



HAL
open science

Territoires institutionnels et vécus de la participation en Europe : la démocratie en question au travers de trois expériences (Saint-Denis, Reggio Emilia, Berlin)

Elise Roche

► To cite this version:

Elise Roche. Territoires institutionnels et vécus de la participation en Europe : la démocratie en question au travers de trois expériences (Saint-Denis, Reggio Emilia, Berlin). Géographie. EHESS-Paris, 2010. Français. NNT : . tel-01650153

HAL Id: tel-01650153

<https://hal.science/tel-01650153>

Submitted on 28 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

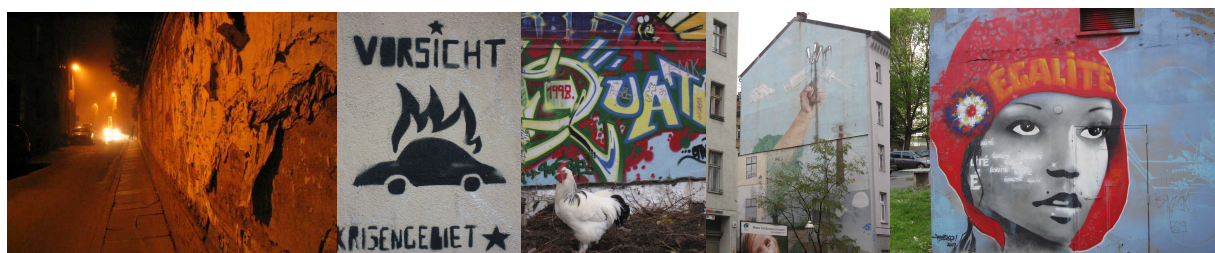
ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

THESE DE DOCTORAT
Géographie
Formation doctorale "Histoire et civilisations"
Laboratoire EHESS-CNRS (UMR 8558)
Centre de Recherches Historiques,
Groupe de géographie et d'histoire des territoires,
de l'environnement, des ressources et des sociétés

Elise ROCHE

Territoires institutionnels et vécus de la participation en Europe.

La démocratie en questions à travers trois expériences (Berlin, Reggio Emilia et Saint-Denis)



Directrice de thèse

Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, Directrice d'étude à l'EHESS

Membres du jury :

- Yves Chalas, Professeur d'urbanisme à l'Université Pierre Mendès-France (Institut d'Urbanisme de Grenoble)
- Catherine Neveu, Directrice de recherche, LAIOS, EHESS
- Dominique Rivière, Professeur au Département de Géographie de l'Université Paris-Diderot (Paris VII)
- Yves Sintomer, Professeur des Universités au département de science politique de l'Université de Paris VIII.

Thèse soutenue le 11 décembre 2010

RESUME

Cette thèse interroge la relation entre un type de territoire, les quartiers périphériques, et une forme d'approche politique, la démocratie participative. Elle s'appuie sur la comparaison de trois quartiers européens et vise ainsi à comprendre l'origine de ce phénomène européen : la gestion des quartiers périphériques par la mise en place de dispositifs participatifs. Après avoir démontré qu'il existe bien une unité de ces expériences malgré leurs formes diverses — projets opérationnels, instances discursives — je les mets en regard des mouvements sociaux, de l'après-guerre puis de la fin du XIX^{ème} siècle. Il apparaît que des résonances existent, tant dans les discours des acteurs que des types de pratiques : celles-ci sont spécifiques à chaque territoire, à chaque État-nation. Néanmoins ces pratiques se rejoignent par l'exigence démocratique qu'elles portent et qui est particulièrement vive dans ces territoires périphériques.

J'aborde ensuite la question de cette relation entre démocratie participative et territoire par l'examen du rôle de l'altérité dans les expériences participatives : déclencheur à l'échelon micro-local, il est aussi facteur de ciblage à l'échelon macro-local. Ce ciblage conduit à la mise en place de politiques de gestion des quartiers périphériques qui s'accompagnent de la mise en place de dispositifs participatifs. L'examen des conflits micro-locaux générés par des pratiques considérées comme « autres » par les participants aux expériences participatives conduit à comprendre en quoi l'échelle du quartier, et tout particulièrement de l'espace intermédiaire, est privilégiée pour mettre en œuvre la démocratie participative. Enfin, la démocratie participative est remise en perspective de son acception courante, en tant que méthodologie accompagnant des politiques de cohésion sociale ou de gestion des quartiers périphériques : il s'agit alors de soupeser les attendus de telles politiques, et de voir en quoi elles sont compatibles avec les exigences de la démocratie participative.

Mots clés :

participation ; quartiers périphériques ; banlieue ; socialisme ; démocratie ; gestion urbaine ; altérité ; opérationnel ; mouvements sociaux ; new public management ; cohésion sociale ; projet urbain

Abstract

The present thesis is dedicated to the relationship between the nature of a territory, the suburbs, and participative democracy. This study is realized comparing three European districts in order to understand the European specificity which consists in the participative management of peripheral neighbourhoods. Although quite different, these three experiments present strong similarities as shown in a first part – concrete projects, debates... They are then analyzed through the social events occurring after second World War and at the end of the 19th century. Some echos can be pointed out in the actor speeches as well as in the various applications, which are both territorially -- and nationally -- dependant. Nevertheless, they converge to meet the democratic requirements especially strong in these territories.

The relationship between participative democracy and the location is next examined through the awareness of others and their differences, coined as "otherity". This constitutes an impulse at a local scale and participates to the macro-scale priority settlements, which activates the development of management policies of peripheral neighborhoods. The examination of the micro-scale conflicts due to "otherity" points out the importance of the local scale and even more of the "out-of-the door"-space in participative democracy. To conclude, the main issue to be addressed is not to consider the participative democracy as a methodology in social policy but as an aim to attain.

REMERCIEMENTS

Tous mes remerciements vont d'abord à ma directrice de thèse, Marie-Vic Ozouf-Marignier pour avoir accompagné ces travaux de ses conseils avisés, compréhensifs et ouverts, et pour sa patience et sa disponibilité.

J'adresse aussi toute ma gratitude aux personnes, institutions, associations sans qui ce travail n'aurait pas vu le jour : la VII^{ème} circonscription de Reggio Emilia, les acteurs du Bici-bus, les instituteurs des écoles Mancasale et Collodi, les services mobilité, démocratie participative et développement durable de la mairie de Reggio Emilia ; les salariés d'Idefix, du management de quartier, de l'arrondissement de Friedrischain-Kreuzberg, le musée de Kreuzberg, et l'association Kotti ; un grand merci également à la mairie de Saint-Denis, qui m'a permise de développer ces travaux en m'accordant du temps pour ces recherches, à ses agents et élus pour avoir accepté nos entretiens et enfin aux habitants et associatifs de Saint-Denis qui m'ont reçue.

Je remercie également Yves Chalas, Dominique Rivière, Catherine Neveu, Yves Sintomer d'avoir accepté de faire partie du jury de soutenance de cette thèse.

Enfin ma reconnaissance va aux nombreux amis, proches et/ou collègues qui m'ont apporté leur soutien sous des formes aussi diverses que nécessaires (relectures, conseils, débats, footings ou juste pour avoir été là).

Plus personnellement, ces remerciements s'adressent donc aussi aux personnes suivantes, qui se reconnaîtront pour celles qui sont affublées d'un surnom !

<i>Ouria Aït</i>	<i>Ghyslaine Franne</i>	<i>Christophe Mezerette</i>
<i>Alice</i>	<i>Gerard</i>	<i>Nora Mouradi</i>
<i>Hanafi Aouragh</i>	<i>Ga</i>	<i>Nicole</i>
<i>Christine Bellavoine</i>	<i>Marie-Christine Gimenez</i>	<i>Niels Nielsen</i>
<i>Hélène Bergen</i>	<i>Gianfranco Gucci</i>	<i>mes parents</i>
<i>Frau Bohnen</i>	<i>Florence Hays</i>	<i>Jaklin Pavilla</i>
<i>Frau Büspreck</i>	<i>Jens</i>	<i>Rosalia et Francesco Pellegrini</i>
<i>Antonio Canovi</i>	<i>Ju</i>	<i>Pierre</i>
<i>Martine Devert</i>	<i>Karl</i>	<i>Yvette Planesa</i>
<i>Dieter</i>	<i>Laurence</i>	<i>Tatiana Prampolini</i>
<i>Domi</i>	<i>Luc</i>	<i>Agnès Renaud</i>
<i>Martin Düsppohl</i>	<i>Alessia Lustrini</i>	<i>Françoise Roblin</i>
<i>Giancarlo Ferrari</i>	<i>Marina</i>	<i>Stéphanie Rocher</i>
<i>Bernard Florent</i>	<i>Frau Maulstadt</i>	<i>François Tchekemian</i>
<i>Sandra Fontanesi</i>	<i>Florence May</i>	<i>Julie Volans</i>
<i>Franchetto</i>	<i>Raimondo Menotti</i>	<i>Antonella Zacconi</i>

Table des matières

RESUME.....	12
REMERCIEMENTS.....	
INTRODUCTION.....	12
PREMIER CHAPITRE : Approcher la démocratie participative dans les quartiers périphériques.....	19
I. PREMIÈRE APPROCHE DES TERRAINS.....	22
PRESENTATION DES TERRAINS : TROIS QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES ET DES EXPÉRIENCES PARTICIPATIVES DIVERSES.....	22
A) Le groupe de travail de Sémard : débattre en périphérie.....	23
1) Pierre Sémard, des lilas au toponyme militant.....	23
2) Sémard comme synecdoque de Saint-Denis.....	26
3) L'image de la périphérie paisible pour les professionnels.....	30
4) Le quartier en "décrochage" pour ses habitants.....	35
5) La réponse au décrochage : l'entrée en politique de la ville et la participation.....	39
6) La construction de l'idée de quartier au fil des études urbaines.....	40
7) Le groupe de travail : une expérience discursive de démocratie participative.....	43
B) Idefix : réinsertion associative dans une ex-marge.....	46
1) La « porte » de Kottbusser, entre métro aérien et ferme auto-gérée.....	46
2) L'approche des acteurs : entre réticence et malaise médiatique.....	50
3) Kottbusser Tor, un quartier central et périphérique.....	52
a) Kottbusser Tor : une marge urbaine et industrielle.....	52
b) Du quartier ouvrier populaire au quartier multi-culturel : le rôle du mur de Berlin.....	53
4) Kottbusser Tor par une de ses actrices : quartier multiculturel et militant.....	57
5) L'expérience participative de Kottbusser Tor : l'association de réinsertion Idefix.....	59
C) Le Bici-bus : auto-gestion accompagnée dans un ancien quartier ouvrier.....	63
1) Santa Croce, le quartier ouvrier mal famé.....	63
2) L'approche du terrain à Reggio : liens et limites.....	70
3) Du village au quartier anonyme et senti comme insécure.....	71
II. DÉMARCHE COMPARATIVE ET MÉTHODOLOGIE DES TERRAINS PARTICIPANTS.....	75
A) Comparatisme et méthodologie de terrain.....	75
1) La comparaison : objectiver l'analyse. Les attendus de la comparaison.....	75
2) Le cadre de la comparaison.....	76
a) Objet, unité, niveau, question posée pour la comparaison.....	76
b) Ne pas souscrire à la tentation des modèles.....	78
c) Identifier des facteurs de différenciation et de convergences.....	78
B) Sources locales : archives et documents institutionnels.....	80
1) Deux types de corpus : littérature grise ou marketing institutionnel.....	80
2) Formation des discours institutionnels.....	81
a) La littérature grise à Saint-Denis : l'absence d'un discours construit sur la démocratie participative.....	82
b) Des corpus d'origine diverses : champ urbanistique, historique, compte-rendu aux financeurs.....	83
C) « Être prise » ou pas : méthodologie de terrain.....	85
1) La comparaison de trois terrains inégaux et le mode d'administration des entretiens.....	85
2) L'immersion à Idefix.....	86
3) Le Bici-bus : entretiens semi-directifs et rôle des informateurs.....	87
4) La spécificité de la posture dionysienne : être dans son objet.....	89
a) Délimitation temporelle du terrain dionysien.....	89
b) Les entretiens à Saint-Denis.....	89
c) Méthodologie d'un terrain participant dionysien.....	93
d) L'intérêt de choisir les groupes de travail : un objet clair et plus facilement objectivable.....	96
5) Typologie des terrains comme participante et/ou observatrice.....	98
D) Positionnement bibliographique et clarification des notions employées.....	100
1) Préalables : définir les contours du champ concerné.....	101
a) Difficultés du champ.....	102
b) Écueils linguistiques et "filtres" de recherche.....	103
c) Aperçu de la littérature italienne.....	104
d) Aperçu de la littérature allemande.....	106

e) La terminologie "participative" dans les trois langues.....	107
2) Contours et tendances de la bibliographie sur la démocratie participative.....	108
a) Les ouvrages sur la démocratie participative : un constat commun.....	108
b) La participation : se situer au sein du débat.....	110
c) Territoire et participation : une approche géographique de la question de la démocratie participative.....	115
d) Participation et urbanisme.....	120
e) Méthodologie comparative et profondeur historique du champ de recherche.....	124
f) Éléments bibliographiques sur la méthodologie d'enquête.....	128
g) Conclusion : la démocratie comme horizon.....	131
III. LES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS : LA CONSTRUCTION D'UN PARADIGME EUROPEN.	136
.....	136
A) La participation en France : des luttes urbaines à la législation.....	136
1) La participation en entreprise, les luttes urbaines, l'autogestion.....	136
2) Le lien entre politique de la ville, périphérie et participation.....	141
a) Plusieurs voies possibles pour la participation des habitants : la période HVS et DSQ.....	141
b) Les corps intermédiaires au risque de l'absence de démocratie participative : les contrats de ville.....	144
c) Les agences et la division de l'urbain et du social dans la politique de la ville.....	145
3) Le dispositif participatif de Saint-Denis : la démarche quartier.....	148
a) L'architecture de la démocratie participative à Saint-Denis.....	148
b) La concertation à Sémard : les opérations successives de rénovation urbaine.....	151
B) En Allemagne : le ciblage des quartiers en décrochage et la participation spontanée.....	156
1) Le programme Soziale Stadt et le management de quartier.....	156
2) Bürgerbeteiligung etc... : le vaste champ de la participation en Allemagne.....	157
3) Le fonctionnement du Quartiersfond.....	160
C) La participation en Italie.....	163
1) Les conseils de quartier de Bologne des années 1960.....	163
2) Le fonctionnement des circonscriptions.....	166
3) L'agenda 21 local.....	171
a) Le contexte de l'émergence de l'agenda 21 à Santa Croce.....	171
b) L'agenda 21 de quartier : les groupes de travail et les projets.....	172
D) Les chartes et documents d'orientation à l'échelle européenne depuis 1992 : une décennie participative.....	178
SECOND CHAPITRE.....	182
Les quartiers périphériques : territoires de la démocratie participative.....	182
I. LE "PARLER" ET LE "FAIRE" DANS LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.....	185
A) Pourquoi analyser ces expériences participatives au filtre de la démocratie ?.....	185
1) La démocratie : l'adhésion volontaire et l'ouverture au peuple.....	187
2) La démocratie : idéal ou régime.....	188
a) La posture idéaliste.....	189
b) La posture conciliatrice.....	190
c) La posture républicaine.....	191
B) Du « blabla » au projet, est-ce qu'un projet relève davantage de la démocratie participative qu'un débat ?.....	193
1) L'expérience dionysienne : le débat public et l'art de son contournement.....	193
a) Les étapes d'une faillite : la concertation sur le « city-stade » du parc central.....	193
b) Faillite de la procédure : que reste-t-il de la démocratie ?.....	203
c) Est-ce que « parler » ce n'est pas « faire » dans le cas de Sémard.....	208
2) « Il s'agit d'auto-organisation, cela n'a rien à voir avec de la démocratie participative ». Récit des cas allemands et italiens.	213
a) Idefix : les habitants contre le projet participatif.....	214
b) Bici-bus : le parangon de la participation mais un problème de casting du « bon participatif ».....	218
C) Une démocratie interstitielle et fuyante ?	223
1) Le rôle des interférences dans les expériences participatives.....	223
a) Discordance de processus : manque démocratique ? les interférences entre la participation attendue et la participation pratiquée, entre le projet prévu et le projet dans la réalité.....	223
b) Discordances entre attentes et besoins.....	227
c) La temporalité des expériences participatives.....	230

d)Des sujets qui portent plus ou moins à l'opérationnalité.....	232
e)Rôle du contexte territorial et type d'opérationnalité.....	234
2)La fragilité démocratique, intrinsèque à la démocratie participative.....	238
a)Mode de gouvernement du territoire ou idéal actualisé sur un territoire.....	238
b)La démocratie et le local.....	239
c)Le territoire, objet visible.....	239
II.HYBRIDATIONS : PARTICIPATION D'AUJOURD'HUI ET MOUVEMENTS SOCIAUX D'HIER	
.....	242
A) Héritage politique et type de participation : les mouvements sociaux dans les quartiers périphériques, filiations et permanences.....	242
1)Les références aux mouvements sociaux dans le discours des acteurs.....	242
a)Quels sont ces mouvements sociaux d'hier et leur écho « local » ?	245
b)Les mouvements communs.....	248
c)Quelles hybridations entre mouvements d'hier et participation d'aujourd'hui ?.....	258
2)Des types participatifs liés aux hybridations avec les mouvements sociaux antérieurs	
.....	260
a)Typologie des expériences selon les acteurs investis.....	260
b)Du discours à la pratique : le lien entre référence aux mouvement sociaux et types actuels.....	262
c)Quels critères pour distinguer les profils participatifs selon les territoires ?.....	276
3)Les élus : des acteurs au rôle discriminant entre les expériences participatives	277
B) Politique et démocratie participative en périphérie : retrouver le lien.....	288
1)De la relation complexe entre socialisme et démocratie participative en périphérie....	288
a)L'application de la théorie de la justice de John Rawls à l'analyse géographique de la démocratie participative en périphérie.....	288
b)Dialogue entre socialisme et démocratie participative.....	294
2)Le panoptique et la démocratie participative : décentrer la relation entre participation et injustices.....	302
a)Gouverner les « autres » avec le panoptique.....	302
b)L'ouverture de la tour centrale du panoptique.....	304
TROISIEME CHAPITRE.....	309
La démarche participative et les "autres". L'altérité comme facteur déclencheur de la participation.	
.....	309
I.Altérité et ségrégation : quelle relation à la démocratie participative ?.....	312
A) Éluder l'autre : origine de la question de l'altérité.....	316
B)Approche géographique de la démocratie participative dans les quartiers périphériques	
.....	320
1)Analyser l'altérité territoriale : quel corpus scientifique ?.....	320
2)Deux échelles pertinentes d'analyse géographique : ségrégation à l'échelle macro, altérité pour l'échelle micro.	322
C)L'omniprésence de la question « ethnique » dans les analyses sur la banlieue et la démocratie participative : élargir par l'altérité.....	325
1)L'approche des sciences politiques : ghettos et banlieues comme lieux emblématiques de l'altérité.....	325
2)L'approche politico-administrative : le lien social des « autres » et la relégitimation...	327
II.L'"autre" dans les groupes de travail, Idefix, et le Bici-bus. Participation et fabrication de l'altérité dans les discours et pratiques.....	332
A) La question de l' « autre » à Reggio : celui qui ne fait pas de vélo... mais qui est-il ?....	332
1) Introduction	332
2) La construction de l'altérité par le Bici-bus : les habitants et les professionnels.....	333
3) Des espaces de négociation in situ.....	336
B) Le bruyant à Saint-Denis : le bruit et l'odeur ?.....	339
1)Une définition plus délicate : le basculement du quartier.....	339
2)Deux « autres».....	341
3)L'exemple du terrain de foot.....	344
4)Le décalage.....	347
C)Seringues et balançoires à Kottbusser Tor.....	350
1) Éviter de trouver des seringues dans l'escalier.....	350
2) Chasser la Druckraum de Kottbusser Tor.....	353
D) La pratique du décalage.....	356
1) Double processus de glissement : d'une altérité à l'autre et du territoire aux personnes	
.....	356

2)Le processus participatif comme outil de latérisation.....	357
E) Gérer et négocier l'altérité par la démocratie participative : le pas-de-côté territorial	359
1)Des conflits d'usage du territoire au projet participatif.....	359
2)Aborder les tensions sociales par des « pas-de-côtés » territoriaux.....	362
II. Pratique et approche de la ségrégation par l'institution : la construction de territoires de la participation.....	367
A) Relever la construction des quartiers d'après les éléments statistiques « très » publics.....	367
1)Quels sont les fondements des découpages des quartiers de participation ?.....	368
2) Le lien entre territorialisation et indicateurs statistiques des quartiers définis.....	370
B) Quelle analyse statistique des quartiers de participation.....	374
2) Qu'est-ce qui intéresse (ou pas) le statisticien ?.....	374
3)Quels résultats à la comparaison des indicateurs entre les trois quartiers ?.....	375
4) Vigilance statistique sur les quartiers de participation.....	377
D)Quelle relation entre indicateurs statistiques et discours des acteurs sur l'altérité ? L'œuvre du décalage.....	380
1)« Visibilité statistique » et types d'expériences participatives.....	380
2)Des indicateurs déclencheurs de territorialisation ou de ciblage.....	381
III.L'échelle du voisinage : lieu de négociation de l'altérité par la démocratie participative ?...384	
A) L'espace intermédiaire du quartier : le lieu des conventions de voisinage.....	384
1)Qu'est-ce que l'espace intermédiaire.....	384
2)L'espace intermédiaire en jeu sur ces terrains.....	386
B) La négociation à l'échelle de l'espace intermédiaire	389
3)Gestion des pratiques spatiales sur l'espace intermédiaire.....	389
4)Le pouvoir des présents ?.....	390
5) L' « échelle du quartier » et la démocratie participative : un lieu privilégié de mise en débat des pratiques spatiales.....	391
6)Quartier et contrôle social.....	394
IV.Quelques hypothèses explicatives du rôle central de l'altérité dans les processus participatifs relatifs au territoire.....	398
A) L'enjeu de la cohésion sociale et de la « mixité » : « Gérer les quartiers » par l'expression et la production de la norme.....	398
B) Gérer la périphérie par la participation.....	407
1)La cohésion sociale en réponse à l'altérité sociale.....	407
a)Les fêtes de quartier.....	409
b)Gérer par la cohésion sociale, remplacer les anciens réseaux, tenir les quartiers.....	411
2)La participation comme méthodologie des nouveaux modes de gouvernance.....	414
a)Ces trois quartiers élargissent à un dispositif dérogatoire.....	415
b)Quelle place pour la participation dans ces dispositifs ?.....	416
c)La démocratie participative et les "projets".....	420
3)Gérer l'altérité des quartiers par la participation.....	423
Conclusion	437
Bibliographie thématique.....	443
A. Démocratie participative, gouvernance, concertation.....	443
1)Ouvrages.....	443
2) Articles	445
3) Communications scientifiques.....	447
4) Rapports.....	447
5) Sites internet.....	448
B. Banlieue, périphérie, ségrégation, politique de la ville.....	448
1) Ouvrages.....	448
2) Articles.....	449
3) Rapports / textes officiels.....	451
4) Communications scientifiques.....	451
5) Sites internet.....	451
C. Urbanisme, Aménagement, territoire et métropolisation.....	451
1) Ouvrages.....	451
2) Articles.....	452
3) Rapports / textes officiels.....	453
D. Exclusion, marge, « altérité ».....	454
1) Ouvrages.....	454
2) Articles.....	454

E. Bibliographie sur l'Italie et Reggio Emilia.....	454
1) Ouvrages.....	454
2) Articles.....	456
3) Communications scientifiques.....	456
4) Rapports, documents communaux, communication institutionnelle.....	457
5) Médias.....	458
6) Sites internet.....	458
F. Bibliographie sur Saint-Denis.....	459
1) Ouvrages.....	459
2) Articles.....	459
3) Rapports / Études	459
4) Sites internet.....	462
G. Bibliographie sur Kreuzberg, Berlin, l'Allemagne.....	462
1) Ouvrages.....	462
2) Articles.....	464
3) Communications scientifiques.....	464
4) Rapports / Études.....	464
5) Sites internet.....	466
6) Médias.....	466
H. Éléments généraux.....	466
1) Ouvrages.....	466
I. Méthodologie & comparaison.....	467
1) Ouvrages.....	467
2) Articles.....	468
3) Communications scientifiques.....	468
4) Sites internet.....	468
J. Dictionnaires.....	468
K) Principaux textes de lois et textes officiels (ordre chronologique).....	469
L) Sources des cartes.....	470
EXTRAITS D'ENTRETIENS OU DE NOTES D'ENTRETIENS.....	471
ANNEXES.....	476
I.FICHE PERSONNAGE.....	476
II.TABLEAU DES SIGLES.....	481
III.PRINCIPAUX TEXTES DE LOIS ET TEXTES OFFICIELS ALLEMANDS, FRANÇAIS, ITALIENS, COMMUNAUTAIRES OU INTERNATIONALES RELATIFS À LA PARTICIPATION DE 1949 À 2008.....	486
IV.GUIDE D'ENTRETIEN ALL-IT-FR.....	497
V.DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR LE QUARTIER SÉMARD.....	501
A) Chronologie des acteurs (élus et chargés de mission) à Sémard :	501
B) Tableau des données sur la mobilisation habitante à Sémard.....	502
C) Éléments sur la réforme des circonscriptions en Italie et à Reggio Emilia.....	503

Table des encadrés de texte

Texte 1: Description du quartier Sémard par Hélène Bergen (HB): le quartier calme.....	34
Texte 2: Description du quartier Sémard par Julie Volans (JV) : l'entraide.....	35
Texte 3: L'évolution du quartier Sémard selon Bernard Florent : l'augmentation de l'anonymat.....	36
Texte 4: Le décrochage de Sémard vu par Ouria Aït : le passage des fêtes à vigi-pirate.....	36
Texte 5: Description de Kottbusser Tor par les salariées du management de quartier.....	59
Texte 6: Récit de la situation d'entretien avec Ouria Aït.....	92
Texte 7: Récit de la situation d'entretien avec Ouria Aït, suite.....	93
Texte 8: Focus : le positionnement de Jacques Donzelot & d'Yves Sintomer : des auteurs fondateurs sur les questions de relation entre banlieue et démocratie participative	112
Texte 9: Focus (suite).....	113
Texte 10: Entretien de Julie Volans sur les groupes de travail.....	207
Texte 11: Entretien Hélène Bergen. Les groupes de travail.....	209
Texte 12: Entretien d'Ouria Aït, membre du groupe femme : « A quoi servent ces réunions ? ».....	211
Texte 13: Entretien Ouria Aït, suite.....	212
Texte 14: Entretien Raimondo Menotti, responsable du service de la démocratie participative : le Bici-bus n'est pas un outil de démocratie participative.....	219
Texte 15: Francesco, parent d'élève, expliquant la coopérative d'habitation ouvrière Via Candelù....	250
Texte 16: L'auto-gestion ouvrière à l'émilienne, racontée par Rosalia, présidente de la circonscription.....	250
Texte 17: Entretien de Martin Düsphohl, responsable du musée de Kreuzberg, sur l'alternative politique suite au Häuserkampf.....	264
Texte 18: La vie sociale du quartier Sémard... avant. Entretien Yvette Planesa (YP), Ghyslaine Franne (GF), membres de l'amicale des locataires Pierre Sémard.....	266
Texte 19: L'entraide et le rôle des associations de quartier. Entretien d'Ouria Aït, habitante et membre du groupe femme.....	267
Texte 20: Bernard Florent définit son rôle de «relais » :	268
Texte 21: Entretien de Martine Devert (Responsable de l'entretien et des chantiers d'espaces publics dans les cités de logement social et responsable CNL à Saint-Denis) sur le rôle des amicales de locataires et du parti communiste à Saint-Denis.....	270
Texte 22: Entretien de Raimondo Menotti (RM) sur le rôle de la paroisse dans la participation reggienne.....	275
Texte 23: Entretien d'Alessia Lustrini (AL) sur le rôle de la paroisse dans la vie sociale de Santa Croce	275
Texte 24: Le changement de population selon Bernard Florent.....	340
Texte 25: Les réseaux d'entraide à Sémard : ne pas magnifier le passé selon Jean-Pierre Mariault.	341
Texte 26: La description des groupes de travail par Stéphanie Rocher.....	344
Texte 27: Le positionnement du terrain de foot selon Florence May.....	345
Texte 28: L'inquiétude inexprimée relative au positionnement du terrain de foot. Entretien d'Hélène Bergen.	347
Texte 29: L'"arrivée" du deal et des toxico-dépendants selon Martin Düsphohl.....	350
Texte 30: La colère des riverains à l'installation de Fixpunkt selon Frau Bohnen (FB) et Frau Maulstadt	352
Texte 31: Exemples de titres des journaux sur durant la campagne "Drogenfreies Kreuzberg".....	353
Texte 32: De l'utilité de la notion de ségrégation pour aborder les questions d'altérité.	368
Texte 33: Photos de fêtes de quartier à Sémard (1).....	399

Table des tableaux

Tableau 1: Comparatif des caractéristiques socio-démographiques des nouveaux entrants dans le quartier Sémard (cf Saint-Denis-Habitat, Ville Démarche Quartier, 2003, id supra)	38
Tableau 2: Tableau des sources (rapports, archives, littérature grise, compte-rendus...) : répartition par terrain.	81
Tableau 3: Typologie des trois projets selon les facteurs de différenciation entre expériences discursives et opérationnelles.....	237
Tableau 4: Tableau des mouvements sociaux anciens évoqués par les acteurs de la participation	

contemporaine.....	246
Tableau 5: Typologie des références de mouvements sociaux dans le discours des acteurs des expériences participatives.....	259
Tableau 6: Tableau sur les types d'acteurs impliqués dans les expériences participatives.....	260
Tableau 7: Typologie des interventions du politique dans les expériences participatives Bici-bus, Idefix, Groupe de travail.....	283
Tableau 8: Décalage à Santa Croce (1) : la perturbation de la circulation devant l'école conduit à la définition d'un "autre", les parents migrants parce qu'ils ne participent pas.....	334
Tableau 9: Décalage à Santa Croce (2) : la perturbation de la circulation devant l'école conduit à la définition d'un "autre", les parents migrants, parce qu'ils ne viennent pas chercher leurs enfants et ne sont pas familiers du Bici-bus.....	335
Tableau 10: Décalage à Santa Croce (3) : les "autres" ne sont pas au bon endroit.....	336
Tableau 11: Processus de décalage à Sémard (1) : de la démolition du "stade jaune" à la pratique nocturne du foot.....	348
Tableau 12: Processus de décalage à Sémard (2) : d'une évolution du territoire au soupçon envers la pratique spatiale des «jeunes».....	348
Tableau 13: Processus de décalage à Kottbusser Tor (1) : des seringues dérangeant à la gêne provoquée par les toxico-dépendants.....	355
Tableau 14: Processus de décalage à Kottbusser Tor (2) : des seringues au mauvais endroit aux toxico-dépendants au mauvais endroit.....	355
Tableau 15: Continuum de la participation dans le cadre d'un dispositif dérogatoire.....	426
Tableau 16: Modèles de participation de B. Jobert et Y. Sintomer.....	429
Tableau 17: Critères de modélisation des expériences participatives.....	430
Tableau 18: Fréquentation des instances de participation à Sémard.....	502

Table des illustrations

Illustration 1: Carte de situation (1).....	17
Illustration 2: Carte de situation (2).....	18
Illustration 3: Plan de Sémard.....	25
Illustration 4: Photo du quartier Sémard en cours de construction, vu depuis la cité Monmousseau. Extraite de p 9 de Atelier Choiseul, Civilités, SCB Économie, 2005, Étude urbaine pour la restructuration du quartier Sémard à Saint-Denis, juin 2005, Saint-Denis, 35 p. Archives : , JOLY P. et R., 1995 L'architecte André Lurçat, Éditions Picard, Paris, 262 p.....	29
Illustration 5: Le projet de Lurçat en 1958. Plan extrait p 8 de Atelier Choiseul, Civilités, SCB Économie, 2005, id supra.....	30
Illustration 6: Les démolitions des années 1990. Plan extrait p 8 de Atelier Choiseul, Civilités, SCB Économie, 2005, id supra.....	30
Illustration 7: Chronologie de l'entrée de quartier dans la politique de la ville.....	40
Illustration 8: Planche de photos de Sémard.....	43
Illustration 9: Projet dit de "développement social" à Sémard : atelier de théâtre forum sur la parentalité. Photo : collectif Argos.....	44
Illustration 10: Plan de Kottbusser Tor.....	46
Illustration 11: Gare de Kottbusser Tor en 1900. p 45 in Düsphohl M., 2009, id supra.....	48
Illustration 12: Carte du vieux Berlin p 7 in Düsphohl M., 2009, id supra.....	48
Illustration 13: Planche de Photos de Kottbusser Tor.....	49
Illustration 14: Plan de Santa Croce.....	65
Illustration 15: Planche de photos de Santa Croce.....	69
Illustration 16: Affiches contre la participation en entreprise, 1968.....	138
Illustration 18: Photo de couverture du rapport du groupe de travail "cohésion sociale" de l'agenda 21 local de Santa Croce.....	175
Illustration 19: Frise du processus participatif et informel du positionnement du "city-stade".....	194
Illustration 20: Documents graphiques illustrant le positionnement du "city-stade".....	197
Illustration 21: Photo du "dernier match" avec des jeunes utilisateurs du terrain, des éducateurs, animateurs, et personnel de Bouygues.....	200
Illustration 22: Plan général du quartier Sémard où sont indiqués l'emplacement de l'ancien terrain de foot, et des deux nouveaux terrains prévus.....	201
Illustration 23: Références de cette sinusoïde à amplitude décroissante.....	205
Illustration 24: Image de cercles concentriques.....	206
Illustration 25: Photo de la récolte de seringues usagées. Prise par Idefix.....	213
Illustration 26: Photo montrant des cars de police à Kottbusser Tor suite à la campagne contre la drogue dans le quartier. Photo : spreepicture. In BZ 16. Mai 2009 11.31 Uhr. http://www.bz-	

berlin.de/aktuell/berlin/grosseinsatz-am-kottbusser-tor-article458697.html.....	215
Illustration 27: Photo d'une manifestation contre la drogue à Kottbusser Tor, et contre la Druckraum : « Ne fermons pas les yeux !!! Drogues, partez loin de Kottbusser Tor ! ». Photo : DDP in Berliner Morgen Post. http://www.morgenpost.de/berlin/article1042465/Vaeter_kaempfen_am_Kottbusser_Tor_gegen_Dealer.html	215
Illustration 28: Les enfants de l'école San Prospero repartant de l'école en Bici-bus.....	220
Illustration 29: Enfants de l'école de Santa Croce au départ du Pedi-bus, et une accompagnatrice.	220
Illustration 30: Parcours du Pedi-bus de Santa Croce.....	220
Illustration 31: Photo de la maquette soumise en groupe de travail (Bureau de paysagisme Sophie Renzo). Le terrain de foot est représenté sous forme d'ovale à son emplacement adopté après concertation.	346
Illustration 32: Photo de Horst Wiessner exposée au Kreuzberg Museum.....	351
Illustration 33: Photo des soins donnés à bord des Mobilix-Busses issue de la collection du Kreuzberg Museum.....	352
Illustration 34: Photo des distributeurs de seringues issue de la collection du Kreuzberg Museum... ..	352
Illustration 35: L'expérience participative à l'intersection de la loi, la définition d'une nuisance, et la posture de négociation.....	389
Illustration 36: Photos de fêtes de quartier à Sémard (2).....	399
Illustration 37: Historique des différents élus et chargés de mission sur le quartier Sémard depuis la création de la Démarche Quartier.....	501

Table des dessins

Dessin 1: Description du fonctionnement de l'administration berlinoise et du management de quartier pour le programme Soziale Stadt.....	157
--	-----

INTRODUCTION

Pourquoi une énième recherche sur la démocratie participative en banlieue ? Pourquoi ausculter une fois de plus ces processus souvent défailants, décevants ? Il s'agit ici d'aborder de manière géographique le phénomène politique de la démocratie participative en étudiant son lien avec le territoire. Pour ce faire, il est apparu pertinent de centrer cette étude sur les quartiers périphériques, appelés plus souvent "banlieue", où les expériences participatives sont largement intégrées aux dispositifs plus généraux dédiés à la question ou l'aménagement de ces territoires.

Autrement dit, la question initiale était moins : "que penser de la démocratie participative, de ses réussites et de ses échecs ?" que "comment les projets de gestion et d'aménagement des quartiers périphériques génèrent des expériences participatives ?"

Ce questionnement vient à l'origine d'un constat et d'un désaccord.

Le constat date de ma pratique de la ville de Reggio Emilia : y habitant, j'étais frappée par la grande différence d'approche entre France et Italie concernant les "problèmes" des quartiers périphériques ; pour autant, malgré cette divergence d'approche, la pratique de la démocratie participative comme mode de résolution de ces "problèmes" semblait convergente. D'où la problématique, élargie à la situation allemande : en quoi la démocratie participative représente une approche partagée en Europe de la gestion des quartiers périphériques ? Le choix des trois pays d'étude a été guidé par la commodité ou la familiarité (pour la France), l'occasion donnée par des expériences professionnelles (pour l'Italie) et la recherche d'un contre-point anglo-saxon (pour l'Allemagne). En outre, ces trois pays présentent l'avantage de disposer de structures institutionnelles historiquement très différents : au centralisme français, j'ai donc confronté la décentralisation des *Länder* à l'allemande, et la structuration entre collectivités locales fortes et État central affaibli en Italie.

Le désaccord, lui, provient de la lecture d'ouvrages comparatifs sur les méthodes participatives en France et dans d'autres pays. Ces opérations de *benchmarking* aboutissent souvent un peu rapidement à la conclusion d'une faillite des expériences participatives françaises, en lissant parfois les dysfonctionnements des contre-points

européens ou nord-américains.

Dès lors, je me suis intéressée à l'émergence des expériences participatives pour identifier les raisons de leurs formes variées et, à l'inverse, leurs tensions communes en cherchant à identifier le facteur territorial. Pour ce faire, j'ai privilégié la comparaison de trois terrains européens, constitués d'expériences participatives situées dans trois quartiers périphériques. L'objet, ici n'était pas de comparer des dispositifs similaires pour identifier les variantes locales du processus, mais bien des expériences très différentes, dans le but d'identifier les facteurs de leurs différenciations et de leurs éventuelles convergences. Ainsi, il ne s'agit pas d'une comparaison de trois éco-musées, variantes locales de musées locaux participatifs, mais bien d'expériences participatives ayant des approches et des objets différents. Ainsi, je chercherai par exemple à identifier ce qui conduit à la constitution d'une association dans le cas du terrain allemand, et d'un projet auto-géré dans le cas du terrain italien : je m'intéresserai ainsi à ce qui fonde cette différence de forme comme à ce qui les rapproche dans la dynamique qui les constitue. Je décrirai brièvement à la suite ces trois terrains de recherche.

En Italie, je me suis penchée sur le projet Bici-bus et Pedi-bus dans le quartier de Santa Croce, à Reggio Emilia, dans la région Emilie-Romagne. Ce projet consiste à faire accompagner collectivement des enfants sur le trajet domicile-école (en vélo ou à pied selon la période de l'année) par des bénévoles et des parents volontaires, permettant ainsi à des familles de confier leurs enfants pour les trajets quotidiens. Ce projet est né du groupes de travail sur la "mobilité" formé lors d'un Agenda 21 local développé à Santa Croce notamment. Soutenus par la mairie, le Bici-bus et le Pedi-bus sont gérés par les habitants et bénévoles.

Pour le contrepoint anglo-saxon, je me suis intéressée à une association de réinsertion de toxico-dépendants à Kottbusser Tor, dans l'arrondissement de Friedrichschain-Kreuzberg à Berlin en Allemagne. Cette association est née du fond de quartier géré par le dispositif participatif du *management* de quartier Zentrum-Kreuzberg-Oranienstrasse. Le *management* de quartier est une structure mise en place pour améliorer la situation et la gestion de quartiers périphériques allemands.

Enfin, j'ai enquêté à Saint-Denis sur un groupe de travail, instance de discussion entre les habitants, les techniciens et les élus, mis en place par la mairie, dans le quartier Sémard (département de Seine-Saint-Denis, au nord de l'agglomération

parisienne en France). Les débats au sein de ce groupe de travail portent notamment sur les aménagements des espaces publics liés au projet de rénovation urbaine de ce quartier de logement social.

Dans un premier chapitre, je propose une présentation des quartiers et terrains de recherche, de la méthodologie adoptée pour mener la comparaison et l'enquête, ainsi qu'un état des approches bibliographiques sur la démocratie participative et les quartiers périphériques. Ce chapitre s'achèvera par une synthèse décrivant le contexte institutionnel des dispositifs participatifs dans chaque État et quartier de recherche.

Dans un second chapitre, j'ai ensuite analysé ces terrains sous plusieurs angles. En premier lieu, je me suis interrogée sur ce qui m'amenait, légitimement, à les qualifier d'expériences participatives, notamment au regard de leur caractère divers. J'ai ainsi cherché à montrer qu'au-delà de leurs formes divergentes, notamment opérationnelles ou discursives, leur qualité d'expérience de démocratie participative demeurait entière. Ces réflexions m'ont conduite à interroger l'existence de filiations éventuelles entre ces expériences et des mouvements sociaux antérieurs. Le développement de mouvements sociaux et leurs échos participatifs peuvent-ils être compris comme un besoin démocratique spécifique aux quartiers périphériques ? Si tel est le cas, dans quelle mesure le passé proche, à un siècle d'intervalle, peut-il nous éclairer sur cette relation spécifique entre périphérie et participation ? L'héritage des mobilisations collectives des années 1970, comme l'Alma-Gare à Roubaix, dans les expériences participatives, est souvent évoqué par les chercheurs familiers de la question participative. Qu'en est-il des acteurs des expériences participatives contemporaines : font-ils le lien entre ces mouvements passés et leur pratique ? Dans quelle mesure des résonances sont-elles identifiables au sein des expériences, et des tendances nationales se dégagent-elles ?

Après ce second chapitre consacré à la spécificité de l'approche participative dans les quartiers périphériques, un troisième chapitre s'attachera à identifier les conditions locales d'émergence des expériences participatives. Le concept d'altérité a constitué un fil rouge, inattendu, de cette enquête de terrain. L'altérité est régulièrement apparue comme un déclencheur générant de la participation : d'abord sur le plan des pratiques — les pratiques "autres" dérangent — , puis sur le plan des personnes à l'origine de ces pratiques — ces personnes "autres" dérangent et font

l'objet des échanges lors de l'expérience participative. Dès lors, je me suis demandée si cette altérité déclencheuse de participation pour les acteurs habitants jouait un rôle similaire pour les institutions. Ainsi, dans quelle mesure la mise en place de dispositifs participatifs dans les quartiers périphériques relève d'une volonté de ciblage de territoires identifiés comme "autres" ? Quelle relation peut-on établir entre ces deux formes d'altérité, l'une micro-locale et la seconde macro-locale ? Cette expression de l'altérité prenant parfois la forme du conflit, je me suis également intéressée à l'échelle d'expression de ce conflit, et notamment aux espaces intermédiaires. Ainsi, après avoir identifié que les quartiers périphériques font l'objet d'un ciblage particulier, j'aborderai l'échelle de ce ciblage, le quartier, et la relation entre échelle des processus et échelle des conflits micro-locaux, au coeur des expériences participatives. Ces questionnements me conduiront à aborder deux lieux communs des politiques publiques connexes de la démocratie participative : l'injonction à la cohésion sociale et celle au *new public management*. Ces deux approches récurrentes de l'action publique utilisent fréquemment la démocratie participative comme une méthodologie. J'aboutirai ainsi à l'analyse de la place de ces approches dans les trois terrains, pour identifier les ambiguïtés de la place donnée à la démocratie participative dans ce contexte. Cette dernière démonstration me conduira à réinterroger les raisons des faillites imputées à la démocratie participative : pour étudier les expériences participatives à l'aune de l'échec ou de la réussite, il conviendra d'approcher avec finesse ce que l'on attend de la démocratie participative, qu'elle soit méthode ou tentative d'expression collective complémentaire de la voie démocratique représentative. Ces pratiques dessinent ainsi une convergence entre les expériences participatives européennes, faisant valoir des définitions de l'altérité différentes mais des modes de gestion de celles-ci qui semblent similaires.

Enfin, pourquoi se concentrer sur ces micro-récits de participation ? La démocratie participative pourrait être vue comme un ensemble de procédures, bien ou mal exécutées, comme des exercices faits par l'écolier avec une conviction plus ou moins grande de leur utilité. Mais elle peut aussi être perçue comme un ensemble de moments, de tentatives, de pratiques, posant, chacun à leur manière, à leur rythme, et avec des aboutissements plus ou moins heureux, la question du pouvoir de tout-un-chacun sur le fonctionnement et le devenir de la chose publique. Au travers de ces expériences, la démocratie peut sans doute être touchée, davantage que dans la

symbolique de l'isolement, ou lors d'un vote mensuel dans une salle de conseil municipal. L'un n'empêche pas l'autre, l'une n'enlève rien à l'importance et à la légitimité des autres. Étudier les formes prises par la démocratie participative est simplement l'une des nombreuses façons d'ausculter notre démocratie, dans ses contradictions, et ses imperfections, inhérentes au projet démocratique en lui-même. Ce projet me semble légitime pour tout État, toute collectivité. Néanmoins, la valeur de la démocratie se pose avec d'autant plus d'acuité dans les territoires qui vivent, plus que d'autres, des injustices — spatiales ou sociales — et bénéficient, moins que d'autres, des services qu'offre la collectivité. De nombreux territoires ruraux pourraient répondre à cette description, des quartiers urbains aussi ; pourtant, le phénomène de la démocratie participative s'est particulièrement développé dans les quartiers périphériques des agglomérations. Pourtant, la démocratie participative s'est particulièrement développée dans les quartiers périphériques. Parallèlement, la question territoriale, qu'elle soit le cadre de l'expérience ou le sujet de celle-ci, est apparue toujours plus centrale dans les expériences participatives développées. Ainsi, ces deux phénomènes invitent à développer une géographie de la participation, et à la décliner dans le contexte des pays européens où ce phénomène se développe de manière significative.

Carte de situation des villes de Berlin,
Reggio Emilia et Saint-Denis dans
l'Union Européenne.

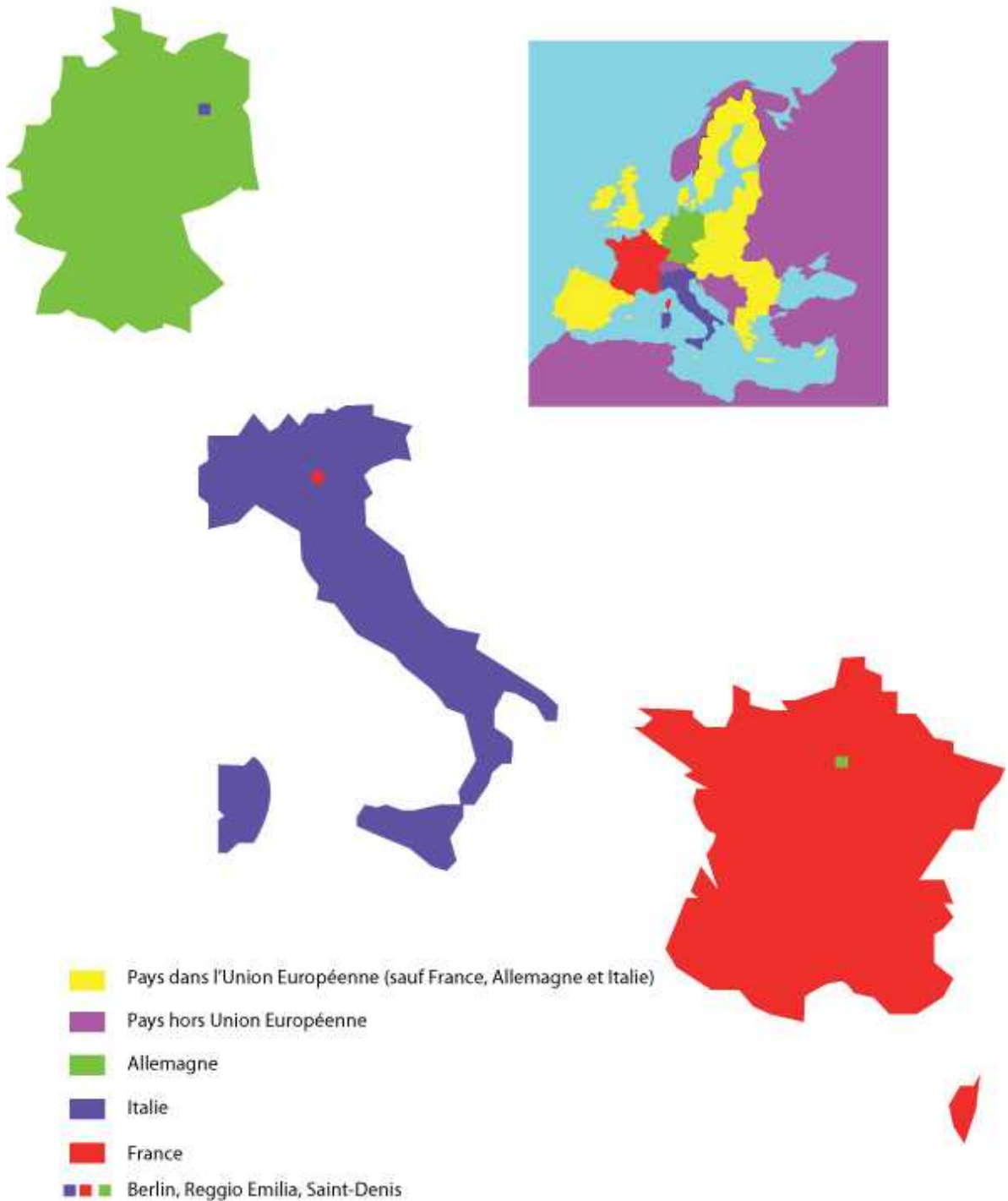


Illustration 1: Carte de situation (1)



Carte de situation des quartiers de Kottbusser Tor, Santa Croce et Sémard-Delaune-Guynemer

- Allemagne
- Italie
- France
- Friedrisch-Kreuzberg
- Kottbusser Tor/Zentrum-Kreuzberg Oranienstrasse
- Santa Croce
- Sémard-Delaune-Guynemer

Illustration 2: Carte de situation (2)

**PREMIER CHAPITRE : Approcher
la démocratie participative dans
les quartiers périphériques**

Nous allons approcher à pas mesurés les lieux de cette recherche, esquisser certains méandres de leur histoire locale, et pointer quelques composantes qui les ont formés comme des quartiers périphériques. Cette marche boiteuse, cette comparaison sur trois jambes progresse sur un terrain assez régulier malgré ses soubresauts politiques, celui des espaces périphériques des villes européennes. Nous lèverons ensuite progressivement les yeux pour décrire les jambes en elles-même et la marche qui les coordonne, revenir sur les trois expériences participatives qui constituent le terrain (au sens anthropologique) de cette étude et ausculter la marche qui les assemblera, tantôt clopin-cloplant, tantôt marchant l'amble selon l'issue de chaque comparaison.

Le but de cette démarche est un édifice étrange, agencement de constructions d'inspirations diverses, créant moins un abri qu'un réseau de lieux de rencontre fortuits, entre la maison de l'oncle du film de Jacques Tati, minuscule chambre de bonne au cœur d'un entrelacs de passerelles, escaliers croisés, balcons... et le cœur de la cité des immortels de Borgès, où chaque couloir mène indéfiniment à une nouvelle pièce hexagonale, réseau apparemment infini de combinaisons formant, à la fin, un tout complexe et enchevêtré. Cette maison bancale pleine de courants d'air et de vues biscornues représente ma question, abordée tant de fois de façon diverses : comment se fait-il que l'idée de démocratie participative « colle » tellement aux quartiers périphériques, et pourquoi est-elle si souvent appliquée à la question de la gestion, au sens territorial, de ces espaces ? Chacune de ces notions se situe dans un univers de discours, de pratiques, de méthodologies d'étude : elles sont chacune représentées par un « morceau » de cette maison, qui s'agence tant bien que mal avec les autres morceaux, d'époques, de matériaux, de conceptions architecturales différentes.

La démarche à trois jambes, boiteuse, consiste à explorer ce que donne à voir cette maison. Elle s'attarde sur la boiserie livrée par les quartiers périphériques, les couloirs des processus participatifs : c'est la lecture que je vais faire dans cette partie sur les notions et les terrains. Mais après cette flânerie, elle s'essaye surtout aux différents points de vue, aux différents « coins » qu'offre cet agencement pittoresque. Ils sont multiples, inattendus. Leur examen, non exhaustif, mais friand d'y trouver des

escaliers à double révolution et d'impossibles angles centraux, passera donc par une recherche de leurs points de rencontre, de leurs jointures. Peut-être que cette démarche aboutira à voir autrement cette maison, à lui trouver un cachet inusité, une unité révélée par l'étude. Peut-être qu'elle conduira, par des chemins paradoxaux, à découvrir une autre maison, jumelle de la première, bardée des mêmes matériaux, mais d'une structure nouvelle, autre abri d'une autre question, finalement.

Cet examen d'un marcheur boiteux, du sol qu'il foule, avant même de savoir à quoi ressemble la maison qu'il explore, est aussi indispensable pour comprendre les chemins qu'il empruntera qu'il peut paraître fastidieux. Ce portrait est tendu vers son objectif : démontrer combien la formation – tant du point de vue urbain que social – des quartiers ici étudiés préside à leur caractère périphérique. J'ausculterai cette démarche pour en préciser la teneur, qui tient du pas de l'araignée qui coordonne et plie ses pattes autant que le terrain le nécessite. Enfin, dans un regard plus englobant, je préciserai quelques-uns des matériaux qui seront évoqués sans cesse durant cette exploration : l'idée de quartier, de périphérie, de démocratie participative et de gestion territoriale. Une inspection sommaire mais indispensable des fondations, avant de s'aventurer dans une maison branlante, passera en revue les dispositifs institutionnels de démocratie participative et leurs armatures législatives les plus saillantes.

I. PREMIÈRE APPROCHE DES TERRAINS

PRESENTATION DES TERRAINS : TROIS QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES ET DES EXPÉRIENCES PARTICIPATIVES DIVERSES

Cette recherche met en regard trois territoires, très divers par les langues qui y sont parlées, l'histoire nationale, le poids démographique... Ils ont cependant en commun une épaisseur historique qui forge leur identité de quartiers périphériques. Tant par l'histoire de leur construction que par celle de leur peuplement, des événements historiques qui les ont marqués, ces espaces ont été le théâtre de la formation de périphéries : marges urbaines, aux logements dédiés aux classes populaires, aux espaces dédiés à la production artisanale ou industrielle, des morceaux du passé des partis ouvriers sont souvent accrochés à leurs rues. Ces trois quartiers ont en commun de se situer au sein des pays fondateurs de l'Union européenne, et de se situer dans des pays dits développés, installés dans des régimes démocratiques relativement anciens. Ils appartiennent cependant à des États dont les constructions nationales ont emprunté des chemins fort différents, de l'État fédéral allemand, divisé puis réunifié, à l'Italie issue du *Risorgimento*, aujourd'hui parcellisée doublement entre ses régions d'une part, son Nord et son Sud d'autre part, à la France enfin, qui fait figure d'État-nation ancien, plus centralisé que ses deux voisins. Ces quartiers *a priori* incomparables — *Mietkasernen*¹ berlinoises, résidences reggiennes et cités de banlieue parisienne — ont des traits d'histoire en commun. Ce contexte enfoui entretient des liens ténus avec le présent des dispositifs participatifs : je reviens ici sur la formation historique et urbaine de ces quartiers comme territoires périphériques² pour mieux cerner les caractéristiques communes qu'entretiennent ces quartiers, contexte de cette étude. Je présenterai pour chacun l'expérience participative qui constitue le terrain de cette recherche.

¹Habitat structuré en cours successives et considéré comme potentiellement insalubre à partir des années 1960

²J'aborderai ici le territoire au sens double d'un espace géographique socialisé, disposant donc d'une profondeur historique, d'une construction par les pratiques et les représentations. Le mot territoire sera également employé pour distinguer l'espace local d'échelles régionales ou nationales. Je m'inspire ici de la définition proposée par Jacques Lévy p 907-908 in **Lévy J., Lussault M.**, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1034 p.

A) Le groupe de travail de Sémard : débattre en périphérie

1) Pierre Sémard, des lilas au toponyme militant

A quoi ressemble Sémard ? Quand j'ai découvert ce quartier, nous étions en mai. Combattive comme une missionnaire, partant à l'assaut des tours, j'étais d'une certitude crispée sur le délabrement que j'allais y trouver³. J'ai troqué assez vite cette humeur militante contre l'ébahissement de la vision de Sémard au printemps. Sémard est un bon exemple de l'urbanisme de barres, notamment dans ce qu'il a pu produire comme vastes espaces publics au pied des bâtiments. S'il n'y avait le parc de la Courneuve et de la Légion d'honneur, enclaves de verdure travaillées, Sémard serait le quartier le plus vert de la ville, avec l'allée de marronniers quarantennaires longeant sur 1km la voie SNCF, la rue Pottier et ses merisiers à fleurs blanches (et, autrefois, ses lilas). Au centre, il y avait encore il y a quatre ans une vaste pelouse installée dans un creux hérité d'une ancienne démolition. Pour atteindre Sémard, il faut traverser la vaste enceinte du parc des sports Delaune, où les terrains de rugby offrent là-aussi des étendues libres et engazonnées aux promeneurs du dimanche. Cette image idyllique doit être nuancée en 2010 : les marronniers ont été coupés pour réaliser le mur anti-bruit qui protège les immeubles des nuisances de la voie ferrée, la pelouse a laissé place à un bâtiment pour reloger les ménages de la barre démolie, des grues et tas de terre ont poussé un peu partout. Hormis ces chamboulements notables dûs au projet de rénovation urbaine, dit projet ANRU, le quartier s'ordonne autour de rues calmes, dans une ambiance résidentielle. Les tours de onze étages, assez délabrées à l'extérieur, le sont bien plus à l'intérieur, où le lino, les boîtes aux lettres, la peinture aux murs prennent de l'âge malgré les tentatives d'entretien du bailleur social qui dispose de peu de moyens de gestion⁴. Au pied des immeubles, c'est une vie de village qui se déroule dès les beaux jours : les anciens du quartier discutent en pied de bâtiment, les enfants poussent le ballon contre le

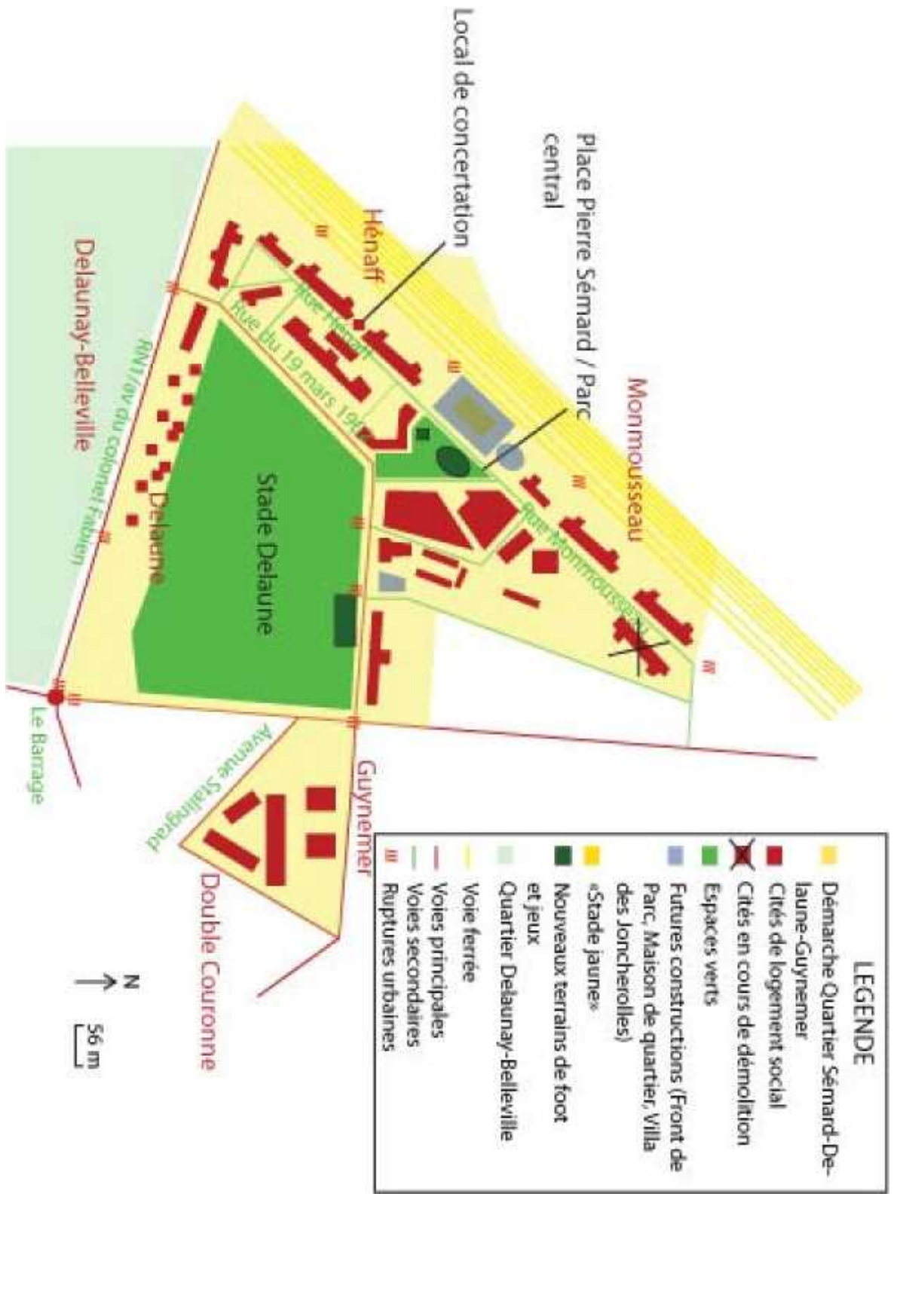
³M'inscrivant sans le savoir dans une longue tradition d'intervention en banlieue : « *Menaçant, cet espace est aussi surveillé : prêtres et dames d'œuvre, politiques, enquêteurs (...), surintendants d'usines et travailleurs sociaux, médecins des dispensaires, architectes, urbanistes partent à l'assaut pour comprendre, contenir les crises successives de la croissance urbaine et leur trouver des solutions* ». p 30 in **Fourcaut A.**, 1992, *Banlieue rouge : 1920-1960. Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Autrement, Paris, 293 p.

⁴Entre 2006 et 2010, le personnel de terrain, gardiens et personnel d'entretien, a changé et l'absentéisme a augmenté, les horaires d'ouverture de la loge du gardien ont diminué, l'antenne de l'agence de Plaine Commune Habitat, recentralisée, a été retiré du quartier.

muret d'accès aux poubelles, des parents raccompagnent les enfants de l'école, des adolescents émergent des caves investies sans autorisation pour faire une « salle de jeu », de jeunes adultes circulent, qui en *quad*, qui en voiture, visitant pour certains leurs relations qui attendent le client potentiel en pied de bâtiment. Une vie calme de quartier résidentiel, revendiquée comme telle par ses habitants⁵ qui -pour la plupart d'entre eux- ne voudraient pas habiter ailleurs à Saint-Denis.

⁵Le terme "habitant" sera ici employé pour désigner les acteurs des processus dont le "rôle" dans l'expérience est d'être habitant, riverain, expert d'usage de l'espace public concerné. Cette appellation est très finement analysée par Catherine Neveu qui en souligne l'évolution : "Au fil des diverses "époques" dans lesquelles des initiatives dites de démocratie participative ont été mises en œuvre, le terme d'"habitant" a ainsi désigné, en France, derrière une continuité de façade, des "publics" et des projets bien différents. (...) En tant que catégorie de sens, et ici de mobilisation, le terme était dans ce dernier cas [le lancement des comités de quartier à Roubaix en 1977] doté d'une très grande proximité avec le registre idéologique de la lutte des classes, les habitants y étant constitués, collectivement, comme acteur politique. L'"Habitant" était alors l'équivalent, dans l'espace de résidence, du Prolétariat dans l'usine. (...) Quant à l'"habitant" des années 1990, il prend une autre figure encore, celle de "l'expert d'usage", de l'individu détenteur de compétences spécifiques" cf p 29-30-31 in **Neveu C.**, 2009, « De l'habitant au citoyen », pp 29-32 in **Sintomer Y.**, 2009, *La démocratie participative*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, Paris, 104 p.

Illustration 3: Plan de Sémard



2) Sémard comme synecdoque⁶ de Saint-Denis

Comme Kreuzberg et Santa Croce, Sémard comporte les attributs variés d'un quartier périphérique, et ce depuis longtemps : pour en cerner les différentes composantes, il convient de resituer cet isolât de barres et de verdure dans une vision plus large.

Sémard est en fait le quartier périphérique d'une ville périphérique, Saint-Denis. Saint-Denis la rouge, « Saint-Denis la suie »⁷, a constitué durant la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle une sorte d'horizon politique et social pour la classe ouvrière française. Non pas un horizon à atteindre, mais plutôt la ligne depuis laquelle on guette l'orage qui peut agiter l'aile gauche de la vie politique française. Ce morceau d'histoire politique qui se déroule à Saint-Denis est fortement ancré dans l'histoire du mouvement socialiste et du mouvement ouvrier en France, et pour cause, car la ville compte par exemple jusqu'à 68% d'ouvriers parmi sa population active résidente en 1921. Jean-Paul Brunet, dont l'ouvrage brillant alimente ce bref retour historique, indique ainsi que « de toutes les villes ouvrières, Saint-Denis est une des plus représentatives »⁸. L'examen de la structure géographique du quartier Sémard semble d'ailleurs résumer l'histoire urbaine de Saint-Denis : de même que la ville s'est étendue au delà du mur d'octroi parisien⁹, sur une plaine traversée de cours d'eau et de voies de communication utiles à l'industrie, avec son relief plat, sa voie ferrée, Sémard est implanté juste après « le barrage » situé aux angles de l'avenue Fabien et Sémat¹⁰, sur une vaste étendue plane, le long d'une voie ferrée.

Pour filer la synecdoque, Sémard est une zone de marge : situé sur les contreforts des fortifications de 1841 inspirées par Vauban et qui entouraient Paris, son angle Sud-Est était délimité par le fort de la Double couronne – entendre la double couronne de fortification – qui ponctue encore le territoire de la première couronne de banlieue. C'est la courbure de cette couronne que suivent aujourd'hui les rues du 19 mars 1962 et Guynemer. Ce fort a connu un destin tragique : réquisitionné comme dépôt de munitions, il explose le 4 mars 1916. C'est le destin des marges d'être le lieu des équipements dont on ne veut pas ailleurs, notamment ceux qui présentent un danger pour l'entourage¹¹. Sémard est aussi une « survivance de

6« Figure de style par laquelle on prend (...) la partie pour le tout » p 1741 in **Beaujean A.**, 1990, *Le petit Littré, Dictionnaire de la langue française*, Le livre de poche, la pochothèque, Paris, 1945 p.

7Surnom cité par Roger Bourderon in **Bourderon R.** (dir.), 1997, *Histoire de Saint-Denis*, Éditions Privat, Toulouse, 383 p.

8p 435 in **Brunet J.-P.**, 1980, *Saint-Denis, la ville rouge*, Hachette, Paris, 455 p.

9Les industriels y voyaient l'occasion de baisser leurs charges et de se rapprocher des voies de transport.

10Carrefour qui est d'ailleurs encore appelé « le Barrage »

11Selon J.-P. Brunet, c'est d'ailleurs à Saint-Denis que se comptent le plus d'usines de la région parisienne où ne doivent pas voisiner des habitations.

zones rurales »¹², inconstructible du fait des implantations militaires, et bordant les zones maraîchères au Nord-Ouest, dans l'actuelle zone pavillonnaire, avec des lilas dont se souvient encore la présidente de l'amicale des locataires. C'est la marge rurale des usines Delaunay-Belleville, la seconde plus grande usine¹³ de la région parisienne. C'est à l'occasion d'un de ses débrayages, le 2 juin 1919, qu'une réunion d'ouvriers au Barrage proclame le "soviet de Saint-Denis"¹⁴. Ce milieu ouvrier est aussi le berceau des coopératives et sociétés mutuelles, notamment au sein des communautés de provinciaux expatriés à Saint-Denis : Bretons, Belges, Italiens... Parmi ces coopératives, certaines sont les prémices du logement social. Ainsi, à un jet de pierre du quartier Sémard : les sociétés coopératives l'amitié, le coin du feu sont parmi les premières, financées par des industriels, à proposer des logements décents aux ouvriers qui peinent à se loger au sein des hôtels meublés dionysiens¹⁵. Sémard s'inscrit donc de plain-pied dans cette histoire ouvrière qui marque le territoire de Saint-Denis et son passé politique. Cette identité est l'un des fils d'Ariane pour comprendre aujourd'hui les attendus des politiques¹⁶ de démocratie participative d'une part, et des habitants vis-à-vis de la municipalité d'autre part.

La vaste usine Delaunay-Belleville, à 500 mètres au sud de Sémard, est aujourd'hui démantelée, comme l'essentiel du patrimoine industriel dionysien. Sa charpente est métabolisée par la toiture d'une école maternelle et ses anciens terrains investis par des cités de logement social. Ces cités sont l'œuvre de l'architecte qui a organisé le quartier Pierre Sémard : Jean Lurçat, architecte en chef

12Expression employée par Jean-Pierre Brunet (Brunet J.-P., 1980, id supra)

13Les usines Delaunay-Belleville fabriquent des pièces automobiles et de chaudières. Cet établissement rassemble en 1915 jusqu'à 120 000 ouvriers, dont 90 % de main d'œuvre féminine. Cette usine connaît d'immenses grèves (notamment en 1917), qui dialoguent avec l'histoire de la mairie socialiste de Saint-Denis et avec la construction du mouvement syndical et coopératiste en France et à Saint-Denis. L'usine Renault de Boulogne-Billancourt est encore la plus grande usine de la région parisienne, au début du XX^{ème} siècle.

14cité p 213 in Brunet J.-P., 1980, id supra. Cet épisode montre combien les événements syndicaux dialoguent avec l'actualité internationale : première internationale, révolution russe... Ainsi, la démocratie parlementaire peut être remise en cause à ces occasions, pour proclamer, en l'occurrence, l'avènement d'un fonctionnement collectiviste, soviétique. En l'occurrence, cet effet d'annonce n'est pas suivi d'effet mais indique l'esprit des temps vis-à-vis de la démocratie représentative. Ce micro-événement reflète l'importance de Saint-Denis pour le Parti communiste qui vient de voir le jour : dans les années 1920 et 1930, le PCF se réunit fréquemment à Saint-Denis car ses manifestations sont interdites à Paris. Saint-Denis joue donc le rôle d'un pôle de contestation ouvrière vis-à-vis d'un gouvernement qui bride alors l'expression du principal parti ouvrier. (cf également Brunet J.-P., 1980, id supra)

15Les Dionysiens sont les habitants de Saint-Denis

16 Par "politique", j'entends ici ce "qui concerne l'État et le gouvernement, par opposition soit aux faits économiques et aux questions dites sociales, soit à la justice et à l'administration, soit aux autres activités de la vie civilisée" cf p 385 in Lalonde A. 1996, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris, 1323 p. Par ailleurs, pour cerner le terme "politique", on peut s'inspirer de cette proposition de Pierre Bourdieu sur la question de ses limites. « *Aujourd'hui, un des enjeux politiques est précisément la lutte sur les frontières du champ politique. Il y a une lutte pour élargir la définition qui est tout de suite condamnée comme populiste. Cette insulte est très chargée de sens. C'est un euphémisme pour dire raciste. Or ces luttes s'inspirent d'une révolte contre la fermeture du champ politique, contre sa définition stricte et militent pour un élargissement du champ politique. Un des problèmes est de savoir comment transformer la division du travail politique de telle manière que l'accès au système politique soit élargi, que davantage de gens puissent exercer des effets dans ce champ. Le flou de mon analyse correspond au fait que les frontières du champ politique sont un des enjeux de luttes. Il y a des tas de phénomènes dans le champ politique qui résultent d'une solidarité, par delà les oppositions politiques, qui vise à défendre ces frontières.* » pp 73-74 in Bourdieu P., 2000, *Propos sur le champ politique*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 107 p.

de la ville à partir de 1945¹⁷. L'opération de logements "Million"¹⁸ en 1956 fait partie de ses opérations postérieures : construite au cœur du quartier, puis démolie par étape en 1984, puis 1993 et 1997, elle en constitue aujourd'hui "le nom du père" lacanien. Le Grand Sémard et le Petit Sémard ont en effet donné leur nom au quartier tout en étant aujourd'hui démolis. Ce nom est loin d'être anodin, puisqu'il s'agit du secrétaire national du parti communiste choisi par Staline¹⁹. Autre clin d'œil toponymique de la fin des années 1980, la rue de Dakar, évoquant le discours de De Gaulle à Dakar²⁰, devient par la suite la rue du 19 mars 1962, alors même que le quartier accueille le siège de l'amicale des Algériens de France²¹, rayonnant sur 6 communes avoisinantes. Cette évolution toponymique fait écho à l'évolution de la population de Saint-Denis, terre d'accueil ancienne de populations migrantes venues s'employer sur son territoire : aux migrations provinciales, puis des pays voisins, ont succédé les migrations d'Afrique du Nord et sub-saharienne. Ainsi, sur trois des cinq barres jaunes "emblématiques" du quartier, moins de la moitié des locataires sont nés en France d'après une enquête du bailleur social Saint-Denis Habitat en 2002²², dont "beaucoup", selon les dires de l'enquête, sont "originaires du Maghreb" (le "beaucoup" désignant 1/4 du total des titulaires du bail d'un autre immeuble).

17Promoteur des "cités jardins urbaines", de la charte d'Athènes, il a planifié le quartier Sémard au gré des besoins immenses de logement de l'après-guerre. C'est donc un quartier "dessiné", avec ses équipements (de Lurçat aussi), ses espaces verts, et ses barres. Il s'agit d'une phase de construction postérieure pour Jean Lurçat à ses œuvres plus connues, où son idéologie urbaine y est bien mise en œuvre, mais emploie des matériaux et des techniques de construction "au rabais".

18Postérieure à l'appel de l'abbé Pierre de l'hiver 1954, l'opération Million est lancée par le ministère de la construction en 1954. Elle tient son nom du coût prévu par logement à construire. Les bâtiments issus de cette opération se caractérisent généralement par l'absence de différenciation des façades, l'usage du préfabriqué et la répétitivité de la répartition des logements.

19En 1924, Pierre Sémard est choisi par Staline contre Jacques Doriot, maire de Saint-Denis à l'époque. Il s'agit d'un cheminot, ce qui évoque (à dessein ?) la présence sonore de la voie ferrée dans le paysage du quartier éponyme. Selon J.-P. Brunet, cet épisode marque pour Jacques Doriot le début de son glissement vers la collaboration active avec l'Allemagne d'Hitler.

20Ce discours de De Gaulle reconnaît aux sénégalais la possibilité de prendre leur indépendance, tout en proposant la constitution d'une communauté franco-africaine.

21Au début des années 1980

22Cf **Saint-Denis-Habitat**, 2002, *Diagnostic Sémard-Delaune*, Saint-Denis, 37 p.



Illustration 4: Photo du quartier Sémard en cours de construction, vu depuis la cité Monmousseau. Extraite de p 9 de **Atelier Choiseul, Civilités, SCB Économie**, 2005, *Étude urbaine pour la restructuration du quartier Sémard à Saint-Denis*, juin 2005, Saint-Denis, 35 p. Archives : , **JOLY P.** et R., 1995 *L'architecte André Lurçat*, Éditions Picard, Paris, 262 p.

Sémard, "mini"-Saint-Denis ? Cela révolterait sans nul doute les quartiers voisins ! A tout le moins, il est sûr que certains des épisodes marquant de l'histoire de Saint-Denis, notamment dans son devenir politique et urbain, se retrouvent à l'échelle de micro-événements dans ce quartier. Cette micro-histoire comme la plus grande font voir une histoire de quartier de banlieue rouge, avec ses agitations populaires et ses enthousiasmes politiques.

Avant d'approfondir la vision institutionnelle du quartier esquissée au travers des statistiques du bailleur qui ont pu conduire à sa construction en tant qu'idée de quartier, et, en partie, à sa destruction, je vais m'attarder sur la représentation qu'en ont ses « acteurs », ceux qui l'habitent, par leur présence quotidienne ou leur travail.

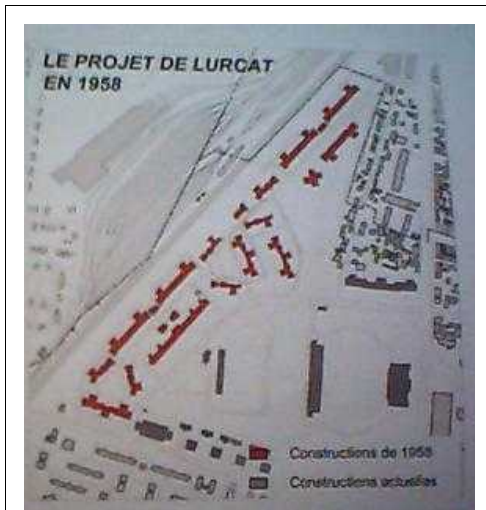


Illustration 5: Le projet de Lurçat en 1958. Plan extrait p 8 de **Atelier Choiseul, Civilités, SCB Économie**, 2005, id supra

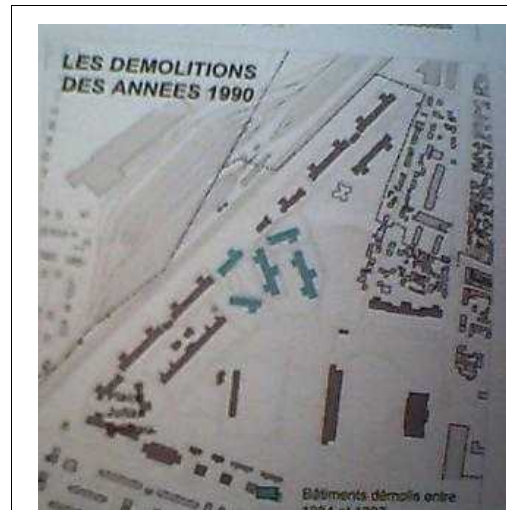


Illustration 6: Les démolitions des années 1990. Plan extrait p 8 de **Atelier Choiseul, Civilités, SCB Économie**, 2005, id supra

3) L'image de la périphérie paisible pour les professionnels

J'ai débuté les entretiens des acteurs²³ du quartier avec mes collègues urbanistes et techniciennes qui participent régulièrement aux différents processus²⁴ participatifs et sont les chefs d'orchestre de la partie urbaine du projet : Hélène Bergen²⁵, urbaniste spécialisée dans le logement ; Julie Volans, chef de projet pour la partie aménagement, chapeautant les architectes-urbanistes ; Martine Devert, responsable de l'unité territoriale voirie-cités, en charge de la réalisation des espaces publics dans les cités (statut paradoxal s'il en est, qui va bien avec sa « double casquette » de responsable des amicales de locataires de la Confédération Nationale du Logement à Saint-Denis) ; et enfin Stéphanie Rocher et Florence May, responsables du projet

23« On part alors de l'idée fondatrice que les sociétés sont peuplées d'actants (ou opérateurs). Au sein de ce vaste ensemble, il importe de discriminer les acteurs, actants pourvus d'une intériorité, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome, d'une compétence énonciative. Les individus sont, au premier chef, des acteurs, mais on peut admettre par extension l'existence des acteurs collectifs. Ces acteurs sont moins des sujets (terme qui les rabat sur leur seule intériorité, qui n'est pas ce qui intéresse les sciences sociales, qui ne sont réellement concernées que par la projection de cette intériorité dans l'acte, son extériorisation) que des individus socialisés.(...) Pour le géographe., il est important de postuler que tout acteur est un acteur spatial, dans la mesure où le moindre acteur met en relation l'opérateur et l'espace. (...) L'enjeu scientifique réside alors dans l'analyse et l'explication des dimensions spatiales des actes menés par des acteurs. » P 40 & 42 in **Levy J., Lussault M.**, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1034 p. J'emploierai le terme d'"acteurs" pour désigner les personnes rencontrées au cours des entretiens formels ou informels durant l'enquête de terrain.

24Par processus, j'entends un « ensemble d'activités disposées dans le temps selon une suite logique », relevant notamment de la « logique opératoire d'un système ». cf p 402 in **Brunet R. (dir.), Ferras R., Théry H.**, [1992]1993, *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus - La Documentation Française, Dynamiques du territoire, Montpellier-Paris, 518 p.

25Au cours de cette recherche, les noms des acteurs sont modifiés. Cette modification a pour but de limiter les conséquences que pourraient comporter ces travaux pour le quotidien des personnes qui m'ont accordé du temps et m'ont livré leur sentiment avec sincérité. Qu'il s'agisse d'anciens toxico-dépendants à Berlin, d'habitants bénévoles de Reggio, ou d'administratifs dionysiens, j'ai préféré transformer les noms de chacun des interlocuteurs. Trois exceptions néanmoins ont été nécessaires : j'ai conservé le nom de Patrick Braouezec, élu du quartier Sémard, mais aussi député, car les références qui sont faites durant les entretiens concernent majoritairement sa renommée nationale. Le rendre anonyme risquait de tordre la réalité du terrain, à savoir qu'un quartier périphérique inconnu bénéficie de la direction politique d'un élu réputé. J'ai également conservé le nom de Martin Düspohl, directeur du musée de Kreuzberg, puisque je cite alternativement l'ouvrage dont il est l'auteur, et l'entretien qu'il m'a accordé. Ces deux sources étant concordantes et ayant un ton très proche, j'ai choisi de lui conserver, à lui aussi, sa « notoriété ». Enfin, j'ai aussi conservé le nom d'Horst Wiessner, responsable d'amicale cité comme un personnage historique du quartier par plusieurs acteurs.

urbain à la communauté d'agglomération, et notamment de la coordination des nombreux acteurs partenariaux et du lien avec l'État²⁶. Sur le terrain²⁷ dionysien, la part est belle aux entretiens avec les professionnels, et pour cause ! Ils sont extrêmement présents à toutes les étapes du processus participatif, ce qui est justement une spécificité du terrain français. Jean-Pierre Mariault, le maire-adjoint au quartier, seul représentant du Mouvement des Citoyens de la majorité de gauche de la mairie, m'a également fait part de son point de vue. J'ai enfin rencontré des habitants, membres d'associations (la groupe femmes par exemple), et membres de l'amicale des locataires.

Quelle image ces acteurs ont-ils du quartier ? Ce détour par l'image du quartier Sémard pour ses acteurs est parcellaire : ils m'ont dit ce qu'ils pensaient voir dans ma question. Chacun, depuis sa place, y voit un sous-entendu différent. Les techniciennes et urbanistes de la communauté d'agglomération ont bien sûr en premier lieu une approche urbaine, mais toutes s'accordent pour faire valoir l'ambiance agréable de ce quartier, et témoignent leur attachement. Ainsi, on peut mettre en regard ces deux descriptions, de Julie Volans et d'Hélène Bergen : elles racontent chacune les « barres jaunes ». Cet urbanisme de « chemin de grue », avec ses constructions en préfabriqué, marque en effet le quartier par sa linéarité, l'amenant au nord vers un terrain vague, un ancien terrain de jardins ouvriers, aujourd'hui démolis pour laisser place à des baraques de chantier. Certaines de ces constructions sont de si mauvaise qualité qu'elles ont dû être démolies pour des raisons de sécurité, face aux fissures qui lézardaient leurs murs. Jean-Pierre Mariault (l'élu du quartier) qualifie cette architecture de « soviétique ». Chacun de ces acteurs du projet fait valoir l'ambiance particulière de Sémard. Si les conflits avec les amicales y sont rudes, les liens entre les habitants semblent plus présents qu'ailleurs : c'est du moins une sorte de référence pour ces techniciennes qui bâtissent dans différents secteurs de l'agglomération. Sont proposés de front les deux descriptions données par Hélène Bergen et Julie Volans, toutes deux urbanistes spécialistes de l'aménagement urbain :

Pourtant, selon Ouria Aït, une ancienne habitante qui fait partie d'un groupe de

²⁶Parmi les entretiens réalisés, aucun n'a été fait avec les représentants de l'État, même déconcentré. En effet, ceux-ci n'étant présents que très ponctuellement dans le processus, et uniquement dans son aspect gestionnaire, leur implication dans le dispositif participatif est inexistante. Au cours des rencontres officielles annuelles sur le projet urbain, l'intervention de l'État sur le sujet de la participation se borne en effet à un rappel de son importance, sans examen précis de ses modalités.

²⁷Par « terrain », j'entends ici : « une entité spatio-temporelle et une instance épistémique où se manifeste l'attitude empirique d'un chercheur dans sa tentative d'établissement de faits scientifiques. (...) Le terrain ne peut être confondu ni avec l'objet d'une recherche, ni avec l'espace de référence de celle-ci. » cf p 904 in Levy J., Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1034 p. Notice de Anne Volvey.

femmes de Sémard, ces liens étaient plus intenses auparavant : elle décrit un quartier qui aurait basculé, après la démolition des immeubles Petit et Grand Sémard, d'une convivialité dense à une indifférence générale. Cela rejoint aussi le constat de Bernard Florent (BF), habitant de Sémard de longue date et membre de l'amicale des locataires, qui répond à ma question en pensant que je l'interroge sur la sécurité dans le quartier :

ER²⁸ Pour commencer est-ce que vous pourriez me parler du quartier Sémard ?

BF C'est-à-dire, qu'est-ce que tu veux que je te dise sur le quartier Sémard ?

ER Quand vous rencontrez des gens qui ne le connaissent pas, qu'est-ce que vous en dites de ce quartier ? Comment vous en parlez ?

BF On a un quartier qui est bien, qui est vivant et agréable. Faut dire ce qui est, c'est un bon quartier. C'est pas Chicago. Moi je dis que c'est un bon quartier. Il n'y a pas de secret là-dessus.

Sa réponse présuppose que Sémard, en tant que quartier de Saint-Denis, serait insécure.

Quand on confronte les deux présentations des quartiers, un contraste apparaît entre l'approche des urbanistes (encadrés ci-contre), pour qui ce quartier n'est pas le « pire » et où il fait bon travailler ; et la perception des habitants, corroborée par l' élu du quartier, qui fait état d'un changement d'ambiance, qu'ils attribuent au changement de population et de son mode de vie.

Cela rejoint d'ailleurs plusieurs études menées sur le quartier. En 1985, un dossier définitif dans le cadre d'une opération « Habitat et vie sociale »²⁹ fait état d'un processus d'attribution de logements sociaux vacants à une population « en difficulté ». Cette évolution semble poursuivie par la suite d'après les dires de Jean-Pierre Mariault, l' élu du quartier, durant son mandat en tant que maire-adjoint au logement, lors d'un précédent mandat municipal (il y a plus de dix ans):

Citons ainsi ce témoignage de Jean-Pierre Mariault :

« Les difficultés de la vie de quartier ne viennent pas de là, ou pas seulement de là, mais aussi d'une politique de peuplement. Il y a eu une dégringolade du quartier, que j'ai bien vu quand j'étais élu au logement. Pendant un temps, les familles qui avaient le moins de ressources étaient systématiquement logées à Barbusse ou à Sémard, car c'étaient les seuls logements auxquels ils avaient accès financièrement. Les ménages plus aisés sont soit partis, soit les gens âgés sont décédés, ou ils ont vieilli... En plus au niveau de l'architecture, ces grandes cités, c'est vraiment de l'architecture purement soviétique ! ».

28« ER » introduit mes questions durant tous les entretiens.

29Cf **Arcane AET**, 1985, *Dossier définitif Habitat et Vie Sociale, Introduction à une opération de quartier*, février 1985, Saint-Denis, 10 p.

Le terme, imprécis, « en difficulté » est utilisé dans l'étude, ainsi que celui de « marginalisation ».

Le principe d'une dégradation de la vie sociale rejoint les conclusions d'un diagnostic partagé qui avait été réalisé en 2003 par des professionnels du quartier³⁰ : les travailleurs sociaux y font état d'une prévalence forte de problèmes de santé mentale et de dépression. Ils concluaient alors à une « dégradation de la vie sociale ». Cela correspond aussi à l'analyse issue d'une étude³¹ réalisée en 2003 qui identifiait alors un type de population à Sémard appelé le groupe des « placés là par hasard » : les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et hôpitaux psychiatriques, selon cette étude, installaient fréquemment des personnes fragilisées dans le quartier Sémard à cause de sa tranquillité. Cette même étude fait d'ailleurs état d'un faible investissement de l'espace public du quartier, hormis en pied de bâtiment : cela serait lié aux fragilités d'une partie de la population. Selon cette étude, le fort taux de difficultés psychologiques et sociales présentes dans le quartier contribuerait à un repli sur les appartements et à un faible investissement de l'espace public.

30 Il y est mentionné une dégradation de la « vie sociale ». Fatma Mehadjebia a occupé de 2002 à 2005 le poste de chargée de mission de la Démarche Quartier, devenu par la suite « direction de quartier ». Il s'agit donc de la professionnelle qui m'a précédé sur ce poste. Alice Cochard était en charge du volet développement social urbain du quartier pour le bailleur social Plaine Commune Habitat jusqu'en 2005. Son poste n'existera plus après son départ et la proximité qu'elle entretenait avec la ville est souvent prise en contre-exemple. Fatma Mehadjebia, et Alice Cochard ont rédigé ce diagnostic en réalisant des entretiens anonymes avec différents professionnels du quartier. Ce diagnostic, interne à leurs deux institutions (Ville et PCH), avait vocation à initier la réflexion pour la réalisation de la maison de quartier. Par ailleurs, en 2005, Saint-Denis habitat est fusionné avec le logement dionysien dans un office plus important : Plaine Commune Habitat, le bailleur de la communauté d'agglomération Plaine Commune. Le diagnostic partagé s'intitule : **Saint-Denis-Habitat, Ville Démarche Quartier**, 2003, *Rôles, perceptions du quartier et propositions des professionnels du quartier*, Saint-Denis, 17 p.

31 **Praxis-Daune**, 2003, *Les effets d'institution dans le quartier Sémard. Recherche relative à la construction de l'espace public dans les politiques publiques, Contre l'érosion du politique dans la ville. Rapport de la seconde phase*, novembre 2003, Saint-Denis, 25 p. Les deux autres groupes de population de Sémard de la typologie proposée étaient intitulés la « sociabilité ouvrière » et la « sociabilité de faubourg ». La première est majoritaire et fonctionne sur des relations de dons et de contre-dons. La seconde est issue des déménagements forcés liés aux réaménagements du centre-ville de Saint-Denis et de la couverture de l'A1 : elle est forgée d'un imaginaire de la proximité et de surveillances mutuelles.

Texte 1: Description du quartier Sémard par Hélène Bergen (HB): le quartier calme

ER Est-ce que tu pourrais me parler un peu du quartier Sémard, comment tu le vis.

HB C'est compliqué ! Comment je le vis... j'aime bien le quartier Pierre Sémard.... Oui, c'est un quartier certes en périphérie et de ce fait, on a l'impression qu'il n'est quasiment pas à Saint-Denis, vraiment en limite, mais on s'y sent bien. Oui, on me dit tout le temps si tu vas à la Courtille, vas-y le matin, si tu vas à Franc-Moisin, surtout, n'y va pas l'après-midi... Et par contre à Sémard on ne se pose pas de question. Il y a des problèmes, les gens ne se sentent pas toujours bien. Mais avec le relogement on voit qu'ils adorent leur quartier.

Mais c'est quand même hyper-compliqué en termes de relations. Même s'ils en ont, les habitants ont moins de difficultés d'ordre social, financières, de santé qu'ailleurs ; mais en termes de relationnel je trouve le fonctionnement avec l'amicale des locataires extrêmement compliqué. Il n'y a qu'à Sémard qu'on voit cela. Même si on a d'autres amicales dans d'autres quartiers, ce fonctionnement avec l'amicale Sémard est extrêmement bizarre. Nous leur donnons beaucoup d'importance. Même dans le cadre du relogement je trouve que les discussions avec les locataires sont compliquées. Il y a une spécificité de Sémard. Je le vois quand on fait

un point d'étape en interne : « faites un état d'avancement de vos projets » : ils savent qu'à Sémard il y a une spécificité. La population est assez âgée donc on en fait un peu plus en termes d'accompagnement. Ce n'est pas un accompagnement comme sur d'autres quartiers où les personnes sont relogées, et très contents de cela. A Sémard, c'est comme s'il fallait faire « plus plus ». parce que le DSU [Service du Développement Social Urbain] s'en est beaucoup occupé auparavant. (...)

ER D'un point de vue urbain ou social, qu'est-ce qui caractérise ce quartier ? Quand tu en parles, tu en parles comment ?

HB Je décris un peu le bâti, bâti des années 60, pas forcément en bon état, avec des gens qui sont là depuis le début. C'est peut-être parce que je ne fais pas de permanences ailleurs, j'ai l'impression que ma vision est un peu biaisée. Mais je suis contente de voir des petites mamies qui me disent « oh la la c'était mieux avant », je me dis qu'elles sont dans ce quartier et dans ce logement depuis des années alors que moi, personnellement, cela ne me parle pas : comment on peut rester à un endroit autant de temps ? De ce fait, ce quartier ne me paraît pas globalement trop difficile socialement, même si évidemment il y a des situations particulières. Je le trouve moins difficile qu'ailleurs et d'un point de vue urbain, il a une forme allongée qui fait qu'il y a un Nord et un Sud. Les gens adorent leur quartier. (...)

Texte 2: Description du quartier Sémard par Julie Volans (JV) : l'entraide

ER D'accord. Pourrais-tu me décrire un peu Pierre Sémard ?

JV Le décrire...

ER Oui, quand tu en parles à quelqu'un qui n'est pas d'ici, tu en dis quoi ?

JV Pour moi, il est caractérisé par le grand ensemble de barres jaunes en fond de voie ferrée donc très très marqué. Ce qui m'a frappée au début est son homogénéité dans le sens de l'uniformité et le bruit très très présent. Les quelques fois où j'y suis allée tout seule pour le voir un peu avant de prendre mes fonctions à Plaine Commune, j'ai été frappée par le bruit des voies ferrées, le bruit des avions également que je ne trouve pas négligeable. En y allant et en y passant un peu de temps en concertation, je suis frappée de la façon dont les gens se connaissent, des liens qui existent. Il y a sûrement des personnes très isolées aussi mais j'ai l'impression qu'il y a du lien social qui existe et s'est construit.

ER Toi, tu peux comparer avec d'autres quartier, ce qui n'est pas trop mon cas : trouves-tu cela différent par rapport à d'autres

quartiers ?

JV Je peux comparer à Gare-Confluence qui est l'autre quartier de Saint-Denis que je pratique. Cela n'a vraiment rien à voir en termes d'échanges et de liens entre les habitants. Nous avons un peu de tissu associatif mais qui est très lâche et il n'y a pas de démarches communes, en tout cas à ma connaissance : il n'y a pas le même système d'entraide qu'à Sémard.

ER A quoi cela tient-il d'après toi ?

JV Cela peut déjà tenir à la configuration du quartier : les pieds de bâtiment où les gens s'arrêtent, le groupe scolaire qui est vraiment juste en face, les aires de jeux d'enfants proches... Il y a moins cela à la Gare où l'on peut déjà difficilement s'arrêter dans la rue. Oui, avoir des espaces publics larges, avec des rues et des trottoirs larges, je pense que cela joue. Je passe aussi moins de temps à stationner et à regarder dans le quartier Gare-Confluence qu'à Sémard. Je ne peux pas voir les mêmes choses. Mais je ressens en Démarche Quartier ou dans la rue une autre tension sociale, qui n'a rien à voir avec Sémard ; ce sont d'autres difficultés qui sont beaucoup plus marquées, visibles et une pression plus forte sur les espaces publics.

4) Le quartier en "décrochage" pour ses habitants

Cette idée du décrochage du quartier est centrale pour comprendre l'amorce des processus de démocratie participative à Sémard, tout autant que pour saisir l'idée de quartier. Au seul examen des propos des acteurs, j'aurais aisément attribué ce discours pessimiste à des temps de vie : autant les jeunes professionnelles semblent enthousiastes, autant Ouria Aït, Bernard Florent, tous deux aux cheveux gris et aux enfants déjà grands, regrettent le « bon temps » d'un quartier qu'ils ont connu plus jeunes.

Ainsi, Bernard Florent fait état de cette croissance de l'anonymat entre les gens du quartier dans l'encadré ci-contre.

Texte 3: L'évolution du quartier Sémard selon Bernard Florent : l'augmentation de l'anonymat

ER Cela fait un moment que vous y [Sémard] habitez non ?

BF Cela fait trente ans. Trente ans passés.

ER Donc vous avez vu ...

BF J'ai vu plusieurs épisodes. C'est vrai que ça change, ce ne sont plus les mêmes gens, plus les mêmes jeunes. Ce n'est plus si bien que c'était.

ER C'était comment avant ?

BF Avant c'était plus village. Cela faisait plus village. Maintenant c'est dortoir. C'est plus comme avant. Les gens tu les vois et le

lendemain tu ne les vois plus et tu en vois un autre.

ER Parce qu'ils changent de logement ?

BF Non, parce qu'ils s'en vont, ils ne restent pas. J'ai l'impression que la tendance, c'est les cités dortoirs : boulot-dodo et puis basta ! Les gens quand ils voient que ça ne va pas ils se font la paire et ils vont ailleurs.

ER Les gens travaillaient moins avant ? Pourquoi c'est différent ?

BF Non, ils travaillaient peut-être même plus que maintenant seulement ce n'était pas la même mentalité. Ce n'était pas du tout pareil, les mentalités évoluent, c'est comme tout. Donc il faut dire que ce n'est plus du tout la même chose.

Ouria Aït offre une autre interprétation du « décrochage » connu par le quartier, à la fois plus politique et plus festive :

Le quartier n'a pu se transformer subitement en un lieu anonyme, de sorte que les gens que connaissaient Ouria Aït et Bernard Florent sont probablement partis du quartier ou sont décédés ; les jeunes adultes du quartier qui connaissent l'école en

Texte 4: Le décrochage de Sémard vu par Ouria Aït : le passage des fêtes à vigi-pirate

ER Raconte-moi un peu ce quartier.

OA A l'époque, il était très dynamique. Il y avait beaucoup d'activités dans le quartier. Nous faisons beaucoup de fêtes dans les écoles, la FCPE [Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques] marchait énormément. Chacune de nous rapportait quelque chose. J'ai des photos. Cela nous est arrivées de faire des « bouffes » de couscous car les cuisines étaient là, dans l'école. Il n'y avait pas de cuisine centrale. On faisait plein de trucs, des soirées. J'aimerais bien aller aux archives de la mairie de Saint-Denis pour retrouver des photos dans les cartons. Nous faisons les feux de Saint-Jean et des petits bals de musette.

ER Où cela ?

OA Là-bas, du côté du chemin de fer. Près du terrain. Il y avait beaucoup de feux d'artifice. Par exemple - c'est un truc bête - mais quand c'était le ramadan chacune descendait avec ses plats et on mangeait dehors. A l'époque, il

y avait les cabines téléphoniques et nous attendions qu'on nous appelle de la cabine téléphonique, nous passions notre vie dans les cabines téléphoniques...Sincèrement, disons que la cité Pierre Sémard n'était pas oubliée. Les centres aérés partaient même en mini-séjour du mardi au vendredi. Après, bien sûr, il y a eu Vigi-pirate. Il n'y avait pas la peur de laisser les portes ouvertes.

ER Qu'est-ce que cela change Vigi-pirate ?

OA Avec Vigi-pirate, on ne peut plus rien faire maintenant : les gosses ne peuvent plus partir en mini-séjour. Ou peut-être qu'il n'y avait plus assez de budget. Maintenant, comme il y a Vigi-pirate, tu ne peux pas envoyer tes enfants du lundi au vendredi, tandis qu'avant ils partaient faire du camping.

ER Pourquoi tu dis que la cité Pierre Sémard n'était pas oubliée ?

OA Parce qu'elle vivait ! Elle vivait, les élus étaient là et présents. Je ne sais pas qui était là à l'époque, je crois que je ne faisais pas du tout attention. Je ne me souviens pas qui était élu à l'époque ici.

tant que parent ou ancien élève fréquentent davantage leurs voisins. Toutefois, au regard des archives du quartier, il est à croire que le quartier a connu une activité associative plus intense qu'aujourd'hui. Sont ainsi actives sur le quartier : l'une des plus grosses amicales de locataires de Saint-Denis en 1984³², une cellule active du PCF³³, une section de l'union des femmes françaises³⁴ qui propose des activités de couture et de cuisine, une maison des jeunes fondée dans les années 1960 par le prêtre de la chapelle de la rue des Joncherolles, un comité de quartier qui contribue aux mariages, aux fêtes familiales et au char du 14 juillet. Les premières études sur le quartier voient le jour avec la naissance de la politique de la ville : ce sont les dossiers de projets « Habitat et vie sociale » évoqués plus haut. Ces sources contribuent à construire une image du quartier en décrochage³⁵ : elles ont vocation à obtenir pour la ville des financements nationaux, afin de remédier à une dégradation annoncée pour le quartier. Au-delà de ce biais, la seule mention du nombre de ces organisations, la seule lecture des tracts et courriers qu'ils ont laissé dans les archives municipales, suffit pour faire état d'une ambiance différente, même encore dans les années 1980, de celle d'aujourd'hui. L'augmentation progressive du chômage³⁶ et de l'abstention électorale à partir de 1978 sont contemporaines de l'affaiblissement progressif de la mobilisation politique des habitants et de la régression de la diversité associative ; on peut y voir l'une des conséquences de la crise pétrolière et de l'accélération de la désindustrialisation³⁷.

Jusque dans les années 1990, la vie associative et la mobilisation politique entretiennent des liens étroits : c'est lié à l'implantation locale du parti communiste. Ainsi, le président de l'amicale Sémard, Jean-Paul Virolles signe en 1992 un tract appelant conjointement à voter « non » au traité de Maastricht, à ce que les locataires de la cité Sémard soient relogés, et signe d'une formule enthousiaste :

32En 1985, un habitant sur cinq est adhérent à l'amicale des locataires.

33Celle-ci était implantée à l'actuel emplacement des bureaux des assistants sociaux municipaux : cette discontinuité du statut de ce lieu recouvre donc une forme de continuité de la fonction : en effet, la cellule locale du PCF assurait une aide aux familles du quartier sous des formes diverses : sorties à la mer à la journée, nourriture etc... D'après **Arcane-Architectes**, OTH Habitation, 1980, *Pré-dossier provisoire côté Pierre Sémard*, Ville de Saint-Denis, Office municipal d'HLM de la ville, Saint-Denis, 62 p.

34L'UFF, union des femmes françaises, est une organisation de femmes, proche du PCF, devenue par la suite « Femmes solidaires ». Son pendant italien dont il sera question par la suite est l'UDI, *unione delle donne italiane*. Ce « communisme de voisinage » est bien décrit par Emilie Bllanu : cf Bllanu E., 2006, « La « démocratie participative » en « banlieue rouge ». Les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau mode d'action publique », pp. 53-74 in *Politix*, 2006/3, n° 75, Armand Colin, Paris

35Citons ainsi le dossier **Arcane-Architectes**, OTH Habitation, 1985, *Dossier définitif Habitat et Vie Sociale ; Cité Pierre Sémard*, Ville de Saint-Denis, avril 1985, Office municipal d'HLM, Saint-Denis, 68 p. destiné à obtenir les financements de l'opération Habitat et Vie Sociale ; puis, celui destiné à obtenir à terme le financement de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine : **Praxis-Daune**, 2003, *Les effets d'institution dans le quartier Sémard. Recherche relative à la construction de l'espace public dans les politiques publiques. Contrer l'érosion du politique dans la ville*. Rapport de la seconde phase, novembre 2003, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 25 p.

36Je reviendrai dans le corps de la comparaison sur les statistiques sociales du quartier

37Compte-tenu de la proportion importante de salariés dans l'industrie et de la très forte industrialisation du territoire, celle-ci touche tout particulièrement Saint-Denis.

« les communistes de la cité Pierre Sépard défendront les habitants ». Aujourd'hui, à l'inverse, la relève de Jean-Paul Virolles, Ghyslaine Franne, fait de son apolitisme une règle stricte et affichée. Le retrait du PCF, de la paroisse, des associations de femmes liées au parti communiste, semble donc concomitant avec le « décrochage » regretté par Ouria Aït et Bernard Florent.

Cette construction de l'idée de quartier dégradé est collective et touche autant les habitants que les professionnels. Plusieurs études (16 entre 1980 et 2005) s'emploient à démontrer cette spirale négative, que la rénovation du quartier doit permettre d'« enrayer ». A ce sujet, on trouvera ci-dessous une comparaison statistique réalisée conjointement par la ville et le bailleur au sujet des habitants du quartier Sépard, et construite de manière à démontrer la dégradation dont le quartier fait l'objet³⁸. Je reviendrai par la suite sur les catégories statistiques choisies à cette fin.

Tableau 1: Comparatif des caractéristiques socio-démographiques des nouveaux entrants dans le quartier Sépard (cf **Saint-Denis-Habitat, Ville Démarche Quartier**, 2003, id supra)

	1995-1999	2000-2003
Famille monoparentale	19,50%	31,5
Titulaire du bail de moins de 35 ans	36,3	49,8
Titulaire du bail français	60,6	49
Titulaire du bail chômeur	9,2	19,9
Moyenne des ressources imposables	6085	4979

La peur du décrochage est le motif avancé pour justifier le lancement du projet urbain qui a vocation à prévenir cette dégradation³⁹. Le caractère décalé de la tentative d'enrayement de la « dégradation de la vie sociale » par le projet urbain n'échappe pas aux techniciennes, qui soulignent combien le règlement de problématiques sociales par de l'urbain relève du vœu pieu⁴⁰. Face à cela, le vécu de l'élus du quartier et des techniciennes apparaît en demi-teinte, présentant une

³⁸Les données du tableau «Comparatif des caractéristiques socio-démographiques des nouveaux entrants dans le quartier Sépard » sont extraites d'un rapport produit conjointement par la ville et Saint-Denis habitat intitulé : **Saint-Denis-Habitat, Ville Démarche Quartier**, 2003, *Point d'étape sur la situation du quartier Sépard*, septembre 2003, Saint-Denis, 5 p. On constate effectivement que la proportion de chômeurs titulaires de bail augmente, que les ressources annuelles imposables sont plus faibles chez les nouveaux entrants. Par ailleurs, il est notable que les indicateurs portant sur la nationalité des titulaires de bail, leur âge, et leur statut matrimonial semblent destinés à faire valoir la fragilisation du quartier.

³⁹Voici comment Florence May, en charge du projet ANRU, présente le choix de la rénovation urbaine : « *Notre logique était de prendre la situation de Sépard en main assez tôt pour ne pas attendre une dégradation qui conduirait le quartier à être comme Franc-Moisin ou autre, et ce, parce qu'il n'était pas dans les zones de politique de la ville. C'était dur à entendre pour les habitants. Les gens ne se vivaient pas comme cela : il n'y a pas de gros mal-être, ils ne se plaignaient pas d'être enclavés, n'avaient pas de discours sur le quartier comme un ghetto. En l'occurrence, on est un peu dans la tentative de résoudre des problèmes sociaux par de l'urbain.* »

⁴⁰Sur ce sujet, on se référera au numéro des actes de la recherche en sciences sociales, et notamment à son introduction : **Tissot S., Poupeau F.**, 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux » pp. 5-9 in *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 159, septembre 2005/4, Le Seuil, Paris

situation moyenne mais apaisée. Comme vu précédemment dans leurs entretiens, Sémard apparaît dans leurs propos comme un quartier qui rencontre des difficultés, des contraintes urbaines, mais dans une mesure moindre que d'autres quartiers où ils interviennent par ailleurs.

5) La réponse au décrochage : l'entrée en politique de la ville et la participation.

Les études urbaines et sociales réalisées scandent l'entrée progressive du quartier en politique de la ville. Il traverse ainsi les différentes étapes chronologiques de cette politique : HVS (Habitat Vie Sociale), DSQ (Développement Social des Quartiers), GPV (Grand Projet de Ville), ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), souvent inscrit *a posteriori*, comme quartier « prioritaire », mais moins que d'autres⁴¹... Chaque procédure laisse la marque d'une démolition et pourtant, Sémard fait figure de nouveau venu dans les dispositifs⁴² politique de la ville. Pour les professionnels arrivés en 2005-2007 (c'est le cas de presque tous ceux qui travaillent sur le projet, hormis Martine Devert), Sémard est un projet qui a pu se « raccrocher » aux dispositifs, suite à une négociation⁴³. De même, la transformation du quartier est toujours évoquée à partir de la signature de la convention ANRU. Les transformations préalables, elles, n'existent plus dans la mémoire collective de l'institution. Elles sont bien sûr présentes dans la mémoire des habitants qui les ont vécu, et qui sont là de longue date. Mais le temps du projet semble primer sur ce temps long de l'évolution au bulldozer du quartier Sémard.

41Ainsi les quartiers Franc-Moisin et Floréal sont aujourd'hui encore classés en Zone Urbaine Sensible, ouvrant l'accès à certaines prérogatives de la politique de la ville. Ils bénéficient aussi de délégués du préfet, chargés du suivi de la politique de la ville à une échelle micro-locale. Ce n'est pas le cas de Sémard, bien que reconnu « quartier prioritaire » de la politique de la ville : ainsi, les différentes strates de zonages n'entrent pas toujours en cohérence, et rendent compte de l'héritage de chacun des quartiers : Franc-Moisin et Floréal sont en effet plus anciennement identifiés comme des quartiers dits « en difficulté » et les indicateurs socio-économiques y sont plus alarmants qu'à Sémard.

42Un dispositif est une « manière dont sont disposés les pièces, les organisées d'un appareil, le mécanisme lui-même » ou un « ensemble de moyens disposés conformément à un plan » p 754 in **Rey-Debove J., Rey A.**, 2009, *Le nouveau Petit Robert de la langue française*, le Robert, Paris, 2837 p.

43Voici comment Florence May, en charge du projet rénovation urbaine, présente la chronologie du projet urbain : « Je suis arrivée sur Sémard en mai 2005. A l'époque c'était le GIP [Groupement d'Intérêt Public] GPV[Grand Projet de Ville] et c'était compliqué : Sémard n'était dans aucun des GIP, Sémard n'était pas encore dans les périmètres. Finalement il a été rattaché au GIP de Pierrefitte, qui s'occupait aussi de Double Couronne Guynemer. Ce n'était pas logique qu'il n'y ait pas été rattaché au début, mais c'est finalement au sein de ce GIP qu'il a été inclus. A l'origine, Sémard n'était donc pas en politique de la ville, il n'y avait rien. Au départ, c'était uniquement géré par le bailleur : le projet était uniquement un projet patrimonial de Saint-Denis-Habitat. (...) La loi Borloo a été votée en 2003 et les choses se sont précipitées, sous un effet d'aubaine. A l'époque, il était encore question de construire au cœur du quartier. Pour être éligible au dispositif ANRU [Agence de Rénovation Urbaine], c'était un peu léger alors le programme a été un peu poussé et est entré dans une logique de renouvellement urbain. En somme, l'ANRU a créé l'occasion, même si on n'aime pas toujours le rappeler. Une longue négociation institutionnelle a été nécessaire du fait que Sémard n'était pas en ZUS [Zone Urbaine Sensible] et que cela n'était par conséquent pas automatique. Le GIP-GPV a monté les dossiers de candidature pour l'ANRU, Stéphane Vigne [actuel directeur de l'agence de Plaine Commune Habitat pour le quartier Sémard] y travaillait à ce moment-là. A l'origine, c'est donc un projet monté par les techniciens, comme souvent quand il y a une occasion liée à l'ANRU. Le bureau d'étude RVA nous a rendu une étude au début de 2000. Celle-ci n'était pas très convaincante. Ils avaient fait apparaître un besoin de renouvellement urbain plus fort que ce qui était prévu par Saint-Denis-Habitat, qui était alors très réticent à l'idée de démolition. (...) L'ANRU représentait donc une opportunité financière pour le bailleur qui n'avait pas les moyens de réhabiliter l'ensemble de son patrimoine. »

Illustration 7: Chronologie de l'entrée de quartier dans la politique de la ville

1976	Fissures dans les bâtiments du centre du quartier
1980	Premier dossier HVS
1992	démolitions au centre du quartier et du mille club
1993	Construction Petit Sémard
1994	Démolition Petit Sémard
1995	Concours pour la reconstruction : Pottier-Timbaud
1996	Construction Pottier
1997	Démolition Grand Sémard
2002	Etudes pour le plan de référence du projet urbain
2003	"Contexte probable d'une opération de renouvellement urbain" annoncé
2004	Dérogation pour Sémard qui n'est ni en ZUS, ni en GPV : rattachement au GPV de Pierrefitte
2006	Signature de la convention ANRU pour la ville de Saint-Denis
2007	Réhabilitation d'Henaff début du relogement du 8-10-12 Monmousseau
2008	Construction de Pottier-Timbaud
2009	Début du relogement du 23-25-27 Monmousseau
2010	Démolition du 8-10-12 Monmousseau ; Réalisation du city-stade ; Construction de Front-de-Parc

6) La construction de l'idée de quartier au fil des études urbaines

Au fil des différentes études réalisées entre 1980 et 2005, et malgré les récits récurrents d'entretiens ou les constats de sociologues qui dénie au quartier Sémard son caractère de « quartier », l'idée qu'il existe un quartier portant le nom de « Sémard » persiste : la maille de référence pour penser ce quartier est donc historiquement différente de la maille vécue par les habitants. Encouragée par une

forme commune sur le plan urbain, l'idée de « quartier » se construit sur la démonstration qu'il s'agit d'une entité dont la population est globalement en « difficulté ». Plusieurs sources (entretiens, rapports) soulignent le caractère artificiel de cette idée de quartier, en décalage avec le ressenti des habitants qui revendiquent davantage une appartenance à tel ou tel sous-ensemble géographique, identifié généralement à une cité (Hénaff et Monmousseau en particulier)⁴⁴ ; cette division s'articule notamment avec la carte scolaire qui divise le quartier entre l'école Roger Sémat et l'école Pierre Sépard. Le « quartier Sépard », pour les habitants rencontrés, évoque une réalité ancienne, aussi vide que la pelouse héritée des démolitions du Petit et Grand Sépard⁴⁵. L'amicale revendique d'ailleurs son appellation « ALCPS », « Amicale des locataires de la cité Pierre Sépard » tout en faisant valoir les subtilités de ce qui ferait ou non partie de la cité Pierre Sépard. Le flou de cette toponymie est précieux pour les habitants pour créer des marges d'interprétation. En revanche, le découpage du quartier Sépard est tout à fait précis pour l'administration. Selon les acteurs (notamment Démarche Quartier à la ville, ou rénovation urbaine à la communauté d'agglomération), il désigne tantôt une entité urbaine, essentiellement délimitée par les coupures urbaines (routes nationales) et les frontières administratives avec les villes voisines ; tantôt, il exclut les appendices tournés vers d'autres réalités que sont les cités Delaune d'une part, Guynemer et Double Couronne d'autre part, et les pavillons des rues au nord du quartier enfin. Ainsi, la cité Delaune, en bordure de route nationale, se trouve de l'autre côté du stade Delaune, et est donc davantage tournée vers le sud de la ville et vers Delaunay-Belleville. Double Couronne et Guynemer sont deux cités en appendice de la démarche quartier Sépard-Delaune-Guynemer : de l'autre côté de l'avenue Stalingrad (route nationale), elles sont relativement isolées du reste du quartier, et

⁴⁴Citons notamment Jean-Pierre Mariault : « JPM qu'est-ce que c'est qu'un quartier ? - ER Alors, d'après vous ? - JPM Un quartier c'est un lieu géographique dans lequel les habitants ont un certain nombre de choses en commun. C'est la définition de n'importe quel lieu ou pays, ville etc, mais je maintiens que l'appartenance à la ville de Saint-Denis n'est pas suffisante pour qu'il y ait une vie de quartier. Car il y a les contraintes géographiques et par ailleurs ce qui officiellement fait partie du quartier – Delaune, Double Couronne et Guynemer – et qui dans la réalité des faits n'en fait pas partie. Combien de fois je me suis bagarré avec Florence May pour qu'il ne soit pas inscrit « quartier Sépard » mais « cité Sépard » dans les documents : ce n'est pas un caprice de jeune fille ! En fait, cette réalité-là, nous n'arrivons pas à la faire avancer. (...) Je pense qu'en fait la notion de quartier pour Sépard – Delaune etc, ça n'existe pas. Il y a éventuellement – mais il faudrait s'en assurer – une unité entre les immeubles de Sépard proprement dit – Hénaff, Monmousseau – mais je n'en suis pas si sûr car il y a en plus des rivalités et scissions entre tel ou tel lieu de la cité. Je pense que la notion de quartier n'est pas intégrée ni par les habitants ni par les services – pas par vous mais par les services en charge de la rénovation urbaine. ». Hélène Bergen fait également part de cette disjonction : « HB Quand on leur demande dans quel quartier ils habitent, pour toi ou moi c'est Pierre Sépard, et pour eux c'est Monmousseau ou Hénaff. Même quand il s'agit du relogement : quand ils disent « je veux rester dans le quartier », si on propose « Grimau », en fait on n'avait pas compris, ce n'est plus le quartier ! (rires) Le quartier ce n'est pas qu'un immeuble...- ER Cela vient de quoi ? - HB : Peut-être la forme allongée et le fait qu'ils soient rattachés à des écoles différentes, comme le quartier fonctionne beaucoup avec les écoles. On voit les mamans sur le trajet de l'école, elles déposent les enfants qui sont tous dans la même école. - En effet, les personnes qui habitent Delaune sont davantage attirées vers le centre que vers le quartier, et les personnes de Double-Couronne et Guynemer ne viennent jamais non plus dans le quartier. Il est vrai que les enfants sont scolarisés dans les écoles Sémat et Sépard, mais il y a beaucoup de couples sans enfants, de personnes âgées, qui, par définition, ne vont pas dans les écoles et ne fréquentent donc pas le quartier.

⁴⁵Jean-Pierre Mariault parle de « no man's land » pour la décrire.

paraissent fortement dégradées de par l'état de leur environnement urbain. Ce second découpage correspond au territoire du projet de rénovation urbaine. Contrairement à d'autres quartiers, le quartier Sémard offre une image d'évidence tant il est reclus derrière le stade Delaune, ses deux routes nationales, la voie ferrée, et le terrain vague. Il y a donc une pertinence de parler d'un quartier Sémard, en termes de ressenti extérieur relaté dans les entretiens, sensible au travers des cartographies, ou d'après ma propre perception d'actrice du quartier⁴⁶. Cependant, gardons à l'esprit que cette unité est avant tout urbaine, et ne reflète pas le vécu des habitants, plus morcelé entre le Nord et le Sud.

⁴⁶A cette occasion, je n'adopte pas le découpage « officiel » de la Démarche Quartier : en effet, pour cette recherche, la délimitation pertinente du « quartier » me semble exclure l'appendice nord-est composé de Double-Couronne et de Guynemer.



Ligne I/1- Avenue du Colonel Fabien (cité Delaune) vers l'Est 2- Avenue du Colonel Fabien vers l'Ouest 3-Avenue 19 mars 1962 Ligne II/1-Cité Hénaff 2- Cité Hénaff, vue sur la voie ferrée 3- rue Hénaff vers le Nord Ligne III /1-Construction de Front de Parc 2- Parc central ou place Sépard : le city-stade 3-rue Monmousseau vers le Nord Ligne IV/1- Avenue Stalingrad/RN vers le Nord 2-Stade Delaune 3-Rue Monmousseau vers le Sud

Illustration 8: Planche de photos de Sémard

7) **Le groupe de travail : une expérience discursive de démocratie participative**

Pour achever cette entrée du quartier Sémard, et une fois posé son cadre géographique, il me reste néanmoins à définir l'objet de la recherche, son terrain.

La confrontation avec les objets allemands et italiens m'a conduite par désir de

contraste à privilégier une expérience⁴⁷ participative avec une forte dimension discursive, et ancrée dans un dispositif « frontal » mettant en scène en « face-à-face » l'administration et les habitants du quartier: les groupes de travail. Cette caricature de participation à la française correspond aux dispositifs ordinairement décrits (et souvent décriés) par la littérature scientifique sur le sujet ; elle montre en outre des signes de dysfonctionnements patents qu'il me semble fécond d'analyser. Ces groupes de travail sont orientés explicitement sur les transformations territoriales. Enfin, lorsque j'ai mené les entretiens, j'ai pu constater qu'ils constituaient un dénominateur commun pour les acteurs, qui les identifiaient davantage que les permanences itinérantes ou des projets liés à du développement social⁴⁸.



Illustration 9: Projet dit de "développement social" à Sémard : atelier de théâtre forum sur la parentalité. Photo : collectif Argos.

Les groupes de travail consistent en des réunions en soirée (à 18h30) tenues dans les lieux publics du quartier (écoles, « local de concertation »). Ils portent par exemple sur : l'aménagement du centre du quartier (appelé le « cœur de quartier »), la résidentialisation de la cité Hénaff, le type d'aménagement sur l'espace vert le long de la voie ferrée, le type de jeux pour enfants... Ils ont lieu entre une et trois fois par an, parallèlement aux autres dispositifs participatifs⁴⁹ et ce depuis 2003. Ces

47Le terme d' « expérience » est privilégié au cours de ce texte pour qualifier les trois terrains, Idefix, le Bici-bus et le groupe de travail. Je l'ai privilégié au terme de projet, bien que tous deux fassent ressortir le caractère éphémère, probatoire, de ces tentatives de mise en acte du concept de démocratie participative. Ce choix était notamment motivé par le caractère galvaudé du terme de projet, très utilisé dans le jargon administratif, afin de permettre une mise à distance de ces objets. Également, l' « expérience » me semble recouvrir un champ plus large, du processus institutionnel (le groupe de travail), à l'action associative (Idefix), en passant par le dispositif multi-partenarial (le Bici-bus), rendant ainsi compte de la diversité des formes participatives.

48 « *Dynamique multidimensionnelle et multiactorielle au sein d'une société locale consistant en la construction et la réalisation d'un projet de développement auto-centré et endogène de cette société.* » p 251 in Dictionnaire de Levy J., Lussault M., 2003, id supra, notice écrite par Françoise Plet. Dans ce texte, j'emploierai également le terme de développement local, qui recouvre le même processus, en y ajoutant une dimension économique.

49Les autres dispositifs en place sur le quartier sont : 1) la réunion publique de Démarche Quartier, ouverte à tous, animée par

réunions sont généralement animées par la direction de quartier qui en assure le secrétariat, la convocation, et le « bon » déroulement (notamment la distribution de la parole, l'apaisement des échanges virulents). Quand ils sont présents, les élus du quartier disent un mot d'introduction pour remercier les participants. Les techniciens présents sont issus de la communauté d'agglomération, du bailleur social et des cabinets d'architectes ou de paysagisme en charge d'une partie du projet de renouvellement urbain (ANRU) : au cours de la rencontre, ce sont eux qui présentent des propositions, des plans et les propos des habitants sont destinés à modifier leur projet. Les autres participants sont des habitants et des associations.

Il peut y avoir plusieurs raisons qui amènent à ce qu'ils soient présents :

- Soit ils sont invités par voie d'affichage et d'un courrier à destination de tous les habitants qui ont participé au moins à une réunion ou une rencontre et figurent dans le « fichier des démarches quartiers ».

- Soit ils sont invités parce qu'ils ont manifesté (ou qu'on leur a proposé lors d'une initiative publique) un intérêt particulier pour le projet urbain et qu'ils figurent dans le « fichier des groupes de travail » (plus restreint que le précédent). Ce fichier d'invitation recense donc les habitants « les plus motivés ». En pratique, c'est généralement ce dernier fichier qui est employé, notamment parce que les groupes de travail doivent pouvoir être convoqués de manière souple et rapide (l'autre fichier comprend des centaines d'inscrits, celui-ci une cinquantaine et permet donc une plus grande réactivité dans les envois). A l'épreuve des faits, les habitants présents sont exactement les mêmes, quels que soit le fichier choisi (plus ou moins ouvert), et la procédure d'invitation retenue (affichage ou courrier).

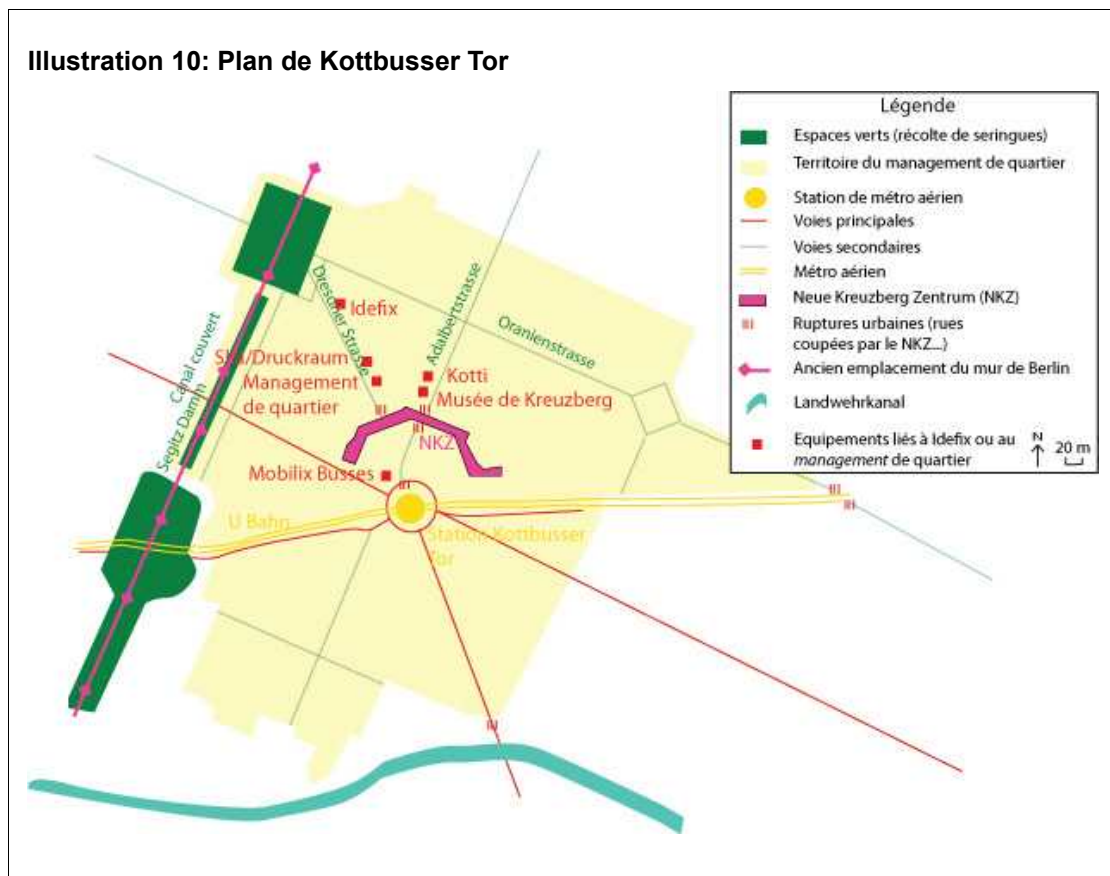
Après cette brève présentation du groupe de travail dionysien, je décris le quartier de Kottbusser Tor, et le projet Idéfix.

l' élu de quartier avec le secrétariat de la direction de quartier. Les points à l'ordre du jour sont fixés par la ville et sont extrêmement variés : les animations culturelles, le budget municipal, les activités municipales pour la jeunesse, le projet ANRU... Bien qu'orientées à première vue sur un fonctionnement très consultatif, ces lieux sont parfois investis de revendications vives et deviennent alors, de facto, des lieux de concertation sur le sujet mis à l'agenda par les habitants. 2) Les permanences : ces permanences consistent en des rencontres dans les lieux publics ou « en pied de cité ». Elles ont lieu de façon informelles et sont animées par la direction de quartier et les techniciennes du projet ANRU. Elles ont pour objectif de rencontrer des habitants « *lambda* », qui ne sont pas présents aux dispositifs participatifs du type « réunion » afin d'échanger sur le projet urbain. Ces rencontres ont lieu de manière individuelle ou en petit groupe dans le but d'entendre la parole de personnes moins accoutumées à la prise de parole en public. 3) La « visite du maire » a lieu une à deux fois par an : le maire, ses adjoints, et les services municipaux, communautaires et du bailleur, effectuent une visite dans tout le quartier : ce dispositif est une occasion pour des habitants de formuler des « demandes », ce qui lui confère une dimension participative, mais il est davantage conçu comme un outil de démocratie de proximité, pour rapprocher les élus des habitants.

B) Idefix : réinsertion associative dans une ex-marge

1) La « porte » de Kottbusser, entre métro aérien et ferme auto-gérée.

Lorsque je débute mes recherches à Kottbusser Tor, je marche dans une ville sombre, peu éclairée, aux nombreux magasins fermés. Il fait froid, humide, et je regrette d'avoir choisi le mois de novembre pour débiter le terrain à Berlin. Je n'ai pas voulu louer de vélo afin de « sentir » la ville, pour m'y repérer, et je découvre combien elle est vaste, déroulant de longues transitions entre des quartiers qui me paraissaient proches sur la carte. Je resserre les cercles de mon exploration autour de Friedrichschain-Kreuzberg, où j'erre quelques heures entre chaque arrêt dans des *Kneipe* (troquets), tenus par de jeunes Turcs. J'ai retenu de mon terrain ouagalais⁵⁰ qu'il fallait parfois s'arrêter de marcher pour découvrir le terrain autrement, alors



⁵⁰Cf Roche E., 2003, *Territoires marginaux, territoires d'autonomie : les femmes seules des quartiers de Wemtenga et Taabtenga à Ouagadougou*, dir. J.-L. Chaléard, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 235 p.

j'applique la « technique » avec application. Dans la rue, mon allemand est mal compris : les dames turques, elles, me comprennent pour m'indiquer l'arrêt du bus qui part de Kottbusser Tor, à la station de métro qui fait le coin de mon terrain.

Même décor, 6 mois plus tard, j'ai décidé de retourner à Kreuzberg au printemps, et j'ai un vélo. Mêmes interlocuteurs également, qui m'accueillent avec le sourire, heurtés par mon allemand haché ou italianisant, ou encore fatigués. Le contexte n'est plus le même : entre-temps, l'association de réinsertion que je venais visiter, Idefix, est passée dans la tourmente de la *Demo*. Cette manifestation lancée contre une salle de consommation « propre » atteint en ricochet toutes les activités en direction des toxico-dépendants, dont celle qu'Idefix a en charge : conduire les toxico-dépendants vers l'emploi *via* des services liés aux produits pour chiens (laissez, biscuits...). Kreuzberg s'égayait sous le soleil : ses grafs ont des couleurs vives et racontent des épisodes vieux de trente ans. Au détour d'Adalbertstrasse, Martin Düspohl, le directeur du musée du quartier nous fait visiter une ferme, où des enfants évoluent sur de gros jeux en bois, accompagnent des chèvres ou encore des oies qui rentrent à la ferme. La visite avait débuté à la station Kottbusser Tor, sorte de « station La chapelle » avec son métro aérien, son agitation extérieure. La place est surtout marquée par le Neue Kreuzberg Zentrum (dit NKZ) et l'énorme enseigne « *Möbel Olfe* » qui narguait par erreur les Berlinoises de l'Est⁵¹, à un jet de pierre du mur qui bouchait la Dresdner Strasse. Justement, mes recherches comme la visite de Martin se centrent sur cette drôle de rue, qui pourrait être une rue d'Amsterdam avec ses immeubles anciens, bas, sa circulation apaisée et son débouché sur ce qui semble être un canal (sur Segitz Damm). Avant 1989, elle était close ou presque à ses deux débouchés : à l'un s'élève la falaise du NKZ, avant-poste de la *Sanierung*, la rénovation du quartier qui n'a jamais vu le jour comme les plans l'avaient prévu⁵². A l'autre s'élevait le mur, et le *roman's land* qui le protégeait. Une rue sans la fonction de rue, coupée en ses deux extrémités, avec deux passages étroits permettant de rejoindre en biais Oranienstrasse et Adalbertstrasse.

51La publicité pour le magasin de meubles « *Möbel öffe* », placée au sommet du *Neue Kreuzberg Zentrum* et visible sur la photo n°6 de la planche illustrative (Ligne II) était tournée par erreur vers la partie est de Berlin. Elle constitue donc une anecdote des absurdités produites par le mur de Berlin, puisque elle était lisible par les Berlinoises qui ne pouvaient précisément pas venir faire des achats dans cette partie de la ville...

52Ironie des temps : elle avait déjà été bloquée par des barricades lors des épisodes révolutionnaires de mars 1848 qui ont contribué à obtenir la liberté de presse, d'association et de libre élection au *Landtag* (assemblée du *Land*) sous la monarchie prussienne. cf livre pp37-39 in **Düspohl** M., Kreuzberg Museum, 2009, *Kleine Kreuzberg Geschichte*, Berlin Story Verlag, Berlin, 160 p.



Illustration 11: Gare de Kottbusser Tor en 1900. p 45 in Düspohl M., 2009, id supra



Illustration 12: Carte du vieux Berlin p 7 in Düspohl M., 2009, id supra

L'ensemble du quartier bouillonne d'une agitation désordonnée : dans la rue Aadalbertstrasse il y a des restaurants turcs, le fleuriste, le vendeur de *nan-pizza*⁵³, les *Kneipe*, la boutique de photo avec des mariées corsetées de tulle blanc en vitrine, une boutique d'internet où une salle est réservée aux hommes, une boutique de vêtements colorés et coûteux, une fripe avec des bottes en cuir, une bibliothèque municipale, le musée du quartier, un café de voisinage avec des cours d'allemand annoncés en turc. Tout cela s'organise autour d'une rue encombrée, encadrée à sa naissance au métro par le porche du NKZ et débouchant sur un ancien canal, plein de végétation. Oranienstrasse, sa jumelle perpendiculaire, lui ressemble, avec, plus on s'éloigne vers Manteuffelstrasse, davantage de cafés disposant du wifi ou de cocktails attractifs et moins de restaurants turcs. Enfin, leur petite sœur étrange, Dresdner Strasse, rassemble plusieurs cafés aux fauteuils profonds et à la programmation musicale jazz, une papèterie, une boutique de bijoux et céramique, une vendeuse de lampe, la salle d'injection de drogue (*Druckraum*), une crèche, et la boutique d'Idex avec les articles pour chien en devanture. Elle est beaucoup plus calme que les deux précédentes, et pour cause : elle est en cul-de-sac pour les voitures.

⁵³Pizza faites dans le « pain » indien, le *Nan*.



Ligne I / Aadalbertstrasse : 1- musée de Kreuzberg 2 – Neue Kreuzberg Zentrum ; Dresdenerstrasse : 3- Neue Kreuzberg Zentrum ; Aadalbertstrasse : Kinderfarm. Ligne II/5- Oranienstrasse ; 6 – Dresdenerstrasse ; 7- Oranienstrasse ; Ligne III/8- Dresdener strasse ; 9- Kottbusser Tor ; 10 – Boxhagener jeux pour enfants ; Ligne IV/11- Segitz Damm côté Berlin Est ; 12- Segitz Damm ; 13- Affiche SO 36 ; Ligne V/14- Cour d'une Mietkasernen usine ; 15- Aadalbertstrasse Kinderfarm ; 16- Graffiti ; 17- Naunynstrasse

Illustration 13: Planche de Photos de Kottbusser Tor

Pour étudier Kottbusser Tor, je me suis lovée dans la délimitation adoptée par le *management* de quartier : ce découpage cherche manifestement à répondre à des exigences de mixité urbaine, associant le Nord et le Sud de la forte coupure de la station de métro, et des compositions urbaines issues de la rénovation urbaine et la rénovation douce. Il s'appuie sur des points de rupture remarquables de la zone : la ligne de métro, le Landwehrkanal, l'ancienne zone du mur de Berlin, et l'extrémité nord du carrefour important de l'Oranienstrasse. Le découpage du management de quartier s'appelle Zentrum Kreuzberg-Oranienstrasse. Cependant, par commodité, parce que l'essentiel du projet s'y concentre, et enfin parce que les habitants l'appellent ainsi, je privilégierai le nom de Kottbusser Tor pour désigner ce quartier.

2) L'approche des acteurs : entre réticence et malaise médiatique

Lors de mon premier séjour, j'ai fait une série d'entretiens avec Niels Nielsen, gérant de l'association de réinsertion Idefix, Martin Düsphohl le responsable du musée du quartier, et les partenaires institutionnels d'Idefix : *Frau* Büspreck qui a en charge le *management* de quartier (de Kottbusser Tor et aussi de Mehringplatz) à la mairie d'arrondissement et *Frau* Maulstadt et *Frau* Bohnen⁵⁴ qui gèrent le *management* de quartier sur le site, pour le compte de Ville sociale (Soziale Stadt), le programme de financement (le *management* de quartier existe depuis 1999 malgré quelques variations de périmètre). Ces trois interlocutrices ont en commun d'être de jeunes femmes (entre 25 et 35 ans environ) récemment embauchées (moins de cinq ans, voire moins d'un an)⁵⁵. *Frau* Büspreck me reçoit sans difficulté, en compagnie d'une stagiaire, et bénéficie de l'appui d'une collègue plus âgée pour me « remettre en place » lorsque j'aborde le rôle d'Idefix, qui semble être une question dérangeante. En revanche, les actrices du *management* de quartier sur site montrent beaucoup de réticence à me recevoir, et la plus jeune a finalement tenu à associer sa collègue au rendez-vous. Elles manifestent toutes les deux des signes de tension durant l'entretien, que j'ai par la suite associés à la situation de la scène ouverte de drogue sur le quartier. Comme il sera développé par la suite, Idefix et Fixpunkt font l'objet en 2009 d'attaques importantes (manifestation évoquée plus haut) qui proviennent en partie de membres du conseil de quartier. Durant ces entretiens, il apparaît que ma maîtrise toute relative de la langue allemande ne pose pas de réel problème pour

⁵⁴Pour ces trois actrices, je conserve l'appellation *Frau* (Madame) car je n'ai pas eu connaissance de leurs prénoms, d'une part, et que nos relations sont restées de nature très administratives et donc distantes, d'autre part.

⁵⁵Les deux salariées du *management* de quartier n'y travaillent déjà plus d'après les informations disponibles sur le site.

l'échange : en effet, l'habitude de tous ces acteurs de travailler avec des turcophones, notamment, les rend extrêmement patients, et leur a manifestement permis de développer des capacités de contournement des codes linguistiques usuels (utilisation de l'anglais, de la gestuelle, écriture sur mon carnet etc...).

A cette première phase d'entretiens institutionnels, j'ai adjoint au printemps une phase d'observation participante dont la durée très limitée (3 jours) était liée tant à mes impératifs de travail qu'aux contraintes de l'association qui ne pouvait pas me prendre en charge davantage. Cependant, elle a permis d'entrer également en contact avec du personnel des Mobilix (les bus de Kottbusser Tor fournissant boissons, seringues neuves, soins dentaires etc. aux *junkies*) et, bien sûr, de mieux connaître le quotidien d'Idefix. J'ai donc suivi une équipe de « ramasseurs de seringues », à la grande hilarité des salariés me souhaitant « une bonne récolte ». Dieter et Karl, les deux salariés affectés à cette tâche, ont donc fait leur « tour » habituel, me montrant les lieux de récolte, leurs techniques de contournement des grilles de résidentialisation, les indices pour trouver des seringues dans les cages d'escalier (« c'est comme les champignons » conclura-t-on), me racontant leur arrivée à Berlin (Karl est venu pour échapper au service militaire à l'Ouest) et leur vie entre *Job Center* (équivalent de Pôle emploi) et MAE (l'aide d'État pour les chômeurs). Pour l'individu allogène, négociant maladroitement son « invisibilité » (ou à tout le moins son acceptabilité) par sa participation aux activités, ce terrain-ci apparaît idéal : à Idefix, tout le monde est mal à l'aise ! De Karl qui négocie de 5 minutes en 5 minutes pour retarder l'heure d'aller à la récolte, à Gerard qui empaquète des seringues pour les distributeurs et trouve cet endroit stressant, à Jens, nouveau salarié, ancien toxico-dépendant, qui fait pointer chaque membre de l'association à son arrivée, et prépare les statistiques de résultats (combien de seringues trouvées, à quels endroits) à destination finale des financeurs. Tous sont relativement tendus, et très rapidement fatigués : une journée de travail de 5 heures, m'explique Niels, est extrêmement fatigante pour un toxico-dépendant en cours de sevrage. Jens m'accompagne aux bus Mobilix, où des jeunes médecins accompagnés de bénévoles distribuent seringues neuves et boissons chaudes, au son d'un rock énergique dans la cabine, puis à la *Druckraum*, dont c'est le dernier jour, suite aux protestations des riverains. Nous cheminons d'une structure à l'autre, récoltant à chaque étape une nouvelle version sur l'avenir de la *Druckraum*, issue

des articles de journaux qui sont alors nombreux, et contradictoires, sur le sujet⁵⁶. Tous sont assez « remontés », tout à la fois confiants et encore déterminés.

3) **Kottbusser Tor, un quartier central et périphérique**

a) **Kottbusser Tor : une marge urbaine et industrielle**

Lorsque Martin Düspohl fait visiter le quartier dans le cadre du musée, c'est au départ de la station de Kottbusser Tor, qui date de 1900 : toute sa description fait apparaître le caractère de front de cet espace. Kottbusser est le nom de la tour érigée ici, qui commande l'accès à la ville en 1802⁵⁷, c'est un passage de douane, et au-delà, ce sont des champs⁵⁸. Kottbusser Tor est un sous-quartier situé dans l'arrondissement de Kreuzberg⁵⁹. Lieu de marge, c'est un territoire d'accueil de populations en fuite : huguenots français qui donnent leur nom à la rue du prince d'Orange, Oranienstrasse au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle, catholiques polonais interdits de lieu de culte au XIX^{ème}, juifs russes fuyant les pogroms. L'industrialisation⁶⁰ de Kottbusser Tor débute en 1830 avec l'industrie textile (teintureries, importation de laine et de soie...), métallurgique, et l'imprimerie qui mettent à profit la Spree voisine pour leur consommation d'eau, et le Landwehrkanal pour le transport dès 1845-1850. A partir du XIX^{ème} siècle, ces migrants s'installent dans des bâtiments appelés *Mietkasernen* : ces logements loués s'organisent autour de cours successives, à la clarté de plus en plus rare lorsqu'on s'enfonce vers le cœur du pâté de maison. Cet habitat se caractérise aussi par une mixité des fonctions, puisque des activités s'installent dans les cours, en dessous des logements. Cet habitat dense se conjugue à un contexte urbain frappé du risque d'insalubrité puisque Berlin est la dernière ville avec Vienne à ne pas disposer de canalisations et d'égouts jusqu'en 1870. Ces conditions d'habitat, ajoutées à l'histoire de quartier d'accueil de Kreuzberg, en font un quartier populaire. Le caractère ouvrier et populaire du quartier et son l'impact médiatique en tant que quartier de l'imprimerie se conjuguent et sont des facteurs favorables à ce que l'épisode spartakiste⁶¹ soit

56L'un d'eux annonce par exemple le nouvel emplacement de la salle d'injection (*Druckraum*) mise en place par les associations mobilisées sur la toxicomanie. Pourtant, celui-ci n'est en réalité pas prévu.

57Cf Carte du vieux Berlin p 7 in **Düspohl** M., 2009, id supra

58C'est seulement en 1920 que le *Grossberlin* (Grand Berlin) englobe Kreuzberg et que cet arrondissement est créé.

59Kreuzberg fait lui-même partie de l'arrondissement (*Bezirk*) de Friedrichshain-Kreuzberg qui réunit deux anciens arrondissements, celui de Kreuzberg qui était à l'Ouest, et celui de Friedrichshain, qui était à l'Est. Berlin est divisé en arrondissements, qui disposent chacun d'une mairie d'arrondissement. A la mairie d'arrondissement de Friedrichshain-Kreuzberg, j'ai rencontré *Frau Büspreck*, qui est en charge suivi de plusieurs *management* de quartier dans ce secteur.

60Notons que l'institution en 1810 de la la « *Gewerbefreiheit* », la liberté d'activités, abolit un certain nombre de contraintes qui existaient pour l'installation d'industries (notamment celle de l'implantation en ville) et a pour conséquence l'accélération de l'industrialisation de Kreuzberg.

61En 1915, le mouvement spartakiste est fondé par Karl Liebknecht et Rosa Luxembourg en opposition au soutien de la guerre voté par leur parti, le SPD. Ils militent activement contre la guerre. La république de Weimar, socialiste, est proclamée et Karl

particulièrement actif à Kreuzberg.

b) Du quartier ouvrier populaire au quartier multi-culturel : le rôle du mur de Berlin

Les activités industrielles demeurent actives, subissent les démolitions de la guerre. 42% des rues et habitations de Kreuzberg (partie est) sont ainsi démolies suite aux bombardements de la seconde guerre mondiale. Après l'érection du mur de Berlin, entre août et octobre 1961, coupant la Dresdner Strasse, Oranienstrasse, et divisant le quartier en deux, les industries se trouvent brutalement privées d'une partie de leur main d'œuvre qui provenait de la partie est du quartier. Pour pallier le manque d'ouvriers, des migrations de pays étrangers seront organisées, notamment la Turquie, faisant de Kottbusser Tor (et plus largement de Kreuzberg où il se trouve) un quartier très connu pour sa forte population turque⁶². Ces travailleurs étrangers sont aujourd'hui encore appelés *Gastarbeiter* (travailleurs invités). En vertu du droit du sang, ils ne bénéficient pas de la nationalité allemande pour la majorité d'entre eux. De 1961 à 1989, le mur contribue en outre à « périphériser » le quartier⁶³ⁱ, puisqu'il devient l'un des quartiers limitrophe de Berlin-Ouest, desservi par une ligne de métro qui se termine désormais en « cul de sac », sans traverser la Spree. Kreuzberg, et notamment Kottbusser Tor, devient dès lors un haut-lieu de la contre-culture berlinoise⁶⁴ⁱⁱ, comme souvent les quartiers aux loyers bas, rassemblant artistes, population ouvrière, population étrangère, scène politique alternative : ces habitants ont des pratiques diverses, mais l'occupation de maisons sous forme de squats et l'usage ouvert de drogues est daté de cette époque par plusieurs acteurs⁶⁵ⁱⁱⁱ.

Liebknrecht appelle le même jour à une république socialiste libre le 9 novembre 1918. En décembre 1918, Karl Liebknrecht et Rosa Luxembourg créent le KPD, parti communiste allemand. Ils sont assassinés par les « corps francs », milices conservatrices, sur ordre du responsable du SPD (parti socialiste) et avec l'accord du président du Reich le 15 janvier 1919. Ces événements entretiennent des liens étroits avec le quartier puisque des affrontements y ont lieu entre les forces de l'ordre et spartakistes, que le corps de Rosa Luxembourg est jeté dans le Landwehrkanal après son assassinat, et enfin que la bibliothèque municipale de Kottbusser Tor s'appelle Karl Liebknrecht.

62A ce jour, selon *Frau Büspreck* du service du *Quartiersmanagement* (management de quartier) à l'arrondissement, certaines écoles du quartier accueillent jusqu'à 98% d'enfants qui ne parlent pas allemand à leur arrivée à l'école.

63« Avec la construction du mur, Kreuzberg devient subitement un quartier périphérique ». p. 121 in **Düspohl M.**, 2009, *id supra*

64A ce sujet, il faut noter que cette pratique est ancienne : sous la République de Weimar, Kreuzberg est un haut-lieu de la culture gay et lesbienne, avec des représentations théâtrales, la création d'une association homosexuelle de 1000 membres. Rappelons également que Berlin-Ouest bénéficiait d'un statut spécial puisque les jeunes hommes y étaient exemptés de service militaire : elle a donc drainé de nombreux Allemands qui souhaitaient y échapper. Martin Düspohl décrit ainsi Kreuzberg : « Effectivement, s'est déclenchée à Kreuzberg SO 36 une sous-culture/contre-culture de communautés (d'habitat), d'initiatives politiques, d'entreprises collectives (« économie alternative »), de Groupes femmes, d'organisations d'entraide, de jardins d'enfants alternatifs [non-directifs], qui se démarquaient d'un côté de la société bourgeoise, et d'un autre au contraire renouait avec un idéal très personnel : la responsabilité individuelle et l'engagement collectif pour le bien public. » (p. 137 in **Düspohl M.**, 2009, *id supra*, et également p. 92 sur le développement de la culture gay et lesbienne à Kreuzberg, p. 92) Les extraits d'entretiens ou d'ouvrages en italien et allemand sont référés en notes de fin d'ouvrage. Pour les entretiens français et italiens, la version d'origine est mentionnée. Pour la version allemande, il s'agit de la reconstitution que j'ai réalisé d'après mes notes, l'allemand que j'ai pu saisir étant d'une orthographe peu « orthodoxe ».

65Cf Entretien Martin Düspohl : « Ils ont ensuite fondé des communautés d'habitation [squats collectifs], la vie communautaire, on avait même une salle d'injection. Ils ont expérimenté très fortement aussi les drogues avec le LSD, l'héroïne. »

Comme souvent en périphérie, des aménagements « dérangeants », sont programmés. Ils se font dans le cadre d'une vaste reconstruction de Berlin : ainsi, 42% des rues et habitations de Kreuzberg dans sa partie est sont démolies. Kreuzberg fait l'objet en entre 1955 et 1957 d'un projet d'autoroute (voie rapide Est-Ouest) qui devait encercler Berlin et passer notamment par Oranienstrasse⁶⁶. Celui-ci s'accompagne d'un projet de recomposition territoriale très important, visant à « assainir » le quartier, en démolissant les *Mietkasernen*, et en leur substituant un habitat contemporain, sur le principe d'un urbanisme de tours et de cours piétonnes, promouvant les trois principes « *Licht, Luft und Sonne* », lumière, air et soleil. Le premier programme de rénovation est voté en 1963 par le Sénat. Il délimite le second plus grand quartier d'Europe en rénovation après Wedding : il concerne 37022 personnes⁶⁷. La première réalisation de ce plan d'aménagement est constituée par le fameux Neue Kreuzberg Zentrum en 1974⁶⁸. Si cette réalisation fait aujourd'hui sourire par son aspect caricatural (tour élevée, porche laissant passer la Adalbertstrasse, clôture de la Dresdner Strasse, nombreux problèmes de gestion des venelles et parkings souterrains), elle est pourtant en adéquation avec le style architectural de l'époque. Rapportant les propos des militants de l'époque, Martin Düspohl explique ce curieux bâtiment par le fait que la ville a vendu son terrain à l'industrie du bâtiment : celle-ci y aurait construit dans un seul objectif de rentabilité. L'époque est d'ailleurs à la pratique de l'« *Abriss et Neubau* », la démolition et la construction neuve, ainsi, plus directement, à la « *Kahlschlagsanierung* », l'assainissement au *karsher*. En ce sens, la révolte qui naît à sa suite est davantage une opposition au mode opératoire, à son caractère autoritaire et excluant, qu'une remise en cause visionnaire de l'urbanisme de grands ensembles. La construction du NKZ est donc le déclencheur du mouvement à Kreuzberg : la *Bürgerinitiative* (initiative citoyenne^{69iv}) « SO 36 »⁷⁰ voit le jour et se nourrit des diverses expériences d'occupation d'immeubles. Dès les années 1970, une usine avait été transformée en centre pour jeunes : la *Bürgerinitiative* s'inscrit donc dans l'esprit alternatif du quartier,

66Cf notamment sur ce sujet p 525 Fleury A., 2009, « Espaces publics et environnement dans les politiques urbaines à Paris et à Berlin », pp 522-542 in *Annales de géographie* n°669/sept-oct 2009, Armand Colin, Paris citant Bodenschatz H, 1987, *Platz frei für das neue Berlin ! Geschichte der Stadterneuerung seit 1871*, Berlin, Transit, 285 p.

67P 123 in Düspohl M., 2009, id supra

68Composé de 295 logements et deux parkings, il a d'ailleurs été réalisé contre l'avis des maire-adjoints d'arrondissements. P123 in Düspohl M., 2009, id supra

69Le fonctionnement des différents mouvements sociaux en Allemagne est décrit par la suite dans le chapitre consacré à la participation en Allemagne. *Bürgerinitiative* : « désigne un regroupement de personne indépendant des partis qui poursuivent ouvertement des intérêts et objectifs communs, la plupart tournés vers un projet spécifique. En Allemagne, il existe plusieurs milliers de Bürgerinitiative qui prennent corps la plupart du temps sur un point chaud, à l'échelle locale, pour la préservation de l'environnement. Les premières *Bürgerinitiative* sont apparues dans les années 1960 en Allemagne. Cf Schubert K., Klein M., 2003, *Das Politiklexikon*, Dietz, Bonn: 328 p. accessible en édition 2006 sur le site du Bundeszentrale für politische Bildung/bpb.de. Page : http://www.bpb.de/popup/popup_lemmata.html?guid=PW5H41

70Appelée ainsi à partir du 3 février 1979, elle organise les utilisations illégales de bâtiments, les appelant *Instandbesetzung* : état occupé. « SO 36 » est la terminologie cadastrale qui désigne le quartier concerné par la rénovation.

et ces occupations prennent dès lors un tour militant, opposé à la rénovation du quartier. Elle s'intitule le « *Haüserkampf* » (le combat pour les maisons). Un bras de fer s'engage donc entre la municipalité de Berlin, qui souhaite raser les bâtiments, et leurs habitants qui les occupent de manière collective et par le squat. Ce mouvement a notamment pour but explicite d'éviter l'éviction des catégories populaires par la politique d'assainissement radicale. Il n'est pas opposé à une amélioration des conditions d'habitat et s'inscrit dans des revendications sociétales plus larges que les questions urbaines : ainsi la *Freie Republick Kreuzberg*, la république libre de Kreuzberg, est décrétée. Ce combat se caractérise par des échanges violents, faisant intervenir les forces de police, notamment le 5 juin 1977 et jusqu'en 1983 avec l'intervention de l'armée américaine (en 1980) et des combats de rue. Les forces armées ont pour but de reprendre le contrôle de la zone et de la « libérer » des occupations. Un tournant s'amorce en 1984 avec le concours de l'Exposition Internationale d'Architecture (*Internationalen Bauausstellung*, IBA⁷¹) à laquelle est commandée une réflexion sur l'avenir architectural du quartier. Une collaboration s'amorce alors entre les architectes et le mouvement d'occupation, annonçant la sortie de crise *via* la légalisation des occupations, et la rénovation dite « douce »^{72v}, notamment moyennant de l'auto-réhabilitation par les habitants. Ces événements ont lieu sur fond de mutation du paysage politique, puisqu'une nouvelle force apparaît en dehors du champ politique : l'APO, *Ausserparlamentarische Opposition* (l'opposition extra-parlementaire). Certains de ses membres fondent par la suite un parti politique alternatif, en opposition au SPD, le parti Vert (*die Grüne*). En 1981, les Verts obtiennent suffisamment de sièges pour prétendre à une alliance avec le SPD, qui leur confie la politique de construction, symbole de la lutte de Kreuzberg. La « rénovation douce » (*behutsame Stadterneuerung*) débute alors, associant renouvellement urbain du bâti et investissement des habitants, objectifs sociaux comme obtenir de l'espace pour les enfants, nombreux du fait d'une démographie

71Pour reprendre la définition donnée par Rachel Linossier et Virginie Jatton : « *l'IBA est une exposition internationale d'architecture et de construction, mise en œuvre par une société de droit privé (IBA GmbH). Celle-ci a un statut extraterritorial et regroupe le Land, les villes les représentants du monde économique, le syndicats, associations, les architectes, etc...* » p 27 in Linossier R., Jatton V., 2004, « Les récitants du projet urbain : territoires et temporalités » pp 19-30 in Zepf M. (dir.), 2004, *Concerter, gouverner et concevoir les espaces urbains*, Presses polytechniques et universitaires romandes, collection « Sciences appliquées de l'INSA Lyon », Lausanne, 175 p.

72Celle-ci est définie par un certain nombre de principes : « 1. La rénovation doit être étudiée avec les habitants et être réalisée pour la préservation. 2. Les urbanistes, les habitants et les entreprises doivent parvenir au consensus sur les buts et les mesures de rénovation. Les projets techniques et sociaux doivent aller main dans la main. 3. La particularité de Kreuzberg doit être préservée, la confiance doit être réveillée. Les dommages structurels dangereux pour les fondations doivent donc être éliminés. 4. Les changements de plans doivent rendre possible de nouveaux logements. 5. La rénovation doit aboutir progressivement. 6. L'existant doit être amélioré moyennant le moins possible de démolition, le verdissement des cours et la décoration des façades [fresques]. 7. Des aménagements, rues, places et espaces verts ouverts sont adaptés à la demande pour rénover et restaurer. 8. La participation et les droits matériels des personnes concernées par le projet social doivent être organisées. 9. Toutes les décisions doivent être ouvertes et de préférence discutées sur site. 10. La rénovation urbaine nécessite de la confiance, des engagements financiers et des fonds fiables qui sont disponibles rapidement et de manière ciblée. » (cf p 143 in Düsphol M., 2009, id supra)

dynamique des familles migrantes notamment. Dans la continuité de cette démarche, Kottbusser Tor fait partie des premiers secteurs d'intervention du programme Ville sociale, Soziale Stadt, qui promeut également (parmi d'autres objectifs) la participation des habitants et l'amélioration du cadre de vie.

Les événements de Kreuzberg sont non seulement fondateurs pour le contexte de participation du quartier mais au-delà, ils s'insèrent dans un moment charnière de la politique allemande. Les luttes anti-nucléaires portent l'initiative habitante à une dimension inter-régionale, non atteinte jusque là quand elle portait sur des projets d'ampleur micro-locale (aires de jeux pour enfants, etc). De très nombreuses publications scientifiques ou militantes s'interrogent à l'époque sur ce nouveau phénomène : l'une d'elle insiste par exemple sur la diversité de ces mouvements, leur absence d'unité. Faisant le parallèle avec le PSU en France, Matthöffer⁷³ émet ainsi le souhait que la participation habitante ne s'identifie pas à un parti. Même si le parti des Verts s'est identifié à l'origine aux mouvements alternatifs, Yves Sintomer⁷⁴ estime que la dimension politique de la participation demeure effectivement plus présente en France qu'en Allemagne. Notons que les Verts font encore des scores électoraux très élevés à Berlin et en particulier dans son arrondissement le plus identifié aux mouvements sociaux : Kreuzberg⁷⁵.

Et aujourd'hui, reste-il des effluves de ces épisodes révolutionnaires ? Le musée de Kreuzberg, et son responsable, Martin, en préservent la flamme ; le folklore local, les concerts alternatifs, les tags et, à sa façon, la scène ouverte⁷⁶ de drogue, aussi.

⁷³Matthöffer H., 1977, *Bürgerbeteiligung und Bürgerinitiativen, Argumente in der Energiediskussion*, Neckar Verlag, Baden Baden, 480 p.

⁷⁴Entretien réalisé le 10 juin 2009 au Centre Marc Bloch, Berlin.

⁷⁵De 2005 à 2009, aux élections au Parlement national (*Bundestag*), le parti des Verts, *die Grünen*, passe de 8,1% à 10,7% des votants en Allemagne, à Berlin de 13,7% à 17,4% , à Kreuzberg, le candidat Vert Hans-Christian Ströbele fait un score de 46,7 % en « première voix » (43,3% en 2005) et 29,2% en seconde voix (23,5 en 2005), ce qui l'amène en tête de tous les partis et augmente ses scores par rapport à la précédente élection parlementaire. (extrait de :

http://www.bundeswahlleiter.de/en/bundestagswahlen/BTW_BUND_05/ergebnisse/wahlkreisergebnisse/

[111/wk084/wk_tabelle_84.html](http://www.bundeswahlleiter.de/en/bundestagswahlen/BTW_BUND_05/ergebnisse/wahlkreisergebnisse/111/wk084/wk_tabelle_84.html)). Le système des deux voix fonctionne comme suit : « Un électeur doit donner deux voix. La première permet l'élection d'un candidat de la circonscription, c'est le mandat direct. Si celui-ci obtient la majorité relative dans sa circonscription, il entre directement au parlement. 299 députés sur les 598, soit la moitié, entrent ainsi directement au parlement. Comme ils sont ancrés dans une circonscription locale, ils sont chargés de la représenter. Cette élection se fait au suffrage majoritaire à un seul tour : si trois candidats obtiennent 20% des voix, et un quatrième 21% des voix, c'est le quatrième qui est élu. La deuxième voix est la plus importante, c'est celle qui permet de déterminer les majorités au Bundestag. Un parti qui obtient 30% des voix au niveau national obtient au moins 30% des sièges. Dans ce cas, l'électeur ne désigne pas un candidat mais la liste d'un parti au niveau du Land. Les députés sont alors envoyés au Bundestag en fonction de leur place sur cette liste. Plus un candidat est au début de la liste, plus il a de chances de rentrer au parlement. Dans le cas de figure le plus simple, un député est envoyé à la chambre soit parce qu'il a eu un mandat direct soit parce qu'il est sur la liste du Land et que le nombre de sièges au parlement gagnés par son parti lui a permis d'entrer. C'est par exemple le cas du député Vert Hans-Christian Ströbele qui est entré sur mandat direct à Kreuzberg-Friedrichshagen, seul député Vert à avoir obtenu un mandat direct » extrait de *La gazette de Berlin*, n° 35, *Le système électoral législatif : un vrai casse-tête*, rubrique « politique », <http://www.lagazetteberlin.de/5596.html>

⁷⁶Par « scène ouverte », j'entends un lieu de regroupement visible de toxico-dépendants et de vendeurs de produits stupéfiants (majoritairement de l'héroïne et du crack en l'occurrence). La « scène » existe d'autant plus qu'elle est perceptible par tout individu de passage et ne faisant pas partie de l'une des deux catégories pré-citées. Enfin, les « rôles » y sont aussi clairement définis, entre « dealers », « consommateurs » et, éventuellement, forces de police, et ce bien que les consommateurs puissent endosser le costume de dealer, et réciproquement, selon les besoins (financiers notamment). Le terme est notamment employé par les professionnels d'Idefix.

En revanche, la mutation est à l'ordre du jour, et elle se traduit par l'évocation d'une forte violence ambiante dans plusieurs entretiens. Martin évoque le cycle de Kreuzberg, amené à changer de population tous les trente ans. Cette évocation historique prend figure d'oracle au vu du processus de gentrification que connaît Kottbusser Tor. Achievé dans certaines autres parties de Kreuzberg, il est à l'œuvre à Kottbusser Tor et conduit jusqu'à 20% de ses habitants à en partir selon la salariée d'une très ancienne association de quartier, Kotti. Cette évolution se traduit également par une augmentation des tensions, sur lesquelles je reviendrai pour les analyser au titre de la participation : celles-ci portent autant sur le bruit généré par la salle de concert historique que sur la gêne occasionnée par les toxico-dépendants... Dans ma pratique du quartier, j'ai d'ailleurs été amenée à être invitée à une fête de jeunes trentenaires habitants de Kreuzberg : les réjouissances se tenaient dans une boutique en rez-de-chaussée, à deux pas d'Oranienstrasse, et rassemblaient une population assez homogène d'allemands dont plusieurs avaient pour profession des métiers artistiques. On retrouvera dans les entretiens la trace de ces nouveaux usages festifs⁷⁷ qui dérangent le voisinage par leur fréquence. Niels dénonce cette évolution en décrivant les membres du conseil de quartier (*Quartiersrat*), aux deux-tiers habitants d'une ancienne maison squattée, et aujourd'hui intégrés dans la société berlinoise et membres, par ailleurs, du SPD. Cette mutation prend acte que le quartier est redevenu central après avoir été périphérique géographiquement : encore périphérique du point de vue de sa population et de sa composition urbaine contrainte par des ruptures urbaines fortes, il est néanmoins un nœud de transport puisque deux lignes de *U-Bahn* (métro aérien) s'y croisent, et se situe désormais au centre du Berlin réunifié.

4) Kottbusser Tor par une de ses actrices : quartier multiculturel et militant

La description que les acteurs du quartier font de Kottbusser Tor est assez concordante. L'extrait d'entretien de *Frau* Büsspreck (FB) à l'arrondissement illustre les lignes forces des caractéristiques retenues sur le quartier par les différentes personnes interrogées sur le sujet (cf ci-contre). Quartier du *Häuserkampf*, de la

77Ainsi, la salle de concert historique SO 36, située rue Oranienstrasse et héritée des grandes heures de la contre-culture de Kottbusser Tor, était menacée de fermeture au printemps 2009 du fait du bruit qu'elle génère à chaque événement. Ainsi, la gentrification semble jouer des rôles contradictoires : vis-à-vis des lieux d'« agitation » culturelle traditionnels, elle apparaît comme un facteur d'apaisement, de réduction des nuisances sonores (pour reprendre ses propres arguments et l'explication des responsables de SO 36). Vis-à-vis d'associations comme le café de voisinage, elle représente des usages festifs des pieds d'immeubles, gênant la population familiale (assimilée à la population turque dans l'entretien réalisé avec une salariée de Kotti). Les usages bruyants, festifs sont donc en cours d'évolution ; certains sont perçus comme plus légitimes que d'autres ; les anciens et les nouveaux habitants du quartier n'ayant pas les mêmes critères.

mobilisation habitante, des migrations, du commerce, de la scène de drogue et de la récente hausse des prix immobiliers : le récit de *Frau Büsspreck* concorde avec la description du quartier dans les articles et ouvrages qui lui sont consacrés. Cette description fait apparaître un quartier en transition. La question de la scène de drogue est un sujet de tension pour la plupart des acteurs (hormis, évidemment, ceux d'Idefix qui y sont directement impliqués). Il est sensible que le sujet met les interlocuteurs mal à l'aise, partagés entre une forme de compréhension à l'égard des toxico-dépendants et de saturation des riverains. Aux expressions qui accompagnent ce sujet, abordé rarement de façon spontanée, je sens que ces acteurs se sentent démunis face à l'ampleur de la difficulté, et inquiets de sa possible résolution (l'évacuation des toxico-dépendants).

Texte 5: Description de Kottbusser Tor par les salariées du management de quartier

“ER Pouvez-vous me décrire le quartier de Kreuzberg ?

FB Il y a beaucoup de cultures différentes. Beaucoup de vie culturelle, artistique. Il y a eu un tournant. Auparavant, c'était un arrondissement périphérique et maintenant il est au centre. C'est un nouveau centre. D'après moi.

Stagiaire : Il y a beaucoup de restaurants, la scène nocturne y est importante, il y a des musées, la galerie de Berlin, le musée de Berlin.

ER Que peut-on dire sur la différence entre Kreuzberg et Friedrichshain ?

FB Qu'il y en a beaucoup ! La culture ! Les gens apprennent de leur origine. A Kreuzberg, on rencontre d'autres nations plus souvent qu'ici à Friedrichshain ou même ailleurs. La limitation des constructions n'a pas existé à Kreuzberg. Par la séparation [le mur de Berlin] il y a des différences.

ER Y a-t-il encore une ambiance différente, héritée du “Häuserkampf” ?

FB Cette génération existe encore : la différence demeure.

ER Comment peut-on le voir, vous auriez un exemple ?

Je pense que beaucoup de gens très engagés vivent à Kreuzberg : on les retrouve au conseil de quartier. Il y a un parlement citoyen. Pour l'instant on n'en a pas à Friedrichshain. A Friedrichshain il y a un management de quartier et à Kreuzberg cinq...C'est une différence. (...)

ER Kottbusser Tor est-elle une partie du quartier en marge. Je parle de marginalité sociale. Ou bien le fait que ce soit au centre empêche cela ?

FB Oui c'est naturellement un arrondissement

en situation de marginalité sociale. Il y a beaucoup de pauvreté, de problèmes, de formation, à l'école...

Stagiaire : Il n'y a pas de travail, pas d'argent et beaucoup de chômeurs. (...) Par exemple, à Kreuzberg, dans beaucoup d'écoles il y a près de 98% des enfants étrangers qui ne parlent pas allemand.

ER Ah oui d'accord.

FB Il y a des projets là-dessus...C'est difficile parce que la part d'habitants qui ne parle pas allemand est très haute. On ne parvient pas à atteindre une mixité entre des enfants allemands et non-allemands. (...)

Il y a beaucoup d'équipements, de restaurants, de magasins, d'entreprises locales, de boutiques de photocopies. La partie du quartier vers le S Bahn [RER] sépare la partie remarquable de la partie sud structurée par des bâtiments anciens ou il n'y a pas eu d'“assainissement”. L'autre partie a été complètement construite.

Pour décrire le bloc au sud. Les deux sont centraux. On peut le décrire comme un quartier : il y a beaucoup de logements. Il y a l'Oranienstrasse. 9000 habitants sur 32 ha. (...)

FB Il y a aussi la scène de drogue qui est connue au-delà de la région. (...)

ER C'est une des scènes de drogue les plus connues

FB C'est typique de Kreuzberg. C'est politique. C'était un arrondissement en marge avec le mur. Maintenant qu'il n'y a plus le mur, c'est un peu plus au centre. Cela se développe.

ER Qu'est-ce qui a changé dans les têtes ?

FB On peut supposer qu'il y a des perspectives qui viennent de l'extérieur. On voit plus de touristes. (...) Pour les habitants c'est très négatif pour leurs appartements. La clientèle a aussi changé. C'est bien parce que c'est central : les prix montent...”

5) L'expérience participative de Kottbusser Tor : l'association de réinsertion Idefix

A Kottbusser Tor, j'ai choisi de m'intéresser à un cas « qui dérange », en décalage par rapport aux deux autres terrains. J'ai privilégié une expérience qui concerne un public en marge et qui relève d'une organisation associative. Ces deux critères me

semblent favorables pour bousculer une perspective très normative qu'on applique souvent à la démocratie participative (qui n'aurait comme horizon que l'aménagement des trottoirs, et comme public qu'une classe moyenne sans difficultés sociales) et pour aborder la question de ses formes (une association est-elle une déclinaison de la démocratie participative ?). Ces questionnements font par ailleurs écho à la spécificité que constitue le *Quartiersfond*, qui potentialise l'émergence d'expériences indépendantes⁷⁸ de l'institution.

Idefix est un projet d'insertion par l'emploi et s'adresse à un public toxico-dépendant. Il est issu de l'association Fixpunkt, créée en 2001, qui intervient sur différents pans de la prévention et de la santé des toxico-dépendants. La « galaxie » Fixpunkt comprend ainsi, dans l'ordre :

- Le dispositif Mobilix, des bus mobiles présents à la station Kottbusser Tor et proposant aux usagers des boissons chaudes, des échanges de seringues propres, des soins dentaires... Il s'agit du « poste avancé » de l'association.
- Sur la Dresdner Strasse, « Ska » proposait jusqu'en 2009 une salle d'injection (*Druckraum*), où il était possible de réaliser une injection d'héroïne dans des bonnes conditions d'hygiène, de se reposer après l'injection, et de rencontrer des travailleurs sociaux présents durant l'ouverture de la salle.
- Enfin, Idefix, au bout de la rue, accueille des salariés « substitués », c'est-à-dire sevrés, en théorie, de leur consommation de stupéfiants, par le suivi d'un programme de substitution leur donnant accès à des produits comme la méthadone. En pratique, il est évident qu'ils ont tous des consommations parallèles⁷⁹. Le projet est parti du constat que les toxico-dépendants sont souvent accompagnés de chiens. Pour aborder ce public, et l'accompagner vers une réinsertion, le chien constitue donc une sorte de média. Plusieurs activités d'Idefix concernent donc les chiens⁸⁰ : la fabrication d'ustensiles, d'accessoires (colliers, laisses...), de nourriture (croquettes...), leur vente dans un espace dédié en rez-de-chaussée, la proposition de services de *Hundesitter* (*Baby-sitter* pour chiens) qui prennent en charge les

⁷⁸L'indépendance d'Idefix est très relative au vu des subventions reçues, mais est réelle en termes d'institution, à la différence du groupe de travail dionysien, initié en interne à la mairie.

⁷⁹Appelées « *Beikonsum* », il s'agit des consommations de toxiques (héroïne, crack, cocaïne), que les usagers continuent de consommer en parallèle de leur traitement de substitution. Cette combinaison de deux consommations peut être nocive pour la santé selon le médicament de substitution. En outre, elle est relativement cachée car l'arrêt de toute consommation de toxiques est l'une des conditions posée par l'institution pour ouvrir aux toxico-dépendants l'accès au traitement de substitution et aux procédures de réinsertion professionnelle. Pour accompagner ses salariés vers la réduction de ces consommations parallèles, Idefix a mis en place un programme d'auto-réduction, où chaque consommateur fait état et tente de réduire à son propre rythme ses consommations parallèles. Ce programme s'appelle Kiss.

⁸⁰Qui donne par jeu de mot son nom à cette association, en référence au chien du personnage de bande dessinée Obélix, et au « fix », la consommation de drogue par injection, et enfin à l'« idée fixe » que celle-ci représente.

chiens des personnes en cure de désintoxication, les services d'un vétérinaire à bas prix une fois par semaine.

Je me suis concentrée sur le projet Idefix, qui est le seul des trois à avoir vu le jour à partir de la participation d'habitants et du dispositif du *management* de quartier. En outre, un seul volet des activités d'Idefix a retenu mon attention : il s'agit des missions dédiées à l'entretien du quartier. Elles m'ont semblé en rapport avec le souhait initial des habitants qui avaient soutenu ce projet afin que les toxico-dépendants soient moins visibles et que le quartier puisse être pratiqué librement, sans crainte. C'est donc le volet le plus territorial de ce projet. Idefix assure des contrats d'entretien pour des espaces de jeux, des espaces verts, des parkings et parties communes de plusieurs quartiers : les salariés y récoltent les seringues usagées. Ce service est assuré par des anciens toxico-dépendants, qui mettent à profit leur connaissance des techniques et éventuellement des lieux pour trouver les *spots* de consommation et de seringues abandonnées. Idefix s'est d'abord implanté sur Skalitzerstrasse, à proximité du bâtiment Neue Kreuzberg Zentrum qui était l'objectif initial, afin de libérer ses parties communes des toxico-dépendants qui le pratiquaient. Les salariés sont majoritairement toxico-dépendants, hormis quelques-uns parmi eux et l'équipe de direction composée de Niels Nielsen, Nicole et Jens. Pour aménager les locaux lors de son installation, Idefix a bénéficié du soutien du *management* de quartier *via* l'attribution du *Quartiersfond* (QF) à hauteur de 22803,62 euros en 2002. En 2003, il obtient un premier contrat avec l'université d'art pour récolter les seringues. En 2004, un contrat équivalent est accordé par l'arrondissement de Kreuzberg, puis cela est élargi à Mitte, Charlottenburg-Willmersdorf, Neukölln. En 2007, la *Druckraum* ouvre, puis est fermée en 2009. En 2007 également, Idefix reçoit 994 euros au titre du *Quartiersfond 1* (QF1) pour réaliser une exposition sur Oranienstrasse, afin d'inciter les propriétaires de chiens, et notamment les toxico-dépendants, à ramasser leurs déjections. Parallèlement, l'association obtient ponctuellement un contrat d'entretien des espaces verts (taille des arbustes...), qui lui est retiré parce que l'arrondissement ne le trouve pas correctement rempli. Cette association reçoit des financements divers, très majoritairement européens du fait du positionnement en zone Objectif II des fonds régionaux. Selon Niels, 99% des financements sont européens : les autres représentent une faible part, et sont souvent des valorisations de mise à disposition. Ils émanent du programme Ville sociale (Soziale Stadt) *via* le *management* de

quartier (très ponctuellement, et pas sur du fonctionnement régulier), du *Land*, de l'arrondissement -secteur de la santé.

J'achèverai ce "tour" des quartiers par Santa Croce et le projet Bici-bus.

C) Le Bici-bus : auto-gestion accompagnée dans un ancien quartier ouvrier

1) Santa Croce, le quartier ouvrier mal famé

Étonnamment, le terrain de Santa Croce est chronologiquement le premier des trois auquel je me suis attachée. J'ai en effet entamé cette recherche en habitant là-bas : dans la coopérative d'architectes et urbanistes où je travaillais, l'une des salariées réalisait alors des recherches sur Santa Croce. C'est elle, par ses travaux, qui m'a conduite à m'intéresser à ce quartier, si différent de ses voisins. Pour mieux en cerner la spécificité, il convient de l'approcher comme en venant du centre-ville.

Quand on erre dans les ruelles de Reggio, à la recherche de l'ombre ou d'un brouillard fellinien, la richesse ambiante se devine aux devantures, aux tenues des Reggiens en promenade... Le jaune des enduits muraux, le pavé brossé, la mise en scène des églises faussement cachées entre deux porches : tout donne à voir une ville-musée à l'italienne, petite certes, mais enrichie par le parmesan, la micro-industrie, et les industries du luxe comme Max Mara ou Ferrari. Ce centre-ville est le lieu de la *passeggiata*, la promenade du dimanche sur l'ancien *decumanus* de la ville romaine – la via Emilia –, de *l'aperitivo*, l'apéritif du dimanche soir pour les jeunes adultes, mais demeure le centre que l'on visite et où l'on vit plus rarement : les loyers y sont ; très élevés, les boutiques également. On peut alors parcourir la via Roma, le *cardus*. On approche alors de la *porta di* Santa Croce, la porte nord de la vieille ville, qui date de la décision d'élargir les murs de la ville libre, en 1199. Avant de la franchir, quelques rues abritent des appartements plus petits et surpeuplés, et quelques commerces exotiques. J'habitais dans une de ces rues, dans un grand immeuble collectif, qu'on aurait assimilé à une cité en France et qui était une résidence de co-propriétaires là-bas. Ce quartier s'appelle, lui, *Santa Croce interna* : il était au XIX^{ème} siècle encore le quartier populaire de Reggio, rassemblant voleurs de poules et filles de joie, pratiquant un parler spécifique à ce quartier, celui du *popolo giusto*, le peuple juste, pratiquant un type de verlan italien. C'est par glissement que Santa Croce est devenu aussi le nom du quartier qui s'étend au-delà de la porte, le quartier populaire, ouvrier : les quartiers mal-famés voisins ont

désormais partagé cette dénomination, distincte du vocable « *interna* » pour l'ancien, et « *esterna* » pour le nouveau, périphérique.

A la porte de Santa Croce, le cheminement est barré par la coupure de la voie circulaire, route à plusieurs voies, et surtout par la voie ferrée datant de 1856, et qui rallie Bologne et Parme. On peut contourner l'obstacle par un souterrain, passant ainsi vers le quartier des premiers agrégats ouvriers de l'histoire de Reggio. Originellement zone de frontière entre la ville et la campagne, le nord de Reggio est occupé par quelques implantations proto-industrielles⁸¹. Le canal de Secchia approvisionnait ces différents moulins en eau. A partir de 1901, l'installation des usines mécaniques « OMI Reggiane », signe la naissance du Santa Croce industriel. Des maisons ouvrières se développent alors via Veneri et Ramazzini, angle Sud-Est de la zone étudiée ici. Surtout, dès 1911-1913 est édifié ce qui devient le cœur de Santa Croce durant plusieurs années : le « Cairo » : des habitations ouvrières, construites dans l'enceinte même de l'usine. Elles tirent leur nom des origines variées, migrantes, de ses habitants : modenais, lombards, ils sont issus de l'Italie du Nord et sont venus ainsi travailler dans la plus grande usine de la région. Après avoir été bombardées comme l'usine pendant la guerre, gérées après-guerre par l'office de logement social, elles sont finalement abattues en 1970. Un peu excentrées, les « maisons ouvrières de Mancasale », via Candelù, sont construites durant la même période (1908) par des ouvriers socialistes qui s'organisent en coopérative, associant aux habitations un centre social, une coopérative d'achat... La coopérative est encore active aujourd'hui, animée par les descendants de ces ouvriers, comme Rosalia Pellegrini, qui y loge avec son compagnon et leurs deux enfants. L'urbanisation mite donc peu à peu les champs alentours de Santa Croce, plus ou moins près de son cœur industriel⁸².

81Le moulin de la Nave, abattu en 2005 en était l'une des traces. Il s'agissait d'un moulin situé derrière les habitats coopératifs de Via Candelù.

82La via Adua, artère de Santa Croce, édifée sur ses abords aux alentours de 1955 d'après **Sgobbi S.**, 2003, *Trasformazioni urbane, mutamento sociale e politiche di piano. Il caso del quartiere di Santa Croce a Reggio Emilia*, Tesi di laurea, dir. Mazzoleni C., & Abbate G., Istituto universitario di architettura di Venezia, Venezia, 190 p.

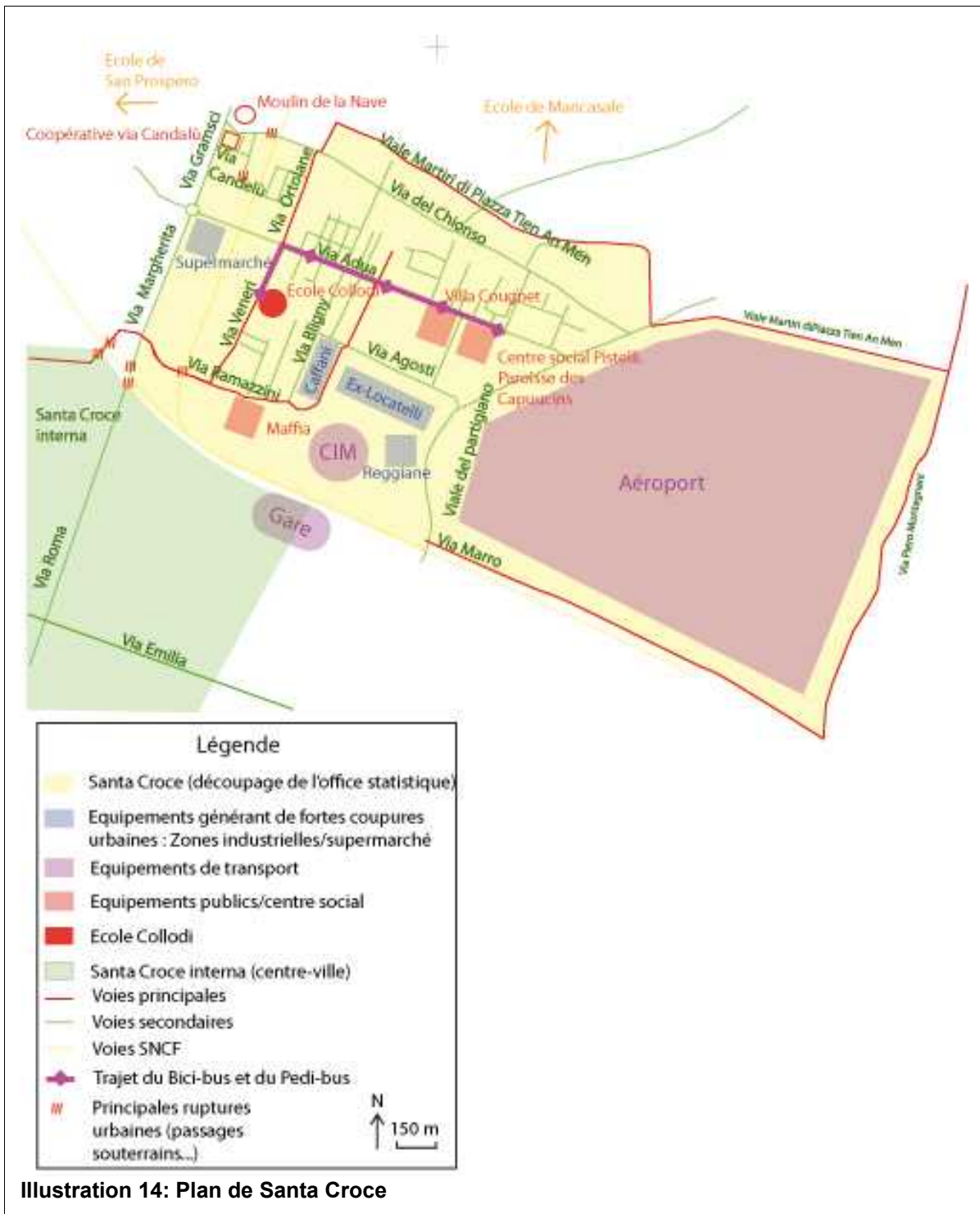


Illustration 14: Plan de Santa Croce

Quadrillé par des voies sans trottoirs, qui bordent des immeubles collectifs bas aux balcons généreux, et quelques maisons individuelles aux formes cubiques et aux plafonds hauts, comme les fermes traditionnelles des plaines padanes, le quartier semble s'organiser autour de zones interdites, de détours, couches successives d'un urbanisme peu maîtrisé, dans ses phases de début du siècle comme dans ses effets les plus récents. Détours pour éviter les ramifications de la voie ferrée qui rallient la

plaine padane ou les entrepôts de la gare inaugurée en 1926 par Mussolini. Zones interdites des anciennes usines, et de leurs entourages, consacrés à la vie ouvrière qui subsiste par lambeaux, parmi les montants rouillés et les fenêtres cassées ou encore grands espaces du terrain de sport aménagé en 1924-27, de l'aéroport construit à la va-vite en 1936 pour faire face à la reconversion des Reggiane dans la production d'avions. Coupure urbaine enfin de l'énorme nappe de parking du *Centro d'Interscambio di Mobilità* (CIM, centre d'échanges multi-modaux), la gare routière accolée à la station ferroviaire depuis le programme de renouvellement urbain de 1998 qui a aussi conduit à fermer la via Ramazzini et a profondément modifié les circulations urbaines du quartier en fermant des souterrains, en en réservant d'autres aux circulations douces⁸³. Le nouveau cinéma, les nombreux centres commerciaux sont autant d'isolats sans lien urbains ni sociaux avec le voisinage. Le viaduc autoroutier, un peu au nord de la zone qui m'intéresse ici, constitue depuis 1981 une nouvelle rupture urbaine avec la campagne alentour. De sorte que Santa Croce est un quartier assez déplaisant à arpenter, avec un damier de rues monotones où les voitures sont rares mais indifférentes aux piétons. En se perdant dans ses impasses industrielles, des grues mortes et des murs de graffitis romantiques ou politiques, le jaune des anciennes usines de parmesan Locatelli datant des années 20, taché du blanc des fleurs au printemps, retiennent le promeneur, perles urbaines plus attachantes par leur caractère inattendu que les clochers du centre-ville.

Cette atmosphère particulière tient notamment à la place énorme prise par les usines Reggiane, désormais inactives. Je n'ai pas trouvé de dates concordantes de fermeture « définitive » : une fermeture aurait eu lieu en 1951. Puis, elles connaissent plusieurs soubresauts, jusqu'à la reprise par une autre société, et la réintégration de quelques ouvriers triés sur le volet. Franchetto, l'un des bénévoles du Bici-bus, y a été ouvrier durant 20 ans, et parle des 1500 employés d'alors comme peau de chagrin par rapport aux effectifs d'autrefois, plus de 5000 dans les années 1920. Les ouvriers des Reggiane se sont illustrés durant la résistance, puis après-guerre s'identifient à l'avant-garde de la campagne reggienne rurale⁸⁴. Pourtant, à la fin de la lutte pour le maintien de l'usine, ils repoussent l'option coopérative proposée par la direction. Aujourd'hui, les usines Caffani, Reggiane, Locatelli, gisent donc comme un cimetière d'éléphant, déployant leurs armatures

83Cet épisode est d'ailleurs à l'origine du conflit avec les riverains en 2003, qui conduira à déclencher le processus d'*agenda 21* comme on le verra par la suite. Les circulations douces comprennent les différents modes de déplacement alternatifs à l'automobile comme le vélo, la marche...

84Notamment avec le symbole représenté par la production de tracteurs, alliance de la modernité industrielle et de la ruralité.

rouillées, et émettant de temps à autres des vrombissements qui témoignent de leur timide activité, à des degrés divers (notamment les usines Caffani).

De nos jours quartier populaire, mais plus ouvrier, Santa Croce est encore maillé par un réseau de lieux de rencontre hérités de cette période d'agrégation ouvrière (notamment les cercles ARCI). A cette géographie héritée, se superposent les nouveaux lieux, dévoreurs d'espace ou générateurs de nuisances : cinémas multiplex, supermarchés, etc... Enfin, certaines fonctions se déplacent ou se redéfinissent : il en est ainsi de l'apparition d'un centre d'agrégation religieuse en 1990, le centre islamique.

Cette organisation locale s'insère dans un contexte politico-économique régional particulier, alliant système coopératif et histoire politique marquée par le parti communiste. Distinguée dans les différents ouvrages scientifiques comme « la troisième Italie », l'Italie du district industriel, l'Emilie « rouge »⁸⁵, est une zone bien particulière de l'Italie, dont la spécificité est en rapport avec la question de la participation. Bologne, la grande ville voisine de Reggio Emilia, à une soixantaine de kilomètres, est le berceau des comités de quartier, issus d'une concurrence entre le parti chrétien et le parti communiste. Reggio comme Bologne ont constitué des fiefs du parti communiste en Italie : certains services, comme les crèches, y ont été développées bien avant qu'elles voient le jour ailleurs en Italie, poussées notamment par des initiatives ouvrières ou par les paroisses qui créaient des structures de leur propre chef (comme dans les années 1930 aux côtés des Reggiane). C'est aussi la région d'essor des coopératives : l'alliance d'un arrière-pays agricole et de l'artisanat, le rôle de l'économie familiale, ont contribué à développer cette forme économique particulière, revendiquée aujourd'hui encore comme une spécificité emilienne⁸⁶. Ainsi, l'organisation du territoire de Santa Croce est le témoin de cette histoire et de son évolution : elle est à la fois marquée par la socialisation héritée du passé ouvrier, et témoigne du tournant de cette troisième Italie, dont la croissance économique se traduit par une croissance urbaine au service des centres économiques et centres de pouvoirs.

Cette approche du territoire de Santa Croce, ici décrite par son paysage et son

⁸⁵Tellement rouge qu'elle bénéficie bien moins que les autres régions du plan Marshall : elle n'en touche en effet que 0,6% ce qui serait dû à son orientation politique selon **Canovi A., Reggiani L.**, 2007, *Un' esplorazione geostorica nel territorio della circoscrizione 7*, Centro Documentazione Storica di Villa Cougnet, Laboratorio geostorico Tempo Presente, Comune di Reggio Emilia, 148 p.

⁸⁶Cf le discours du journal municipal qui présente Reggio par ses principes éthiques en plaçant sur le même plan l'esprit de liberté, l'esprit mutualiste du mouvement coopératif, et enfin l'esprit d'autonomie attesté par les actes de résistance au fascisme. **Comune di Reggio Emilia**, 2009, *Re7 Circoscrizione, Comune di Reggio Emilia – RE città delle persone*, Reggio Emilia, 30 p.

contexte géographique, s'est surtout faite par la rencontre des différents acteurs de l'expérience participative qui nous intéresse ici.

L'approche du terrain reggien est d'abord une histoire de liens professionnels puis amicaux. J'ai d'abord vécu là-bas en migrante de travail, rencontrant des collègues ou des personnes intéressées par la participation, puis j'ai gardé des liens avec certains acteurs de Santa Croce. Du fait des liens anciens entre Reggio et Saint-Denis, j'ai joué fréquemment le rôle de correspondante dionysienne de ce drôle de jumelage non-officiel. J'ai donc gardé des souvenirs de voyage, et les liens particuliers qui peuvent rassembler au-delà de cultures finalement très différentes, sur une conviction commune, finalement assez politique, de la place qu'il convient de donner aux habitants dans l'action publique.



Ligne I/1-Porte Santa Croce côté centre-ville ; 2-Le centre-ville depuis le parking du CIM ; 3- Souterrain pour accéder à Santa Croce ; Ligne II/1 – Viaduc autoroutier Nord ; 2-Via Ramazzini ; 3- Supermarché. Ligne III/1- Usines Reggiane ; 2- Usines Locatelli ; 3- Voie ferrée vers le Nord ; Ligne IV/1- Visage résidentiel de Santa Croce ; 2-Jardin sur la via des Ortolan ; 3- Via Candalù, habitat coopératif ; Ligne V/1- Via Divisione Acqui ; 2- Via Adua ; 3- Arrêt du Bici-bus ; 4-Usine Caffani

Illustration 15: Planche de photos de Santa Croce

2) L'approche du terrain à Reggio : liens et limites

Quand j'ai annoncé à mes connaissances reggiennes que j'entreprenais cette recherche, dont le Bici-bus constituait un des volets, cela a suscité une fierté dont j'ai été bien en peine de maîtriser les conséquences. Sans nul doute, l'aide de Rosalia Pellegrini, la présidente de la circonscription où se trouve Santa Croce, la VII^{ème} circonscription devenue aujourd'hui circonscription Nord-Est, a été absolument déterminante. Pour la première fois, je me suis trouvée en situation de dépendre – volontairement – d'une informatrice qui m'hébergeait dans la chambre de ses enfants, et m'ouvrait les portes des différents acteurs d'autant plus facilement qu'ils sont ses collaborateurs au quotidien, ses voisins, ses amis. Rosalia est un personnage atypique en Italie : cette jeune femme d'une trentaine d'année a accédé il y a quelques années à la présidence de la circonscription sur un « hasard » de votes, suite au discrédit du candidat habituel de la « *Democrazia di sinistra* »⁸⁷, démocrates de gauche. Cette jeune politique a donc en charge à plein temps la présidence de la circonscription, qui est une charge généralement assurée par des retraités de renommée locale, car elle est peu rémunérée, sans perspective de carrière politique garantie, et très chronophage puisqu'elle requiert d'être beaucoup « sur le terrain ». Depuis son élection, le bilan de Rosalia est régulièrement approuvé à l'unanimité par les conseillers de la circonscription, opposition comprise, ce qui est rare. A contrepied de son prédécesseur, elle a développé de nombreuses occasions de rencontres avec les habitants, en animant notamment un budget participatif, des balades à vélo avec les habitants, en mettant en œuvre le Bici-bus. Elle a également développé un travail d'histoire locale en collaboration avec un historien reggien, Antonio Canovi, et des institutrices, notamment Tatiana Prampolini. Ce travail a conduit à de nombreuses réflexions, actions collectives, qui travaillent autour de l'idée de territoire, de son évolution, et de la nécessité pour Santa Croce de retrouver une nouvelle identité, qui fasse le pont entre l'ancien quartier ouvrier et le nouveau quartier, terre d'accueil de familles de migrants.

Je n'ai pas souhaité repousser l'atout énorme que constituait cette entrée dans le fonctionnement du Bici-bus mais il ne faut pas non plus négliger le biais qu'implique

⁸⁷La *democrazia di sinistra* (DS), l'une des branches hérités du PCI, parti communiste italien, est le parti traditionnel d'opposition en Italie, notamment, avant la fin de la guerre froide, à la démocratie chrétienne (DC) de centre-gauche et anti-communiste. Après les scandales et l'opération *Mani pulite* (mains propres), la démocratie chrétienne a été fortement affaiblie. Aujourd'hui, des membres de ces deux partis font partie de la coalition de l'olivier, au centre-gauche. L'ancien maire de Reggio Emilia a longtemps été DS, dans la tradition de l'Emilie « rouge ». Le maire d'aujourd'hui est issu de la DC. Santa Croce est un quartier de très forte tradition DS.

cette approche du terrain. Le premier est d'ordre affectif : au vu des liens qui m'attachaient à mon informatrice, je n'étais pas à l'aise avec la perspective de la décevoir, de déranger en posant des questions gênantes. Cela d'autant plus que le consensus est un mode important de la communication en Italie : il est très rare que quelqu'un manifeste une opposition frontale, ou laisse entendre qu'il est en désaccord. L'expression de celui-ci est généralement subtile et détournée, modes oratoires dont je suis peu capable malgré ma maîtrise de l'italien parlé « populaire ». Par conséquent, sur les questions de la place des migrants dans le processus d'une part⁸⁸, sur le thème plus politique d'histoire locale du mouvement ouvrier ou chrétien, et sur le rôle des élus et surtout de la circonscription, dont Rosalia est élue, il est évident que je n'ai pas toujours pu approfondir les entretiens : soit que je n'ai pas osé aller plus avant dans la conversation, soit mes interlocuteurs se sont montrés suffisamment mal-à-l'aise pour que j'abandonne le sujet. D'autant plus que Rosalia était souvent présente durant les entretiens, provoquant parfois un certain malaise des interlocuteurs dans les moments où ils étaient amenés à aborder la place de la circonscription. Ce biais, réel, et finalement à mon sens, plus gênant que celui du terrain de Saint-Denis, m'a semblé une fois sur place être le prix à payer pour un accès inégalable aux bons interlocuteurs sur le projet.

3) Du village au quartier anonyme et senti comme insécure.

Trois extraits d'entretien rendront compte du visage de Santa Croce pour ses habitués, ceux qui le parcourent depuis bien des années. Deux thèmes y sont récurrents, que j'invite mes informateurs à en parler ou qu'ils y viennent d'eux-même : les usines Reggiane et le phénomène migratoire. Sur ce dernier, je ne cite que l'extrait issu de l'entretien de Francesco, mais tous les entretiens s'y réfèrent, généralement plus durement qu'il ne le fait. Les deux thématiques se rejoignent sur la perception d'une évolution du quartier. Je ne fais figurer ici que des portions d'entretien qui font état d'un avant (entretien d'Antonella Zacconi^{vi}, institutrice d'une quarantaine d'années), du changement (entretien de Francesco^{vii}, parent d'enfants du Bici-bus), et de la situation actuelle (entretien d'Alessia^{viii}, trentenaire qui habite face aux usines Caffani).

⁸⁸La place des migrants a été en partie à l'origine de cette recherche. En tant qu'étrangère, j'étais interpellée par le sort réservé, aux *extra-communitari* (étrangers non-européens), qui contrastaient avec un discours angélique sur le lien social. Le fait que ce discours en direction d'autres cultures ne s'adresse manifestement pas à moi m'a alors questionné : les étrangers visés par ces politiques étaient manifestement les migrants originaires des pays du Sud. Sans cerner initialement le lien entre cette thématique et la question de la démocratie participative, j'ai conservé néanmoins une vigilance sur la question de la place des migrants dans le processus, malgré le fait que cette problématique ne croise pas naturellement celle de la participation pour les acteurs de l'expérience du Bici-bus.

Ces entretiens font ressortir, comme ceux de Saint-Denis, un quartier en transition, qui aurait « changé ». Il est naturel que le quartier ait changé dans le regard d'une institutrice, d'une jeune femme, d'un père d'élève comparé à celui qu'ils connaissaient vingt ou trente ans auparavant, compte-tenu d'évolutions nombreuses, et notamment technologiques. On examinera par la suite dans quelle mesure cette perception du changement rencontre l'idée qu'un groupe social est à l'origine de ce changement, qui serait comme extérieur au quartier de Reggio.

Cette description du quartier me conduit à expliciter la nature du terrain, le projet Bici-bus, et les raisons de son choix.

Accompagner les enfants avec le Bici-bus : l'auto-gestion « encadrée » par les acteurs institutionnels et associatifs

Pour définir le terrain italien, je me suis d'abord penchée sur la littérature « participative » relative à Santa Croce. Je me suis alors intéressée à l'*agenda* 21 qui constituait le dispositif le plus récent et d'une ampleur importante en matière de participation. En outre, son caractère territorialisé⁸⁹, limité à Santa Croce, et la dimension urbaine des questions posées par le groupe de travail « mobilité » qui en avait émergé entrainé dans le cadre de mes questionnements sur la relation entre participation et territoire. Le Bici-bus figurait parmi les projets mentionnés dans les comptes-rendus des échanges issus de l'*agenda* 21. Il s'agissait du seul projet avec une dimension « sociale » qui émergeait du plan d'action « mobilité » de l'*agenda* 21. La question du vélo comme moyen de développement durable me semblait exotique dans l'environnement traditionnel reggien, partagé entre, de façon simpliste, Don Camillo, Peppone, et la croissance économique de l'Italie du Nord. Un projet similaire avait en outre échoué à Saint-Denis, et la différence de contexte m'intéressait d'autant plus. J'ai découvert par la suite que ce projet constituait un des arguments « phare » de la campagne des élections municipales de 2008. Concrètement, le Bici-bus est un convoi d'enfants, accompagnés d'adultes, et parcourant le trajet entre l'école et leur domicile deux à quatre fois par jour. Tous circulent en vélo, sauf dans la variante du Pedi-bus, qui est finalement celle que j'ai pu observer le plus. Les accompagnateurs du Bici-bus ou du Pedi-bus sont en principe des parents d'élèves accompagnés, qui se relaient selon une organisation définie par un parent « responsable » du Bici/Pedi-bus pour une école. Dans sa version généralisée à

89 J'emploie le terme territorialisé pour désigner une politique publique ciblée sur un quartier, ou dont le fonctionnement repose sur une répartition par territoires. Ainsi, les démarches quartiers sont un dispositif territorialisé de démocratie participative.

toutes les écoles, le Bici-bus est désormais un dispositif proposé par la municipalité à la communauté éducative de l'école et aux parents. S'ils sont favorables au dispositif, la mairie leur fournit les casques et gilets fluo réfléchissants et accélère la viabilité cyclable et/ou piétonne du trajet défini avec eux. A la mairie, le dispositif est animé par Giancarlo Ferrari, retraité responsable de l'association « Tous à vélo » (Tutt'in Bici, qui promeut l'usage de la bicyclette en Italie), mis à disposition de la mairie pour généraliser le dispositif initialement testé à l'école Balletti et dans le centre-ville. Le long du trajet, des « arrêts » sont matérialisés (cf photo) : les enfants, accompagnés d'un parent, peuvent attendre le « bus » constitué du convoi d'enfants à l'arrêt le plus proche de chez eux. De même, au retour de l'école, le parent attend l'enfant à son « arrêt » de Bici/Pedi-bus. Le dispositif repose donc sur la participation des parents intéressés par le système pour leurs enfants, et sur la ponctualité de chacun, pour ne pas mettre en retard le Bici/Pedi-bus. J'ai rencontré des acteurs des Bici-bus de l'école Balletti (Antonella Zacconi et Tatiana Pamprolini, institutrices), ainsi que de l'école San Prospero (Francesco et Gianfranco) que j'ai également accompagné en vélo. Cependant, je me suis surtout intéressée au Pedi-bus de l'école Collodi qui est situé à Santa Croce. Ses accompagnateurs m'ont expliqué que le Bici-bus n'avait pas pu être mis en place cette année pour trois raisons : les pistes cyclables ne sont pas respectées par les voitures qui stationnent dessus, le fait de détenir un vélo était discriminant pour certains enfants, le trajet est très court et ne nécessite pas forcément d'être parcouru en vélo. Outre cela, ce Pedi-bus fonctionne difficilement d'après ses différents acteurs (institutrice, accompagnateurs, association Tutt'in Bici) : peu de parents se proposent pour accompagner ; deux bénévoles de la circonscription pallient donc ce manque quotidiennement. Je me suis concentrée sur ce Bici/Pedi-bus pour sa localisation dans le périmètre de l'*agenda* 21, et parce qu'il présentait des dysfonctionnements qui pouvaient être intéressants d'analyser.

J'ai donc examiné ces quartiers à l'aune de leur caractère périphérique, et présenté les projets qui constituent le terrain de cette recherche. Ces marges urbaines progressivement métabolisées par la ville et ses activités foisonnantes ont été le théâtre d'expérimentations politiques pour les couches populaires qui les composaient, et sont lieu de vie d'une micro-société aussi hétérogène qu'elle est composée de strates de migrations et de profils sociologiques diversifiés.

Levons donc maintenant les yeux pour examiner ce drôle de marcheur qui nous conduit vers notre question. Mais ne précipitons pas cet examen ! Arrêtons-nous déjà sur ses trois jambes, sur son pas et sa démarche : les trois expériences qui seront la chair de l'exploration qui fait suite sont dissemblables, et leur comparaison, qui constitue la démarche de cette étude, n'est pas chose évidente. J'expliquerai à quelle condition elles peuvent « marcher ensemble », se répondre, se relayer : j'aborderai ainsi la méthode comparative pratiquée. En quoi le fait de comparer des terrains différents est non seulement possible mais fructueux pour identifier des les éléments communs ou au contraire différenciés de la relation entre les quartiers périphériques et les expériences participatives ? Je m'arrêterai ensuite sur la pratique de terrain. Par « terrain », je désigne tant les expériences étudiées que la pratique de recherche ; ainsi, après avoir décrit l'exploitation de la matière « grise » — les sources écrites, disponibles dans les archives, les document publics, la presse — je préciserai les modalités du travail avec la matière « vivante », constituée des entretiens effectués avec les acteurs des expériences participatives et des analyses issues de leur fréquentation et de ma présence sur le quartier. Enfin, je m'arrêterai les ressources bibliographiques qui ont alimenté cette recherche.

II. DÉMARCHE COMPARATIVE ET MÉTHODOLOGIE DES TERRAINS PARTICIPANTS

A) Comparatisme et méthodologie de terrain

1) La comparaison : objectiver l'analyse. Les attendus de la comparaison

L'envie de comparer plusieurs terrains est apparue simultanément à l'envie de débiter cette recherche. Ainsi, il s'agit moins d'un parti-pris méthodologique que du sujet lui-même qui prêtait le flanc à la comparaison. Sans doute en premier lieu parce que le projet de cette idée de recherche s'est formé à l'étranger, de l'étonnement du voyageur - de *L'Etranger* de Georg Simmel⁹⁰- comparant naturellement le monde qu'il découvre et celui d'où il vient, alliant proximité objective et éloignement subjectif. Cependant, puisqu'il s'agit pour moi d'une récurrence en matière de recherche géographique⁹¹, il semble utile de chercher d'autres raisons à ce choix. L'attrait de la comparaison est également venu du souhait d'aborder le processus participatif à l'échelle micro-locale, celle du quartier : pour un travail de thèse, la mise en perspective d'autres terrains était donc souhaitable. La comparaison s'attache ici à des territoires restreints dans des contextes expérimentaux étudiés au travers des propos – subjectifs - de leurs acteurs, davantage que par l'examen de données « externes » ; la comparaison potentialise cette analyse en lui conférant une valeur scientifique et probatoire⁹². Scientifique, car

⁹⁰Simmel G., [1908]2004, « Digressions sur L'étranger » pp 53-60 in Grafmeyer Y., Joseph I., [1979]2004, *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, Champs, Paris, 378 p.

⁹¹ Mes travaux de recherche antérieurs, Maîtrise et master, se basaient également sur une comparaison. Roche E., 2006, *La participation aux projets urbains dans les quartiers périphériques en France et en Italie. Le cas des quartiers de Santa Croce (Reggio Emilia, Italie) et de la Porte-de-Paris/Stade-de-France (Saint-Denis, France)*, Master Territoire Espace et Société, dir. Ozouf-Marignier Marie-Vic, EHESS, Paris, 168 p.

⁹²Maurice Agulhon écrit que « la comparaison fera ce qu'eût fait l'expérience en physique, elle nous renverra des variables indifférentes aux causalités communes ». En ce qui concerne les fascismes, donc, leurs différences temporelles et géographiques dans des milieux voisins nous aideront à identifier la spécificité des cas particuliers, à cerner les facteurs principaux de la variation, et même à isoler ce qui reste constant. (...) C'est-à-dire que les différences les plus significatives concernent plutôt le milieu que le seul caractère des mouvements fascistes. Voici un principe de méthode qui me semble tout à fait fondamental. La description de mouvements fascistes pris isolément n'explique pas grand-chose. Elle nous mène tout droit à la petite histoire, à base d'anecdotes biographiques. Nous apprenons beaucoup plus si nous braquons nos yeux sur la société civile, sur les circonstances qui favorisent les fascistes, sur leurs complices et sur leurs alliés. C'est dans les conditions environnantes qu'il faut chercher les différences qui comptent, car des mouvements plutôt ressemblants par leurs discours sont arrivés à des résultats très différents d'un pays à l'autre. » cf Paxton R. O., 1994, *Les fascismes, essai d'histoire comparée*, XVI^{ème} conférence Marc Bloch, du 13 juin 1994, référence web : mis en ligne le 30 juin 2006. URL : <http://cmb.ehess.fr/document51.html>. Consulté le 13 août 2010. Citation extraite de Agulhon M., 1979, *La République au village*, Seuil, Paris, 32 p.

la comparaison conduit à établir des critères d'analyse partagés entre ces différents projets et processus, à en « extraire le suc » commun qui en constitue la dimension participative. Probatoire, car la confrontation de chacun de ces projets avec les autres impose d'argumenter sur la base de ces critères pour tester la validité de l'hypothèse initiale selon laquelle ces projets relèvent d'une catégorie commune de « projets participatifs ». Cette entrée comparative est enfin liée aux enjeux politiques posés par la construction européenne, dont les failles démocratiques, sans être ici le sujet, sont réelles : où en est la démocratie dans les nations qui constituent l'Europe⁹³ ? Y a-t-il des concordances à trouver dans les processus d'évolution des territoires au sein de ce grand ensemble hérité de l'Europe post-fasciste doté d'institutions centralisées et éloignées des citoyens : cette évolution a-t-elle à voir avec la démocratie et, si tel est le cas, peut-on s'accorder sur l'idée qu'une forme démocratique européenne est à l'œuvre « en acte », sinon dans ses institutions⁹⁴.

2) Le cadre de la comparaison

a) Objet, unité, niveau, question posée pour la comparaison

Malgré le nombre de « bonnes raisons » faisant valoir l'approche comparative, cela n'induit pas quel type de comparaison est à privilégier, au sens de Nancy Green

93Sa démarche est ainsi explicitée par Elise Julien : Marc Bloch se fait le partisan en 1928 d'une « histoire comparée des sociétés européennes ». Ce dernier, en s'inspirant de la linguistique comparée, distingue deux types d'histoire comparée ; Le premier est un comparatisme à longue portée, qui consiste à choisir quelques phénomènes paraissant analogues dans des sociétés séparées dans le temps et dans l'espace, de telle manière qu'elles ne peuvent s'influencer mutuellement. Le second est un comparatisme de portée plus réduite, qui entreprend l'étude parallèle de sociétés proches, ayant connu des évolutions de même sens, influencées les unes par les autres, soumises à l'action des mêmes grandes causes. Alors que la méthode comparative à longue portée aurait tendance à postuler « l'unité fondamentale de l'esprit humain », c'est la deuxième voie, « à l'horizon plus limité », que Marc Bloch juge la plus rigoureuse du point de vue scientifique. De ce comparatisme, il attend la découverte de phénomènes peu visibles, la vérification d'hypothèses par élargissement du champ d'études, l'élaboration de concepts transversaux.» cf **Bloch M.**, 1928, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », pp 16-40, vol 1 in **Bloch. M.**, [1928/1963] 1983, *Mélanges Historiques*, Éditions de l'EHESS, Paris Fleury, 1108 p. cité p 193 in **Julien E.**, 2004, « Le comparatisme en histoire », p. 191-201 in *Hypothèses* 1/2004, Publications de la Sorbonne, Paris.

94La démarche de comparaison du développement du fascisme en France, Italie et Allemagne réalisée par Robert Paxton a notamment confirmé le choix des terrains pour cette recherche : « *Analysant la comparaison en histoire, Marc Bloch en distingue au moins deux genres, de valeur inégale : l'examen d'un phénomène dans plusieurs sociétés séparées dans l'espace et dans le temps ; et l'étude parallèle de « sociétés limitrophes et contemporaines » ayant connu « des évolutions de même sens ». En tout cas, la valeur de la comparaison est plus heuristique qu'absolue. Elle aide le chercheur à mieux dresser son questionnaire, en distinguant l'essentiel de l'accidentel dans son objet d'étude, et en marquant ses limites dans le temps et dans l'espace. Elle cherche surtout la différence. Rassembler de vagues similitudes à grande échelle ne produit rien de rigoureux. La comparaison la plus efficace confronte deux résultats différents dans deux pays voisins.* » citation extraite de **Bloch M.**, 1928, id supra

95Nancy Green indique ainsi : « *Le projet comparatif implique un triple choix : celui du sujet ou du phénomène à expliquer, celui des unités d'observation et le choix du niveau pertinent d'analyse. Si le phénomène objet de la recherche est le point de départ, les unités comparées et le niveau d'analyse employés devraient également être justifiés, explicités.* » Concernant l'unité, N. Green incite, en se référant là aussi à Marc Bloch, à retenir l'unité adéquate selon le phénomène étudié : dans notre cas, l'unité du quartier est privilégiée, en ce qu'elle correspond à la territorialité des dispositifs participatifs, et également parce qu'elle permet de s'attacher aux interactions à un niveau micro-local, interpersonnel, qui me semblent déterminante dans les processus de démocratie participative. En ce sens, l'unité de comparaison est davantage l'espace délimité par le dispositif, en tant que territoire support d'interactions sociales, et le niveau d'analyse serait le niveau micro-local. Au premier abord, cette analyse s'inscrit dans un modèle comparatif divergent : un même phénomène étudié dans des milieux divergents, pour en analyser les modalités. Cependant, l'approche hybride proposée par Nancy Green semble tout aussi adéquate. Elle l'explique, appliqué au champ des recherches migratoires : « *une approche nouvelle du phénomène migratoire, qui se voudrait « mezzo » analytique, quelque part entre la macro-analyse des migrations internationales, et la monographie d'une population ou la micro-histoire des parcours individuels. L'avantage de ce niveau d'analyse serait de comprendre l'aspect collectif de l'expérience sans toutefois perdre de vue les acteurs au profit de flux migratoires désincarnés.* » Cf p 1345 in **Green N.**, 1990, « L'histoire

: les termes de la comparaison donnent à voir la question posée à l'objet d'étude.

La première question qui se pose est donc : les objets de la comparaison sont-ils comparables ? Qu'est-ce qui légitime la confrontation d'un projet d'insertion (Idefix), d'un accompagnement d'enfants à la sortie de l'école (Bici-bus) et de réunions avec des habitants (groupe de travail) ?

Ces trois expériences ont en commun de découler d'un dispositif⁹⁶ participatif initié par l'institution et dénommé : le *management* de quartier à Kottbusser Tor, l'*agenda* 21 à Reggio, la Démarche Quartier à Saint-Denis. Cet héritage leur confère le statut d'expériences que je qualifie de « démocratie participative ». Ces trois processus sont extrêmement différents du point de vue de leur temporalité et de l'échelle de l'institution qui les a initiés. Mais ils se réclament tous trois de la démocratie participative, en lui enjoignant l'objectif d'améliorer la gestion du territoire. Enfin, le contexte de cet objectif est également commun : les trois projets prennent corps au sein de quartiers pointés comme des quartiers périphériques par l'institution et dans les propos de leurs acteurs (habitants ou institutionnels). Il s'agit donc, dans les trois cas, d'expériences désignées comme issues de la démocratie participative et ayant vocation à améliorer la gestion d'un quartier périphérique. Ces trois expériences sont choisies pour être facilement identifiables, avec des limites clairement définies (début et fin, origine et conséquences).

L'unité assignée à cette comparaison est territoriale : il s'agit de comparer ces expériences dans le cadre des territoires définis pour les procédures participatives. Il s'agit du *management* de quartier Kottbusser Tor, du quartier de Santa Croce où se déroulent l'*agenda* 21 et la Démarche Quartier Sémard.

Le niveau d'analyse est plus délicat à déterminer : au premier abord, il s'agit d'une analyse micro-locale, à l'échelle de quartiers, permettant de s'attacher aux interactions, aux propos des individus sur leur environnement proche, à l'impact local de la participation. Néanmoins, les perspectives nationales des politiques ciblées sur les quartiers périphériques, et les « composantes transposables »⁹⁷ que je dégagerai de ces expériences concerneront des niveaux plus macro.

comparative et le champ des études migratoires », pp 1335-1350 in *Annales ESC*, nov-déc 1990 n°6, Éditions de l'EHESS, Paris

96 Un dispositif est un agencement d'actions ayant un caractère normatif et prescriptif : il constitue une forme d'organisation. Cette définition s'inspire de celle donnée du terme « dispositif spatial légitime » par Michel Lussault dans le Dictionnaire pp 266 in **Levy J., Lussault M.**, 2003, id supra

97 Cette expression est employée par Howard S. Becker (p 11) in **Becker H. S.**, 2002, *Les ficelles du métier, Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, repères, Paris, 353 p.

b) Ne pas souscrire à la tentation des modèles

C'est une fois définis ces filtres d'analyse que ces trois terrains peuvent être comparés. A ceci près que la comparaison territoriale comporte un écueil supplémentaire : il serait tentant de définir trois modèles de participation qui seraient représentatifs de chacun des pays concernés⁹⁸. Il n'est pas douteux que des systèmes *quasi* identiques existent dans ces trois États, en particulier du point de vue des principes méthodologiques généraux. J'aurais pu ainsi comparer trois expériences participatives de valorisation de l'histoire et de l'identité locale, en mettant en regard les musées locaux de Kreuzberg et de Santa Croce, et les ateliers de conte sur l'histoire du quartier à Sémard : la forme de la participation serait ici presque identique. Ou bien, j'aurais pu choisir de comparer trois projets de développement local concernant les enfants : la construction de jeux avec les enfants à Kottbusser Tor, le Bici-bus, l'association Comme un Poisson dans l'eau, qui garde les enfants tôt le matin. L'objet de la participation serait alors concordant. Les trois expériences choisies ici sont différentes par leur forme et leur objet. Leur comparabilité tient donc à la question commune qui leur est posée.

c) Identifier des facteurs de différenciation et de convergences

Mais que faire de cette diversité qui rencontre aussi une variété de contextes nationaux ? Il n'y aurait qu'un pas pour supposer identiques ces deux facteurs de divergence : l'Idex serait une association et non une expérience de débat parce que l'Allemagne est un pays moins centralisé que la France, qui privilégie des dispositifs plus binaires. La participation par une association serait donc le modèle de la participation à l'allemande ? Cette généralisation à partir d'un cas local n'est pas l'objectif de cette recherche, non plus que l'établissement de types de participation. Il s'agit plutôt d'étudier trois conditions d'existence de la participation habitante aux transformations du territoire et de mettre en relation le faisceau de facteurs conduisant à définir le processus participatif tel qu'il est. Je tenterai d'identifier des facteurs locaux et nationaux conduisant à la mise en place des expériences présentés ici. Ceux-ci constituent l'une des grammaires possibles pour élaborer une expérience participative. Ils ne sont pas toujours réunis selon le contexte, l'objet, le territoire concerné, mais sont mobilisables, et permettent d'identifier les causes de différenciations des projets participatifs en Europe.

⁹⁸Gervais-Lambony Ph., 1994, *De Lomé à Harare, le fait citoyen. Images et pratiques des villes africaines*, Karthala-IFRA, Hommes et sociétés, Paris-Nairobi, 472 p.

Cette méthode comparative s'applique à l'analyse du terrain, constitué notamment des sources. Celles-ci sont diverses et se distinguent notamment entre des sources publiques ou disponibles au sein des institutions, sources issues de travaux de recherche, notes ou courriers internes aux institutions, ou encore documents de communication publics.

B) Sources locales : archives et documents institutionnels

A l'occasion de ces différents travaux de terrain, j'ai tenté de récolter des matériaux divers, notamment les documents de communication des collectivités locales sur les projets participatifs et la littérature officielle (rapports) qui a été produite sur le sujet par les différentes institutions. A Berlin, j'ai eu recours à la bibliothèque nationale et au site internet, très fourni, de Soziale Stadt et du *management* de quartier⁹⁹. Pour Saint-Denis, les archives municipales permettent de remonter aux occurrences du quartier Sémard depuis les années 1960. Il y apparaît essentiellement à partir de la fin des années 1970, et de plus en plus au gré des études de politique de la ville produites sur le sujet. Une autre source utile sont les journaux locaux, qui permettent d'identifier la perception extérieure dont ces quartiers pouvaient faire l'objet.

Les écrits administratifs forment un *corpus* qui se situe à mi-chemin entre bibliographie, archive, discours officiel. Ils nécessitent d'être étudiés en ayant à l'esprit - davantage encore qu'avec la littérature scientifique – le positionnement de leur auteur, et ce qu'il peut induire d'omission, exagération, etc...

Ces sources ne sont pas celles auxquelles je m'attendais. En effet, mon terrain antérieur m'avait davantage accoutumée à ne considérer que les entretiens, au vu de l'absence d'écrits par les acteurs locaux. La présence de ceux-ci est donc un atout pour cette étude car elle constitue une forme de témoignage d'une parole officielle à un instant donné.

1) Deux types de corpus : littérature grise ou marketing institutionnel

Une distinction doit être faite entre le corpus dionysien et celui de Reggio et Berlin. Le tableau ci-dessous se propose de la synthétiser.

⁹⁹Cf Site de la bibliothèque nationale : <http://staatsbibliothek-berlin.de/> ; Site du programme Ville sociale : <http://www.sozialstadt.de/programm/> ; Site du *management* de quartier de Kottbusser Tor : Site du *management* de quartier Kottbusser Tor – Oranienstrasse : <http://www.qm-zentrumkreuzberg.de/qm/>

	Saint-Denis	Reggio Emilia	Berlin
Documents de communication à destination des habitants	-	++	++
Documents de communication à destination des acteurs	-	+	++
Documents statistiques sous forme de communiqués	++	++	++
Études / Rapports sur le quartier	++	-	+
Comptes-rendus de réunions	++	+	-
Courriers, notes, documents d'aide à la décision	++	-	-
Cartes, plans liés à des projets	++	-	-
Littérature grise (travaux d'étudiants)	+	+	-

Tableau 2: Tableau des sources (rapports, archives, littérature grise, compte-rendus...) : répartition par terrain.

On constate un fort déficit de documents de communication à Saint-Denis, à l'inverse des deux autres terrains. Deux explications peuvent être envisagées : l'investissement de fonds européens dans le cadre de l'*agenda 21* à Reggio Emilia et du *management* de quartier berlinois qui nécessite une visibilité importante et des comptes-rendus d'activités (les fonds européens dispensés à Saint-Denis sont très rarement évoqués). Et également, l'approche des élections locales en 2009 en ce qui concerne Reggio, ce qui a occasionné la production de matériaux de communication très nombreux sur les questions de mobilité, au cœur de la campagne électorale.

A l'inverse, il est très probable que mon accès aux archives informatiques et à l'armoire de rangement du bureau de la Démarche Quartier, et l'accès facilité au service d'archives municipales a été un atout pour recueillir des documents comme les comptes-rendus, plans, courriers, etc...

2) Formation des discours institutionnels

Ces deux corpus ne nécessitent pas le même type d'analyse. J'ai cherché les thématiques mises en avant dans les documents de communication, comme « le

plaisir », « la santé » pour le Bici-bus, ou le « fait de prendre part », de « créer »¹⁰⁰. J'ai tenté de voir les corrélations potentielles : le projet concerné était-il rangé dans le paragraphe « participation », ou non ? Il s'agit de révéler le « discours » officiel sur le sujet, et de cerner ses contradictions, impensés etc.

a) La littérature grise à Saint-Denis : l'absence d'un discours construit sur la démocratie participative

Il m'a fallu appliquer plusieurs filtres aux documents d'archives récentes auxquels j'ai eu accès à Saint-Denis. A l'inverse des documents de communication, ces sources ne sont pas destinés à un autre lectorat que la personne à qui ils sont explicitement adressés¹⁰¹ : il peut s'agir d'un élu pour un courrier, d'un directeur général adjoint pour une note, des acteurs professionnels du quartier, jusqu'à l'ensemble des habitants du quartier quand il s'agit d'un compte-rendu de réunion publique. Le contexte d'énonciation est donc variable. Il est notable que l'essentiel de ces documents sont rangés dans l'« armoire » du bureau de la Démarche Quartier (soit, « mon » bureau professionnel), et excessivement peu au service des archives municipales. Ces derniers sont référencés selon l'entrée territoriale du projet urbain Pierre Sépard. Ils ont été versés par le personnel du service l'urbanisme, et non par le service en charge de la démocratie participative. Ce court détour par les méandres administratifs pour montrer ceci : à Saint-Denis, la démocratie participative ne fait ni l'objet d'une construction unique et organisée d'un discours officiel (pas de document de communication), ni l'objet d'une campagne d'archivage organisée, au titre d'une politique « phare » de la ville. Malgré cela, le corpus dionysien est extrêmement riche.

Là encore, ce matériau est fort utile mais doit être considéré avec précautionneusement. Je dispose de ce que les agents territoriaux de l'époque considérée (environ entre 1980 et 2000) ont jugé utile de conserver, mettant parfois en exergue certains événements faisant l'objet de beaucoup de littérature administrative, et en passant sous silence d'autres, jugés moins importants, portant sur un sujet qui se prête moins à la recension écrite (situations sociales délicates par exemple) ou se situant dans une période où peu de temps peut être consacré à l'écriture (pour la Démarche Quartier notamment, les périodes de fêtes de quartier sont davantage propices au travail dit « opérationnel » qu'au travail administratif de

¹⁰⁰Y compris en turc dans le cas de Berlin (une grande partie des documents sont en deux langues, allemand et turc)

¹⁰¹Mais aucun n'a nécessité d'autorisation spécifique du service des archives pour y accéder : cela signifie que tout citoyen se rendant aux archives de Saint-Denis pouvait y avoir accès.

rédaction de notes.

b) Des corpus d'origine diverses : champ urbanistique, historique, compte-rendu aux financeurs

En effet, des versements d'archives très nombreux avaient eu lieu au sujet du projet urbain Pierre Sépard. D'ailleurs, leur contenu laisse à penser que le service d'urbanisme était seul en charge des missions de concertation avant la création de la Démarche Quartier Sépard-Delaune-Guynemer. Sur quoi renseigne la nature de ces versements ? Outre le projet urbain et ses évolutions, ils font état des multiples études qui ont concerné le quartier Sépard. Il est notable qu'autant de rapports aient concernés ce quartier. D'autre part, certaines ont eu des impacts sur le déroulé du projet : ainsi, un rapport peut donner lieu au suivi social du projet urbain ; un autre, préconisant la démolition de trois immeubles plutôt qu'un seul, conduit à la décision intermédiaire d'en démolir deux¹⁰². Ces rapports sont une source intéressante en ce qu'ils ont procédé à des entretiens, des habitants et des acteurs, et fournissent des photos (avec un angle de vue, comme toute photo) du quartier et de ses habitants à un instant donné. Dans une moindre mesure, des documents similaires existent aussi pour Santa Croce et Kreuzberg¹⁰³ ; Antonio Canovi a particulièrement étudié la situation de Santa Croce¹⁰⁴ et continue de travailler en collaboration avec la septième circonscription.

Sur Saint-Denis, Reggio et Berlin, je dispose en outre de plusieurs matériaux de recherche élaborés par l'institution elle-même. Il existe ainsi la revue *Saint-Denis au fur et à mesure* qui propose des synthèses des rapports, des études menées par les sociologues employés par la ville, ou encore des données statistiques. Le *management* de quartier est également tenu de produire régulièrement des diagnostics et points d'étape qui sont très riches d'information. Ces matériaux sont produits par l'institution elle-même, et ne sont pas exempts de toute volonté stratégique (amener un débat pour *Saint-Denis au fur et à mesure*, justifier d'une action pour le *management* de quartier qui est une structure provisoire...).

102 Voir notamment : **Praxis-Daune**, 2003, *Les effets d'institution dans le quartier Sépard. Recherche relative à la construction de l'espace public dans les politiques publiques, Contrer l'érosion du politique dans la ville. Rapport de la seconde phase*, novembre 2003, Saint-Denis, 25 p. Bien que l'étude soit tout à fait étayée, on peut s'interroger sur l'intéressement des prestataires à une refonte ample du quartier, compte-tenu du mode de paiement des prestataires en urbanisme, au prorata des travaux effectués.

103 Cf notamment : **Beer I., Musch R.**, 2002, *Stadtteile mit besonderem entwicklungsbedarf – die soziale Stadt. Modellgebiet Kottbusser Tor, Berlin, Kreuzberg*, endbericht im Rahmen der PVO, 176 p. ; **Senatsverwaltung für Stadtentwicklung**, 2004, *Der Quartiersfonds, Ein Berliner Modell der Bürgerbeteiligung, Quartiersmanagement Zentrum-Kreuzberg/Oranienstrasse*, Berlin, 97 p.

104 **Sgobbi S.**, 2003, *Trasformazioni urbane, mutamento sociale e politiche di piano. Il caso del quartiere di Santa Croce a Reggio Emilia*, Tesi di laurea, dir. Mazzoleni C., & Abbate G., Istituto universitario di architettura di Venezia, Venezia, 190 p. ; **Canovi, A., Mietto, M., Ruggerini M.G.**, 1990, *Nascita di una città : il territorio di Santa Croce : la storia, la memoria, le reggiane*, Angeli, Milano, 214 p.

Cependant, celle-ci ne semblent pas affecter la qualité de la source et sa richesse. C'est en tout cas un matériau qu'il serait regrettable de négliger ou de dévaloriser.

En revanche, la production des données statistiques suscite davantage de questionnements, qui renvoient moins à des catégories de pensée locales que nationales ou régionales. Elles font l'objet d'une publication sur les trois terrains. Le choix des données analysées, mises en exergue, détaillées est d'une extrême utilité : je reviendrai par la suite sur les attendus de cette construction statistique.

Une fois encore, la diversité des corpus participe de l'approche locale de la démocratie participative : l'existence ou non d'un certain type de sources informe sur la conception d'une problématique à l'échelle micro-locale. La méthodologie a donc été adaptée à chaque environnement bibliographique.

A ces sources locales écrites s'adjoignent des sources vivantes : celles issues des entretiens avec les acteurs et des observations menées lors de l'enquête de terrain.

C) « Être prise » ou pas¹⁰⁵ : méthodologie de terrain

Après avoir fait état de la méthodologie qui a présidé aux entretiens, je passerai en revue le procédé de terrain participant mis en œuvre, pour aboutir à une typologie des approches pratiquées selon le terrain considéré.

1) La comparaison de trois terrains inégaux et le mode d'administration des entretiens

Le *corpus* d'entretiens a constitué une ressource au même titre que les archives locales, la bibliographie sur le sujet considéré, et le recueil d'observations. Ils ont constitué l'occasion d'une prise d'information, d'ambiance, et une ressource pour infirmer ou confirmer le ressenti que j'ai pu avoir sur le terrain¹⁰⁶.

Ces trois terrains dénotent une implication différente et par conséquent des connaissances de niveaux disparates. Pourquoi, dès lors avoir fait le choix de les considérer sur le même plan ? Il aurait été aisé de privilégier le terrain dionysien et de mettre en regard la seule expérience reggienne. Est-il légitime de comparer des terrains enquêtés si différemment ? La difficulté de conjuguer distance et proximité est plus évidente sur le terrain dionysien. Pourtant, le terrain reggien était finalement assez contraint par les liens affectifs qui m'y liaient et les enjeux électoraux à l'œuvre quand je m'y suis rendue. En outre, les trois journées « participantes » passées à Idefix, n'ont pas d'équivalent sur les deux autres terrains où ma présence était beaucoup plus « contrôlée ».

Par conséquent, quelle place accorder à ces terrains ? La comparaison de trois terrains de pays différents, l'exercice de fonctions professionnelles ne permettait pas de réaliser des terrains ethnographiques (longs et participants) Néanmoins, il ne s'agit pas de terrains seulement institutionnels, constitués de visites informatives. Chaque terrain m'a délivré, par la rencontre des protagonistes des projets, des données sensibles sur le mode de vie, l'appréhension quotidienne des projets, et pas seulement leur fonctionnement théorique. .

105 Cette expression se réfère aux travaux de Jeanne Favret-Saada. Cf Favret-Saada J., 1977, *Les mots, la mort, les sorts*, Gallimard, Folio Essais, Paris, 443 p.

106 Une liste alphabétique des acteurs est proposée en annexe, où sont précisées les dates des entretiens réalisés.

J'ai réalisé une trentaine d'entretiens pour cette recherche, entre six et treize selon le terrain. Pour chacun de ces entretiens, j'ai fonctionné avec une grille semi-directive, construite symétriquement pour les trois terrains. Celle-ci s'articule autour de plusieurs thèmes : une description du quartier, du rôle de la personne si elle disposait d'un statut « officiel » (associatif ou institutionnel), de la description du processus étudié, de sa dimension participative. Elle s'achève par une ouverture sur la prévalence de thématiques urbaines plutôt que sociales. Pour administrer la grille d'entretien, je procédais dans la langue de la personne entretenue, soit en français, allemand, italien. Les entretiens en allemand ont été les plus délicats à réaliser, mais j'ai souvent bénéficié de la capacité de mes interlocuteurs à contourner les obstacles linguistiques (emploi de l'anglais, du français pour le mot manquant, dessin explicatif sur mon carnet de note etc...).

2) L'immersion à Idefix

Le terrain berlinois se distingue des deux autres en ce que je ne disposais d'aucune « entrée » naturelle. J'ai été amenée à m'intéresser au projet Idefix à l'occasion d'un voyage de professionnels de la Seine-Saint-Denis. J'ai donc procédé par demandes de rendez-vous, voire, quand celles-ci tombaient dans l'oubli, en venant sur place rencontrer mes interlocuteurs, à l'improviste. Cette seconde méthode a d'ailleurs rencontré un certain succès avec le *management* de quartier « local » et avec le responsable du musée de Kreuzberg, Martin Düspohl. J'ai enregistré la quasi-totalité des entretiens pour en réaliser une saisie exhaustive.

En outre, j'ai souhaité adapter l'approche du terrain à sa nature particulière : j'ai choisi de m'intégrer quelques jours à la structure, plutôt que de réaliser une dizaine d'entretiens formels avec des acteurs du projet. J'ai rencontré les différents acteurs institutionnels et associatifs du projet. Leur nombre est restreint. Lors des rencontres avec les salariés de l'association, durant ces quelques jours de terrain à leur côté, j'ai privilégié la prise de note *a posteriori*. En effet, l'association Idefix fonctionne au quotidien dans un contexte assez tendu puisque ses salariés sont tous en cours de sevrage et subissent ces heures de travail difficilement. Le contexte médiatique qui avait entouré les activités de Fixpunkt durant les derniers mois m'a également incité à délaisser au maximum mon carnet, mon appareil photo et mon enregistreur numériques. La fréquentation d'Idefix par des personnes qui avaient eu pour la plupart des contacts difficiles avec la police me paraissait par ailleurs une bonne

raison pour ne pas les effrayer avec du matériel d'observation ou d'enregistrement – qui plus est assez coûteux¹⁰⁷. J'ai donc fait, là plus qu'ailleurs, des entretiens informels, les accompagnant au cours des activités durant trois jours¹⁰⁸. C'est aussi le terrain pour lequel j'ai pu faire le plus d'observations en multipliant les entretiens ou présences dans des associations sans rapport avec Idefix mais étant en rapport avec le *management* de quartier à Kottbusser Tor. Cette stratégie avait vocation à me donner une vision plus complète du quartier, à faire émerger des possibilités de rencontres en réseau, et d'acquérir une perception des projets participatifs autres que celui d'Idefix. Plus que sur le terrain reggien, j'ai pu ainsi pondérer les informations issues du projet étudié.

3) Le Bici-bus : entretiens semi-directifs et rôle des informateurs

Le terrain de Reggio a été le plus fourni en entretiens, étant des entretiens très ciblés sur la pratique du Bici-bus, et se réalisant sur place à la sortie de l'école ou encore dans les bureaux des institutionnels. Je bénéficiais à Reggio de l'appui de la présidente de la circonscription. Cela a beaucoup aidé à ce que je sois reçue dans les services municipaux. Rosalia Pellegrini m'a d'ailleurs accompagnée lors de la moitié environ de ces entretiens, essentiellement avec les institutionnels, et en venait parfois à poser les questions de la grille d'entretien qu'elle avait, à force, mémorisées¹⁰⁹. Il a été intéressant de voir qu'elle avait "organisé" mon terrain avec les "experts" de la mairie sur la question du Bici-bus.

Élément notable, qui ne s'est pas produit sur les autres terrains : ces « experts » ont tenté d'« encadrer » ma perception du processus. Entre un effort réel pour m'accueillir avec bienveillance, et une tentative pour orienter ma perception du processus, ma visite à l'école San Prospero avait ainsi été préparée par Giancarlo Ferrari et Gianfranco, parent en charge de la gestion du Bici-bus pour cet école.

¹⁰⁷Le coût du matériel constitue en effet une occasion de malentendu, voire de tension, car les consommations parallèles et la précarité des salariés de l'association sont à l'origine de vols au sein de la structure. J'ai eu par ailleurs l'occasion de voir combien ces matériaux d'enquête pouvait être connotés dans une période d'agitation médiatique : lors d'une réunion participative pour choisir les activités, j'ai été invitée par une animatrice dans le centre pour jeunes du quartier. Je note sur mon carnet ce qui se déroule et les échanges entre les jeunes et l'équipe d'animation. Après quelques temps, il m'est demandé pour quel journal je travaille. Une fois démenti mon statut de journaliste, une animatrice vient me voir pour m'expliquer que le manque de succès de la séance auprès des jeunes (qui proposaient effectivement peu d'activités, et peu de participation à leur mise en place) s'explique parce que c'était la première fois qu'ils essayent cette méthode.

¹⁰⁸Ce terrain était également particulier car mon malaise de chercheuse sur le terrain, qui caractérise la plupart de mes expériences de terrain, se trouvait "dilué" dans le malaise ambiant des employés en insertion d'Idefix, qui manifestaient tous des états d'anxiété assez variables au cours de la journée. Cette situation, paradoxalement, m'a sans doute permis de réaliser le terrain le plus en "observation" des trois terrains.

¹⁰⁹Sans atteindre cet excès, j'y ai reconnu la situation décrite par R. I Gold : « l'informateur peut s'identifier à l'enquêteur de façon excessive pour continuer à faire fonction de simple informateur ». cf p 345 in **Gold** R.I., 2003, « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », pp 340-349 in **Cefaï** D., 2003, *L'enquête de terrain*, La Découverte, Recherches, Paris, 615 p.

L'école San Prospero est voisine du domicile de Rosalia, mais se situe en dehors de sa circonscription d'alors (la VII), et surtout du quartier Santa Croce. En décidant d'accompagner les enfants de Rosalia à leur école dès le premier matin de mon arrivée, j'ai donc vu le Bici-bus à un moment qui n'était pas prévu, provoquant une légère déstabilisation chez Giancarlo Ferrari, un peu désarçonné que j'y sois allée de mon propre chef. Il se trouve que c'est l'un des Bici-bus qui fonctionne le mieux, au sens où beaucoup d'enfants participent et que des parents bénévoles sont suffisamment nombreux pour l'animer. Nous y sommes retournés ensemble pour la visite « prévue » : j'y ai rempli mon rôle d'étrangère téléguidée ; par curiosité, je voulais constater si une mise-en-scène était prévue pour l'occasion. Quand je me suis rendue dans les deux écoles de Santa Croce et Mancasale¹¹⁰, les protagonistes m'ont fait part de davantage de difficultés. J'ai donc eu le sentiment que les acteurs du Bici-bus avaient tenté de me montrer un Bici-bus en bon fonctionnement. En pleine période électorale pour la ville de Reggio, cela peut apparaître comme une stratégie d'instrumentalisation de mes recherches mais cela relève sans doute d'une habitude de faire du *marketing* électoral sur ce projet. Cependant, une fois que j'ai pu faire montre de mon autonomie en me rendant avant la visite officielle au Bici-bus, tout en honorant ensuite la visite qui avait été organisée à mon attention, j'étais non seulement entièrement libre de rencontrer d'autres Bici-bus, mais Rosalia a continué de mettre son temps à ma disposition pour m'ouvrir les portes « institutionnelles » du Bici-bus. En somme, les dysfonctionnements du Bici-bus ne leur avaient pas paru d'un grand intérêt pour moi, mais ils se sont montrés disponibles et aidant une fois que je leur ai exposé mon souhait de connaître d'autres expériences que le « bon » Bici-bus.

Outre les entretiens avec les administratifs et les institutrices, généralement accompagnés de Rosalia, j'ai rencontré quelques participants au Bici-bus, que j'abordais généralement le long du parcours que j'ai suivi plusieurs jours de suite. La participation sur le vif était rendue difficile à Santa Croce par le fait que le projet était en difficulté : les créneaux de fonctionnement avaient été réduits aux périodes plus chaudes (j'y étais au printemps), et le trajet du Bici-bus était rendu difficile par le stationnement de voitures sur la piste cyclable. Pour toutes ces raisons, j'ai suivi le Pedi-bus¹¹¹, convoi d'enfants à pieds.

110 Quartier voisin de Santa Croce, dans la VII^{ème} circonscription

111 Au cours de cette étude, je l'appellerai indifféremment Pedi-bus et Bici-bus, compte-tenu que le terme se confond également pour les acteurs. Le Pedi-bus constitue ainsi une déclinaison moins glorieuse et plus rare du Bici-bus, qui désigne le projet d'ensemble, plus médiatisé.

Après avoir abordé l'approche des terrains reggiens et berlinois, je m'arrête un peu plus longuement sur la spécificité dionysienne, liée à mon implication dans l'objet de recherche.

4) La spécificité de la posture dionysienne : être dans son objet

a) Délimitation temporelle du terrain dionysien

A Sémard, je ne suis pas devenue sorcière par mégarde : l'implication dans le terrain était consanguine dès l'origine. Les entretiens dionysiens sont moins nombreux, sans doute par l'effet paradoxal, de ma présence constante sur ce terrain. L'étude du terrain dionysien est plus difficile à délimiter dans le temps : la période de recherche débute-t-elle depuis que j'y travaille (2006), depuis le début de la thèse (2007), depuis le début des entretiens (2009) ? En travaillant au quotidien sur le quartier et au sein de l'institution, avec les personnes entretenues, l'expérience de terrain ne se réduit pas aux moments d'entretiens formels.

b) Les entretiens à Saint-Denis

(1) Les entretiens institutionnels : la détente prudente des collègues

Cette posture a facilité l'appréhension au cours du temps de ce terrain, elle a bien sûr rendu aisée la prise de rendez-vous avec les acteurs institutionnels des groupes de travail. Les entretiens menés se tiennent dans des conditions d'interconnaissance ancienne, avec des acteurs que j'étais amenée à fréquenter encore par la suite, dans le cadre de mon emploi de directrice du quartier Sémard-Delaune-Guynemer. Malgré cette facilité, certains m'ont signifié leur malaise : les unes par des silences, des précautions d'usage, par la satisfaction à pouvoir censurer a posteriori (ce qu'elles n'ont d'ailleurs pas fait)¹¹². Les autres par l'emploi d'un ton et d'un discours préparé. Ceux-ci ne s'autorisent pas à tout dire. Le sujet de l'entretien porte précisément sur une partie de mes missions : leurs avis ou critiques potentielles concernent donc directement mon travail à la mairie. C'est d'ailleurs à dessein que je fais figurer mes

¹¹²Pour ne pas me fier qu'à mon ressenti des enjeux de ces acteurs, j'ai proposé le dispositif suivant : j'enregistrais à leur accord les échanges avec les différents acteurs dionysiens et les retranscrivais mot à mot. L'entretien qu'ils pouvaient lire par la suite était entièrement modifiable selon leur souhait et pouvait également être anonymisé. Deux ont été anonymisés ; en revanche, les demandes de corrections ont été rarissimes, et portaient davantage sur des précisions que sur des volontés de censurer tel ou tel propos.

propres répliques dans les extraits d'entretiens. On y verra que le tutoiement y est fréquent, les reprises maladroites également, tentant parfois de détendre l'interlocuteur sur l'effet de ses paroles. J'avais en outre à l'esprit les conséquences que pouvaient avoir ces rencontres. Ainsi, être identifiée comme universitaire pouvait me desservir par la suite, en constituant un déni de "proximité"¹¹³. Cependant, en comparant ceux-ci aux entretiens menés à Reggio et Berlin, les non-dits y étaient tout aussi présents, sur des sujets divers. Ils faisaient partie de la « sous-couche » de l'entretien, de l'écriture au citron à révéler à la chandelle. A Sémard, les enjeux de pouvoirs, les inimitiés, les relations de confiance, tous sentiments auxquels je participe et dans lesquels je suis imbriquée, sont une camisole autant qu'un fil d'Ariane : en 4 ans de service à Saint-Denis, les attendus des rapports de force me sont souvent connus.

Pour les unes comme les autres, la longueur des entretiens (environ deux heures) m'a permis de « briser la glace »¹¹⁴. J'ai en outre systématiquement envoyé une version de l'entretien saisi aux personnes enquêtées (habitants, associatifs, institutionnels), leur proposant d'y exercer les modifications qu'ils souhaitaient et de le rendre anonyme si cela était préférable. Ce dispositif a rempli selon moi son objectif : permettre que mes interlocuteurs soient suffisamment détendus durant l'entretien, en sachant qu'ils maîtriseraient par la suite leur parole. Je reviendrai par la suite sur les types modifications demandées.

Davantage que sur les deux autres terrains, je retiens de ces entretiens une impression générale de détente partagée, de moment de sincérité volée, assez déstabilisante une fois remis mon « tablier ». J'ai donc eu le sentiment de réussir à capter une sincérité de ces acteurs qui sont aussi mes collègues, partenaires, élus, au quotidien. Celle-ci a servi ces travaux, et peut-être aussi de manière détournée et éphémère les conditions de travail à la mairie.

113Pour le milieu universitaire, elle était rendue flagrante par mon parler, mâtiné d'accent dionysien et de postures de fonctionnaires de banlieue. En revanche, j'ai retardé autant que possible l'annonce de mon double statut à mon entourage professionnel à la mairie de Saint-Denis, où j'occupe depuis 2006 la fonction de directrice des quartiers Sémard-Delaune-Guynemer et Delaunay-Belleville. Je craignais de rajouter moi-même une brique au mur bien haut qu'avaient édifié les habitants et mes collègues (animateurs du quartier, techniciens de terrain), entre eux et moi, la « parisienne – française – ayant fait des études ». Mais, la thèse a ceci de bien pensé qu'elle est longue. Le temps laisse la place à l'approche, et après quelques mois de services, et un été de bizutage dans les règles, Sémard a métabolisé ma présence. Deux ans après mon arrivée, j'ai donc annoncé ces travaux de recherche. L'acclimatation réciproque était suffisante pour que ce terrain que j'avais repoussé après les autres, au plus tard, se passe dans des conditions plus sereines que le précédent terrain dionysien que j'avais effectué avec un statut d'observatrice extérieure. Deux ans après mon arrivée, j'ai donc annoncé ces travaux de recherche. L'acclimatation réciproque était suffisante pour que ce terrain que j'avais repoussé après les autres, au plus tard, se passe dans des conditions plus sereines que le précédent terrain dionysien que j'avais effectué avec un statut d'observatrice extérieure.

114J'avais pas ailleurs avec ces collègues des relations assez fluides voire amicales. Ce "groupe d'expertes"- dont je fais partie au titre de la ville - se caractérise par une grande proximité sociologique. Nous avons toutes entre 25 et 35 ans, avons fait des études supérieures, et occupons un travail salarié depuis moins de 10 ans. Saint-Denis est généralement notre deuxième voire premier poste. Enfin, nous travaillons toutes (sauf Florence May) à Saint-Denis depuis moins de 4 ans en 2009.

(2) Les entretiens avec les habitants : contourner la défiance

J'ai eu autant de facilité à obtenir des rendez-vous avec les acteurs institutionnels. La posture d'"experte" à la ville, avec qui les conflits et enjeux de pouvoir existent, a certainement joué en ma défaveur. Il faut préciser que ces entretiens sont ceux que j'ai réalisés en dernier, et non sans une certaine appréhension : il est évident que la position d'agent municipal n'est pas neutre pour une association. J'ai systématiquement précisé l'objet de ma recherche, son caractère indépendant de mon emploi à la mairie, et j'ai choisi volontairement des temps de rencontre sur mes temps de congé, en le signalant à mes interlocuteurs pour souligner la séparation de la temporalité municipale. Avec l'une, les relations sont de l'ordre de la subvention, et les réponses enthousiastes frisent parfois la flatterie mal maîtrisée. Avec une autre, les relations sont ouvertement conflictuelles (elle a par exemple déposé une main courante au commissariat suite à une réunion avec la mairie)¹¹⁵. Ainsi, l'une de mes interlocutrices a fait en sorte que je lui téléphone à maintes reprises, repoussant sans cesse le rendez-vous. Une autre est arrivée avec beaucoup de retard, sans que j'ai réussi à la joindre au téléphone. Un autre encore s'est montré très anxieux à l'idée qu'on ait pu savoir que je tenais cet entretien avec lui, et notamment la présidente de son association. Lors d'un autre entretien, une interlocutrice associative m'a demandé d'un air innocent en fin d'entretien si je ne pouvais vraiment rien faire pour faire progresser sa demande de logement. A ma réponse négative, nous avons pu terminer l'entretien comme auparavant. Enfin, une responsable associative m'a demandé d'anonymiser son entretien, de peur que la mairie ait connaissance de ses propos qui ne m'avaient pourtant pas semblé si dérangeants pour l'institution. Le récit d'une situation d'entretien est relaté dans le tableau ci-dessous.

Du côté des habitants, la méfiance sur l'utilisation de leurs propos doit être comprise au sein du dispositif participatif : ces habitants mettent en jeu une légitimité en participant aux groupes de travail et ont donc une forme « d'étiquette » à tenir vis-à-vis des autres habitants, et sont particulièrement vigilants à éviter toute collusion

115L' élu du quartier, Jean-Pierre Mariault (JPM), explique ainsi les occasions de conflit entre les techniciens et les habitants : « JPM Fatalement on arrive au conflit...C'est vrai que les habitants de Saint-Denis, ils ont raison, ils ont des exigences – pardon, les habitants qui participent à ce type de réunions. Ils ont des exigences avec lesquelles je ne suis pas forcément d'accord mais qu'on ne peut pas balayer d'un revers de main. I(...) Il faut prendre son temps. Il y a tellement de choses qui passent par la gentillesse et dans le dialogue, on revient, on s'y prend autrement, mais là ils [les techniciens] arrivaient avec des certitudes technocratiques. Ce n'est pas péjoratif mais c'est comme ça, quand ils sortaient juste de leurs écoles... C'est normal, c'est comme ça qu'on a été formés. Je pense que maintenant, effectivement, les choses se sont un peu améliorées, car ils ont compris qu'on travaillait avec des habitants sur un projet qui touche à leur vie : parce qu'en même temps quand vous êtes des étrangers dans leur quartier, il faut pouvoir les rassurer, il faut pouvoir se faire accepter, il faut que la greffe prenne. Quand vous êtes arrivée, ce n'était pas facile non plus, ... ce n'est pas toujours gagné, mais ça va de mieux en mieux ! ER [Elise Roche] Oui, au niveau des conflits, je ne suis pas sûre que ça ait beaucoup bougé en trois ans, en ce qui me concerne. JPM En même temps ce n'est pas de votre faute car il y a une volonté de conflit de certains mais c'était amplifié parce que vous n'étiez pas de Saint-Denis, et toc ! Et après, on arrivait plus à en démordre. »

avec la mairie. Pour les associatifs, une crainte existe d'une mauvaise utilisation de leurs propos, qui pourraient desservir leurs subventions. Bien sûr, celle-ci n'apparaît pas comme un signe positif de la relation entre mairie et associations, si celles-ci ressentent un risque à s'exprimer librement. Le fait de pouvoir modifier ou anonymiser les entretiens me semble avoir permis de contourner cet obstacle.

Texte 6: Récit de la situation d'entretien avec Ouria Aït

J'attends Ouria devant le local "quartier d'avenir", rue Hénaff, au pied de l'immeuble en cours de réhabilitation – rénovation. Ce local de quinze mètres carrés est loué par la ville et mis à disposition des associations quand elles le souhaitent. Le groupe femmes que dirige Ouria Aït en bénéficie quelques fois par an. Comme il sert aussi de local pour les réunions de la Démarche Quartier, et en particulier les groupes de travail, j'avais précisé la chose suivante à Ouria Aït (OA) lors de notre prise de rendez-vous :

"ER Je voudrais te rencontrer parce que je fais une recherche, à côté de mon travail de la mairie, cela n'a rien à voir, sur la participation des habitants, et j'aimerais bien te rencontrer.

OA Pas de problème, quand est-ce que tu veux qu'on se voit ? (...nous fixons un rendez-vous) Et où est-ce qu'on se voit, au local ?

ER Je ne préférerais pas, ce n'est pas pour le travail. Dans un parc ?

OA Oui si tu veux, ou chez moi (je sens que cela l'ennuie).

ER Ou si tu veux au local, mais c'est toi qui demande les clés au titre du groupe femmes.

OA (rires) Ah oui d'accord on fait comme cela, c'est pour moi et comme cela tu es tranquille !"

Je l'attends donc le matin convenu. Après une demi-heure d'attente

devant le local (puisque je n'ai pas les clés), et après avoir croisé l'amicale des locataires à qui je demande également un rendez-vous, je me rends en direction de chez Ouria Aït, en vélo, espérant la trouver (elle ne répond pas au téléphone). Après une dizaine de minutes, je la croise effectivement sortant de chez elle, hilare, avec une dame du même âge (entre 50 et 60 ans), et un bébé. Elle m'explique en riant qu'elle se doutait que je l'attendais, et me raconte ses démarches pour aider cette dame à obtenir une place en crèche, en me demandant si elle a bien dit "ce qu'il fallait" pour résoudre le problème. Nous nous rendons au local, j'y prépare un thé pour moi (elle n'en veut pas), elle veut aller m'acheter un pain au chocolat à la boulangerie qui jouxte le local. Nous n'avons jamais ce type de relations, je suis donc "rassurée" : elle a bien compris que la situation n'est pas comme à l'habitude. Je lui présente de nouveau l'objet de mon travail et débute en lui demandant de me parler du quartier. Pour les autres interlocuteurs, professionnels ou élus, j'avais débuté en demandant de me décrire leur fonction.

Ouria Aït me fait le récit de son arrivée dans le quartier, qui recoupe le récit de sa vie, avec beaucoup d'émotion et des larmes dans les yeux. Ce n'est pas la première fois que je la vois dans cette situation car nous avons participé ensemble à des ateliers théâtres et des ateliers d'écriture dans le cadre de "l'accompagnement culturel" du projet urbain, et sais qu'elle aime se raconter, et le fait généralement avec beaucoup d'émotion. Le reste de l'entretien se déroule et elle répond, me semble-t-il, avec franchise à mes questions. Je suis frappée par son insistance à valoriser le travail de concertation mené actuellement en le comparant au contexte des opérations menées une dizaine d'années plus tôt, et dont elle a été "victime". Je n'arrive pas à discerner ce qui est sincère, lié à la distance qu'elle entretient avec le projet désormais (elle n'habite plus le quartier), ou gentillesse à mon

endroit, intéressée ou pas. Nous terminons l'entretien quand il commence à se répéter : je lui demande plusieurs fois un exemple de changement dans le projet dû à la concertation et elle n'en trouve pas, tout en m'indiquant que ce travail de concertation est "magnifique". Une fois l'enregistreur éteint, elle me demande sans me regarder et avec l'air timide (semble-t-il, joué), si je ne peux pas l'aider pour son logement. Quand je lui indique que je ne peux jamais rien pour les logements, et que je l'aiderais si je le pouvais, le cours de la discussion reprend normalement et nous quittons le local. Elle ne fera aucune retouche à l'entretien que je lui envoie et me dira qu'il est magnifique. Elle en parle comme si nous avions "réalisé" quelque chose ensemble, comme une pièce de théâtre ou une poésie.

Texte 7: Récit de la situation d'entretien avec Ouria Aït, suite

c) **Méthodologie d'un terrain participant dionysien**

Si la littérature anthropologique que j'évoquerai ici est fournie sur la question des terrains participants, et de leurs implications complexes sur la qualité de l'objectivité du chercheur, elle l'est moins sur les terrains qui « n'en ont pas toujours été ». Autrement dit, pour revenir à la question de la temporalité, sur un terrain « devenu participant », mais qui était un simple univers de vie auparavant¹¹⁶. En outre, la littérature géographique s'est beaucoup moins intéressée à la question du terrain dans ses dimensions personnelles et hérite d'un positionnement plus diffusé et peu questionné de « conseiller du prince ». Ne souhaitant pas endosser cet habit, mais bien effectuer une recherche scientifique « indépendante », il était donc nécessaire de se poser quelques questions préalables sur la spécificité de cette situation d'enquête. Il ne s'agit donc pas seulement, comme dans tout terrain participant, de

¹¹⁶Il s'agit en somme de la situation inverse de celle qu'a décrite avec précision Jeanne Favret-Saada sur son adhésion progressive à l'idée de sorcellerie qu'elle a étudié dans le bocage, ou de ses déroulements postérieurs : « *S'il fallait résumer d'une phrase mon état d'esprit à ce moment-là, ce pourrait être dans les termes par lesquels l'annonceur définit la position du novice en sorcellerie : « De c'temps-là, elle n'y pensait guère, aux sorts » ; autrement dit, elle ne pensait pas pouvoir en être un jour personnellement concernée »*. p 138 in Favret-Saada J., 1977, id supra

discerner la part d'affect, de subjectivité, et de transformation de l'objet impliquée par la présence constante dans le quartier. Il s'agit d'y étudier une matière que j'ai contribué à transformer durant 4 ans, avec un rôle différent de celui de chercheuse.

(1) Le terrain engagé

Qu'est-ce qui différencie cette situation d'un autre terrain participant, « engagé » (où le chercheur modifie le terrain par sa présence) ? D'abord, le fait que le terrain a été emploi avant d'être terrain. D'après la littérature sur le sujet, et malgré toutes les concessions que font les spécialistes sur le sujet, malgré toute l'implication que suppose le terrain, ce qui le distingue, c'est que le chercheur est conscient d'y jouer un rôle. Tant qu'il ne se risque pas à des relations de type affectif, il se prémunit des risques que présenterait une trop grande implication. Les périodes de relâche lui permettent ainsi de s'abstraire de son terrain. A cette conception certes réconfortante (la question de la subjectivité est donc légitime!) mais inadaptée en l'occurrence car je n'avais pas conscience en arrivant à Saint-Denis comme « Démarche Quartier » qu'elle allait devenir mon terrain, réfléchissons à ce que suppose l'occupation d'un emploi, qui plus est à forte dimension « publique » et de représentation. Sans s'arrêter sur ce que la sociologie du travail a pu établir sur la question, je me bornerai à souligner combien le travail de Démarche Quartier constitue une « rôle »¹¹⁷ - rôle qui implique diverses contraintes (vestimentaires, gestuelles, langagières, idéologiques etc)¹¹⁸ - tout autant que celui de chercheuse en constitue un (réflexivité, maîtrise de l'affect, dialectique entre théorie et pratique...). La difficulté étant peut-être, *a priori*, de passer de l'un à l'autre¹¹⁹. En pratique, l'abondance de congés dont j'ai bénéficié en tant que fonctionnaire municipale de Saint-Denis a contribué à partager concrètement mon temps entre moments privés, de lecture, réflexivité, de pratique des archives municipales et moments « publics » où l'adhésion affichée à la

117R. I. Gold décrit ainsi les « jeux de rôles » sur le terrain au sujet du rôle de participant décrivant dans l'ensemble ma posture à Saint-Denis de participation complète sur le terrain : « *Ce qui compte vraiment, c'est qu'il sache qu'il est en train de simuler le rôle du collègue (...)* Le pur participant réalise que lui, et lui seul, sait qu'il est en réalité quelqu'un d'autre que la personne qu'il feint d'être ». Sans cette précaution, R. I. Gold mentionne le risque de « virer indigène » : étant indigène avant que d'être chercheuse, ces préconisations semblent donc s'adapter difficilement à ma situation. cf p 343 et 344 in **Gold R.I.**, 2003, « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », pp 340-349 in **Cefaï D.**, 2003, *L'enquête de terrain*, La Découverte, Recherches, Paris, 615 p.

118Ainsi, la prescription de R.I. Gold de « rester suffisamment un « étranger » pour lui éviter de précipiter en intimité » la relation avec l'informateur s'appliquait autant à la relation professionnelle qui impose une retenue avec collègues, élus et habitants, faisant partie du rôle de fonctionnaire municipal. (cf p 345 in **Gold R.I.**, 2003, id supra)

119Le travail de recherche m'a pour ainsi dire « décalée » du milieu de travail. Comme les migrants sans cesse étrangers dans leur pays d'accueil et d'origine, j'ai promené mon décalage dans les colloques universitaires sur la démocratie participative. « De l'autre côté du miroir », je l'ai fait supporter, à mes collègues de bureau. Posture fatigante pour les uns, exaspérante parfois, de celle qui questionne la différence de projet politique entre démocratie locale et démocratie participative... Posture surtout compliquée en situation de direction de quartier. Ces emplois, hérités des anciens « chargés de mission politique de la ville », se caractérisent par une large autonomie vis-à-vis de l'administration, et par une grande proximité avec les élus, en position de « conseil ». Le rôle de conseiller du prince est parfois difficile à remplir pleinement le jour quand j'essaie la nuit d'être objective et mesurée.

politique de la municipalité est de mise¹²⁰. La question de l'implication affective s'est posée, autant finalement que sur le terrain reggien, et celle de la protection de mes informateurs de manière un peu plus aigüe que sur les autres terrains, mais de façon classique par rapport aux questionnements éthiques de chercheurs en sciences sociales¹²¹. J'ai décidé de trancher cette question en transformant le nom des informateurs, du quartier et des cités, tout en m'étant assurée que les interlocuteurs adhéraient aux retranscriptions que j'avais pu faire de leurs entretiens¹²².

(2) Le terrain "masqué"

L'emploi de la première personne, plus rare dans une recherche géographique et surtout sur l'action publique, fait partie de cette démarche de mise au jour de ma propre subjectivité dans cette recherche. En début de thèse, par crainte de la réception de la recherche, mais surtout par méconnaissance de mes perspectives dans cette démarche, j'ai fait un terrain « masqué », c'est-à-dire inconnu de mes collègues, démarche hautement proscrite par la communauté scientifique sauf en terrain particulièrement « miné »¹²³. La pratique, là aussi, me semble être garante de mon honnêteté : j'en veux pour preuve la réaction de mon entourage professionnel, qui a accueilli la nouvelle avec sérénité, sans me faire part d'aucune amertume d'avoir été l'objet de celle-ci, mais en s'inquiétant plutôt de ma propre double-implication¹²⁴.

120Là encore, je suis en décalage avec des prescriptions anthropologiques comme celle de J. A. Barnes : « *L'ethnologue doit clairement savoir dès le début que collaborer avec l'administration peut comporter autant d'obligations que d'avantages. Il serait hasardeux pour un ethnologue d'être identifié à l'administration ou à tout autre segment de la société qu'il étudie* » cf p 167 in Barnes J. A., 2003, « Problèmes éthiques et politiques. L'enquête en contexte colonial vue par un anthropologue du Rhodes-Livingston Institute » pp 162-178 in Cefai D., 2003, id supra. Cependant, je n'ai vu comme contraintes liées à cette « identité » avec l'administration que celles, naturelles, sur la relation éthique toujours complexe à construire avec ses informateurs, notamment pour les protéger des conséquences possibles de la publication des recherches.

121Sur la complexe implication du chercheur en terrain participant, de nombreuses références sont judicieuses. L'ouvrage de Werner me semble être particulièrement fécond sur le sujet (Werner J.-F., 1993, *Marges Sexe et Drogues et Dakar, Enquête ethnographique*, Karthala, ORSTOM, Hommes et Sociétés, Paris, 292 p.) Sur la question de l'implication affective et politique, je citerai seulement C. Prinoli : « *j'étais encore soumise à la pression désormais intérieure de ne pas « trahir » mes interlocuteurs* ». En termes politiques également : « *Étant donné ma position politique, est-il possible que mon travail s'oppose radicalement à la vérité de mes interlocuteurs* » cités pp 178 et 172 in Prinoli C., 2004, « L'anthropologie palestinienne entre science et politique l'impossible neutralité du chercheur », pp 165-185 in *Anthropologie et sociétés*, vol 28 n°3, Université Laval-Québec, Québec.

122Technique utilisée notamment par Bott E. J., 1957, *Family and social Network : Roles, Norms and External Relationships in ordinary Urban Families*, Londres, 47 p. et citée par Barnes J. A., 2003, id supra.

123C'est notamment la position adoptée par J. A. Barnes, qui condamne cette pratique, selon lui malhonnête vis-à-vis des informateurs, mais envisageable dans des cas extrêmes, comme une enquête dans le milieu d'une secte par exemple. cf Barnes J. A., 2003, id supra.

124Techniciens, ou habitants, mes interlocuteurs s'estimaient finalement très partiellement concernés par la question de la démocratie participative, contrairement à moi qui suis censée « l'incarner » au sein de l'administration et pour le quartier Sémat. J'ai en outre retrouvé la description de cette relation complexe dans le récit qu'en fait Christine Prinoli : « *L'objet finalement construit a donc été le résultat d'une relation qui était le fait de sujets lucides quant aux enjeux de pouvoir qui découleraient du savoir que j'allais acquérir et divulguer. (...) Dans ce sens, l'entretien collectif était également une stratégie de « séduction » visant à neutraliser le danger potentiel que je représentais.* » Cette description s'applique particulièrement bien aux interlocuteurs habitants, qui semblaient beaucoup plus à l'aise que je ne le craignais avec cette situation de pouvoir modifiée par rapport à notre habitude commune. Cf pp 169 et 170 in Prinoli C., 2004, id supra

d) L'intérêt de choisir les groupes de travail : un objet clair et plus facilement objectivable

La concentration sur les groupes de travail s'est faite tardivement : à l'origine, je m'intéressais à l'ensemble de la question de la démocratie participative, et j'ai restreint mon objet au fil des expériences étrangères qui m'ont conduite à cette sagesse de limiter le champ de la recherche. De ce fait, le choix des groupes de travail présente trois atouts : le choix a été fait *a posteriori*, il en existe des comptes-rendus écrits, et il s'agit d'un limité dans le temps et l'espace. Les groupes de travail sont en cela différents des permanences qui se déroulent de façon si régulières qu'elles sont moins « cernables » et font davantage partie du quotidien de mes interlocuteurs. Ces groupes de travail présentent enfin l'avantage d'être des espaces de pilotage partagé, avec des collègues techniciennes ; lors des démarches quartiers, et des permanences en revanche, leur rôle est plus mineur, tandis que le mien est plus exposé. Ainsi, mon implication affective me semble potentiellement moins grande dans l'objet groupe de travail.

(1) Un terrain « sur un plateau »

Une fois décrits tous ces dangereux pièges de l'implication dans le terrain, le caractère précieux de cette immersion reste, à mon sens, entier. Outre l'apport que constitue la vie d'événements communs avec les acteurs et informateurs du processus dionysien, la confiance réciproque qu'elle a supposé, cette proximité m'a semblé être le moyen de ne pas sombrer dans le regard fasciné du chercheur pour – de manière caricaturale – la banlieue – et les faiblesses de l'action publique qui s'y déroule et est, fréquemment, montrée du doigt. Cette occasion présente l'avantage d'offrir une vision « de l'intérieur », chose rare sur les études sur la participation, et d'éviter la vision surplombante d'une recherche sur l'action publique. Elle entre ainsi en cohérence avec l'un des postulats de cette approche géographique : le territoire est transformé par des personnes, acteurs aux places diverses et agissant au sein de systèmes de valeurs complexes, mais demeurent des humains dans leur complexité, y compris dans l'administration¹²⁵.

¹²⁵Sur ce sujet, l'approche d'Howard S. Becker sur les comportements dits « déviants » est utile : « *Nous ne devons pas les [comportements déviants] considérer comme quelque chose de particulier, de dépravé, ou, par une sorte de magie, comme quelque chose de supérieur aux autres formes de comportements. Nous devons les considérer simplement comme un forme de comportement que certains désapprouvent et que d'autres apprécient, et étudier les processus selon lesquels ces deux perspectives se constituent et se perpétuent. Peut-être la meilleure précaution contre ces deux extrêmes réside-t-elle dans un contact étroit avec les gens que nous étudions* ». Ce précepte me semble utile à appliquer aux questions de démocratie participative, et d'acteurs de celle-ci, et se marier également avec un autre rappel que fait Howard S. Becker selon lequel les dossiers statistiques, administratifs, sont réalisés par des personnes, qu'il s'agit de prendre en compte comme l'un des facteurs de production de l'objet d'étude, pouvant influencer sur ses caractéristiques, tout autant que son lieu ou son époque de production. Cf **Becker** S. H., 1985, *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 247 p. et **Becker** H. S., 2002, id supra

Il s'agit aussi d'en transformer le point de vue : de praticienne, passer au point de vue de chercheuse. Howard Becker fait état des pré-constructions qui sont à l'œuvre avant d'aborder le terrain¹²⁶. Ici, ces pré-constructions étaient bien sûr d'autant plus présentes qu'elles avaient guidé mes pratiques avant d'en devenir le terrain. Pour aborder cette difficulté, j'ai choisi de procéder à une recherche comparative, afin de distancier mon regard vis-à-vis du terrain dionysien sur lequel le risque d'ethnocentrisme se doublait du risque de « professionalo-centrisme »¹²⁷. Le temps passé sur ce terrain a également été garant d'une certaine déconstruction d'évidences originelles en ayant le recul temporel nécessaire pour jauger des effets des différents processus. Le temps nécessaire à la connaissance des effets des dispositifs est une condition de recherche rare sur le sujet de la démocratie participative : compte-tenu de l'ampleur de leur terrains (sur plusieurs pays) ou de leur approche (mécanisme délibératif par exemple), les approches en science politique disposent rarement d'une vision sur cinq années, par exemple. .

Cette recherche trouve l'une de ses origines dans cette question des évidences que donnerait à voir la démocratie participative. L'une d'elle porte sur son prétendu échec. Mes lectures sur la question m'interpellaient suffisamment par leur relative inadéquation à la réalité de terrain pour m'inciter, en réaction, à entamer cette recherche. En cela, elle se situe au sein d'une forme d'engagement personnel qui porte, sinon sur la démocratie participative en elle-même, objet si dur à cerner qu'il est difficile de s'engager pour lui, que sur la conviction qu'un horizon souhaitable peut exister pour de telles pratiques, et que leurs imperfections sont préférables à une mise au panier pure et simple de tous les dispositifs. En sus de cette réaction de défense, j'étais également interpellée par la place très négative qui était laissée aux expériences françaises dans les comparaisons existantes sur le sujet. Elle me semblait alors être le fruit d'une idéalisation des cas étrangers (notamment anglo-saxons), d'une méconnaissance de la complexité des processus français et, enfin, d'un processus d'« anagéographisme », comme on parle d'anachronisme, appliquant des modèles inadaptés à un territoire différent. Ainsi, l'engagement scientifique sous-tendant cette étude était d'ordre disciplinaire – comment développer une pensée comparative géographiquement pertinente sur la démocratie participative – autant que politique – comment penser les formes contemporaines de la démocratie

¹²⁶Cf Becker H. S., 2002, id supra

¹²⁷Adoptant ainsi l'attitude si bien décrite par G. Simmel : « *L'étranger est un élément du groupe lui-même, tout comme le pauvre et les divers « ennemis de l'intérieur », un élément dont la position interne et l'appartenance impliquent tout à la fois l'extériorité et l'opposition* » p 54 in Simmel G., 2004 (1908), « Digressions sur L'étranger » pp 53-60 in Grafmeyer Y., Joseph I., 2004 (1979 revue), *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, Champs, Paris, 378 p.

autrement que comme des formes dégradées de celle-ci¹²⁸, - et enfin scientifique -comment mettre en exercice une pratique de terrain sur des dispositifs qui se prêtent davantage à des études « macro » et surplombantes.

Pour clore cette indispensable mise au point méthodologique, je citerai Christine Prinoli, qui résume bien le point de départ de ce questionnement autant que son aboutissement : elle postule ainsi sur son terrain une impraticable neutralité du chercheur, postulat que j'ai nettement ressenti, du fait de ma profession et non d'un terrain particulièrement « miné ». A l'aune de ses conclusions, je m'inspire de sa définition de l'objectivité¹²⁹, estimant que cette recherche peut y prétendre :

« l'objectivité est moins une question de distance et de neutralité qu'une question d'honnêteté du chercheur dans la prise en compte de tous les facteurs qui ont affecté la production de sa connaissance. »

5) Typologie des terrains comme participante et/ou observatrice

Au terme de cette présentation des différentes approches des terrains, je propose de les répartir en me référant à la typologie proposée par R. I. Gold¹³⁰. Bien sûr, il ne s'agit que de tendances, et non d'adhésion parfaite à ces idéaux-types, en premier lieu parce que les terrains italiens et allemands ne répondent en aucun cas aux exigences des terrains anthropologiques, du fait de leur brièveté temporelle. Chaque terrain répond à deux catégories (pondérées par le nombre de signes « + »), selon la temporalité (pour Sémard), ou les types d'interlocuteurs et le temps passé avec eux (Kottbusser Tor et Santa Croce).

128 Cette question a à voir avec l'engagement personnel dont chaque chercheur peut se prévaloir. Elle est traitée par M. Morelle et F. Ripoll : « *Nous devons nous demander au nom de quoi les chercheurs vont effectuer leurs choix, et pour quelles conséquences. Ces questions ne sont pas réservées aux géographes qui se disent « engagés », qui défendent une géographie « militante » ou « appliquée » (...) une chose est sûre : pas d'activité de recherche sans implication objective (et subjective) des chercheurs, dans leur objet comme dans la société qui leur permet de faire leur travail, de toucher (parfois) un salaire.* » p 158 in **Morelle M., Ripoll F.**, 2009, « Les chercheur-es face aux injustices : enquête de terrain comme épreuve éthique », pp 157-168 in *Annales de géographie*, n°665-666, Armand Colin, Paris. On peut aussi se référer à ce sujet à Gabriel Gosselin : « *les sciences sociales aussi deviennent « post-séculières » en ne se contentant plus d'analyses méthodologiques et épistémologiques mais en s'interrogeant d'abord sur leurs présupposés éthiques. Mon ambition est donc toujours celle d'une connaissance opératoire* » cf p 175 in **Gosselin G.**, 1992, *Une éthique des sciences sociales, la limite et l'urgence*, l'Harmattan, Paris, 208 p.

129 Cf p 179 in **Prinoli C.**, 2004, id supra. Mais c'est aussi l'attitude simmelienne qui peut en l'occurrence être utile : « il [l'étranger] s'en tient à l'écart avec l'attitude spécifique de l'objectivité, qui n'indique pas le détachement ou le désintérêt, mais résulte plutôt de la combinaison particulière de la proximité et de la distance. » cf p 54 in **Simmel G.**, 2004 (1908), « Digressions sur L'étranger » pp 53-60 in **Grafmeyer Y., Joseph I.**, 2004 (1979 revue), *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, Champs, Paris, 378 p.

130 Extraits des catégories issues des pages 342;345;346 in **Gold R.I.**, 2003, id supra.

Type de terrain	Définition	Sémard	Santa Croce	Kottbusser Tor
Pur participant	« L'identité d'enquêteur et le projet d'enquête du pur participant ne sont pas connus de ceux que le pur participant observe sur le terrain. »	++		
Participant comme observateur	« L'enquêteur et l'informateur sont tous deux conscients d'entretenir une relation de terrain »	++	++	+
Observateur comme participant	Implique « des entretiens « à visite unique ». Il réclame plus d'observation formelle que toute autre sorte d'implication par participation sur le terrain ». Les risques d'incompréhension (...) sont là à leur point le plus élevé »		+	++

Les entretiens réalisés avec les acteurs constituent une approche du terrain, tout autant que l'observation, et parfois la participation aux activités connexes de l'expérience participative. Ces trois terrains relèvent d'une pratique nécessairement différente puisqu'ils portent sur des objets dissemblables : mettre au jour les procédés de recherche constitue une première analyse des contextes au sein desquels se développent les trois expériences qui nous intéressent ici. Pour achever cette partie consacrée à la méthodologie, une mise au point des notions utilisées est nécessaire : elle s'appuie sur les influences et ressources apportées par la volumineuse bibliographie qui porte sur le sujet.

D) Positionnement bibliographique et clarification des notions employées.

Afin de clarifier les notions qui seront employées au cours de cette étude, il convient de faire un bref retour bibliographique sur les écrits les concernant. Je ferai d'abord état des tendances de la littérature scientifique sur la démocratie participative, dans ses composantes diverses. Il s'agira ensuite d'essayer de cerner des champs connexes, qui seront utiles à cette étude : les travaux sur la périphérie, le territoire, l'urbanisme seront ainsi évoqués. Je terminerai par l'évocation de la bibliographie aidante d'un point de vue méthodologique.

La thématique de la démocratie participative a suscité de nombreuses études depuis une vingtaine d'années en France. Pourtant, des expériences en la matière existent depuis un demi-siècle dans toute l'Europe, et leurs bases philosophiques ont des racines au XIX^{ème} siècle. Analyser ce *corpus* aidera à interpréter l'émergence récente de ce courant d'étude, la construction de cet objet de recherche.

Les publications sur cet objet de recherche sont non seulement nombreuses, mais aussi d'origines disciplinaires très diverse : philosophes, sociologues, politistes, historiens, urbanistes travaillent concomitamment sur ce sujet, empruntant chacun à leur discipline des angles de vue variés.

Dès lors, le travail sur cette thématique suppose de se familiariser avec chacun des univers référentiels en question, voire à considérer la corrélation entre la discipline et la typologie d'acteurs enquêtés : les chercheurs en science politique adoptent volontiers un point de vue macro, étudiant les logiques politiques nationales, les sociologues donnent à voir plus fréquemment des recherches partant du point de vue des participants locaux des expériences participatives. Les urbanistes enfin semblent souvent en proximité avec les experts locaux ou les cabinets d'étude.

Je n'ai pas rencontré de recherches géographiques portant spécifiquement sur la démocratie participative. Cependant, la question du territoire étant récurrente dans les différentes expériences participatives, la géographie est donc une approche à

explorer.

L'enjeu de ce travail sera dès lors de mettre à profit ces différentes approches disciplinaires, tout en essayant d'identifier le point de vue spécifique au géographe. En effet, si cette recherche reprend un objet d'étude courant sur le sujet, il s'agit de proposer un point de vue différent à plusieurs titres. En premier lieu, je souhaite proposer une approche territoriale, interrogeant la relation entre la pratique de la démocratie participative et ses territoires d'expérimentation. Outre cette approche géographique, je mettrai à profit mon positionnement « dedans -dehors » pour essayer d'observer les expériences à plusieurs échelles (participants, « experts », échelle macro). Enfin, si l'approche comparative est fréquente sur ce sujet, peu d'études sont le fruit d'un travail « micro-local » réalisé par un seul et même chercheur.

On s'inspirera conjointement à cet effet des travaux de la géographie politique, et en particulier des ouvrages de Jacques Levy, mais aussi de la géographie sociale et de ses apports sur l'analyse du territoire, dans la suite de Guy Di Meo. Les ouvrages de géographie de la périphérie comme ceux de Hervé Vieillard-Baron seront également mis à profit¹³¹.

La teneur des ouvrages sur ce sujet est également variable : aux frontières de la politique, ce sujet suscite tant des enquêtes, ouvrages de recherches, que des essais. Cette teneur variable laisse aussi la place à des registres divers : de la critique ferme et orientée à l'étude scientifique minutieuse. Cette entrée polémique est parfois associée à une entrée comparative associant des exemples issus d'autres pays. Les études théoriques, analysant une recherche de terrain micro-local sont plus rares. Celles-ci, rendant compte d'expériences précises, donnent à voir le plus souvent des propos nuancés, ainsi celui de Sandrine Rui¹³² par exemple. Dès lors, les positionnements étant très divers, il semble nécessaire de clarifier le contexte du débat dans lequel s'inscrit cette étude, et qui contribuera à l'alimenter au fil des analyses.

1) Préalables : définir les contours du champ concerné

En préalable à une analyse du *corpus* bibliographique qui a été exploité pour cette

131Les ouvrages géographiques étant rares sur la banlieue, comme l'explique Jean-Louis Tissier : « *La géographie classique, largement fondée sur le paradigme homme-milieu naturel, était mal outillée pour penser un pur artefact, la banlieue* » cf Tissier J.-L., 1992, « Front pionnier des géographes », pp 252-263 in Fourcaut A., 1992, id supra

132Rui S., 2004, *La démocratie en débat, Les citoyens face à l'action publique*, Armand Colin, Paris, 263 p.

recherche, quelques précautions méthodologiques sont nécessaires afin d'en saisir les contours, pour ne pas dire les limites. Ces prudences tiennent autant au champ scientifique concerné qu'à des écueils linguistiques d'ordre culturel et pratique.

a) Difficultés du champ

La première difficulté a trait au champ¹³³ de cette recherche. Peut-on vraiment parler d'un seul champ ? Ce sujet croise à l'évidence les questions territoriales et les questions ayant trait à la démocratie participative, et ce, appliqué à des pays européens. La bibliographie nécessitait dès lors d'approfondir ces trois invitations à la lecture. Cependant, l'interrogation relative au champ de recherche s'est posée avec récurrence concernant la démocratie participative.

Outre que cet objet de recherche est approché – on ne peut que s'en réjouir - par plusieurs disciplines, et notamment les sciences politiques, la sociologie, l'urbanisme et le droit, son approche a également variée au cours du temps et selon les pays. La question pourrait être la suivante : « pour étudier la démocratie participative, faut-il lire ce qui concerne la démocratie participative ou faut-il lire d'autres textes ? » ou encore : « comment cerner ce qui ne s'appelle pas de la démocratie participative mais participe de ce phénomène ». Cette difficulté pour « borner » le champ de la démocratie participative est un problème attendu pour des thématiques non seulement nouvelles – le terme était peu employé auparavant – mais aussi médiatique qu'elle l'est devenue.

Quel parti adopter dès lors ? Dans le cas présent, la bibliographie a été recherchée d'après les critères suivants : lire les ouvrages francophones relatifs à la démocratie participative, démocratie locale ou de proximité, la concertation, la coproduction, la consultation ; lire également sur les fondements des mouvements sociaux des deux siècles précédent en France et en Europe. Lire enfin sur la métropolisation, la gouvernance et la décentralisation. Pour les ouvrages en allemand et en italien, mes recherches ont été des « sondages » bibliographiques davantage que l'appréhension de l'ensemble d'une bibliographie germanophone ou italophone sur la question de la démocratie participative. J'ai également consulté une littérature « européenne », accessible notamment sur le site de l'Union Européenne¹³⁴.

133Par « champ », Le Petit Robert désigne un « espace limité (concret ou abstrait) réservé à certaines opérations ou doué de propriétés. Cf p 340 **Rey-Debove J., Rey A.**, 1996, *Le nouveau Petit Robert*, Dictionnaire Le Robert, Paris, 2551 p.

134Cf http://europa.eu/index_fr.htm

Le *corpus* étudié est donc riche en ce qui concerne la bibliographie relative à la démocratie participative (nommée comme telle) ainsi que sur l'approche territoriale (banlieues, périphérie) en France. Elle est en revanche plus partielle pour les terrains allemands et italiens sur le plan scientifique : les séances de recherche en bibliothèque m'ont certes permis d'étudier ce qui était « attribué » au champ démocratie participative, mais non d'explorer dans des domaines moins attendus.

b) Écueils linguistiques et "filtres" de recherche

L'étendue de la recherche bibliographique est limitée par la question linguistique : j'ai souhaité une partie de cette recherche dans la langue d'origine pratiquée sur les terrains concernés, afin de saisir le cas échéant une vision « allemande » ou « italienne » des processus, et pas seulement une vision des chercheurs français sur les processus menés en Allemagne ou en Italie. Ces lectures étaient bien plus longues du fait de la langue, tout particulièrement en allemand. Dès lors, il est possible que des nuances ou des corrélations m'aient échappé dans une recherche qui est, souvent, le fruit d'une démarche inductive tout autant que déductive.

Cette contrainte ainsi que celle de la durée — brève — de mes passages sur le terrain, m'ont également conduite à restreindre les champs de recherche à l'étranger. Les thèmes suivants ont constitué mes critères ou filtres de recherches bibliographiques :

- la participation et théories relatives à la démocratie participative (concertation, débat public, *democrazia partecipativa*, *Bürgerbeteiligung*, *partizipative Demokratie*, *Bürgerinitiative*)
- les dispositifs participatifs (*Quartiersmanagement*, circonscriptions, législation spécifique, conseils de quartier, ...)
- les terrains de recherche (Saint-Denis, Sémard, Santa Croce, Reggio Emilia, Kreuzberg, Kottbusser Tor, Berlin)
- la périphérie, la banlieue, l'inclusion sociale (*periferia*, *Stadtrand*, *inclusione sociale...*)

Avant l'évocation furtive de ces repères bibliographiques européens, il semble utile de pointer des caractéristiques communes aux trois corpus « étudiés » :

– La littérature relative à la participation qu'il m'a été possible d'étudier est traversée par des références communes aux forums sociaux mondiaux (particulièrement celui de Porto Alegre en 1999), à une crise de légitimité de la démocratie, à une mutation globale du rapport à l'Autre et à l'État lié à la mondialisation.

– Le lien entre les institutions, l'action publique, et les productions scientifiques sur la participation est fréquent. Ainsi, plusieurs recherches sont en lien avec des institutions nationales ou des ministères (comme la Deutsches Institut für Urbanistik (DIFU, institut allemand de l'urbanisme) ou la délégation interministérielle à la (DIV)). La DIFU a un rôle équivalent au PUCA (Plan, Urbanisme, Construction Architecture) ou à la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville) en France. En Italie, la Rete del Nuovo Municipio (réseau du nouveau municpe), instance qui réunit des collectivités locales, anime des rencontres et publications sur le sujet. Ainsi, recherche, action, et institutionnalisation sont souvent intriqués sur le sujet de la participation.

– Au-delà des différences de vocabulaire, les questionnements frappent par leur similarité dans chacun des pays : place des plus démunis dans les processus participatifs, principes de « bonne » gouvernance, légitimation du politique par la participation, « bonne » et « mauvaise » mise en œuvre de politiques participatives simulées ou engageantes pour l'institution.

– Le lien des recherches sur la participation avec les sciences du territoire (architecture, urbanisme) ou les sciences politiques existe de manière prégnante dans les trois pays.

– Enfin, sur les périphéries, les questions de rénovation urbaine, d'accueil de populations migrantes, d'insécurité ressentie semblent également au cœur des débats scientifiques les plus récents sur les trois terrains étudiés.

c) Aperçu de la littérature italienne

Les éléments de bibliographie géographique sur l'Italie dans son ensemble comme l'ouvrage de Dominique Rivière¹³⁵, ses dynamiques territoriales (notamment urbaines ou Nord-Sud¹³⁶), sont m'ont été très utiles pour appréhender le contexte politique de l'émergence des expériences participatives. D'un point de vue local, il

135Rivière D., 2004, *L'Italie, des régions à l'Europe*, Armand Colin, collection « U », Paris, 252 p. et Bagnasco A., 1998, « Le trompe l'œil des régions en Italie », p. 149-163 in Le Galès P., Lequesne Ch., *Les paradoxes des régions en Europe*, La Découverte, Paris, 302 p.

136Lacoste, Y. (dir.), 1998, « Italie. La question nationale », *Hérodote* n° 89, 2e trimestre 1998, La Découverte, Paris, 237 p.

existe une abondante production de textes historiques sur Santa Croce. Ils sont le fait de l'historien du temps présent Antonio Canovi¹³⁷ qui travaille sur les migrations italiennes, et a également travaillé sur le territoire de Santa Croce, en relation avec la circonscription VII, sur les questions d'identité territoriale en mutation.

La littérature italienne à laquelle j'ai pu avoir accès sur la démocratie participative est davantage scindée que la bibliographie française du point de vue des disciplines. Des ouvrages sont disponibles en urbanisme-architecture, quelques-uns sur le thème de la « périphérie » mais leur approche est davantage technique que sociale. Les écrits sur la rénovation du centre de Bologne comme celui d'Annick Tanter-Toubon¹³⁸ – et son contexte participatif – sont d'une grande utilité pour comprendre un épisode qui marque encore le contexte participatif italien et même européen¹³⁹. Les ouvrages sur des thématiques proches de la politique de la ville m'ont semblé se rattacher au courant de recherche géopolitiques ou sociologiques sur les migrations et les migrants en Italie¹⁴⁰. Les écrits sur les questions de démocratie participative sont très majoritairement postérieurs aux années 2000. Leurs auteurs ou maisons d'édition sont souvent en relation avec la Rete del Nuovo municipio, réseau d'acteurs et de chercheurs sur les questions de gouvernance locale, qui ont beaucoup investi le champ de la participation. Ce réseau, très actif en Italie, et ses textes également, se positionnent politiquement en opposition avec le libéralisme économique et font fréquemment référence à Porto Alegre¹⁴¹, aux questions de mondialisation et d'impact sur « le local ». Les chercheurs qui s'intéressent à la démocratie participative, sont sociologues, politologues, urbanistes, voire juristes, de manière assez similaire à la France. En revanche, il est difficile de trouver des ouvrages qui traitent conjointement de participation et de territoires périphériques, ce qui est assez différent de la bibliographie française. Le traitement de la question de la périphérie appartient davantage aux architectes ou urbanistes qui la traitent d'un point de vue fonctionnel, ce qui donne un intérêt tout particulier à l'ouvrage d'Annick Tanter-Toubon dans une perspective comparative comme celle abordée ici. Le point commun le plus notable entre les corpus italiens et français sur la question de la

137Notamment : **Canovi A., Reggiani L.**, 2007, *Un'esplorazione geostorica nel territorio della circoscrizione VII, Centro Documentazione Storica di Villa Cougnet, Laboratorio geostorico Tempo Presente*, Comune di Reggio Emilia, 148 p.

138**Tanter-Toubon A.**, 2007, « Bologne, le social entre modèle urbain et politique de services (1960-1990) », pp 667- 676 in **Marec Y.** (dir.), 2007, *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^{ème} – fin XX^{ème} siècle)*, Creaphis, Grâne, Paris, 743 p.

139**Barbiani E., Conti G.**, 1979, *Politiques urbaines et luttes sociales à Bologne. Reconstruction, « miracle italien » et crise dans une « municipalité rouge »*, CSU, Paris, 440 p.

140**Caponio T., Colombo A.**, 2005, *Stranieri in Italia, Migrazioni globali, integrazioni locali*, il Mulino, Bologna, 329 p.

141**Paba G.**, 2003, *Movimenti urbani, Pratiche di costruzione sociale della città*, FrancoAngeli, Strumenti urbanistici, Milano, 125 p. et **Allegretti G., Herzberg C.**, 2004, *Participatory budgets in Europe. Between efficiency and growing local democracy*, Transnational institute and the Centre for Democratic Policy-Making, 2004/5, Amsterdam, 24 p.

démocratie participative est l'intérêt pour son impact sur le lien social et l'absence de certaines « couches » de populations (femmes, migrants, jeunes) qui croise parfois les questionnements liés à l'exercice de la démocratie participative en périphérie.

L'association des concepts de mondialisation, d'immigration, et de participation est davantage présente dans les discours scientifiques et politiques italiens. Cette corrélation, appliquée à un territoire micro-local, avait suscité mes questionnements quand je résidais là-bas. En reprenant connaissance de la littérature participative italienne, avec un regard comme décillé par les détours germaniques et français, il m'a semblé faire émerger de nouveau le postulat de cette recherche – une corrélation spécifique entre les effets spatiaux de la globalisation et une gestion participative des territoires – initiée en Italie, et qui me paraissait moins évident une fois rentrée en France.

d) **Aperçu de la littérature allemande**

Un premier contraste marque une différence avec la recherche bibliographique italienne : de très nombreux ouvrages des années 1970 ou du début des années 1980 sont disponibles sur le thème de la participation des habitants, dont beaucoup au sujet de l'APO¹⁴² (*Ausserparlamentarische Opposition*), le courant d'opposition de la société civile des années très actif dans cette période, ou de la lutte contre l'énergie nucléaire¹⁴³. Cela, bien sûr, ne signifie pas que la littérature sur la participation habitante n'existe pas en France et en Italie à cette époque : elle souligne la continuité du champ en Allemagne (de l'Ouest) contrairement aux deux autres pays, où elle apparaît dans la bibliographie comme un champ « nouveau ». Il est également à noter que cette littérature allemande est exclusivement le fait d'auteurs d'Allemagne de l'Ouest, où se déroulaient ces mouvements. On distingue une rupture dans la bibliographie allemande sur la participation entre les années 1970/80 (sur l'APO, l'énergie nucléaire) et les années 2000 (« post » Porto Alegre¹⁴⁴ et au début du programme Soziale Stadt) : en effet, entre les années 1980 et 2000, la thématique de la participation semble moins interpeller les chercheurs allemands

145

142Hautsch G., 1981, *Die Bürgerinitiativen : soziale und politische Aspekte einer neuen sozialer Bewegung*, Institut für Marxistische Studien und Forschungen, Frankfurt am Main, 135 p.

143Matthöffer H., 1977, *Bürgerbeteiligung und Bürgerinitiativen, Argumente in der Energiediskussion*, Neckar Verlag, Baden Baden, 480 p.

144Herzberg C., 2002, *Der Bürgerhaushalt von Porto Alegre ; Wie partizipative Demokratie zu politisch-administrativen Veränderungen führen kann*, Lit Verlag, Verlag für wissenschaftliche Literatur, Region - Nation - Europa, Münster, 149 p.

145On peut d'ailleurs s'interroger sur la relation de ce désintérêt avec la fin de la RDA (République Démocratique Allemande, Allemagne de l'Est) et le début des conséquences de la crise économique qui ont pu transformer la nature des mouvements sociaux d'Allemagne de l'Ouest.

Tout autant qu'en France, en Italie, la globalisation, la planification urbaine et la gouvernance sont des thèmes traités souvent conjointement à la thématique de la participation¹⁴⁶. Une littérature abondante sur le sujet est le fruit de partenariats institutionnels avec la DIFU (Deutsches Institut für Urbanistik). Ces travaux renseignent notamment sur le programme Soziale Stadt (Ville sociale) et le *management* de quartier. En cela, la bibliographie allemande est comparable aux sources françaises où les questions d'urbain, de périphérie et de participation sont souvent associées.

Des ouvrages généraux ont également été utiles pour appréhender la géopolitique allemande mais j'ai surtout consultés ceux qui étaient parus en français. Notamment, les numéros d'Hérodote publiés avant et après la chute du mur¹⁴⁷ m'ont été particulièrement utiles.

e) **La terminologie "participative" dans les trois langues**

La difficulté linguistique comporte également une difficulté culturelle : il n'existe pas un mot unique pour désigner la même notion de démocratie participative en Allemagne, Italie et France. On peut déjà douter que tout le monde s'accorde sur une seule définition en France. En Italie, le terme « *democrazia partecipata* » s'en approche beaucoup, tant pour son écriture que pour les activités qu'il recouvre. A une nuance près : un plan d'urbanisme peut être « *partecipativo* » même s'il est concerté avec uniquement des représentants d'associations, sans habitant « *lambda* », ce que nous associons davantage en France au terme de concertation, comme dans la « Zone d'Aménagement Concertée ». Le terme de « *coinvolgimento* » désigne également la participation des habitants, leur « implication ».

En allemand, la tâche se complique du fait d'un vocabulaire précis et riche pour désigner différents processus. Le terme de « *partizipative* » se retrouve également, mais rarement, dans les publications. « *Bürgerbeteiligung* » semble être le mot le plus approchant de ce qui est désigné par démocratie participative dans cette recherche : la « participation des citoyens » pour le traduire littéralement. Cependant, un grand nombre de termes ont pu m'être utile pour sonder le corpus bibliographique allemand, et notamment celui de « *Bürgerinitiative* », initiative citoyenne, qui représente une forme très courante de participation habitante, particulièrement

146 **Berndt** M., 2001, *Glocal Governance Voraussetzungen und Formen demokratischer Beteiligung im Zeichen der Globalisierung*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 237 p.

147 **Lacoste** Y. (dir.), 1993, *La question allemande*, Hérodote n°68, 1993, La Découverte, Paris, 189 p. et **Lacoste** Y. (dir.), 1983, *Géopolitiques allemandes*, Hérodote n°28, 1983, La Découverte, Paris, 154 p.

depuis les années 1970.

2) Contours et tendances de la bibliographie sur la démocratie participative

a) Les ouvrages sur la démocratie participative : un constat commun

La démocratie participative est devenue un champ d'étude depuis une dizaine d'années en France. Celle-ci, aux nuances lexicales près, en constituait un dès la fin des années 1970 en Allemagne, puis depuis la fin des années 1990, après une période de sommeil. Cette réapparition est contemporaine de la littérature française et italienne sur le sujet : elle peut sans doute être notamment attribuée aux mouvements des forums sociaux mondiaux¹⁴⁸, ainsi qu'à la nouvelle donne géopolitique (locale et internationale) qu'ont impliqué la chute des démocraties populaires et la réunification allemande¹⁴⁹. Les ouvrages de ces trois pays s'accordent sur différents postulats, qu'il est opportun de détailler.

En premier lieu, selon certains auteurs, une « crise de la démocratie » sévirait dans les démocraties occidentales¹⁵⁰. Elle se traduirait par exemple par la baisse de la confiance que les citoyens accordent à leurs élus suite aux différentes « affaires » judiciaires qui ont secoué la classe politique dans plusieurs pays européens, dont la France et l'Italie¹⁵¹. Cette crise se lirait également dans la montée de l'abstention aux élections durant ces vingt dernières années. La montée de partis d'extrême-droite dans différents pays européens, serait également indicatrice d'un désaveu de la démocratie représentative¹⁵² par les citoyens.

Par ailleurs un autre type de maux accablerait nos systèmes démocratiques : ils concernent le fonctionnement global de la société. Ainsi, le fonctionnement démocratique est tenu pour responsable d'une désaffiliation¹⁵³ croissante des

148 Simeone N., Pont R., 2005, *La democrazia partecipativa. L'esperienza di Porto Alegre e i progetti di democrazia*, Alegre, Futuro Anteriore, Roma 174 p.

149 Millefiorini A., 2002, *La partecipazione politica in italia. Impegno politico e azione collettiva negli anni ottanta e novanta*, Roma, Carocci, 234 p.

150 Guggeberger B., 1980, *Bürgerinitiativen in der Parteien demokratie*, Kohlhammer, Stuttgart, 206 p.

151 Blondiaux L., 2005, « L'idée de démocratie participative : enjeux impensés et questions récurrentes » pp 119-137 in Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, *Gestion de proximité et démocratie représentative. Une perspective comparative*, La Découverte, Paris, 314 p.

152 Par démocratie représentative, on entend ici un système politique qui fonde la légitimité du gouvernement au travers de l'élection par le peuple de ses représentants. Dans les trois États considérés, le mode de représentation se base en outre sur le suffrage universel, sans distinction de revenus ou de sexe. Jacques Rancière permet d'ajouter une dimension critique à cette définition : « ce qu'on appelle « démocratie représentative » et qu'il est plus exact d'appeler système parlementaire ou, comme Raymond Aron, « régime constitutionnel mixte », est une forme mixte : une forme de fonctionnement de l'État, initialement fondée sur le privilège des élites « naturelles » et détournée peu à peu de sa fonction par les luttes démocratiques. » P 61 in Rancière J., 1998, *Aux bords du politique*, Gallimard, Folio-Essais, Paris, 263 p.

153 Castel R., « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », pp 138-168 in Donzelot J., 1991, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Esprit, Société, Paris, 227p.

individus, d'une individualisation de la société : le « lien social » serait en désagrégation avancée¹⁵⁴. Le fonctionnement démocratique est aussi rendu responsable d'une individualisation de la société : et le citoyen, rendu individu libre de ses choix et de son vote, regarderait la société comme une source de choix à la carte¹⁵⁵. En somme, la République serait en cours de dissolution dans une démocratie trop attachée au respect de la diversité pour conserver un « principe commun »¹⁵⁶. Ces reproches peuvent viser au premier chef les expériences de démocratie participative. Elles sont souvent mises en relation également avec l'apparition de la mondialisation, responsable selon beaucoup d'auteurs d'individualisation, de déficit démocratique¹⁵⁷...

Enfin, le dernier ressort des critiques formulées à l'encontre de la démocratie concerne son principe même, celui du suffrage universel. Sous-jacent à certaines études, se trouve l'idée qu'un ordre des choses s'est trouvé bousculé, projetant la parole du citoyen quelconque au même niveau que celle, par exemple, du savant ou de l'élu¹⁵⁸. Cette expérience étant poussée à son paroxysme dans les expériences de démocratie participative, celles-ci sont concernées au premier chef par ces regrets. C'est en ce sens que peut être reçue la déception de certains auteurs (Jacques Donzelot, Yves Sintomer) quand ils regrettent le désintérêt politique des quartiers populaires¹⁵⁹ : le peuple, y compris dans sa composante la plus « populaire », ne parviendrait pas à se saisir pleinement de ce principe universel, ou pire, le retournerait à son désavantage via les votes d'extrême-droite.

Ces sources d'interrogations sont d'ordre sociétales. On peut penser que la chute du mur de Berlin, symbolisant la fin d'un modèle basé sur la toute puissance de l'État et le principe du collectivisme, a incité les chercheurs à réinterroger les expériences politiques européennes, sous l'angle de leur caractère démocratique, et ce en

154 Donzelot J., 1991, id supra

155 « Si la dynamique démocratique tend à épuiser les formes de transcendance collective, qu'elles soient d'inspiration religieuse ou politique, comment peut-on continuer à « faire société » ? » Cf p 33 in Schnapper D., 2002, *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Gallimard, Paris, 325 p.

156 Schnapper D., 2003, « Société civile et société politique : les valeurs de la citoyenneté dans l'État providence », pp 12-18 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, Cahiers français n°316, La Documentation française, sept-oct 2003, Paris

157 Berndt M., 2001, *Global Governance Voraussetzungen und Formen demokratischer Beteiligung im Zeichen der Globalisierung*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 237 p.

158 « L'homo democraticus, souverain, tend à n'accepter aucune autorité extérieure, y compris celle qu'il aurait déléguée librement. Il refuse l'idée même de hiérarchie. (...) Il tend à juger que cette distinction est discriminatoire, que toute compétence est illégitime, parce qu'elles lui semblent contraire à l'égalité. » Schnapper D., 2002, id supra

159 p 21 in Sintomer Y., 2007, *Le pouvoir au peuple*, La Découverte, Paris, 177 p. Plus globalement, ces aspirations se nourrissent aussi de l'approche de Jürgen Habermas : « Contre la tendance qu'on les citoyens d'une population dépolitisée à se reprendre sur leur vie privée, et contre la quête de légitimation des partis étatisés, il s'agit ici de revitaliser l'espace public politique, de manière à ce que les citoyens régénérés en tant que tels puissent se (ré)-approprier la puissance de l'État devenue autonome dans la bureaucratie sous forme d'autogestion décentralisée. C'est alors seulement que la société prendrait la forme d'une totalité politique. » pp 321-322 in Habermas J., [1992]1997, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Essais, Gallimard, Paris, 551 p.

analysant les résonances avec les mouvements sociaux collectifs, autogestionnaires des années 1970. De plus, la progression de la décentralisation en France, depuis les années 1980, invite à étudier de plus près les expériences démocratiques menées au niveau local, pour en analyser les potentialités.

b) La participation : se situer au sein du débat

Sandrine Rui, dans son ouvrage *La démocratie en débat*¹⁶⁰, distingue deux grandes tendances parmi les auteurs francophones s'intéressant à la démocratie participative : l'une a pour ressort la méfiance et la dénonciation d'une illusion. La seconde pose davantage les éléments d'une défense de la démocratie participative. Pour développer cette analyse, je distinguerai quatre « postures », dont trois sont du ressort des détracteurs, plus représentés parmi les auteurs. Une description assez schématique de ces tendances¹⁶¹ ne doit pas faire oublier que les argumentaires sont souvent plus complexes et peuvent emprunter à chacune des postures dans un même développement¹⁶².

-Certains auteurs s'insurgent contre la pertinence de laisser une partie de la décision publique à des personnes qui ne disposent d'aucune forme de légitimité (courant « légitimiste »)

-D'autres craignent des dispositifs de façade et reprochent l'illusion donnée aux participants d'un pouvoir qu'ils n'auraient pas sur la décision publique. Il s'agirait de détourner l'attention des citoyens des véritables enjeux¹⁶³ (courant « de la méfiance de classe »).

-Quelques auteurs dénoncent le particularisme de l'action publique que supposent ces dispositifs. Ils regrettent la fragmentation politique que supposerait une démocratie territorialisée (courant « centralisateur »).

-Enfin, une dernière catégorie d'auteurs est favorable aux dispositifs participatifs mais s'attache à la méthode : les méthodologies généralement adoptées fermeraient la porte à toute possibilité de « réelle » participation¹⁶⁴ (courant « méthodiste »).

160Rui S., 2004, id supra

161Qualifiées chacune d'un qualificatif pour simplifier la lecture

162Il s'agit davantage du « meccano » des théories sur la participation, que de l'objet final décrit ici.

163Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, id supra

164Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, id supra

(1) Le courant légitimiste

Les ouvrages du courant légitimiste reprochent par exemple à la démocratie participative de livrer la décision publique à des citoyens organisés en *lobbies* ou à une minorité non mandatée par leurs concitoyens.

Ils soupçonnent la démocratie participative de consister généralement en une parodie de démocratie. Les exemples de démocratie participative seraient des leurres, confiant le pouvoir à ceux qui l'auraient déjà, les détenteurs d'un capital social¹⁶⁵ ou économique suffisant. Les auteurs de ces ouvrages sont donc généralement les partisans d'un affermissement de la démocratie représentative pour éviter « pire », c'est-à-dire un régime confiant la décision publique à des réseaux de pouvoirs locaux. Cette analyse repose sur les différents niveaux de légitimité : le sacré, le savoir, la loi, le peuple. Le sacré est le pouvoir du divin, le savoir celui de l'expert, la loi confère une légitimité par la mandature par élection ou cooptation, et la légitimité du peuple serait celle de l'agora athénienne, totalisant les citoyens¹⁶⁶. Dès lors la démocratie participative confirait le pouvoir à des citoyens ne disposant d'aucune de ces formes de légitimité.

¹⁶⁵Schnapper D., 2003, id supra

¹⁶⁶Rancière J., 2005, *La haine de la démocratie*, La fabrique éditions, Paris, 106 p. et Pouligny B., 2003, « Une société civile internationale ? » pp 46-47 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, Cahiers français n°316, La Documentation française, sept-oct 2003, Paris

Texte 8: Focus : le positionnement de Jacques Donzelot & d'Yves Sintomer : des auteurs fondateurs sur les questions de relation entre banlieue et démocratie participative

Jacques Donzelot d'une part, et Yves Sintomer et Marie-Hélène Bacqué d'autre part, abordent fort différemment la question de la relation entre démocratie participative et banlieue.

Selon Jacques Donzelot, le manque de lien social entre les banlieues et les quartiers alentours peuplés de populations plus aisées serait résolu par des politiques participatives visant au « rattrapage » de ces quartiers.

Jacques Donzelot propose une analyse contrastée, voire paradoxale des dispositifs participatifs français, tout en les comparant aux dispositifs états-uniens. La question qui sous-tend l'essai intitulé « comment faire société ? », est : comment assurer un lien social entre les banlieues et les quartiers voisins ? Selon cet auteur, les expériences participatives auraient pour objectif de maintenir la « paix sociale », bien qu'héritières d'ambitions plus élevées. L'instrumentalisation des *leaders* locaux, l'institutionnalisation des formes de participation spontanée, l'absence de rencontre entre les attentes des habitants et les dispositifs participatifs, le conduisent à être pessimiste et à finalement regretter l'existence de ces expériences, prônant davantage de volontarisme de la part de l'État. Son ouvrage est beaucoup plus élogieux sur le modèle américain, qu'il identifie comme plus tourné vers les gens (logique "*people*"), contrairement à l'approche française (logique "*place*").

D'autres auteurs ont travaillé la comparaison des dispositifs participatifs sur

un plan international et notamment appliqués aux banlieues. Ainsi, Yves Sintomer et Marie-Hélène Bacqué sont à l'origine de nombreuses recherches sur la démocratie participative, avec une approche comparée, mettant en regard des dispositifs états-uniens ou européens. Leurs travaux ont très largement pénétré le monde professionnel "opérateur" de participation (chargés de mission, etc...). Leur approche privilégie une analyse classificatoire des différents modèles participatifs. Sans présenter les modalités d'une sortie de crise, l'apport majeur de leurs travaux est d'offrir une grille de lecture de dispositifs analysés souvent isolément ou dans une optique critique au sein de la bibliographie scientifique sur le sujet. Ils fournissent ainsi un outil de comparaison et d'évaluation des politiques participatives. Pour situer ces auteurs vis-à-vis du précédent, il apparaît qu'ils s'intéressent davantage aux questions d'injustices sociales et de minorités ; non pas pour analyser comme Jacques Donzelot les tenants et aboutissants d'une société qui se parcelliserait, mais plutôt pour voir en quoi les dispositifs participatifs pourraient constituer des leviers pour les populations les plus populaires afin d'accroître leur pouvoir sur la vie politique et l'évolution de leur environnement.

En outre, le positionnement de M.-H. Bacqué et Y. Sintomer semble globalement en faveur de la démocratie participative, ce qui les démarque de nombreux auteurs de science politique. Cette promotion a pour corrélat une exigence de formalisation : ainsi, leur grille de lecture est essentiellement basée sur des éléments procéduraux, s'inspirant en cela d'une lecture « habermassienne » de la démocratie participative.

Malgré les précautions prises, le risque de ce type d'entreprise est figer des corrélations entre des types de pratiques participatives (la réunion publique...) et des modèles participatifs (le modèle participatif français...). Bien sûr, les expériences de terrain émergent à plusieurs de ces modèles, à des titres divers, illustrant ainsi leur pertinence (ils rendent compte d'une réalité de terrain) comme de leur limite (cantonner une politique publique dans un modèle relevant de l'échec sans saisir la complexité des effets de ces expériences).

Si elle est nuancée dans le dernier ouvrage d'Yves Sintomer, l'approche procédurale ou méthodologique est stimulante en ce qu'elle fixe une sorte d'horizon de perfection participative aux institutions. Cet horizon

apparaît difficile à atteindre, et présente le risque de valoriser la bonne procédure au détriment, peut-être, de l'ambition démocratique. Le risque d'une évaluation de la méthode participative – souvent prônée par les organismes internationaux comme l'OIDP (Observatoire international de la démocratie participative) ou l'Union Européenne – serait alors de perdre de vue l'objectif démocratique pour garder le seul objectif « participationniste ». En ce sens, l'approche de la recherche présentée ici vise à décaler l'angle de vue en s'intéressant aux raisons de l'émergence du processus dans sa composante territoriale, plutôt qu'à la procédure.

Texte 9: Focus (suite)

(2) La méfiance de classe

Inversement, la critique faite aux dispositifs participatifs a parfois pour origine la défiance à l'égard de la démocratie représentative : comment des élus organiseraient-ils d'eux-même, sans arrière-pensée, une véritable délégation de pouvoir à des citoyens au hasard d'une réunion publique ? Selon ces auteurs, la participation des habitants constitue un paravent voué à masquer les vrais enjeux du pouvoir. Les élus et techniciens l'orienteraient vers des sujets mineurs. Elle contribuerait à instrumentaliser la volonté des citoyens et accroître ainsi la légitimité de l'organe représentatif¹⁶⁷. Ce courant est traversé par une analyse bourdieusienne des rapports de pouvoir. Il s'intéresse au rôle des rapports de classe et à la reproduction¹⁶⁸ pour analyser les dispositifs politiques et en l'occurrence participatif. Cette méfiance de classe est un angle d'analyse qui ne doit pas être rejeté en bloc, au même titre que les précédents, et qui constitue l'aile la plus à gauche des détracteurs. Elle est souvent associée à la quatrième approche, méthodiste, donnant ainsi les moyens d'encadrer le risque de reproduction des mécanismes de pouvoir d'une élite dominante au sein d'un dispositif participatif¹⁶⁹.

167Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, id supra

168Bourdieu P., Passeron J.-C., 1964, *Les héritiers*, Mouton, Paris, 149 p.

169Ainsi, M-H Bacqué et Y Sintomer écrivent : « [ces expériences] viennent le plus souvent d'en haut (...), elles restent purement consultatives et cantonnées à l'échelle micro-locale » p 149 in Bacqué M.-H., Sintomer Y., Querrien A., Lassave P.,

(3) Les centralistes

Dominique Schnapper se situe parmi les tenants de la centralité. Cette auteur s'oppose à ce qu'on appelle la « démocratie de proximité » ou « démocratie locale », consistant à rapprocher les élus et donc les décisions des citoyens. Elle rappelle les risques d'une politique particulariste, ses conséquences sur l'adhésion à un projet politique commun et sur l'acceptation d'une redistribution des ressources à l'échelle nationale, En rappelant le rôle des attributaires habituels de la décision, souvent proches sociologiquement voire socialement des détenteurs des capitaux à redistribuer¹⁷⁰, Dominique Schnapper privilégie la préservation des valeurs républicaines à la réalisation d'une ambition démocratique. Elle est rejointe par plusieurs auteurs dénonçant l'amalgame entre proximité et démocratie¹⁷¹: tout ce qui est proche n'est pas nécessairement démocratique ; en revanche, la représentation du peuple par le corps législatif et la pratique du centralisme du pouvoir serait une garantie pour la démocratie. . Les tenants de cette critique de la démocratie participative sont souvent les plus fervents défenseurs de la démocratie représentative. Ce positionnement relativement conservateur pose la question suivante aux penseurs de la démocratie, qu'elle soit participative ou représentative : s'agit-il de défendre la démocratie sous la forme du régime qui semble satisfaire le plus grand nombre et assurer le maintien de l'État, y compris dans ses fonctions redistributives en direction des plus pauvres ; ou bien s'agit-il de maintenir un régime de compromis, parfois à mi-chemin entre l'oligarchie et la démocratie¹⁷² ?

(4) Le courant méthodiste ou « procédural »

Parmi les auteurs plus favorables aux dispositifs de démocratie participative, beaucoup sont néanmoins très critiques vis-à-vis des modalités pratiquées en France. Le manque de structuration, d'aboutissement, d'efficacité font l'objet de leurs griefs. Cette approche peut avoir partie liée avec l'attente implicite de voir la démocratie participative servir d'autres objectifs qu'une démocratisation de l'action publique : par exemple, la préservation du lien social, une meilleure gouvernance,

2001, « Gestion de proximité et démocratie participative, pp 148-155 in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 90, 2001, Paris
170Les élites politiques nationales sont en effet de milieux souvent aisés ; les relations du Président de la République avec des chefs d'entreprises florissantes, ou la détention par du personnel politique d'actions au sein de grandes entreprises sont deux indicateurs de la proximité entre capital économique et capital politique. Jacques Rancière parle ainsi de « l'accaparement de la chose publique par une solide alliance de l'oligarchie étatique et de l'oligarchie économique » (p 81 in **Rancière J.**, 2005, id supra)

171**Le Bart C.**, 2003, « La citoyenneté locale », pp 58-62 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, La Documentation française, Cahiers français n°316, sept-oct 2003, Paris

172**Rancière J.**, 2005, id supra

une meilleure efficacité et évaluation de l'action publique. La critique de la démocratie participative semble en effet plus vive quand on attend de ses dispositifs d'autres apports que ceux de la démocratie.

c) **Territoire et participation : une approche géographique de la question de la démocratie participative**

Comme l'indique Michel Bussi, le champ de la géographie a peu investi les questions de démocratie ou de participation¹⁷³. Une littérature géographique existe sur les questions électorales¹⁷⁴ depuis longtemps, et représente un des courants de la géopolitique. Outre Michel Bussi qui contribue à théoriser les relations entre géographie et démocratie, Patrick d'Aquino qui s'intéresse géographiquement aux notions de développement local, démocratie participative et territoire¹⁷⁵, Jacques Lévy intervient également sur la question de la démocratie locale¹⁷⁶ sous un angle géopolitique, d'échelle « macro ». En revanche, peu d'auteurs semblent s'être intéressés à la démocratie participative. Les questions de territoires et de symboles de pouvoir sur des espaces locaux ont été particulièrement étudiés par Guy Di Meo et par Marcel Roncayolo¹⁷⁷. Leurs approches, qu'il ne s'agit pas de résumer ici mais qui ont bien sûr fortement influencé cette recherche, permettent d'appréhender un espace géographique dans ses différentes dimensions (vécues, perçues...) et donne tout son sens à une géographie s'appuyant sur des entretiens, s'intéressant aux représentations des acteurs et aux échelles micro-locales. Les travaux de Frédéric Dufaux, Philippe Gervais-Lambony¹⁷⁸ et Bernard Bret sur l'application en géographie de l'idée de justice spatiale, inspirée des travaux de John Rawls¹⁷⁹, m'ont été particulièrement utiles. En utilisant la question du *maximin* territorial, ils donnent en effet un éclairage nouveau pour une approche géographique de la question des inégalités socio-spatiales, contournant la seule interprétation dominant-dominé, et de la gestion des injustices qui en découlent par l'action publique.

173 Bussi M., 2001, « Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement », pp 265-272, in *Géocarrefour* 76-3/2001, Lyon

174 On notera ainsi l'article de M. Bussi et F. Girault : Girault F., Bussi M., 2001, « Les organisations spatiales de la ségrégation urbaine, l'exemple des comportements électoraux », pp 152-164 in *L'Espace géographique* n°2, 2001, Paris

175 D'Aquino P., 2002, « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », pp 3-23 in *L'Espace géographique* n°1, 2002, Paris

176 Lévy J., 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques, Paris, 442 p. ; Lévy J., 1998, « Géographie et politique », pp 13-18 in *Géographie sociale* n°7, mai 1998, CNRS, Centre de Publication de l'Université de Caen, Caen

177 Cf. Roncayolo M., 1997 (1978 revue), *La ville et ses territoires*, Gallimard, collection « Folio essais », Paris, 285 p. et Di Meo G., 1991, *L'Homme, la société, l'espace*, Anthropos, diff. Economica, Paris, 319 p.

178 Dufaux F., Gervais-Lambony P., 2009, « Justice... spatiale ! », pp. 3-15, in *Annales de Géographie*, n°665-666, 2009, Armand Colin, Paris

179 Je reviendrai par la suite sur la notion de maximin, qu'on peut brièvement résumer par le fait que ceux qui ont le moins aient le plus possible. Bret B., 2009, *Interpréter les inégalités socio-spatiales à la lumière de la Théorie de la Justice de John Rawls*, pp. 16-34 in *Annales de Géographie*, n 665-666, 2009, Armand Colin, Paris ; Rawls J., 1987, *Théorie de la justice*, Empreintes, Seuil, Paris, 666 p.

(1) Périphérie et participation

La banlieue, l'aménagement et l'espace public sont des thèmes récurrents des ouvrages sur la démocratie participative. Il semble utile de détailler les modalités de croisement de ces thématiques et ce qui explique qu'une étude sur la démocratie participative se nourrisse d'ouvrages relatifs à la banlieue, à la politique de la ville et aux projets urbains, répondant ainsi à la question de départ : « ne faut-il lire que des ouvrages sur la démocratie participative ? ». En préalable, il convient d'indiquer que j'ai choisi de privilégier dans cette recherche le terme de « quartiers périphériques¹⁸⁰ » au terme de « banlieue ». Bien qu'ils recouvrent en l'occurrence les mêmes territoires, j'ai choisi de ne pas employer indistinctement ces deux termes compte-tenu du poids sémantique pris par le terme de banlieue. Cette charge est liée notamment à l'approche médiatique de la question, particulièrement depuis les affrontements de novembre 2005 qui ont débuté à Clichy-sous-Bois. Cette charge est d'ailleurs spécifiquement française, à tel point qu'en Italie, le terme de banlieue est employé en français, pour désigner les périphéries françaises. En outre, la mention de « quartier périphérique » répond aussi au souhait de qualifier ces quartiers géographiquement : la périphérie désigne ici tant une situation spatiale (une relation à un centre) qu'une situation sociale (ces quartiers répondent à un certain nombre de critères qui les ont construits en tant que périphérie). Le caractère périphérique des quartiers considérés a ainsi été démontré dans une première partie, au vu de leur histoire, morphologie urbaine et au vécu de leurs acteurs.

(2) Les effets de la politique de la ville

La politique de la ville a contribué au développement d'études sur la banlieue, le territoire, et la politique par le biais de financements « ciblés »¹⁸¹. Les financements sont essentiellement ciblés sur les quartiers qu'elle cible, les quartiers périphériques. Ils visent à renforcer les associations, promouvoir des recherches, développer l'accompagnement social de rénovations lourdes du bâti. Ses procédures ont comme impondérable la participation des habitants. Actuellement, ces financements sont en

180Le terme de périphérie est défini par Jacques Lévy en référence au centre : « *Le couple centre:périphérie est utilisé pour décrire un système spatiale fondé sur la relation inégale entre deux types de lieux : ceux qui dominent ce système et en bénéficient, les centres, et ceux qui le subissent, en position périphérique. (...) le centre est un lieu de concentration de population, de richesses, d'informations, de capacités d'innovation, de moyens d'action et de pouvoirs de décision. Le centre, c'est là « où les choses se passent ». La périphérie se définit comme le négatif du centre, marquée en particulier par une absence d'autonomie en matière décisionnelle.* » pp 141-142 in Dictionnaire de Lévy J., Lussault M., 2003, id supra. En outre, en italien, on parle de « *quartieri periferici* » pour désigner les banlieues (hormis les banlieues françaises, appelées « banlieues »).

181Cette relation entre une politique publique et l'écriture d'études sur la banlieue est particulièrement bien démontrée par Sylvie Tissot, qui y voit également un processus de construction des « quartiers » (sous-entendu « sensibles », ou « difficiles ») comme un objet sociologique et politique. Cf Tissot S., 2007, *L'État et les quartiers, genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Liber, Paris, 300 p.

cours de réduction pour abonder aux financements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, promouvant la rénovation/démolition de la politique de la ville, en naissant du développement social urbain et des mouvements sociaux urbains hérite de cette alliance entre thématiques d'urbanisme, de gestion de l'espace public et de participation, qui traverse les expériences de Kreuzberg, Bologne, l'Alma-Gare. L'association de ces champs différents se trouve également dans la bibliographie allemande éditée par le DIFU¹⁸² et italienne.

(3) Les mouvements sociaux et la périphérie

En se concentrant sur la périphérie, la politique de la ville en France perpétue également ce qu'avaient initiés ces grands mouvements sociaux urbains : ils se déroulent de préférence dans des quartiers comportant une population en prise à des difficultés économiques, sociales, ou d'insertion. Ces quartiers peuvent être centraux dans un sens géographique mais ont en commun de comporter une population exclue à plusieurs titres. La focalisation de la politique de la ville sur quelques quartiers (définis selon des taux de chômage, de nombre d'enfants par famille etc...) amène à les définir : en effet, ce que l'on nomme ici les quartiers périphériques, désigne tout naturellement des zones urbaines périphériques sur le plan social, en situation d'exclusion plus ou moins grande, identifiés statistiquement comme des territoires en « décrochage », et se différenciant à ce titre et d'après leur urbanisme des quartiers résidentiels de banlieue pavillonnaire ou des zones « rurbanes ». Cette distinction est notamment à l'œuvre dans le programme Soziale Stadt qui cible les quartiers à « besoins spécifiques » (*Stadtteile mit besonderem entwicklungsbedarf*). Les ouvrages de Hervé Vieillard-Baron sur la banlieue et les périphéries, et tout particulièrement l'établissement d'indicateurs de périphérie ont été très utiles à l'élaboration de cette recherche¹⁸³. Les approches sur la ségrégation

182 DIFU, 2002, *Die Soziale Stadt – eine erste Bilanz des Bund-Länder-Programms „Stadtteile mit besonderem Entwicklungsbedarf – die soziale Stadt*, Berlin, 36 p. et Barbiani E., Conti G., 1979, *Politiques urbaines et luttes sociales à Bologne. Reconstruction, « miracle italien » et crise dans une « municipalité rouge »*, CSU, Paris, 440 p.

183 Hervé Vieillard-Baron tente ainsi d'établir des critères géographiques pour établir des indicateurs de servitude physique des quartiers qu'il nomme « sensible » et qui recoupent dans l'ensemble la qualification ici adoptée de périphérie. Sont mentionnés ainsi comme indicateurs : l'éloignement du centre de l'agglomération ; l'éloignement du centre de la commune où se situe le quartier : la proximité d'une autoroute ou d'une route nationale (sans desserte) constituant une rupture ; la proximité d'une ligne aérienne à haute tension, d'une voie ferroviaire sans gare à proximité, d'un aéroport ; la proximité d'un élément polluant, d'une institution à l'image négative (prison...) ; la présence de servitudes comme des friches industrielles polluantes etc... A ces indicateurs de servitude physique, Hervé Vieillard-Baron ajoute des indicateurs de nature plus sociale pour « mesurer » le caractère sensible (périphérique) d'un quartier : la part de jeunes de moins de 20 ans, la part d'étrangers, la part de familles monoparentales, de chômeurs de moins de 25 ans, de chômeurs dans la population active ; la part d'employés, d'ouvriers, de ménages locataires d'HLM, d'élèves en retard d'un an ou deux à l'entrée en 6ème, et enfin le pourcentage d'abstentionnistes. Cf Vieillard-Baron H., 2001, *Les banlieues, des singularités françaises aux réalités mondiales*, Hachette, Paris, 287 p. L'établissement des indicateurs de servitude physique ont guidé le choix des quartiers ici considérés et me semble opérante pour analyser de manière géographique des quartiers périphériques. En revanche, les indicateurs plus sociaux gagneraient selon moi à être développés et justifiés, pour identifier leur poids dans la construction d'un quartier en tant que périphérie. Sylvie Tissot y fait référence comme une étape dans la construction scientifique et politique du discours sur les banlieues : celle-ci s'appuie d'abord sur une identification de « problèmes », construisant peu à peu une approche univoque des banlieues et

sont également fécondes pour appréhender de façon géographique et dynamique la situation des périphéries¹⁸⁴. L'intérêt de l'approche par la ségrégation est d'être relative : un espace est ségrégué par rapport à un espace voisin. En outre, la séparation que ce concept traduit fait référence à des processus sociaux, qui ne sont pas nécessairement sensibles au travers du seul terme de périphérie. Mon approche des quartiers périphériques doit donc beaucoup aux différentes approches de la ségrégation, notamment héritières de l'Ecole de Chicago.

Pour analyser le quartier de Sémard et la situation de Saint-Denis, je me suis également appuyée sur des ouvrages traitant de la situation des banlieues en France, et qui sont généralement l'œuvre de sociologues ou d'anthropologues¹⁸⁵ ou de travaux sur la ségrégation urbaine¹⁸⁶. Le lien entre banlieue et contexte politique a particulièrement guidé mes lectures, notamment des ouvrages de Annie Fourcaut¹⁸⁷ et Sylvie Fol¹⁸⁸. Enfin, les recherches effectuées spécifiquement sur le territoire de Saint-Denis m'ont été bien sûr d'une aide précieuse, notamment l'ouvrage de Jean-Paul Brunet, « Saint-Denis, la ville rouge »¹⁸⁹.

(4) Décentralisation et urbanisme en banlieue

Le lien entre ces trois thématiques est également à chercher dans le croisement de plusieurs processus : c'est en effet en pleine décentralisation des procédures d'urbanisme au niveau des collectivités locales en France (années 1980/1990) que sont lancés les premiers programmes de démolition-reconstruction d'ensemble de logements sociaux dans les périphéries¹⁹⁰. Ceux-ci se placent dans un nouveau paysage politique qui allie partenariat, décision décentralisée, fonctionnement en « projets » et développement des dispositifs participatifs institutionnalisés¹⁹¹. L'apparition en urbanisme des projets urbains (alliant transversalité et adaptation au

quartiers dits « difficiles ». Cf Tissot S., 2007, id supra

184Selon Jacques Brun, après avoir été une thématique centrale de l'école marxiste de sociologie urbaine dans les années 1970, la ségrégation est par la suite abordée selon deux directions : l'intégration culturelle et l'étude des quartiers « spécialisés » dans l'accueil de populations dites en « difficulté » d'une part, et l'étude des phénomènes de ségrégation à l'échelle macro, de l'agglomération, d'autre part. Cf Brun J., 2008, « La ségrégation urbaine : état de la question en France vers le début des années 1990 », pp 15-43 in Jaillet M., 2008, *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, Recherches n°180, La documentation française, PUCA, Paris et Brun J., Rhein C., 1994, *La ségrégation dans la ville, concepts et mesures*, l'Harmattan, Paris, 262 p.

185Lepoutre D., 1997, *Cœur de banlieue, codes, rites et langages*, Odile Jacob, Paris, 459 p. ; Dufaux F. et Fourcaut A. (dir.), 2004 *Le monde des grands ensembles*, Creaphis, Paris, 251 p.

186Grafmeyer Y., Joseph I., 2004 (1979 revue), *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, Champs, Paris, 378 p. ; Brun J., Rhein C. (dir.), 1994, *La ségrégation dans la ville*, l'Harmattan, Habitat et sociétés, Paris, 258 p.

187Fourcaut A., 1992, id supra et Fourcaut A., 1986, *Bobigny, Banlieue rouge*, Les éditions ouvrières, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 15 p.

188Bacqué M.-H., Fol S., 1997, *Le devenir des banlieues rouges*, L'Harmattan, Habitat et sociétés, Paris, 215 p.

189Brunet J.-P., 1980, *Saint-Denis, la ville rouge*, Hachette, Paris, 455 p.

190Masclat O., 2005, « Du "bastion" au "ghetto". Le communisme municipal en butte à l'immigration », p. 10-26 in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, septembre, Paris

191Donzelot J. Mevel C., Wyvekens A., 2003, id supra

terrain), et le fonctionnement de la politique de la ville en « projets » (amenant des financements territorialisés et pour une durée déterminée) se rencontre dans les périphéries autour des dispositifs successifs qui ont vocation à transformer les quartiers. Ces deux approches placent la concertation (parfois entre partenaires, parfois avec les habitants) au centre de leur méthodologie.

(5) Du développement social au volontarisme urbain

L'ouvrage de Jacques Donzelot fournit un panorama de la politique de la ville et analyse l'évolution de l'impératif participatif durant les trente dernières années. D'une politique née sous la forme du développement social, en référence directe à l'autogestion, ayant vocation à potentialiser les valeurs locales, la politique de la ville s'est progressivement tournée d'après cet auteur vers un impératif participatif appliqué à des zonages de quartiers examinés à l'aune de critères statistiques pour en évaluer l'indice synthétique d'exclusion, délaissant leurs potentialités propres. En somme, l'approche participative en périphérie semble être passée d'un souhait : « toute réhabilitation doit s'allier de la participation des habitants, sur le modèle de l'Alma-Gare »¹⁹², à une injonction : « les quartiers identifiés par l'INSEE doivent faire l'objet d'une politique de mixité, passant parfois par la démolition de certaines fractions des quartiers en question ». La participation des habitants devient annexe au projet, bien que toujours présente dans les intitulés. De ce fait, elle lui apparaît parfois détournée de son objectif initial. La politique de la ville devenant sans cesse une politique d'organisation des populations, voire de mobilisation, elle n'atteint pas ses ambitions autogestionnaires d'origine. La conclusion, surprenante, de cet ouvrage est que ces quartiers périphériques ont bénéficié de trop d'attention (conduisant à les stigmatiser) d'une part, et qu'ils nécessitent un réaménagement urbain de grande ampleur, d'une façon volontariste, d'autre part. Enfin, l'injonction à la cohésion sociale est porteuse selon Jacques Donzelot d'un potentiel coercitif. . Celui-ci serait en décalage avec les processus de démocratie participative, qui visent à l'inverse à des expressions libres de points de vue, potentiellement divers et contradictoires. Ainsi, la recherche de la cohésion sociale serait tellement prédominante qu'elle conférerait à la démocratie participative une seule mission de

¹⁹²Le quartier de l'Alma-Gare fait l'objet dans les années 1970 d'une rénovation négociée avec ses habitants, après la mise en échec d'un projet d'éradication de l'habitat traditionnel de ce quartier, constitué de « courées ». En 1974, l'APU, atelier populaire d'urbanisme, est constitué par les habitants, et constitue un interlocuteur pour la municipalité pour réaliser une rénovation de ce quartier. Cet atelier est notamment soutenu par des syndicalistes chrétiens (notamment la JOC), l'Association Populaire des Familles, des militants maoïstes, puis par le PSU. A ce sujet, on peut se référer aux travaux de Thibault Tellier, et notamment : **Tellier T.**, 2007, « L'exemple pionnier de l'Alma-Gare à Roubaix, de 1968 à 1990 » pp 696-707 in **Marec Y.** (dir.), 2007, *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^{ème} – fin XX^{ème} siècle)*, Creaphis, Grâne, Paris, 743 p.

« paix sociale »¹⁹³.

Les conclusions volontaristes de *Faire société* semblent en partie prendre effet dans le glissement progressif de la politique de la ville vers une politique de mixité et d'« accompagnement » des démolitions de logements sociaux. semble effectif, en conclure que cette politique ciblée sur quartiers périphériques est inefficace semble un jugement excessif au regard des données analysées. L'hypothèse d'une trop grande attention des pouvoirs publics sur les périphéries me paraît moins opérante pour expliquer leur situation actuelle, que ce double constat : d'une part, la versatilité des financements publics pour les associations a sans aucun doute freiné l'essor du développement local, tel qu'impulsé au début des années 1980 ; d'autre part, la rénovation urbaine, accélérée ces dernières années, ne s'est pas accompagnée d'investissements importants en matière de services publics, en particulier dépendants de financements nationaux (CAF, ANPE...). La perspective proposée, qui privilégie une politique de peuplement à une politique de développement local apparaît finalement peu compatible avec des objectifs de démocratie participative. On verra par la suite comment elle s'insère au titre de méthodologie, et non d'objectif.

Le constat d'une dépolitisation de la banlieue se retrouve dans cet ouvrage témoignant d'un volontarisme urbanistique : se pose dès lors la question : pourquoi les habitants s'intéresseraient à la politique si l'objectif initial est l'anéantissement de leur quartier ?

d) Participation et urbanisme

(1) Métropolisation et démocratie participative

Une part de la littérature urbanistique et sociologique se consacre aussi à analyser les conséquences de la métropolisation sur le système politique. Or, les échelles de décision ont fortement évolué en un quart de siècle. Ces ouvrages attribuent l'intérêt récent pour la démocratie locale au développement de la métropolisation qui bouleverse les échelles décisionnelles. Selon Daniel Kübler¹⁹⁴, le développement de la démocratie locale vise à lutter contre le déficit démocratique de la gouvernance métropolitaine. La structuration métropolitaine des grandes agglomérations favoriserait un mode de gouvernement par l'*output* où le gouvernement se fait

193P 359 in Donzelot J. Mevel C., Wyvekens A., 2003, id supra

194Kübler D., « La métropole et le politique. Gouvernance, institutions et citoyenneté dans les agglomérations en Suisse » pp 85-100 in Zepf M. (dir.), 2004, *Concerter, gouverner et concevoir les espaces urbains*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Collection des sciences appliquées de l'INSA Lyon, Lausanne, 175 p.

« pour » le peuple.

Les analyses de Daniel Kübler reposent sur le présupposé économique suivant : la mondialisation libérale, et le développement de grands ensembles économiques et politiques comme l'Union Européenne contribuent à éloigner des citoyens le pouvoir de décision. L'échelon local subit dans ce contexte les ajustements provoqués par ces système économiques et politiques conjugués à l'affaiblissement de l'État providence. C'est ce que Bernard Jouve appelle la « glocalisation »¹⁹⁵. A l'inverse des thèses d'Émile Durkheim, c'est donc aux villes que reviendrait la fonction de se substituer à la famille - et non à l'État - pour assurer à l'individu une sécurité et un cadre. A ce titre, il y a un grand intérêt à analyser une politique de démocratie participative à l'échelon local de trois métropoles au sein de l'Union Européenne.

(2) Le projet urbain comme synthèse des échelles

Différents niveaux décisionnels s'exercent au travers de la gestion de l'espace public et du projet urbain. Le projet urbain et l'espace public demeurent des lieux de mise en œuvre de l'action publique permettant la rencontre de différents niveaux décisionnels. Une littérature relativement abondante s'intéresse au lien entre urbanisme, échelles métropolitaines ou régionales et démocratie locale, souvent sous l'angle de projets spécifiques ayant un impact fort sur le territoire d'accueil. On peut tout particulièrement noter les travaux de Sandrine Rui¹⁹⁶ et Cécile Blatrix¹⁹⁷ sur ces questions. Selon Marcus Zepf, le projet urbain et l'espace public constituent le terrain de confrontation des « échelles métropolitaines »¹⁹⁸. Ce « terrain » est aujourd'hui transformé par le changement des modes de décision : l'habitant est en effet « arrivé » dans ce processus. Pour Yves Chalas¹⁹⁹, cela s'intègre à la « pensée faible » : ayant abandonné un référentiel théorique, voire un dogmatisme, l'action publique s'ouvre aux avis des habitants, remettant dès lors en cause la valeur de l'expertise. Celle-ci deviendrait un élément de décision parmi d'autres dont le « savoir d'usage » des habitants²⁰⁰. Cette thèse accredit également l'idée « qu'il se passe quelque chose », que les processus décisionnels ont réellement évolués, et notamment, avec l'arrivée de la concertation institutionnalisée *via* la législation

195p 75 in Jouve B, 2004, « Gouverner la fragmentation ou les défis de la gouvernance métropolitaine », pp 71-83 in Zepf M. (dir.), 2004, id supra

196Rui S. 2004, id supra

197Blatrix C., 2002, « Devoir débattre, Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes d'action collective », pp 79-102 in *Politix* –vol 15 – n°57/2002, Armand Colin, Paris

198Zepf M. (dir.), 2004, id supra

199Chalas Y., « La pensée faible comme refondation de l'action publique » pp 41-54 in Zepf M. (dir.), 2004, id supra

200Sintomer Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », pp 115-133 in *Raisons politiques* 2008/03, n° 31, Presses de Science Po, Paris

(exemple de la loi toscane sur la participation²⁰¹). D'autres auteurs soutiennent que l'expertise sort dévalorisée d'une période où les risques scientifiques sont davantage considérés par l'action publique et l'aura du « progrès » rendue moins grande par des catastrophes écologiques ou technologiques (Tchernobyl, usine AZF à Toulouse...).

Toujours selon Yves Chalas, l'action publique serait donc devenue moins technocratique, laissant moins de place aux experts, à commencer par les urbanistes (au premier plan des techniciens confrontés à la participation), et plus politique, laissant plus de place à la discussion des choix.

(3) *Les mutations de l'urbanisme : un bon support pour des expériences participatives*

Ce développement d'une littérature sur les projets urbains participatifs s'explique aussi par le processus de décentralisation aux communes de la compétence urbanistique. Cela répond à une demande ancienne des maires de disposer d'un droit de regard sur les projets qui concernent leur territoire. Dès lors, les mouvements sociaux relatifs à des projets urbains touchent directement des compétences de l'État, dans ses différentes composantes, y compris locales, à la différence de mouvements de nature plus économique ou écologique par exemple, qui touchent également à des échelles internationales.

Il est remarquable que l'essentiel des lois institutionnalisant la démocratie participative ont trait à l'urbanisme ou aux grands projets de transport. Les autres tentatives semblent moins efficaces, comme par exemple l'impératif de concertation pour l'élaboration des contrats de ville. Enfin, le projet urbain étant une approche assez récente de l'urbanisme, il est davantage perméable à la participation, en tant que nouvelle méthodologie de l'action publique.

(4) *La territorialisation de l'action publique*

Plusieurs auteurs s'attachent enfin à analyser la focalisation des processus de démocratie participative sur l'urbanisme. Jacques Donzelot y voit une préférence de l'action publique française pour une approche centrée sur le territoire, qu'il intitule « *place* » : elle est opposée à l'approche anglo-saxonne, centrée sur les personnes, et dénommée « *people* ». La focalisation de la politique de la ville sur l'entité du quartier

201Loi régionale du 27 décembre 2007, n°69 « Normes sur la promotion de la participation à l'élaboration des politiques régionales et locales ». Toscane, Italie. Cf Liste des lois relatives à la démocratie participative en annexe

aurait pour conséquence de négliger le traitement des problématiques sociales dans les grands ensembles. Cela contribue aussi à décaler le débat politique sur des questions techniques : pourquoi est-il souvent plus délicat de mettre en débat une politique sociale qu'un projet urbain, pourtant complexe, technique et coûteux ? Ce dernier semble moins mettre en jeu un projet commun de société. La question du projet commun de société délicate à mettre en débat, semble moins présente dans les projets urbains que les projets sociaux. Le géographe Franck Chignier-Riboulon a notamment travaillé sur le lien entre participation et territorialisation²⁰².

Le fait que la participation des habitants renvoie aujourd'hui le plus souvent à des projets urbains ou à de la gestion de l'espace public au quotidien n'est pas anodin : on interpelle les citoyens en tant qu'habitants plus souvent que comme usagers, travailleurs, etc... ; on sollicite en effet les citoyens au titre de leur fréquentation assidue d'un territoire à l'échelle locale et non pour leur appartenance à une agglomération ou un pays. La mise en œuvre des processus participatifs étant essentiellement de la responsabilité des communes, l'échelon local est privilégié. Il se trouve coïncider avec le territoire de recrutement des électeurs locaux pour chaque commune. J'ai donc été conduite à m'intéresser à une littérature anthropologique sur le local et le voisinage, opérante pour analyser la spécificité des interactions sociales au niveau micro-local du quartier²⁰³.

(5) La transformation du métier d'urbaniste

Choisir le champ de l'urbanisme et de la gestion d'espace public pour aborder la participation conduit enfin à étudier la place du technicien. Il existe une littérature proprement urbanistique qui fait état de la transformation du métier devenant sans cesse un métier moins technique et demandant davantage de compétences sociales. Certains ouvrages font y compris état de la difficulté pour les urbanistes de travailler avec cette pression multiple (venant de la hiérarchie, des partenaires, des élus, des habitants...), accroissant la pénibilité du métier. Au delà des exemples des hypothèses repousseuses, envisager plusieurs solutions urbanistiques conduit à davantage de débat dans ces domaines très techniques.

202Chignier-Riboulon F., 2001, « Les conseils de quartier, entre progrès de la démocratie participative et nouvelle territorialisation de l'action politique », pp 191-197 in *Géocarrefour* 76-3/2001, Lyon ; Chignier-Riboulon F., Amzert M., 2003, « Coproduction de l'urbain ou réification des figures de la concertation », pp 101-118 in *Villes et démocratie, Espaces et sociétés* n° 112, 2003, Paris

203Et notamment au travers de l'ouvrage : Haumont B., Morel A., (dir), 2005, *La société des voisins*, coll. Ethnologie de la France, Cahier 21, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la culture, Edition de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 334 p.

e) **Méthodologie comparative et profondeur historique du champ de recherche**

(1) *La comparaison : une figure des études sur la démocratie participative*

Les auteurs cités précédemment ont souvent favorisé une approche comparative, notamment entre différents États. La thématique de la démocratie participative est en effet fréquemment traitée sous un angle comparatif. Un article de Hervé Vieillard-Baron²⁰⁴ ainsi que des travaux de Maurice Blanc²⁰⁵ m'ont été utiles pour comparer les politiques relatives aux périphéries – et au type de participation qui y est mis en œuvre – en Allemagne (Soziale Stadt) et en France (politique de la ville). Ces travaux sont liés à la DIV, qui contribue à promouvoir des recherches sur les périphéries. Ils abordent les passerelles et les différences de la politique de la ville et du programme Ville Sociale (Soziale Stadt), construites en miroir à dix ans d'intervalle. La comparaison de dispositifs participatifs qui se trouve dans la bibliographie est souvent internationale, avec un ou plusieurs termes européens²⁰⁶, et des référents nord-américain, sud-américain (avec une référence fréquente à Porto Alegre²⁰⁷) ou africain, avec une composante de développement local issue du savoir-faire des ONG²⁰⁸. Il est rare que le versant français de la comparaison soit présenté positivement : cette critique systématique de l'approche française nécessite donc d'être interrogée, pour en dégager les présupposés : qu'attend-on des processus qui n'est pas réalisé en France ?

Cet effort d'analyse comparative est nécessaire au regard de la filiation de la démocratie participative dans des mouvements internationaux. Ainsi, la fondation de l'Association Internationale des Travailleurs²⁰⁹ (la première Internationale), les combats qui portent l'évolution du droit du travail en Europe, les mouvements sociaux urbains des années 1960-1970 à dimension écologiste et pacifiste en particulier, et les « forums sociaux mondiaux » des années 2000²¹⁰ sont tous des formes politiques qui ont emprunté des chemins internationaux. Je reviendrai dans le cours de la démonstration sur les liens entre ces épisodes politiques et la

204Vieillard-Baron H., 2007, *Rénovation urbaine et stratégies d'action dans les quartiers sensibles en France et en Allemagne : approche comparative*, Communication dans le cadre du colloque « Pérennité urbaine – La ville par de-là ses métamorphoses », Université Paris X, 15 Mars 2007

205Blanc M., 2006, *Territoires et travail social en France et en Allemagne*, Communication aux secondes journées de la recherche sociale, Chaire de travail social du CNAM, Paris, 6 p.

206Herzberg C., Röcke A., Sintomer Y., *Les budgets participatifs en Europe. Des services publics au service public*, La Découverte, Recherches, Paris, 2008

207Bacqué M.-H., Sintomer Y., Querrien A., Lassave P., 2001, id supra

208Neveu C., 2007, *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, L'Harmattan, collection « Logiques politiques », Paris, 396 p.

209Fondation en 1864. Dans le chapitre suivant, je reviendrai sur les liens entre les mouvements ouvriers de la fin de XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle et la démocratie participative aujourd'hui.

210Le forum social mondial de Porto Alegre a eu lieu en 1999.

participation. La démocratie participative n'est pas un phénomène strictement français et elle se nourrit donc depuis ses origines d'échanges internationaux. Au même titre que la formation des États-Nations, l'étude comparée de dispositifs participatifs est envisageable parce qu'elle coïncide avec la mondialisation de ce phénomène politique.

En outre, la comparaison en matière d'action publique, le « *benchmarking* » est devenu l'une des « figures imposées » de l'action publique au niveau européen²¹¹, sur le principe de l'exportation des « bonnes pratiques ». Cette approche n'est sans doute pas étrangère au ton de plusieurs ouvrages comparatifs qui contribuent à décrire dans les modèles étrangers ce qu'ils ont de divers et de plus efficient que le modèle français.

(2) *Comparer pour identifier le rôle du territoire : facteurs nationaux de divergences, facteurs locaux de convergences*

Au cours de cette étude, j'aborderai l'impact de la formation des États sur les expériences de démocratie participative : autrement dit, un « vieil » état centralisé, et de « jeunes » états fédéraux ou décentralisés peuvent-ils connaître des phénomènes communs en matière de démocratie participative, et le cas échéant, comment cela est-il possible ? Ces regards comparés, comme par exemple sur les budgets participatifs²¹² sont en développement. Cependant, les modalités de cette comparaison laissent des champs encore en friche. Je propose donc d'explorer la comparaison de pratiques de démocratie participative en Europe d'un autre point de vue que celui de la méthode, en me concentrant sur ses objets et ses contextes. Plutôt que d'étudier le cours du fleuve et la qualité de son eau, je m'intéresserai à ses sources (origines et facteurs historiques et géographiques de la participation) et à ses embouchures (ce qui est fait au titre de la démocratie participative, ce que cela produit sur les territoires concernés).

De plus, il m'a semblé utile d'exercer une comparaison dont le terme commun est moins la méthode (cf étude budget participatif) que le point de vue.

Chaque exemple sera donc être replacé dans son contexte historique : plus que d'apporter un souffle de l'étranger à des dispositifs français souvent présentés comme insuffisants, cette comparaison a donc pour ambition d'éclairer les

²¹¹Pratique des réseaux de ville notamment, qui coopèrent et échangent leurs expériences comme le réseau URBACT en matière de participation, d'inclusion sociale ou de gouvernance par exemple.

²¹²Herzberg C., Röcke A., Sintomer Y., 2008, id supra

spécificités de la pratique de la participation en France, Italie et Allemagne et les passerelles entre ces cultures de participation au gré des pans d'histoire commune entre les trois pays.

(3) La question du pouvoir et de l'État

Cette recherche m'amène nécessairement à réfléchir à la question du pouvoir, en germe dans toute réflexion politique. Avant d'étudier spécifiquement les différentes formes d'expression de ce pouvoir politique, par les partis, les syndicats, et les mouvements sociaux, les approches de Michel Foucault²¹³ sur l'État, ainsi que celles d'Hannah Arendt²¹⁴ m'ont accompagnée pour analyser les formes des États européens, et la place qu'y occupe le pouvoir politique.

(4) Histoire des mouvements sociaux urbains et résonance²¹⁵

Les mouvements sociaux²¹⁶ dits « urbains » des années 1970 sont une des références fréquentes des travaux traitant de la démocratie participative. En revanche, les mouvements ouvriers ayant abouti par exemple à la création de l'internationale socialiste sont plus rarement évoqués²¹⁷.

La seconde moitié du XIX^{ème} siècle est pourtant une période riche d'enseignements pour identifier certains des chemins empruntés par la démocratie participative, par exemple pourquoi elle s'exerce davantage aujourd'hui sur l'espace public que dans le champ du travail²¹⁸. Cette période est également intéressante pour identifier les bifurcations entre les différents modèles d'État-nation et de fonctionnement démocratique en Europe. En particulier, la naissance d'un droit des associations²¹⁹ et des syndicats de travailleurs à l'orée du XX^{ème} siècle est déterminante pour interpréter la place des associations dans les expériences participatives contemporaines. Il s'agit d'un facteur important de différenciation entre les pays européens, selon la place qu'ils leur accordent. Ainsi, Hélène Hatzfeld distingue les social-démocraties, comme l'Allemagne, qui confère aux associations un rôle de relais des

213 Foucault M., 1994, *Dits et Écrits*, 1954-1975, tome I, Gallimard, Quarto, Paris, 864 p. ; Foucault M., 1994, *Dits et Écrits*, 1976-1985, tome II, Gallimard, Quarto, Paris, 848 p., Foucault M., 1966, *Les Mots et les choses*, Gallimard, Tel, Paris, 404 p.

214 Arendt H., [1954]1972, *La crise de la culture*, Gallimard, Folio essais, 380 p.

215 Tanter-Toubon A., 2005, id supra et Tanter A., 1979, *Conservation sociale et culturalisme. La restauration du centre historique de Bologne*, Thèse de doctorat, dir. Roncayolo M., EHESS, Etudes urbaines, Paris, 302 p.

216 Dans « mouvement social », on peut entendre le terme de mouvement comme l'indique Le nouveau Petit Robert : « une action collective (spontanée ou dirigée) tendant à produire un changement d'idées, d'opinions ou d'organisation sociale » (Rey-Debove J & Rey Z., 1996, id supra).

217 Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, id supra

218 L'étude de la formation des syndicats et des partis socialistes puis communistes en France et à l'étranger est instructive sur la répartition des champs d'intervention, et, de ce fait, les types de participation qui y sont associés.

219 Suite aux interdits portés par la loi Le Chapelier de 1791, la loi de 1901 officialisant la possibilité de créer des associations, puis la création de la Confédération Générale du Travail en 1895 changent le paysage politique de la participation. Cf Hatzfeld H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, PUR, ADELS, Essais, Rennes, 328 p.

habitants et un pays comme la France, de modèle républicain, défavorable aux formes de médiation entre les citoyens et l'intérêt général²²⁰.

L'ouvrage d'Elie Halévy²²¹ sur les socialismes en Europe rend compte de l'ancienneté du débat entre ces deux approches : traitement de la question sociale *via* l'État centralisé d'une part, et auto-organisation d'autre part (par exemple *via* des coopératives ouvrières dans l'exemple reggien). Il semble ainsi qu'il existe dans la formation des partis socialistes en Europe et même des syndicats une ligne de rupture séparant les promoteurs du suffrage universel d'une part, comme Louis Blanc, de ceux plus attachés à des formes d'auto-organisation comme Charles Fourier²²². Cette fracture recoupe les influences anarchistes et chrétiennes de gauche, se démarquant des socialistes et communistes étatistes. En outre, l'apparition du terme « socialisme » est liée à la volonté de traiter la question sociale avant la question politique. Cette distinction recoupe celle entre suffrage universel et auto-organisation qui divisera par la suite les courants socialistes. Elle offre en quelque sorte un miroir au volontarisme à l'œuvre aujourd'hui en périphérie qui s'attache, à l'inverse, à résoudre la question politique (l'abstention, la montée de l'extrême droite) avant la question sociale (la paupérisation).

La référence aux « mouvements sociaux urbains » des années 1970 semble en revanche un passage obligé de tout écrit scientifique sur la démocratie participative²²³. Restant une référence qui appelle rarement de plus amples développements, ces mouvements sont fréquemment présentés comme une matrice des expériences de démocratie participative. Ils seraient à l'origine de celles-ci, tant du point de vue des expériences pratiquées que de leur diffusion à l'échelle européenne. L'ouvrage d'Hélène Hatzfeld fournit de précieux enseignements relatifs aux liens entre les événements de l'année 1968 et ces mouvements ainsi qu'au contexte politique du gaullisme. Elle interroge la relation entre les mouvements syndicaux, associatifs et de parti. Ces mouvements sont appréhendés dans leur diversité afin de saisir le contexte bouillonnant d'expériences diverses : la naissance des mouvements féministes, les expériences autogestionnaires dans les usines (comme les Lip), les prémisses des mouvements écologistes et pacifistes. Ceux-ci, souvent invoqués

220 Cette conception trouverait notamment son fondement chez Rousseau : **Rousseau J.-J.**, [1761]1994, *Du contrat social*, Magnard, Paris, 415 p.

221 **Halévy E.**, 1974, *Histoire du socialisme européen*, Tel Gallimard, Paris, 408 p.

222 Le fouriérisme proposait notamment la création des phalanstères où les hommes devaient s'associer selon leurs goûts.

223 L'Alma-Gare de Roubaix constitue le poncif de la littérature en la matière (il s'agit d'une expérience d'auto-réhabilitation de logements par leurs habitants, cf **Tellier T.**, 2007, *id supra*). Kreuzberg et ses luttes urbaines ; Terni et la construction par Giancarlo de Carlo de logements ouvriers avec leur participation également en sont l'équivalent en Allemagne et en Italie.

dans la littérature scientifique allemande et italienne, le sont plus rarement par des auteurs francophones.

Les envisager dans leur globalité permet de saisir l'enjeu révolutionnaire et l'ambition qui sous-tendait ces mouvements, ainsi que leur désorganisation. Leur « réapparition », notamment par les références fréquentes au concept de « rénovation douce » ou d'« auto-réhabilitation », *via* des propositions institutionnelles de démocratie participative mérite aujourd'hui d'être interrogée, en particulier quand celles-ci semblent avoir comme but premier d'améliorer l'efficacité de l'action publique, dans un esprit de rationalisation des moyens.

Par ailleurs, Hélène Hatzfeld les met en perspective du développement du PSU²²⁴ (Parti Socialiste Unifié) : cette approche est utile pour appréhender les mouvements sociaux urbains : en effet, on aurait pu y voir une tentative de refus du libéralisme voire de collectivisme à l'occidentale, et donc un reflet de l'opposition des blocs Est et Ouest. Or, la proximité de ces expériences avec le PSU et les mouvements dits des « chrétiens de gauche » vont à l'encontre de cette hypothèse. En effet, ces mouvements se constituent en opposition à la SFIO du fait de sa position en faveur de la guerre d'Algérie mais se démarquent également du PCF (Parti Communiste Français). Ces précisions sont précieuses pour analyser la place occupée aujourd'hui par ces expériences participatives au sein de municipalités traditionnellement communistes : comment considérer dès lors cette pratique par des mairies communistes d'expériences pensées à l'origine en opposition au PCF ?

f) Éléments bibliographiques sur la méthodologie d'enquête

Le positionnement dedans-dehors qui caractérise cette recherche implique deux approches de la bibliographie : il a d'abord généré le besoin de consulter des travaux de nature anthropologique sur les implications d'un terrain participants. Il a ensuite nécessité une interrogation sur la posture particulière, de nature « engagée », à l'origine de cette recherche.

Les ouvrages de Didier Lepoutre²²⁵, de Jean-François Werner²²⁶ m'ont été très précieux pour appréhender les retours sur soi qu'impliquent une recherche participante. Le premier pour son approche vivante des implications d'un travail de

224Le PSU porte dans les années 1970 des aspirations à l'auto-gestion. Il se rapproche du Parti socialiste quand des candidats PSU intègrent le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy en 1981. Le PSU se dissout en 1990.

225Lepoutre D., 1997, *Cœur de banlieue, codes, rites et langages*, Odile Jacob, Paris, 459 p.

226Werner J.-F., 1993, *Marges Sexe et Drogues et Dakar, Enquête ethnographique*, Karthala, ORSTOM, Hommes et Sociétés, Paris, 292 p.

recherche dans le quotidien du chercheur, en situation de vivre à proximité de ses enquêtés. Le second pour le traitement qu'il propose d'une situation d'enquête particulière et très impliquante : sa recherche, centrée sur la vie d'une jeune femme droguée, se fonde notamment sur la relation qu'il entretient avec elle, lui intimant d'interroger sa posture participante. Le travail de Jeanne Favret-Saada²²⁷, et « sa conversion » progressive à son objet de recherche, la sorcellerie, m'a également accompagné pour aborder la double appartenance qui constitue cette recherche. Je me suis aussi penchée sur la littérature ethnographique²²⁸ et les conseils qu'elle prodigue aux jeunes chercheurs pour éviter une trop grande implication affective sur leur terrain : des travaux plus récents, souvent plus pragmatiques ou engagés, m'ont finalement été d'une plus grande aide pour cerner la bonne place à laisser à la subjectivité, notamment en accompagnant ma réflexion dans le champ de l'éthique du chercheur²²⁹.

Pourquoi, dès lors, s'attacher à une thématique si courue ?

Les ouvrages mêlant étude de la politique de la ville et réserves formulées à l'encontre de la participation telle qu'elle est pratiquée en France²³⁰ m'ont conduite à m'intéresser à cette question, avec une acuité renforcée au vu des débats des dernières élections présidentielles sur la démocratie participative. Ces approches m'interpellaient par leur leur décalage manifeste avec mon expérience quotidienne de « faiseuse de participation » et mes souvenirs d'expériences européennes sur la question.

C'est donc un parti-pris de réaliser une étude partant d'une expérience personnelle, mise en regard d'autres dispositifs européens, pour chercher à identifier les points de rupture et les horizons possibles, en adoptant un positionnement peu

227Favret-Saada J., 1977, id supra

228Notamment l'ouvrage de Cefaï D., 2003, *L'enquête de terrain*, La Découverte, Recherches, Paris, 615 p.

229Voir notamment : Gosselin G., 1992, id supra ; Morelle M., Ripoll F., 2009, id supra ; Prinoli C., 2004, id supra

230Les auteurs qui s'intéressent conjointement aux périphéries et à la participation sont notamment Jacques Donzelot, Yves Sintomer, Marie-Hélène Bacqué et Loïc Blondiaux. Cette posture peut notamment se retrouver dans cette formulation critique de Loïc Blondiaux : « *De fait, la plupart des instances de démocratie participatives placent les habitants dans une situation intenable. Si l'on accepte l'évidence selon laquelle c'est le dispositif qui construit et crée le public auquel il s'adresse, on montrera aisément que selon qu'il sera pensé comme un habitant affecté à un territoire, comme un usager consommateur de services publics ou un citoyen capable de délibérer politiquement, le destinataire de ces procédures sera incité à adopter des postures sensiblement différentes. Dans la pratique, la plupart des expériences mises en œuvre aujourd'hui en France placent les habitants auxquels elles s'adressent dans une série de double-bind, de double contrainte qui au final justifient leurs déceptions et alimentent leurs soupçons envers ce type de démarche. On leur demande ainsi de s'exprimer mais dès qu'ils le font un peu trop fort, la parole leur est retirée. On leur demande d'être des citoyens ordinaires mais aussi de connaître parfaitement les dossiers et d'être informés des arcanes de la législation et de l'action publique. On leur demande enfin de s'investir pour leur cité mais tout en faisant abstraction de leurs intérêts particuliers et sans être le moins du monde rémunérés ! On comprend mieux ainsi pourquoi la plupart des expériences qui cherchent à institutionnaliser la participation des « simples citoyens » dans la durée échouent, faute de combattants, par désertion pure et simple de leur public.* » Cf pp 14-15 in Blondiaux L., 2004, « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique » (à paraître dans *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La Découverte, 2004) Conférences de la Chaire MCD faite le 11 novembre 2004. En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>.

couru dans les recherches sur l'action publique, une posture que je qualifie de « dedans-dehors ».

Le choix de ce positionnement vise à répondre à deux difficultés principales que posent la plupart des études sur le thème de la participation :

La thématique de la démocratie participative remettant grandement en cause les savoirs de chacun, le chercheur ne peut se soustraire à l'analyse de son propre positionnement. En effet, nombre d'études urbanistiques font ressortir dans quelle mesure le statut d'urbaniste et le sentiment de leur propre compétence entre en jeu dans l'observation de la négociation²³¹. Inversement, le positionnement des politologues est également sujet à caution, « extérieur », mais rompu à l'exercice d'observation des systèmes politiques, le politologue a à cœur de dégager les mécanismes de pouvoir à l'œuvre dans les dispositifs participatifs et les rapports qu'ils entretiennent avec la démocratie représentative. Enfin le sociologue, souvent en prise avec le discours habitant ou de l'institution, se charge de mettre à jour les dysfonctionnements en lien avec les jeux d'acteurs, dispositifs de domination induits etc²³². Mon positionnement n'est ni plus légitime ni plus pertinent, il est simplement autre : en effet, mon regard est conditionné par mon double statut de chercheuse et d'exécutante, petite main de la participation. Il est traversé par un attachement profond à l'idée de démocratisation et par les freins qu'opposent les réticences administratives à un réel partage du pouvoir. Ces contradictions qui travaillent l'administration peuvent gagner à être mises en scène.

L'absence de prise en compte du point de vue de l'habitant ou du « participant » dans de nombreuses études constitue la seconde difficulté. Ce manque est lié à la forme souvent retenue par plusieurs politologues abordant la question sous la forme d'« essais » plus que de recherches. Peu d'ouvrages donnent à voir en effet autant de minutie dans l'argumentation que celui de Sandrine Rui qui comporte ainsi des

231 Cf Notamment Zepf M., 2004, id supra ; Chignier-Riboulon F., Amzert M., 2003, « Coproduction de l'urbain ou réification des figures de la concertation », pp 101-118 in *Villes et démocratie, Espaces et sociétés* n° 112, 2003, Paris ; Arab N., 2001, « La coproduction des opérations urbaines : coopération et conception », pp 57-81 in *Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande, Espaces et sociétés* n°105-106, Anthropos, Paris ; Le Galès P., 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », pp 57-95 in *Revue française de science politique*, vol 45 n°1, février 1995, Paris

232 Sur la particularité des méthodes d'enquêtes en sociologie de l'action publique, et sur la place de la subjectivité du chercheur dans ce cadre, je me réfère notamment à Gilles Pinson et Valérie Sala Pala : « *La sociologie de l'action publique se donne d'autres types d'objectifs et deux en particulier, sur lesquels nous souhaiterions revenir au cours de cet article : reconstituer des processus d'action publique dans leur historicité, d'une part, comprendre les pratiques constitutives de l'action publique et les représentations qui les orientent, d'autre part. (...) Nous soutenons au contraire la thèse selon laquelle l'entretien semi-directif est un outil non seulement pertinent mais encore indispensable pour qui veut connaître l'action publique, que ce soit dans sa dimension historique ou dans sa dimension synchronique.* » Cf p 556 in Pinson G. et Sala Pala V., 2007, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », pp 555-597 in *Revue française de science politique*, 2007/5, Volume 57, Éditions de Science Po, Paris.

extraits d'entretiens, y compris d'« habitants »²³³. Cette étude cherche en effet à retracer le positionnement des acteurs dans leur particularité et parfois leurs paradoxes plutôt qu'à les théoriser. Néanmoins, l'étude de Sandrine Rui portant sur de grandes associations relatives aux transports, les habitants interviewés sont des représentants de grandes associations, et plus rarement des habitants « *lambda* », à supposer qu'il en existe.

Dans la continuité de ce travail, cette recherche a vocation à retracer la complexité des interrelations ayant trait à l'urbanisme, la périphérie et la participation, sans omettre le point de vue des techniciens qui participent aux processus ni des habitants (ni, bien sûr, des élus), tout en assumant une posture « dedans dehors » délibérément partie prenante et accompagnée de velléités de prise de recul.

g) Conclusion : la démocratie comme horizon

Une question semble essentielle à poser à tous les ouvrages qui touchent la démocratie participative, en particulier les plus critiques. Finalement, que veut-on ?

Au risque d'être simpliste, on pourrait relire les critiques faites aux expériences de démocratie participative en leur posant la question suivante : souhaite-t-on plus de démocratie ou plus de participation ?

L'un ne va pas sans l'autre répondra-t-on. La démocratie d'un seul n'est plus la démocratie. La participation à un autre régime que la démocratie peut profiler la dictature. Ainsi la question centrale semble bien être, en dernier ressort, celle de la démocratie. Qu'elle soit participative, se détachant à certains titres d'institutions existantes, ne doit en aucun cas faire perdre de vue l'objectif de chacune de ces expériences : leur caractère démocratique, l'horizon d'une prise de décision collective.

Jacques Rancière, penseur de la démocratie, est ici d'un grand soutien. Le fondement de la démocratie est selon lui l'absence de légitimité si ce n'est celle du hasard : ni le savant, ni le possédant, ni l'élu mandaté ne sont légitimes pour décider de l'intérêt public en toute indépendance. Mais le citoyen désigné par le hasard au même titre que son voisin. Cette analyse est utile pour s'opposer aux critiques des expériences participatives arguant du manque de légitimité des participants, de leur faible nombre. Selon cet auteur, la légitimité du pouvoir se tire du seul fait d'être

²³³Pour cette approche par entretien, cf également **Bllanu E.**, 2006, id supra

citoyen, et non d'une capacité, ou d'une caractéristique individuelle qui porterait préférentiellement certains vers le pouvoir²³⁴. Dans les espaces de démocratie participative, les personnes présentes ne se distinguent des autres habitants par aucun pouvoir spécifique, aucun droit supérieur à être présent : chaque individu, du fait de sa présence, est donc légitime à prendre la parole.

Pour Jacques Rancière, les critiques des aspirations de tout un chacun à détenir une parcelle du pouvoir politique²³⁵ relèvent d'une tentative pour circonscrire la démocratie, nommée par ces détracteurs, « l'excès démocratique »²³⁶. Ces approches légitiment l'instauration d'un régime qui discipline la démocratie, l'organise et abandonne dès lors la recherche permanente de ce qu'elle pourrait, devrait, être.

Les expériences participatives sont à analyser sous cet angle. En quoi constituent-elles une avancée démocratique ? Il faut dès lors les observer minutieusement. En quoi un groupe de travail d'une dizaine d'habitants que certains jugeront composé de privilégiés, promoteurs de *lobbies*, peut représenter un progrès dans la prise de décision ? Il ne s'agit pas de soutenir que toute expérience est bonne à prendre : l'instrumentalisation est un danger permanent, le renforcement d'un système oligarchique aussi. Il s'agit de voir en quoi ces expériences représentent une porte de sortie vers le haut, montante, progressive, et nécessairement inorganisée au vu de leur caractère local conjoncturel et évolutif vers un « mieux » démocratique. Ce mieux démocratique ne semble pas être un horizon probable de la république basée sur la seule démocratie représentative dans sa configuration actuelle.

Selon Jacques Rancière, le régime républicain actuel se démarque dans les faits d'un régime démocratique. Il consiste en effet en une reproduction sociale des dirigeants issus majoritairement des classes aisées de la population, reproches d'ordinaire adressés aux expériences de démocratie participative. La question est donc de savoir en quoi ces expériences donnent la parole à ceux qui ne la prennent pas, ou rarement, dans le système représentatif actuel :

-les étrangers sans le droit de vote

234« La démocratie n'est ni un type de constitution, ni une forme de société. Le pouvoir du peuple n'est pas celui de la population réunie, de sa majorité ou des classes laborieuses. Il est simplement le pouvoir propre à ceux qui n'ont pas plus de titre à gouverner qu'à être gouvernés ». p 54 in **Rancière J.**, 2005, id supra

235Jacques Rancière parle ainsi de « la compétence des incompetents, de la capacité de n'importe qui à juger des rapports entre individus et collectivité, présent et avenir ». p 92 in **Rancière J.**, 2005, id supra

236Selon Jacques Rancière, il s'agit notamment des partisans de la République pour qui « la République est l'idée d'un système d'institutions, de lois et de mœurs qui supprime l'excès démocratique en homogénéisant État et société ». p 76 in **Rancière J.**, 2005, id supra

- les abstentionnistes,
- les plus démunis
- les travailleurs du privé
- les plus jeunes
- les plus fragiles

Malgré le positionnement de Jacques Rancière peu favorable²³⁷ aux expériences participatives, c'est bien à la lumière de son analyse du caractère démocratique que seront analysées les expériences participatives de Saint-Denis, Reggio Emilia, et Kreuzberg.

²³⁷Il y voit un « supplément d'âme » qui ne change pas fondamentalement le système politique tel qu'il existe. Cf p 75 in **Rancière**, 1998, id supra

La mise au jour de la démarche de notre marcheur a permis de percevoir comment s'assemble la comparaison, comment s'est jouée la participation au terrain et sur quels fondements elle s'appuie. Reste dès lors à identifier dans quel paysage institutionnel ces terrains prennent corps : quels sont les dispositifs participatifs qui président à l'apparition des expériences d'Idefix, du Bici-bus et du groupe de travail ?

Chacun des quartiers considéré est délimité par l'administration comme un territoire de participation : Démarche Quartier à Saint-Denis, *management* de quartier à Berlin, territoire de l'*agenda* 21 à Reggio. Et chacun des micro-projets étudiés ici s'inscrit dans un contexte législatif et culturel sur la participation. Il serait fastidieux d'en faire un état général, et, en outre, ce n'est pas ici le sujet que de comparer les politiques de démocratie participative en Europe. En revanche, certains aspects de ces dispositifs « publics » de démocratie participative font écho aux projets étudiés par la suite. Cette « histoire » des dispositifs participatifs locaux doit être appréhendée avec la prudence adéquate : en premier lieu parce que la difficulté à borner dans le temps ce que serait un dispositif de démocratie participative locale, compte-tenu de la mouvance de cette notion, rend difficile cet examen diachronique. Il n'y a pas de *continuum* de la notion de démocratie participative, apparue récemment dans le vocabulaire courant²³⁸. En second lieu parce qu'ils ne sont ici examinés qu'au regard de leurs correspondances possibles avec les expériences que j'étudie : ce relevé des fondations s'arrête donc aux armatures les plus visibles, sans être exhaustif. En revanche, cet examen succinct permettra d'établir qu'il existe différents fils dans l'appréhension de la démocratie en Europe ; plusieurs d'entre eux mènent aux processus d'aujourd'hui ou constituent à tout le moins une référence, un arrière-fond que je souhaite mettre au jour pour en voir mieux les discontinuités et les limites vis-à-vis des processus d'aujourd'hui. En outre, j'invite ici à lire ce retour

238Ici, je fais référence au texte de Michel Foucault : « Il y a d'abord à accomplir un travail négatif : s'affranchir de tout un jeu de notions qui diversifient, chacune à sa manière, le thème de la continuité. (...) Telles les notions de développement et d'évolution : elles permettent de regrouper une succession d'événements dispersés, de les rapporter à un seul et même principe organisateur, de les soumettre à la puissance exemplaire de la vie (avec ses jeux adaptatifs, sa capacité d'innovation, l'incessante corrélation de ses différents éléments, ses systèmes d'assimilation et d'échanges), de découvrir, déjà à l'œuvre dans chaque commencement, un principe de cohérence et l'esquisse d'une unité future, de maîtriser le temps par un rapport perpétuellement réversible entre une origine et un terme jamais donnés, toujours à l'œuvre. » extrait de Foucault M., 1969, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 275 p. pp 31-43 et cité pp 335-336 in Foucault M., 2004, *Philosophie, Anthologie*, Gallimard, Folio, Essais, Paris, 944 p.

diachronique sur la notion de participation et de démocratie participative en projetant son application sur les terrains choisis pour cette étude. Ainsi, les expériences contemporaines me semblent faire écho à la spécificité, dans chaque nation, de la construction de la notion de démocratie participative. Ce retour ne concernera que la période contemporaine, postérieure à la seconde guerre mondiale : je reviendrai plus en détail par la suite sur les influences croisées des mouvements syndicaux, socialistes, internationalistes. Dans un premier temps, il s'agit de borner le cadre institutionnel, de s'arrêter sur les fondations.

III. LES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS : LA CONSTRUCTION D'UN PARADIGME EUROPEN.

A) La participation en France : des luttes urbaines à la législation

1) La participation en entreprise, les luttes urbaines, l'autogestion

Je tenterai d'abord de cerner quelques méandres historiques que l'idée de démocratie participative a pu traverser en France. Elle ne s'est pas toujours appelée ainsi ; de sorte que, plus loin que dans les lois et les commissions qui la régissent, il faut chercher des événements, expériences et dispositifs porteurs de sens. Non pas dans l'esprit d'un *continuum* qui mènerait linéairement au concept -comme s'il était établi- de démocratie participative. Plutôt comme un univers de sens qui contribue aujourd'hui à donner ses différentes facettes à ce concept fuyant.

Citons en introduction Albert Lévy²³⁹ :

« La demande de participation n'est pas un phénomène récent : dès le début du XX^{ème} siècle, on trouve des syndicats de quartier à Bordeaux, des comités de quartier à Marseille. Dans les années 1950, des associations d'habitants se constituent notamment en Italie (Bologne, Pavie). Durant les années 1970, on assiste à la formation des GAM (Groupes d'Action Municipale) à Grenoble : ils vont se développer en France pour donner naissance en 1976 à l'union des Comités de quartier, le CARNACQ. Il faut signaler aussi les initiatives du programme Habitat et Vie sociale de 1976, les Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) à la suite de la « loi PLM » (Paris-Lyon-Marseille) de 1982, le Rapport Dubedout (1983) qui voulait promouvoir la concertation. »

Les formes mentionnées par Albert Levy sont celles qui se rapprochent le plus de ce que l'on désigne aujourd'hui du terme participation ou démocratie participative : il s'agit de regroupements d'habitants, spontanés ou pas, agissant en référence à l'action publique pour la faire évoluer. Cette période de la participation, s'attache souvent à des questions territoriales : les Groupes d'Action Municipaux (GAM) ou la lutte de l'Alma-Gare à Roubaix²⁴⁰, sont des interventions d'habitants sur la question

²³⁹Cf p 157 in Lévy A., 2003, « La démocratie locale en France, enjeux et obstacles », pp 155-177 in *Ville et Démocratie, Espaces et Sociétés* n° 112 (n°1/2003), l'Harmattan, Paris Citant : Rangeon F., 1999, « Les comités de quartier : instrument de démocratie locale ? » pp 329-345 in CURAPP & CRAPS, 1999, *La Démocratie locale. Participation, représentation et espace public*, PUF, Paris, 424 p.

²⁴⁰Sur les comités de quartier de Roubaix, et, plus généralement une histoire de la participation, cf les travaux de Catherine

de l'habitat ou d'un quartier. Ces initiatives sont à replacer dans un contexte particulier : d'une part l'organisation administrative est encore très centralisée, avec des procédures fortement pilotées par les préfectures ou des instances comme la DDE ou la DATAR, détentrices de la légitimité publique. Hélène Hatzfeld parle d'ailleurs de réhabilitation du citoyen à partir de l'élection de De Gaulle en 1958²⁴¹. A tout le moins, la participation sous De Gaulle a un sens plus économique qu'aujourd'hui : ainsi en 1967, est instituée l'obligation de permettre aux salariés une participation aux bénéfices de l'entreprise (via des actions ou l'octroi d'obligations), c'est-à-dire un intéressement au chiffre d'affaires²⁴².

C'est par les mouvements chrétiens que l'idée de participation fait son chemin dans les partis de gauche. Celle-ci n'est en effet pas promue par le parti communiste. En revanche, l'implication de la CFDT puis du PSU²⁴³, d'obédience chrétienne, dans des mouvements comme les LIP²⁴⁴ contribue à faire émerger l'idée de participation dans le débat public. Il est alors question d'« autogestion », puisque cette participation est appliquée au monde de l'entreprise. Avec l'intégration du PSU au sein du parti socialiste et l'apparition de la politique de la ville, la partie « émergée » de l'iceberg participation se concentre sur les questions de transformation territoriale. Des années 1980 aux années 2000, les questions de participation sont beaucoup abordées sur le plan de l'évolution du territoire. En premier lieu, d'ailleurs, parce que les dispositions législatives sur la démocratie participative contribuent à territorialiser l'approche de cette question : en effet, elles lient l'obligation de concertation à des conditions relatives au territoire (taille de l'agglomération supérieure à 80 000 habitants pour la loi SRU, existence d'un grand projet d'aménagement pour la loi Bouchardeau etc...). Mais aussi en lien avec la décentralisation : celle-ci, en rapprochant le pouvoir de décision de l'échelon local rend le champ de l'urbanisme²⁴⁵ plus perméable à la mise en débat public²⁴⁶. L'idée de participation des citoyens à la

Neveu. (par exemple : **Neveu C.**, 1999, « Quel(s) espace(s) public(s) pour "les habitants" ? Réflexions autour de l'expérience de Comités de quartier à Roubaix », pp. 347-365 in CRAPS-CURAPP, 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, 424 p.)

241Cf p 172 in **Hatzfeld H.**, 2005, id supra

242Cette approche est alors qualifiée de collaboration de classe par la gauche. Le terme de participation est alors identifié au parti gaulliste. Cf affiches de mai 1968 s'y référant.

243« *La démocratisation de la vie politique consiste alors non seulement à reconnaître aux citoyens des droits (...) mais à instaurer des formes de démocratie participative, voire directe, palliant les défauts de la démocratie représentative. Le PSU d'après 1968 est le porteur le plus manifeste de ces propositions, exprimées par le terme plus large d'autogestion (...) mais elles se diffusent dans les GAM et diverses associations. (...) A la limite, ce n'est plus de décentralisation des institutions existantes qu'il s'agit, mais d'un remodelage imaginé des lieux de pouvoir et de leurs articulations, qui définirait un autre type d'organisation sociale : « la société socialiste ».* cf p 177 in **Hatzfeld H.**, 2005, id supra

244Hélène Hatzfeld relate le changement des luttes politiques après 1973, touchées par les fermetures d'usines et la parution de l'Archipel du Goulag de Soljenitsine qui porte un coup important à une certaine foi dans le communisme.

245« *Au culte du « méga » et du central est substituée l'apologie du small (« Small is beautiful), du local : le quartier, réhabilité comme lieu de vie et d'échanges, contre les « unités d'habitation » des ZUP »* p 122 in **Hatzfeld H.**, 2005, id supra

246Je m'appuie ici sur la synthèse que fait Cécile Blatrix des travaux de Jürgen Habermas sur le sujet : « *Ces nouvelles procédures [les expériences et dispositifs de débat public] font l'objet d'un discours officiel qui paraît parfois directement inspiré*

vie publique traverse donc la France de l'après-guerre, avec ses revirements (la disparition quasi-totale de la question de la participation en entreprise) et ses lignes force (la démocratisation des procédures d'urbanisme). Parallèlement à ces mouvements sociaux, un appareil législatif s'élabore entre les années 1960 et les années 2000 dans le sens d'un accroissement de la capacité citoyenne à intervenir dans le champ des transformations du territoire. Je mentionne ici succinctement les

Illustration 16: Affiches contre la participation en entreprise, 1968



La participation, c'est pour mieux vous croquer mes enfants. Atelier populaire (ex EBA) Cf <http://chantsdeluttes.free.fr/mai68/images/68/affiches/01a100/60.jpg> La participation le nouvel opium du peuple. Comité d'initiative pour un mouvement révolutionnaire. Cf : <http://chantsdeluttes.free.fr/mai68/images/68/affiches/100a199/148.jpg> Je participe, tu participes... Atelier populaire (ex EBA) Cf : <http://chantsdeluttes.free.fr/mai68/images/68/affiches/01a100/59.gif>

des analyses de Jürgen Habermas. Ce discours, que certains travaux reprennent à leur compte, présente ces procédures comme des formes de discussion publique équitables, permettant de prendre des décisions sur la base d'un échange d'arguments fondés en raison, et donc de produire un « accord raisonné ». Sans qu'elle aboutisse nécessairement à l'unanimité ou même au consensus, la délibération de tous – ou plus exactement le droit de chacun de participer à la délibération – constitue la condition de la légitimité des décisions ». p 83 in **Blatrix C.**, 2002, « Devoir débattre, Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes d'action collective », pp 79-102 in *Politix* –vol 15 – n°57/2002, Armand Colin, Paris. Le débat public désigne aussi la procédure née de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002 instituant la CNDP comme autorité administrative indépendante. Cependant, cette instance, et l'objet qu'elle institutionnalise avec sa création, ne concerne que les grands projets impactant notablement l'environnement. En outre, ces débats sont généralement à destination d'un public averti et la question se pose de la capacité de réelle ouverture à des citoyens ordinaires (cf **Fourniau J.-M.**, « Introduction, L'engagement des acteurs dans le débat public institutionnalisé », pp 71-75 in **Simard L., Lepage L., Fourniau J.-M. & al (dir.)**, 2006, *Le débat public en apprentissage, Aménagement et environnement, Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises*, l'Harmattan, Villes et entreprises, 315 p. On peut lui préférer la définition plus large adoptée par Sandrine Rui : « l'ensemble des procédures, instances ou expériences de mise en discussion publique des choix collectifs, cette institutionnalisation du débat public entend faire participer ceux qui n'ont d'ordinaire ni mandat, ni autorité, ni statut professionnel spécifique pour participer à la délibération. » p 77 in **Rui S.**, « Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente », pp 77-86 in **Simard L., Lepage L., Fourniau J.-M. & al (dir.)**, 2006, id supra

grandes étapes de cette construction législative²⁴⁷:

- La loi d'orientation foncière de 1967 crée l'enquête publique. Elle soumet les acquisitions foncières à plus de visibilité en imposant la procédure d'enquête publique. Cette procédure est encore minimale aujourd'hui mais assure les habitants d'une possibilité pour s'informer et, éventuellement, se faire entendre.
- La loi du 10 juillet 1976 rend également les études d'impacts obligatoires pour certains projets et donne ainsi des prises à une participation habitante à teneur souvent écologique : ces mesures tendent à renforcer la possibilité de contrôle de l'action publique par les habitants et à accroître sa transparence.
- La loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 rend cette procédure obligatoire pour certains projets d'envergure, risquant de perturber notablement l'environnement des habitants.
- En 1991, la loi d'orientation pour la ville (du 13 juillet) impose aux communes des procédures de concertation pour tout projet susceptible de changer l'environnement des habitants.
- Loi n°95-101 dite « loi Barnier » du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. La Commission Nationale du Débat Public, créée par la loi Barnier de 1995 est en charge de veiller à la bonne tenue de ces procédures de concertation en particulier sur les grands projets d'aménagement.
- La LOADDT (loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire) du 25-06-99 institue les conseils de développement des pays et des agglomérations : ceux-ci permettent d'aborder de manière concertée les nouvelles attributions de ces structures intercommunales. Cette loi incite également à la mise en œuvre d'*agenda* 21. Cette loi dite, « Voynet » institue les conseils de développement des pays et des agglomérations : ceux-ci permettent d'aborder de manière concertée les nouvelles attributions de ces structures intercommunales.
- La concertation obligatoire concernant les plans locaux d'urbanisme est établie par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 31 décembre 2000.
- La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, en instituant la concertation sur les modalités des services publics est d'ailleurs dans la même

²⁴⁷Sont mentionnées ici les lois phares, et, en annexe, une chronologie plus exhaustive

ligne : il s'agit d'aborder à une échelle vaste la question de la gestion d'un territoire éventuellement intercommunal ou métropolitain. Cette même loi élargissait ce faisant les obligations de la loi SRU au domaine du social. Elle institue enfin les conseils de quartier pour les communes de plus de 80 000 habitants.

Cette chronologie fait apparaître le lien entre le développement de l'aménagement du territoire et, dans le même temps, l'apparition des procédures de concertation *ad hoc* pour ces projets. La participation qui se trouve ici encadrée relève donc uniquement de l'action publique, d'opérations d'aménagement de grande envergure. L'obligation faite de créer des conseils de quartier donne aussi la possibilité de soumettre des projets plus locaux à des instances de participation pérennes, et non créées à l'occasion des projets. Ainsi, parallèlement au mouvement « participationniste » hérité des mouvements sociaux des années 1960 et 1970, orientés vers des domaines variés, et notamment économiques, sociaux (avec les luttes féministes), un courant plus législatif oriente le champ de la participation aux projets urbains. Dans les années 2000, le local fait sa réapparition *via* une formalisation des instances participatives plus intégrée au fonctionnement institutionnel. Cette réglementation fait écho à la formation des circonscriptions italiennes, dans son fondement territorialisé et ses attendus (rapprocher les élus des habitants, accroître la transparence de l'action publique, assurer une meilleure gouvernance...), même si elle n'est pas intégrée au système politique (il n'y a pas de nécessaire représentation politique au sein des conseils de quartier). On cerne donc les héritages de la participation à la française au travers d'une évolution législative et de concessions successives faites par l'état centralisateur, détenteur de la légitimité de l'intérêt général pour l'aménagement du territoire. Parallèlement à ce phénomène, l'apparition d'une politique spécifique pour les banlieues contribue à faire émerger un autre discours sur la participation des habitants : celui-ci est davantage inspiré à l'origine de l'idée du développement local et de reconnaissance de la place occupée par les associations. Ainsi, ce développement endogène des quartiers populaires reposerait sur la participation des acteurs locaux à la vie du quartier et à son évolution. J'explique ainsi à la suite en quoi la construction de la politique de la ville contribue à distinguer ce discours sur la participation du précédent, plus urbanistique.

2) Le lien entre politique de la ville, périphérie et participation

La politique de la ville en France fait ses débuts à la fin des années 1970. Contrairement à sa dénomination, elle ne s'intéresse pas à toute la ville mais à ses fractions dites « prioritaires » qui sont ciblées par des programmes spécifiques, déclinés sous forme thématique (l'éducation, l'urbain, le social, l'insertion professionnelle, la santé...). Je m'arrêterai brièvement sur les étapes de cette politique nationale « ciblée » sur les quartiers périphériques²⁴⁸. Elle constitue l'arrière-fond stratégique des transformations du quartier Sémard, en tant que quartier parfois ciblé, parfois en marge des dispositifs, mais toujours concerné par l'évolution de cette politique. De plus, ses étapes successives, contradictoires, sont marquées par des revirements sur la place des habitants et leur accès démocratique à la décision. Les récents développements sont également marqués par une montée de la thématique urbaine, contribuant à concentrer la pratique participative sur le volet urbain des projets issus de la politique de la ville. La synthèse qu'effectue la politique de la ville entre un cadre territorial périphérique, une forme d'action publique, le dispositif participatif, et un objet, l'urbanisme a fortement inspiré le cadre de ma recherche et oriente, sans aucun doute, beaucoup des études sur la question des « banlieues ».

a) Plusieurs voies possibles pour la participation des habitants : la période HVS et DSQ

Dès ses origines, la politique de la ville se réclame de la participation des habitants notamment au travers du programme Habitat et Vie sociale (HVS).

Comment définir la politique de la ville ? Selon Albert Lévy²⁴⁹ :

« c'est la prise de conscience de ces ségrégations spatiales et des dysfonctionnements de la ville comme territoire ressource qui a entraîné la création de la politique de la ville (...) entendue comme politique de correction territoriale intervenant sur des « quartiers en difficulté », des territoires pauvres en « biens matériels » et « symboliques », afin de les requalifier : transformer ces territoires en ressources pour leurs habitants tel est, en principe, l'objectif visé par cette politique.

Céline Braillon, alors présidente de l'ADELS (Association pour la démocratie et

²⁴⁸Cette partie historique sur la politique de la ville doit beaucoup à l'article de Marie-Christine Jaillet : **Jaillet M.-C.**, 2003, « La politique de la ville en France : histoire et bilan » pp 5-23 in **Jaillet M.-C.**, 2003, « La politique de la ville en France : histoire et bilan » pp 5-23 in La politique de la ville, *Regards sur l'actualité* n°296, 2003, La Documentation Française, Paris, 102 p.

²⁴⁹Cité p 171 in **Lévy A.**, 2003, id supra. Référence aux ouvrages suivants : **Delarue J.-M.**, 1991, *Banlieues en difficulté, La relégation*, Paris, Syros, 223 p. ; **Merlin P.**, 1998, *Les banlieues des villes françaises*, la Documentation Française, Paris, 210 p. **Chaline C.**, 2003 (1997 revue), *Les Politiques de la ville*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 127 p. ; et **Lévy A.**, 2002, « De l'îlot insalubre au quartier sensible : permanence et continuité dans les politiques urbaines » pp 31-46 in **Baudin G.** et **Genestier Ph.** (éd.), 2002, *Banlieues à problèmes - la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, La Documentation Française, Paris, 252 p.

l'éducation locale et sociale), résume ainsi les prémices de la politique de la ville :

« Il y a la logique HVS, promue par Olivier Guichard, le courant gaulliste : à ce moment l'institution s'en mêle, le politique s'en mêle et définit un programme, Habitat Vie Sociale donc, dans lequel les habitants sont censés être impliqués. Des processus de concertation sont mis en place. C'est un peu l'embryon de ce qu'est devenue, ensuite, la politique de la ville, l'action au niveau des quartiers. On est dans l'expérimentation. »²⁵⁰

Bien qu'antérieure, la participation des habitants s'inscrit peu à peu dans cette politique. Hubert Dubedout, initiateur de la politique de la ville, dans son rapport « Ensemble refaire la ville »²⁵¹ en 1983, distingue ainsi plusieurs types de participation, explicités par Luc Faraldi dans son étude²⁵²:

[l'une considérant] « la participation comme complémentaire à l'action d'institution détentrice du pouvoir » ; la seconde accordant davantage de poids à « l'organisation des habitants par le mouvement associatif lui-même » ; la troisième enfin issue « des actions d'auto-développement conduites en milieu rural ou dans les pays du tiers-monde ».

Au cours de l'histoire de la politique de la ville, ce sont donc différentes conceptions de la participation habitante qui sont privilégiées²⁵³. Dans les années 1980, la mise en place du Développement Social des Quartiers (le DSQ) est un sommet de l'idéologie participationniste dans la politique de la ville. Cette approche s'appuie sur l'idée de « développement social », fondé sur le développement endogène des quartiers et l'appui sur les ressources locales. Elle se situe au croisement de l'organisation par le mouvement associatif, et les actions d'auto-développements, distinguées dans la typologie. A la différence de Franc-Moisin, l'un des premiers quartiers en DSQ, Sémard n'émerge pas à ce dispositif. En revanche, une dizaine d'années plus tard, il bénéficiera du travail d'une « chargée de développement social urbain (DSU) », Alice Cochard : la terminologie de ce poste est directement héritée de les principes du DSQ et en traduit l'évolution vers une place plus importante consacrée à la part urbaine de la réflexion de la politique de la ville. Cette parenté avec la notion de développement local se double d'une attente de développement de la qualité de vie dépassant la dimension économique. Les

250Cf p 21, Entretien de Céline Braillon, in **Faraldi L.**, 2006, *op cit.*, (vol 1)

251**Dubedout H.**, 1983, *Ensemble refaire la ville, Rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, Les rapports officiels, La documentation française, Paris, 122 p.

252 **Faraldi L.**, 2006, *op cit.*

253 Afin de compléter cette esquisse de la politique de la ville, je m'appuierai aussi sur cette description de sa spécificité par S. Tissot : « Comme cela a été établi, la politique de la ville naît de la mobilisation initialement portée par des acteurs marginaux de l'administration (pour beaucoup contractuels), pour imposer, dans les années 1970, de nouveaux modes d'intervention sur la ville au sein de l'administration (de Barros 1994 ; Tissot 2002). Cette mobilisation n'est possible qu'à la faveur d'un important mouvement de remise en cause de l'État planificateur. Contre le gigantisme des grands ensembles, contre l'autoritarisme de la rénovation urbaine et des technocrates qui la pilotent, une autre réforme est lancée : la « réhabilitation » sur la base de nouveaux mots d'ordre comme la « participation des habitants », la « transversalité », puis la « proximité », autant de principes qui vont être progressivement associés à une échelle d'intervention particulière, celle du quartier, qu'il soit ancien ou composé d'habitat social. C'est sur ces bases que la politique dite de la ville va s'institutionnaliser, avec en 1983 la création de la CNDSQ, puis en 1988 avec la création de la Div, qui pilote des dispositifs territorialisés en nombre croissant. » cf p 63 in **Tissot S.**, 2005, « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des « quartiers sensibles » » pp 123-178 in *La ville des savants, Genèses n°60*, septembre 2005, Belin, Paris

ressources associatives, en particulier, sont fortement mobilisées dans ce cadre : les Contrats de ville sont dans la continuité de cette politique en contractualisant les relations entre les municipalités et les associations qui peuvent contribuer au développement du bien-être dans des quartiers peu dotés en équipements. Le développement est donc abordé sous son angle participatif en ce sens qu'il requiert les ressources proposées par les habitants eux-mêmes. Enfin, cette politique se réclame de l'expérimentation : chaque DSQ, s'appuyant sur des ressources locales différentes, expérimente des voies nouvelles de développement. Or la participation est vue ici comme une perspective possible de renouvellement de l'action publique : il émergerait de cette dynamique *bottom-up*²⁵⁴. Cette étape trouve un écho une dizaine d'années après dans la conception de *Soziale Stadt* et du *management* de quartier allemand, qui potentialise les initiatives habitantes locales par des soutiens financiers et des accompagnements administratifs.

Cette phase de la politique de la ville consacre l'échelle des quartiers, à telle enseigne que le terme de « quartiers » tend aujourd'hui à définir les quartiers « en crise », « difficiles », « sensibles »²⁵⁵, et à perdre finalement sa définition urbaine initiale. Le « quartier » devient l'échelle d'action des professionnels de la politique de la ville, sans doute en écho aux travaux de l'École de Chicago, mais aussi en adéquation avec le type d'espaces ciblés par la politique de la ville : les grands ensembles se distinguent souvent de leur environnement urbain par une unité architecturale qui permet de les constituer en entité autonome pour y exercer une action publique. Ce terme de quartier pose aussi le préalable d'une délimitation de l'action publique : la politique de la ville est une des politiques ministérielles les plus zonées²⁵⁶ : en faisant suite aux zonages caricaturaux de l'urbanisme d'après-guerre (qui institue, justement, les Zones à Urbaniser en Priorité, les ZUP, isolées et sans équipements pour certaines), elle s'exerce le plus souvent selon une discrimination spatiale très délimitée (les ZUP font place aux Zones Urbaines Sensibles, les ZUS, puis s'accompagnent des Zones Franches Urbaines, ZFU, et Zones de

254Les termes « *bottom up* » et « *top-down* » désignent deux formes d'action publique (ou institutionnelle) différente : du bas vers le haut, depuis les habitants, les usagers, vers l'institution, d'une part, du haut vers le bas, « descendant », de l'institution vers ses usagers d'autre part.

255De nouveau, l'article de Sylvie Tissot peut être éclairant sur cette question : « *Il s'agit de conférences, d'articles, de numéros de revues et d'ouvrages consacrés, à partir de la fin des années 1980, à cette partie de la ville appelée en France « banlieue » ou encore « quartiers sensibles ». Ce second terme, qui est nouveau, ne fait pas que s'ajouter au vocabulaire des problèmes urbains ; avec ce mot, c'est aussi une autre approche des problèmes qui est proposée, appelant à une intervention renouvelée en direction de populations perçues comme reléguées dans des territoires spécifiques, et dont la situation relèverait de processus radicalement nouveaux, modifiant ainsi les termes dans lesquels la « question sociale » devrait être posée et traitée.* » cf p 57 in Tissot S., 2005, id supra

256Ce zonage de la politique de la ville est à mettre en rapport avec la territorialisation qui accompagne la mise en œuvre des dispositifs participatifs qui l'accompagnent, d'une part, et au rôle du local dans ces approches.

Redynamisation Urbaine, ZRU...).

b) Les corps intermédiaires au risque de l'absence de démocratie participative : les contrats de ville.

Par la suite, la dimension participative s'affirme comme un pilier de la politique de la ville. Elle est ainsi inscrite dans les contrats de ville²⁵⁷ mis en œuvre dès 1993. Ainsi, selon le circulaire du premier ministre, en date du 31 décembre 1998 :

« La participation des habitants, qui est au cœur de la politique de la ville, doit franchir une nouvelle étape à l'occasion de la préparation des prochains contrats de ville.²⁵⁸ »

En effet, la politique de la ville change à la suite de cette circulaire :

« L'action de Claude Bartelone a produit un « effet levier », c'est vrai, mais nous nous sommes tout de suite partis sur une stratégie globale d'intervention: c'est un échec de la ville entière dont il faut s'occuper. Il ne s'agit pas de : « faire de la participation » uniquement pour les quartiers en difficulté. Il y avait un discours boomerang qui consistait à dire : « il y en a marre que la participation des habitants ne soit que là où il y a des difficultés, c'est-à-dire pour boucher les trous dans les quartiers. » On entendait: « ce sont les habitants les plus pauvres que l'on fait participer, etc. »²⁵⁹

En effet, le contrat de ville globalise les financements en politique de la ville pour chaque ville. Il s'agit d'aider les associations : l'action entreprise s'apparente donc à du soutien plus qu'à de la co-construction. La participation se réduit ici à une sollicitation des associations qui, tout en étant essentielle, ne traduit plus l'élan participatif à l'origine du DSQ.

En 2000, la participation est même érigée en priorité des nouveaux Contrats de ville²⁶⁰, même si le caractère incantatoire de cette priorité leur est souvent reproché²⁶¹. Le rapport avec la démocratie participative est moins évident avec les contrats de ville qu'avec les précédents dispositifs de politique de la ville décrits :

257« Le contrat de ville est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concrètes et concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...) et prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine. Un contrat de ville dure 7 ans, toute la durée d'un plan. » cf Site Vie Publique : <http://www.ville.gouv.fr/infos/ville/cdv.html>

258Rapport Cavallier chapitre 1.3.1.3 site i-ville http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/Cavallier_Participation.html

259 Entretien de Céline Braillon, p 20 in Faraldi L., 2006, *op cit.*, (vol 1)

260« Avec les Contrats de ville, dispositif phare de la politique de la ville, la participation habitante devient une injonction ». Cette injonction est celle de C. Bartelone en 1999. En effet, l'extrait de la circulaire est assez clair : « Je souhaite que les modalités de consultation et d'association des habitants à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'action des contrats de ville soient très explicitement définies dans les contrats de ville. (...)Des moyens concrets doivent être prévus pour rendre effective cette participation notamment en matière de formation et d'aide au montage de projets, grâce au développement des fonds de participation des habitants» cf point 7 in Bartolone C., 1999, *Circulaire du ministre délégué à la Ville du 14-10-99 relative à la négociation des Contrats de ville 2000-2006*, site i-ville : http://i.ville.gouv.fr/sfPropelFileAssoc/download/file_id/107 . Ces « fonds de participation habitant » s'assimileraient désormais aux budgets participatifs, ou aux fonds de quartier du *management* de quartier berlinois. Cependant l'appellation semble faire écho aux FPH, fonds de participation habitants, « ancêtre » du budget participatif.

261Ainsi, le rapport Cavallier énonce encore : « Cette exigence [de participation] forte reste pourtant trop souvent réduite, localement, à la portion congrue, voire à l'état d'une simple clause de style. Elle apparaît au mieux comme un chapitre résiduel dans les dernières pages des programmes d'actions.» cf site i-ville, extrait du Rapport Cavallier chapitre 1.3.1.3 http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/Cavallier_Participation.html

consacrés au financement des associations, selon des critères géographiques (ciblant les quartiers prioritaires), thématiques (avec des axes d'intervention attendus des associations), les contrats de ville ont vocation à encourager l'innovation associative à l'échelle micro-locale et de manière éphémère. Les contrats de ville financent en effet des « actions », et non un « fonctionnement » : les associations y soumettent des projets ponctuels, et se doivent de disposer de ressources parallèles pour leur fonctionnement régulier. En cela, à leur origine, les contrats de ville ont vocation à faire appel à des initiatives habitantes, sous forme associative, dans le but de développer des territoires. Avec les contrats urbains de cohésion sociale, cette logique perdure²⁶². Cependant, dans leur mise en œuvre dionysienne, il a été pointé à de nombreuses reprises par les différents partenaires la difficulté intrinsèque à un dispositif transitoire pérennisé : de nombreuses associations trouvent l'essentiel de leurs ressources dans ces financements, sans « intégrer le droit commun », c'est-à-dire bénéficier de subventionnements réguliers et pérennes de la part des institutions, locales ou nationales. A cela s'ajoute l'ambiguïté du dispositif qui permet également aux collectivités de financer certaines de leurs actions, au motif qu'elles répondent aux critères géographiques, thématiques, et à l'« esprit » de la politique de la ville, soit des actions censées être exceptionnelles. En somme, s'il convenait de mentionner cette étape encore à l'ordre du jour, de la politique de la ville, elle ne constitue pas la rencontre la plus probante entre cette action publique et les tâtonnements participatifs, tant par la précarité des financements qu'elle dispense, que par l'ambiguïté du dispositif, entre financement aux associations et soutien aux villes pour intervenir dans les quartiers prioritaires.

c) Les agences et la division de l'urbain et du social dans la politique de la ville

Aujourd'hui, la politique de la ville est divisée en deux agences : l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), en charge du volet urbain²⁶³, et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSE)²⁶⁴. Censées travailler en cohérence, ces deux agences agissent dans les faits selon des

²⁶²Cf attendus du CUCS : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale « définit le projet urbain et social qu'ils [les partenaires locaux] s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires et leur environnement. Il vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se situent. Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité. » extrait de **DIV**, 2006, *Les contrats urbains de cohésion sociale. Guide méthodologique*, DIV, Saint-Denis, 18 p.

²⁶³L'ANRU, en identifiant des sites prioritaires, ne s'intéresse qu'au bâti des zones sensibles, et ce pour le « renouveler » : démolir des logements sociaux pour reconstruire des logements en accession à la propriété, privés ou encore sociaux.

²⁶⁴Elle gère les financements du dispositif succédant au contrat de ville, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ces deux agences sont chapeautées par le Secrétariat général du conseil interministériel des villes, anciennement la Délégation Interministérielle de la Ville.

logiques différentes, conduisant les collectivités à créer des postes disjoints : aux anciens chefs de projet politique de la ville ont succédé des chefs de projet rénovation urbaine et des « chefs de projet politique de la ville », ces derniers étant en charge de la gestion des financements du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Le point commun consiste à cibler des territoires. Cependant, le plus souvent, les territoires concernés²⁶⁵ et le mode de gouvernance des financements étatiques alloués dans ce cadre ni ne dialoguent, ni ne concordent. Cette séparation acte la fin d'un fonctionnement global. Ainsi, c'est une nouvelle phase de l'action publique en direction des quartiers périphériques. A l'inverse, par exemple, de Soziale Stadt ou de l'*agenda 21*, le programme de la politique de la ville comprend des modes opératoires différents selon qu'il s'agit d'intervenir sur la dimension urbaine ou la dimension sociale. Dans le discours, les objectifs semblent se recouper, les interventions se faisant notamment au nom de la mixité sociale, dans la pratique, un quartier comme Sémard peut recevoir d'importants financements au titre de la rénovation urbaine, et relativement peu²⁶⁶ au titre de la « cohésion sociale », tout simplement parce qu'il existe peu d'associations.

Cette évolution conduit en pratique à orienter les dispositifs de démocratie participative sur la dimension urbaine. Compte-tenu de la visibilité des projets urbains, et des sommes engagées, l'injonction participative se tourne davantage vers ces dispositifs. Le volet « cohésion sociale » voit ses objectifs participatifs laissés de côté au profit d'une gestion de fonds alloués aux différentes activités proposées. Les fonds du Contrat Urbain de Cohésion Sociale constituent donc un moyen de pallier ces diverses difficultés budgétaires. Celles-ci sont d'autant plus sensibles dans le contexte des réductions budgétaires des collectivités – liées notamment à la perspective de suppression de la Taxe Professionnelle –, et des réformes des collectivités locales – ayant pour conséquence une suppression de financements conjoints entre différents niveaux de collectivités pour les associations, entraînant une charge supplémentaire pour les collectivités souhaitant néanmoins pérenniser

²⁶⁵Selon R. Epstein, la politique de la ville ne coordonne plus ses moyens à un zonage : il s'agit ici de la politique de la ville versant ACSE. Les zonages de la rénovation urbaine, en outre, sont des zonages subordonnés au bâti, et qui n'ont pas de pérennité au-delà du projet de rénovation, contrairement au ZUS par exemple. Cf **Epstein R.**, 2004, « Disparition ou consolidation de la politique de la ville », pp 86-90 in **Damon J.**, *Quartiers sensibles et cohésion sociale*, Problèmes politiques et sociaux, n°906, la Documentation Française, 2004. 119 p. Paris

²⁶⁶Numériquement, les financements du CUCS dédiés au quartier Sémard sont dans les faits importants. Ils se répartissent entre le soutien à l'association Comme un Poisson dans l'eau, en charge des enfants avant l'heure de l'école, et les actions municipales, dites d'« accompagnement culturel », destinées à lier aux grandes étapes du projet de rénovation urbaine des événements ou projets à teneur culturelle ou communicationnelle. Ont été financés à ce titre : un livre sur la mémoire du premier bâtiment démoli du projet (soit en 2009) et des festivités liées aux inaugurations de bâtiments, par exemple. Cependant, en termes de diversité, de nombre, et d'éventail de public touchés, Sémard est un quartier peu représenté au CUCS comparé à des quartiers « historiques » de la politique de la ville comme Floréal ou Franc-Moisin. Cela provient notamment du fait qu'il y a beaucoup moins d'associations dans le quartier Sémard, qui est aussi plus petit que Franc-Moisin et Floréal.

leur soutien à des associations. Ce contexte a pour effet de ne pas laisser de place à la dimension participative dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Cette division conduit également à fractionner les possibilités pour les habitants d'intervenir sur les politiques publiques : il ne s'agit plus de la logique du DSQ où les habitants sont considérés comme des acteurs de leur quartier et des ressources, de manière globale. En revanche, ils sont ici associés de manière parcellaire et dispersée sans pouvoir intervenir sur la globalité de l'action sur le quartier périphérique, chose qui, à défaut d'être faite, était envisageable dans une prise en compte globale de chaque quartier.

Enfin, cela dénote une perception décalée du devenir de ces quartiers : tandis que la rénovation urbaine introduit une forte déstabilisation des réseaux sociaux en conduisant une part importante (environ 320 ménages à Sémard) à déménager, les financements du CUCS s'adressent dans les faits à des associations « installées », reconduisant des projets d'une année sur l'autre, et, par voie de conséquence, peu enclines à remettre en cause leur équilibre budgétaire (souvent) instable pour proposer des actions *ad hoc*, éphémères, liées aux mutations urbaines qui peuvent aussi les atteindre²⁶⁷.

Est donc à l'œuvre une remise en cause de la cohérence initialement recherchée par la politique de la ville, qui coordonnait des moyens en direction de quartiers particulièrement en difficulté au regard des services publics, du niveau de vie des habitants, de l'état du bâti... La relation étroite qu'il y avait initialement entre la politique de la ville et la dimension participative du développement local semble donc être sinon remise en cause, du moins orientée dans ses formes les plus urbanistiques. La politique de la ville est néanmoins fondatrice pour la démocratie participative en France car elle réalise la synthèse d'expériences diverses des années 1970. Elle consacre le lien entre participation et gestion ou aménagement du territoire. Le dispositif des Démarches Quartiers à Saint-Denis, s'il est aussi en lien avec une recherche de renouvellement politique, s'inscrit ainsi plus largement dans une filiation avec la politique de la ville, tant par sa dimension territorialisée que par

²⁶⁷Ainsi, l'association Comme un Poisson dans l'eau bénéficie chaque année d'une partie de ses financements par la politique de la ville. Spécialisée dans la garde d'enfants, avec des salariés issues du quartier, mères de famille ayant passé leur BAFA, il n'est pas envisageable pour celles-ci de proposer des projets s'éloignant de leur cœur de métier, fut-il récent. A titre d'exemple, ce type d'associations, dans d'autres contextes, peut être amené à proposer l'organisation de lieux de parole comme un « café des parents », à coordonner des initiatives de parents comme ce qui se fait dans des « maisons des parents ». Par ailleurs, et de manière disjointes, l'association est amenée à gérer la question de son relogement puisqu'elle est située dans l'une des barres d'habitation destinées à être démolies. Cet exemple me semble éloquent de la séparation qui peut exister entre les deux logiques urbaine et sociale.

les sujets -le plus souvent urbains- qui y sont abordés.

3) Le dispositif participatif de Saint-Denis : la démarche quartier

a) L'architecture de la démocratie participative à Saint-Denis

Pour présenter ce dispositif tout à fait politique, débutons par les propos de l'ancienne directrice de la communication, Sylvie Ritmanic puis Patrick Braouezec, ancien maire de Saint-Denis :

« [Les Démarches Quartier] ont fonctionné de façon expérimentale d'abord dans six quartiers, puis le découpage par quartier a concerné l'ensemble de la ville »²⁶⁸. « Cette première expérience est venue du fait que nous avions un projet urbain sur la cité des Cosmonautes et que nous n'avions aucun interlocuteur dans la cité. »²⁶⁹

La participation est donc une donnée ancienne de la vie politique dionysienne : après l'expérience des Cosmonautes en 1985, elle se concrétise grâce à la politique de la ville dans le quartier du Franc-Moisin Bel-Air, avant la mise en place du DSQ dans les années 1990. Dans le contexte d'une abstention en augmentation, la Démarche Quartier vise à améliorer le dialogue entre institutions et habitants. Il s'agit d'espaces de discussion, pilotés par un maire adjoint et coordonnés par les Directeurs de Démarches Quartiers (à l'époque chargés de mission). Les questions abordées relèvent autant du quotidien que de questions plus générales à l'échelle de la ville ou de la nation. Cependant les interpellations des habitants concernent le plus souvent le quotidien.

Le terme « Démarche Quartier » est significativement polysémique puisqu'il désigne les réunions plénières, le service municipal en charge de l'organisation de cette démocratie participative sur un territoire, et précisément le territoire concerné par ce découpage, rassemblant plusieurs micro-quartiers, plusieurs cités en particulier.

A la suite de l'institution de la Démarche Quartier dans le quartier Cosmonautes, les liens entre les participants s'étant créés et des motivations communes étant apparues, des associations sont nées et ont contribué à structurer la vie sociale. La présence des associations a permis à la municipalité de disposer d'interlocuteurs pour animer des événements festifs ou « prendre la température » en cas de

268p 422 in Ritmanic S., « La citoyenneté réinventée » pp 418-428 in Vidal J.-C. et Mouchel P. (dir.), 1999, *Saint-Denis, La croisée des chemins, Ville de Saint-Denis*, Saint-Denis, 609 p.

269Entretien de Patrick Braouezec, p 28 in Faraldi L., 2006, id supra (vol 2)

difficultés dans le quartier. Ce développement local conduit la municipalité à reproduire progressivement le dispositif sur l'ensemble de la ville, y compris dans les zones sans projet urbain précis.

« C'était de 1989 à 1995. En fin de mandat 1995, il y avait six Démarches Quartiers qui fonctionnaient sur la moitié de la ville, et il n'y en avait pas sur l'autre moitié. Nous avons décidé dans le projet municipal, dans le contrat d'action communal, de mettre en place des Démarches Quartiers partout, même s'il n'y avait pas de projet particulier, pour créer les conditions de ce dialogue permanent entre les élus et la population. »²⁷⁰

Aujourd'hui, la ville est divisée en quatorze Démarches Quartiers, chacune pilotée par un ou deux adjoints au maire, et par un Directeur de quartier²⁷¹. A la réunion plénière proprement dite s'adjoignent différentes actions « satellites », dont l'animation fait partie des missions des directeurs de Démarches Quartiers. Existente dans ce cadre : les conseils de quartier, les groupes de travail, le soutien aux projets des associations ou groupes d'habitants, l'organisation des visites du maire et le relais de la communication faite par la ville. Enfin, tout cela s'articule également avec le collectif de professionnels, en charge de la coordination des professionnels des services territorialisés dans chaque quartier.

Le bilan des Démarches Quartiers réalisé par le secteur des études locales conclut qu'un second souffle est nécessaire pour les Démarches Quartiers. Les acteurs institutionnels du processus y font état de leur forte insatisfaction, malgré une reconnaissance du réel apport de cette démarche. Les insatisfactions portaient pour l'essentiel sur le manque de réponses apportées aux questions des habitants, et la difficulté à dépasser les débats sur la gestion de l'espace public chez les politiques. Les critiques formulées par les acteurs rejoignent pour partie, de manière plus nuancée, la critique formulée par Marie-Hélène Bacqué au sujet des dispositifs participatifs en France :

« En France, les notions de concertation, participation, cogestion ou citoyenneté sont souvent utilisées indifféremment, et apparaissent de façon récurrente dans la littérature politico-administrative. L'appel à la participation reste ainsi le plus souvent vague, sans réflexion sur les moyens de sa mise en œuvre et sur ses objectifs concrets. Les habitants constituent un groupe générique et la politique de la ville ne précise guère les acteurs visés : s'agit-il en priorité d'individus, d'associations, de groupes sociaux ou ethniques organisés ? La nature des rapports que les habitants doivent nouer avec les élus et les administrations reste un autre point aveugle. Doivent-ils être intégrés à la gestion ou la contrôler ? Sont-ils des partenaires dans un dialogue ou les acteurs d'un contre-pouvoir ? »²⁷²

²⁷⁰Entretien de Patrick Braouezec, p 29 (vol 2) in **Faraldi** L., 2006, id supra.

²⁷¹Cette extension du dispositif semble aller à l'encontre de la théorie d'A. Lévy : « D'une manière générale, le système politique français reste très attaché à ce découpage communal et départemental, ainsi qu'au système représentatif qui l'accompagne, au rôle et à la fonction de maire qui lui sont liés : tout découpage supra-communal (assemblée d'agglomération) ou infracommunal (conseils de quartier) qui remettrait en cause l'existence de la commune et le pouvoir du maire est systématiquement repoussé. » cf p 159 **Lévy** A., 2003, id supra

²⁷²P 90-91 in **Bacqué** M.-H., « Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou

Notons que l'ensemble du dispositif repose sur une territorialisation des instances, qui concernent chacune un quartier précisément défini (à la rue près !). Cette territorialisation se décline également dans d'autres domaines de l'action municipale : son objectif affiché est de faciliter l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales. Si cette ligne politique est beaucoup moins présente dans la nouvelle équipe municipale (depuis 2008), elle a néanmoins marqué la formation des Démarches Quartiers et a contribué à modifier en partie l'organisation municipale²⁷³. Elle repose sur trois principes :

- Le rapprochement de l'action publique et du citoyen afin de mieux répondre à ses attentes en termes de proximité, et en ajustant les moyens au territoire.
- La recherche de « retour » (*feed-back*) des habitants vers l'institution, permettant notamment de cerner les domaines les moins performants de l'action publique.
- La recherche d'une meilleure efficacité : un gain de temps et de moyens dans l'exercice de l'action publique est attendu de cette adéquation plus grande avec les besoins exprimés par le « territoire » (c'est-à-dire les habitants qui se manifestent par des associations ou *via* les démarches quartiers).

Cette notion de rattachement à un territoire inclut aussi l'idée de transversalité de l'action publique. La montée du territoire dans l'action publique conduit à le considérer comme une entité traversée par les interventions des services de la mairie et des autres institutions. Cette notion de transversalité est en rapport avec la notion de modernisation du service public : ainsi, selon Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer :

*« La participation est souvent mobilisée dans une perspective de modernisation de l'État local. (...) Elle prend place aux côtés de l'orientation vers le marché (...) et de la réforme interne de l'administration qui porte sur (...) la transversalité et la coopération entre administrations. »*²⁷⁴

Regarder le territoire « à la loupe » en territorialisant l'action publique permettrait ainsi de l'harmoniser, de l'ajuster aux besoins précis et spécifiques de chaque territoire. Cet ajustement de l'action publique rend « *alors possible de penser et d'élaborer des demandes sociales aux interstices des politiques municipales, qui ne*

néolibéralisme ? *Empowerment zones* aux États-Unis et politique de la ville en France » pp 81-99 in **Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y.**, 2005, id supra

²⁷³Ainsi, le service de l'enfance a été subdivisé en secteurs qui correspondent à chaque quartier qui comporte plusieurs groupes scolaires.

²⁷⁴p 26 in **Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y.**, id supra

sont portées par aucune direction municipale » selon D. Béhar²⁷⁵. Par conséquent, la territorialisation a ce double visage : elle allie une volonté modernisatrice, invitant le service public à regarder ses voisins du monde privé pour gagner en efficacité, et une volonté de rapprochement et d'adaptation à la demande des habitants, en faisant du « sur-mesure », parfois contraire aux principes de productivité.

b) La concertation à Sémard : les opérations successives de rénovation urbaine

La naissance de la Démarche Quartier et de ses appendices participatifs à Sémard se fait en référence constante avec l'évolution urbaine du quartier. Depuis les années 1980, au grè des projets démolition, réhabilitation, construction, la participation des habitants est évoquée par les acteurs institutionnels. Dès lors, comment le processus de démocratie participative qui nous intéresse aujourd'hui dialogue avec les différentes pratiques politiques et participatives qu'a connu Sémard ? Le dispositif participatif est directement mis en œuvre et pensé pour accompagner les processus de politique de la ville, et le renouvellement urbain au premier chef. S'il s'insère effectivement dans l'histoire de la création des Démarches Quartiers à Saint-Denis à la fin des années 1980, les réunions dont il existe des traces sont toutes relatives au projet urbain. En cela, elles sont donc de nature très différente des instances d'agrégation qui existaient antérieurement (Union des Femmes Françaises, comité de quartier etc...) qui proposaient plutôt des activités de sociabilité.

Dans les archives municipales, on trouve plusieurs traces de la volonté d'associer les habitants ou du constat (réprobateur) de l'absence d'association de ceux-ci.

- Dans le dossier définitif Habitat et Vie sociale en 1985, est évoquée « la population concernée qui doit être associée à la définition de perspectives pour son quartier » et même qu'il est possible également de constituer un groupe de locataires volontaires pour s'intégrer dans un processus de mise en œuvre d'un habitat auto-géré »²⁷⁶.

- Ainsi, en 1992, il est mentionné que des rencontres et des permanences seront organisées « afin d'associer les locataires à cette opération »²⁷⁷.

275p 49 Behar D. « La territorialisation, une tentative de régulation entre local et global », p 49-52 in **Ville de Saint-Denis, Secteur des Études locales**, décembre 2005, *Saint-Denis au fur et à mesure*, N°46, Saint-Denis, 91 p.

276P 21-22 in **Arcane-Architectes, OTH Habitation**, 1985, *Dossier définitif Habitat et Vie Sociale ; Cité Pierre Sémard*, Ville de Saint-Denis, avril 1985, Office municipal d'HLM, Saint-Denis, 68 p.

277Lettre du 4 mars 1992, OPH et Ville de Saint-Denis, signée par Gilles Henique, adjoint au Maire, dans le cadre de la réalisation du premier immeuble lié au relogement de Pierre Sémard et du relogement à venir de 75 familles en mars 1993.

- En 1993, il est mentionné dans un rapport sur le quartier que « d'une façon générale, les habitants se plaignent d'un manque d'information sur l'évolution du chantier du Petit Sémard »²⁷⁸.

- Même trace d'un manque d'information en 1995, une note d'information signale que suite à la demande des riverains, une confrontation est organisée avec le gestionnaire de logement Logitransport, amené à construire dans le quartier²⁷⁹.

- Puis, près de 10 ans plus tard, en 2004, un rapport au bureau du bailleur Plaine Commune Habitat fait état de la nécessité de lancer une « véritable » concertation, organisée et cohérente. La même année, un compte-rendu de réunion technique du 9 mars 2004 cite un directeur de l'administration communale qui fait référence aux réunions publiques de 2003 et 2004 et indique que, depuis, rien n'a été mis en place pour la concertation²⁸⁰.

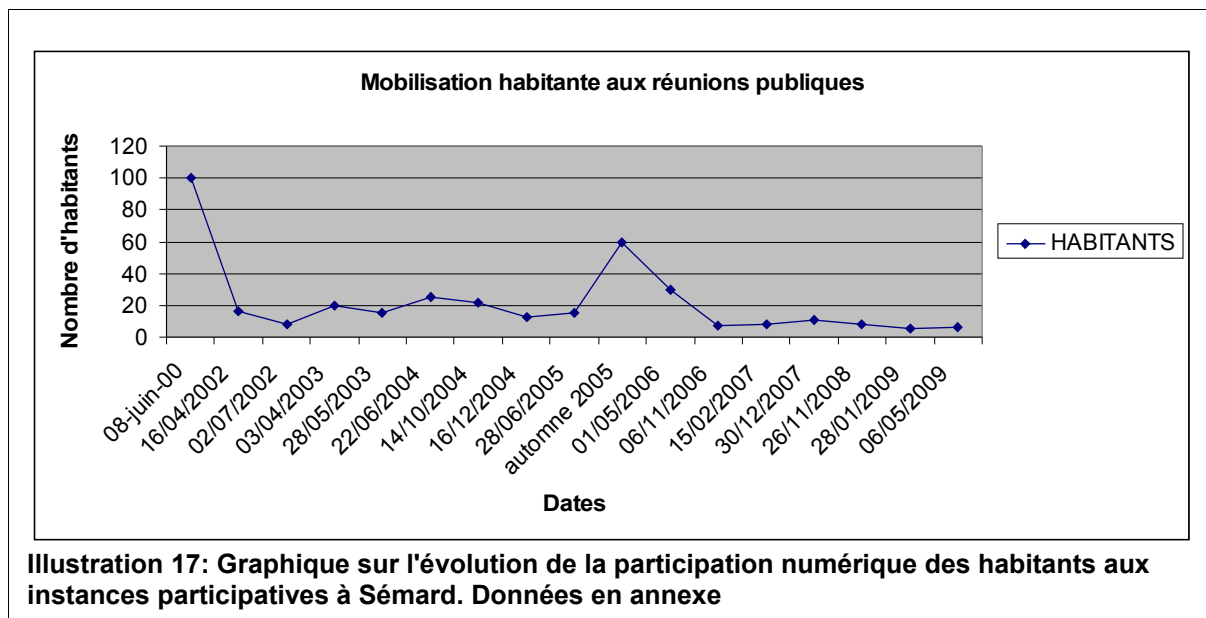
Par leurs intentions, ou au contraire, la trace qu'ils portent de leurs regrets, ces éléments attestent du fait que la question de la concertation du projet urbain est permanente. La démocratie participative est donc en réflexion depuis plus longtemps que la création de la Démarche Quartier : Sémard fait partie du dernier « train » de quartiers intégrés au dispositif des démarches quartiers. Son intégration se caractérise notamment par la création du poste de chargé de mission, puis par la formalisation de réunions régulières. Y sont également associées des formes participatives moins « ouvertes » et ciblées sur une thématique, comme les ateliers de travail sur les modes de garde (qui donneront naissance à l'association Comme un Poisson dans l'eau) ou ceux sur les espaces publics du quartier dans le projet urbain.

Le graphique suivant rend compte de l'évolution de la participation aux différentes réunions recensées sur le quartier depuis 2000, soit durant dix ans.

²⁷⁸Cf p 4 **DVE**, 1993, *Programme d'aménagement des espaces extérieurs de la cité Pierre Sémard*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 13 p.

²⁷⁹Cf **Ville de Saint-Denis – Direction Urbanisme**, 1995, *Note d'information au Bureau municipal*, 23 janvier 1995, 3 p.

²⁸⁰Cf **Ville de Saint-Denis – Direction Urbanisme**, 2004, *Compte-rendu. Objet : Concertation sur le projet urbain, Réunion technique*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p. Et également : **Plaine Commune Habitat**, 2004, *Rapport au bureau*, 16 juin 2004, PCH, Saint-Denis, 8 p.



Comment interpréter ces différents éléments ? On constate d'une part une baisse globale de la fréquentation des instances de participation, entre 2003 et 2009. Les réunions de juin 2000 (création de la Démarche Quartier, début des archives relatives à la démocratie participative à Sémard dans les archives municipales) et 2005 (annonce du projet urbain) ressortent avec une participation importante. Ces données sont parcellaires car elles dépendent de la mention par les chargés de mission²⁸¹ du nombre d'habitants présents, ce qui n'est pas systématique. Cependant, leur relative stabilité semble indiquer une tendance globale.

Cette évolution, sous forme de tassement, peut être mise en parallèle avec la dégradation signalée par les habitants et les études d'une part, et avec l'évolution urbaine du quartier par ailleurs. Elle peut aussi être interprétée au filtre des différents facteurs à l'origine d'un affaiblissement de la pratique politique (militante, électorale, participative...). Il serait erroné d'en voir l'aboutissement, comme un terme à un essoufflement progressif, d'autant que la participation aux instances participatives n'est qu'une des nombreuses formes de mobilisation politique possibles. En revanche, l'analyse de ce tassement peut s'inspirer de ces différents éléments : la crise pétrolière de 1978 et le début de la montée du chômage ont sans aucun doute contribué à l'accroissement de l'abstention électorale. Les dispositifs participatifs visant pour partie à y remédier se sont confrontés à une baisse de la mobilisation politique sous quelque forme qu'elle se présente.

²⁸¹En annexe, une chronologie fait état des successions de chargés de mission et de maire-adjoints en charge du quartier Sémard-Delaune-Guynemer.

- la victoire de la gauche aux présidentielles en 1981 et la chute progressive du Parti Communiste Français accentuée avec la dissolution de l'URSS : ces éléments ont pour effet un affaiblissement du militantisme communiste du fait de la fin de l'affrontement « Est-Ouest ». Très sensible dans un quartier de banlieue rouge, cela a pu contribuer à un désintérêt croissant pour la chose publique.
- la baisse de la pratique religieuse, affaiblissant la paroisse, a probablement contribué à dissoudre certains réseaux sociaux au sein du quartier : ceux-ci ont pu jouer le rôle en leur temps de relais et d' « activateurs » de mobilisation, de même que l'UFF (Union des Femmes Françaises) ou le comité de quartier qui ont également disparus.
- l'évolution progressive du peuplement des logements HLM consécutive à la désindustrialisation et à une évolution de la stratégie des offices. Accueillant davantage de familles issues du regroupement familial, les HLM qui se vident de leurs habitants les plus aisés, souvent plus enclins à la pratique politique ou à la participation que des ménages primo-arrivants et rencontrant souvent des difficultés socio-économiques²⁸².
- l'évolution du parc social de Sémard : de faible qualité déjà en 1960, il vieillit vite et offre donc un parc de logements anciens à faible coût. Il devient une destination pour des ménages peu aisés à qui y sont attribués des logements, ce qui a les mêmes conséquences que précédemment.
- le développement d'une politique de démocratie participative à Saint-Denis, qui contribue à créer la Démarche Quartier et à associer davantage les habitants qu'auparavant : l'importante participation du début, liée au manque d'information générale sur le projet, se « tasse » une fois les informations prises.
- peut-être, la perturbation du tissu social liée aux différentes démolitions, et la fragilisation consécutive des associations et instances d'agrégation correspondantes

Ces pistes d'explication sont parcellaires et liminaires : la question de la participation fera en effet l'objet du reste de cette recherche. Elles permettent cependant de planter le décor, de manière corrélée, entre pratique participative et

282 Sur ce sujet, on peut se référer au plan local aux chiffres comparatifs entre les anciens et nouveaux entrants du quartier Sémard présenté dans le chapitre relatif au « décrochage ». Plus généralement, l'article d'Olivier Mascllet sur les HLM de Gennevilliers est éclairant sur les évolutions de la politique de peuplement du logement social dans les années 1970 et 1980. Cf **Mascllet O.**, 2005, « Du "bastion" au "ghetto". Le communisme municipal en butte à l'immigration », p. 10-26 in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, septembre, Paris

contexte socio-économique du quartier Sémard depuis les années 1980. Elles offrent surtout une perception quantitative du phénomène participatif et permettent de nuancer les commentaires qui le décrivent souvent comme un phénomène en situation d'échec. Il s'agira dans cette partie de l'explorer qualitativement.

B) En Allemagne : le ciblage des quartiers en décrochage et la participation spontanée

1) Le programme Soziale Stadt et le *management* de quartier

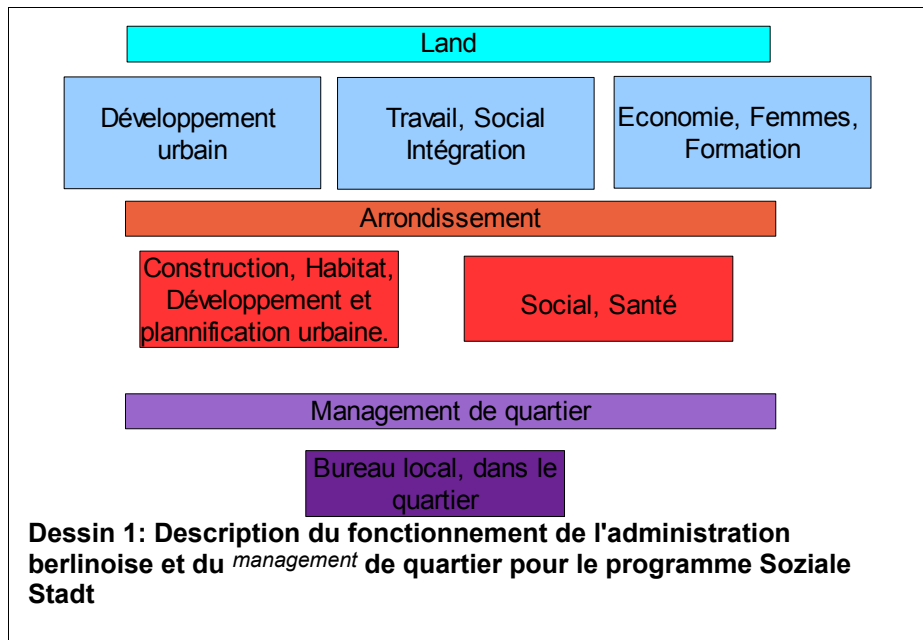
Le programme Ville Sociale, Soziale Stadt, date de 1999 en Allemagne. Il est ciblé sur les quartiers dits « à besoins spécifiques ». Le périmètre des quartiers concernés par le programme a évolué mais Kottbusser Tor fait partie des territoires de Soziale Stadt les plus anciens. L'objectif du programme est de prévenir la dégradation de situations de ségrégation urbaine par l'« empowerment »²⁸³, l'activation des ressources locales. Bien que basé sur des indicateurs socio-urbains de nature comparable à ceux développés pour la politique de la ville en France, l'approche de Soziale Stadt en diffère aujourd'hui par la place dédiée à la participation des habitants, au domaine social (davantage mis en avant que le renouvellement urbain) et à la notion de « rattrapage » des quartiers voisins qui suppose l'existence d'inégalités socio-spatiales. Comparé aux autres pays de l'Union Européenne, l'Allemagne met en place cette politique publique plus tardivement (une vingtaine d'années après la France). Selon Maurice Blanc :

« Ce programme s'inspire des expériences des pays voisins, en particulier de la Grande-Bretagne pour la régénération économique (le programme des Conservateurs, City Challenge en 1991, et celui du New Labour, le New Deal for Communities en 2002) et la doctrine sociale française (même si la France ne la met pas réellement en pratique). Le gouvernement fédéral (Bund) et l'Union Européenne (lorsqu'il s'agit de territoires éligibles aux Fonds structurels ou au Programme d'initiative communautaire URBAN) participent au financement et, par conséquent, à la sélection des projets ainsi qu'à leur pilotage. »²⁸⁴

C'est dans le cadre de ce programme que sont mis en place les *management* de quartier (*Quartiersmanagement*). Ces structures peuvent être associatives ou intégrées à l'institution, et se situent sur place (*Vorort Büro*, bureau « sur place »). A Kottbusser Tor, la structure est indépendante. Plusieurs échelons successifs sont impliqués dans le programme, schématisés comme suit :

283L'*empowerment* peut se traduire par potentialisation, accroissement du pouvoir. Cette notion anglo-saxonne désigne le renforcement de groupes minoritaires (soit, dominés) visant à l'accroissement de leur pouvoir (politique, économique...). Beaucoup de projets participatifs sont considérés comme relevant de l'*empowerment*. Selon MH Bacqué et Carole Biewerner : "l'empowerment désigne des démarches de développement s'adressant aux populations pauvres ou aux minorités qui n'ont accès ni aux ressources économiques, ni aux ressources politiques." p 36 in **Bacqué** M-H., **Biewerner** C., 2009, "L'empowerment", pp 36-37 in **Sintomer** Y., 2009, *La démocratie participative*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, Paris, 104 p.

284Cf p 49 in **Blanc** M., 2006, « Politique de la ville et Soziale Stadt, une comparaison franco-allemande », pp 45-51 in *La question du logement social, Pensée plurielle* n°12, 2006/2, De Boeck Université, Bruxelles



Les services gestionnaires de Soziale Stadt dépendent du département « développement urbain » (*Stadtentwicklung*). Le fonctionnement politique complexifie légèrement cette apparente pyramide, notamment parce que Berlin est tout à la fois un *Land* et une ville. Soziale Stadt (et ses financements) sont gérés par les *Länder*, qui ont en charge l'installation des *management* de quartier. La ville de Berlin est ensuite divisée en arrondissements (*Bezirk*) qui ont aussi compétence à examiner les politiques menées sur leur territoire. A ce titre, deux services dédiés au *management* de quartier existent au sein de services du « développement urbain » des deux administrations. Les acteurs de l'arrondissement reconnaissent que cette complexité administrative n'est pas pour faciliter les choses... Chaque projet d'une certaine envergure financière suggéré par le conseil de quartier doit être examiné successivement par les différents échelons (malgré leur fonctionnement parallèle, une hiérarchie semble effectivement placer le Sénat au-dessus du *Bezirk*). Cet organigramme est complexifié par un jeu politique lié aux appartenances partisans : Kreuzberg-Friedrichshagen est un arrondissement Vert, tandis que le *Land* est de majorité SPD. Les acteurs associatifs supputent que le Sénat, en tant que pilote du *management* de quartier, y a placé une équipe favorable au SPD.

2) ***Bürgerbeteiligung* etc... : le vaste champ de la participation en Allemagne**

Le champ de la participation habitante en Allemagne semble à la fois plus foisonnant qu'en France et formalisé plus récemment. Le vocabulaire employé est

aussi varié qu'il existe de nuances dans les différentes formes d'intervention. Cette diversité est un héritage d'une disposition de la constitution allemande qui succède à la seconde guerre mondiale et ouvre la possibilité aux citoyens de s'organiser si les institutions issues de la démocratie représentative ne remplissent pas leur rôle²⁸⁵. Ce contexte institutionnel rencontre la situation politique des années 1970 où l'opposition à la politique majoritaire, en Allemagne de l'Ouest, ne passe pas par le porte-voix du parti communiste, du fait d'un vis-à-vis peu crédible de cette force politique au voisinage de l'Allemagne de l'Est. De plus, des analystes comme B. Guggeberger soulignent la force des « grands » partis dans les choix électoraux : il y voit la crainte des électeurs allemands de morceler leur vote pour de petits partis, rappelant ainsi le devenir de la République de Weimar. La contestation se cristallise donc sous des formes d'initiatives variées, souvent centrées sur l'environnement, les revendications étudiantes ou féministes (lutte pour l'avortement par exemple), le prix des denrées alimentaires, les lois d'État d'urgence décrétées par la coalition CDU/SPD, l'éducation non-directive²⁸⁶, l'habitat, le pacifisme²⁸⁷... Elles se rassemblent sous le vocable de APO : *Ausserparlamentarische Opposition*, opposition en dehors du cadre parlementaire. Dans la première moitié des années 1970, 1000 à 4000 *Bürgerinitiative* (« BI ») sont dénombrées. Ces initiatives peuvent être ponctuelles ou durables et ont une forme libre de constitution (elles diffèrent en cela du droit d'association français). Elles sont initiées par des citoyens et organisées par eux-même^{288ix}. Elles se situent en dehors de l'institution et des formes de participation de la démocratie représentative²⁸⁹ et sont parfois appelées « groupe d'action avec un but défini »²⁹⁰. Toujours selon V. Hauff, elles constituent un quatrième pouvoir ou pour U. Large et H.-U. Wether²⁹¹, une expérimentation de la démocratie directe.

285« L'art. 28, II, 3 de la Constitution Fédérale (*Grundgesetz*) de 1949 dit expressément que "dans les communes une assemblée directe peut se substituer à l'assemblée élue". Ainsi une brèche constitutionnelle était ouverte en faveur de la démocratie locale après la guerre et le nazisme. » pp 109-110 in **Wollmann H.**, 1999, « Le système local en Allemagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale », pp 104-116 in **CURAPP/CRAPS**, 1999, *La démocratie locale, représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, 424 p.

286En 1972, 40% des *Bürgerinitiative* portent sur le logement, 16% sur l'éducation, 15% sur l'environnement. Cinq ans plus tard, l'environnement devient la thématique majoritaire du fait de la question énergétique. En 1973, les *Bürgerinitiative* auraient représenté entre 1,3% et 12% de la population allemande. Cf **Hautsch G.**, 1981, *Die Bürgerinitiativen : soziale und politische Aspekte einer neuen sozialer Bewegung*, Institut für Marxistische Studien und Forschungen, Frankfurt am Main, 135 p. et **Guggeberger B.**, 1980, *Bürgerinitiativen in der Parteien demokratie*, Kohlhammer, Stuttgart, 206 p.

287La lutte contre le réarmement est à l'origine un point de rencontre entre l'APO et certains partis. Suite aux marches contre l'armement nucléaire, le SPD et la fédération des syndicats, le DGB interdisent à leurs membres de manifester avec l'APO. Cf **Hautsch G.**, 1981, id supra

288Je me réfère à la définition proposée par **Von Alemann U.**, « Partizipation. Überlegungen zur normativen Diskussion und zur empirischen Forschung », pp 245-281 in **Matthöfer H.**, 1977, *Bürgerbeteiligung und Bürgerinitiativen, Argumente in der Energiediskussion*, Neckar Verlag, Baden Baden, 480 p : « Les initiatives de citoyens se présentent sous une forme citoyenne d'auto-organisation collective pertinente, limitée dans le temps et à un groupe social, dans le but immédiat et ouvert d'une participation au processus de décision. » cf p 286 in **Forschungsgruppe an der Freien Universität Berlin**, 1973, « Zur Rolle und Funktion von Bürger initiativen in der Bundesrepublik und in West-Berlin – Analyse von 61 Bürgerinitiativen », pp 247-286 in *ZfParl* 1973/4, DVParl, Nomos Verlag, Baden Baden

289**Guggeberger B.**, 1980, id supra

290**Hauff V.**, 1980, *Bürgerinitiativen in der Gesellschaft. Argumente in der energiediskussion*, Neckar Verlag, Villingen-Schwenningen, 550 p.

291**Large D.**, **Weth H.-U.**, 1992, *Politische Beteiligung im Sozialstaat*, Luchterhand, Berlin, 276 p.

Le caractère prolifique de ces initiatives demeure actif aujourd'hui encore ; F. Knemeyer postule que la démocratie s'est vue renforcée de cette « activisme » participatif ; d'autres auteurs comme B. Guggeberger²⁹² regrettent leur caractère réactionnaire et leur manque de capacité de proposition. Selon lui, les BI seraient devenues depuis 1989 des formes de manifestation (*Demo*). Les mouvements issus de l'APO se sont en partie (mais pas toutes !) retrouvés au sein de la fondation du parti *die Grüne* (parti Vert) en 1979²⁹³. On peut faire le parallèle entre cette forme d'institutionnalisation et celle des mouvements autogestionnaires en France au sein du PSU. Dans les années 1990, une vague de législation porte sur l'institutionnalisation de procédures de démocratie directe. H. Wollmann décrit ce mouvement comme suit :

« Cette "nouvelle vague" comprenait l'introduction des référendums locaux d'une part, et d'autre part l'élection des maires (Bürgermeister) des communes (Städte, Gemeinden), des chefs d'administration (Ländrate), des districts (Landkreise) ainsi que leur révocation (Abwahl). Avec des variations dans les détails institutionnels selon les Länder, cette "nouvelle vague" a bouleversé les structures et procédures politiques sur le plan local où dominait, jusqu'à la fin des années quatre-vingts, le principe démocratique représentatif, sauf dans les Länder Bade-Wurtemberg et Bavière qui connaissaient l'élection directe du maire (et, dans le cas de Bade-Wurtemberg, le référendum local). L'unification des deux Allemagne en octobre 1990 a, sans doute, contribué largement à déclencher cette "nouvelle vague" institutionnelle, puisque tous les nouveaux Länder de l'Allemagne de l'Est ont décidé, en reconstruisant leurs systèmes politiques et administratifs, d'introduire de telles procédures de démocratie directe; ils ont été motivés et inspirés en cela par l'"héritage" de "la révolution pacifique" (friedliche Revolution) de l'automne 1989²⁹⁴ qui était portée par des mouvements et groupes "de base" »²⁹⁵

Cette vague touche à deux titres les questions d'environnement urbain : en effet, comme en France, les dispositions relatives à la démocratie locale ou directe sont orientées vers les questions environnementales ou urbaines. C'est notamment le cas de la procédure de *referendum* d'initiative locale et de la participation préalable à la planification décrite par H. Wollmann :

Dans la procédure du référendum, il faut faire une distinction entre le droit d'initier un référendum (Bürgerbegehren) et la prise de décision elle-même par la population locale (Bürgerentscheid). Dans la plupart des Länder, outre les citoyens locaux, le conseil élu a également le droit, par vote qualifié, d'initier un référendum (...) En outre, il faut souligner le contenu assez limité des thèmes qui peuvent être soumis à référendum. En montrant les variations typiques de Land à Land, les actes législatifs des Länder prescrivent que les référendums doivent concerner des « affaires importantes » dans le cadre des responsabilités locales (kommunale Selbstverwaltung) : projets et institutions de l'infrastructure locale, changement du territoire local, etc.(...) Une vague législative introduit de nouvelles procédures participatives, de nature informative et consultative, dans la loi réglant les processus planificateurs. C'est le cas par exemple de l'amendement de la Loi Fédérale de Construction de 1976 qui institua la nouvelle procédure de la "participation préalable des citoyens" (vorgezogene Bürgerbeteiligung). Pour donner aux habitants la possibilité de s'informer sur la planification locale (Bauleitplanung) et de pouvoir intervenir le plus tôt possible, les autorités

292Guggeberger B., 1980, id supra

293Ainsi, Rudi Dustschke, figure du mouvement étudiant et de la lutte contre la guerre du Viêt-Nam, connu notamment pour l'attentat dont il fut victime, a participé à la fondation du parti Vert juste avant son décès en 1979.

294Rappelons que l'un des slogans était « *Wir sind das Volk* », nous sommes le peuple.

295p 108 in Wollmann H., 1999, id supra

locales sont tenues de publier leurs intentions planificatrices à une date précoce du processus de planification. Le conseil élu est obligé de traiter expressément toutes les objections et propositions présentées par les citoyens. »²⁹⁶

L'allemand distingue la *Partizipation* qui contient davantage l'idée de combat politique en faveur de la démocratie (proche, donc de la *Bürgerbeteiligung*, participation des habitants). L'influence des habitants, appelée *Bürgereinwirkung* désigne aussi une forme d'engagement (proche du *lobby*). Notons que la législation sur la participation²⁹⁷ ne concerne pas que les citoyens, mais aussi les habitants²⁹⁸. Des formes d'intervention sur l'action publique existent aussi de manière plus institutionnelles : c'est le cas des *Bürgerbegehren*, avec lesquelles tout électeur peut faire une proposition pour chaque décision de l'assemblée de l'arrondissement sous réserve qu'elle représente au moins 2% des votants. Une décision doit être prise à ce sujet sous deux mois. Enfin, la *Bürgerdeputierte* permet aux citoyens de participer au travail des assemblées, et cette disposition est ouverte aux étrangers.

3) Le fonctionnement du *Quartiersfond*

Après avoir abordé le contexte national de la participation en Allemagne, je m'attache ici à détailler le fonctionnement du management de quartier, et notamment son bras armé, le conseil de quartier qui préside à l'attribution du *Quartiersfond* (QF). Le *Quartiersfond* peut être de plusieurs types :

- Le QF 1 : est le moins bureaucratique, relativement rapide à obtenir, il permet de soutenir des projets à court terme, activités, petits événements, jusqu'à 1000 euros. Il existe depuis 1999 et s'appelle QF1 depuis 2007. Chaque *management* de quartier dispose de 15 000 euros à répartir entre projets de ce type. Il est présenté comme « non-bureaucratique » et s'adresse aux habitants, associations, initiatives, institutions. Leur projet doit être approuvé par un conseil constitué d'habitants, associations et institutions qui se réunit une fois par mois.

- Le QF 2 : de 1000 à 10 000 euros, l'attribution de ce fond se fait sur le même

²⁹⁶p 111 puis 107 in Wollmann H., 1999, id supra

²⁹⁷Notamment la mention dans la constitution du droit à la décision (*Entscheidungsrechte*) et le droit à la participation (*Mitwirkungsrechte*) et les législations suivantes : Liberté d'association Art 9 Abs 1 GG (*Alle Deutschen haben das Recht, Vereine und Gesellschaften zu bilden* /Tous les Allemands ont le droit de fonder des associations et des sociétés.). Liberté de réunion Art 8 Abs 1 GG (*Alle Deutschen haben das Recht, sich ohne Anmeldung oder Erlaubnis friedlich und ohne Waffen zu versammeln* / Tous les Allemands ont le droit de se réunir pacifiquement sans arme, sans autorisation ou déclaration). Liberté penser et presse Art 5 Abs 1 GG (*Jeder hat das Recht, seine Meinung in Wort, Schrift und Bild frei zu äußern und zu verbreiten und sich aus allgemein zugänglichen Quellen ungehindert zu unterrichten. Die Pressefreiheit und die Freiheit der Berichterstattung durch Rundfunk und Film werden gewährleistet. Eine Zensur findet nicht statt.* / Chacun a le droit d'exprimer et de propager librement son avis par la parole, l'écrit ou l'image). Liberté pétition Art 17 GG. Selon F. Knemeyer, la participation dispose de peu d'assise juridique à Berlin du fait du double statut de *Land* et de ville. Cela n'empêche que les BI sont tout à fait fréquentes à Berlin. Cf <http://www.gesetze-im-internet.de/>

²⁹⁸Knemeyer F.-L., 1995, *Bürgerbeteiligung un kommunal politik. Eine einföhrung in die Mitwirkungsrechte von Bürgern auf kommunaler Ebene*, Olzog, München und Landsberg am Lech, 242 p.

principe que le précédent, mais associe aussi les partenaires de l'arrondissement (par « secteur » et pour le *management* de quartier). Il ne peut pas être attribué plus de cinq ans de suite.

- Le QF 3 : de plus de 10 000 euros, il suit la même procédure que le QF 2.

- Le QF 4 concerne des projets d'aménagement portant un coût supérieur à 50 000 euros et qui concernent la collectivité. Ceux-ci peuvent être réalisés par l'arrondissement. Une participation concrète est souvent requise auprès des habitants qui en font la demande.

Il y a donc deux instances, qui se rapprochent d'un conseil de quartier en France :

- le « *Vergabebeirat* »²⁹⁹, conseil consultatif qui préside à l'attribution du premier fonds

- le « *Quartiersrat* »³⁰⁰ qui concerne le QF 2 et 3 qui se réunit une fois par mois. Sont également présents à ce conseil le référent du Sénat de Berlin pour le programme³⁰¹, la référente de l'arrondissement, *Frau* Būspreck et la correspondante du *management* de quartier. A l'automne, un groupe de travail est organisé pour définir les priorités de l'année.

Le comité de contrôle, composé des administratifs de l'arrondissement de Kreuzberg-Friedrichshagen (ceux du service *management* de quartier et des services sectoriels concernés par les projets), d'un référent du sénat de Berlin pour le programme et des membres du *management* de quartier examine les projets pour s'assurer de leur faisabilité.

Pour prétendre à ces financements, les projets doivent relever d'un ou plusieurs des objectifs affectés au *management* de quartier par le conseil de quartier, à savoir pour Kottbusser Tor :

Objectifs très prioritaires :

- Infrastructure sociale adaptée aux habitants
- Amélioration du niveau de santé
- Formation/Éducation : Poursuite de l'éducation précoce des enfants et amélioration de l'offre scolaire et péri-scolaire.

299Géré par *Frau* Bohnen, salariée du *management* de quartier

300Géré par *Frau* Maulstadt, salariée du *management* de quartier

301Après deux demandes successives, je ne suis pas parvenue à rencontrer le référent du *management* de quartier au Sénat. Il s'agit pourtant de la personne que m'indique *Frau* Būspreck mais j'ai par la suite privilégié les rencontres sur site après mon échec pour cette demande « institutionnelle ».

Objectifs de priorité moyenne :

- Une meilleure intégration sociale et interculturelle
- Une meilleure formation continue

Objectifs moins prioritaires :

- Une qualité de l'environnement urbain améliorée
- Une culture de quartier propre aux habitants

Ce fond est donc le bras armé du *management* de quartier pour « activer » la participation. Ce *management* de quartier est un bureau situé en plein cœur de Kottbusser Tor, sur Dresdner Strasse. Il est l'antenne locale du programme appelé Soziale Stadt : programme ainsi défini sur son site internet :

« En 1999, l'État et les Länder ont complété la promotion du développement urbain par le programme "Quartiers avec un besoin particulier de développement- Ville sociale" (abréviation: "Ville sociale"), pour enrayer le phénomène de fragmentation socio-spatiale dans les villes. Ce programme est basé sur le principe de participation mais aussi de coopération et apporte une nouvelle approche politique pour le développement intégratif des quartiers. (...) Soziale Stadt a commencé en 1999 avec 161 districts dans 124 villes, et aujourd'hui en 2009 il y a déjà 571 sites³⁰² dans 355 municipalités.»³⁰³

La version allemande de la présentation parle aussi de « spirale descendante » qu'il convient d'enrayer. Ce programme fédéral est délégué au *Land*, en l'occurrence celui de Berlin. D'un point de vue administratif, il est suivi localement par un service des arrondissements concernés, le service du *management* de quartier. J'y ai rencontré. A Kottbusser Tor, le choix s'est porté vers une gestion associative du *management* de quartier, qui est donc dans une position d'association subventionnée. Du point de vue des financements, Soziale Stadt concentre des financements européens, nationaux, au niveau des *Länder*, et communaux.

302Dont celui de Kottbusser Tor.

303Cf <http://www.sozialestadt.de/programm/>

C) La participation en Italie

Le projet Bici-bus est traversé par des héritages divers, notamment situés dans la région Emilie-Romagne. Ceux-ci ont à voir de près ou de loin avec la construction de la notion de démocratie participative telle qu'elle est comprise aujourd'hui : tant dans sa dimension environnementale avec les actions de promotion des transports doux ou l'*agenda 21*, que la subsidiarité chrétienne animée par les courants proches de l'Église, que, enfin, le parti communiste, pris entre la voie italienne pour le communisme et les formes d'auto-gestion initiées par les ouvriers et leurs organisations. Ces mouvements sociaux connaissent des prolongements institutionnels, notamment au travers de la construction des conseils de quartier et de la mise en œuvre des *agenda 21*. Je reviendrai d'abord sur l'apparition des conseils de quartier après-guerre à Bologne, et sur leur prolongement reggien avec la formation des circonscriptions : cette mise en perspective historique introduira le rôle des partis communistes et chrétiens dans le discours participatif italien d'une part, et permettra de cerner les « rôles » en place entre les différentes forces sociales, autrement structurées qu'en France ou en Allemagne, notamment *via* cette dichotomie entre « blancs » et « rouges ». Je définirai ensuite le cadre d'où le projet Bici-bus est issu, à savoir l'*agenda 21* : cette procédure initiée par l'Union Européenne et imprégnée de l'idéologie du développement durable. Le rappel de ce contexte permettra de cerner les attendus initiaux du projets Bici-bus, le contexte de sa mise en délibération, et les différents courants qui ont présidé à sa création, notamment le courant environnementaliste et pédagogique.

1) Les conseils de quartier de Bologne des années 1960

L'expérience reggienne doit beaucoup à sa grande sœur et voisine bolonaise. Revenons donc sur cette expérience, éclairante pour le contexte emilien comme européen : l'expérience bolonaise demeure une référence sur l'utilisation de la démocratie participative à des fins de gouvernance urbaine à partir des années 70. Cette expérience émerge essentiellement en 1956, dans la suite des années de la guerre A Bologne, des comités de gestion s'étaient maintenus, sorte de groupes

spontanés fédérant les énergies dans le cadre de la reconstruction³⁰⁴. Leur structuration, certes participative, s'était néanmoins construite dans la droite ligne de la guerre, reproduisant ainsi l'organisation des comités de résistance. En 1956, Bologne est la seule ville tenue par le parti communiste italien (PCI), de sorte qu'elle est un bastion convoité des autres partis. Elle est en outre la destination de nombreux Italiens du Sud, qui s'installent dans sa périphérie, et doivent faire face à un manque cruel d'équipement dans ces zones nouvellement urbanisées. Peu avant les élections, Dossetti, membre de l'opposition chrétienne (Démocratie Chrétienne), propose un « Livre blanc » : il y jette les premiers éléments d'une organisation participative qui vise à défier les fondements du PCI et à « gérer » ces périphéries déshéritées en y proposant une décentralisation de services administratifs. Les démocrates chrétiens tentent ainsi de déborder le parti communiste à sa gauche en proposant la mise en œuvre de comités participatifs institutionnalisés. Ils prennent aussi acte du rôle social joué par l'Église dans les périphéries. Annick Tanter-Toubon décrit comme suit ce processus :

« C'est en effet après le rapport Khrouchtchev de février puis l'invasion de la Hongrie en novembre que Togliatti amorce le débat sur la « voie italienne vers le socialisme ». Seule grande ville italienne gérée par la gauche communiste (...), Bologne voit apparaître à la Conférence régionale de 1959 un courant rénovateur qui va s'imposer aux élections locales de 1960 et 1965. (...) Cela implique une politique d'expérimentation urbaine. Ce tournant réformiste se traduira par un programme manifeste très articulé sur le plan de l'analyse territoriale seulement en 1963. Si 1956 s'affiche comme une date-clé pour la réflexion urbaine à Bologne, c'est d'abord en rapport à l'initiative de la Démocratie chrétienne dans l'opposition. Le Livre Blanc, que cette dernière [la démocratie chrétienne] publie à l'occasion des élections locales de juin 1956, soulève la question de la division sociale de l'espace à Bologne et propose une réflexion sur les modalités d'intégration sociale en périphérie. (...) Il s'agit d'éviter la formation d'une ceinture prolétarienne en introduisant dans les programmes de logements sociaux de la diversité sociale et des équipements. (...) Le projet envisage une déconcentration administrative de services en rapport avec le public sous forme de maisons de quartier(...) »³⁰⁵

Le PCI ne peut faire moins que de proposer une autre organisation participative³⁰⁶. Les comités de quartier qu'il propose découpent la ville en des entités de taille supérieure à celle de la paroisse, afin de s'éloigner des sphères d'influence des démocrates chrétiens. Après sa victoire électorale, le PCI se trouve donc dans l'obligation de réaliser cette mise en demeure démocratique. A l'origine, ces groupes

304Elles sont devenues par la suite des Assemblées populaires décrites ainsi par Annick Tanter-Toubon : « Les assemblées populaires, même extérieures et « autonomes » par rapport aux partis de gauche et à la municipalité, en étaient dans les faits un prolongement. (...) Malgré leur croissance numérique pendant toute la première moitié des années 1950, ni les partis de gauche, ni la municipalité ne les considéraient comme adaptées pour développer une médiation réelle entre les demandes de la base et les programmes et propositions des instances municipales. (...) Même si l'expérience des Assemblées populaires a été remplacée par l'institution des conseils de quartier, les partis de gauche et la municipalité ont tiré de cette expérience les éléments de base de leurs propositions de décentralisation. » p 373 in Tanter A., 1979, id supra

305 p 667 in Tanter-Toubon A., 2007, id supra

306Cette phrase explicative de la posture du PCI, que je propose ici de manière peu nuancée, réduit la proposition participative du PCI à une riposte. Il y a cependant une réelle « tentative concrète de renouveau de la politique de la gauche en matière de gestion du pouvoir local » qui s'inscrit aussi en 1956 dans l'amorce de la déstalinisation avec le rapport Khrouchtchev. Cf p 376 in Tanter A., 1979, id supra

sont ouverts à tous les habitants, et avec un objectif élargi : plus seulement une reconstruction matérielle des équipements collectifs et leur gestion comme avec les Assemblées populaires, mais aussi donner aux citoyens la possibilité de participer directement à la gestion des grandes questions urbaines »³⁰⁷, notamment. Plusieurs étapes caractérisent l'institutionnalisation de ces conseils de quartier³⁰⁸ : je ne m'y attarderai pas, préférant pour ces étapes précises m'intéresser à la mise en œuvre reggienne. Notons seulement que ces conseils de quartier vont connaître un processus d'institutionnalisation³⁰⁹, en lien avec l'établissement d'un découpage par quartier, et parallèlement à la réflexion sur la décentralisation au niveau national. Bologne est la première ville à adopter une telle organisation en Italie et fait figure de précurseur. La loi de 1978 est ainsi directement héritée de ces expériences³¹⁰. Cette loi autorise donc les communes de plus de 40 000 habitants à créer des circonscriptions administratives. Les autorités locales ont toute liberté pour l'organisation de ces circonscriptions. Cet épisode de la décentralisation rappelle en cela les débats préalables à la loi relative à la démocratie de proximité en France : les modalités de constitution des conseils de quartier sont en grande partie laissées à la libre appréciation des collectivités locales. En outre, le seuil de population au-dessus duquel l'instauration d'un conseil de quartier est obligatoire (80 000 habitants) a fait l'objet de débats, au même titre que le seuil de 40 000 en Italie. Il faut noter le caractère transitoire de la loi de 1976 en Italie, qui vient avant, par exemple, la loi établissant l'élection au suffrage direct des maires³¹¹, et celle sur l'autonomie des collectivités locales³¹², qui donne sa base à la phase suivante de décentralisation.

307P 375 in **Tanter A.**, 1979, id supra

308Annick Tanter-Toubon distingue ainsi trois phases : de 1964 à 1970, les conseillers de quartiers sont nommés par le conseil municipal. Ils ne sont pas encore consultés pour tous les choix fondamentaux de la municipalité et cherchent une place, y compris durant les luttes estudiantines et ouvrières des années 1968 et 1969. Durant la seconde phase, de 1970 à 1974, les conseils de quartier bénéficient de l'expérience des mouvements sociaux ; ils parviennent à relier les problèmes locaux aux problèmes nationaux et à devenir force de proposition. La municipalité envisage d'orienter les compétences des conseils de quartier vers la réalisation d'une autogestion. Enfin, la troisième phase recensée par Annick Tanter-Toubon, entre 1974 et 1978 est marquée par une instabilité du cadre politique national (avec des actions violentes et/ou révolutionnaires menées notamment par l'extrême-droite et l'extrême-gauche, notamment les brigades rouges), la progression de l'idée de décentralisation jusqu'à parvenir à la loi de décentralisation de 1976. Durant cette période, les conseils de quartier gèrent pour certains un budget micro-local, inaugurent des antennes administratives ou s'intéressent aux nouveaux outils de planification urbaine cf p. 384 et p. 394 in **Tanter A.**, 1979, id supra

309Comme ce sera abordé dans le cas des circonscriptions reggiennes, celui-ci passe notamment par la constitution de conseils issus du vote du conseil municipal, en référence avec une répartition par partis. L'élection directe des conseillers de circonscription par les habitants du quartier vient dans un second temps.

310Loi du 8 avril 1976, n° 278 « Normes sur la décentralisation et la participation des citoyens dans l'administration de la commune. »

311Loi du 25 mars 1993 n°81 relative à l'élection des maires au suffrage universel direct

312Voir essentiellement les décrets Bassanini : Loi du 15 mars 1997 n° 59 dite « décrets Bassanini », ou encore d'« autonomie des collectivités locales », relative à la réforme de l'administration publique et à la simplification administrative. Les décrets Bassanini modifient les pouvoirs locaux, renforcent le rôle des circonscriptions, héritières des comités de quartiers Bolonais. Or, à cette occasion, ils renforcent leurs compétences politiques plutôt que techniques. Les compétences techniques demeurent donc de la compétence des échelons supérieurs de l'administration, ce qui heurte pour partie des démarches participatives. Leur prolongement se trouve dans le décret législatif 18 février 2000 n°56, « Dispositions en matière de fédéralisme fiscal » puis dans la modification du titre V de la deuxième partie de la constitution italienne le 18 octobre 2001 relatif aux « autonomies locales » .

2) Le fonctionnement des circonscriptions

L'apparition, l'organisation et l'actuelle réforme des circonscriptions ont à voir avec la conception locale de la démocratie : elles dialoguent aujourd'hui avec les expériences participatives à l'œuvre sur ce territoire.

Dès les années 1960, la question d'une coupure entre la population et le corps politique est présente à Reggio Emilia : elle rejoint ainsi le débat bolonais où les Assemblées populaires, à l'époque, ne satisfont pas tout à fait la municipalité qui considère qu'elles relaient imparfaitement les attentes de la population.

« La ville est immergée dans la fracture toujours plus profonde entre la société politique et la société civile, entre l'appareil d'État et l'État communautaire, et les conseillers communaux sont désormais coupés de la réalité urbaine »

sont les propos d'un responsable local reggien, Stefani, lors d'une intervention en 1969 à Bologne³¹³.

Notons que les analystes de science politique présentent dans les années 1960 cette coupure comme une nouveauté, tandis qu'elle est aujourd'hui devenue figure courante du discours des politistes. Paradoxalement, cette fracture politique est dénoncée dans le contexte d'un territoire particulièrement politisé : ainsi à Reggio, l'UDI (*Unione delle Donne Italiane*), l'Union des femmes italiennes, affiliée au parti communiste, compte environ 50 000 inscrites³¹⁴ dans les années 1960, en faisant l'une des plus grosses sections italiennes. Voyons ici les grandes étapes de la constitution de cette architecture du dispositif de démocratie locale à Reggio Emilia :

- Le processus de décentralisation par le découpage de la ville en quartiers s'amorce à Reggio en 1963.
- En 1966, la division des quartiers est arrêtée. La même année, le mode de désignation des membres du conseil de quartier est défini. Ce conseil de quartier assiste le Président, adjoint du maire, à qui est attribué le quartier. En 1966, le règlement des conseils de quartier mentionne qu'ils sont composés des « *structures démocratiques qui caractérisent le quartier* » : on peut penser qu'à l'époque il s'agit moins d'associations que de cercles d'entraide, hérités des Conseils nationaux de la libération locaux, organes issus de la résistance, impliqués également dans la

³¹³Intervention de Stefani, dans « *Comuni e decentramento* », au premier congrès national sur la décentralisation démocratique des villes, Bologne, 16-17 mai 1969 : « *Il Comune è immerso nella frattura sempre più profonda tra società politica e società civile, fra stato Apparato e Stato Comunità, i consigli comunali sono staccati ormai della realtà urbana* » citée p 11 in Canovi A., Reggiani L., 2004, *Alle origini della Circostrizione. Indagine storica sul decentramento amministrativo a Reggio Emilia*, Comune di Reggio Emilia, Istoreco, edizioni VF Centro grafico, Cavriago, 184 p.

³¹⁴Entretien réalisé avec Antonio Canovi le 15 janvier 2006

création de crèche et des organismes à vocation sociale liés aux activités industrielles. Les conseillers sont nommés parmi les habitants, grâce à une élection au second degré par le conseil communal, en fonction de la représentation des partis au conseil municipal. Ce conseil a pour mission « *d'organiser périodiquement des assemblées avec tous les citoyens, pour rendre compte de ses activités, discuter des problèmes et des aspirations de la population du quartier et de la ville* »^{315x}.

- Le règlement communal sur l'organisation du dispositif est adopté en 1966. Quels sont alors les pouvoirs de ces conseils de quartier ? Il doivent indiquer sous une forme consultative les meilleures solutions à apporter aux questions d'action publique, au regard de la situation du quartier et de la ville. Ceci doit concerner tout particulièrement les choix budgétaires pluriannuels, et porte sur plusieurs secteurs attribués à ces organes déconcentrés : le foncier ; la construction ; les transports, le développement urbain ; la voirie, l'illumination publique ; les services d'assistance ; les services d'hygiène ; l'école ; les initiatives sportives, culturelles et de loisirs. Si le pouvoir de ce conseil de quartier demeure consultatif auprès du conseil communal, et donc limité, il représente néanmoins le fruit d'une délibération et à ce titre une « anomalie »³¹⁶ dans le cadre normatif des modalités de décentralisation. En effet, dans la constitution italienne, la possibilité d'une telle instance consultative n'est pas ouverte à cette époque. De sorte que le préfet de la province de Reggio, représentant l'assemblée provinciale³¹⁷, refuse à plusieurs reprises les délibérations des conseils de quartier lorsqu'ils approuvent le principe de la décentralisation³¹⁸. Par conséquent, même si le pouvoir des conseils de quartier d'alors semble limité, il constitue néanmoins une remise en cause de l'organisation administrative italienne.

- Les élections de 1970 sont l'occasion d'un gain démocratique dans cette architecture administrative. Plusieurs modifications sont introduites peu à peu : le fonctionnement s'achemine vers l'élection directe des conseillers, l'assemblée de citoyens acquiert un statut souverain par rapport aux autres décisions ; enfin, le président est élu sur proposition du conseil lui-même, et non plus du Conseil communal qui octroie ainsi davantage d'indépendance politique aux conseils de quartier. Ceux-ci sont encore contraints de coordonner leur composition à la

315Cité p 26 in **Canovi A., Reggiani L.**, 2004, id supra et extrait de **Municipio di Reggio Emilia**, 1966, *Regolamento di consigli di quartiere*, ACRE, cl 15.1.1

316Selon A. Canovi et L. Reggiani dans leur ouvrage **Canovi A., Reggiani L.**, 2004, id supra

317Équivalent du Conseil général

318Par exemple en 1967

représentation politique du Conseil communal. En outre, pour travailler sur des points précis, des commissions sont créées : elles sont destinées en particulier à ouvrir les débats aux associations.

- En 1977, le nombre de quartiers est réduit de 13 à 8 et ils deviennent des « circonscriptions », changeant ainsi le nom hérité de la décentralisation bolonaise. Ceci vient en réponse à la loi nationale de 1976 sur la décentralisation, approuvant les expérimentations menées en la matière, autant comme un moyen de rapprocher l'administration des citoyens que d'accorder une plus grande place à leur avis.

- Les conseillers seront encore élus indirectement par le biais du conseil communal jusqu'en 1979 où l'élection directe par les citoyens habitant la circonscription est finalement approuvée définitivement³¹⁹. En 1979, le règlement des conseils de circonscription acte aussi le passage à huit circonscriptions³²⁰. Les conseils peuvent en outre mettre en place des commissions de travail qu'ils peuvent ouvrir aux citoyens, représentants associatifs etc...

- En 1988, un nouveau règlement attribue, outre le pouvoir d'initiative déjà acquis, celui de vérifier et d'être consulté sur des dispositions initiées par le conseil communal. Il autorise en outre la circonscription à s'adjoindre les compétences de bénévoles ou contracter des contrats de collaboration. Enfin, il précise le règlement électoral et la répartition des sièges selon les résultats électoraux³²¹.

- Dans le contexte des scandales politiques qui conduisent à l'opération « mains propres » (*mani pulite*), une partie des italiens connaît une désaffection pour la politique dans les années 1990³²². Depuis, l'action publique sur le plan national s'attache plus volontiers à de grandes problématiques techniques pour démontrer son efficacité.

- L'élection au suffrage direct des maires en 1993 est un autre effet de ce tremblement de terre politique : elle vise à rapprocher le personnel politique de son

319 Mais mise en œuvre seulement à partir des élections municipales suivantes en 1980.

320 Cf **Canovi A., Reggiani L.**, 2004, id supra

321 Comment se déroule la désignation des membres de son conseil ? Le scrutin municipal est à plusieurs listes : l'une est pour la ville, l'autre pour la circonscription, l'un est nominal et l'autre est un scrutin de liste. Ce double système permet par exemple de favoriser l'élection de conseillers appréciés par leur travail de terrain, et de promouvoir une autre liste que la leur au niveau communal. Le/la président-e de circonscription est élu par les conseillers de circonscription. Notons également la disposition du *referendum* local qui est modifiée à cette occasion : le *referendum* est déterminé par le conseil de circonscription avec une délibération adoptée par les 2/3 des membres ou à la demande d'au moins 5% des électeurs résidant à la circonscription, et dont les signatures sont authentifiées. / *Il referendum è indetto dal Consiglio di Circostrizione con deliberazione assunta dai 2/3 dei membri o su richiesta di almeno il 5% degli elettori residenti nella Circostrizione, le cui firme siano autenticata a norma di legge.* » Cf *Regolamento dei Consigli di Circostrizione articoli 13 – 34.* p 157 in **Canovi A., Reggiani L.**, 2004, id supra. Ce droit, qui existait depuis le règlement de 1979 est seulement modifié sur le nombre d'électeurs nécessaire qui passe de 10 à 5%.

322 **Rivière D.**, 2004, id supra

électorat.

- De même, les « Décrets Bassanini » en 1997, qui modifient les pouvoirs locaux, renforcent le rôle des circonscriptions de la compétence des échelons supérieurs de l'administration, ce qui heurte pour partie

- Reggio Emilia refonde ses « statuts » (sorte de constitution locale³²³) en 2003³²⁴. Il y est inscrit que :

« La ville s'articule en circonscriptions qui sont des organismes de participation, de consultation et de gestion des services de base en plus de l'exercice des fonctions déléguées par la ville³²⁵ ».

Cet accent sur la fonction participative est par ailleurs développé sur un mode ouvert : l'appartenance nationale n'est pas prise en compte, ni la résidence sur la circonscription, au contraire de l'ancrage territorial et de l'adhésion à des démarches « *citoyennes actives* »³²⁶. Il semble donc que les changements sociaux en cours à Reggio soient ainsi mieux pris en considération, en particulier la présence d'étrangers en nombre croissant, ainsi que celle de travailleurs « pendulaires », résidant dans les villages avoisinants.

- En 2009, le nombre des circonscriptions est de nouveau réduit suite à la loi financière de 2008³²⁷. Celle-ci s'inscrit dans un discours de moralisation de la politique et, surtout, de réduction de ses coûts. Se faisant notamment « sur le dos » des instances locales de démocratie locale, cette rationalisation des coûts de gestion publique est mal accueillie par certains acteurs locaux, qui font part de la difficulté croissante à maintenir dans ce contexte un lien étroit entre les circonscriptions et leurs habitants. Cette réforme apparaît comme un recul de la décentralisation. Elle fait passer de 8 à 5 le nombre des circonscriptions. Elle a aussi pour effet de modifier les frontières de la circonscription où se trouve Santa Croce : la VII^{ème}

323 **Comune di Reggio Emilia**, 2003, *Statuto comunale, approvato il 26-09-2003*, Comune di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 42 p.

324 Durant la décennie 2000, la question de la démocratie participative devient d'actualité dans différentes régions italiennes : ces dispositions ne s'appuient pas que sur les circonscriptions et promeuvent d'autres instances de participation. Ainsi, la région Toscane promulgue une loi sur la participation « une voie innovatrice pour enrichir la démocratie et pour un nouveau pacte entre les institutions et les citoyens ». Cf Loi du 27 décembre 2007, n°69 « Normes sur la promotion de la participation à l'élaboration des politiques régionales et locales ». Celle-ci prétend s'inspirer de la culture anglo-saxonne sur la participation. Cependant, une influence de la commission nationale du débat public est aussi reconnaissable au travers de l'institution de l'autorité régionale de garantie et de promotion de la participation ». Sur l'évolution de la décentralisation en Italie, cf **Portelli H.**, 1998, « La réforme de l'État : les avatars du projet constitutionnel (1948-1998) », pp 209-215 in **Lacoste, Y.** (dir.), 1998, *Italie. La question nationale*, Hérodote n° 89, 2e trimestre 1998, La Découverte, Paris, 237 p.

325 Cf *Statuto comunale, approvato il 26 settembre 2003*.

326 p 70-71 in **Canovi A., Reggiani L.**, 2004, id supra. Notons que cette ouverture concerne les personnes impliquées dans des démarches participatives et non les conseillers de circonscription qui doivent remplir les mêmes conditions de résidence et de nationalité que les conseillers communaux.

327 Loi n° 244 du 24 décembre 2007 : "Dispositions pour la formation du budget annuel et pluriannuel de l'État »

circonscription³²⁸ intègre la circonscription Nord-Est³²⁹, présidée par Rosalia Pellegrini qui prend donc la présidence de cette nouvelle énorme circonscription. Ce nouveau règlement précise et élargit aussi les compétences des circonscriptions. La composition du conseil de circonscription est déterminée par une élection concomitante aux élections municipales³³⁰.

Quelles sont les attributions actuelles des nouvelles circonscriptions suite au règlement de 2009³³¹ ? Elles sont compétentes dans les domaines suivants :

- les services sociaux et leurs structures (ce qui concerne pour l'essentiel les personnes âgées) : dans le champ culturel, sportif, récréatif, éducatif, extra-scolaire, des politiques d'aide à la personne, de la jeunesse, de promotion de la communication publique et de droit à l'information.
- les politiques de promotion de la sécurité, (...) à l'exception de la police municipale, de promotion de la connaissance des problèmes sociaux du territoire, les projets contribuant à améliorer les relations sociales et le bien-être sur le territoire
- la gestion des infrastructures sportives au niveau de la circonscription et la promotion de la pratique sportive spontanée
- l'entretien et la gestion des espaces verts publics
- l'emplacement de marchés de quartier
- la mise à disposition gratuite de la salle du conseil de circonscription

Notons que la Présidente de la septième circonscription déplore la faiblesse des budgets (70 000 euros du temps de la septième circonscriptions) qui sont dédiés aux circonscriptions, au regard des attentes des citoyens, et de l'ampleur des besoins (en fonctionnement et en investissement).

32815465 habitants en 2008, et 41,24 km² en 2004. Cf Iori V., Guarniero B., 2004, « Strumenti » N°10, Conoscere le circoscrizione, Popolazione, famiglie e servizi, Comune di Reggio Emilia, Osservatorio Permanente sulle famiglie, La Pieve Poligrafica Editore, Villa Verucchio, 175 p. et <http://www.municipio.re.it/statistica/statisti.nsf/DocumentID/6FA5BCF868B0F601C125757500504173?opendocument>

32954 923 habitants en 2009 et 121,7 km² cf

<http://www.municipio.re.it/Statistica/statisti.nsf/DocumentID/B5152E127870FE42C1256E3C003D395F?opendocument>

330La liste qui recueille plus de 45% des suffrages bénéficie de 65% des sièges au conseil de circonscription. Chaque électeur peut voter pour une liste et faire un « vote de préférence » pour un conseiller proposé sur la liste. Celui qui recueille le plus de votes de préférence est désigné conseiller si la liste dispose de sièges. A Reggio, l'élection du président de circonscription se fait au suffrage indirect, par le conseil de circonscription.

331Règlement disponible sur le site du service décentralisation de la ville de Reggio Emilia :

[http://www.comune.re.it/retcecivica/urp/regolamenti.nsf/a2f7672384fc0156c1256f57003b1504/7ca83324aeed7c0bc12572c000365843/\\$FILE/Circoscrizioni%202009.pdf](http://www.comune.re.it/retcecivica/urp/regolamenti.nsf/a2f7672384fc0156c1256f57003b1504/7ca83324aeed7c0bc12572c000365843/$FILE/Circoscrizioni%202009.pdf). En outre, celle-ci doit être considérée en perspective du reste des missions transmises aux collectivités par la décentralisation. Selon D. Rivière : « Les plans pluri-annuels d'intervention sont l'équivalent des plans État- Région en France: le transfert de compétences aux autorités locales concerne tout ce qui ne garantit pas l'unité du pays et contribue à créer le couple Local-Région » p 191 in Rivière D., 2004, id supra

Au terme de cette analyse, les circonscriptions apparaissent donc comme un dispositif ancré de décentralisation, potentiellement porteur d'une proximité réelle entre élus et habitants. L'évolution en cours, induite notamment par la législation nationale, tend réduire cette proximité pour renforcer vraisemblablement le rôle gestionnaire des circonscriptions. Ainsi, le développement de procédures comme le budget participatif ou l'agenda 21 figurent désormais comme des dispositifs permettant de mettre l'accent sur un territoire pour renouer, pour un temps, un lien entre élus locaux et habitants sous une forme participative.

3) L'agenda 21 local

a) Le contexte de l'émergence de l'agenda 21 à Santa Croce

A Santa Croce, les grands projets urbains qui ont modifié profondément le visage du quartier débutent avec le Plan Régulateur Général (document de planification urbaine local) élaboré en 1999. Celui-ci définit en particulier des zones industrielles dont l'usage doit être reconverti : il s'agit en particulier des anciennes usines Gallinari et Locatelli, les Reggiane. Par ailleurs, des projets de transports, initiés par la Région au travers du Plan régional intégré des transports touchent aussi notablement le territoire de Santa Croce. L'installation du Train à grande vitesse (« TAV »³³²) nécessite l'établissement d'une bretelle de raccordement avec la gare de Santa Croce ; l'arrivée du tramway est quant à elle l'occasion de mettre en œuvre une plate-forme multimodale (*Centro d'Interscambio della Mobilità* (CIM)), où se connecteraient le train, le tramway, l'autobus, la voiture, et les deux-roues. Le projet urbain modifie profondément la fonction dominante du quartier : le récréatif et le transit tendent à prendre le pas sur la fonction productive. D'un quartier irriguant de ses productions la ville et la région, Santa Croce tend à devenir un centre de services, développé en ce sens par la concentration d'équipements d'une envergure supra-locale. Il intervient également dans le contexte d'une mutation sociale du quartier, résumée comme suit par Antonio Canovi :

« Durant les années 1980, il ne se passe rien. C'est la naissance d'une ville. Le quartier devient le coin des vieux, un coin tranquille. Ils oublient la politique. Il reste fermé. Dans les années 1990 en revanche, le monde a changé. Les immigrés arrivent et le quartier commence à être perçu comme peu sûr. »^{333xi}

³³²Treno Altà Velocità

³³³Extrait de l'entretien d'Antonio Canovi

Mais cette fièvre aménageuse ne convient pas à tous les habitants et un comité des Amis de Santa Croce se crée en réponse au manque d'information dont ses participants disent être l'objet. En 2003, 1800 personnes sont inscrites à ce comité, ce qui est important puisque la circonscription dans son ensemble compte alors 13104 habitants. Très actif, il est à l'origine a-politique. Néanmoins, sa formation succède au départ du parti appelé la *Margherita* qui était au sein de la majorité en place à la circonscription. Le fait que ce comité émerge juste après ce bouleversement politique conduit plusieurs acteurs du quartier, notamment politiques, à supposer qu'il est composé de cette nouvelle opposition micro-locale formée par les anciens élus de la circonscription du parti de la *Margherita*.

L'administration communale tente de répondre avec la mise en place de l'*agenda* 21 dit « local » ou « de quartier », processus auquel le comité refuse de participer suite à ce faux-pas : le processus est en effet lancé peu avant les élections. De sorte qu'il est interprété par beaucoup d'habitants comme une tentative pour « recoller les morceaux » en vue des échéances du mandat, selon Antonio Canovi.

L'actuelle présidente prend ses fonctions à ce moment-là. Aucune majorité ne s'est dessinée lors des élections du conseil de quartier. Rosalia Pellegrini, appartenant au groupe des « Démocrates de Gauche (DS) », est arrivée à son poste sans réel appui d'une majorité de conseillers pour la soutenir et à la suite de la crise politique décrite ci-dessus. Du même bord que le conseil municipal, elle entretient pourtant des relations complexes avec celui-ci. La cause de ce différend tient à la place laissée dans sa politique à la participation : elle et les conseillers qui la soutiennent ont pris la voie d'une ouverture large de la décision à la participation. En effet, d'après Antonio Canovi :

« La septième circonscription est politiquement unique (...). L'appartenance politique y est brisée (...) Rosalia Pellegrini (la Présidente) est de la Démocratie de gauche (Democrazia di Sinistra). La chef des DS est une jeune femme de 23 ans. C'est une chose normalement impensable. Le choix, d'une certaine manière, est de déplaire: faire participer les citoyens sans aucun contrôle ne plaît pas à tout le monde. Et ce même si certains points ne sont pas négociables : être en dehors du libéralisme, et garder un point de repère : les actions en faveur des plus pauvres ne peuvent pas être remises en cause. »^{334xii}

b) L'*agenda* 21 de quartier : les groupes de travail et les projets

L'*agenda* 21 local est donc le cadre du processus participatif lancé en 2003. Ses

334Extrait de l'entretien d'Antonio Canovi.

objectifs annoncés sont les suivants^{335xiii} :

- étendre l'expérience des *agenda* 21 au niveau des quartiers [c'est le premier quartier concerné par cette expérimentation]
- trouver des solutions concrètes aux problèmes, existants dans le quartier
- dépasser les conflits et oppositions par la recherche de solutions amélioratives et négociées
- expérimenter de nouvelles formes de dialogue et de planification entre différents acteurs du territoire
- stimuler une citoyenneté active, critique mais aussi capable d'engagements concrets et de responsabilités partagées.

Les services de la ville convient donc les acteurs de la société civile présents sur la circonscription et l'administration de la circonscription à participer à trois groupes de réflexion sur la mobilité, la cohésion sociale et l'identité future de la circonscription. Les habitants sont aussi invités à participer à ces rencontres mais demeurent minoritaires³³⁶. Je ne m'arrêterai pas sur le processus de délibération organisé en amont³³⁷, et qui n'est pas l'objet ici. Les services à l'origine de l'*agenda* 21 sont ceux en charge de la « compatibilité environnementale »³³⁸. Le processus, dont l'argumentaire est essentiellement orienté sur la question locale, est donc emprunt des objectifs de développement durable. Reggio est une ville relativement sensible à la question environnementale, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre : se trouvant dans la plaine Padane, elle fait l'objet comme ses voisines de « blocage » lorsque l'air ambiant offre une qualité trop mauvaise à la respiration. Le blocage consiste à immobiliser la moitié ou la majorité des voitures d'une ville pour réduire l'émission de pollution atmosphérique. C'est donc dans ce contexte que se tient le processus d'*agenda* 21 et que se déroulent les débats sur la mobilité. Malgré un cadrage préalable du processus, les groupes « cohésion sociale » et « identité future du quartier » fusionnent lors de leur dernière session. Les participants se

335Cf in **Comune Reggio Emilia**, 2003, *agenda 21 di Quartiere. Piano d'Azione e Progetti Pilota per la VII Circostrizione, Mobilità Coesione Sociale Identità Futura, Le tue idee migliorano il Quartiere*, Comune Reggio Emilia, Reggio Emilia, 11 p.

336Seulement 4% des participants sont de « simples » citoyens. Ils ont été conviés par la distribution d'une invitation dans les boîtes aux lettres et les lieux de rencontre traditionnels. Près de 40% des participants sont des représentants de « cercles », « centres sociaux », « groupes de bénévoles » : institutions particulièrement présentes sur cette circonscription, héritières de la forte structuration sociale datant de l'ère des Reggiane. Le personnel municipal et celui de la circonscriptions représentent à eux-seuls près de 30% des participants chacun.

337Deux rencontres plénières (80 participants) avec les trois groupes de réflexion encadrent la démarche au début et à la fin, et chaque groupe effectue quatre rencontres (54 participants aux groupes, 16 en moyenne par rencontre de groupes de travail).

338Il sera par la suite fait référence à un entretien réalisé avec Sandra Fontanesi en 2009. Elle est aujourd'hui membre du bureau *agenda* 21 et « Reggio soutenable » à la mairie de Reggio Emilia, service créé en 2001.

répartissent donc entre un groupe qui traite davantage de questions urbaines (au travers de la thématique « mobilité ») et un autre abordant les questions sociales (cohésion, identité...). Le groupe mobilité, d'où émerge le projet Bici-bus, accueille au terme du processus un peu moins de la moitié des participants sur les deux groupes soit 42% des participants³³⁹.

Le groupe mobilité aboutit à un « plan d'action pour l'amélioration de la mobilité », qui peut se résumer en quelques points :

- la modération du trafic (limitations de vitesse, zones 30, dos d'âne, réalisation d'un sens interdit, ronds-points)
- développement des modes de circulation doux (réalisation de pistes cyclables, feu rouge à appel manuel, traversées piétonnes sécurisées, aménagement de trottoirs, réouverture de souterrains, projet Bici-bus)
- réaménagement de la zone intermodale dite CIM

Le groupe mobilité-identité future aboutit à quatre projets distincts :

- « SOS *Anziani* », dédié au soutien aux personnes âgées avec la création d'un réseau de personnes référentes
- « Le monde dans la VII^{ème} circonscription » : espaces et activités pour l'agrégation de quartier
- La requalification des espaces verts pour permettre la rencontre et améliorer la qualité de vie
- Un marché mensuel éco-solaire favorisant la venue de personnes extérieures au quartier et la rencontre entre habitants.

³³⁹Il s'agit de 42% du total des participants, soit 34 participants sur 80 au total, chiffres de la commune contestables puisqu'il semblerait plus opportun de calculer la répartition en fonction du nombre de participants aux groupes de travail, soit 54, mais en ce cas les chiffres donnés se recouperent et le total (mobilité + identité+ cohésion sociale) ne correspond pas à 54. Il y a donc là soit une erreur de décompte, soit des personnes faisant partie de plusieurs groupes.



Illustration 18: Photo de couverture du rapport du groupe de travail "cohésion sociale" de l'agenda 21 local de Santa Croce

Le groupe « cohésion sociale » est donc notamment orienté sur la question de l'intégration des migrants dits « *extra-communautari* ». A titre d'exemple, la photo de première page du rapport de ce groupe de travail est proposée ci-contre. La réflexion du groupe porte sur les dysfonctionnements comme la micro-criminalité, et le manque d'intégration de certains groupes sociaux est mis en relation avec la présence de logement social sur ce quartier, la faiblesse du sentiment d'appartenance, et l'absence d'un centre. Plusieurs réponses d'ordre social sont proposées pour faire face à ces difficultés, conjointement par la ville et la circonscription. Elles partent de la conviction que la participation elle-même a vocation à créer davantage de cohésion entre ces participants et de donner naissance à différentes initiatives collectives. Dans les médias, la micro-délinquance est associée sans plus de détour à la nationalité étrangère³⁴⁰. Comme le quartier de Santa Croce est ressenti comme plus insécure que ses voisins, l'association de cause à effet est sous-jacente dans les documents publics entre le phénomène migratoire et le phénomène de micro-criminalité. Les travaux du groupe aboutissent à l'objectif de favoriser la cohésion sociale par la participation des habitants, notamment d'origines diversifiées. Je reviendrai par la suite sur cet attendu.

Le projet Bici-bus émerge donc dans le cadre du groupe mobilité qui compose cet *agenda 21*, où sont notamment présents un représentant de l'association Tutt'in Bici et une institutrice de l'école Balletti, Antonella Zacconi³⁴¹. Il apparaît comme un

³⁴⁰Lorsque les médias mentionnent des faits délictueux, le cas échéant, l'origine étrangère du délinquant est systématiquement mentionnée comme une information importante. Notons que ceci n'est pas spécifique à l'Italie et se produit également en France, tant dans les médias que dans la classe politique. L'action publique elle-même associe parfois imprudemment ses actions en faveur de la tranquillité à celles de l'intégration. Le même service administratif est ainsi en charge de la sécurité et des politiques d' « intégration, d'inclusion et de « vivre-ensemble » ».

³⁴¹Il sera fait référence à l'entretien réalisé en 2009 avec Antonella Zacconi, enseignante à l'école Balletti.

compromis d'attendus environnementaux (limiter les émissions de pollution lié au trafic routier), d'objectifs pédagogiques et de cohésion sociale (encourager l'interconnaissance entre parents et enfants). Parmi les présents au groupe de travail, il y a également des membres des cercles ARCI. Ainsi, ce groupe de travail rend compte d'une nouvelle étape de la participation en Italie : héritière des mouvements environnementalistes comme en Allemagne, elle croise également les histoires diverses des circonscriptions et des forces sociales en place en Emilie-Romagne à l'échelon local. Enfin, la présence des écoles, et leur rôle pivot dans ce projet, porte une tradition typiquement reggienne de pédagogie alternative³⁴², inspirée également de l'anti-psychiatrie^{343xiv}. Comme synthèse possible de ces fils d'Ariane de la participation et de plusieurs mouvements sociaux italiens, le Bici-bus est un projet qu'il sera fécond d'étudier ici.

Outre l'*agenda* 21, la ville de Reggio Emilia a également mis sur pied un service décentralisation, participation et processus délibératifs. Celui-ci est en charge des relations avec les circonscriptions et de tous les processus participatifs « autres ». Qu'est-ce à dire ? Après cet examen des conditions de création des circonscriptions, que penser de l'existence d'un service dédié à une participation extra-circonscriptions ? Il s'agit par exemple de la procédure de budget participatif, lancée dans quelques circonscriptions. Cette évolution est révélatrice de l'institutionnalisation des circonscriptions, comparées par certains à des arrondissements urbains. La mise en place de la loi régionale de Toscane sur la participation³⁴⁴, « participation et processus délibératifs », témoigne d'une recherche de démocratie participative renouvelée et approfondie, à laquelle les circonscriptions — à plus forte raison après la récente loi financière — ne peuvent pas répondre. L'*agenda* 21, procédure menée par un autre service que celui à la décentralisation, fait aussi écho à cette recherche de processus alternatifs aux circonscriptions pour travailler l'action publique avec les

342Loris Malaguzzi est un pédagogue reggien qui a notamment enseigné dans un centre médico-psycho-pédagogique et a fondé le modèle des crèches et maternelles reggiennes. Sa théorie se fonde notamment sur le principe que les enfants sont en interaction permanente et recèlent dès le plus jeune âge d'outils pour appréhender la réalité qui les entoure. Cette pédagogie est donc orientée vers la révélation de cette « richesse ».

343A ce sujet, je me réfère à l'entretien d'Antonella Zacconi : « AZ : *Je me rappelle à la fin des années 1970 quand il y avait le problème de l'insertion des handicapés, les luttes, en tant que telles. Ces choses se vivaient avec de la volonté et du désir et la Bianca et celle-là se sont passées à la même époque. ER : Pourquoi la question de l'insertion s'est posée ici ? AZ : Oui, les premières insertions étaient expérimentales. Pas ici mais à la « Ca bianca » [Maison blanche] qui est à San Maurizio : l'édifice où a débuté l'école à temps plein [toute la journée, chose qui n'est pas systématique en Italie] était auparavant l'édifice où il y avait les enfants handicapés du Santis. (...) Ce n'est pas une école classique. Cela a coïncidé aussi avec la période de la loi 7-80... la loi sur l'ouverture des asiles. ER OK. AZ C'étaient des années avec beaucoup de volonté de changement. (...) Du Bici-bus, on a parlé de tout ! (rires) ». Cf également la loi du 13 mai 1978 n°180 « Constatations et traitements sanitaires volontaires et obligatoires ». Cf également : Voilà pourquoi le Mai 68 italien a été non seulement plus long qu'ailleurs, mais aussi en mesure de provoquer de fortes vagues de contestation généralisée 1. Partant de l'École, s'étendant aux « institutions de l'exclusion » (des hôpitaux psychiatriques aux casernes et aux prisons). » Cf **Crainz G.**, 2008, « Les transformations de la société italienne », p. 103-113 in *Vingtième siècle* 2008/4, N° 100, Presses de Science Po, Paris*

344Loi n° 244 du 24 décembre 2007 : « Dispositions pour la formation du budget annuel et pluriannuel de l'État »

habitants. A ce titre, son lancement en réponse au conflit opposant des habitants à la circonscription est révélateur de sa fonction de dépassement des cadres traditionnels. Le projet Bici-bus, initié à sa suite, animé par des services municipaux avec l'aide des bénévoles de la circonscription, s'inscrit dans cette évolution de l'appréhension des projets dits de démocratie locale ou de participation.

Après avoir approché le contexte institutionnel et historique des dispositifs participatifs qui sont à l'origine des expériences étudiées dans cette recherche, je terminerai ce premier chapitre par l'évocation du contexte européen sur la participation. Celui-ci n'est pratiquement jamais évoqué par les acteurs directement mais contribue à la diffusion d'une culture commune au sein de ces trois États membres de l'Union Européenne.

D) Les chartes et documents d'orientation à l'échelle européenne depuis 1992 : une décennie participative

Pour terminer ce tableau du cadre normatif sur la participation, je me limite ici à mentionner les dernières applications ou dispositions faisant état d'une préoccupation croissante des institutions européennes pour la question de la démocratie participative à partir des années 1990³⁴⁵.

Cet intérêt est visible au travers de trois mouvements.

Le premier, environnemental, s'inscrit dans les appels mondiaux pour un développement plus durable. La Charte D'Aalborg (1994) est ainsi signée par les états européens en référence à la Conférence de Rio de 1992 : elle promeut le développement durable dont l'un des piliers est constitué par la participation des habitants. L'appel de Hanovre, réunissant des maires européens en 2000, poursuit cet élan et manifeste l'engagement des villes européennes signataires à réaliser des *agenda 21*³⁴⁶ ou encore la charte de Leipzig du 25 novembre 2008 qui reprend ces thèmes et insiste sur la participation d'acteurs divers, et notamment les habitants.

Le second tend à encourager les états à décentraliser et soutenir la démocratie locale : la charte européenne de l'autonomie locale, le 15 octobre 1985, invite ainsi les états signataires à renforcer la décentralisation, à accroître les pouvoirs des collectivités locales comme garantes de la démocratie, au nom de l'efficacité de l'action administrative et de sa proximité avec les citoyens. Elle indique aussi que la participation représente le meilleur moyen de permettre aux citoyens de participer à la gestion des affaires publiques. Le livre blanc de la commission européenne sur la gouvernance, daté de 2001, est également orienté en ce sens : en matière de participation, l'enjeu est d'accorder davantage de place au dialogue avec les acteurs institutionnels et non-institutionnels pour élaborer les politiques internationales mais

345La matière étant très riche, la place de la démocratie participative dans les institutions européennes mériterait des travaux plus approfondis.

346Selon le site dédié aux *agenda 21* : « Le Sommet de la Terre de Rio (1992) consacre un rôle prépondérant aux autorités locales pour aborder avec efficacité les défis du 21e siècle : changements climatiques, perte de la biodiversité, atteintes à l'environnement et à la santé, déficit de représentativité des femmes, écarts de revenus entre les pays et au sein des territoires... Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des « *agenda 21* locaux », en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. La démarche, fondé sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé. » <http://www.agenda21france.org/demarche.html>

aussi nationales à fort enjeu (environnemental, socio-économique...) ³⁴⁷. Il milite en faveur d'une meilleure appropriation des institutions européennes par ses citoyens. Il pose le principe d'efficacité de l'action publique *via* la participation, qui ne doit pas être à son sens l'institutionnalisation de la protestation. Enfin, il propose des standards minimum de consultation.

Le dernier axe européen qui contribue à promouvoir la participation habitante s'appuie sur une politique ciblant les quartiers urbains ségrégués. Ainsi, le programme communautaire Urban II qui s'adresse aux « quartiers en crise » ³⁴⁸ promeut conjointement le développement de stratégies participatives, reprenant ainsi les objectifs du FEDER :

« Aujourd'hui, il s'agit de traiter les difficultés de ces quartiers dans un cadre géographique plus vaste, en alliant cohésion sociale et compétitivité des territoires. (...) Les territoires urbains en difficulté peuvent bénéficier de ces programmes. L'article 8 du règlement Feder prévoit que « le Feder peut, s'il y a lieu, soutenir le développement de stratégies participatives, intégrées et durables pour faire face à la forte concentration de problèmes économiques, environnementaux et sociaux dans les zones urbaines ». Le cadre de référence stratégique national (pp. 97-100) fournit les grandes orientations de ce volet urbain : le Feder soutient des « stratégies intégrées et participatives » portées par les agglomérations bénéficiant de contrats urbains de cohésion sociale et visant à réintégrer les quartiers en difficulté dans la dynamique de l'agglomération. Les acquis des programmes Urban en termes de méthode « intégrée et participative » sont donc conservés, même si ces programmes disparaissent en tant que tels pour la période de programmation 2007 - 2013. Aujourd'hui, il s'agit de traiter les difficultés de ces quartiers dans un cadre géographique plus vaste, en alliant cohésion sociale et compétitivité des territoires. » » ³⁴⁹

En somme, la dimension participative apparaît comme un attendu de plusieurs politiques européennes qui touchent directement la gestion des territoires locaux, et ce depuis plus de vingt ans. Elle peut notamment contribuer à orienter certaines approches de gestion, qu'il s'agisse de mobilité dans le cas de Reggio, ou de lutte

347 « Le livre blanc propose d'ouvrir davantage le processus d'élaboration des politiques de l'Union Européenne, afin d'assurer une participation plus large des citoyens et des organisations à leur conception et à leur application. » in **Commission des communautés européennes**, 2001, *Gouvernance européenne, un livre blanc*, Commission des communautés européennes Bruxelles, 40 p.

348 « Urban II est l'initiative communautaire du Fonds européen de développement régional (FEDER) en faveur du développement durable des villes et quartiers en crise de l'Union Européenne pour la période 2000-2006. Après une première phase Urban en 1994-1999, Urban II vise plus précisément à promouvoir la conception et la mise en œuvre de modèles de développement innovants en faveur d'une régénération économique et sociale des zones urbaines en crise. Elle renforcera également l'échange d'informations et d'expériences relatives au développement urbain durable dans l'Union Européenne. (...) Cf site de la DIV, les programmes d'aides européens : Les anciens programmes Urban : un acquis sur la méthode. Les programmes Urban visaient spécifiquement à réhabiliter les villes et quartiers en crise en traitant de façon globale leurs difficultés. Ils proposaient d'actionner tous les leviers de l'action locale en agissant sur l'environnement physique, l'économie, l'emploi, le social, le champ culturel, etc., dans le cadre de ce qu'on a appelé des « stratégies intégrées ». Ils prônaient également une participation active de tous les acteurs locaux. Si l'Union Européenne n'a pas souhaité reconduire ces programmes pour la période 2007-2013, leurs principes d'intervention ont été promus dans le cadre d'autres programmes européens. La Commission européenne a considéré que « l'acquis Urban » en termes de méthodes (stratégie intégrée, participation des acteurs locaux, délégation de gestion aux autorités locales, actions à long terme avec des financements garantis sur sept ans...) devait être repris par les nouveaux programmes « compétitivité régionale et emploi » de l'Union Européenne par un renforcement de leur dimension urbaine. Pour la France, la mise en œuvre de ce volet ne vise pas exclusivement les quartiers en difficulté mais s'intéresse également aux dynamiques des agglomérations ayant contracté un CUCS. Les enjeux : transférer des savoir-faire vers des acteurs locaux beaucoup plus nombreux ; traiter les difficultés des quartiers sensibles à l'échelle de leur agglomération. cf <http://www.ville.gouv.fr/?Programmes-d-aides-europeens>
349 Cité dans le Règlement du FSE, dispositions particulières concernant le traitement des spécificités territoriales, Article 8, Développement urbain durable.

contre la ségrégation dans le cas de Kreuzberg ou de Sémard. En outre, les quartiers qui nous intéressent sont d'autant plus concernés qu'ils émergeaient à l'"objectif II" européen³⁵⁰, destiné aux zones urbaines "en difficulté"³⁵¹ définies par des critères socio-économiques spécifiques. Que conclure de ce ciblage ? Sans doute que les quartiers périphériques se soumettent aux injonctions européennes, davantage que d'autres territoires. Ils peuvent montrer une adhésion seulement formelle à ces injonctions, en mentionnant dans différents documents des « mots-clés » qui font écho aux attentes de l'Union Européenne. Ils peuvent aussi, quand ces injonctions rencontrent des objectifs des collectivités concernées, intégrer pleinement ces objectifs dans les projets soutenus par l'Europe.

Ce bref aperçu des évocations de la démocratie participative en Europe montre d'abord que l'association quartiers périphériques et thématique participative est également à l'œuvre dans les politiques communautaires. Elle nous renseigne, surtout, sur la diffusion de ces notions (tant celle de « zones en difficulté » que de participation) : les idées promues par l'Union Européenne étant celles qui ont obtenu un consensus entre les pays membres, cet état des lieux nous renseigne sur la notoriété actuelle de ces concepts.

A ce titre, l'analyse de cette association rapide du concept territorial de « zones en difficulté » (assimilées sur nos terrains aux quartiers périphériques) et de l'impératif participatif mérite d'être interrogé, tant sur sa construction que sur ses effets sur ces territoires. La comparaison de sa mise en œuvre sur trois terrains européens nous conduira à en examiner les différents points de tension.

350Pour identifier les secteurs concernés par l'objectif II, cf pour la France, décision 2000/339/CE (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:123:0001:0288:FR:PDF>), pour l'Allemagne, décision 2000/201/CE et <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:066:0029:0064:DE:PDF> ; pour l'Italie : 2000/530/CE. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2001:129:0039:0046:IT:PDF>

351Les Zones urbaines en difficulté sont des zones densément peuplées qui satisfont à au moins un des critères suivants: un taux de chômage de longue durée supérieur à la moyenne communautaire; un niveau élevé de pauvreté, y compris des conditions précaires de logement; une situation environnementale particulièrement dégradée; un taux de criminalité et de délinquance élevé; un faible niveau d'éducation de la population. La question urbaine est au cœur des mutations économiques, sociales et territoriales. Les villes concentrent le potentiel de développement, coopèrent en réseau entre elles. Mais elles concentrent en leur sein de multiples disparités de développement, comme en témoigne l'existence de quartiers en crise touchés par l'exclusion et la grande pauvreté. Si les villes exercent — il est vrai — de fortes pressions sur l'environnement, elles jouent néanmoins un rôle de vecteur de développement pour les zones rurales environnantes.

Ce premier chapitre était consacré à l'"entrée" dans les terrains de cette recherche et dans les problématiques que pose leur étude. Leur caractère périphérique y a été démontré, notamment sur le plan de leur formation urbaine : en cela, il s'agit de territoires spécifiques. D'après la formation des dispositifs participatifs, les résonnances entre politiques des quartiers périphériques et démocratie participative a également été évoquée. En outre, les processus de démocratie participative d'une part, les quartiers périphériques d'autre part, constituent désormais des objets des sciences sociales. Pour amorcer l'analyse, je chercherai à répondre à la question : "pourquoi fait-on de la démocratie participative dans les quartiers périphériques ?" ; autrement dit, pourquoi "là" ? Il s'agit donc de s'attacher aux facteurs conduisant à l'émergence d'expériences de démocratie participative qui sont les prolongements des dispositifs participatifs évoqués au terme du premier chapitre. Ces facteurs sont de plusieurs ordres : dans ce second chapitre, je m'attacherai à comprendre la relation entre le caractère périphérique de ces quartiers et la pratique de la démocratie qui s'y déroule. Ce questionnement se nourrira notamment de l'analyse des références des acteurs aux mouvements sociaux qui ont eu cours dans ces quartiers durant deux épisodes historiques : la fin du XIX^{ème} siècle et les débuts du XX^{ème} avec la naissance du socialisme ; l'après-guerre et les années 1970 avec, notamment, les mouvements sociaux dits "urbains". Cette analyse m'amènera à interroger la place de la démocratie participative vis-à-vis des injustices socio-spatiales, et, plus généralement, du mode de gouvernement des "autres". Pour avancer dans cette démonstration, il convient cependant en préalable de définir plus parfaitement mon objet de recherche, les expériences participatives, et d'assoir leur comparabilité : j'interrogerai donc les raisons de leur différences les plus tangibles, à commencer par le caractère de projet opérationnel des expériences reggiennes et berlinoises, et le caractère discursif de l'expérience dionysienne. Je tenterai de répondre ainsi à la question : "en quoi s'agit-il de démocratie participative, même si la forme empruntée est très différente ?"

SECOND CHAPITRE

Les quartiers périphériques : territoires de la démocratie participative

Pour assoir la démonstration qui va suivre, il s'agit d'abord de voir en quoi ces expériences participatives relèvent d'une tentative pour que des hommes changent leur environnement, l'espace qui les entoure, et dans quelle mesure celle-ci relève de la démocratie. Est-ce que les expériences participatives des territoires périphériques contribuent à leur transformation, menées par les gens qui y résident, y travaillent, ou restent-ils des participants de second ordre, subissant l'évolution de leur territoire sans pouvoir y prendre part ?

J'interrogerai dans un premier temps la relation de ces expériences avec la démocratie participative sous l'angle des modalités de la transformation du territoire qu'elles engendrent. La question posée sera ici : "en quoi ces processus, relevant de la démocratie participative, relèvent-ils d'une contribution à la transformation démocratique du territoire" ? Ou encore, "quelle serait la bonne définition de la démocratie qui caractériserait cette modification partagée du territoire ?" Peut-on voir dans ces processus une tentative de mise en pratique d'un idéal démocratique appliqué à la transformation du monde dans son volet spatial ? Comment des pouvoirs diversement institutionnalisés s'exercent-ils sur l'évolution des quartiers périphériques au travers de ces expériences participatives ? J'analyserai donc ici le caractère démocratique des processus participatifs étudiés : dans quelle mesure les modalités de participation différentes influent-elles sur leur caractère démocratique ? Ces modalités seront examinées avec un filtre géographique : dans quelle mesure leur impact sur le territoire est-il visible, tangible, au travers de l'enquête de terrain ? Dans quelle mesure ces expériences associent-elles concrètement les dits « participants » à la mise-en-œuvre des décisions prises collectivement ? Pour répondre à cette question je reviendrai d'abord sur la distinction entre expérience discursive et opérationnelle³⁵² pour discerner si elle constitue un facteur de différenciation entre les expériences participatives ; puis, je me pencherai sur leurs corrélats (leur temporalité, l'objet de la participation...), également dans le but d'éclairer la comparaison. Enfin, je m'intéresserai à la place des différents acteurs, leur diversité et le rôle des élus issus de la démocratie représentative pour cerner les

³⁵²« Opérationnel » qualifie des expériences que je qualifierai également de projets et qui pourraient être appelées des « opération », au sens où il s'agit d'actions qui produisent des effets. Au fil du texte, l'« opérationnalité » sera parfois remplacée par l'idée de projet « concret ». Ce type d'expérience est ici opposé au type « discursif », caractérisé par le débat public, et se concrétisant par des échanges d'arguments entre des habitants, des usagers, des techniciens et des élus dans le but de prendre une décision.

points communs de ces terrains européens, et à l'inverse, ce qui tend à les distinguer.

*** ***

I. LE "PARLER" ET LE "FAIRE" DANS LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

A) Pourquoi analyser ces expériences participatives au filtre de la démocratie ?

Comme indiqué précédemment, la comparaison de ces trois expériences se base sur le postulat qu'il s'agit d'expériences participatives, du fait de leur inscription dans un dispositif participatif, selon la dénomination donnée par l'institution organisatrice (ville, arrondissement, circonscription...). Les acteurs de ces expériences émettent cependant généralement des réserves sur leur essence démocratique, indiquant une distance entre ces processus et de « vraies » expériences de démocratie participative. En confrontant leurs argumentaires, les raisons de ces réticences sont souvent paradoxales : soit le projet relève trop du débat, du « blabla » sans conséquences concrètes, pour relever de la démocratie participative. Soit, à l'inverse, il s'agit d'un projet tellement auto-géré et délégué qu'il ne répondrait pas, ou plus, d'un idéal de démocratie participative. De sorte que l'expérience n'est jamais assez bonne, ou il ne s'agirait jamais du bon moment du processus pour relever de la démocratie participative.

Il existe donc une discordance entre le cadre institutionnel de ces expériences qui posent l'appartenance à des dispositifs participatifs d'une part, et le discours porté par les acteurs dénigrant cette « qualité » d'autre part. Si on se limitait à la comparaison des processus participatifs, on risquerait de s'attarder sur le fait qu'un débat public n'a pas abouti selon les attentes des habitants (dans le cas d'une expérience peu opérationnelle) ; ou encore, on pourrait par exemple exclure des expériences du champ de la démocratie participative parce qu'elles ont abouti concrètement et qu'elles sont trop opérationnelles pour relever d'une définition procédurale de celle-ci.

A l'inverse de l'idée que la démocratie participative se qualifie par la « qualité » de son processus, il s'agit de voir ici le lien entre le type d'approche (opérationnelle ou discursive) et le résultat : y a-t-il une amélioration ou une limitation de la qualité démocratique des décisions prises dans le cadre de ces projets quand ils sont

opérationnels ?

Cette analyse conduit au questionnement sous-jacent suivant : puisque la participation ne peut être mise en doute – les habitants prennent effectivement part à l'expérience –, quelle définition sous-jacente de la démocratie est adoptée quand on refuse de qualifier des expériences de démocratie participative ? Une définition univoque et commune de la démocratie participative se dégage-t-elle des discours des acteurs ? Une fois examiné le rôle du caractère opérationnel ou discursif des expériences, je m'interrogerai donc sur le sens donné par les acteurs au concept de démocratie, dans leur propos, et au travers de l'action qu'ils portent. S'agit-il du pouvoir du plus grand nombre (et de quel nombre ?), du pouvoir issu du consensus (une manifestation remet-elle en cause le consensus ?), du pouvoir du peuple (au sens de la fraction la plus populaire), du pouvoir correctif vers les plus fragilisés ? Dans quelle mesure en effet ces expériences participent-elles d'une recherche d'un accès élargi de la population à la décision publique ? En quoi ces expériences ont-elles fait évoluer des situations dans le sens qui était attendu par les habitants qui y ont participé ou par ceux qui les ont mandaté ?

Au sujet des procédures de démocratie participative, certains auteurs insistent sur la valeur d'équité du débat public, sur les conditions de sa tenue, comme le respect d'un temps de parole partagé, la mise à disposition de moyens de traduction pour les habitants qui parlent une autre langue que la langue pratiquée majoritairement, la présence d'un modérateur ou d'une tierce personne extérieure à l'institution, la mise à disposition de l'assistance de moyens pour examiner les projets de manière indépendante. Plus que d'assurer la participation des habitants ou du public-cible, ces indications formelles ont pour but de guider les processus vers des procédures portant une forme de garantie démocratique. Elles s'intègrent donc dans une certaine idée de la démocratie³⁵³. Avant de s'engager dans l'examen des effets des processus étudiés, des discours des acteurs en présence sur leur caractère démocratique ou non, il est donc indispensable d'esquisser à gros traits ce que différentes tendances philosophiques entendent par démocratie. Dans la première partie, les postures scientifiques sur la démocratie participative ont été brièvement évoquées sous la forme de quatre postures de la littérature scientifique (les centralistes, la méfiance de classes, les légitimistes, les méthodistes) vis-à-vis de la

353D'après le dictionnaire La e, la démocratie est un « État politique dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens, sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité » p 215 in Lalande A. 1996, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris, 1323 p.

démocratie participative. Pour aborder les discours des acteurs sur les expériences participatives étudiées ici et les références qu'ils mobilisent, intentionnellement ou non, il est utile d'identifier trois grandes tendances vis-à-vis de la démocratie représentative et notamment les définitions et attendus qui la traversent (est-ce un idéal ou un mode de gouvernement, s'agit-il du pouvoir de tous ou de quelques représentants...). Il s'agit donc moins de cerner la place de la démocratie participative dans le débat scientifique contemporain (objet de la première partie) que de cerner quelques tendances dominantes qui caractérisent l'approche de la question de la démocratie représentative chez les penseurs du politique : et ce afin d'introduire fin d'introduire et d'y confronter le discours des acteurs locaux sur la démocratie participative, l'analyse de leur pratique et des représentations véhiculées par les expériences de démocratie participative.

1) La démocratie : l'adhésion volontaire et l'ouverture au peuple

Parmi les grands courants de pensée de la démocratie, deux grands principes semblent assez partagés : je propose de mettre chacun en regard de son application aux pratiques de démocratie participative.

D'abord, la démocratie se fonderait sur le principe de démarche volontaire de la part des citoyens se caractérise par l'adhésion à un contrat chez Rousseau³⁵⁴ ou à la volonté de prendre part à une assemblée chez Hobbes³⁵⁵. Ce principe de la démocratie, énoncé au sujet de la démocratie représentative, rencontre aussi la dimension participative des expériences étudiées ici : elles sont en effet le fruit d'une démarche volontaire d'habitants pour prendre part à un débat ou à une action.

Un second principe de la démocratie réside dans l'ouverture du choix politique au peuple, dans ses composantes plus ou moins restreintes (suffrage universel, ou masculin, ou excluant un groupement d'individus...); c'est ce qui oppose la démocratie à l'aristocratie ou à la monarchie. Dans le cas de la démocratie représentative, il est aisé de souligner le décalage entre une ouverture théorique du suffrage et de l'éligibilité, et une fermeture de ceux-ci dans la réalité, soit à l'examen des couches socio-professionnelles d'où sont issus les élus, soit à l'analyse des

354 Rousseau J.-J., [1761]1994, *Du contrat social*, Magnard, Paris, 415 p.

355«On dit qu'une République est instituée lorsqu'un grand nombre d'hommes réalisent un accord et passent une convention, comme quoi, quels que soient l'homme ou l'assemblée d'hommes auxquels la majorité d'entre eux aura donné le droit de représenter leur personne à tous (c'est-à-dire d'être leur représentant). (...) Quand c'est l'assemblée de de tous ceux qui voudront rendre part à la réunion, c'est une démocratie », p 177 et 192 in Hobbes T., [1651]1999, *Leviathan. Traité de la manière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile.*, Dalloz, Paris, 780 p.

possibles freins socio-culturels au vote. De même, la démocratie participative se base souvent sur le principe d'une participation de tout un chacun, sans distinction de statut, et sans légitimité autre que celle du hasard de la rencontre ou d'une désignation par tirage au sort ; dans les faits, le caractère élitiste de ses instances délibératives est fréquemment souligné.

2) La démocratie : idéal ou régime

L'idée de démocratie se construit en outre parallèlement à la définition des systèmes politiques régissant les États : à ce titre elle est tantôt entendue comme un type de gouvernement, et tantôt comprise comme un idéal à atteindre³⁵⁶. Cette distinction de fond se retrouve comme une ambiguïté fréquente dans les discours relatifs à la démocratie participative, désignant parfois une procédure, et parfois un horizon ou un mode d'appréhension de l'idéal démocratie. La démocratie comme idéal est souvent confrontée au concept de liberté³⁵⁷ et de représentation : ainsi, Rousseau voit une contradiction formelle entre l'idée de démocratie et l'organisation formelle par l'élection de représentants. Cette dialectique entre démocratie et représentation constitue notamment une ligne de clivage entre démocrates et républicains³⁵⁸. Il y sera notamment fait référence par la suite pour déterminer la place de l'intérêt général dans les expériences participatives.

Il est utile de s'attacher aux approches de la démocratie et à leur filiation des théories politiques du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle car un effet de miroir les rapproche des griefs qu'on porte aujourd'hui à la démocratie participative. On distinguera ainsi trois tendances chez les penseurs contemporains du politiques (tendances bien sûr compatibles dans leurs subtilités respectives) : celle, « idéaliste » qui s'attache à définir la distance entre l'idéal démocratique et sa mise en pratique ; une posture

356« *Il n'a jamais existé de vraie démocratie, il n'en existera jamais* » (Rousseau J.-J., *Contrat social*, III, 4 p 404) ou encore « *pourquoi la théorie classique de la démocratie apparaît comme étant en contradiction avec la réalité observée, mais aussi pourquoi les nombreuses réponses à cette constatation participent toutes, dans leur diversité et malgré leur incompatibilité, à la conviction que la démocratie est la meilleure forme d'organisation politique.* » p 57 in **Finley** I. M., 1976, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Payot, Petite bibliothèque Payot, Paris, 182 p.

357Spinoza considère qu'en démocratie, « *l'absurde est moins à craindre* » et qu'elle est l'État « *le moins éloigné de la liberté que la nature reconnaît à chacun* » XVI, p 267 et 268, in **Spinoza** B., [1670]1965, *Traité théologico-politique*, GF, Paris, 380 p. Cité p 129 par J.F. **Kervégan** in **Raynaud** P. et **Rials** S. (dir.), 1996, *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF Paris, 776 p.

358Il est intéressant à ce titre de se pencher sur la différenciation des partis républicains et démocrates aux États-Unis. D'après le fédéraliste qui fixe en 1787 la doctrine constitutionnelle des États-Unis, la distinction entre les deux partis principaux oppose le gouvernement républicain, « *fondé entièrement sur le principe de représentation* », et la démocratie, où « *le peuple s'assemble et gouverne lui-même* » Cf pp 100-101, n°14 cf n° 9, 10 et 39 et **Hamilton** A., **Jay** J., **Madison** J., [1787-1788] 1988, *Le fédéraliste*, Economica, coll. Études juridiques comparatives, Paris, 788 p. cité par p 130 in **Lalande** A. 1996, id supra. Également, J.-J. Rousseau, rappelle B. Kriegel, s'est toujours déclaré hostile à la représentation, qu'il identifié à un reliquat de féodalité(p 48 in **Kriegel** B., 1994, id supra) « *Regis Debray a développé l'analyse la plus radicale en opposant de manière frontale les deux concepts de république et de démocratie. Selon lui, la république, issue de la tradition française, aurait porté les principes et les valeurs de l'État, de l'école et de l'intérêt général, tandis que la démocratie, née de l'expérience américaine, aurait développé les idéologies de la société, du marché, de l'individu.* » p 14 in **Kriegel** B., 1994, id supra

«conciliatrice», alliant critique de la démocratie en tant que régime et propositions d'améliorations ; enfin, la posture « républicaine », qui défend le système représentatif et souligne les risques des « excès » démocratiques³⁵⁹ qu'engendreraient, notamment, les expériences participatives. Comme précédemment, ces tendances sont intriquées et les penseurs qu'elles cherchent à rassembler partagent parfois leurs positions entre plusieurs d'entre elles. Ce schématisme correspond ainsi davantage aux correspondances qu'il est possible de trouver avec le discours des acteurs, se retrouvant davantage dans l'une ou l'autre des tendances.

a) La posture idéaliste

Pour la première tendance, l'idéal démocratique n'est pas atteint parce qu'il n'existe pas d'accès réellement équitable à la décision publique³⁶⁰ et que la participation des citoyens aux élections³⁶¹ est souvent limitée, tout particulièrement dans certains territoires. Le régime politique est donc de nature représentative, mais ne permet pas de réaliser la démocratie. Cette approche apporte notamment des éléments de réflexion sur le sens de la démocratie, sur les conditions d'un accès égal aux décisions publiques. Jacques Rancière, et Marcel Gauchet, notamment, interrogent utilement l'idéal démocratique en le confrontant à la réalité de sa mise en pratique³⁶². Pierre Rosanvallon propose la notion de « contre-démocratie », univers d'initiatives et d'instances ayant pour vocation une vigilance démocratique, pour stimuler les formes de démocratie représentative par des approches diversifiées³⁶³. Cette

359« *« Cette société providentielle » suscite aussi la banalisation des relations sociales, puisque, désormais, elles sont fondées sur l'idée d'égalité de tous.* » p 16 in **Schnapper D.**, 2003, « Société civile et société politique : les valeurs de la citoyenneté dans l'État providence », pp 12-18 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, Cahiers français n°316, La Documentation française, sept-oct 2003, Paris

360Ainsi, Alain Touraine file la comparaison avec le marché économique : « *un marché politique ouvert, concurrentiel, n'est pas plus identifiable à la démocratie que l'économie de marché ne constitue par elle-même une société industrielle. (...) [Il s'agit] d'une condition nécessaire mais pas suffisante de la démocratie.* » p 15 in **Touraine A.**, 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Fayard, Le livre de Poche, Biblio essais, Paris, 350 p. Voir également Blandine Kriegel qui rappelle « *qu'il n'est pas niabile qu'une partie non négligeable de citoyenneté politique soit de plus en plus monopolisée par un corps de citoyens très restreints* » (p 59 in **Kriegel B.**, 1994, id supra). On peut enfin citer C. Lebart : « *Conformément au schéma le plus classique de la démocratie représentative, la citoyenneté locale a longtemps été réduite à l'élection. On mesure aujourd'hui l'ambivalence de cette forme de citoyenneté. Le pouvoir des notables trouve ici historiquement sa source : légitimité du suffrage universel et légitimité sociale (fortune, notoriété...) s'additionneraient pour donner aux élus de larges marges de manœuvre.* » p 59 in **Le Bart C.**, 2003, « La citoyenneté locale », pp 58-62 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, La Documentation française, Cahiers français n°316, sept-oct 2003, Paris

361« *La « découverte » la mieux connue peut-être, et certainement la plus célébrée, dans les recherches modernes concernant l'opinion publique, c'est l'indifférence et l'ignorance de la majorité des électeurs dans les démocraties occidentales.* » p 47 in **Finley I. M.**, 1976, id supra.

362Ainsi, Marcel Gauchet s'interroge sur l'essence du régime appelé démocratie, éloigné selon lui de son principe originel : « *Il s'agit de comprendre les déconcertants visages de la démocratie nouvelle qui s'installe, triomphante, exclusiviste, doctrinaire et autodestructrice. (...) Et nous l'avons vue, au milieu de cette victoire intellectuelle et morale totale, perdre ses couleurs, se vider de sa substance* » p 1 in **Gauchet M.**, 2002, *La démocratie contre elle-même*, Tel, Gallimard, Paris, 385 p.

363« *Cette contre-démocratie n'est pas le contraire de la démocratie; c'est plutôt la forme de démocratie qui contrarie l'autre, la démocratie des pouvoirs indirects disséminés dans le corps social, la démocratie de la défiance organisée face à la démocratie de la légitimité électorale. Cette contre-démocratie fait de la sorte système avec les institutions démocratiques légales.* » p 16 « *l'accomplissement de la fonction contre-démocratique ne peut résulter que d'une multiplication de ses modes d'expression. Si nul ne peut prétendre incarner la volonté du peuple ou parler de façon définitivement autorisée en son nom, nul ne peut symétriquement prétendre seul l'exprimer de façon adéquate*

approche, s'attachant à un idéal démocratique à atteindre sous des formes diverses, prend acte d'une diversité des formes et sens démocratiques. Si cette interprétation du terme « démocratie » est rarement reprise par les acteurs, il s'agit néanmoins de la définition que j'adopte ici, une définition plurielle, conciliant idéal politique, mode de gouvernement, et hybridations des formes pour approcher un horizon. Cet horizon, en outre, n'est atteignable selon plusieurs auteurs qu'à la condition de prendre en compte la question des injustices. C'est notamment l'approche de John Rawls, qui fait utilement le lien entre une approche idéale et sociale de la démocratie³⁶⁴. Il questionne ainsi les fondements d'un état démocratique. En interrogeant le « potentiel » démocratique des expériences, je me référerai fréquemment à cette approche sociale de la démocratie.

b) La posture conciliatrice

Une autre tendance, tout en soulignant les très nombreuses imperfections de la démocratie, réaffirme qu'il s'agit du seul régime possible : la démocratie relève donc pour ces penseurs d'un mode de gouvernement³⁶⁵, le plus souhaitable entre tous, qui trouve sa pertinence dans son caractère partagé³⁶⁶. Certains penseurs de cette tendance voient dans la démocratie la perspective d'une libération des individus les plus dominés du système ; c'est notamment le cas de l'approche marxiste qui fait précéder l'abolition de l'État par la dictature du prolétariat, censée rétablir un « ordre de priorité »³⁶⁷. La recherche de ce meilleur partage des décisions peut amener certains philosophes à défendre dans ce cadre la démocratie participative. Elle représenterait une perspective d'amélioration, de rapprochement de l'idéal démocratique. Le principe majoritaire présidant à l'élection des représentants y est notamment critiqué³⁶⁸. Pour ce faire, elle nécessite d'être définie avec précision :

dans sa figure critique » p 306 in **Rosanvallon P.**, 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, Les livres du nouveau monde, Paris, 346 p.

364« *Le fait d'obtenir l'appui de doctrines raisonnables fournit la base nécessaire pour répondre à notre seconde question fondamentale, celle qui se demande comment des citoyens profondément divisés par leurs allégeances morales, philosophiques et religieuses peuvent néanmoins préserver une société démocratique, juste et stable* » p 34 in **Rawls J.**, [1993] 1995, *Libéralisme politique*, PUF, 450 p.

365Moses Finley s'interroge ainsi : « *Pourquoi la théorie classique de la démocratie apparaît comme étant en contradiction avec la réalité observée, mais aussi pourquoi les nombreuses réponses à cette constatation participent toutes, dans leur diversité et malgré leur incompatibilité, à la conviction que la démocratie est la meilleure forme d'organisation politique ?* » p 57 in **Finley I. M.**, 1976, id supra

366Moses Finley cite ainsi Schumpeter dans *Capitalisme, socialisme et démocratie* pour qui la démocratie est « *une méthode bien conçue pour donner un gouvernement fort, faisant autorité* ». Cité p 50 in **Finley I. M.**, 1976, id supra

367Ainsi, Alain Touraine fait appel à « *une conception qui définit l'action démocratique par la libération des individus et des groupes dominés par la logique d'un pouvoir, c'est-à-dire soumis au contrôle exercé par les maîtres et les gestionnaires de systèmes pour lesquels ils ne sont que des ressources* » p 20 in **Touraine A.**, 1994, id supra. Friedrich Engels voit pour sa part dans la démocratie « *la forme spécifique de la dictature du prolétariat* ». (p 103 in **Marx K., Engels F.**, [1891]1966, *Critique des programmes de Gotha et d'Erfurt*, Éditions sociales, Paris, 158 p.)

368Jürgen Habermas cite ainsi John Dewey : « *La règle de la majorité, en tant que telle, est aussi absurde que le prétendent ses critiques. Mais elle n'est jamais purement et simplement une règle de majorité (...). Les moyens par lesquels une majorité parvient à être la majorité, voilà la chose la plus importante, autrement dit les débats antérieurs, la modification des conceptions en fonction des opinions défendues par les minorités (...)* » p 329 in **Habermas J.**, [1992]1997, id supra

cette approche s'intéresse tout particulièrement à l'établissement de procédures pour garantir le caractère ouvert des processus participatifs³⁶⁹. L'approche d'Habermas nourrit cette posture, en proposant une approche procédurale de la démocratie participative³⁷⁰. Cette approche, conciliatrice mais aussi plus formaliste, se retrouve notamment chez certains acteurs « professionnels » de la démocratie participative : l'importance de la procédure dans les expériences participatives est en effet l'un des principes fortement diffusé dans le monde professionnel.

c) La posture républicaine

La dernière tendance, « républicaine », analyse les relations entre fonctionnement démocratique, type de gouvernement, fonctionnement des institutions. Elle interroge notamment la relation entre l'égalité des citoyens et intérêt général. Reprenant les inquiétudes de Kant et Hegel³⁷¹, ces penseurs privilégient la sauvegarde de l'État, dans son principe commun, à la poursuite de l'idéal démocratique, qui présente des risques d'éclatement de la communauté des citoyens³⁷². S'inspirant notamment de Thomas Hobbes, le risque de dissolution du corps politique est souvent évoqué : les « factions »³⁷³ risqueraient ainsi de séparer les citoyens entre eux, l'égalité entre les citoyens pourrait ainsi nuire à l'autorité de la République³⁷⁴. Logiquement, cette

369 Cette ouverture se retrouve notamment dans la notion d'espace public : « Contre la tendance qu'ont les citoyens d'une population dépolitisée à se replier sur leur vie privée, et contre la quête de légitimation des partis étatisés, il s'agit ici de revitaliser l'espace public politique, de manière à ce que les citoyens régénérés en tant que tels puissent se (ré)approprier la puissance de l'Etat devenue autonome dans la bureaucratie, sous forme d'autogestion décentralisée » pp 321-322 in **Habermas J.**, [1992]1997, id supra

370 Jürgen Habermas explique ainsi la nécessité d'une procédure : « la théorie de la discussion ne conditionne pas le succès de la politique délibérative par l'existence d'un ensemble de citoyens capables d'action collective, mais par l'institutionnalisation de procédures et de conditions appropriées de la communication et par le jeu combiné des délibérations institutionnalisées et des opinions publiques qui se sont formées de façon informelle. » p 323 « a) les délibérations s'effectuent sous forme argumentée et donc par l'échange réglé d'informations et de raisons entre des parties qui font des propositions et les soumettent à un examen critique. b) Les délibérations sont inclusives et publiques (...) c) Les délibérations sont exemptes de toutes les contraintes internes qui seraient susceptibles de porter atteinte aux chances égales des participants de se faire entendre, d'introduire des thèmes, d'apporter des contributions, de faire des propositions ou d'en critiquer d'autres. (...) e)(...) les délibérations ont pour but de réaliser une entente rationnellement motivée et peuvent en principe être indéfiniment poursuivies ou reprises à tout moment.(...) f) Les délibérations politiques peuvent aborder tous les sujets susceptibles d'être soumis à une réglementation adoptée dans l'intérêt égal de tous. (...) g) Les délibérations politiques portent également sur l'interprétation des besoins et sur la modification des attitudes et des préférences pré-politiques. (...) » pp 330-331 in **Habermas J.**, [1992]1997, id supra.

371 « Chez Kant et chez Hegel (*Phénoménologie de l'Esprit*, VI, Aubier, 1991, 533 sq)(...) Le refus de la démocratie se renforce lorsque la revendication démocratique ne se tourne plus seulement contre un régime politique (la monarchie) mais contre un ordre social perçu comme la cause de l'injustice du premier » cf p 131 in **Raynaud P** et **Rials S** (dir.), 1996, id supra

372 Habermas distingue une vision libérale d'une vision républicaine, distinguées notamment par le place de la légitimité et de la souveraineté : « Cette conception a des conséquences à la fois pour la conception de la légitimation et pour celle de la souveraineté populaire. Selon la vision libérale, la fonction de la formation démocratique de la volonté consiste exclusivement à légitimer l'exercice du pouvoir politique. Les résultats électoraux autorisent le vainqueur à accéder au pouvoir de gouverner, tandis que le gouvernement est obligé de justifier l'usage qu'il fait de ce pouvoir à la fois devant le public et devant le parlement. Selon la vision républicaine, en revanche, cette formation démocratique de la volonté a une fonction bien plus puissante ; elle consiste à constituer la société en tant que communauté politique et à raviver à chaque élection la mémoire de ce acte fondateur. » p 324 in **Habermas J.**, 1997, id supra

373 Voir à ce sujet Thomas Hobbes : « la démocratie est un facteur d'insécurité juridique en raison de l'inconstance des assemblées et de l'incompétence des représentants ; elle engendre les factions en encourageant la pluralité des opinions et des confessions, et donne libre cours au pouvoir de persuasion des orateurs, qui sont autant de Nérons en puissance » (chap X in **Hobbes, T.**, [1641]1981, *De cive*, id supra et chap XIX, passim in **Hobbes T.**, [1651]1999, *Leviathan*, id supra) cité p 128 in **J.F. Kervégan** in **Raynaud P** et **Rials S**. dir., 1996, id supra.

374 Ces craintes rappellent d'ailleurs celles exprimées par Aristote dans *Le Politique*. Ainsi, Blandine Kriegel relate qu'« Aristote ait considéré ailleurs que la démocratie pouvait constituer une perversion de la république lorsque la démocratie est le pouvoir des plus pauvres et du plus grand nombre et que celui-ci ne s'intéresse qu'aux défavorisés » III, 7 in **Aristote**, [384-322]1950,

posture est par nature hostile aux expériences participatives, qui tendent à remettre en cause le bon fonctionnement du régime démocratique représentatif, et postulent d'une légitimité de tout-un-chacun à se prononcer sur les affaires de la nation, qu'elles soient locales ou nationales, et que ces positions soient motivées par des idéaux politiques ou un point de vue localiste, comme ceux issus du « nymbisme ». On retrouve notamment cette approche, fortement imprégnée de la notion d'intérêt général, et considérant les citoyens comme un acteur unique, parmi les services techniques. Ceux-ci légitiment ainsi leur action par une référence au cadre du régime de la démocratie représentative, et s'accommodent plus difficilement de points de vue d'habitant-s, divers et dessinant des intérêts parfois contradictoires.

Ces approches théoriques de la démocratie se retrouvent en filigrane dans les discours des acteurs, par exemple pour justifier qu'ils qualifient ou non de démocratie participative des expériences identifiées comme telle par l'institution. Elles nourrissent notamment l'argumentaire reliant une forme d'expérience, discursive ou opérationnelle, à sa qualité démocratique. Après cette mise au point théorique, il s'agit maintenant d'analyser les expériences dans leur déroulement : je chercherai notamment à identifier en quoi leur différence évidente, entre projet opérationnel (à Reggio et Berlin) et instance discursive (à Saint-Denis) constitue une différence de forme mais non essentielle de ces expériences participatives. Cette différence recouvre en outre une divergence dans la place consacrée à la démocratie représentative dans chacune des expériences.

Politique, PUF, Paris, 243 p. p 17 in **Kriegel B.**, 1994, *Propos sur la démocratie, Essais sur un idéal politique*, Descartes et Cie, Paris, 131 p.

B) Du « blabla » au projet, est-ce qu'un projet relève davantage de la démocratie participative qu'un débat ?

La question du caractère opérationnel ou discursif distingue les expériences participatives en jeu dans cette étude : les projets allemands et italiens associent en effet les habitants à l'exécution du projet, tandis que l'expérience dionysienne associe les habitants à un débat. Le Bici-bus les implique au premier chef puisqu'ils accompagnent les enfants sur le parcours ; ce sont des riverains qui sont à l'origine du projet dans le cas du dispositif Idefix. L'expérience dionysienne s'en démarque donc en ce qu'elle associe les habitants à l'amont de la décision mais non à la réalisation du projet. Ainsi, le débat public constitue l'essence de la participation habitante dans le dispositif de Sémard.

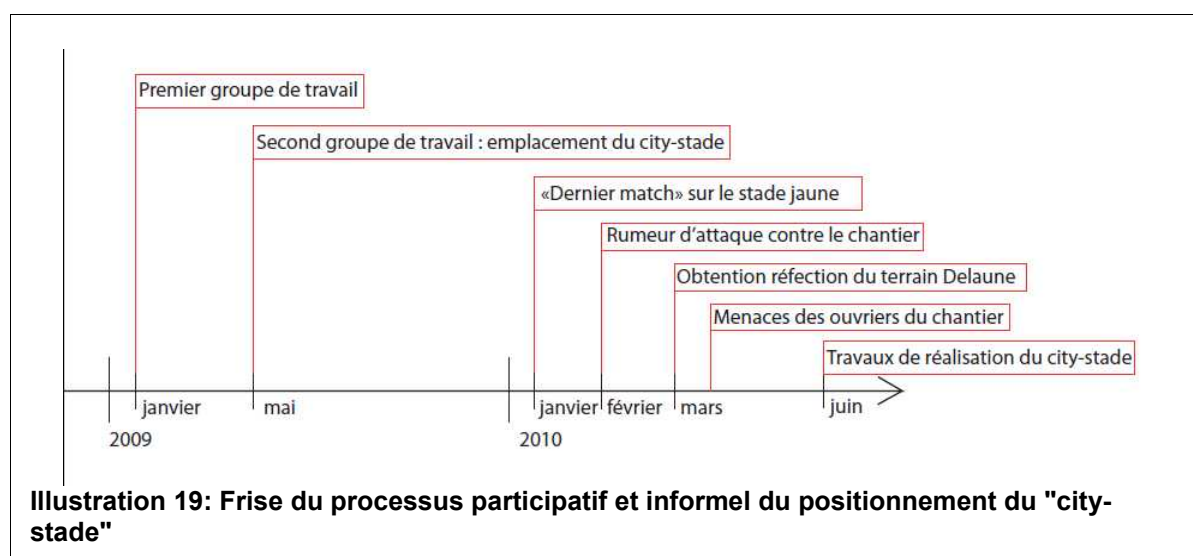
Au travers de cette différence structurante entre les expériences participatives étudiées, la relation avec la démocratie représentative est centrale : la distinction entre projet opérationnel et projet discursif recouvre-t-elle une différence de relation avec la démocratie représentative et son bras armé, l'administration ? Également, le sens donné au terme de démocratie est en jeu : dans quelle mesure le terme "démocratie participative" est utilisé par les uns en tant que procédure, et par les autres comme un ensemble touffu de tentatives pour parvenir à renforcer le pouvoir de ceux qui ne le détiennent pas ?

1) L'expérience dionysienne : le débat public et l'art de son contournement

a) Les étapes d'une faillite : la concertation sur le « city-stade » du parc central

Revoyons l'expérience dionysienne au filtre des postures de deux acteurs : les habitants (auxquels on agrège les associations) et l'institution, principalement représentée par l'administration. La place des élus sera abordée ultérieurement. Ces croisements entre deux univers non homogènes et évolutifs - l'administration et les habitants - se concrétisent par des rencontres organisées (réunions publiques de

démarche quartier, groupes de travail) et par la circulation des nouvelles du quartier ou des dernières rumeurs par des modes informels (café-quartiers³⁷⁵, discussions, coups de téléphone). L'existence de ces deux canaux différents, formels et informels est fondamentale dans le processus de démocratie participative sur le quartier. Je m'arrête ici sur le processus qui conduit à la réalisation de terrains de sport : ce processus est une conjonction du dispositif de démocratie participative institutionnel, le groupe de travail -qui doit statuer sur le positionnement d'un nouveau terrain de foot, le « city-stade », suite à la démolition d'un premier terrain de foot, « le stade jaune »- et d'autre part de la rumeur, cheminement informel des informations issues du quartier, qui aboutit à compliquer la décision du positionnement du nouveau « city-stade » et à obtenir la réalisation d'un second terrain, plus vaste que le premier. Ce processus s'étend de janvier 2009 à juin 2010 et ses grandes étapes sont résumées ici sous forme d'une frise temporelle.



(1) La négociation avec les services techniques : discuter le projet du parc central et de ses équipements

En janvier 2009, je sollicite les services techniques en tant que directrice de la démarche quartier. En pratique, je contacte le service voirie et la Direction Générale des Services Techniques de la communauté d'agglomération³⁷⁶ pour organiser un moment de discussion publique en amont de la réalisation du « parc central », où

375Les café quartiers sont des permanences tenues dans le quartier par trois techniciennes du projet : Hélène Bergen, Julie Volans et Stéphanie Rocher – toutes trois urbanistes – en alternance, et moi, au titre de la démarche quartier. Certains professionnels du champ social s'associent selon leurs disponibilités : éducateurs, assistant social, maintien à domicile, directeur quartier jeunesse... Ces moments de rencontre ont lieu dans différents endroits du quartier et visent à rencontrer de manière informelles les habitants et à discuter du quartier et du projet urbain si les personnes le souhaitent. Il s'agit donc d'une instance semi-formelle.

376Soit, respectivement, Martine Devert et Mélanie Balinau

doivent être aménagés des espaces verts, et installés des jeux pour enfants et un terrain de foot, le « city-stade », pour remplacer ceux qui sont démolis (le « stade jaune »³⁷⁷ et la balançoire) par les travaux en cours. Un bassin de rétention d'eaux pluviales³⁷⁸ est aussi programmé, mais je l'ignore encore à ce moment-là.

Ce montage se déroule dans une certaine confusion : les techniciennes en question ne sont pas favorables à tenir un groupe de travail, au motif que les aménagements réalisés en 2010 doivent être provisoires et ne sont donc pas discutables. A ce titre, les services techniques me font valoir qu'ils réalisent « seulement » les rues qui entourent le parc et viabilisent son entourage. Une concertation leur semble donc inutile et inappropriée pour déterminer des « bordures de trottoir ». D'aménagements ponctuels en aménagements provisoires, la nécessité de réaliser le « city-stade » plus tôt que prévu, les jeux pour enfants, cet aménagement de « voirie » non paysagé semble devenir le parc définitif. Au cours des échanges, un flou subsiste entre plusieurs tendances des services techniques. Ce flou est dû à une l'orientation politique peu précise et à des points de vue divergents au sein des équipes qui souhaitent concomitamment :

- réaliser le plus tôt possible les aménagements cruciaux pour la population (jeux, « city-stade »)
- ne pas risquer de « livrer » un espace transitoire, qui risque de demeurer en l'état si les budgets pour réaliser le paysagement finale ne sont pas assurés (compte-tenu des menaces de réductions budgétaires à l'œuvre, le risque est patent)
- pour certains acteurs, notamment basés « en centrale³⁷⁹ » à la communauté d'agglomération, l'avis des habitants ne semble pas nécessaire, et pourrait engendrer du retard dans les réalisations. Il leur semble peu légitime de prendre ce risque au regard du faible taux de participation habitante lors des réunions publiques sur le quartier.

377Durant cette description, le « stade jaune » désigne le grand terrain de foot qui est démolit. Le « city-stade », désigne le nouveau terrain, qu'il est prévu de construire, et qui est plus petit. Le « terrain Delaune » est le terrain de foot qu'il est prévu de rénover suite aux « pressions » des jeunes habitants du quartier. Les guillemets sont employés pour souligner les appellations locales d'une part, et le symbole dont elles sont porteuses, d'autre part : le « city-stade » est une terminologie qui désigne un tout petit terrain de foot, mais qui est en principe équipé « multi-sport », et permet de pratiquer le basket. En pratique, c'est tout simplement un petit terrain de foot qui est construit.

378Un bassin de rétention des eaux pluviales sert à absorber le surplus de précipitation en cas de pluies très abondantes, afin d'éviter une inondation.

379Le terme « en centrale » est employé par les employés municipaux et communautaires pour désigner la maison-mère, qu'elle soit mairie pour les uns, et siège de la communauté d'agglomération pour les autres. Sa connotation très centralisatrice, voire vaguement soviétique fait souvent naître un sourire sur le visage des élus les moins proches du parti communiste ou des personnes extérieures à l'administration.

On me convainc donc qu'il n'y a « pas d'autre solution » que de faire des « placettes » aux deux angles de la place, un espace vert au centre, le terrain de foot appelé « city-stade » et les jeux, et de mettre en discussion non la nature des aménagements mais leur seul emplacement. J'obtiens à force de discussion qu'on confronte quand même ces projets aux habitants. La situation est inusitée pour moi car, habituellement, la Direction Générale des Services Techniques me sollicite pour faire de la concertation : il ne s'agit pas des techniciens les plus réticents à concerter et à rencontrer les habitants. Cela est notamment lié au statut de Martine Devert³⁸⁰, en charge de la gestion des espaces extérieurs des cités, dont cet espace central pourrait potentiellement faire partie. Les autres acteurs parlent d'ailleurs régulièrement de « pré-carré » de son service, l'unité territoriale voirie des cités, sur lequel il est aventureux de venir faire des travaux. Le flou de la procédure, explicité ci-dessus, vient confirmer la difficulté d'une intervention à plusieurs services sur le sujet, soit que ces empêchements soient délibérés, soit qu'ils proviennent d'un refus de s'intégrer dans un projet jugé excessivement partenarial par l'unité territoriale voirie et la direction générale des services techniques. Les techniciens les plus anciens ou aux compétences les plus pointues font part de leur fatigue face à la lourdeur que représente le fonctionnement en « mode projet », qui ralentit et complexifie leur intervention.

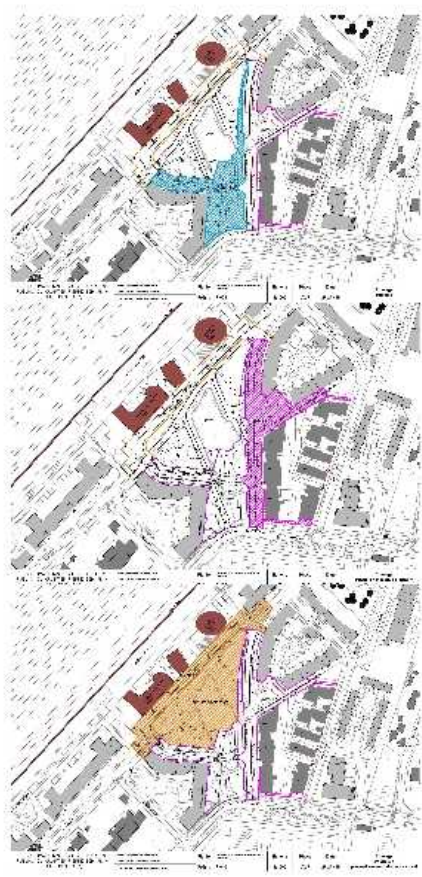
A la suite de ce texte, sont mentionnés les plans et images de synthèse qui ont été employés lors des groupes de travail et qui figuraient dans les comptes-rendus pour les habitants : on y voit l'évolution du positionnement du « city-stade » d'une part, et ils illustrent également ce qui est omis durant la concertation par des absences manifestes sur les plans. Ainsi, à l'examen de ces plans, il est impossible d'identifier qu'un bassin de rétention va être créé.

³⁸⁰Rappelons que Martine Devert a ce qu'elle nomme elle-même- une « double casquette » de technicienne de Plaine Commune et de responsable des amicales de la Confédération Nationale du Logement à l'échelle de Saint-Denis.



Ce plan est produit par le cabinet Arpentère : le « city-stade » est mentionné, sans être dessiné. (2008)

Ces trois plans indiquent les phases du chantier sur le parc central. Elles sont adjointes au compte-rendu du groupe de travail de mai 2009.



Ce plan est proposé au premier groupe de travail : le « city-stade » est encore situé au sud, près de l'immeuble Sécard. (janvier 2009)



Cette image de synthèse est la dernière élaborée, par le cabinet Vectuel, sur plans produits par le cabinet Sophie Renzo : le terrain de foot est à sa position définitive, au nord (début 2010)

Illustration 20: Documents graphiques illustrant le positionnement du "city-stade".

(2) *Le premier groupe de travail : l'évocation des nuisances sonores par les habitants (janvier 2009)*

Ce premier groupe de travail a donc lieu (28-01-09), où sont présents, outre les services en question, les paysagistes (équipe Sophie Renzo), la conseillère municipale affectée au quartier et 5 habitants. Sont mis à la discussion : l'emplacement et les matériaux du « city-stade » (bois ou métal) et le type de végétaux. L'organisation générale de la place n'est pas discutée, mais annoncée (placettes minéralisées, modification du stationnement). Il ressort de cette discussion une inquiétude des habitants qui sont présents concernant les nuisances sonores potentielles : ils s'alarment de l'implantation de bancs, générateurs potentiels de regroupements bruyants, et sur le repositionnement du terrain de sport à proximité des immeubles d'habitation. A aucun moment la construction d'un bassin de rétention des eaux de pluie n'est évoquée. Il s'agit pourtant des premiers travaux visibles qui sont réalisés sur l'espace engazonné. Par la suite, les travaux génèrent de nombreuses rumeurs sur le fait qu'un bassin, une fontaine, ou encore un étang avec des poissons serait en cours de réalisation. Cet épisode montre la faible inter-compréhension entre habitants et administration pendant les réunions des « groupes de travail ». En effet, les travaux de terrassement principaux n'avaient pas été évoqués (je n'en avais d'ailleurs pas connaissance moi non plus). Par ailleurs, malgré le choix du type de matériaux pour le « city-stade », une rumeur va néanmoins circuler selon laquelle le « stade jaune » sera purement supprimé et non « restitué » sous forme de « city-stade »³⁸¹.

(3) *Le second groupe de travail : l'emplacement du « city-stade » (juin 2009)*

Un second groupe de travail a lieu au mois de mai suivant (06-05-09), soit 6 mois après. L'équipe de paysagistes se présente avec une maquette du site confectionnée pour l'occasion (six habitants sont présents). Les questions posées aux habitants se sont restreintes au fil du temps : ce groupe de travail vise à déterminer le positionnement du « city-stade ». En effet, entre les deux groupes de travail, Hélène Bergen, urbaniste, a eu un écho par la gardienne de l'immeuble le plus proche de l'emplacement potentiel du « city-stade »³⁸². Cette gardienne en aurait discuté avec les habitants, à qui cet emplacement aurait déplu. Cette rumeur de désaccord fait émerger chez les techniciens la volonté de faire un nouveau groupe de travail, il

381 J'utilise ici à dessein la terminologie administrative, ambiguë, qui signifie que le terrain est démoli puis un autre reconstruit, mais qui laisse entendre qu'il s'agit du même terrain.

382 Ces réactions évoquent le « syndrome NIMBY », *Not In My Backyard*, « Pas dans mon jardin », qui désigne la participation habitante générée par le rejet d'un événement, aménagement, projet à proximité de leur lieu de vie.

s'agit de celui du mois de mai.

Je propose alors un dispositif décalant légèrement la pratique habituelle : l'invitation est adressée à tous les habitants, la salle choisie est celle de l'école du nord du quartier (salle plus grande qu'à l'habitude) et je propose de diviser les habitants présents (peu nombreux par rapport à nos attentes) en deux groupes : l'un qui travaille sur le « city-stade », et le second sur les jeux pour enfants. Mon objectif est de réussir à mener un travail et une discussion approfondie sur chaque sujet, d'abord avec les techniciens, puis entre les deux groupes d'habitants. Cela ne rencontre l'adhésion ni des professionnels présents (Mélanie Balinau de la direction générale des services techniques (DGST), Sophie Renzo et un autre membre du cabinet de paysagisme), qui l'acceptent puis ne la soutiennent pas durant la réunion, ni des habitants, qui insistent pour débiter par un point qui n'est pas à l'ordre du jour : la difficulté de trouver des places de stationnement.

Une fois ce point abordé, le « city-stade », modélisé par un petit terrain de carton, est « baladé » sur la maquette comme indiqué précédemment. Ce groupe de travail se tient en l'occurrence sans élus, sans qu'il y ait une raison particulière puisque la date avait été choisie selon leur disponibilité. Cela est cependant cohérent avec le faible progrès que constitue ce groupe vis-à-vis du précédent.

(4) *La rumeur de la suppression du « stade jaune » sans contrepartie et le dernier match sur le « stade jaune » (janvier 2010)*

C'est au sortir de celui-ci que la rumeur de la suppression du « stade jaune » circule. Les épisodes suivants sont dignes d'intérêt : lorsque la démolition du « stade jaune » approche, en janvier 2010, un match est organisé par la direction de quartier pour marquer symboliquement sa destruction prochaine. Ce match fait s'affronter des jeunes de l'antenne jeunesse à des membres de l'équipe de l'entreprise de construction Bouygue, des gardiens d'immeubles, et des éducateurs du quartier. Cette séance se termine par un discours de l'élu du quartier, Jean-Pierre Mariault, qui rappelle que le terrain va être « restitué » et que la mairie continue d'espérer proposer un autre terrain, plus vaste, pour les jeunes adultes du quartier.



Illustration 21: Photo du "dernier match" avec des jeunes utilisateurs du terrain, des éducateurs, animateurs, et personnel de Bouygues

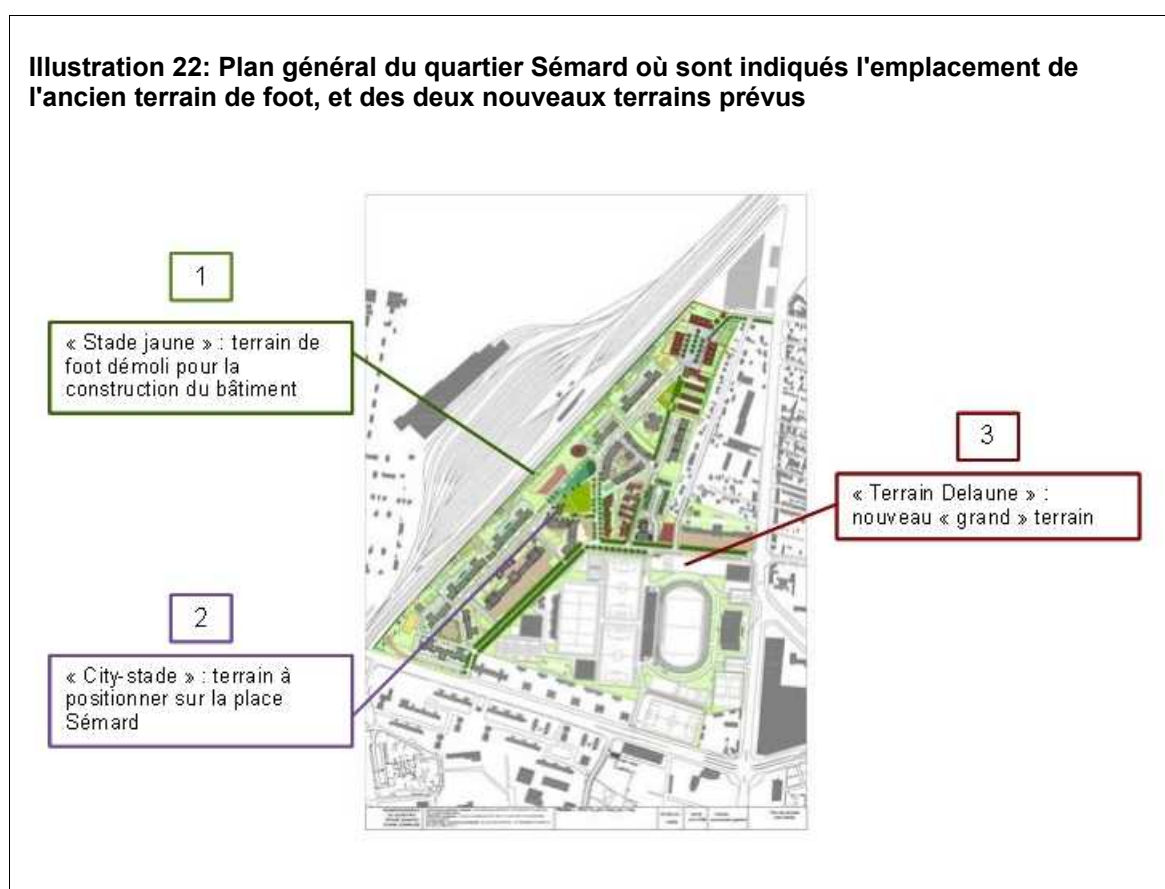
(5) *Le dernier match sur le « stade jaune » (février 2010)*

Dans le mois suivant le match (février 2010), l'entreprise Bouygues commence à installer ses baraques de chantier, préparant peu à peu son implantation. Des bruits courent alors selon lesquels il va être mis le feu au chantier (les jeunes sont désignés comme des responsables potentiels par la rumeur). En rencontrant des jeunes adultes lors des café-quartiers, je me retrouve de temps en temps à discuter de cette perspective : pourquoi veulent-ils brûler le chantier, comment peuvent-ils intervenir pour essayer d'obtenir un plus grand terrain etc... Durant l'installation du chantier, des ouvriers reçoivent des projectiles. Parallèlement, le processus technique qui vise à obtenir un plus grand terrain se poursuit. Tout se passe comme si les utilisateurs du « stade jaune » (plutôt adolescents ou jeunes adultes garçons) réussissaient à transmettre les informations sur leurs attentes sans fréquenter les espaces institutionnels de débat public qui font partie du dispositif institutionnel de démocratie participative. Ils transmettent ainsi les informations par des voies institutionnelles (l'antenne jeunesse municipale, le café quartier) ou non (les menaces contre les chantiers), mais qui ne sont pas « estampillées » démocratie participative. Cette pression, transmise par la rumeur et quelques actes violents, nourrit le rythme des réunions techniques qui visent à trouver une issue pour le terrain « plus grand ».

(6) *La rumeur rencontre les négociations techniques : la rénovation du terrain Delaune (mars 2010)*

Celle-ci aboutit fin mars à un accord : les coûts d'autres travaux sont réduits pour

permettre de financer la réfection du terrain de foot voisin au parc des sports Auguste Delaune. Celui-ci doit bénéficier en 2010 ou 2011 d'un « gazon synthétique », souvent cité par les jeunes utilisateurs comme le support idéal pour jouer. Peu de terrains sont synthétiques à Saint-Denis parce que cela coûte très cher. D'un terrain de foot à démolir, le « stade jaune », le quartier passe donc à deux terrains neufs, l'un de taille « adulte », le « terrain Delaune » de qualité rare pour la ville, l'autre de taille « pré-adolescents », le « city-stade ». Cette décision technique, sans que cela soit dit, semble directement liée au niveau de rumeur engendré par la destruction du « stade jaune ».



Parfois, cette rumeur est même utilisée par les techniciens : ainsi, lors d'une réunion sur les supports de communication, la Direction Générale des Services Techniques, en charge de la construction du « city-stade », annonce qu'elle refuse d'implanter des panneaux de chantier explicatifs qui indiqueraient davantage d'informations que le dépôt de permis de construire. Mélanie Balinau et Martine Devert justifient cette décision par la crainte des agressions contre leurs entreprises. Implanter des panneaux de chantier corroborerait la nouvelle annoncée de longue date : un terrain de foot, « le city-stade », sera construit à cet endroit. La référence à

ces épisodes de violence possible (pour une intervention anodine) semble faire partie des arguments de la direction générale des services techniques vis-à-vis de la ville pour obtenir la réfection du terrain Delaune qui doit être pris en charge financièrement par l'agglomération (sur un budget géré par un autre service, celui de la rénovation urbaine, dirigé par Florence May, en charge du projet ANRU), puis transmis en gestion à la commune, une interface délicate et rarement réussie.

La nouvelle de la réfection du « terrain Delaune » en synthétique est donc accueillie par l'équipe des techniciens du projet ANRU (la chef de projet ANRU, la direction générale des services techniques, la démarche quartier, le bailleur) avec soulagement, puisqu'elle est annonciatrice d'accalmie de la « colère » des jeunes. La nouvelle est donc répandue (notamment par moi) par tous les « canaux » connus (animateurs de l'antenne jeunesse, centre de loisirs et éducateurs du club de prévention) afin de créer une nouvelle rumeur, une rumeur « positive »³⁸³.

(7) *Reprise des menaces contre le chantier (mars 2010)*

Deux semaines plus tard, un nouvel épisode modère cet enthousiasme : les ouvriers du chantier reçoivent la visite de trois personnes, menaçantes, et qui font mine d'être armées. Leur agressivité est tournée contre le chantier. Pourtant, ils exigent d'être embauchés pour en assurer la sécurité. Le propos, paradoxal, est le suivant « si nous réussissons à vous faire peur, nous pouvons être effrayants pour des personnes qui menaceraient le chantier, embauchez-nous donc pour éviter ces désagréments ». L'argument sous-jacent pouvant se paraphraser ainsi : « si vous ne le faites pas, nous serons à l'origine des dégradations... ». Les personnes en question ne sont pas identifiées, et leur provenance du quartier n'est pas attestée. De plus, cette pratique est fréquente sur tous les chantiers de la ville.

Cet épisode est intéressant en ce qu'il se produit spécifiquement sur le chantier de construction amené à détruire le « stade jaune » (et donc le moins légitime). Il constitue également une expression de jeunes adultes qui ne sont pas nécessairement du quartier mais qui sont impliqués sur son espace public. Ce chantage rappelle que les chantiers ANRU réalisés dans les quartiers périphériques bénéficient peu à l'emploi local malgré la mise en place obligatoire de « clauses

³⁸³Les directions de quartier, étant à l'interface entre le « terrain » (au sens de quartier, englobant les acteurs locaux) et de l'institution (la mairie, Plaine Commune) font partie des agents de la mairie chargés de diffuser les informations qui viennent du « centrale » (de la mairie) et nécessitent d'être passées auprès des habitants. A ce titre, je suis amenée à diffuser des informations, et à solliciter des « canaux », constitués par des acteurs : bien sûr, chaque information, selon son importance, son type, son caractère plus ou moins sensible, nécessite d'être transmise à des « canaux » différents. En l'occurrence, l'information sur le terrain de foot nécessitait d'être transmise aux acteurs en lien avec les jeunes du quartier.

d'insertion »³⁸⁴. Il apparaît donc comme une nouvelle expression d'une fraction des « absents » des processus participatifs mis en place par l'institution. Ces absents sont d'ailleurs ceux qui font l'objet des craintes des autres habitants : il s'agit des jeunes adultes sans emploi fixe, pratiquant le quartier sur des temporalités décalées.

Ce long déroulé du processus autour des terrains de foot conduit à une compréhension contrastée de la situation. La participation en constitue un filtre nécessaire mais pas suffisant : il y a de la participation des habitants, sous des formes diverses (institutionnelles ou pas) et il y a un dispositif participatif qui existe. Ces deux composants se superposent parfois, à l'occasion des groupes de travail, mais la participation des habitants n'y est pas soluble, pour reprendre l'expression de Cécile Blatrix³⁸⁵. En revanche, le filtre de la capacité démocratique du dispositif semble plus pertinent. La pénétration progressive des avis des habitants au sein de l'institution est surtout visible chez les techniciens : c'est-à-dire agents des services techniques, moi au titre de la démarche quartier, en position de relais de la « pression du quartier » auprès des chefs de projet en charge des travaux. Deux courants d'information se croisent : les échos des habitants issus des groupes de travail, et les rumeurs issues de la « rue » (c'est-à-dire les habitants qui s'expriment autrement que par les instances formelles de démocratie participative). Ces informations sont à la fois contradictoires dans les attentes qu'elles traduisent (les uns requérant le calme, les autres de l'emploi ou des terrains de sport), et convergentes dans ce qu'elles portent comme exigences pour leur quartier : des équipements publics accessibles, gérés (y compris sur le volet des nuisances sonores), à vocation sociale (y compris dans leur conception, comme pourrait le prévoir le volet insertion des conventions de rénovation urbaine).

b) Faillite de la procédure : que reste-t-il de la démocratie ?

Que peut-on conclure de ce long processus ? On pourrait émettre l'hypothèse que les instances proposées pour la participation institutionnelle ne remplissent pas leur rôle. Pour les jeunes utilisateurs du « stade jaune », le besoin de contourner ces dispositifs par la rumeur indique bien qu'elles ne remplissent pas complètement leur objectif. A l'inverse, un fonctionnement qui serait réceptif à la rumeur sans offrir des espaces de discussion serait anti-démocratique.

384 Les « clauses d'insertion » sont des obligations faites aux maîtres d'ouvrage dans le cadre de la convention de rénovation urbaine. Elles leur imposent d'exiger de leurs entreprises en charge de la maîtrise d'œuvre des chantiers de réaliser un certain nombre « d'heures d'insertion », c'est-à-dire d'heures de travail réalisées par des personnes issues des zones urbaines sensibles de l'agglomération, en procédure d'insertion.

385 Cf p 82 in **Blatrix C.**, 2002, id supra

On peut dire que le dispositif participatif rencontre une partie de la participation habitante. On rejoindrait ici l'expression de Jean-Pierre Mariault, marie-adjoint du quartier :

« J'ai souvent la même réaction lorsque mes collègues maires-adjoints disent par exemple « les habitants ont voulu que... ». Je leur réponds : « Les habitants, ou des habitants ? ». Je suis en effet d'un courant de pensée politique qui interroge le degré de représentativité des outils de démocratie participative. Quand on tient une démarche quartier comme celle de mercredi soir, avec six habitants présents -même si c'est mieux que la dernière fois- : ces six habitants ont beau être charmants, avoir pris les échos autour d'eux, faire partie d'associations... Quel est leur degré de représentativité ? »

La participation la plus spontanée, issue d'une partie des utilisateurs du futur parc central, lui échappe, notamment parce que le débat est fermé sur la question du devenir du « stade jaune » qui va être démolie. Le gain démocratique, en tant que prise en compte des besoins des plus déclassés des habitants, se déroule en dehors des espaces de démocratie participative, dans un jeu de *lobbying* rôdé, aux règles du jeu partagées entre les « jeunes », l'administration, et certains participants au groupe de travail. Certes, d'autres espaces de dialogue existent, et la dimension partenariale du projet urbain représente un atout en ce sens, malgré le flou qu'elle provoque sur le partage des décisions. La réelle faillite démocratique, en revanche, tient à l'organisation et le cadre du débat d'une part, et à son court-circuit partiel (auquel concourent tout de même des membres du groupe de travail) par d'autres modes de participation, plus spontanés, voire violents. En somme, le processus d'élaboration du projet et le processus participatif qui y est lié manquent notablement d'exigence procédurale et démocratique vis-à-vis des habitants et d'« ambition » dans les éléments mis en débat avec eux.

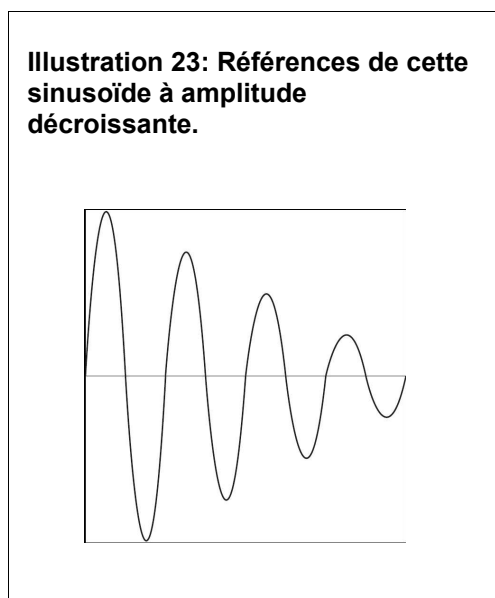
Malgré ce manquement démocratique, il faut souligner que, même insuffisante et profondément désorganisée, cette existence de l'« habitant » dans le processus de décision modifie fondamentalement le mode d'élaboration du projet urbain et donc la transformation du territoire. Peu démocratique dans son dispositif, elle semble cependant plus démocratique dans sa prise en compte de l'existence des usagers, « bon an mal an » – et on peut estimer à raison que c'est le minimum pour un service public. On peut de nouveau citer Jean-Pierre Mariault (JPM):

« ER Ces espaces ont vocation d'après vous à être représentatifs ?

JPM Non, ils n'ont pas vocation à être représentatifs, ils représentent d'après moi un pis-aller à la démocratie représentative, une réaction à ses dysfonctionnements, mais ils ont le mérite d'exister. Je pense que c'est méritoire à la ville de Saint-Denis d'avoir créé les démarches quartiers. Je ne mets pas la démocratie participative au pinacle. Mais, dans le contexte de la crise de la démocratie représentative, c'est une façon d'essayer de

recréer du lien. Pour l'élu, cela représente une antenne. Cela lui permet de connaître davantage le vécu des habitants. On ne peut pas faire de la politique comme dans un sous-marin, à l'aveugle. Je suis de l'avis que si on décide dans un bureau entre l'élu et les techniciens, on se plantera. Si on décide dans un bureau entre l'élu et les techniciens, et qu'on a l'avis, même d'un seul habitant, on se plantera peut-être, seulement peut-être. »

La physique nous offre alors deux images pour rendre compte de la nature de cette imperfection : la sinusoïde et les « ronds dans l'eau ».



La sinusoïde a des sommets qui se rapprochent de la gauche de l'oscilloscope vers la droite, son amplitude s'amenuisant au cours du temps, qui est représenté par l'axe horizontal. Elle permet de représenter le rapport dans le processus entre l'énergie (durée, coût, matériel, symbolique...) investie à l'origine dans le dispositif participatif (2 réunions publiques, 2 réunions de préparation, fabrication de maquettes, de plans et d'images de synthèse) qui est représentée par les courbes les plus amples. L'effet de ces « efforts » participatifs est faible, surtout en comparaison de l'amplitude initiale. Il est représenté par la petite courbe à droite de l'oscilloscope. Cette image, plus que la déperdition de temps, d'énergie durant le processus participatif, vise à montrer que l'effet du processus, bien que faible, existe.



Une seconde image rend compte de l'impact de ce processus sur le plan administratif : l'impact d'un caillou sur une surface d'eau. A l'impact, l'eau éclabousse : il s'agit des techniciens présents en réunion publique. Autour du centre de l'impact, des cercles concentriques se diffusent en s'élargissant et en perdant en intensité. Cette diffusion représente l'effet des débats publics. Les habitants contribuent à transformer le fonctionnement administratif de manière imperceptible et souvent éphémère, ces « clapotis » touchant les agents des services techniques ou administratifs de manière proportionnelle à leur proximité avec le projet³⁸⁶. Pour illustrer le processus en sinusoïde puis celui en « ronds dans l'eau », on peut citer les propos d'une urbaniste sur le projet : Julie Volans, responsable de l'aménagement du secteur de Sémarc :

³⁸⁶ Pour décrire ce processus, Yves Chalas parle ainsi « *d'imprégnation des structures politiques ou techniques par les attentes et les interrogations spécifiquement usagères ou citoyennes* » p 49 in Chalas Y., 2004, id supra

Texte 10: Entretien de Julie Volans sur les groupes de travail

JV Je suis arrivée notamment au moment de la programmation des espaces publics, qui est le moment où l'on commençait à affiner les choses, à rentrer dans les détails. Je ne sais pas si la concertation a forcément très bien fonctionné sur tout le déroulé.

ER Oui ?

JV Parce que nous n'avions pas toujours beaucoup de gens, nous avons eu du mal à les rencontrer de façon suffisamment élargie. C'est le problème de la concertation : nous avons du mal à rencontrer certaines catégories de personnes.

ER Oui ?

JV Nous avons eu des avis parfois très marqués... (rires)

ER (rires) Tu parles de début 2006 ou sur les 3 ans ?

JV Oui je parle sur les 3 ans. Nous venions souvent en groupes de travail... Je précise : à mon sens c'est vraiment en groupe de travail que l'on peut modeler les choses tandis qu'en démarche quartier on reste sur l'information et le recueil de ressentis par rapport à cette information-là : ceux-ci ne sont pas toujours intégrables ni très constructifs à ce moment-là. Tandis qu'en groupe de travail, il est possible de rentrer un peu sur ce qui va poser problème ou pas, et dans quelle mesure... Concrètement, j'ai du mal à voir ce qui a influencé le projet dans le travail avec les habitants jusqu'ici, depuis mon arrivée.(...)

ER D'accord. Ces contacts, pour l'essentiel ce sont des groupes de travail et des permanences, même si tu as participé à quelques démarches quartiers : pourrais-tu me raconter un groupe de travail, le dernier auquel tu aies participé par exemple.

JV Le dernier que nous ayons fait, je ne me souviens plus si c'était la voie promenade, le mur anti-bruit ou les deux en même temps...

ER Nous avons fait les deux en même temps.

JV Aliko [la paysagiste] y participait aussi. Les échanges avaient été assez vifs mais je m'en souviens parce que j'avais trouvé cela en partie légitime : nous ne nous intéressions qu'au rapport à l'espace public depuis l'espace public, et pas du tout depuis les habitations. Nous travaillions toute la vie locale que nous pouvions essayer d'accompagner par l'aménagement mais sans se positionner du point de vue des gens qui étaient dans les logements et qui avaient besoin d'un minimum

d'isolation par rapport à cela, d'intimité... Oui cela m'a un peu plus marqué que d'autres groupes de travail. (...)

ER Pour les permanences, peux-tu m'en raconter une, comment cela se passe ? (rires)

JV (rires) C'est difficile comme ça !

ER Qui on voit, de quoi on parle, comment ça se passe... ? quelle est la différence avec un groupe de travail ?

JV La différence avec les groupes de travail est que cela permet de rencontrer des personnes beaucoup plus diverses. Même si nous faisons les permanences à horaires fixes, nous arrivons en nous déplaçant sur le quartier, en passant d'équipement en équipement à capter des personnes différentes, à les interpeller. En effet, nous sommes davantage sur la démarche d'«attraper» les gens que de les laisser venir, en fonction bien sûr de leur capacité du moment, du temps qu'il fait ou autre, puisque de toute façon nous nous plaçons sur leur chemin de façon à capter les gens.

ER En fait, ils se font quasiment racoler ! (rires)

JV Pour cela, c'est intéressant et c'est un bon outil complémentaire. En général nous n'allons pas jusqu'au débat ; la discussion s'arrête souvent à la compréhension du projet parce que nous sommes dans une situation où les gens sont debout, et ne sont pas prêts à passer beaucoup de temps ; ils sont davantage dans une recherche d'information. Oui, le fait de ne pas se poser, je pense que cela compte beaucoup. C'est un peu différent quand les permanences ont lieu au local de concertation, vraiment à l'intérieur : là, si la personne a du temps, elle va avoir tendance à s'asseoir et à débattre plus largement sur le projet que quand nous sommes en extérieur où nous avons davantage des gens de passage. Même dans un équipement, ce sont davantage des gens un peu pressés qui veulent bien prendre cinq minutes pour comprendre ce qui va se passer, poser quelques questions, et ensuite repartir. De ce point de vue là, c'est intéressant. Mais il y a quand même des remarques qui fusent, même rapidement, et qui peuvent être assez différentes de ce que l'on entend par ailleurs. Je n'ai pas d'exemple en tête. Mais je me rappelle que cela avait parfois remis en cause mon impression générale qui ressortait d'autres instances.

ER Toi, dans ton boulot au quotidien, à quoi te servent ces permanences et ces groupes de travail ?

JV Moi, cela me sert à comprendre quelle relation les gens entretiennent avec leur espace de vie quotidien et avec les équipements, l'espace public, comment ils s'en servent, afin de savoir comment adapter les choses, sans perdre les éléments positifs, et tout en améliorant ce qui fonctionne mal.

ER Tu as l'impression que cela influe sur ta façon de concevoir les projets sur le quartier au fur et à mesure, ou non ?

JV Sur le long terme, oui. Cela change mon image du quartier et du rapport que les habitants ont avec celui-ci. Après, très concrètement, cela se traduit par de tout petits ajustements. Cela alerte sur certains points à ne pas reproduire et qui ne sautent pas aux yeux.

ER Tu penses à quoi comme élément qui ne saute pas aux yeux ? (rires)

JV Oui, évidemment tu veux un exemple concret là aussi...je ne sais pas (rires...)

ER Du genre les arbres à pollen ? [les arbres du quartier Sémard produisent un pollen très allergène, provoquant à chaque printemps de nombreuses allergies et des demandes des habitants pour que la ville abatte ces arbres]

JV Oui par exemple.

ER ... D'accord. Là aussi, une question concrète, est-ce qu'il s'est déjà produit que quelque chose qui a été dit en groupe de travail ou en permanence ait changé un élément concret dans le projet ?

JV Je n'ai pas en tête de grands bouleversements. Il y a eu beaucoup de travail autour du terrain de sport, sur sa taille et sur la forme de sa restitution. Cela a amené à regarder plusieurs solutions. L'une d'elle se dégage mais elle n'est pas encore définitive. Cela montre déjà qu'il y a un questionnement et un débat entre les techniciens. Ce débat existe au sein des habitants aussi. C'est le genre d'équipement qui n'est pas évident à positionner. Surtout avec un projet qui prend plus d'emprise au sol : cela rapproche les habitations des équipements. Nous densifions les constructions.

ER As-tu l'impression que la concertation a été une aide à la décision sur ce positionnement. Ou une perturbation peut-être ?

JV Une aide, non... plus un perturbateur ! Mais dans le bon sens du terme : il vaut mieux se poser les questions s'il y a matière à s'en poser.

ER Perturbateur dans quel sens ?

JV Dans le sens où cela a tendance à ralentir le projet du fait qu'on le repositionne, on le repositionne... A un moment, c'est normal que

la maîtrise d'œuvre dise « nous, nous arrêtons de le bouger ! Nous ne voulons plus travailler, ou alors vous nous repayez ». Cela implique aussi cela. La concertation peut avoir un impact dans notre relation avec la maîtrise d'œuvre et notre prestataire. Sur Sémard, ils ont demandé un peu de « supplément » à la fin de leur mission notamment pour participer à la concertation parce que la mission qui devait durer une douzaine de mois et s'est étalée sur plus de deux ans.

ER Ce ralentissement est lié à la concertation ?

JV Non, c'est un ralentissement du projet d'ensemble, mais la concertation contribue à ralentir un peu la prise de décision. Mais il y a des tas de facteurs qui vont dans ce sens-là !

ER Oui oui, mais c'est intéressant.

JV C'est l'un des facteurs multiples de perturbation des projets. Tous les projets accusent ce retard.

ER Je n'avais pas en mémoire que le « supplément » qu'ils avaient demandé avait pour objet de participer à la concertation.

JV Ils s'appuyaient sur les demandes concrètes de présence à des réunions pour facturer : cela a été pris en charge en partie par l'aménagement et l'autre partie par l'Unité Territoriale je crois.

ER C'était la phase de l'année dernière.

JV Oui : avant qu'ils soient dans la période de mise en forme et de rendu du projet.

ER Il s'agit de l'équipe de Florence Crépu ?

JV Oui. Je parle de la partie qu'on pilotait. A part cela, s'il y a eu des bouleversements du projet urbain liés à la concertation... (rires)

ER (rires) Il peut ne pas y en avoir !

JV ... je ne vois pas de grand point.

ER D'accord, et sur Confluence [projet urbain situé dans le quartier de la gare de Saint-Denis], compte-tenu que c'est un projet très postérieur à Sémard, as-tu eu l'impression que tes relations avec les habitants de Sémard ont influé sur ta façon d'aborder le projet de Gare-Confluence ?

JV Oui, oui. Cela me donnait des références d'usages positifs de l'espace public, avec un contexte qui n'est pas reproductible. Des exemples de lien, de vie associative qui pourraient marcher ailleurs. Après, cela sort un peu de mes compétences. Ce n'est pas forcément là-dessus que je vais mettre mon énergie. Cela me donne du recul par rapport à l'enclavement. Il y a un enclavement ressenti à Confluence qui est sûrement beaucoup plus réel à Sémard.

On peut également noter ce flou dans les propos d'Hélène Bergen (HB), urbaniste :

Texte 11: Entretien Hélène Bergen. Les groupes de travail.

ER A ton avis d'où vient l'idée de faire des groupes de travail ?

HB Je pense vraiment que c'était pour faire le projet avec les habitants. Je pense qu'il y avait une volonté de construire ce projet avec les habitants. Je ne sais pas si ce projet correspond à ce que veulent les gens. C'est très difficile. Certaines choses peuvent être concertées et d'autres pas.

ER Cela m'intéresse qu'on en parle.

HB Prenons l'exemple des questions techniques. Sur les caves et celliers, pendant un moment, des questions de sécurité se sont posées : on ne peut pas mettre ce type de questions à la concertation. C'est facile à penser : si la vie des gens en dépend, on ne peut pas concerter. Je crois que ton avis en revanche est de dire qu'on peut concerter sur tout.

ER Pas forcément mais c'est intéressant que tu dises cela.

HB Du point de vue du bailleur, nous n'ouvrons pas tout à la concertation. Dans le cadre d'une réhabilitation, tu fais une enquête sociale où il est demandé ce qui ne va pas et ce que les locataires souhaitent changer. Théoriquement, cette enquête sociale doit nous donner le programme.

(....)

ER J'ai le sentiment que, quand je suis arrivée, les premiers groupes de travail étaient beaucoup plus ouverts et que par la suite l'idée s'est installée soit qu'il fallait une réunion de préparation, soit qu'on devait avoir des axes précis sur la présentation et les possibilités de discussion. Nous définissions davantage ce qui était ou non négociable. C'était notamment suite à des demandes de Karine pour préciser

ce qui est concertable ou pas. Je ne sais pas si tu le vois comme cela ?

(...)

HB Il y a quand même eu des groupes de travail sur le terrain de sport : qu'est-ce qu'ils en avaient déduits ?

ER Justement rien, il n'y avait pas de positionnement préférentiel, mais il y avait la crainte que ça produise des nuisances sonores.

HB C'est là qu'est le rapport : c'est très rare qu'on arrive à une position claire à la fin d'un groupe de travail. Finalement les gens ont été entendus, pas forcément en groupe de travail, mais au moins via la gardienne quand ils disent qu'ils ne seront pas contents si le terrain est positionné là. Peut-être ne sont-ils pas venus au groupe de travail. On demande leur avis aux gens. Ils ne l'ont pas donné dans l'instance de travail, mais finalement, ils en avaient un...

ER Tu fais des groupes de travail dans d'autres quartiers ?

HB Justement, non.

(...)

ER Et quelle est la place et le rôle des techniciens durant le groupe ?

HB Je n'ai pas assisté au groupe de travail sur le parc central et le terrain de foot car je ne voyais pas trop la place que je pouvais avoir. Pour les techniciens, cela leur permet d'être au courant et de savoir comment cela s'est passé compte-tenu qu'on ne parle pas toujours seulement de l'ordre du jour. Le problème est souvent qu'il y a autant de techniciens que d'habitants. Et je trouve cela dérangeant, pas toi ?

ER Pourquoi trouves-tu cela dérangeant ?

HB Dans un quartier de 1400 logements, je me dis qu'il devrait y avoir plus de gens.

C'est en adoptant cette distinction entre « parler » et « faire » émergeant du discours des acteurs que j'ai souhaité aborder la différenciation entre les projets de Kottbusser

Tor et Santa Croce d'une part, et le dispositif dionysien d'autre part. Pour prendre au mot les participants dionysiens, la question serait : « que se passe-t-il quand il ne se passe « rien » ? ». Quel est le résultat des échanges verbaux du groupe de travail ? Au vu des conséquences, il semble difficile de limiter l'effectivité de la démocratie participative à « ce qui se passe » : les paroles échangées apparaissent tout aussi porteuses de sens et de conséquences que le fait d'accompagner les enfants dans le cadre du Bici-bus. De même, dans le cadre du projet berlinois, le « faire » fait corps avec le projet. Mais les paroles des habitants de l'expérience dionysienne, une fois avoir « percolé » dans l'administration, sont tout aussi porteuses de conséquences qu'une escouade de salariés d'Idefix à la recherche de seringues usagées. Ainsi, l'emplacement de la maison de quartier de Sémard est déterminé sur la base des propos des habitants présents au groupe de travail. Ce qui différencie fondamentalement ces deux approches est leur durée.

Ainsi, dans le cas de Sémard, les participants habitants au groupe de travail avec qui j'ai eu un entretien nient qu'il y ait une relation entre ce qu'ils ont pu demander ou dire et les projets mis en place. Cela semble sans rapport à leurs yeux. On en vient à se demander pour quelle raison ils se rendent à ces groupes de travail : à titre honorifique, par reconnaissance de l'effort de la collectivité, pour le plaisir de rencontrer d'autres habitants ou des professionnels connus depuis des années ? A l'inverse dans le cas de Santa Croce, l'implication des habitants dans la mise en place du projet lui-même annihile la possibilité de cette distance.

On pourrait en déduire que les processus participatifs discursifs, s'exposent davantage à la critique, à la remise en cause par leurs participants, faute de perception nette de l'enchaînement des décisions (et bien que celui-ci ait été détaillé régulièrement). Moins fragiles dans l'effectivité des décisions, qui dépendent dès lors de la seule démocratie représentative par le biais de l'administration, ces processus sont néanmoins plus attaquables³⁸⁸ car plus insaisissables dans leur conséquences opérationnelles³⁸⁹.

388Blatrix p 102 « Partant, elles rendent plus difficile la justification des choix effectués puisqu'il existe de plus en plus de possibilités pour les personnes touchées par une politique, de la critiquer, de la remettre en cause, dans des lieux de plus en plus nombreux, et ce avec une légitimité d'autant plus grande que la valeur accordée à l'argument participatif augmente ». p 102 in Blatrix C., 2002, id supra

389Je rejoins ici les travaux de Cécile Blatrix sur les effets collatéraux des débats publics : « Tenter de comprendre ce que « fait » le débat à l'action collective nécessite d'adopter un niveau d'analyse qui dépasse le seul débat préalable afin d'appréhender l'enchevêtrement de procédures et de mobilisations dans lequel il s'insère. » p 91 in Blatrix C., 2002, id supra.

Texte 12: Entretien d'Ouria Aït, membre du groupe femme : « A quoi servent ces réunions ? »

« ER Tu me racontes ces réunions sur le projet urbain ? A quoi cela sert ?

OA Superbe !

ER En vrai.

OA Cela sert, en vrai à beaucoup de choses parce que c'est très dur de faire partir les gens de là où ils habitent. Tu n'étais pas là quand il y a eu la signature de la charte de relogement, mais il y avait des gens qui habitaient là depuis le début. Comme disait une dame : « nous n'avons pas demandé à détruire ». C'étaient des bâtiments qui pouvaient encore être gardés. On nous déracine, on nous enlève.

ER Tu parles de la signature de la charte lors de la fête du 6 juin ?

OA Oui. Les gens ont ressenti ce que j'avais moi aussi ressenti. Quand vous faites le projet c'est superbe parce que vous apprenez plein de choses aux gens. Par exemple ceux qui n'ont pas d'argent auront le droit d'être relogés. Tandis que nous, nous n'en avons pas le droit.

ER Mais tu as été relogée quand même ?

OA Où ? Là où je ne voulais pas aller ! On m'a mis là parce que je n'avais pas d'autre solution. Alors que maintenant c'est différent, ceux qui ont des problèmes ou des dettes, on les reloge où ils veulent.

ER Pour qu'on parle de la même chose, je voudrais t'entendre sur les réunions de groupe de travail qui se font pour la plupart ici et sinon à l'école. Dans ces réunions, on parle peu du relogement.

OA Oui, c'est à celles de l'école qu'on parle du relogement. On a cherché où on allait mettre la maison de quartier... Et bien il n'y avait pas tout cela pour nous avant.

ER A quoi servent ces réunions d'après toi ?

OA Cela sert parce que nous voulons garder notre quartier tel qu'il était, l'améliorer, qu'il n'y ait plus ces gratte-ciels. D'habitude on nous met toujours des arbres, mais nous aimerions bien avoir des petites plantes aussi.

Récemment j'ai appris que quand on met des plantes, cela est compté sur les impôts.

ER Les arbres aussi.

OA Mais moins que les fleurs. Alexandre Dupont [un habitant] m'a dit cela, je ne savais pas qu'on payait les fleurs. J'ai appris des choses. Par exemple, on a mis une maquette ici [sur la table] et chacun a eu le droit de parler, de dire. J'aurais aimé que l'on fasse cela pour notre première construction. Où mettre le bâtiment, regarder avec l'architecte, voulez-vous des fenêtres comme cela etc... Cela, nous ne l'avons pas eu.

ER Ça c'est ce qui se passe. Et à ton avis, à quoi cela sert-il ?

OA Ça sert beaucoup. Parce que cela prouve que le locataire s'investit dans la construction. Il met un peu son dessin. Regarde, la dernière fois, vous nous avez demandé : « où voulez-vous mettre les parcs pour enfants ? »... C'est superbe ! Nous, nous disons ce que nous avons envie de faire, après vous suggérez, et après vous nous dites : « voilà ce qu'on a pensé ». Et puis vous demandez si c'est bien ou pas.

ER Est-ce qu'il y a une réunion qui t'a plus marqué que d'autres ?

OA Oui. Sur le positionnement du terrain de sport. Cela m'a marqué parce qu'à l'époque c'est mon fils Medhi qui avait dit où on mettait le terrain de sport. Ils ont cherché quelque part. J'y vois une continuité parce que j'espère qu'un jour ce seront mes enfants qui en auront l'utilité. De même que cela marcherait bien si on mettait une salle de boxe. C'est quelque chose qui est demandé depuis 30 ans ! Quand Ghyslaine dit « les jeunes nous demandent », c'est faux. Aucun jeune ne vient la voir.

ER Comme c'est très différent selon les pays, je voudrais que tu me dises quel est le rôle des techniciens, de Plaine Commune, les fonctionnaires de la mairie, pendant la réunion ?

OA Cela veut dire quel rôle joues-tu toi ou Jean-Pierre Mariault ?

ER Ce n'est pas pareil pour Jean-Pierre Mariault car il est élu.

Ainsi cet échange avec Ouria Aït (OA), habitante qui participe aux groupes de travail et fait partie de l'association Comme un Poisson dans l'eau -groupe femmes, peut

rendre compte de ce flou autour des effets des groupes de travail :

OA Vous venez nous demander notre avis. La maison de quartier ne devait pas être ici à l'origine, nous avons demandé qu'elle soit au caniparc[face au stade Delaune]. Et c'est vrai qu'elle aurait été beaucoup mieux au caniparc que là-haut [sur la place Sépard]. Parce que là-haut, il faut traverser tout le terrain pour y aller, tandis que caniparc, cela représente la moitié du chemin.

ER Pourquoi a-t-elle été changée d'endroit ?

OA Qu'est-ce que vous nous aviez dit... ? Il y avait plus de zone pavillonnaire à caniparc alors que là-bas c'était plus isolé.

ER Quel souvenir as-tu de la réunion ?

OA J'en ai un bon souvenir : il y avait des mamans du groupe femme, et nous avons dit

que ç'aurait été mieux près du centre de loisirs, tandis que là, elle se trouvera au milieu d'une cité. Cela veut dire qu'on fait comme les autres, toutes les maisons de quartiers sont au milieu d'une cité.

ER Te souviens-tu de la réunion où la place de la maison de quartier a été décidée ?

OA Après cette réunion, nous avons demandé « pourquoi vous vouliez la mettre là » ? Vous nous avez répondu que c'était lié à des questions de tuyaux.

ER ...

OA Ce n'est pas cela ? »

Texte 13: Entretien Ouria Aït, suite

Nora Mouradi, habitante du quartier Sépard, rapporte également ces propos d'autres habitants :

« Je te raconte ce que les gens ont dit, honnêtement ! Il y a beaucoup de gens qui ne viennent pas et quand je leur dis : « allez aux réunions pour voir ce qui se passe », ils me répondent : « pourquoi faire ? Ça y est, c'est fait. Ils nous appellent, mais c'est pour le principe ». Ils sont persuadés de ça. »

C'est en ce sens que j'entends le terme d'opérationnalité : les expériences berlinoises, reggiennes et dionysiennes relèvent de la démocratie participative. Cependant, elles ne relèvent pas du même niveau d'exécution. Il ne s'agit pas seulement d'une question chronologique : les groupes de travail à Sépard n'ont jamais donné lieu à des projets participatifs opérationnels co-gérés avec les habitants. Ces trois projets, même à des dates adéquates, ne connaîtraient pas les mêmes niveaux d'opérationnalité, si ce n'est durant le débat préalable au lancement du projet à Santa Croce et à Kottbusser Tor. Il y a donc une nature différente : va-t-on jusqu'au « faire avec » ou pas ? Cette question semble importante pour la raison suivante : le champ de la démocratie participative est souvent abordé sous son volet « débat public »³⁹⁰. A cette occasion, la qualité, la procédure du débat sont généralement auscultées et analysées. La proposition ici est de s'intéresser aux

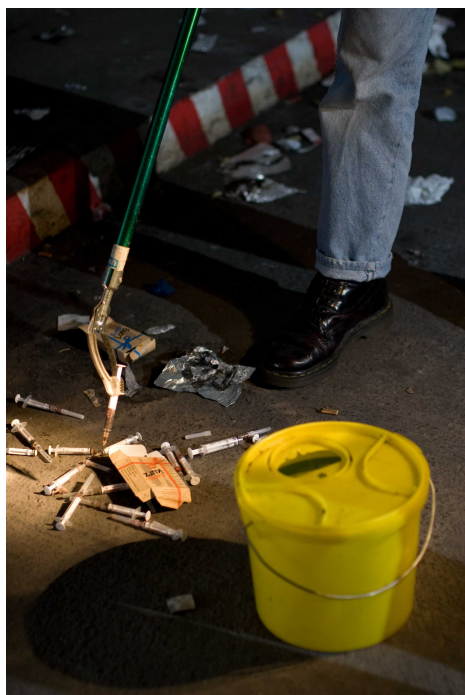
³⁹⁰Notamment par Yves Sintomer qui l'aborde ainsi : « Dans une vision plus communicationnelle, une délibération est nécessaire pour que des multiples besoins exprimés sorte un savoir exploitable : le dialogue entre les techniciens et les personnes concernées (locataires, habitants...) ou leurs délégués, par exemple dans des conseils de quartier, permet à travers une discussion publique une clarification progressive des besoins à travers l'émergence d'un savoir partagé entre citoyens, et entre citoyens et experts. » p 117 in Sintomer Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », p. 115-133 in *Raisons politiques* 2008/03, n° 31, Paris

deux bouts de la chaîne : entre le cadre posé à la démocratie participative dans trois expériences distinctes et différenciées, et ses effets sur le territoire. La question est de savoir si une procédure qui laisse toute sa place au débat, mais peu à la co-élaboration avec les acteurs locaux, a autant d'effets démocratiques qu'une procédure fondée sur le « faire-avec ». Autrement dit, le fait que des expériences participatives soient opérationnelles est-il un gage supplémentaire d'accès à la décision de ceux qui en sont exclus d'ordinaire ?

2) « Il s'agit d'auto-organisation, cela n'a rien à voir avec de la démocratie participative ». Récit des cas allemands et italiens.

L'espace du débat public semble au premier abord facile à définir pour le Bici-bus et Idefix : dans ces deux expériences, il a eu lieu en amont de la période étudiée, lors des forums d'*agenda 21* pour Santa Croce et lors des jurys de *Quartiersfond (budget alloué au conseil de quartier)* dans le cas de Kreuzberg. C'est lors de cette étape que des élus, des associatifs, des habitants, ont pu discuter de l'opportunité du projet et se prononcer en sa faveur. A l'instant « T » considéré par cette recherche, je me situe bien en aval de ces débats : entre six et huit ans après (six pour le Bici-bus, huit pour

Illustration 25: Photo de la récolte de seringues usagées. Prise par Idefix



Idefix), alors que les deux projets nés de cette mobilisation sont actifs. Le Bici-bus fait encore figure de projet expérimental, en phase exploratoire nécessitant des ajustements. Il est co-géré par la municipalité, la circonscription, l'association Tutt'in Bici et les parents bénévoles. Dans le cas d'Idefix, le projet est installé, et sa remise en cause se pose dès lors comme une alternative entre son abandon, sa poursuite ou sa délocalisation. Ces deux projets sont donc à des stades de maturité différents mais dans une phase de mise en œuvre, contrairement au dispositif de Sémard.

Le processus de décision et son adéquation aux besoins exprimés par les habitants à l'origine n'est donc pas en question ici. En revanche, il est nécessaire d'interroger le caractère

démocratique de ces projets, et leur potentiel en terme de transformation démocratique du territoire.

a) Idefix : les habitants contre le projet participatif

Tentons l'exercice pour le projet Idefix : d'après les témoignage de Dieter et Karl, les salariés en charge de la récolte de seringues, Idefix représente une opportunité pour eux³⁹¹. Cette association demeure liée à l'institution, mais par des financements européens, ou « sectoriels », au titre de la santé, émanant du service de l'arrondissement, et non du *management* de quartier. Elle n'a quasiment plus de lien avec l'instance de participation constituée par le *management* de quartier. Les liens avec les habitants qui ont soutenu le projet se sont distendus, et l'association apparaît donc « déconnectée » du territoire où elle est implantée. Ainsi, avant mon premier entretien avec Niels Nielsen, j'apprends le décès de Horst Wiessner, le responsable d'amicale qui était à l'origine de l'implantation d'Idefix. Quand j'aborde ce sujet avec Niels, je m'aperçois qu'il n'est pas au courant du décès et la cérémonie qui a lieu quelque jours après en l'honneur de Horst Wiessner. Des manifestations d'habitants sont d'ailleurs hostiles aux activités de Fixpunkt, la maison-mère d'Idefix. Le caractère démocratique de ce projet se pose donc de manière plus « provocante » que dans le cas du Bici-bus : ce projet est-il démocratique, dès lors qu'il se déroule contre la volonté du voisinage ?

391 Ils m'expliquent que le bureau d'emploi (équivalent de l'ANPE, appelé Job center) fait appel à différentes entreprises pour faire travailler en insertion les chercheurs d'emplois toxico-dépendants : une place à Idefix leur paraît moins contraignante, notamment parce qu'ils peuvent prendre des pauses.



Illustration 26: Photo montrant des cars de police à Kottbusser Tor suite à la campagne contre la drogue dans le quartier. Photo : spreepicture. In BZ 16. Mai 2009 11.31 Uhr. <http://www.bz-berlin.de/aktuell/berlin/grosseinsatz-am-kottbusser-tor-article458697.html>



Illustration 27: Photo d'une manifestation contre la drogue à Kottbusser Tor, et contre la Druckraum : « Ne fermons pas les yeux !!! Drogues, partez loin de Kottbusser Tor ! ». Photo : DDP in Berliner Morgen Post. [http://www.morgenpost.de/berlin/article1042465/Vaeter_kaempfen_am_Kottbusser_Tor_egen_Dealer.html](http://www.morgenpost.de/berlin/article1042465/Vaeter_kaempfen_am_Kottbusser_Tor_gegen_Dealer.html)

Il y aurait dès lors deux façons d'interroger la situation d'Idefix :

- *ce projet ne répond plus à la volonté des habitants qui s'expriment, pour les plus actifs d'entre eux, via la Bürgerinitiative, les manifestations (Demo) ; pour le volet plus institutionnel de la participation, les habitants du quartier soutiennent faiblement les projets proposés par cette association ou par Fixpunkt au management de quartier.* Dès lors, il convient de considérer qu'il ne répond plus à des exigences démocratiques : ce projet devrait donc être caduc, une fois perdue sa pertinence d'après les habitants. A la différence d'un projet promu par l'institution, comme extension de la volonté des élus issus de la démocratie représentative, garants de l'intérêt général, un projet participatif devrait s'adapter aux volontés locales et suivre par conséquent leurs évolutions, afin de répondre à l'intérêt général « localisé ». Suite à l'agitation médiatique sur le quartier, la police est intervenue davantage, chassant les toxico-dépendants dans d'autres quartiers. L'activité de nettoyage de seringues d'Idefix en perd même sa raison d'être : en faisant le tour de ramassage des seringues, Thomas et Helmut m'ont montré qu'ils faisaient désormais une maigre récolte, compte-tenu du renforcement des contrôles de police.
- *ce projet ne répond plus à la volonté des habitants qui s'expriment, pour les plus actifs d'entre eux, via la Bürgerinitiative, les manifestations, et de façon plus institutionnalisée, en soutenant faiblement les projets proposés par cette association ou par Fixpunkt au management de quartier.* Il répond au besoin d'autres usagers du

quartier, les toxico-dépendants. Selon ses salariés, l'association « soulage » de façon indirecte la scène de drogue de certains de ses membres, et minore donc ses effets sur l'ambiance du quartier. Enfin, ce projet répond au souhait exprimé une dizaine d'années en amont par une amicale de locataires de proposer une issue sociale à la présence dans les halls des toxico-dépendants souhaitant faire leur injection. Les lieux de consommation se sont effectivement déplacés, notamment au sein de la *Druckraum* qui fait l'objet de la fronde habitante. Les projets à vocation sociale requérant du temps pour aboutir, il serait prématuré de cesser le projet avant qu'il donne ses fruits sur le long terme en aidant davantage de toxico-dépendants à sortir de la scène ouverte.

Dans les deux cas, la qualité démocratique du projet ne repose pas sur la participation : des habitants sont partie prenante. Il convient donc d'identifier les critères qui président au caractère démocratique des expériences participatives opérationnelles traitées ici.

Le projet Idefix est-il une expérience participative ou une entreprise d'insertion ? Tant les employés que les toxico-dépendants qui fréquentent l'association ne sont pas des habitants du quartier. En 2009, les employés du *management* de quartier ne semblent pas reconnaître ce projet comme un « bébé » de leur structure : les agents du bureau de l'arrondissement de Kreuzberg-Friedrichshagen ne voient pas la relation que je peux faire entre ce projet Idefix et cette recherche sur la démocratie participative . En outre, ils nient presque avoir des contacts avec l'association. Voici ce qu'en dit *Frau* Büsspreck :

« ER A propos d'Idefix : un document avec des explications sur Soziale Stadt donnait des exemples de projets à Kottbusser Tor. Cela avait été fait à Kottbusser Tor. (Frau Büsspreck appelle sa collègue, plus âgée).

FB & collègue parlent ensemble : Au début c'était un projet de Soziale Stadt sur l'environnement urbain. Idefix a été fondé et financé par Soziale Stadt.

ER Les financements : ils ont été décidé avec les habitants ?

Collègue de FB : A ce moment-là ils ont décidé tout seuls. Les habitants ont été en colère.

FB Aujourd'hui, cela n'a plus rien à voir, c'est financé autrement. (Elles rient, évitant qu'on poursuive sur ce sujet)^{xv}. »

Quant au *management* de quartier, voici la réaction de *Frau* Maulstadt (FM) :

« ER Je m'intéresse beaucoup à ce thème parce que ce projet Idefix est très original et innovant. Ce qui m'intéresse beaucoup, c'est s'il existe une relations entre la participation des habitants et la scène ouverte. Le projet Idefix a-t-il des relations avec le management de quartier ?

FM : (soupir) C'est une chose que je dois vérifier de nouveau. Je pense qu'il y a des projets que nous, le management de quartier, avons subventionné, mais Idefix lui-même n'est pas dans le conseil de quartier. Je vous l'écrirai aussi. Il y a eu un assez petit projet sur Oranienstrasse où des sculptures ont été construites sur des chiens en train de faire leur crotte.

ER Des crottes ?

FM : C'est pour s'occuper des chiens des toxico-dépendants, chercher une réponse [au problème des crottes de chiens sur l'espace public]... c'est tout^{xvi} »

Dès lors, pourquoi considérer Idefix comme une expérience de « démocratie participative » ? En premier lieu, parce que, comme dans le cas du Bici-bus, cette expérience a vu le jour grâce aux fonds du *management* de quartier. Le jury habitant du *management* de quartier, en votant en faveur de ce projet, a permis son installation dans le quartier, l'aménagement de locaux etc... Il ne s'agit pas de ses seuls financements, puisque l'association est également très subventionnée par l'Union Européenne notamment, mais il s'agit des mises de fond originelles pour l'activité dans le quartier : celles-ci ont permis la naissance d'Idefix. Du point de vue de la procédure, l'association est donc née de la participation des habitants. Du point de vue de l'idéal de l'action également : en effet, aux dires de Niels (NN), qui gère Idefix, l'initiative est née en partenariat avec Horst Wiessner, président d'amicale des locataires :

« Monsieur Wiessner a été positif pour nous avec les habitants. Quand les habitants se plaignaient, il était de notre côté, il a fait avec nous. Il a participé à la décision [de l'installation de la Druckraum] et était très actif auparavant^{xvii}. »

Qui, de Fixpunkt ou de l'amicale de locataires est le vrai initiateur de l'action ? Probablement davantage l'association de professionnels de la toxicomanie, Fixpunkt. Cependant, l'idée d'installer des ressources pour les toxico-dépendants qui fréquentent le quartier, sans pour autant y habiter, semble tout à fait en adéquation avec l'idée de participer pour améliorer la gestion du quartier. Le fait que le projet ne soit pas seulement un projet d'association de spécialistes (à l'inverse de Tutt'in Bici), bénéficiant des effets d'aubaine des dispositifs administratifs (comme le *Quartiersfond*) mais ait été conçu avec des habitants ou représentants d'habitants fait à mon avis sens quant à la dimension de démocratie participative du projet.

Ainsi, l'interférence que constitue la Bürgerinitiative ne me semble pas remettre en cause le caractère démocratique de l'expérience Idefix. Elle constitue en outre une autre forme de démocratie participative sur une question similaire.

b) Bici-bus : le parangon de la participation mais un problème de casting du « bon participant »

Le projet Bici-bus constitue-t-il un « plus » dans la vie démocratique du quartier ? Il est bien un service offert en plus aux habitants. Il peut représenter également une amélioration en terme de qualité de vie : il y a moins de rejets de CO₂ puisque moins de voitures en circulation, plus d'exercice physique pour les enfants. De manière détournée, il renforce certains liens entre des usagers du quartier qui participent de près ou de loin au Bici-bus. Pour ce qui regarde le caractère démocratique cependant, il semble bien délicat de l'identifier selon la définition qu'on en retient.

Ainsi, dans le cas d'expériences très opérationnelles comme le Bici-bus, la dimension politique peut échapper au fur et à mesure de la mise en œuvre pratique d'un processus de concertation. C'est ainsi que Raimondo Menotti ne voit pas la relation qu'il y a entre le Bici-bus et la démocratie participative^{xviii} :

Texte 14: Entretien Raimondo Menotti, responsable du service de la démocratie participative : le Bici-bus n'est pas un outil de démocratie participative.

ER Donc, je veux savoir comme s'inscrit le Bici-bus parmi tous les projets participatifs de la ville ? Comment est-il né ? Comment le vois-tu ?

RM Le Bici-bus ?

ER Oui, le Bici-bus

RM Le Bici-bus et le Pedi-bus. Non. Alors... pour moi... (rires de Rosalia) Je ne l'ai jamais pensé dans cette optique ! Parce que pour moi le Bici-bus et le Pedi-bus sont deux expériences que nous, nous définissons comme de la citoyenneté active, ou de la subsidiarité horizontale. C'est-à-dire des formes de gestion des services à travers (...) des formes de gestion des services qui passent par les citoyens. Tout simplement : les citoyens s'organisent. Ils s'auto-organisent pour gérer des choses que l'administration seule ne serait pas capable de gérer. Que faisons-nous ? Nous mettons à disposition des citoyens un ensemble d'organisations et d'outils : les casques pour les vélos, les pistes cyclables, ces choses pour que le Bici-bus ou le Pedi-bus fonctionnent en somme efficacement. D'après moi il n'y a pas de passage réel vers ce que nous nous appelons outil de démocratie participative. J'entends une expérience dans laquelle les personnes et les citoyens sont amenés à décider une partie des politiques de la ville et d'une institution publique. En général. Dans ce cas, il me semble qu'il n'y a pas ce passage sur comment

la municipalité fait quelque chose. Nous ne mettons pas en discussion notre plan de mobilité, par exemple, ou des transports publics, au travers du Bici-bus. Cela, d'après moi, est une limite. Une limite en particulier parce que nous devons aborder une question : deux années auparavant, il s'est tenu un parcours participatif pour l'élaboration du plan urbain de mobilité. Le plan urbain de la mobilité contient tout : transports publics, pistes cyclables, parkings... Pour ce type de parcours participatif, les associations environnementales ont beaucoup contribué ainsi que les associations d'entrepreneurs, des réalités de second niveau. Les citoyens...

Je disais donc que d'après moi, l'investissement des citoyens normaux, communs, a manqué. Je ne sais pas... : moi, Raimondo Menotti, j'ai deux enfants à amener à l'école. Dans ce processus complexe, quel rapport y a-t-il entre le fait que non seulement mes enfants, mais moi aussi, je peux aller travailler en utilisant les moyens de transport public plutôt que la voiture... Un parcours participatif destiné aux citoyens normaux a manqué. Pour le PUM j'entends. D'après moi, le Bici-bus et le Pedi-bus pouvaient être de très bonnes accroches. Parce que, si tu demandes à des citoyens normaux ce qu'ils pensent du PUM, ils te diront que c'est trop compliqué ! En effet, il doit y avoir un rapport avec les citoyens. Une expérience comme celle-ci pouvait être d'une grande aide à mon avis. Donc, ma réponse à la question est qu'actuellement ce n'est pas un outil de démocratie participative d'après moi. Cela pourrait être une accroche pour accéder à des expériences de ce type.

Dans le cas de Santa Croce, le projet semble répondre à des critères d'élaboration démocratique : délibération organisée en amont, accompagnement du projet par l'administration, sous la condition qu'il soit porté avec les parents d'élèves. Dans le cas de l'école San Prospero, le projet est co-géré avec des parents actifs, qui se connaissent de longue date : parmi ceux que je rencontre, il y a Francesco, parent d'élève, et aussi son ami d'enfance, Gianfranco, membre actif de la paroisse. Les convois d'enfants circulent à bonne allure, et les enfants empruntant le convoi en cours de trajet semblent ponctuels.



Illustration 28: Les enfants de l'école San Prospero repartant de l'école en *Bici-bus*

En revanche à l'école de Santa Croce, l'ambiance est différente, et plus proche de l'entraide améliorée que du patronage organisé. L'accompagnement est assuré par deux retraités, qui semblent assez amers sur le fonctionnement général du projet. Ils me font part des retards fréquents des enfants aux points de rendez-vous et plus généralement du convoi à l'école parce qu'ils discutent sur la route. Le constat tentant serait d'établir que le projet participatif fonctionne dans l'école qui dispose d'une structure d'agrégation forte (la paroisse à proximité, bien que l'école soit publique).



Illustration 29: Enfants de l'école de Santa Croce au départ du *Pedi-bus*, et une accompagnatrice

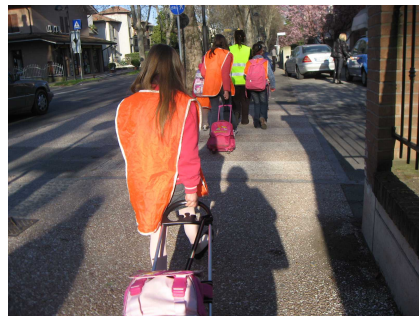


Illustration 30: Parcours du *Pedi-bus* de Santa Croce

A l'école de Santa Croce, quartier d'accueil de migrants, qui ne sont pas réunis par une histoire ou une culture commune, le *Bici-bus* rencontre davantage de difficultés à

trouver des parents accompagnateurs. Les enfants qui bénéficient du Bici-bus sont pour leur majorité d'origine migrante. A la vue des entretiens, deux interprétations sont possibles : soit les parents de ces enfants sont employés dans des métiers qui ne leur permettent pas d'être présents aux heures nécessitées par le Bici-bus, et à plus forte raison pour raccompagner des enfants sur un trajet différent. Soit l'absence de réseaux sociaux qui peut caractériser les ménages à leur arrivée (notamment, les grands-parents jouent souvent un rôle essentiel dans les familles italiennes pour garder les enfants) les rendent plus dépendants des services offerts, et moins disponibles pour en rendre³⁹². Le projet se trouve donc dans un entre-deux : les enfants qui en bénéficient sont pointés comme en situation de dette puisque leurs parents ne participent pas au réseau d'échange, voire en situation de « délinquance quotidienne » puisque certains parents ne les accompagnent pas aux arrêts sur le parcours. L'amertume des accompagnateurs vient de ce *hiatus* entre un fonctionnement idéal du dispositif et son appropriation par les familles qui en ont le besoin. On peut aussi comprendre ce fonctionnement des familles migrantes comme une manifestation d'opposition à la règle italienne³⁹³ qui veut que les parents aillent chercher et ramènent leurs enfants sur tous les trajets domicile-école.

La question de l'opérationnalité constitue un critère pertinent de différenciation entre ces trois projets : le fait que les habitants participent à la mise en œuvre de l'expérience est fondamental, notamment dans le discours des acteurs qui en font un critère d'évaluation. Ce critère se fonde notamment sur l'interpénétration entre l'institution et le monde des habitants ou associations. On peut déduire de cette analyse que les projets « concrets » ne produisent pas dans nos exemples les mêmes effets que les dispositifs discursifs, parce qu'ils échappent à un moment aux personnes qui ont pu les initier. Cette différence semble répondre à la perception des acteurs sur le caractère démocratique ou non de l'action. On touche là à la grande labilité du terme « démocratie », souvent employé par les acteurs³⁹⁴ au sens d'une garantie républicaine ou procédurale de l'égalité de traitement. En revanche, l'interpénétration « institution/habitants » ne paraît pas moins forte dans le cas du

392Ce processus d'interrelation autour des services à rendre et rendus est bien explicité par J.-C. Chamboredon ; cela sera notamment abordé dans la dernière partie. Cf **Chamboredon J.-C., Lemaire M.**, 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », pp 3-33 in *Revue française de sociologie*, vol 11, n°1 (janv-mars 1970), OPHRYS, Association Revue Française de sociologie, Paris

393 Cf articolo 19 sentenza Avvocatura dello Stato e sentenza della Cassazione 20/04/1991 n°4290

394Nora Mouradi fait référence au vote pour la couleur des portes dans une cité pour donner un contre-exemple de ce qu'aurait été d'après elle une procédure démocratique. Le vote, la procédure, lui apparaît donc comme une garantie démocratique.

débat dionysien, qui aurait pu pourtant permettre une mise à distance par l'administration. C'est finalement pour le dispositif d'Idefix, qui s'apparente à un service délégué entièrement, que l'interpénétration a le moins lieu.

Cette différenciation entre projet opérationnel et discursif en masque d'autres, qui ont trait à la temporalité des projets, leur cadre territorial, leur objet, les interférences qu'ils connaissent entre projet prévu et projet pratiqué, et enfin entre les attentes et les besoins des différents groupes d'habitants, mobilisés et bénéficiaires de l'action. Elle se superpose à deux autres critères de différenciation, qui distinguent les expériences différemment : dans le cas du Bici-bus, comme dans celui du groupe de travail, l'interaction avec l'administration, et donc avec les sphères de la démocratie représentative, est importante. L'indépendance du projet vis-à-vis des formes représentatives est plus importante pour Idefix. Par ailleurs, la question de la procédure traverse les discours des acteurs ou les pratiques : les administratifs font fréquemment référence à la nécessité d'une procédure claire pour garantir le caractère démocratique des expériences et celle-ci a pu être effective dans le temps de débat (préalable à Idefix et au Bici-bus). Cependant, les trois expériences semblent davantage être guidées par des objectifs de bon fonctionnement, d'aboutissement que par une attention constante aux procédures. Cette pratique semble indiquer que la référence adoptée est davantage celle d'une démocratie présente dans le respect des expériences participatives du cadre général de la démocratie représentative (tendance républicaine), ou d'une référence « idéale », avec une démocratie à atteindre, pour apporter un pouvoir croissant à ceux qui en sont le moins doté.

Pour enrichir cette analyse des expériences participatives, je propose à la suite de me concentrer sur les dysfonctionnements apparents, appelés ici les "interférences". Celles-ci, extérieures aux expériences participatives, les impactent néanmoins et les remettent en cause. Dans quelle mesure constituent-elles des remises en cause du caractère démocratique de ces expériences ?

C) Une démocratie interstitielle et fuyante ?

1) Le rôle des interférences dans les expériences participatives

a) Discordance de processus : manque démocratique ? les interférences entre la participation attendue et la participation pratiquée, entre le projet prévu et le projet dans la réalité

(1) Posture républicaine et procédurale des acteurs : déni de démocratie

D'après les entretiens, la participation des habitants et associations aux expériences ne conduit pas les acteurs à qualifier les expériences de démocratie participative. Une distance existe entre la participation d'habitants et d'associations aux projet et leur appréhension de sa dimension démocratique. Ainsi, on a pu voir que les acteurs dénigrent souvent dans les entretiens le caractère de « démocratie participative » des projets auxquels ils prennent part. Pourquoi ? Soit parce que leur avis ou celui des habitants ne leur semble pas avoir été pris en compte (cf entretien Ouria Aït), soit parce que le projet est tellement concret qu'il ne leur rappelle en rien la délibération qu'ils identifient à de la démocratie participative (cf entretien Raimondo Menotti), soit, encore, parce que le lien initial du projet avec les instances de démocratie participative s'est perdu (cf entretien *Frau Maulstadt*). : ces trois formes de critiques répondent à des critères d'ordre procédural, dénonçant une faille dans le processus participatif. Une première discordance existe donc entre l'appartenance de ces expériences à des ensembles de procédures et actions participatives d'après l'institution, et l'évaluation qui en est faite par leurs acteurs et qui leur dénie la qualification de démocratie participative. A ce titre, il est fécond que cela soit commun aux trois projets, malgré leurs différences, et que les arguments donnés soient contradictoires.

D'autres « dénis » de démocratie participative se réfèrent davantage aux relations entre ces expériences et les instances issues de la démocratie représentative : sont-elles garantes de l'intérêt général, se situent-elles dans le cadre des institutions du régime de démocratie représentative, répondent-elles au principe de majorité ? Ces critères font davantage référence à une posture républicaine sur la démocratie.

Ainsi, pour les uns, le vote vaudrait démocratie, pour les autres, il faudrait voir le résultat concret du débat pour se prononcer, pour d'autres encore le fait que l'expérience soit indépendante des institutions lui retire son caractère participatif, et pour les derniers, le désaccord des riverains face au projet enlève tout caractère démocratique : que de définitions de la démocratie participative en seulement trois exemples et quelques entretiens !

(2) *Les interférences participatives*

Cette négation du caractère démocratique m'amène à aborder l'un des points communs d'Idefix et du groupe de travail : les voies participatives et revendicatives parallèles. En effet, le fait qu'un processus ne soit pas reconnu comme démocratique donne toute légitimité aux habitants pour emprunter d'autres chemins pour faire entendre leur voix en tant qu'habitant. C'est ce que j'appelle par la suite les « interférences ».

L'interférence dionysienne : le succès du *lobbying* des jeunes

Dans le cas du groupe de travail dionysien, ces interférences ne sont pas en rupture totale avec le reste de l'instance de concertation. Ainsi, le premier appel téléphonique mentionné plus haut, passé de la part des jeunes par le biais de l'amicale des locataires qui est à leur côté, le lendemain du second groupe de travail, en réaction aux annonces faites durant celui-ci. Par ailleurs, face aux interventions concrètes et violentes des « jeunes » (définis comme tels par les ouvriers) contre le chantier de construction (qui démolit le « stade jaune »), le responsable de l'antenne jeunesse, Karim Khimoun, et les éducateurs de rue, Benjamin Binard et Jean d'Hermonville, ont des réactions très compréhensives. Ce mode d'intervention apparaît « logique » pour la plupart ; de « logique », il est à deux doigts d'être considéré comme légitime. Enfin, dernier élément d'interrelation entre les dispositifs traditionnels et les habitants porteurs des interférences, le « dernier match » est l'occasion de démarcher les utilisateurs du « stade jaune » pour leur proposer d'y participer. Cela suscite des discussions apaisées, bien qu'amères, avec les usagers du « stade jaune » et les actrices du café-quartier (Julie Volans, Stéphanie Rocher, Hélène Bergen, et moi-même) : son organisation est donc prétexte à des échanges informels entre nous, l'administration, et eux, les usagers. Enfin, le match se déroule avec la participation des acteurs éducatifs cités plus haut, ce qui constitue une

caution importante de l'action³⁹⁵. Étonnamment, la présence de l'entreprise Bouygue – y compris publicitaire – le jour du match ne semble pas gêner les jeunes usagers : les décideurs de la démolition du « stade jaune » sont bien identifiés comme étant la mairie ; par « mairie », il est ici entendu qu'il ne s'agit pas des acteurs de terrain (animateurs, etc...) mais bien des élus et urbanistes. Ce que les « jeunes » obtiennent par ces voies détournées est cependant ce qui était souhaité par les urbanistes du projet depuis plusieurs années sans succès : la réfection du « terrain Delaune » voisin un peu plus grand que celui qui est créé. En somme, les jeunes usagers du « stade jaune » interviennent comme *lobby* de cette solution. En revanche, ils n'obtiennent pas l'annulation du projet, le report de la démolition du « stade jaune ». Celui-ci aurait sans doute été suspendu s'ils avaient rédigé une pétition comme l'un d'eux l'avait annoncé lors de son appel téléphonique. Pourtant, une expression désorganisée a contribué à « pousser » la solution alternative qui peinait à aboutir, sans y être « soluble »³⁹⁶.

L'interférence berlinoise : la manifestation contre la *Druckraum*

Dans le cas d'Idefix, la contestation habitante que nous avons pu évoqué s'insurge contre la *Druckraum*. Son opinion semble avoir percolé dans l'administration, puisque ni les agents de l'arrondissement et le monde politique, ni ceux du *management* de quartier, n'osent se prononcer en leur défaveur. Ce mouvement populaire a suffisamment de force, notamment médiatique, pour parvenir à faire fermer cet établissement. Les élus locaux, comme les Verts (*Grüne*), ne parviennent pas à imposer immédiatement une relocalisation de cette salle, et les contrôles de police, on a pu le voir, sont plus fréquents. Dès lors, comme dans le cas dionysien, une voie parallèle à la voie « identifiée » de la démocratie participative s'est frayé un chemin, tortueux, vers la décision. Celle-ci n'affecte pas directement Idefix mais contribue à fragiliser son implantation, et prive l'association d'une ressource pour orienter des toxico-dépendants vers sa structure.

Doit-on percevoir ces interférences dans le processus comme des manquements ? Est-ce la preuve que le projet n'est pas ou plus démocratique ? Je

395Chacun à leur manière, le service jeunesse et le club (associatif) de prévention spécialisée, veillent à leur apparente indépendance vis-à-vis de la mairie. A ce titre ils sont parfois réticents à participer de manière ouverte à des projets ou des événements publics, tout en ayant des champs de réticence différents. Cette prudence se justifie pleinement dans la confiance que les jeunes gens du quartier leur accordent : sans être identifiés à la « mairie » (qui est assimilée à la plupart des institutions), ils peuvent davantage recevoir des témoignages, accompagner, orienter les jeunes en question. A ce titre, leur présence sur ce match à fort enjeu de diplomatie micro-locale constituait donc un signe très encourageant sur le devenir du projet du point de vue des urbanistes.

396Une fois de plus, cet épisode tendrait à paraphraser par la négative le questionnement de Cécile Blatrix sur la solubilité de la protestation dans la démocratie participative (p 82 in *Blatrix C.*, 2002, id supra)

postule que, bien que signifiants, ces interférences ne constituent pas une preuve d'un manque démocratique. En revanche, elles peuvent rendre compte du degré d'implication des habitants : dans le cas du Bici-bus, il y a tant d'habitants investis à chaque étape que la participation est en quelque sorte « tenue ». Les gens sont, soit d'accord, soit en dehors du projet, mais peuvent difficilement s'y opposer (il se prête d'ailleurs peu à la polémique).

(3) Les interférences, indicateur de l'enjeu de l'expérience participative

La présence de ces circuits parallèles est aussi un indicateur du type d'objet traité : un sujet comme le repositionnement du « city-stade » est polémique, d'une part, et relativement visible par ses conséquences sur l'espace public, d'autre part : il se prête davantage à des participations multiformes et contradictoires. Bien que difficiles à gérer, et source de conflits, ces interférences peuvent également apparaître comme un signe de bonne santé de la démocratie, qui permet à d'autres expressions publiques d'exister, en dehors des cadres (participatifs ou représentatifs) prévus par l'institution. Le caractère violent ou protestataire de ces courants est en revanche plus questionnant, en ce qu'il vient interférer avec un processus délibératif organisé ou avec son résultat. La capacité de ces processus à intégrer différentes d'expression dans leur cheminement, et de les faire entrer en discussion (discordante) avec le reste des expressions, plus « normalisées », me semble être un critère quant à la capacité démocratique du processus. Quant elles ne dialoguent pas avec le reste du processus participatif, ces expressions violentes ou démonstratives jouent la « loi du plus fort » ou le rôle de *lobby* qui préside aux décisions par des voies détournées (ce qui, finalement, se passe dans les deux cas).

Cette analyse irait donc à l'encontre du postulat selon lequel la formalisation d'un processus constitue une garantie pour la qualité démocratique du débat et du projet : les exemples traités ici semblent faire apparaître à l'inverse qu'un trop-plein de procédure, ou une procédure trop figée et routinisée présente le risque de passer à côté d'une partie de l'expression habitante, lui laissant par contre-coup une place démesurée par son pouvoir souterrain, *via* la rumeur, la crainte, la désinformation³⁹⁷. Suite à cette analyse, je vais m'attacher à quelques-uns des autres critères, qui sont

397 Je rejoins ici Sandrine Rui quand elle souligne que : « L'institutionnalisation du débat public relève autant d'un mode de gestion de l'action publique qui cherche à faire du peuple un partenaire, qu'elle permet la constitution d'un espace public critique des formes de domination des pouvoirs centraux. (...) Les frustrations et déceptions qu'engendre l'expérience de la participation tiennent souvent au fait qu'alors, seuls la controverse et le conflit peuvent créer une communauté de débat, les dispositifs institués continuent de se protéger de la subversion» cf p 86 in Rui S., « Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente », pp 77-86 in Simard L., Lepage L., Fourniau J-M. & al (dir.), 2006, id supra

des facteurs de différenciation entre les expériences, d'une part, et constituent des éléments d'analyse sur ce que l'on nomme, ou pas, démocratie participative. Ils permettront, une fois agrégés, d'identifier quelques types d'expériences participatives.

b) **Discordances entre attentes et besoins**

Cette existence de chemins de revendication parallèles rejoint un autre décalage, commun aux trois expériences : le *hiatus* entre les attentes des habitants mobilisés (dans les instances participatives ou en dehors) et les besoins signifiés par d'autres habitants, qui font dans certains cas l'objet du projet participatif. En terme simpliste, on pourrait aborder la question en indiquant que les habitants mobilisés ne représentent pas les intérêts des habitants qui sont à terme la cible du projet concret. Cela rejoint la critique fréquente de l'inadéquation entre le public des démarches participatives et le public « sans-voix »³⁹⁸ moins représenté politiquement, dominé symboliquement et économiquement.

Cet angle d'analyse n'est pas adéquat dans le cas présent. D'une part parce que, on vient de le montrer, les chemins vers la décision sont plus complexes qu'une adhésion simple au processus participatif et laissent parfois des voies ouvertes aux protestations des « sans-voix ». Une relation dominés-dominants simple et programmée ne rend donc pas compte de l'entrelacs complexe de pouvoirs³⁹⁹ qui est en jeu et aboutit au processus décisionnel.

D'autre part, il semble parfois difficile d'identifier qui serait le sans-voix (les jeunes footballeurs de Saint-Denis apparaissent-ils sans voix dans cet exemple ?). Si une relation simpliste de ce type n'est pas le modèle qui convient, il y a cependant une confrontation entre des attentes exprimées, et des besoins, qui ne sont pas nécessairement explicités, mais se traduisent par les pratiques. Ainsi, dans le cas de Kottbusser Tor, le besoin des consommateurs de drogue de bénéficier de soins, d'accompagnement, est réel. Il est d'ailleurs évident lorsqu'on est en leur compagnie. Cependant, il n'est pas nécessairement exprimé ouvertement. Les parents migrants

398 Sur la question des « sans voix », on peut se référer à Pierre Bourdieu : « *le propre des victimes de l'oppression économique est d'être sans voix, à tous les sens du terme* » p 71 in **Bourdieu P.**, 2000, *Propos sur le champ politique*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 107 p.

399 Je me réfère ici à l'approche du pouvoir proposée par Michel Foucault dont un extrait permet de rappeler les grands principes : « *Par « pouvoir », je n'entends pas non plus un mode d'assujettissement, qui par opposition à la violence, aurait la forme de la règle. Enfin je n'entends pas un système de domination exercée par un élément ou un groupe sur un autre. (...) Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants les transforme, les renforce, les inverse* » p 616 in **Foucault M.**, 2004, *Philosophie, Anthropologie*, Gallimard, Folio, Essais, Paris, 944 p., extrait de **Foucault M.**, 1976, *La Volonté de savoir*, Gallimard, Tel, Paris, 211 p. (pp 121-129)

de Santa Croce, dénigrés par leur voisinage, objets d'une propagande agressive dans les médias, et souvent en cours d'insertion socio-économique me semblent exprimer un besoin d'intégration⁴⁰⁰ micro-locale au travers de leur « présence-absence » du Bici-bus (y confiant leurs enfants sans y être présents, ou de manière discrète). Ce décalage se retrouve différemment au sein du groupe de travail dionysien : en effet, les habitants présents insistent sur la nécessité de conserver le « stade jaune », voire accompagnent même les démarches des « jeunes » du quartier pour passer des coups de téléphone et faire entendre leur voix. Il est accepté par tous que le groupe de travail n'est pas «le lieu des jeunes» et que leur colère est légitime. Par conséquent, le décalage tient plus à la problématique posée par l'institution qu'au attentes exprimées par les habitants. Ainsi, l'institution avait, d'emblée, exclu que le "city-stade" soit de la même taille que le "stade jaune", et, ainsi, réduit le débat au positionnement et limité de fait la participation des "jeunes" au groupe de travail.

Dans le cas d'Idefix et du groupe de travail dionysien, la disjonction entre les besoins exprimés et les expériences pratiquées me semble moins grande, en ce que les besoins trouvent d'une façon ou d'une autre une expression : soit parce qu'on leur reconnaît une valeur « en soi » (la parole des jeunes est légitime à Sémard) soit parce qu'une association constituée représente leurs intérêts (Idefix à Kottbusser Tor). A Santa Croce en revanche, le *hiatus* est plus grand. L'un des groupes de l'*agenda 21* avait abordé la question du lien social, ce qui était une manière détournée d'aborder la place des migrants au sein du quartier. En revanche, le groupe « mobilité », qui avait proposé le Bici-bus, n'avait pas intégré la dimension sociale à sa réflexion : ce sont probablement les personnes les moins intéressées par les questions sociales qui se sont inscrites dans ce groupe. Par conséquent, l'adhésion des parents les moins intégrés au tissu social n'est pas une thématique abordée dans le groupe de travail « mobilité » qui donne naissance au Bici-bus. Il s'agit donc moins d'un changement de situation qu'une appréciation tronquée du besoin sur le quartier : il y a un décalage entre l'attente issue du débat et les besoins qui semblent exprimés au travers des pratiques de chacun. Cela rend compte de l'absence de réflexion approfondie à Reggio Emilia sur la question de la place des

400J'entends ici le terme « insertion » au sens d'une pénétration concrète d'un tissu économique et social, par exemple par l'obtention d'un emploi et l'entretien de relations sociales. Le terme « intégration », est ici utilisé dans le sens suivant proposé par Jacques Lévy : « Il y a intégration d'une réalité A dans une réalité B lorsque A fait clairement partie de B mais que B a été modifié par l'entrée de A. Il ne s'agit donc ni d'une simple inclusion juxtaposant le nouvel entrant aux éléments préexistants de l'ensemble (accommodation), ni d'une destruction des spécificités de l'Autre pour qu'il se conforme aux normes établies dans le monde qui le reçoit (assimilation). » p 516 in Lévy J., Lussault M., 2003, id supra.

populations migrantes ou à tout le moins d'une volonté réelle de développer des services (publics ou délégués) à hauteur des besoins des populations les plus fragilisées, groupe qui recoupe souvent les populations migrantes⁴⁰¹. Plus globalement, cet état de fait fait écho au constat de Dominique Rivière :

« [l'immigration étrangère] a pris dans toute l'Europe une dimension politique sans commune mesure avec son importance numérique, quel que soit le contexte national. A cet égard, il est possible que l'Italie, pays d'immigration récente et à l'évolution focalisée pour l'essentiel sur les grandes villes, ait été particulièrement sensible à cette mutation, compte tenu de son contexte politique instable des années 1990 et aussi de la faiblesse des politiques d'accueil et d'insertion. »⁴⁰²

Selon moi, cette approche de l'immigration est à mettre en relation avec le poids important de la religion catholique dans les logiques politiques et sociales italiennes : l'arrivée de populations dont l'identité catholique n'est pas avérée, voire clairement démentie par la pratique d'autres cultes (notamment le culte musulman) constitue encore aujourd'hui un choc dans la société italienne. Ainsi, voici ce qu'en dit le bénévole Franchetto, accompagnateur du Pedi/Bici-bus de l'école Collodi :

« F Moi quand je vais dans le centre, j'y vais à pied : avec deux souterrains, et je suis tout de suite dans le centre. C'est un quartier calme. Il y a eu une période durant laquelle... même si en fait il n'y a jamais eu grand chose !

ER Quand est-ce que c'était cette période plus compliquée ?

F Il y a des années ! On parlait des gens mais il y avait un peu de... (mot manquant)

ER Comment cela ?

F Beaucoup... Je ne suis pas raciste mais cela a beaucoup changé depuis qu'il y a la mosquée. Moi j'habite la maison ici. Mais bon, somme toute, on n'y est pas mal !^{xix} »

La place des populations en marge est donc au cœur de la relation entre attentes (exprimées) et besoins (inexprimés) au sein des expériences participatives. Dans le cas dionysien, le statut des « jeunes turbulents » est une question rebattue par la politique de la ville, et s'aborde avec habitude sinon avec talent dans les groupes de travail. Dans le cas de Kottbusser Tor, la scène ouverte a contribué à transformer la société locale, pour qui la présence des toxico-dépendants est un fait, dérangent ou non, mais reconnu. En revanche, à Santa Croce, la place des populations fragilisées, et notamment migrantes, n'est pas explicitement à l'ordre du jour. La confrontation du processus participatif à la réalité fait donc état de ce *hiatus* et prend des tours assez violents dans certains cas, comme à l'école du quartier.

401La correspondance de ces deux groupes sera abordée dans la dernière partie.

402 p 104 in Rivière D., 2004, id supra

c) **La temporalité des expériences participatives**

L'un des éléments différenciant le projet dionysien d'une part, et les deux autres d'autre part est par ailleurs la question de la temporalité, et ce, sous deux volets. La temporalité méthodologique, appelée « formelle », où se succèdent la concertation et la mise en œuvre du projet d'une part, et la temporalité « essentielle », liée à la durée de vie de l'expérience, d'autre part. Cette question de la temporalité rejoint celle du caractère opérationnel du projet, puisque c'est au cours du temps que les expériences émergent concrètement des processus discursifs.

Du point de vue méthodologique, la situation dionysienne se différencie notablement des deux autres : à Sémard, le dispositif institue une forme de débat public. Pour les expériences de Kottbusser Tor et Santa Croce, les dispositifs délibératifs sont antérieurs (forum *agenda 21* ou jury de quartier ayant décidé de l'attribution des fonds pour Idefix). Ces trois expériences ne se situent donc pas dans la même temporalité vis-à-vis d'un éventuel temps délibératif. Le « faire », dans le cas de Sémard, est dévolu au futur et sera pris en charge par des entreprises missionnées par les urbanistes de la communauté d'agglomération. Pour les deux autres projets, c'est ce « faire » qui est à l'œuvre dans l'expérience, et, donc, à l'étude ici.

Dans le cas du Bici-bus, le cadre posé par la délibération ne correspond plus tout à fait au résultat puisque les projets sont fragilisés par le faible portage par des habitants : cela rend-il pour autant caduc le caractère démocratique de cette expérience ? Autrement-dit, l'inadéquation du projet avec les attentes émises lors du processus délibératif en amont signifie-t-elle qu'il s'agit d'une expérience qui serait participative, mais pas démocratique ? Dans le cas d'Idefix, ce projet peut-il encore être qualifié de démocratie participative huit années après sa création ? Une fois les financements du *management* de quartier attribués et l'expérience mise en œuvre depuis plusieurs années, comment discerner le moment où elle passe d'un projet participatif, à un projet associatif, à une entreprise d'insertion etc... ? Dans ces deux exemples, le passage au concret, a-t-il pour conséquence de sortir ces projets de la catégorie « démocratie participative », soit qu'elle leur fasse changer de nature, soit que leur nature ne soit pas exactement correspondante au cadre délibératif ?

Ces deux approches temporelles, que je qualifie de « formelle » et « essentielle », ne semblent pourtant pas constituer un critère discriminant pour déterminer la nature

participative ou non d'un projet.

D'un point de vue formel, l'expérience dionysienne se place chronologiquement en amont des deux autres. Elle est effectivement avant le « faire ». Cependant, comme vu précédemment, en matière d'action publique, le « parler » est parfois déjà « faire ». La seule différence est que le résultat matérialisé du processus n'est pas visible au moment de la recherche. Cela a son importance parce que les acteurs modifient souvent leur jugement une fois le « résultat » visible⁴⁰³. Le processus dionysien est donc à un stade encore « suspendu ». Cette dimension temporelle, directement liée au caractère opérationnel, influe sans doute sur l'appréciation que les habitants ont du processus, mais non sur le caractère démocratique du projet.

D'un point de vue essentialiste, l'évolution des projets est-elle susceptible de leur retirer leur caractère participatif ? Au premier abord, la dimension participative semble incompatible avec l'idée d'immuabilité ou de stabilité, apanage reconnu des institutions, notamment de nature républicaine. La participation, en liant les projets à leurs acteurs et au territoire local où ils trouvent naissance, a pour effet inévitable (voire nécessaire) de faire émerger des projets évolutifs. Le principe d'un projet participatif figé relèverait d'ailleurs du paradoxe conceptuel. Malgré tout, le caractère opérationnel -là-aussi- peut influencer sur la mutabilité des projets. L'association Idefix, qui emploie des salariés, entretient des locaux, gère des fonds pluri-annuels, prévoit nécessairement ses stratégies sur un temps long pour faire face à l'instabilité de ses équipes (du point de vue des effectifs et de l'état de santé) .

Il s'agit ici d'un paradoxe des projets participatifs qui, s'ils aboutissent, figent souvent leur action, que ce soit par la réalisation d'une construction (comme la maison de quartier ou le terrain de foot) ou par le montage d'une association (Idefix). Je rejoins à cette occasion l'expression d'Yves Delvoye qui parle des « *difficultés d'inscrire dans le temps les micro-mobilisations dont procèdent les mouvements participatifs* » et du « *risque de voir cette sociabilité fragile contredite dans les faits par des tentatives de contrôle bureaucratique*⁴⁰⁴ ». Une fois encore, le Bici-bus, par l'intervention d'habitants au cœur de la mise en œuvre, se prémunit quant à lui d'éventuels reproches d'immobilisme : si le projet ne fonctionne pas, il ne tient qu'aux habitants d'arrêter d'y participer et de façon logique, il ne fonctionne que si des

403 Ainsi, au moment de l'écriture de cette thèse, j'apprends qu'un match « inaugural » spontané a été organisé sur le nouveau terrain de foot, attestant que celui-ci répond peut-être à un besoin.

404 Cf Introduction d'Yves Delvoye, p 8 de l'ouvrage **Neveu C.**, 2007, *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, L'Harmattan, collection « Logiques politiques », Paris, 396 p.

habitants prennent part à l'action. Cependant, il n'échappe pas au questionnement de l'évolution sociale : le projet, pensé pour des enfants de parents « mobilisés », peine à prendre en compte la situation des parents fragilisés et peu insérés dans les réseaux de sociabilité traditionnels. L'*agenda 21* local est un processus qui s'est tenu en 2003, et la balance migratoire de Reggio était alors moins positive. situation n'était la même qu'aujourd'hui de ce point de vue-là. Cette évolution sociale se retrouve dans le cas d'Idefix, pour lequel la demande sociale exprimée a changé en quelques années.

Que conclure de ce facteur temps dans les processus participatifs ? Il est, sans nul doute, un facteur de fragilisation en même temps qu'un révélateur constant des évolutions de la société micro-locale. Accolé à des échelles de projets micro-locaux, la temporalité est facteur de rigidification des situations, dans le cas dionysien et berlinois, enlevant peu à peu certains sujets du champ de ce qui est « discutable » ; dans ce contexte, elle est aussi un facteur de fragilisation puisqu'elle contribue à révéler les mutations de la société et le décalage possible entre les attendus d'un projet et son existence effective, comme pour le Bici-bus.

d) Des sujets qui portent plus ou moins à l'opérationnalité

Un autre facteur de différenciation de ces expériences concerne leur objet. Le caractère opérationnel tient-il aux objets de ces expériences, centrées sur de la gestion urbaine de territoire micro-locaux⁴⁰⁵ ?

Dans le cas de Sémard, le sujet du terrain de foot se prête difficilement à une mise en œuvre participative : notamment parce que les normes de sécurité et les règles d'urbanisme en France sont très contraignantes pour toute intervention sur l'espace public. Dans les cas de figure allemands et italiens, la mise en œuvre d'une solution de gestion prend des chemins plus « sociaux » : ainsi, il n'est ni fait le choix d'aménager les trottoirs pour empêcher tout stationnement des voitures dans la rue de l'école à Reggio, ni de sécuriser davantage les halls par une résidentialisation

⁴⁰⁵Dans ce paragraphe, j'aborderai particulièrement la question de la « gestion urbaine », que je distingue de projets « sociaux ». Le champ de la gestion urbaine est ici pris au sens large : il s'agit d'interventions techniques qui se distinguent des projets d'aménagements lourds (démolitions de bâtiments, réalisation d'une route) et qui s'apparentent davantage à de l'entretien ou à des micro-aménagements destinés à améliorer le fonctionnement d'un espace. J'inclus dans la gestion les interventions ayant vocation à résoudre des difficultés dans un lieu public : ces difficultés peuvent alors avoir des origines sociales (nuisances sonores, pratiques « déviantes » de l'espace...). Ainsi, la tentative de résolution des embouteillages de voiture devant l'école Collodi par l'instauration du Bici-bus relève de la gestion urbaine. De même, l'objectif d'Idefix de « nettoyer » les traces des consommations de drogue sur l'espace public est aussi un projet de gestion urbaine. J'emploie ce vocable flou à dessein : il a pris une place croissante dans les politiques publiques, notamment dans le cadre des projets ANRU, et désigne une façon de poser les questions relatives à la ville, en terme de dysfonctionnements d'une part, et en terme urbains plutôt que sociaux d'autre part.

pour éviter la venue des toxico-dépendants. Les expériences mises en œuvre sont à la portée d'habitants ou d'associations et leur concours est même indispensable... Le sujet de la participation en France étant souvent lié au champ de l'aménagement, cela conduit à la question suivante : la concertation dans le champ de l'urbain n'est-elle pas l'une des formes de démocratie participative qui se prête le plus au débat, à l'association formelle, et non à l'association concrète, compte-tenu de l'ampleur des sommes d'argent en jeu et de la technicité nécessaire ? Le rapport à l'opérationnalité, et le fait que la démocratie participative en France est souvent assimilée à des réunions publiques, n'est-il pas lié à la prédominance du champ de l'urbanisme et du territoire comme objet soumis à la concertation ?

Des trois expériences, celle de Saint-Denis est la plus marquée par le champ de l'aménagement. L'opérationnalité dans le domaine social suppose de disposer de « porteurs de projets », c'est-à-dire d'associations ou d'habitants en capacité de donner forme au projet afin de l'adapter au terrain. C'est ce qui se produit à Reggio et à Kreuzberg : les projets opérationnels sont gérés par des associations. Raimondo Menotti mentionne d'ailleurs au cours de son entretien que l'association Tutt'in Bici prend en charge des aspects du projet que l'administration ne saurait pas gérer. A la nuance près que la gestion opérationnelle du projet est exercée depuis la mairie de Reggio par Giancarlo Ferrari, détaché de l'association Tutt'in Bici, assurant ainsi une forme intermédiaire entre le « tout-associatif » et le « tout-administratif ».

Se profilerait donc une typologie de sujets qui se prêteraient moins à une opérationnalité participative, et d'autres, en négatif, qui se prêtent davantage au débat public. Les projets relatifs à l'urbanisme se prêteraient davantage à une forme discursive tandis que les projets traitant de question sociale ou de gestion urbaine seraient plus ouverts à une mise en œuvre opérationnelle participative.

Dans le cas dionysien, les tentatives timides pour proposer des formes d'interventions mixtes « administration - habitants » ont généralement échoué : soit que les habitants ne souhaitent pas co-gérer des projets, soit que l'enjeu des projets laissés à cette co-construction ne soit pas assez important ou intéressant. Lorsqu'est évoquée la possibilité d'initier une action menée par des habitants en direction d'autres habitants est évoquée -comme par exemple d'organiser la gestion du terrain de sport avec ses usagers- les habitants présents en groupe de travail rejettent cette hypothèse. Il y a deux raisons possibles : compte-tenu de la mauvaise gestion des

espaces publics par les institutions (locales ou non), tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la propreté, les habitants peuvent craindre que l'institution tente ainsi de se défaire de ses responsabilités. D'autre part, le fonctionnement collectif semble moins valorisé sur le terrain dionysien que sur les autres : que cela soit dû à une empreinte moins forte de la religion, à une désaffection plus profonde du politique, ou à la désorganisation qu'engendre le recul ancien du taux d'emploi, les habitants de Sémard semblent moins enclins à promouvoir l'auto-organisation que leurs voisins européens⁴⁰⁶. Cela conduit à approcher le rôle du contexte territorial dans la nature opérationnelle ou discursive des projets.

e) **Rôle du contexte territorial et type d'opérationnalité**

Comment la nature de la gouvernance ou de la structuration de l'État joue-t-elle sur le caractère opérationnel ou discursif des dispositifs participatifs ? En tirant le fil des expériences étudiées ici, j'émet l'hypothèse que, la présence d'un État historiquement très présent et récemment partiellement décentralisé dans le cas français, influe en faveur de la nature discursive des expériences ; la participation y est donc orientée sur l'amont du processus pour accroître le caractère démocratique de l'action publique émergeant de la démocratie représentative « traditionnelle ». Le « faire » y serait davantage dévolu à l'État, sous ses formes déconcentrées ou décentralisées. Inversement, la carence d'État local et sa situation financière délicate dans le cas berlinois, donne lieu à une délégation de l'action en elle-même⁴⁰⁷. Le *management* de quartier y joue davantage le rôle de catalyseur de la participation que d'opérateur d'expériences participatives. L'opérationnalité serait rendue possible par le « vide » laissé par le service public. Enfin, dans le cas du Bici-bus, la forme semble intermédiaire, dans une certaine continuité avec la force des formes coopératives et associatives dans la région Émilie-Romagne : le projet est « co-produit », la personne chargée de le mettre en œuvre étant un des responsables de l'association Tutt'in Bici mis à disposition de l'administration. En interprétant à l'échelle nationale les équilibres institutionnels qui sont en jeu localement pour ces trois expériences, la nature opérationnelle ou discursive de chacune semble faire écho à une conception spécifique de l'État dans chacun de ces trois pays.

406On reconnaît ici « l'identité culturelle traditionnelle des zones catholiques conservatrices(...) influencée par l'idée de coopération interclassiste et par les valeurs positives de la famille et de la communauté locale » malgré l'implantation de Reggio en plein cœur de l'Italie « rouge ». » identifiée Par C. Trigilia in Trigilia C., 1998, *Le régionalisme en Italie*, pp 71-84 in Lacoste, Y. (dir.), 1998, cf supra.

407Cette forme de délégation, selon Jürgen Habermas, entretient un rapport avec le mode de légitimation : « Plus l'État se retire du processus économique, par exemple en privatisant les services publics, mieux il se soustrait aux exigences de légitimation qu'il doit satisfaire par suite de sa responsabilité globale par rapport aux aléas d'un capitalisme exposé aux crises ». p 88 in Habermas J., [1985]1990, *Écrits politiques*, Champs Flammarion, 346 p.

Poursuivant cette hypothèse, je postule que cette différenciation est en rapport avec la conception que chaque État a de son peuple. Si la souveraineté populaire est en France une idée essentielle, celle de l'intérêt général l'est également : il est ainsi souvent opposé aux expériences participatives qu'elles encouragent les particularismes et privilégient ainsi certains groupes (cf posture républicaine⁴⁰⁸). Ces pratiques heurtent en cela l'idéal d'égalité républicaine qui, s'il n'est pas mis en œuvre dans les faits, reste un *crédo* assez partagé au sein de la classe politique.

Or, cette idée de l'État est abordée différemment chez les deux voisins européens. En Italie, les inégalités territoriales sont quasiment constitutives de l'État, divisé entre Nord et Sud. Il existe des programmes de rattrapage initiés par l'Union Européenne mais ils concernent essentiellement le Sud. Les succès de la ligue du nord séparatiste⁴⁰⁹ indiquent bien combien l'idée de péréquation n'est pas acquise au point de vue national. Béatrice Giblin parle ainsi de la « *légendaire faiblesse de l'État* » italien⁴¹⁰. Par conséquent, la mise en place d'un « service », géré de manière partenariale par des associations, des administratifs, des habitants et des élus locaux, est en cohérence avec la logique italienne. On reconnaît en outre la présence d'un certain maillage du-dit *terzo settore* (troisième secteur), particulièrement vivace en Émilie-Romagne, en héritage de la période de la résistance, du fonctionnement coopératif et, comme ailleurs en Italie, du rôle important des institutions religieuses, notamment catholiques. Ces organisations, familiarisées avec la gestion de services variés (activités sportives pour les cercles ARCI par exemple) sont donc des interlocuteurs privilégiés, à l'échelon local, pour créer des initiatives avec les habitants, dans le souci d'améliorer la gestion d'un aspect du quartier. La présence de ces « porteurs » de projet et la faiblesse de l'État, peu enclin à rétablir les inégalités territoriales constituent un terreau favorable pour initier des projets participatifs « opérationnels ».

Dans le même sens, avec cependant une nuance, la législation allemande est très ouverte aux initiatives habitantes. La prévention française contre les effets du corporatisme qui se traduit dans le domaine législatif n'existe pas en Italie et en

408Sieyès décrit ainsi le républicanisme, en s'inspirant de la situation américaine, et aborde à cette occasion la question du rôle des *lobbies*, appelées ici « factions » : pour celui-ci, « *les mécanismes représentatifs doivent empêcher la formation de factions ou les résorber par l'unité de la volonté générale. Les fédéralistes souhaitent corriger les effets des factions en les opposant et les mettant en rivalité, en l'absence de meilleurs sentiments.* » in Sieyès E.-J., [1789]1888, *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, Société d'histoire de la révolution française, Paris, 93 p. cité p 68 in Raynaud P et Rials S (dir.), 1996, id supra

409En 2000, la ligue du Nord représentait 3,3% des votants, contre 7,2% en 1996 puis 13,7% en Émilie-Romagne et 10,87% à Reggio Emilia (source : Gouvernement italien et ilsussidiario.net, mardi 30 marzo, <http://www.ilsussidiario.net/News/Emilia-Romagna/2010/3/30/RISULTATI-ELEZIONI-REGIONALI-2010-Emilia-Romagna-presidente-e-Liste-vince-Vasco-Errani-definitivi-/2/76241/>)

410Giblin B., 1998, *Introduction. L'Italie : la question nationale*, pp 3-15 in Lacoste Y. (dir.), 1998, id supra

Allemagne⁴¹¹. Surtout, la législation allemande issue de l'après-guerre rend possible un certain nombre d'actions collectives, notamment les *Bürgerinitiative*. L'épisode totalitaire connu par l'Italie et l'Allemagne influe notablement sur leur relation aux initiatives habitantes : ainsi, les élus du suffrage universel occupent une place moindre qu'en France dans les processus participatifs⁴¹². En effet, le caractère démocratique du régime n'y a pas reposé sur le suffrage universel pendant longtemps. En revanche, il existe une vigilance en faveur d'une forme de droit à l'insurrection, à la manifestation d'intérêts divergents de ceux du pouvoir en place. Ce contexte se double d'un contexte économique déjà évoqué pour le *Land* de Berlin, qui cumule difficultés sociales et déficit budgétaire⁴¹³. L'interprétation de cette partition difficile pour le *Land* se caractérise par une délégation de certains services (notamment pour la petite enfance) à des associations. Par conséquent, la prise en charge par des structures privées (associatives ou non) de pans qui seraient en France du ressort de l'action publique semble en harmonie avec le fonctionnement du *Land* de Berlin.

En se risquant à extrapoler les cas dionysiens, reggiens et berlinois, il ressort donc que l'histoire de la construction sociale et législative autour de la participation compte énormément dans le type de participation pratiquée. Pour citer de nouveau Yves Delvoy :

*« Il serait audacieux, pour ne pas dire erroné, de considérer « la démocratie participative » au singulier, i.e., d'envisager ce dispositif politique valorisant le consensus, la délibération et l'action de proximité comme une technologie politique extérieure aux sociétés et aux configurations sociales ou culturelles dans laquelle elle prend corps. »*⁴¹⁴

Chaque contexte territorial comporte une importance phénoménale sur le type de participation pratiqué, ce qui invite à dégager des facteurs de différenciation territoriaux. Il est donc fécond d'examiner nos démocraties, finalement différentes dans leurs subtilités historiques, au prisme des projets participatifs qui y sont pratiqués.

411Selon Jürgen Habermas, grâce aux associations, « les intérêts privés qui s'y organisent collectivement cherchent à se donner une forme directement politique » (cf Habermas J., 1993, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 324 p.). A l'inverse, Martine Barthélémy rappelle ainsi l'origine des réticences françaises vis-à-vis des associations : « l'idéal républicain comme l'individualisme libéral du XVIII^{ème} siècle développent une vision totalisante de la Nation. La garantie des droits individuels est située dans la souveraineté nationale et s'affirme contre les corps intermédiaires de l'Ancien Régime perçus comme aliénants. En théorie toute forme de groupe entre l'individu et la Nation est exclue ». (cf p 75 in Barthélémy M., 2003, « La citoyenneté et ses conditions d'expression », pp 75-80 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, Cahiers français n°316, La Documentation française, sept-oct 2003, Paris)

412Pour mémoire, en Italie, les maires et les présidents de Province ne sont élus au suffrage universel que depuis 1993.

413La situation italienne n'est d'ailleurs pas beaucoup plus riante. Ainsi, D. Rivière rappelle que « la montée en puissance de la Région est également liée à la volonté affichée par l'État de réduire ses coûts. Cet enjeu éclaire d'un jour plus cru la thématique participative. » p 197 in Rivière D., 2004, id supra.

414Introduction d'Yves Delvoye, p 8 de l'ouvrage Neveu C., 2007, *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, L'Harmattan, collection « Logiques politiques », Paris, 396 p.

De ces différents filtres d'analyse, il apparaît que la dimension discursive ou opérationnelle est un filtre pertinent pour comparer ces différents projets, mais non suffisant : il révèle d'autres facteurs de différenciation, plus subtiles. Sur le plan de la temporalité et du sujet de l'expérience abordé, le groupe de travail dionysien se distingue assez notablement ; en revanche, à l'examen des interférences, et des discordances entre attentes et besoins, l'expérience reggienne se distingue des deux autres : sa « tenue » liée à la diversité des acteurs investis contraste face à son décalage avec la société locale.

Avant d'aborder l'apport de cette analyse pour penser la place de la démocratie dans ces projets, le tableau ci-après récapitule la place de chaque expérience selon les facteurs de différenciation. Il est construit sous l'angle de la démonstration menée ci-avant et fait ressortir la spécificité de Saint-Denis.

	Groupe de travail	Bici-Bus	Idefix
Interférences et participations parallèles	++	-	++
Hiatus participation / bénéficiaires	+	++	+
Temporalité contemporaine du moment opérationnel	-	++	++
Sujets se prêtant à une participation opérationnelle	-	++	+
Contexte étatique peu enclin à une participation opérationnelle	++	+	-

Tableau 3: Typologie des trois projets selon les facteurs de différenciation entre expériences discursives et opérationnelles

Je synthétiserai ce tableau, lui-même étant le récapitulatif des réflexions précédentes en concluant que le "type" de Saint-Denis, peu opérationnel, développé dans un contexte national historiquement centralisé et sur un sujet très technique, connaît des interférences fortes et une mise en discussion (indirecte) entre les participants et les "bénéficiaires" de l'objet de la participation. Le "type" du Bici-bus connaît à l'inverse peu d'interférences, touche un sujet facilement accessible à la participation, se situe temporellement dans le moment de l'opérationnalité du projet ; contrairement à Saint-Denis, il existe une disjonction forte entre les participants à l'expérience et les "bénéficiaires" du service mis en place. Enfin, le "type" d'Idefix est

intermédiaire aux deux précédents : dans un contexte national qui incite à l'externalisation des services publics, sur un sujet relativement accessible pour la participation et surtout en phase opérationnelle, le projet connaît une interférence forte, qui interagit avec lui (comme dans le "type" dionysien) en le fragilisant.

2) La fragilité démocratique, intrinsèque à la démocratie participative

Que nous disent ces expériences du lien entre démocratie et territoire ? Qu'est-ce que cette application, on ne peut plus concrète, de la démocratie à la transformation d'un aspect du monde, le territoire, nous apprend sur cette actualisation du pouvoir ? Au travers de ces trois exemples micro-locaux et très ponctuels dans le temps, il est étonnant de constater combien différentes acceptions de la démocratie s'expriment, dans les discours et les pratiques, et comme ces expériences font diversement écho aux différentes théories sur la question démocratique.

a) Mode de gouvernement du territoire ou idéal actualisé sur un territoire

L'oscillation entre la définition de la démocratie participative comme un mode de gouvernement ou un idéal est un élément qui est commun aux analyses exprimées par les acteurs des processus et dont ils font régulièrement un critère discriminant pour la démocratie participative : Raimondo Menotti regrette le manque de lien avec le « gouvernement » municipal, tandis que les dionysiens soulignent que l'« idéal démocratique » n'est pas atteint. Les débats sur la démocratie représentative recourent ici pour partie les débats entre des républicains et des démocrates (au sens des théoriciens politiques). De manière simpliste, on pourrait en effet retrouver les tenants d'un cadre, régi par les règles établies et partagées, ayant comme objectif le bonheur partagé et le respect de la liberté de chacun. Face à cette posture, se trouveraient les démocrates, portant des idéaux d'accès élargi à la décision publique, ayant comme objectif annoncé la libération des individus les plus dominés par le système, notamment représentatif. Ces deux approches, compatibles et non exclusives, croisent à mon sens, d'une part les attentes de « procédure » participative, fiable et équitable, et d'autre part les projets constitués des mises en pratiques d'actions éventuellement « compensatrices » de l'action publique existante.

b) La démocratie et le local

Je choisirai, pour conclure sur les caractères démocratiques de ces expériences, un chemin de traverse, chemin d'âne déjà tracé par des penseurs du politique. Par leurs imperfections, théoriques et pratiques, ces expériences nous interrogent collectivement – nous chercheurs, acteurs, citoyens – sur leur qualité et leur capacité démocratique. C'est finalement leur atout principal. Ces expériences nous interpellent donc moins par leur spécificité comme expérience de démocratie participative que comme des formes de mise en pratique de l'idée de démocratie.

La question démocratique n'est abordée que très à la marge dans les scrutins électoraux, pour évoquer le déni de démocratie de tel taux d'abstention, le danger démocratique de tel parti de nature xénophobe. Le fondement de cet idéal est plus rarement évoqué dans le quotidien de l'action publique, qui en est pourtant le prolongement. La qualité démocratique de telle procédure d'aide sociale à l'enfance, de telle expulsion de citoyens roumains d'origine Rrom, de telle évolution du régime de répartition des retraites est plus rarement questionnée⁴¹⁵. Une fois guidée par les procédures judiciaires ou la législation, il ne semble plus autorisé d'interroger l'action publique sous cet angle. Cela questionne aussi le rôle de l'administration, bras armé du pouvoir, abordé ainsi par Blandine Kriegel :

« La crise actuelle de la démocratie marquée par l'abaissement de la représentation traditionnelle et la montée de l'imperium administratif relève moins d'un problème de gouvernement que d'un problème d'État, vient moins d'une crise de la représentation que d'une difficulté étatique. » « Que l'État administratif bureaucratique, dès lors, soit, parce qu'il exerce l'autorité a priori et sans référence à la délibération des administrés, plus sensibles que d'autres à des remontées absolutistes, impériales, impérialistes, c'est ce que montre toute notre évolution historique avec le comportement des grands corps de l'État, avec les épisodes de l'histoire française »⁴¹⁶.

c) Le territoire, objet visible

A rebours, l'action publique locale, et celle qui a trait à la gestion du territoire à l'échelle « micro », fait l'objet de cette interrogation, de manière persistante, voire renouvelée depuis l'émergence de la loi dite de « démocratie de proximité »⁴¹⁷. Le caractère démocratique des décisions des élus locaux, de leur mise en œuvre par l'administration publique, de leurs conséquences sur les projets associatifs, est

⁴¹⁵« La fin du XX^{ème} siècle a buté sur la consistance du droit sur le fait qu'une démocratie sociale sans État de droit, n'établit pas nécessairement, elle qui n'est pas capable de garantir les droits de l'homme et des citoyens, la démocratie. » p 31 in Kriegel B., 1994, id supra

⁴¹⁶p 58 puis p 23 in Kriegel B., 1994, id supra

⁴¹⁷Rappel : Loi 2002-276 du 27 février 2002 Relative à la démocratie de proximité

fréquemment interrogé, ausculté, par le biais des instances participatives ou par d'autres interférences. Le territoire a ceci d'évident qu'il est visible, tangible, concret. Tout-un-chacun peut s'en saisir, comme notion quotidienne ou comme terrain d'action collective. A ce titre, il est l'un des champs de l'action publique le plus soumis à cet examen démocratique. Qu'il soit territoire de projet (dans le cas de Sémard) ou territoire de gestion, de parcours (à Santa Croce et à Kottbusser Tor), il est un support privilégié des expériences participatives. Le caractère opérationnel ou non des expériences participatives relatives au territoire ne constitue pas un filtre pertinent d'un point de vue démocratique : il s'agit de modes d'approches différents de la question démocratique, dont l'exercice est aussi infini que les champs dont elle peut faire l'objet. Par conséquent, ces expériences participatives sont des archétypes de la démocratie en tant que « *seule forme politique où le pouvoir est voué à demeurer en quête de son fondement* », comme le dit Claude Lefort⁴¹⁸.

418 p 47 in Lefort C. 1986, *Essais sur le politique*, Seuil, Paris, 331 p.

Cette première partie a permis d'examiner dans le détail les trois expériences participatives, afin d'asoir leur caractère participatif commun. Elles empruntent néanmoins des chemins divergents, en lien avec leur contexte historique notamment. On a pu voir ainsi combien le caractère opérationnel ou discursif constitue une différence d'approche pratique mais non idéologique de la démocratie participative. Suite à cela, je me suis penchée sur les interférences qui affectent le processus dionysien et le processus reggien : elles sont instructives, car proches de l'expérience, tout en étant en dehors et en interagissant avec elle. La présence comme l'absence d'interférence dans l'expérience participative est apparue comme un critère pertinent pour interroger, notamment, le caractère évolutif de ces expériences, et leur lien avec le contexte local. Enfin, je me suis penchée sur différents critères de différenciation de ces expériences, qui permettent d'esquisser des types d'expériences participatives.

Après cette première analyse, je propose une mise en perspective historique des pratiques démocratiques dans ces quartiers. Ainsi, cette première réponse au questionnement central — "pourquoi la démocratie participative "là" ?" — passerait par l'examen d'un passé particulièrement riche des quartiers périphériques sur le plan démocratique. Pour aborder ce passé, je me base sur les propos et pratiques des acteurs : quelles sont les références de mouvements sociaux qu'ils mobilisent pour décrire leurs pratiques ? Peut-on, au-delà de leur discours, discerner des formes de filiations entre pratiques d'hier et pratiques d'aujourd'hui ? Enfin, ces résonances font-elles apparaître des spécificités, notamment relatives à chaque contexte national ?

II. HYBRIDATIONS : PARTICIPATION D'AUJOURD'HUI ET MOUVEMENTS SOCIAUX D'HIER

A) Héritage politique et type de participation : les mouvements sociaux dans les quartiers périphériques, filiations et permanences

1) Les références aux mouvements sociaux dans le discours des acteurs

L'une des questions que pose l'exercice de la démocratie participative dans les quartiers périphériques est aussi : pourquoi ce type d'action politique dans ces lieux-là ? Ou encore, comment cela se passe, là ?

La littérature scientifique sur la démocratie participative aborde l'héritage potentiel de la démocratie participative vis-à-vis de formes d'actions « alternatives ». Néanmoins, je n'ai pas d'exemple d'étude approfondie sur le sujet, éclairant les filiations et croisements des épisodes « révolutionnaires » de la fin du XIX^{ème} ou du début du XX^{ème} siècle, ou des mouvements autogestionnaires -par exemple- des années 1970 et des dispositifs participatifs actuels. Je ne propose pas ici une lecture de ces croisements par une analyse historique des filiations, mais plutôt par l'examen des persistance des événements révolutionnaires dans le discours actuel des acteurs. Il s'agit d'étudier les modalités éventuelles d'une hybridation entre les souvenirs de ces « mouvements » et la démocratie participative pratiquée sur ces trois terrains. Qu'inclut-t-on dans ces mouvements ? Il s'agit de manifestations d'un regroupement de nature sociale et collective, ayant pour objectif d'obtenir l'aboutissement d'une « cause » ou d'un intérêt matériel. Ces mouvements peuvent prendre des formes institutionnalisées (partis, associations) ou non (APO), mais ne sont pas toujours pérennes dans le temps.

Pourquoi s'attarder sur ce passé mouvementé pour expliquer la naissance des dispositifs participatifs dans les quartiers périphériques ? Ces territoires sont aujourd'hui marqués, notamment en France, de la même image négative, sulfureuse,

et menaçante que les quartiers de faubourg du XIX^{ème} siècle⁴¹⁹. Cette image s'était construite sur leur identité double de pauvreté et de potentiel révolutionnaire. Les révoltes qui y prennent place et scandent ainsi l'histoire de la construction de la démocratie et, avec la généralisation du suffrage universel, l'élaboration de partis prennent à leur compte les revendications des ouvriers. Confrontons donc ces deux images d'Épinal de quartiers mal-famés, lieux de révoltes et de révolutions, avec la mise en place actuelle de dispositifs participatifs dans les quartiers périphériques, où habitent majoritairement des populations à bas revenus et qui sont médiatiquement – et parfois politiquement⁴²⁰ – assimilés à des quartiers dangereux. Plus récemment, peut-on identifier des liens entre les mouvements de *squat* à Kreuzberg dans les années 1980, organisés par des habitants identifiés pour partie à la marge de la société, dans le contexte de la démolition du quartier, et la formation d'une association pour la réinsertion des toxico-dépendants ?

Enfin, ces expériences participatives empruntent-elles un registre d'action commun avec des organisations moins révolutionnaires, mais avec un impact fort sur la vie sociale comme les activités paroissiales, les associations de femmes, les amicales de locataires, très vivaces sur ces trois quartiers quelques dizaines d'années auparavant ? Ces dernières peuvent être assimilées aux « mouvements » évoqués plus haut, dans la mesure où elles relèvent de tentatives de mise en pratique d'idéologies visant à organiser différemment la société. Elles constituent des épisodes moins spectaculaires que les tentatives révolutionnaires, mais sont bien plus présentes dans les discours des acteurs, comme une référence. Ces formes plus assagies de mobilisations ont bien sûr existé et subsistent encore dans des lieux très divers. Néanmoins, elles prennent une connotation spécifique dans les quartiers périphériques étudiés ici de par les objectifs qu'elles s'assignent : la paroisse de Santa Croce est particulièrement active sur la question des enfants des rues, l'association de femmes sur celles de la garde des enfants d'ouvrières⁴²¹. Leur action est donc en lien avec la situation particulière de ces quartiers, dont les habitants ont en moyenne un revenu plus bas que ceux des quartiers plus centraux.

Quel rapport y a-t-il entre ces mouvements sociaux divers et les expériences de démocratie participative ? Commençons par les différences : ces différents

419« Dans l'imaginaire, la banlieue mêle de façon permanente classes laborieuses et classes dangereuses. Elle incarne le double visage terrifiant du peuple : miséreux et marginaux, mais aussi chasse ouvrière organisée au tour de ses bastions, municipalités et grandes usines, en vue d'une révolution sociale et politique ». cf p 30 in **Fourcaut**, 1992, id supra

420Je me réfère ici au travail de Sylvie Tissot sur la construction médiatique et politique du « problème des banlieues ». Cf **Tissot S.**, 2007, *L'État et les quartiers, genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Liber, Paris, 300 p.

421 Rappelons que l'école « à temps plein » n'est pas systématique, posant la question de la garde des enfants l'après-midi.

mouvements émergent en dehors de l'État (sous ses formes locales ou non), contrairement aux expériences participatives qui en sont toutes issues. Ils peuvent être ciblés sur l'obtention d'un service ou d'un aménagement spécifique, comme revendiquer un droit ou une liberté. Ils sont parfois revendicatifs, et parfois tournés vers la simple mise en œuvre d'un service, de manière autonome, à l'inverse des expériences participatives ici considérées, qui entretiennent toujours un rapport avec l'institution.

Qu'est-ce que ces mouvements sociaux antérieurs ont de commun, en revanche, avec les expériences étudiées ici : il s'agissait d'agréations de personnes habitant ou militant dans un lieu (usine, paroisse, quartier...) qui s'accordaient sur des modalités d'organisation pour promouvoir une action ; cette action avait vocation à obtenir une amélioration des conditions de vie. Ce groupe de personnes, en s'organisant selon des principes divers (foi catholique, souhait de participer à l'aménagement du quartier, défense des droits des ouvriers...), contribuait à obtenir ou à créer ce qu'il souhaitait en confrontation avec un pouvoir (administratif, étatique, patronal) en place. Ces formes d'intervention collective sur la sphère sociale comblaient, adaptaient, ou contestaient l'organisation de la société telle qu'elle était animée par les pouvoirs publics.

La plupart du temps, elles se positionnaient en complément de l'action publique, investissant le champ de l'action sociale (activités para-scolaires, sportives...). Mais elles pouvaient contribuer ce faisant à faire valoir des besoins, voire à proposer des solutions adaptées au territoire. A ce titre, elles me semblent entretenir un dialogue avec l'action publique régie par la démocratie représentative, au même titre que les expériences participatives, et quand bien même ces dernières auraient une origine plus institutionnalisée que ces mouvements sociaux. Selon le contexte, ce contournement pouvait être tout à fait apprécié voire souhaité par le pouvoir en place, ainsi exempté de mettre en place le service en question (les crèches auto-gérées et les centres de loisirs en sont un exemple). En cela, elles constituaient des pratiques intégrées à la démocratie représentative, tendant parfois à la remettre en cause.

En outre, le contexte périphérique était propice à ce mode de résolution des problématiques sociales : l'emprunt de voies ouvertement contestataires, ou le comblement des manques par des voies coopératives ou associatives est le moyen

des populations qui ne disposent pas du capital nécessaire pour bénéficier à plein du fonctionnement établi par la société. Leur restaient l'entraide, l'auto-organisation et des manifestations de type révolutionnaire. Pour pousser le raisonnement à l'excès, les quartiers riches avaient (ont encore?) besoin d'État mais pas de démocratie, puisque leurs habitants disposaient majoritairement du capital leur permettant d'accéder à leurs souhaits et besoins matériels⁴²². Les quartiers périphériques nécessitaient, plus que les autres, de la solidarité entre les territoires, et de l'organisation pour accéder à des services que seule la mutualisation permet.

Dès lors, y a-t-il une comparaison possible entre ces phénomènes de contournement ou de remise en cause de la démocratie « classique », représentative, à un siècle ou cinquante ans d'écart, avec des expériences issues de cette démocratie représentative, mais contribuant à adapter, corriger, remettre en cause ses applications pratiques ? Cet exercice de mise en regard est fécond pour deux raisons. En premier lieu, ces quartiers sont historiquement marqués par la présence de ces mouvements sociaux tout autant que par les expériences actuelles de démocratie participative. Ensuite, cet exercice permet de décaler le regard des « formes » participatives, pour en comprendre le sens, et ce qu'il peut avoir de politique, au-delà des périodes historiques considérées.

a) Quels sont ces mouvements sociaux d'hier et leur écho « local » ?

En premier lieu, j'énumérerai sous forme de tableau les « mouvements » qui sont évoqués par les acteurs (les « X ») ou constituent des déterminants importants de l'histoire de ce territoire dans la bibliographie (les « + »). Le tableau est construit chronologiquement, des mouvements les plus anciens aux plus récents. J'y agrège les partis comme les mouvements sociaux moins institutionnalisés. Les épisodes totalitaires et résistants de la seconde guerre mondiale sont évoqués, bien qu'il soit difficile d'en tirer des critères pour les comparer aux expériences actuelles. Je les mentionne néanmoins pour deux raisons : en Italie, la répartition entre les deux (« fascistes » et « résistants ») constitue aujourd'hui encore une référence politique ; d'autre part, la structuration des réseaux résistants, et les différentes organisations d'inspirations fascistes (en charge de la jeunesse par exemple) ont pu, chacun à leur

422 Cela rejoint la proposition de Martin Düsphohl sur le rôle du *management* de quartier à Kottbusser Tor : « C'est là un problème de privilégiés et de non-privilégiés. Dans les quartiers bourgeois, les gens se formulent leurs intérêts directement et peuvent s'imposer. Ils ont les moyens pour cela et les possibilités pour se représenter eux-même ou pour se déplacer. Mais ici, là où les gens n'ont pas le moyen de le faire comme la langue, l'instruction, l'argent... ou tout ce qui se cache derrière, là on doit leur proposer un porte-voix pour les aider. Certainement la possibilité et la mise à disposition d'une articulation est une forme d'attention. C'est ce que fait le management de quartier. Et ces gens, ils habitent ici dans un quartier comme Kreuzberg, mais ce n'est pas la banlieue, c'est le centre-ville, c'est dans le centre. »

manière, influencer les modes d'élaboration d'initiatives habitantes par la suite.

	Sémard	Santa Croce	Kottbusser Tor
Formation du parti communiste	+		+
Forces syndicales, coopératives ouvrières	+	+	
Résistance durant la guerre		X	
Organisation totalitaire (seconde guerre mondiale)	+	X	+
Associations liées au PC (UDI, cercles...)	+	X	
Paroisse active	+	X	
Parti chrétien actif		X	
Mouvement pédagogique alternatif	X	X	X
Parti Vert issu des mouvements alternatifs			X
Bürgerinitiative SO 36 (APO)			X
Parti communiste « rénové » (en rupture avec la ligne officielle)	X	X	

Tableau 4: Tableau des mouvements sociaux anciens évoqués par les acteurs de la participation contemporaine

Le tableau ne recense que ce qui ressort des discours des acteurs, des données d'archives ou encore des sources scientifiques qui existent sur ces quartiers : par exemple, il y a pu y avoir une paroisse active à Kreuzberg : si elle n'est pas mentionnée par les acteurs d'Idefix et par les ouvrages historiques sur le quartier, elle ne figurera donc pas dans ce tableau. Cet état des « mobilisations » est donc incomplet, mais permet de faire état de correspondances et d'énumérer les nombreuses forces sociales en présence. Ces différents mouvements n'ont pas non plus existé tous au même moment. On peut ainsi distinguer (au-dessus des cellules grisées) ce qui relève d'avant-guerre, et du mouvement de constitution des partis et syndicats ouvriers, puis des épisodes contemporains du Front populaire et de la République de Weimar. Après la guerre, les partis héritiers de mouvements ouvriers sont davantage en place dans l'échiquier politique et les autres mouvements se constituent dès lors en référence (positive ou négative) à ceux-ci, (notamment les mouvements alternatifs et les activités paroissiales).

Ce tableau fait ressortir plusieurs éléments :

- Sémard se distingue par la faible évocation des mouvements sociaux antérieurs par ses acteurs, malgré un passé riche d'épisodes révolutionnaires.

Cette « anomalie » ne signifie pas qu'ils sont sans importance pour les expériences d'aujourd'hui, mais plutôt que ce registre d'action locale est soit méconnu par les acteurs (notamment institutionnels), et/ou tellement intégré dans l'imaginaire collectif qu'il n'a pas besoin d'être exprimé. De sorte que le passif de manifestations et grèves, alimente selon moi le registre employé dans les discussions, où la posture revendicative des habitants est clairement légitimée par les élus et par les plus anciens des administratifs : il est admis pour eux que les habitants ont [toujours] raison d'être mécontents, et d'exprimer l'objet de leur mécontentement.

- Les références mobilisées par les acteurs de Kottbusser Tor se concentrent sur les mouvements issus de l'APO (opposition extra-parlementaire) : en l'occurrence, cela s'explique par la chronologie. Il s'agit du mouvement social le plus récent. De plus, comme on le verra au travers des propos de Martin Düspohl, le parti communiste est suffisamment discrédité aux yeux des membres de cette opposition alternative pour que l'évocation romantique des événements liés à la fondation du parti socialiste allemand, et de la proclamation de la « République libre » par Karl Liebknecht ne soit pas un héritage revendiqué par les expériences actuelles.
- Enfin, Santa Croce est le territoire où les acteurs locaux évoquent les mouvements sociaux. La grande variété d'affiliation des acteurs peut être un facteur de cette diversité des évocations. Cela peut aussi être dû au travail d'histoire du temps présent mené sur la circonscription VII, qui a contribué à mettre au jour le passé de ce quartier. Mais surtout, la place de l'engagement individuel est moins astreinte à la sphère privée qu'en France : à ce titre, les engagements (politiques, religieux, associatifs) des différents acteurs présents sont évoqués assez librement, et sont avancés comme des facteurs explicatifs dans leurs démonstrations et leurs descriptions du quartier. Le poids de la séparation entre les fidélités communistes et paroissiales est par exemple un point régulièrement évoqué au cours des entretiens.

Je m'arrêterai ici sur quelques « figures » récurrentes des différents mouvements évoqués par les acteurs : elles font office de références communes qu'il convient d'examiner pour en cerner les hybridations avec les expériences participatives contemporaines.

b) Les mouvements communs

(1) Les mouvements ouvriers : La place du PC et des coopératives et syndicats ouvriers

Des mouvements sociaux liés à la défense des conditions de vie des ouvriers se développent dans les trois quartiers. Ils prennent des formes différentes selon les objectifs qui leur sont assignés : les partis socialistes, puis communistes revendiquent une place pour les besoins des ouvriers sur l'échiquier politique (obtention du suffrage universel par exemple) ; les syndicats visent à améliorer les conditions de travail ; les coopératives s'attèlent aux besoins de la vie courante : logement, secours mutuel (assurance), biens consommables...

La place des partis socialistes (puis communistes) est la plus difficile à analyser parmi les différents mouvements cités par les acteurs. Les mouvements socialistes français et allemand connaissent des étapes importantes de leur structuration politique à Saint-Denis et à Kreuzberg, entre la fin du XIX^{ème} siècle et l'entre-deux-guerres. La présence de très grosses industries et d'une population majoritairement ouvrière est un facteur de ce développement privilégié des mouvements ouvriers dans ces quartiers. Leurs conditions de vie posent alors de façon cruciale la question de l'accès à certains biens ou services. Ainsi, l'accès au logement, à des formes d'assurance sociale, l'augmentation des salaires sont à l'origine de mobilisations, qui prennent la forme de manifestations ou de coopératives, de sociétés de secours mutuel⁴²³. Ces mouvements⁴²⁴ se structurent parallèlement au parti communiste, aux syndicats et parfois même aussi avec l'aide d'une partie du patronat, notamment pour le logement.

A Reggio Emilia, la place des revendications des ouvriers se structure autour du couple *partigiani/fascisti* (résistants/fascistes), et d'une forme de nostalgie ouvrière autour des Reggiane : elle ne conduit pas à évoquer le parti communiste directement

423 A ce sujet, citons notamment la mobilisation des socialistes de Saint-Denis en 1880 pour demander la gratuité des transports, l'élection des maires, le vote des femmes ; les manifestations du comité de chômeurs en 1932, réclamant du travail et du pain et des *soviets* partout (Bourderon R. (dir.), 1997, id supra). J.-P. Brunet fait aussi référence à la proclamation du « *soviet* de Saint-Denis » en 1919 », à l'occasion d'un débrayage (p 213 in Brunet J.-P., 1980, id supra). Ces proclamations et revendications avaient pour corrélat concret la création, par exemple, de coopératives d'habitation, comme l' « Union » ou encore le « Coin du feu », situées au sud de Sémard, à 1km, et figurant parmi les premiers logements sociaux.

424 Pour appréhender ces mouvements dans leur composante historique et contemporaine, je m'inspire notamment des travaux d'Alain Touraine, Michel Wieviorka et François Dubet, définissant le mouvement ouvrier comme « *l'action collective organisée par laquelle les ouvriers ou une partie d'entre eux mettent en cause la gestion sociale des ressources économiques et culturelles sur lesquelles repose la civilisation industrielle* ». Ils soulignent ainsi l'évolution de ce mouvement et les limites de cette appellation : « *alors que les grands problèmes sont ceux du chômage, de l'inflation et des limites de la politique de redistribution des ressources, tous problèmes que l'on peut nommer politique, puisqu'ils appellent des décisions gouvernementales, faut-il encore réfléchir sur la conscience ouvrière et la lutte des classes, est-il encore possible de parler de mouvement ouvrier, alors que cette expression est revendiquée plus souvent par les partis, voire par des gouvernements, que par des « forces sociales* ». » pp 23 et 17 in Touraine A., Wieviorka A., Dubet F., 1984, *Le mouvement ouvrier*, Mouvement, Fayard, Paris, 428 p.

: l'évocation de la *sinistra*, la gauche, englobe ainsi ces mouvements dans les propos des acteurs. Des trois quartiers, c'est en effet à Santa Croce que les traces du passé industriel sont les plus perceptibles dans le paysage et dans les entretiens : ainsi, dans les encadrés suivants Francesco fait le récit de la coopérative d'habitation à la création de laquelle le grand-père de Rosalia Pellegrini contribue (via Candelù^{xx}), les immeubles du Cairo où habitaient des familles ouvrières sont présents dans la mémoire collective ; le rôle de l'UDI^{425xxi} est également évoqué par Rosalia, notamment comme facteur d'innovation sociale. Ces trois exemples ont transformé le territoire de Santa Croce et ses pratiques et sont liées à l'animation des réseaux de sociabilité ouvrière.

⁴²⁵ *Unione delle Donne Italiane*, équivalent de l'UFF, Union des Femmes Françaises, association très proche du parti communiste. En France, l'UFF est devenue l'association « Femmes solidaires ».

Texte 15: Francesco, parent d'élève, expliquant la coopérative d'habitation ouvrière Via Candelù

ER : Ce micro-quartier a-t-il une histoire particulière ?

FP Celui-là oui.

ER J'en ai entendu parler mais je ne sais pas exactement de quoi il s'agit.

FP Oui, ce quartier est pratiquement né et a été construit entièrement par une coopérative.

ER Par les gens de la coopérative ?

FP : Il est né en 1904, plus ou moins, je crois. Il est né pour fournir des logements à faible coût pour ceux qui travaillaient dans les Reggiane. Donc, c'est ce bâtiment, en face, qui a été construit en premier. Il y avait le grand-père de Rosalia dans cette coopérative. Et donc celle-ci, disons qu'elle a toujours le but de donner un habitat à faible coût, des appartements dignes, parce que, malgré tout, ils sont beaux... normaux en tout cas.

ER. Oui ils sont beaux !

FP Mais dans les faits, étant une coopérative privée, ce n'est pas la commune qui gère. Parce qu'il existe une autre chose qui s'appelle l'ACP et qui est institué pour faire des logements sociaux. [l'ACP] intervient à un niveau national, et gère les logements sociaux pour l'État. Ici en revanche c'est une coopérative qui s'auto-gère. Elle a une concession à long terme sur le terrain qui lui a été donné par la commune, si je me souviens bien. La coopérative devait seulement en avoir l'usage, mais il me semble qu'ils n'en demandent quasiment rien. En contrepartie, la coopérative devait gérer sur ce mode. Donc ils ont commencé à construire les logements pour ces ouvriers qui venaient précisément du Sud, devaient travailler et trouver à s'installer à des prix abordables. Maintenant, c'est comme ça : il n'y a plus d'ouvriers des Reggiane mais la coopérative a maintenu son principe. C'est une des rares coopératives qu'il y ait ainsi. Elles n'existent presque plus. Pour un appartement comme celui-ci qui a 80 mètres carrés, avec la cave et le garage, nous payons je crois 250 euros par mois. Les prix d'habitude sont trois fois cela, plus ou moins.

Texte 16: L'auto-gestion ouvrière à l'émilienne, racontée par Rosalia, présidente de la circonscription.

« ER Ma question est vraiment s'il y a des liens (j'ai aussi posé cette question à des parents d'élèves) entre les réseaux d'ouvriers, le mode de gestion auto-géré, et toutes les choses faites aujourd'hui, que ce soit à Reggio Children ou dans des projets comme le Bici-bus.

RP C'est clair, selon moi, que c'est la même matrice culturelle. Comme les crèches ou les maternelles : elles naissent à Reggio de femmes qui avaient combattu dans l'après-guerre. Ces femmes se réunissent sur un mode volontaire et construisent les premières écoles maternelles. Pour te dire, ma grand-mère y était cuisinière !

ER Ah oui ?

RP Et donc ce mouvement naît des citoyens. Cela suppose de se réunir, d'échanger. Chacun apportait quelque chose. Il y a des histoires spectaculaires. D'ailleurs l'année

dernière on avait fait une initiative où on parlait des premiers temps de l'UDI. Comme il y avait cette association, l'Union des femmes italiennes a commencé à travailler sur ce thème : les femmes devaient aller travailler parce qu'elles habitaient la ville et celle-ci avait besoin de main-d'œuvre en usine, particulièrement aux Reggiane. Donc elles devaient aussi avoir du temps pour gérer aussi leurs fils. Et donc la naissance et le développement, comment dire, et la nécessité mais aussi la volonté de se mettre sur le chemin du travail, l'exigence de gérer aussi la famille... Cela fait naître cette coopération qui naît à proprement parler des citoyens. Pour créer des lieux où ces enfants pourraient rester et être bien. Les colonies apparaissent aussi. Cela donnait ainsi l'opportunité pour que ces jeunes dans une misère noire, avec la faim qu'il y avait, de pouvoir y être bien nourris et faire aussi un mois de vacances par an. Ils les emmenaient à la mer. A mon avis c'est une idée et un projet qui a voulu dire beaucoup, en fait, pour la ville. Et en plus il y a eu cette coïncidence qu'il y ait ce pédagogue, Loris Malaguzzi, qui a inventé ces théories innovantes. »

A Sémard en revanche, le PC n'est jamais cité directement par les acteurs, hormis pour situer les bureaux des assistantes sociales, à la place de l'ancienne permanence du PC. Au quotidien, il y est parfois fait référence comme un organisateur ponctuel de « sorties à la mer » en été. Dans l'ensemble, la référence au communisme est connotée plutôt négativement : l'élu du quartier évoque ainsi les constructions « de type stalinien » de Sémard⁴²⁶ ; les représentants associatifs les plus âgés l'évoquent également de manière ambivalente : il demeure une référence, très fortement accolée à la municipalité, à ses « élus » et à une certaine idée de l'organisation. Les anciens militants du PC me saluent aimablement, et répondent à mes invitations verbales aux groupes de travail par des promesses insistantes, qui semblent traduire leur appartenance à l'environnement para-municipal. Pour autant, la référence au communisme est totalement absente des discours politiques de proximité, à plus forte raison puisque l'élu chef de file est d'un autre parti, le Mouvement Des Citoyens, et fait partie des adjoints de la « pluralité » au conseil municipal⁴²⁷. La présidente de l'amicale évoque parfois le rôle qu'avait la mairie lors des fêtes de quartier, sous la forme de manifestations avec des chars fleuris, des rassemblements d'enfants etc... Dans les archives, les courriers de l'amicale des locataires des années 1980 font ouvertement référence à leur affiliation communiste, notamment pour appeler à voter contre le traité de Maastricht⁴²⁸. Cette organisation évoque celle que certains auteurs ont appelé « communisme municipal » : elle succède aux défaites nationales du PC et désigne son implantation locale (notamment dans les mairies), en relation avec l'animation d'un réseau d'associations à vocation sociale. De sorte que la vie associative du quartier dans les années 1980 est très liée aux réseaux du PC, excepté les activités paroissiales, bien sûr. Rappelons enfin que le parti communiste de Saint-Denis est « en rupture » par rapport à l'« orthodoxie » : son réformateur le plus connu est Patrick Braouezec (ancien maire avant Didier Paillard, actuel président de la communauté d'agglomération) : l'approche économique du développement de la Plaine d'une part, et l'approche en terme de démocratie participative d'autre part ont représenté des points de rupture avec la « ligne officielle » du parti communiste.

426 Tout en feignant de baisser la voix pour ne pas être entendu des bureaux d'élus voisins.

427 La liste majoritaire depuis 2008 au conseil municipal est menée par un membre du parti communiste, Didier Paillard, en tant que maire. Cependant, elle associe pour l'essentiel des élus extérieurs au parti, et issus de sensibilités politiques variées à gauche (Parti Socialiste, Verts, Lutte Ouvrière, Mouvement Des Citoyens) et de personnalités du monde associatif (associations sportives, association d'entre-aide pour la Palestine, membres du conseil d'une maison de quartier, association socio-culturelle antillaise...)

428 Le tract de l'amicale des locataires de la cité Pierre Sémard, en date de 1992, s'achève ainsi par « les communistes de la cité Pierre Sémard défendront les habitants ».

Le parti communiste semble donc paradoxalement omniprésent dans les différentes formes de militantisme qui ont animé Sémard, et absent des références des acteurs locaux. Cet état rappelle la posture actuelle du parti communiste : ses scores électoraux peu élevés, la chute du nombre de ses militants (comme les autres partis), et l'affaiblissement de son aura idéologique suite à la transition des pays de l'Est, ont contribué à réduire la place de ce parti sur l'échiquier politique, lui laissant néanmoins ses « bastions⁴²⁹» traditionnels locaux où ses élus ont une forte implantation locale. Aux commandes de ces collectivités locales, le PC, allié de nombreuses autres tendances politiques, devient un parti de gestion locale, avec une forte composante sociale dans son action publique, et une persistance de certaines structures dans ses relations avec les habitants, notamment les anciens militants ou les responsables associatifs, habitués à des contacts étroits et interdépendants avec la municipalité.

A Kreuzberg, les événements locaux liés à la création du parti ne sont pas évoqués par les acteurs : le parti communiste suscite seulement, pour Martin, une référence (négative) au SED, jumeau du parti communiste d'Allemagne de l'Est. Il en déduit l'apparition de l'opposition extra-parlementaire (APO) à gauche de l'échiquier politique, et la naissance d'une autre proposition politique qui s'institutionnalise peu à peu dans le parti des Verts. Néanmoins, les épisodes révolutionnaires comme ceux de 1848, qui se sont en partie déroulés à Kreuzberg et Friedrischain, et ceux de 1919, marqués notamment par la mort de Rosa Luxembourg, jetée dans le *Landwehrkanal*, constituent une légende romantique du quartier. La *Freien Republick Kreuzberg* proclamée durant le *Haüserkampf*⁴³⁰ semble faire écho à la *Freie Republick* de Karl Liebknecht ; les premiers mai traditionnellement agités aussi. Sans entretenir de lien évident avec les expériences participatives actuelles, ces éléments forment un contexte où l'action collective parallèle à la démocratie représentative est légitime, voire valorisée.

Sur ces trois terrains, les mouvements ouvriers, de nature syndicale, politique ou coopérative ont contribué à faire évoluer les conditions de vie des couches

429 Cf Fourcaut A., 1992, *Banlieue rouge : 1920-1960. Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Autrement, Paris, 293 p. Cf également Bacqué M.-H., Fol S., 1997, *Le devenir des banlieues rouges*, L'Harmattan, Habitat et sociétés, Paris, 215 p. Sylvie Fol et Marie-Hélène Bacqué ont ainsi bien présenté comment l'identité dionysienne se fonde sur une réinterprétation de l'identité locale, ouvrière, induisant une évolution de l'ancrage territoriale : « Ces villes [ouvrières] ont en commun une articulation particulière entre une identité sociale, une identité politique et une identité locale. Elles sont développées des formes spécifiques d'enracinement territorial dont la banlieue rouge fournit en région parisienne l'exemple le plus typique. Aujourd'hui les « points d'ancrage des identités populaires » sont en train de céder tandis que le patrimoine commun du groupe ouvrier, constitué autour du quartier, de l'usine et des organisations politiques, s'est désagrégé ».

430 Cf p 141 in Düsphol M., *Kreuzberg Museum*, 2009, id supra.

populaires de la population et à transformer le territoire. Cette transformation s'est manifestée par l'obtention de certains droits ou par la prise en charge de certains services par des associations ou des instances para-politiques, qui ont pu relever par la suite de missions publiques ou para-publiques. Ces transformations se sont accompagnés d'épisodes de revendications fortes et visibles, et ont bien sûr nécessité l'organisation de la mobilisation. S'il n'est pas (ou plus) une référence dans le discours des acteurs sur la démocratie participative, le mouvement ouvrier – sous ses formes diverses - s'apparente sur ces trois territoires à la recherche concrète de résolutions des injustices sociales, pour aider à l'émancipation ouvrière et, de là, à l'amélioration de leur accès au pouvoir. Malgré une origine profondément différente, notamment dans leur origine institutionnelle ou non, les expériences participatives actuelles en périphérie et les mouvements ouvriers antérieurs semblent donc partager des objectifs d'amélioration de la situation sociale des populations de ces quartiers et, ainsi à l'accroissement de leur pouvoir politique.

(2) L' « alternative » politique ou éducative

Un autre fil semble commun à ces terrains : je le regrouperai ici sous le vocable d'« alternative ». Plusieurs tentatives s'en réclament, notamment à Kottbusser Tor où elle constitue une référence récurrente dans le discours des acteurs. Ces tentatives alternatives concernent autant le domaine de l'habitat que de l'éducation. En d'autres lieux, elles ont pu porter aussi des propositions écologistes sur des modes de production durables ou des revendications féministes, par exemple. Ces mouvements sont particulièrement visibles et actifs à partir de la fin des années 1960 et surtout des années 1970. Ils font écho aux expériences participatives qui m'intéressent car il s'agit de mobilisations collectives, organisées, remettant en cause une forme de savoir acquis, et de pouvoir également⁴³¹. Ainsi, la *Bürgerinitiative* SO36 revendique que les habitants aient leur mot à dire dans la reconfiguration de leur quartier^{432xxii}. Les expériences reggiennes en matière d'éducation s'inscrivent en

431 Ils peuvent se comprendre comme des prolongements des événements de Mai 68, ainsi décrits par E. Cohen pour leur volet français : « *Le mouvement de Mai 68 s'inscrit dans l'histoire du 20e siècle comme un grand mouvement libertaire qui a ébranlé les bases de la société française, faisant dans un premier temps apparaître au grand jour les aspirations portées par la jeunesse étudiante ; celle-ci a été rejointe, après le 13 mai 1968, par un mouvement social d'ampleur nationale. Au travers de formes d'expression inédites, Mai 68 a montré combien la jeunesse en France, en Europe, aux États-Unis, aspirait à se manifester, à s'exprimer par elle-même, sans médiations, et remettait en cause l'autorité de ses aînés tant dans la cellule familiale que sur la scène politique ; la jeunesse du baby-boom se sentait mal représentée par ses porte-paroles. Ainsi a vu le jour un mouvement de « contestation » qui a délaissé la scène politique traditionnelle avec ses partis politiques de droite et de gauche, ses médias, ses représentants politiques. Les aspirations démocratiques et libertaires dans la société française, la contestation de l'autorité, les enjeux de participation à la construction de l'avenir ont été au cœur du mouvement de Mai et de ses prolongements.* » Cf Cohen E., 2008, « L'ombre portée de Mai 68 en politique. Démocratie et participation » p. 19-28 *Vingtième siècle* 2008/2, N° 98, Presses de Science Po, Paris

432 Martin dit ainsi : « *Je peux me rappeler d'une histoire au début des années 1970. En 68 il y avait la révolte étudiante, le début de la vie expérimentale. En 1971, il y a eu les premiers changements à Kreuzberg. Avec des grands appartements collectifs dans les vieilles usines, dans des maisons démolies. Ils ont aussi fortement expérimenté les drogues avec le LSD,*

décalage vis-à-vis de pédagogies plus autoritaires ou disciplinaires : elles revendiquent de partir des capacités dont l'enfant dispose déjà plutôt que de lui livrer un savoir formaté. En ce sens, les expériences de crèches alternatives à Kottbusser Tor, le développement du mouvement pédagogique initié par Loris Malaguzzi à Santa Croce, et la création d'une école d'application animée par le directeur du GFEN⁴³³ et militant du PC, Pierre Omnès, à Sémard me semblent tout à fait concordantes. L'éducation est un domaine assez exemplaire de répartition inégalitaire du pouvoir (comme la médecine et la politique) : il est donc significatif que la question de la légitimité et des alternatives de ce pouvoir se pose aussi sur ce champ-là. Plusieurs acteurs des projets étudiés évoquent le champ éducatif comme l'un des terrains d'expérimentations de formes d'actions innovantes. J'en déduis qu'il peut représenter un « réservoir » de militants investis dans les dispositifs participatifs d'aujourd'hui, favorables à des formes alternatives d'organisation collective⁴³⁴. Ce passé est peu présent dans les propos des acteurs de Sémard, et mentionné par une étude sur le quartier : cependant, sa période active coïncide avec un moment d'activité associative intense sur le quartier, ce qui amène à l'hypothèse que des liens ont pu se tisser entre ces différents univers. La situation de Kottbusser Tor est spécifique sur le sujet de l'alternative : en effet, une partie de l'opposition extra-parlementaire (APO), caractéristique par son caractère extérieur à la sphère politique traditionnelle, se structure peu à peu autour du parti des Verts. En quelque sorte, elle suit en cela le même chemin que les mouvements ouvriers, institutionnalisés avec le parti communiste ou les syndicats. Certains auteurs comparent également cette évolution à celle du PSU, face institutionnalisée de mouvements promouvant l'autogestion.

(3) Place de la religion

La place des mobilisations d'inspiration religieuse est difficile à cerner : n'ayant abordé cette variable que de manière incidente, sans en avoir anticipé l'importance dans mon questionnement originel, je ne dispose pas d'une matière conséquente sur

l'héroïne et ont sous-évalué complètement le danger à cette époque. Ainsi en 1973-74, il y a eu vols criminels quand ils devaient se procurer de la Drogue contre de l'argent et le dépendant se fait faucher dans son propre appartement collectif. pour se procurer voici ce qu'est devenue la société expérimentale et alternative de Kreuzberg. »

433 Créé en 1922, le GFEN se définit comme suit : "L'éducation nouvelle prépare, chez l'enfant non seulement le futur citoyen capable de remplir ses devoirs envers ses proches et l'humanité dans son ensemble, mais aussi l'être humain conscient de sa dignité d'homme". Cf <http://www.gfen.asso.fr/fr/historique>. Le GFEN est un mouvement pédagogique proche du PCF qui se distingue d'autres pédagogies alternatives comme la pédagogie Freinet par exemple.

434 C'est le cas pour le Bici-bus et pour des projets participatifs à Kottbusser Tor, soutenus par le *management* de quartier. Notons qu'outre les croisements des mouvements éducatifs et avec les dispositifs participatifs, l'éducation populaire a constamment croisé la route du mouvement ouvrier, et pas seulement sous l'angle de l'éducation des enfants ou de l'animation de leurs loisirs. Ce mouvement plus vaste, qui nourrit notamment les pratiques des centres de loisirs de Sémard, interagit fortement avec la démocratie participative, théoriquement par les réflexions qu'elle apporte sur la question du pouvoir, et concrètement par la mise en place de différents types d'actions, associations (CEMEA, formation continue, animation socio-éducative, universités populaires...)

le sujet et je ne proposerai par conséquent que des hypothèses.

Sur les terrains reggiens et dionysiens, la paroisse est active et propose des activités aux habitants, de type récréatif mais aussi social : s'occuper des enfants le *week-end* avec le patronage par exemple. Ces faits sont évoqués par les habitants des deux quartiers, avec une distance amusée en référence à l'opposition traditionnelle entre communistes et Église, ou à la faiblesse actuelle de la pratique religieuse à Saint-Denis (c'est notamment évoqué par une habitante d'origine maghrébine, qui pratique certains des préceptes de l'islam). Cette forme d'agrégation a parfois eu un impact équivalent aux mouvements coopératistes ouvriers dans le type d'organisation qu'elle a promu.

A Reggio, la paroisse constitue un référent fort pour la plupart des acteurs du Bici-bus. Il s'agit de la paroisse Don Bosco, qui a adopté une position militante vis-à-vis des enfants des rues notamment. Pour l'administration, elle est mentionnée comme un acteur associé dans les processus participatifs, au même titre que d'autres, comme les représentants de la communauté musulmane, rien de plus. Raimondo Menotti note ainsi qu'il a une fois organisé une réunion participative à la paroisse⁴³⁵ pour obtenir plus de participation des habitants. Gianfranco, le parent d'élève qui gère le Bici-bus de l'école San Prospero, manifeste une certaine gêne quand je lui demande s'il voit des liens entre le Bici-bus et les anciens réseaux ouvriers : Francesco m'expliquera (hilare) par la suite que Gianfranco est très actif à la paroisse, et anime de nombreuses activités à ce titre. Dès lors, il semble que l'interroger sur les réseaux ouvriers dénote d'un comportement assez déplacé, ignorant des dissensions politiques traditionnelles⁴³⁶. A Reggio, la référence directe à la religion catholique est rare, mais son imprégnation culturelle contribue à codifier des normes sociales : notamment autour des valeurs de la famille, la reconnaissance du "même" – le catholique – et de l'"autre"^{437xxiii} – souvent – le musulman ; la

435 Raimondo a organisé cette rencontre dans le cadre d'un processus participatif organisé dans une autre circonscription que celle de Santa Croce.

436 D. Menozzi raconte les procédures d'excommunication à l'encontre des communistes : « Dans ce contexte, l'attitude choisie par les autorités de l'Église italienne pour répondre aux problèmes d'une société en voie de sécularisation, problèmes exacerbés par le succès électoral croissant du parti communiste ne faisait aucun doute. L'excommunication lancée contre ses adhérents et sympathisants en 1949, puis en 1959, n'y changea rien. » p 158 in **Menozzi D.**, 2008, « Les métamorphoses du religieux dans l'Italie républicaine », p. 155-165 in *Vingtième siècle* 2008/4, N° 100, Presses de Science Po, Paris. Tatiana Prampolini, institutrice m'a également raconté une anecdote à ce sujet, survenue dans son enfance : à la mort de son père, militant communiste, le prêtre interdit à tout le village de se rendre à l'enterrement sous peine de châtements divins. Ses camarades de classes ne savaient pas quelle attitude adopter, partagées entre des injonctions contradictoires.

437 Antonella Zacconi explique ainsi le rôle de cet ordre : « AZ Je ne sais pas pourquoi l'expérience de l'oratorio Don Bosco a été aussi une expérience d'agrégation parce que cela a été une transformation d'une paroisse, disons, classique, dans les années 1970 les salésiens sont arrivés... Maintenant je ne me souviens pas de l'ordre salésiens... il est dirigé par San Giovanni Bosco. La prérogative de cet ordre sacerdotal de San Giovanni Bosco : au XIX^{ème} siècle à Turin il recueillait tous les enfants des rues et les accueillait, et avec le moyen de l'oratorio il cherchait à les soutenir et à les faire sortir de la rue. Et donc l'agrégation et le fait d'être ensemble était une alternative pour surpasser le mal-être et les problèmes des jeunes qui n'avaient rien. C'est un peu la philosophie de cet ordre. Ils ont construit ce grand oratorio où il y avait un important travail d'approche des jeunes, pas

valorisation d'une vie collective harmonieuse et respectueuse de la « planète terre », et enfin la promotion de la subsidiarité et de la valeur des échelons locaux. Ces normes sont omni-présentes dans le discours des acteurs du Bici-bus. Elles ne proviennent pas uniquement de l'influence de la religion catholique mais y ont partie liées⁴³⁸. Si le rôle de la religion serait à clarifier sur les deux autres terrains, il est ici ramené à la sphère intime, et peu – voire jamais – évoqué par les acteurs, si ce n'est pour désigner la différence que constituerait la pratique de la religion musulmane.

A Sémard en revanche, la religion est étrangement absente des références de mobilisations évoquées par les acteurs. J'ai découvert par hasard, dans les archives, qu'une paroisse active avait agi sur le quartier. Cela n'a jamais été évoqué par des habitants de Sémard, et en particulier ceux qui semblent avoir une pratique religieuse. Un processus d'occultation du rôle du religieux semble donc être à l'œuvre sur ce territoire ; ce « déni » apparaît d'ailleurs concordant avec l'approche française « républicaine et laïque » de la question religieuse. Gageons que ce rôle de la religion est éclipsé par la persistance d'autres organisations ou l'assignation traditionnelle en France de la religion à la sphère privée. En France, le rôle du PSU et de la mouvance des chrétiens de gauche est fondamental dans la progression de l'idée d'autogestion, de participation, et de la mise en place de structures adéquates. Certains militants connus de Saint-Denis font partie de cette mouvance, et ont pu réaliser des actions de grande ampleur, comme la construction collective d'immeubles⁴³⁹. Il serait ainsi erroné de limiter la perception des filiations politiques de la participation au seul parti communiste qui, bien qu'ancien et fortement identifié à la banlieue rouge, est loin d'être la seule force politique en présence dans le débat

seulement du quartier, mais des jeunes d'autres zones. Ils ont eu l'aide de la circonscription pour organiser des groupes éducatifs territorialisés où des volontaires d'après-midi accueillaient les jeunes avec plus de difficulté, ils suivaient leurs devoirs, etc... ER C'est là qu'Alberto Pistoni est éducateur, non ? AZ : Yes ! Et donc cela a été une occasion d'agrégation et de soin pour les plus faibles. Ils n'y sont plus. Et de nouveau, ils sont retournés à la curie. Mais ces groupes continuent et sont présents l'été. Ils accueillaient tellement de jeunes... »

438.J'ai été régulièrement témoin d'un conservatisme fort qui amenait à déterminer le type de relations (notamment matrimoniales) qu'il fallait privilégier, sur la relation très forte aux parents, sur le maintien nécessaire d'une bonne « *convivenza* » (vivre-ensemble) à l'échelon local, valeurs sans doute typiques d'une petite ville, mais aussi de communautés où l'Église régit encore bon nombre des étapes de la vie de chaque individu (naissance, adolescence, mariage, mort etc...). Cf aussi le récit de la mort du père de Tatiana Pamprolini et l'interdiction. Cette pratique rejoint une division de l'Église italienne ainsi résumée par D. Menozzi : « *D'un côté, il y avait ceux qui, comme le préfet du Saint-Office, le cardinal Alfredo Ottaviani (Doveri dello stato cattolico – devoirs de l'État catholique –, 1953), pensaient qu'il fallait utiliser toutes les normes coercitives de la loi civile promulguée par l'État pour adapter de façon globale et cohérente la vie collective aux règles de l'éthique catholique. Au besoin, on pouvait avoir recours à un régime autoritaire comme le régime franquiste. De l'autre, se tenaient ceux qui, comme le prêtre Lorenzo Milani (Esperienze pastorali – expériences pastorales –, terminé en 1954 et publié en 1957), pensaient que les compromis que l'Église italienne avait passés avec le pouvoir politique étaient la cause de ses difficultés : seul un engagement total des catholiques dans l'aide aux pauvres pour que ceux-ci s'affranchissent socialement et s'émancipent économiquement, et en priorité grâce à l'éducation, devait permettre de retrouver plus de foi en l'Évangile et de faire revenir ceux qui s'en étaient éloignés ou allaient s'en éloigner. Entre ces deux visions, il y avait bien sûr plusieurs tendances intermédiaires.* » P 158 in **Menozzi D.**, 2008, id supra

439.Ainsi, la copropriété « cité des Moulins Gémeaux » a été construite en coopération avec l'architecte, notamment par la mobilisation de militants de la mouvance « chrétiens de gauche », le couple Jeffroy : lui a été maire-adjoint, et elle est une militante de la CFDT - syndicat qui a fortement promu l'autogestion dans les années 70- très active désormais dans les instances participatives de son quartier, voisin du quartier Sémard. Cette personnalité est d'ailleurs évoquée par Martine Devert comme une représentante de cette mouvance à Saint-Denis. Elle est citée dans l'encadré relevant l'entretien de Martine Devert.

sur la démocratie participative.

Le fait religieux, totalement absent de ma réflexion initiale, m'est donc apparu assez brutalement comme un des fils d'Ariane sur la question de la participation dans les quartiers périphériques. La digression qui suit ne s'appuie pas sur des données directement issues du terrain, que je n'ai pas « interrogé » en ce sens, mais plutôt d'indices qui sont apparus de manière décousue : sans pouvoir l'étayer par des éléments issus du terrain, je propose ici une piste de recherche qu'il me semblerait utile d'approfondir.

Gageons donc qu'il y aurait un vaste champ à explorer pour les études sur la participation en mettant en relation les approches participatives et le type d'appartenance religieuse majoritaire dans chaque État. Cela serait l'occasion de s'interroger sur le lien entre un forte présence du champ associatif dans les expériences participatives, guidées par la recherche d'un bien commun et de la prise en charge collective du devenir du quartier, et les principes d'une communauté chrétienne, porteuse de charité et « d'amour de son prochain ».

A cet « optimisme collectif » catholique, on pourrait confronter chez les protestants le poids de l'individualisme, la portée de la lecture du texte sacré dans la langue vernaculaire, l'importance de l'action pratique et temporelle, et le poids symbolique fort de la réussite sociale⁴⁴⁰ : on étudierait ainsi dans quelle mesure cette culture protestante serait favorable à une participation plus « autonome », pragmatique (opérationnelle), moins tournée vers l'assistance de son prochain que vers l'*empowerment*.

La situation française serait particulière à ce titre : le lien étroit qu'a entretenu la religion avec la monarchie puis l'empire, la construction de la démocratie dans un antagonisme fort vis-à-vis de la sphère religieuse, me semblent conférer à l'État la place antérieurement occupée par le religieux⁴⁴¹. Les normes issues de la religion seraient en partie assumées par les diverses formes de l'État (tantôt législateur,

440 Cette réflexion pourrait s'inspirer de la démarche de Max Weber sur la relation entre éthique protestante et esprit du capitalisme, dont on peut retenir les descriptions suivantes de l'approche luthérienne : « *Estimer que le devoir s'accomplit dans les affaires temporelles, (...) qu'il constitue l'activité morale la plus haute que l'homme puisse s'assigner ici-bas. L'unique moyen de vivre d'une manière agréable à Dieu n'est pas de dépasser la morale de la vie séculière par l'ascèse monastique, mais exclusivement d'accomplir dans le monde les devoirs correspondant à la place que l'existence assigne à l'individu dans la société (Lebensstellung), devoirs qui deviennent ainsi sa vocation (Beruf) (...) L'accomplissement dans le monde de la besogne professionnelle est pour lui l'expression extérieure de cette observation que la division du travail contraindre chaque individu à trouver pour les autres* ». P 90-91 in Weber M., [1947]1964, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, Pocket, Agora, Paris, 286 p.

441 Jürgen Habermas aborde cette question sous l'angle de la souveraineté : « *quant au concept de souveraineté populaire, il provient de l'appropriation et de la réévaluation républicaine d'une conception qui remonte aux débuts des Temps modernes et qui se rattachait d'abord au souverain d'un gouvernement absolutiste* ». p 325 in Habermas J., [1992]1997, *id supra*

organisateur de la vie publique, enregistreur des étapes familiales, protecteur des plus démunis...). La place du christianisme dans la démocratie française est en outre posée différemment par le PSU, qui assume de l'après-guerre aux années 1980 un héritage chrétien, se démarquant à gauche des propositions politiques conservatrices qui se référaient à un héritage religieux. Le PSU a ainsi défendu des postures en décalage vis-à-vis du reste du paysage politique, s'opposant à la guerre d'Algérie, soutenant l'autogestion des ouvriers de LIP, mettant en œuvre des politiques de participation des habitants dans les villes dont il assumait la gestion : il occupe alors une place « ovni », ni socialiste, ni communiste et contribuant à transformer par ricochet le mouvement ouvrier. Ces hypothèses seraient donc à clarifier, étayer, discuter, dans le cadre d'une recherche sur la relation entre culture religieuse et démocratie participative en Europe.

c) Quelles hybridations entre mouvements d'hier et participation d'aujourd'hui ?

Cette analyse des mouvements sociaux passés fait ressortir une distorsion entre l'ampleur et le type des épisodes passés, et leur poids relatif comme références pour les acteurs des expériences étudiées ici. L'héritage des épisodes révolutionnaires, des projets d'autogestion, des engagements paroissiaux est donc complexe et ne se laisse pas comprendre au simple filtre du systématisme (les municipalités communistes ou anciennement communistes développeraient la démocratie participative) ou de la filiation (les territoires où une vie associative diversifiée a existé, dans le contexte d'une opposition entre politique et religion, conservent une approche de la participation par la subsidiarité). Il faut donc penser ces liens entre passé et présent comme des hybridations⁴⁴², des influences croisées, complexes et contextuelles. Dans le cas présent, celles-ci ont en commun de tenter de remédier collectivement à ce qui confèrent leur statut de périphérie à ces quartiers. Au regard du poids divers des mouvements sociaux antérieurs dans les propos des acteurs, je propose de dresser la typologie ci-dessous. Ces types, plus que d'être des modèles liés à certains territoires sont à prendre comme des tendances, des ensembles de références dans le discours, pouvant se combiner pour être ajustées à la réalité.

442Cf Green N., 1990, id supra

Nom du type	Synthèse	Description	Territoire concerné
La mairie ouvrière et ses satellites	Modèle parti communiste/ associations affiliées	Historique révolutionnaire et contestataire important. Poids historique du parti communiste au sein de la municipalité, identifié à elle. Vivacité de la vie associative « satellite » du parti dans les années 1970/1980	Sémard
Don Camillo, Peppone et les coopératives	Modèle Binaire associations ouvrières / paroisse	Poids de la culture ouvrière et d'expériences d'auto-organisations liées. Confrontation avec le rôle de la paroisse dans le domaine social.	Santa Croce
L'alternative	Modèle « habitat alternatif, associatif, pédagogie »	Importance récente d'expériences « alternatives » prenant le pas sur les autres références historiques	Kottbusser Tor

Tableau 5: Typologie des références de mouvements sociaux dans le discours des acteurs des expériences participatives

Au vu des différents mouvements qui se sont développés sur ces terrains, je propose donc les hypothèses suivantes :

- ces expériences, dont le cadre diffère de celui employé aujourd'hui pour parler de démocratie participative (initiée par l'institution) entretiennent des rapports sinon d'héritage, au moins de similarité dans le contexte d'émergence : une forme de revendication politique (assumée en tant que telle ou non) de faire évoluer la situation des quartiers périphériques en pourvoyant à leurs besoins spécifiques.
- elles constituent d'ailleurs un répertoire d'action collective mobilisable par les acteurs, qui s'y réfèrent ou pas selon les terrains et le type d'événements dont il s'agit. A ce titre, ces différents mouvements entretiennent un rapport étroit bien que complexe avec le type d'expériences participatives qui se développent selon les différents terrains.
- ces mouvements sociaux entretiennent un rapport avec la démocratie, et conduisent à deux questionnements différents : comment le pouvoir issu de la démocratie représentative intervient pour les quartiers périphériques ; quelles sont les modalités d'accès à une forme de pouvoir pour les couches populaires qui y habitent.
- les expériences participatives dans ces quartiers périphériques sont liées à un besoin de démocratie spécifique aux quartiers plus relégués que les autres.

Au travers des types dessinés par les acteurs, peut-on cerner des pratiques spécifiques ? Pour analyser celles-ci, j'examinerai les types d'acteurs investis dans les expériences participatives et leurs filiations idéologiques. Dans le discours des acteurs, les passés de mobilisation constituent donc un support qui est mobilisable pour construire la pensée des expériences participatives aujourd'hui. Qu'en est-il des pratiques à l'œuvre dans les expériences : peut-on tirer certains fils entre ces pratiques participatives et la spécificité de chaque contexte historique national ? Les références de mouvements sociaux mobilisées dans le discours des acteurs au sujet de la participation sont-elles les mêmes que celles qu'ils mobilisent dans leur pratique participative ?

2) Des types participatifs liés aux hybridations avec les mouvements sociaux antérieurs

a) Typologie des expériences selon les acteurs investis

Le résultat de l'analyse des typologies d'acteurs présents durant l'expérience est reporté dans le tableau présenté ci-dessous. Il est à lire selon deux grilles de lecture : le degré de diversité de ces acteurs, et le degré de leur relation avec le pouvoir d'où émane l'initiative.

	Sémard	Santa Croce	Kottbusser Tor
Acteurs habitants	X	X	
Acteurs associatifs locaux / bénévoles	X	X	
Acteurs associatifs d'ampleur supra-locale		X	X
Acteurs « intéressés » (parents, toxico-dépendants, usagers)		X	X
Acteurs administratifs	X	X	
Acteurs politiques	X	X	

Tableau 6: Tableau sur les types d'acteurs impliqués dans les expériences participatives

A Santa Croce des acteurs très différents sont investis dans l'expérience, à Sémard quelques-uns, et à Kottbusser Tor, les acteurs appartiennent à seulement deux milieux. En outre, on peut aussi distinguer des types d'acteurs impliqués :

- à Kottbusser Tor, Idefix rassemble l'association « spécialisée » Fixpunkt, qui est liée de façon conjoncturelle à Kottbusser Tor mais n'est pas composée de

ses habitants, et des usagers, ex-toxico-dépendants, concernés par la thématique de l'association, mais qui ne sont pas non plus liés au territoire par autre chose que leur fréquentation des zones de trafic. La répartition des « X » est donc assez « concentrée » sur les lignes centrales « association supra-locale » et « usagers ». La faible diversité d'acteurs et sa concentration sur un seul milieu (celui de la santé et de la toxico-dépendance) est liée au fait que cette expérience est animée par une association, avec un fonctionnement orienté sur une seule thématique, l'accompagnement des toxico-dépendants. Les acteurs politiques et administratifs n'intervenant pas directement dans l'expérience d'Idefix, il y a donc une faible diversité des acteurs impliqués

- à Santa Croce, de nombreux types d'acteurs différents sont investis dans le Bici-bus : habitants, bénévoles locaux (Franchetto), association spécialisée (Tutt'in Bici), instituteurs, élus (Rosalia), agents administratifs (service de la mobilité). Le projet implique donc des milieux très divers, et semble en cela héritier de la méthodologie de l'*agenda* 21.
- à Sémard, les acteurs se répartissent entre deux univers, très éloignés : les habitants et les associations locales d'une part, et la municipalité (administratifs et politiques) d'autre part.

Ces « modèles » ne sont pas généralisables à toutes les expériences participatives de ces quartiers. Néanmoins, il est utile de mettre en lien cette analyse des expériences au filtre des acteurs investis et les références de participation historique mobilisées dans les discours de ces mêmes acteurs. Je tente ainsi d'établir un rapport entre la typologie des acteurs des expériences et les mouvements sociaux qui ont animé ces territoires.

Cette mise en relation ne peut être linéaire, et elle doit être nuancée : en effet, les expériences étudiées ici ont précisément été sélectionnées selon l'idée d'une participation locale que je pouvais imaginer avant de faire le terrain⁴⁴³. Néanmoins, en confrontant les faits (qui participe) et les discours (de quel passé parlent les acteurs), je ferai l'hypothèse de certaines corrélations entre les références aux mouvements sociaux passés utilisées par les acteurs et le type d'expériences participatives pratiquées.

⁴⁴³Ainsi, le choix de chaque expérience s'est par exemple déterminé en fonction de leurs caractéristiques divergentes divers, notamment le type d'actions et les acteurs impliqués. Il s'agit donc d'éviter le risque de la tautologie : « les expériences différentes sont différentes » en cherchant non pas à montrer quelles sont différentes mais la nature des différences.

b) Du discours à la pratique : le lien entre référence aux mouvement sociaux et types actuels

(1) Kottbusser Tor ou « l'alternative »

A Kottbusser Tor, les acteurs évoquent facilement la période du *Häuserkampf*, la *Bürgerinitiative* SO 36, et la diffusion de l'« engagement » parmi les habitants. Il s'agit de formes d'intervention citoyennes en opposition avec l'administration. Avant que des bases de discussion communes n'existent entre la municipalité et la *Bürgerinitiative*, les opérations sont indépendantes de l'administration (pas de subvention, pas de référent administratif) et sont même réprimées par celle-ci. Par la suite, certains militants issus de ces expériences alternatives ont pu contribuer à fonder le parti Vert. D'autres, habitants d'anciennes maisons occupées ont rejoint le SPD (d'après Niels). Ces pratiques participatives ont donc évolué vers une institutionnalisation. Un représentant du parti Vert, élu de l'arrondissement, siège donc lors de l'attribution des fonds du *management* de quartier. Martin Düspohl fait le récit de cette période dans l'encadré suivant^{xxiv}.

Voilà pour la description de la « forme ». Qu'en est-il de l'« esprit » ? La mobilisation autour du *Häuserkampf* n'était pas qu'une défense des maisons par des occupations illégales, elle promouvait également un style de vie différent (communautaire, avec une éducation alternative dans certains cas, en harmonie avec la nature dans le cas des fermes) d'une part, et à agir directement sur l'environnement pour faire exister ce mode de vie. Il s'agit d'une opposition contestataire d'un mode de vie urbain « standard » (individuel, dépendant de maigres services publics, détaché de la nature) et d'un mode opératoire pour faire exister ce mode de vie^{444xxv}.

Cette approche est comparable à celle d'Idefix, qui propose une vision « décalée » du problème des toxico-dépendants (le problème n'est pas tant la consommation que la réinsertion) et les inclut dans la mise en œuvre de cette vision⁴⁴⁵ en les intégrant dans les activités de l'association. En outre, un lien entre le milieu

444Cf l'entretien avec Frau Bohnen (FB) et Frau Maulstadt (FM) au *management* de quartier : « FM : Des fois il y a des petits éléments de projets de construction comme un jardin d'enfant ou l'embellissement d'un jeu, d'une crèche. (...) ou nettoyer quelque chose... ER c'est décidé par le jury ? C'est décidé par les citoyens de l'arrondissement ? FM Ça doit être un peu fait par les citoyens [mot manquant] Les parents investis installent aussi une forme d'identification comme cela : un point de repère, une responsabilité... Ce n'est pas seulement développé et installé par une instance extérieure. ER C'est aussi le cas pour les jeux pour enfants ? FM Il y a eu le souhait de faire un groupe de travail avec les élèves et une esquisse collective et ensuite ils doivent appliquer les images produites...(...). FB Quand c'est fait par eux ils disent « mon petit frère ou ma petite sœur l'a fait .. respect ! »

445 Néanmoins, lorsque je pose directement la question en entretien sur les héritages potentiels des mouvements sociaux antérieurs, Niels et Nicole trouvent cette évocation intéressante mais ne trouvent rien à y répondre, aucune correspondance à y opposer. Frau Būspreck (à l'arrondissement) m'indique pour sa part qu'il y a beaucoup de personnes « engagées (*engagierte*) ».

des personnes engagées durant le *Hauserkampf* et l'occupation collective des maisons qui laissait dans certains cas la place à l'expérimentation de drogues fait écho à l'approche d'Idefix qui aide les personnes à reprendre en main leur consommation parallèle, et à organiser l'espace urbain pour éviter que la consommation y constitue une gêne.

Le *management* de quartier repose sur le principe d'une « activation » de la participation habitante. Il s'agit de promouvoir les idées des habitants, de les amener à les mettre en œuvre. Cela rappelle le mouvement du *Hauserkampf*, qui revendiquait que les habitants aient le droit et les moyens de réaliser eux-même la rénovation de leur quartier, selon les critères qui leur semblaient adéquats. La différence essentielle repose sur le caractère «para-institutionnel » du *management* de quartier, à l'inverse de l'indépendance de la *Bürgerinitiative* SO 36. Néanmoins, il s'agit bien de partir du savoir-faire et des convictions des habitants pour transformer le territoire. Tant l'indépendance du fonctionnement d'Idefix que son approche de la problématique urbaine rappellent donc ce que les acteurs peuvent évoquer de l'expérience du *Hauserkampf*.

Texte 17: Entretien de Martin Düspohl, responsable du musée de Kreuzberg, sur l'alternative politique suite au Häuserkampf

Martin Düspohl (MD) Le communisme s'est disqualifié de lui-même ici. Aujourd'hui, il y a un parti communiste. Dans cette situation, [à l'époque,] il y a eu l'idée : faisons-nous-même un parti.

ER « Nous » ?

MD Le mouvement de la rue. Le mouvement extra-parlementaire a fait son propre parti. Maintenant c'est un parti mais en 1983 [c'était] une liste alternative, c'était un honneur. C'était le plus fort moment du mouvement.

ER Oui.

MD Cette année-là, le Sénat [l'assemblée élective du Land] est à nouveau [passé] du côté du SPD, parce qu'il y a eu des élections. Et ils ont dû reculer : donc ils [la liste alternative] ont eu la politique de construction [le service de l'urbanisme]. La liste alternative a candidaté et a dépassé à Kreuzberg les 18%. Je ne me souviens plus [exactement] mais pour un nouveau parti c'était bien sûr un grand succès et [la liste alternative] devait [donc] prendre des responsabilités politiques. On a débuté cette responsabilité passionnante. On voulait une responsabilité politique et ils [nous] ont dit : [on vous donne] la politique de construction... et ça s'est [réellement] fait, c'était super ! Nous avions protesté quand le gros bâtiment [Neue Kreuzberg Zentrum] avait été construit. (...) Un de ces propriétaires de magasins de la Dresdner Strasse [la rue coupée par le NKZ] avait une droguerie. Le gars qui avait la

droguerie faisait partie du mouvement. Il n'était pas sur la liste alternative mais il a dû mettre en place une politique de construction. Il fallait passer des manifestations à la responsabilité politique : la liste alternative lui a demandé, à ce droguiste : « peux-tu faire ça pour nous, on en a besoin ? ». Werner Orłowsky [le commerçant de la droguerie rue Dresdner Strasse] était un membre du mouvement et la liste n'avait personne à mettre au conseil d'arrondissement. Ils lui ont demandé : « tu dois le faire, être au service de la construction ». Et Orłowsky a dit « d'accord ». (...) Il y avait tous les fonctionnaires ... C'était terrifiant ! [Les fonctionnaires se sont dit :] « Maintenant, c'est parti pour la révolution à la mairie » ! C'était un tournant complet par rapport à la politique de démolition du SPD menée jusqu'en 1981 : laisser les maisons debout, etc... c'est ce que Werner Orłowsky a défendu en tant que politique et il a ainsi amorcé un remaniement. (...)

ER Et les fonctionnaires étaient d'accord ?

MD D'abord, ils étaient choqués. Mais après cet état de fait a duré 8 ans, alors... ça a fonctionné, ça a eu du succès. C'était bien d'être tous ensemble (...)

ER Horst Wiessner vit ici aussi ? (...)

MD Il est mort. Il a déployé beaucoup d'énergie pour les toxico-dépendants, et aussi pour la salle d'injection (Druckraum) sur la Dresdner Strasse. Ils [les toxico-dépendants] [se mettaient] dans les maisons, les cages d'escaliers, il y en avait même [qui y étaient] morts. Et Horst Wiessner a dit : « nous voulons qu'ils soient en dehors des maisons mais [nous ne voulons] pas refouler les gens : on a besoin d'une salle d'injection ouverte ».

(2) La mairie ouvrière et ses satellites : Sépard

A Sépard, le PC est présent en filigrane dans les discours évoquant la municipalité. Il est généralement évoqué par l'amicale comme un agent de régulation : c'est lui qui organisait les sorties à la mer, aidait les familles les plus dans les difficultés par des paniers garnis. Très proches de la mairie, les militants du PC étaient les « relais » lorsque la mairie souhaite entreprendre un projet (concertation, fête...). L'amicale et d'autres habitants disent ainsi « savoir comment cela se passe en mairie », « y connaître quelqu'un », ce qui semble autant lié à la connaissance

d'élus ou de militants issus de leur cercle rapproché, qu'à la diffusion du nombreux personnel de la « mairie » parmi les habitants de Saint-Denis. De sorte que, lorsque le parti communiste est évoqué, il est difficile de distinguer si c'est effectivement le parti qui est désigné, ou plutôt, par inclusion, la mairie. Ce flou est entretenu par le fait que la question politique, et notamment l'adhésion aux principes du communisme, n'est jamais évoquée par les élus ou administratifs au sujet de la politique sociale de la mairie. Les rares références à un ancrage politique à gauche (sans citer le communisme directement) ont lieu sur des sujets nationaux (la défense des retraites, le soutien aux sans-papiers), ou de « grandes causes » locales (l'enfouissement de l'autoroute, la construction d'un mur anti-bruit à Sémard). L'orientation politique, au sens d'une politique partidaire et d'un militantisme de gauche, n'est donc jamais rappelée pour des projets locaux, à l'échelle du quartier. Enfin, notons que l'appartenance de l'élu du quartier au Mouvement Des Citoyens (et non au PC) n'influe en rien sur cette assimilation « municipalité-PC » : il se voit adresser les mêmes discours négatifs qu'aux élus du PCF sur le fait « qu'on sait bien comment cela se passe en mairie »⁴⁴⁶. Le paysage « militant » des habitants du quartier Sémard assimile donc le PCF et ses organes militants, ses satellites, et la mairie. Les deux extraits d'entretien mentionnés dans l'encadré illustrent ce dynamisme associatif qui est lié à la mairie. M. Jean-Paul Virolles, cité dans les deux entretiens, était le responsable associatif évoqué plus haut qui signait des tracts pour l'ALCPS, revendiquant son affiliation au PC.

446Nora Mouradi évoque le rôle de la FCPE dans sa rencontre avec une autre habitante du quartier : « Tu vois Ouria, elle y habitait, ils l'ont mise là-bas, ils ne l'ont pas remplacée alors que l'autre ils l'ont mise ici. Je la connais parce qu'en fait sa fille aînée était née la même année que mon fils aîné. Ils étaient dans la même classe. Donc on a discuté, on s'est connues comme cela, à l'école, à la FCPE. »

Texte 18: La vie sociale du quartier Sémard... avant. Entretien Yvette Planesa (YP), Ghyslaine Franne (GF), membres de l'amicale des locataires Pierre Sémard.

GF Moi je suis de Saint-Denis, j'ai toujours vécu dans les cités mais c'était la cité Meissonnier. Après, je suis venue ici. Comme je travaillais beaucoup, je ne voyais pas beaucoup les gens, mais j'ai fait connaissance de beaucoup de gens. J'étais de Saint-Denis donc j'ai retrouvé des gens de la cité Fabien. Parce qu'avant il y avait une bande qu'on appelait la « bande à Zorro » à la cité Fabien. Donc comme j'étais de la cité Meissonnier, je traînais un peu dans le quartier. On a vu ce quartier se construire. A ce jour, qui est évolué, dans le domaine social que je trouve très bien quand même, on y côtoie un peu de monde, bon maintenant c'est vrai que c'est plus que diversifié. On a fait des fêtes, il y avait l'amicale, donc j'avais fait partie d'une amicale mais j'étais juste là pour les aider un peu. Le monsieur (le président) était responsable chez les compteurs Aster, qui était le long des quais de Seine et cette ambiance-là j'avais bien aimé mais c'est vrai que ce n'était pas l'amicale comme aujourd'hui où l'on travaille avec le bailleur. Parce que nous avons été mairie, nous avons eu cinq noms [Saint-Denis Habitat, le Logement Dionysien, Plaine Commune Habitat, etc...] ! On est très riches en identités dans ce quartier. On a fait des fêtes. Une fois nous avons fait une fête bretonne sur la voie ferrée. On a eu une amende. Parce qu'on avait dérangé les gens. C'était le long de la voie ferrée. On faisait des crêpes, on chantait, on dansait. Comme on avait eu une amende. A l'époque ce n'était même pas le logement dionysien, c'était une autre personne mais je ne citerai pas son nom, nous l'avons toujours ce papier, c'est extraordinaire. Après, cela avait un fait une cassure dans les festivités.

ER En quelle année c'était ?

GF Oh la ! Il y a plus de vingt ans parce que les Lebenec demeuraient au 3 Henaff et pour des raisons de santé ils sont venus au [n°] 15. Ils faisaient des fêtes bretonnes derrière, des crêpes, la java quoi, Broadway ! On faisait plus attention aux trains. En 1987 quand il y a eu ce fameux chauffage avec l'installation des répartiteurs,

beaucoup de gens, à droite et à gauche, étaient révolutionnés. Avec des gens on a décidé de monter une amicale, elle a tenu un an et puis les gens se sont éparpillés parce que c'était trop dur quand on travaille et qu'on a des enfants... Il y avait aussi des festivités dans ce quartier pour le 14 juillet. C'était super sympa, sur la petite place, avec un petit bal, mais cela finissait toujours en drame. Dans le temps il y avait la retraite aux flambeaux dans notre quartier dans le temps.

ER La petite place, c'est à dire ?

GF Place Pierre Sémard ?

ER Où était-elle exactement avant, parce que je sais qu'il y avait des immeubles ?

GF Quand cela se faisait c'était du côté du stade. Dans le temps, il y a des années, c'était le parti communiste qui avait une permanence là. Déjà c'est là qu'on faisait la distribution des colis des anciens dans le temps.

ER Vers l'ancienne PMI ?

GF Oui on dansait là sur une petite place, c'étaient des petites festivités. Des trucs sympathiques. C'était monsieur, qui était à Monmousseau.

YP Jean-Paul Virolles.

GF C'est vrai que la mairie dans ce temps là était très proche des locataires. Je ne dis pas qu'elle n'est plus proche des locataires mais ce n'est plus la même chose, cela n'a rien à voir entre ce qu'il y avait dans le quartier et à l'heure actuelle. A l'heure actuelle, c'est plus moderne mais les gens se sentent plus isolés. Ils ont du mal à se connaître. On a beau essayer en tant qu'amicale depuis 7 ans, les gens ont du mal à se connaître. Donc il y a des choses mais il faudrait un détonateur.

YP Ce qui avait été un bon détonateur, c'est la brocante.

GF On va la refaire.

YP Tout le monde s'est retrouvé là.

GF Cette brocante par le biais de toi, Élise, qui nous a donné l'idée de faire une brocante avec un projet que vous avez et de travailler en commun. Donc on trouve cela super bien, cela coûtera moins cher à tout le monde et permettra de faire venir beaucoup de monde, de faire un appel dans le journal, pour essayer que les gens connaissent cette brocante de cité. Il y a aussi le côté quand les ascenseurs sont en panne, c'est l'occasion de se voir. Dans le temps quand il y avait un nouveau locataire, le gardien venait nous voir, prévenait les gens.

Texte 19: L'entraide et le rôle des associations de quartier. Entretien d'Ouria Aït, habitante et membre du groupe femme.

ER Ok. Je ne me le représente pas, à l'époque, comment cela se passait-il ? Y avait-il des réunions ?

OA Oui, nous avons eu des réunions, qu'on faisait à l'époque dans l'antenne de jeunesse avec Jean-Paul Virolles.

ER Cet immeuble était déjà construit ?

OA Oui. Jean-Paul Virolles, c'est sa fille qui

était à Coup de main. Tu vois qui c'est ? Une grande brune aux yeux bleus Tu n'as pas connu Coup de main ? J'ai retrouvé récemment un courrier qu'elle m'avait fait. À l'époque je devais des loyers. On voulait faire un endettement à la banque de France. Elle m'avait bien expliqué les termes et elle m'avait dit que quand on faisait un endettement on ne pouvait pas avoir de chèque : donc je ne l'ai jamais fait. On avait tenté le coup à l'époque avec François Mitterrand pour demander une subvention par rapport à mes problèmes financiers. Cela a été rejeté. Elle, elle était là pour aider pour les problèmes.

De sorte que les directeurs de démarches quartier peuvent dans le même temps -sans choquer personne- parler directement aux élus, organiser des festivités et sorties à la mer tout en étant fonctionnaires municipaux⁴⁴⁷. Les postes des démarches quartiers portent un héritage très défini pour les habitants, qui expriment des attentes précises et parfois déconcertantes à leur sujet⁴⁴⁸ notamment sur la prise en charge de l'héritage « social » des satellites du PCF, dont la mairie et ses jeunes chargés de mission estime généralement comme étant du ressort des associations (comme les sorties à la mer par exemple). Ces attentes se heurtent en effet au contexte des recrutements de ces postes : à ma prise de fonction, mon appartenance politique n'avait pas été évoquée (je pouvais notamment être adhérente d'un parti de mon choix), et mon cadre d'emploi était celui de la fonction publique territoriale, et non d'un cadre contractuel, impliquant donc une sécurité d'emploi rapprochant ces missions de l'administration plus que du travail de cabinet d'élu. Ainsi, pour certains habitants, « la démarche quartier » est un savant mélange d'une animatrice socio-culturelle, d'une secrétaire d'élue et d'une militante active⁴⁴⁹.

447 Cette situation rappelle l'analyse d'Héloïse Nez et Julien Talpin sur la relation entre municipalités communistes et pratiques participatives, notamment sur l'idée « d'encadrement » : « Ces collectivités partagent néanmoins une histoire commune propre à la banlieue rouge de Paris, celle du communisme municipal. Si ce phénomène politique n'était pas homogène, il reposait toutefois sur certaines caractéristiques communes de gestion locale, notamment sur un encadrement politique extrêmement fin de la population, par le biais des sections du parti, des services municipaux et d'associations diverses, qui permettaient aux élus de répondre aux besoins immédiats de la classe ouvrière et d'organiser les luttes sociales contre l'État et le patronat (Brunet 1980; Fourcaut 1986; Bacqué et Fol 1997; Subra 2004). On peut ainsi parler d'une culture politique communiste et d'un rapport particulier à la participation. » p 98 in Nez H., Talpin J., 2010, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe-l'œil ? », pp 97-115 in *Genèses* n°79, juin 2010, Belin, Paris.

448 Ghyslaine Franne décrit ainsi nos relations : « Il y a quand même une personne, toi, on te braille dessus, comme t'es l'interlocutrice, cela ne fait rien, c'est toi qui prend tout et après tu tries mais tu sais bien que l'on rouspète mais que l'on aime bien. »

449 Le profil de poste désigne en revanche davantage un poste de cadre titulaire (fonctionnaire), compétent dans l'animation de projet et la gestion d'équipe. Le/la directeur/trice de quartier est amené notamment à suivre l'impact des projets urbains sur la gestion des quartiers dont il a la charge, et ce, en interface avec la communauté d'agglomération et les élus.

Les réunions de groupes de travail –plus encore que les démarches quartiers qui sont ouvertes à tous– sont identifiées par certains habitants comme une suite naturelle du partenariat liant la mairie avec les « notables » militants du quartier, dont elle ne peut selon eux se détacher.

Texte 20: Bernard Florent définit son rôle de « relais » :

« ER Puisqu'on en parle des réunions. Est-ce que vous pourriez me raconter comment elles se passent, ces réunions ?

BF Comment ça « comment ça se passe ? ».

ER Il se trouve que j'y suis, mais en tant que mairie et j'ai ma perception des choses en étant de ce côté là. Vous, quand vous le racontez à quelqu'un, qu'est-ce que vous dites ?

BF On ne raconte pas une réunion à des gens !

ER C'est vrai. (rires)

BF (rires) Une réunion, cela reste clos. C'est

comme quand on a une réunion avec l'amicale sur un projet. Si quelqu'un me dit : « alors, la réunion, ça a donné quoi ? - et bien c'était pas mal ! ».

ER D'accord.

BF Cela s'arrête là, il n'a pas à savoir ce qui s'est dit dans la réunion. On ne sait jamais ! Des fois que tu nous dises : on va faire le mur anti-bruit et puis trois jours après, il y a un fiasco, et l'autre a rapporté qu'il y allait avoir un mur anti-bruit. Tu sais comment cela fait dans ces cas là : un le sait, le lendemain, 50 le savent !

ER Et oui !

BF Et après, tu as 50 personnes sur le dos qui disent : « mais on m'a dit ! » Et là c'est une catastrophe. »

Tout en professant une indépendance politique farouche, l'amicale des locataires, notamment, proteste régulièrement de ne pas être associée suffisamment en amont, et revendique le statut d'acteur à part, devant être prévenu de toute initiative avant les autres habitants. Ce statut « à part » se retrouve d'ailleurs dans l'entretien d'Yvette Planesa, membre de l'amicale des locataires, pour qui l'amicale ne fait manifestement pas partie des « habitants » :

« ER Pendant ces réunions, quel est le rôle de chacun : il y a les habitants, les élus, les techniciens, qui fait quoi ?

YP Cela va aller vite, il n'y avait pas d'habitants ! (rires).

ER A quelle réunion ?

YP On en a eu une à Sémat, il n'y avait pas d'habitants, que l'amicale, la mairie, Mme Devert... »

L'organisation de festivités, par exemple, constitue régulièrement un moment d'incompréhension réciproque : les techniciens réunissent les associations et habitants « relais »⁴⁵⁰, pour faire l'état des propositions pour la fête de quartier. Ceux-

⁴⁵⁰On appelle généralement habitants « relais » des responsables associatifs, responsables de groupes informels, habitants « repérés » par d'autres comme étant une ressource d'information. Cette idée est héritière de la politique de la ville et constitue un terme récurrent de l'action publiques en banlieue : ces habitants y constituent généralement des « cibles » pour permettre une meilleure pénétration d'une action vouée à toucher la population.

ci, en retour, adoptent alternativement deux attitudes, qui témoignent de la même relation à une municipalité « encadrante » : soit ils demandent ce que l'on attend d'eux (les techniciens pouvant alors faire des suggestions : organiser une course en sac, vendre des gâteaux etc...⁴⁵¹) ; soit ils définissent le programme de la fête qu'ils souhaitent, en référence évidente à d'anciennes fêtes (défilé d'enfants, chars décorés etc...), et manifestent leur souhait que la mairie mette en œuvre ces actions qui, à rebours, relèveraient pour les techniciens d'une action associative. Cela rejoint l'analyse d'Héloïse Nez et Julien Talpin :

« C'est aujourd'hui au sein des dispositifs participatifs que ces événements sont organisés, les piliers des réunions publiques étant également les grands ordonnateurs des festivités, en préparant des crêpes ou des chansons, mais surtout en mobilisant leurs voisins. La municipalité reste néanmoins à la manœuvre, en publicisant l'évènement, en assurant à la fois un soutien financier et logistique, et la présence en bonne place des élus. Comment ne pas voir ici un lien avec les anciennes cellules du parti qui assuraient ce rôle de mobilisation de la population et de soutien de proximité à la municipalité ? La différence essentielle étant que ces nouveaux « hommes occupés » sont rarement encartés. »⁴⁵²

Ce point de rupture fait écho à la construction ancienne à Saint-Denis d'un service public particulièrement étoffé, construit parallèlement à de nombreuses luttes ouvrières puis de classes populaires⁴⁵³ : il y est affirmé que ces territoires dionysiens ont « moins » qu'ils ne devraient avoir, et que les responsables de ce manque sont les patrons des usines (aujourd'hui fermées), ou l'État, en position régulière de répression des mouvements ouvriers, et du côté des « puissants »⁴⁵⁴. Or, cet État, en décentralisant certaines de ses fonctions, et en promouvant la politique de la ville, a contribué à « descendre » le niveau auquel la contestation doit s'adresser. En somme, la mairie se trouve donc au carrefour de deux mouvements : d'un côté elle fait face aux demandes qui s'adressaient avant au PC (et à la paroisse, qui n'assure plus cette fonction) en terme de « vie sociale » ; d'un autre, elle devient l'interlocuteur privilégié pour les confrontations liées au déficit des quartiers périphériques (manque de logement, précarité de l'emploi, problèmes de santé publique...).

451 On peut cerner cette posture au travers du récit d'un arbre de Noël (2008) par la présidente de l'amicale, Ghyslaine Franne. La fête avait été gérée par le bailleur, et l'amicale était l'« organisatrice visible » : « Elles n'ont jamais le temps mais il y a des mamans, pour une simple chose elles vont être très très contente, par exemple cette année avec l'arbre de Noël. Le père Noël a été généreux cette année : ils s'attendaient à voir des petits sachets, et ils ont vu les pères Noël. Tout ce qu'il y a eu, il y a eu des moyens qui ont été mis. C'est important, cela fait partie du travail de l'amicale, la responsable, la mairie, PCH, pour apporter un peu de bonheur dans une cité où il y a plus de 1200 locataires. Je pense que c'était une réussite totale. Et ce lâcher de ballons, les enfants étaient heureux, heureux ! Les mamans quand elles sont dans le square, c'est très bien, mais des fois ils se disputent. Nous avions demandé à Zora, du centre aéré, qui est très bien, de faire des jeux de piste. Aussi, nous avons fait des dessins de ce qu'ils voudraient dans le quartier. Ce qu'ils veulent dans le quartier, c'est un terrain de tennis, une piste de rollers... On leur dit, il y a tout ça au stade Delaune derrière. »

452 Cf p 109 in Nez H., Talpin J., 2010, id supra.

453 Ainsi, le 9 janvier 1965, dans les années 1975-1976, un courrier de M. Duquesnois fait état d'une mobilisation de jeunes gens du quartier pour obtenir des financements d'État pour la construction du « Mille club », une Maison de la jeunesse et de la culture (MJC). L'équipement est réalisé dans les années 1975-1976.

454 Je reprends volontairement ici une terminologie désuète, inemployée aujourd'hui y compris à la mairie de Saint-Denis, mais qui a pu structurer le discours des mouvements ouvriers antérieurement.

A ce titre, les groupes de travail sont des moments de « synthèse » de ces rôles, où la mairie est « à la portée » des demandes et récriminations, et à la fois organisatrice du territoire. La répartition des acteurs, divisés entre « mairie » et « habitants » (et leurs associations) est représentative de cette synthèse entre ces rôles historiques, qui se sont déplacés de structure mais gardent leur sens politique. En outre, elle rend assez compte de la construction des moments participatifs antérieurs qui se structuraient autour d'une posture de « demande-réponse (refus ou acceptation) » entre les habitants et une autorité. En cela, le cadre posé est donc extrêmement différent du cadre de Kottbusser Tor. Cette dialectique est bien identifiable dans l'entretien de Martine Devert (MD)⁴⁵⁵.

Texte 21: Entretien de Martine Devert (Responsable de l'entretien et des chantiers d'espaces publics dans les cités de logement social et responsable CNL à Saint-Denis) sur le rôle des amicales de locataires et du parti communiste à Saint-Denis

ER Pour toi, quels sont les outils que les habitants ont à leur disposition pour participer au projet urbain ?

MD En vrai... il faudrait des amicales de locataires. Les amicales se sont cassées la gueule quand les directeurs de quartier ont été créés.

ER Tu veux dire les démarches quartiers ou le passage de chargé de missions à directeur ?

MD Le passage à directeur. Avant, les préparations des fêtes de quartier, on se les tapait ! Les gens n'étaient pas que consommateurs. Aujourd'hui je leur demande : "pourquoi vous ne vous battez pas ? - on l'a demandé à la démarche quartier ! Avec le représentant de la municipalité, cela va plus vite." Les premières démarches quartiers n'étaient pas comme cela. Aujourd'hui, vu qu'il n'y a plus le DGA, les élus désignent naturellement les directeurs de quartier et

peuvent se décharger. Avant, on empêchait cette confrontation. Il y avait un tri entre, je dis souvent, "le paillason et le plafond qui menacent de tomber". Avec cette façon de faire de la démocratie participative, il y a eu de la perte de savoir. Les habitants deviennent des professionnels qui ressassent. Les amicales ont moins d'adhérents. C'est aussi lié à la perte du PC et du PS. Il y avait pas mal de militants du PS, je le dis aussi.

ER Tendance PSU

MD Oui, comme Jeffroy, avec les militants chrétiens.

ER Il y a des liens entre les amicales et le PC ?

MD Dans les années 1980 oui. Il faut que je te raconte le début : en 1980 j'habitais Floréal, il y a eu des incendies, j'ai dit qu'il y en avait marre, et j'ai monté un truc. Assez vite il y a eu pas mal d'adhérents et nous avons mené une bagarre. La section CNL de Saint-Denis n'existait pas à l'époque. J'ai été contactée par un certain Patrick Braouezec qui était à Dourdin. Puis, il y a eu les élections en 1980, et Patrick Braouezec est devenu l'adjoint au logement. C'est devenu la plus grosse section de France, avec 900 adhérents.

⁴⁵⁵Martine Devert cumule les fonctions de responsable de l'Unité Territoriale Voirie, espaces extérieurs des cités (c'est-à-dire la gestion de l'espace public dans les cités de logement social) et de la section de la Confédération Nationale du Logement à l'échelle de Saint-Denis; La CNL fait partie des associations qui ont longtemps constitué un compagnon de route du PC. Le passage de chargé de mission à directeur auquel elle fait référence s'est déroulé en 2006. Il avait vocation à assier la posture transversale des démarches quartiers, à potentialiser le relais des demandes habitantes. De manière sous-jacente, cette transformation de poste a aussi eu pour fonction d'augmenter le revenu des anciens chargés de mission, compensant ainsi le poids des heures supplémentaires et l'exposition supposée pour ces postes, à l'interface entre élus, administration, habitants.

(3) Don Camillo, Peppone et les coopératives

Le cas de Santa Croce est plus délicat à analyser. Dans les discours des acteurs, plusieurs référents sont présents : les sociabilités et entraides ouvrières (cercles ARCI, coopérative d'habitation), la paroisse (activités en direction des enfants notamment), les associations satellites du PC (l'UDI), et les mouvements de pédagogie alternative (avec l'importance de Loris Malaguzzi^{456xxvi}). Ces types de mobilisations sont de nature différentes, et ont même été conduites à s'opposer⁴⁵⁷. Une sorte de « mythologie » entoure en outre les histoires postérieures à la guerre sur la gestion de certains pans d'action aujourd'hui publique par les habitants. Ainsi, la société reggienne porte fortement l'empreinte de divers réseaux de participation, allant depuis la prise en charge de besoins sociaux (comme par la paroisse) à l'animation de projets où les personnes auto-gèrent elles-même le projet (coopérative via Candelù). En outre, si la référence au PC est parfois présente, la question ouvrière l'est davantage : elle contribue à transcender la question de l'appartenance politique ; elle est également en accord avec la mutation opérée par le parti communiste italien, en situation de rupture avec l'orthodoxie en particulier depuis sa « refondation ». La division, de ce fait, traditionnellement admise parmi les milieux politiquement situés du centre-gauche à l'extrême-gauche, est celle entre *partigiani*, ceux qui étaient résistants et maintenant de gauche ou du centre, et *fascisti*, ceux qui étaient fascistes, et aujourd'hui de droite. Sur place, la différenciation entre les DS, héritiers du pc « rénové » (PCI), et les DC⁴⁵⁸, le parti chrétien de centre, héritier du centre-gauche, n'est pas un critère de différenciation employé par les acteurs. A cela, il faut ajouter les nouvelles formes de mobilisation : ainsi, les cercles ARCI^{459xxvii}, très

456 Tatiana Pamprolini dit ainsi « l'école en fait ne doit pas éduquer à l'école mais déjà à la vie qui se pratique en elle ».

457 Elles ont notamment été mises en scène par dans les films de Don Camillo, où celui-ci s'oppose à Peppone. Guido Crainz parle même des « deux Églises », catholique et communiste (cf p 103 in **Crainz G.**, 2008, « Les transformations de la société italienne », p. 103-113 in *Vingtième siècle* 2008/4, N° 100, Presses de Science Po, Paris

458DS : *Democrazia di sinistra*, démocrates de gauche. DC : *Democrazia cristiana*, démocrates chrétiens.

459Francesco (FP) m'explique ainsi le fonctionnement des cercles ARCI : *ER Tu peux m'expliquer en résumé, parce que je n'arrive pas à comprendre comment fonctionnent les cercles, parce que cela n'existe pas en France.*

FP Ça n'existe pas ?

ER Non. Qui est-ce qui les gère, d'où viennent leurs fonds ?

FP Alors, il existe des associations culturelles au niveau national, d'après moi. Parmi elles, l'ARCI est la plus connue. Il y en a d'autres, mais franchement, je ne m'en souviens pas. ARCI est la plus importante qui gère tous ces centres. IL y en a d'autres. L'ARCI est, disons, de gauche. L'équivalent existe pour les autres fractions politiques, comme le centre-droit. Alors, ça fonctionne comme ça : l'ARCI analyse pour voir s'ils peuvent ouvrir un certains type d'activité, quelle qu'elle soit : ça peut être une activité sportive, une activité de cercle récréatif comme un bar et tout ça. Caroline est allée dans un cercle ARCI qui est comme une boîte, où ils font des concerts « live ». Ah voilà : elle va au Maffia. Lui aussi c'est un cercle ARCI. AH non, elle elle va à l'Aquario. Ça c'est un centre social, mais ça n'a rien à voir, il est géré par eux-même et c'est complètement illégal. Ils ont occupé l'endroit et puis la ville les a laissé. Ils ne paient pas. Je ne sais pas comment ils sont organisés, mais c'est illégal. En revanche, les cercles ARCI sont « réguliers ». Ils ne peuvent avoir des bénéfices dans leur budget.

ER C'est à but non lucratif

FP Voilà, ils sont à but non lucratif, ou bien s'ils ont des bénéfiques, ils doivent le réinvestir dans l'activité du cercle pour de nouvelles activités, acheter de nouvelles choses. Certains ne gagnent pas parce qu'ils ne peuvent pas. Par exemple les activités sportives : la publicité permet d'acheter les maillots. Toutes les choses pour aller ci et là jouer. D'autres activités, en revanche, comme les cours de cuisine, les cours de danse, cours de langue, photographie, ou des activités de cabaret le samedi soir : toutes ces choses rapportent des recettes. A la fin, ceux-ci doivent de toute façon servir pour la gestion du centre.

ER Ils ont une aide de la mairie ?

FP Ça dépend, le Pigall, c'est la commune qui a construit le bâtiment. Certains ont le soutien des paris. Concrètement, les DS,

liés à la DS, constituent aujourd'hui des centres sociaux où des habitants comme Alessia⁴⁶⁰ vont faire du volley, sans aucune velléité militante ou agrégation par « classe » ; les ouvriers n'y sont plus majoritaires^{461xxviii}. En outre, les activités de bénévolat sont très pratiquées, au sein d'associations qui n'affichent pas non plus leur appartenance religieuse ou politique : Alessia, jeune femme d'une trentaine d'années qui effectue vaillamment ses 45 heures de travail hebdomadaire à Bologne, continue de faire les courses d'une dame âgée du centre-ville de Reggio pour une association, comme quand elle était étudiante. C'est très fréquent selon elle au sein de la jeunesse italienne. Enfin, le dernier axe des mobilisations contemporaines porte sur les questions environnementales. L'association Tutt'in Bici, promouvant le vélo comme vecteur de développement durable en est un exemple^{462xxix}.

A l'examen des différents types d'engagements auquel il est fait référence par les acteurs du Bici-bus, tous ces héritages ou nouvelles pratiques semblent mobilisés ! Le pan « sociabilités ouvrières » est finalement le moins évoqué par les acteurs quand ils parlent du projet Bici-bus.

J'ai réalisé *a posteriori* que la grille d'analyse des « sociabilités ouvrières » était celle que j'avais essayé de « plaquer » sur les différents terrains : elle constituait un point commun potentiel entre les différents quartiers, mais la réalité y a résisté comme il convient lorsque le chercheur décide à la place de ses enquêtés ce qu'il doit trouver. Ainsi, j'ai dû reformuler mes interrogations en décalant le regard des mobilisations ouvrières vers les mobilisations de nature démocratique et sociale, comprenant ainsi les engagements religieux, alternatifs etc...

Que déduire de cette confrontation entre des mobilisations anciennes et des participations d'aujourd'hui ? Chaque acteur, à Reggio, est « quelque part ». C'est

et ils en obtiennent un financement. L'ARCI confie la gestion administrative réglementaire, la parti bureaucratique par exemple. Et ils ont un dernier avantage, c'est qu'ils ne sont pas imposables, ils n'ont pas de contrôle fiscaux. Ils ne paient pas les taxes. La seule chose, c'est que seules les personnes adhérentes peuvent pénétrer à l'intérieur des cercles.

460 J'avais rencontré Alessia du temps où je travaillais à la coopérative d'architectes à Reggio, en 2006.

461 Le choix des activités extra-scolaires avait ainsi un lien avec l'appartenance politique de la famille. Antonella Zacconi aborde ce point ainsi que la pratique actuelle des cercles ARCI : Antonella Zacconi : *Quand j'étais adolescente, il y avait les sœurs, la paroisse au fond et là il y avait un lieu de rencontre pour nous, les jeunes, indépendamment de l'obédience politique des familles. On allait là pour jouer, pour être ensemble. Et il y avait aussi un centre d'agrégation pas loin d'ici, à la circonscription, via Bligny; ou il y avait le cercle récréatif du Pistelli. Là, il y avaient des jeunes mais c'était surtout fréquenté pour les maris ; aujourd'hui il n'existe plus et le Pigall a été installé ici. Aujourd'hui c'est un point de rencontre aussi.*

462 Rosalia Pellegrini fait état dans son entretien de ce lien entre participation contemporaine et cause environnementale. Il y est également question du rôle de « tremplin » des mobilisations associatives vers le monde politique : Rosalia Pellegrini : *« C'est également né de ce groupe du Bici-bus qui sensibilise majoritairement les familles et les parents qui veulent respirer un air pur et ils sont liés aussi à certains mouvements écologistes dans beaucoup de lieux. Il y a une couche de trentenaires et de quarantenaires qui réussit à se mobiliser sur les thèmes de la santé, de l'environnement. C'est le cas dans beaucoup d'endroits. Mais grâce à ces thématiques-là qui ne sont absolument pas politisée, un intérêt a été retrouvé pour résonner un peu sur l'environnement urbain en général, donc aussi sur les retombées environnementales ou que l'urbanisme peut corriger ou améliorer. Donc le Bici-bus est de fait un projet qui réussit à faire participer les personnes et avec lesquels tu peux aussi les attirer dans un parcours politique. Là-dessus, Gianfranco Gucci, après qu'il a commencé ce projet du Bici-bus, il est devenu un acteur. Lui qui n'avait jamais fait de politique m'a demandé : « cela me plairait presque de devenir conseiller de circonscription ou de devenir conseiller municipal. » En pratique, avec le Bici-bus, tu t'approches beaucoup de l'administration communale. »*

une différence forte avec Sémard où des habitants revendiquent par exemple de ne faire partie de « rien » (entendons association), d'être a-politique, en dévalorisant les responsables associatifs comme des personnes en quête de pouvoir et de reconnaissance personnelle (ce qui est parfois vrai). Chaque acteur à Santa Croce peut être situé assez facilement sur un échiquier des différents types d'engagements militants. Cette situation de « maillage » associatif est exploitée lors de l'élaboration de l'*agenda* 21 : des représentants des forces vives du quartier (associations, instituteurs, groupe religieux etc...) y sont ainsi invités et présents . Le projet émergent de ces rencontres fait la synthèse de plusieurs types de tendances associatives : environnementale, pédagogique, « territoriale » (le bien-être du quartier). Il s'appuie sur les mobilisations évoquées plus haut : forces vives de la paroisse, bénévolat dans des associations locales, etc... Tant la méthodologie de projet que les fidélités militantes de chaque acteur fait ressortir la diversité des engagements à Reggio et leur coexistence harmonieuse au sein de rivalités « scénarisées », et de ce fait, désamorçées, notamment celle entre engagement religieux et pratiques « de gauche ». Cette situation est aussi renforcée par le contexte territorial qui est celui d'une ville moyenne, où la coexistence pacifique des différents engagements est fréquemment privilégiée à des confrontations houleuses d'idées politiques ou religieuses. On peut se référer à ce propos à l'entretien de Raimondo Menotti, responsable de la démocratie participative et de la décentralisation à la mairie de Reggio Emilia dans l'entretien ci-après^{xxxxxxi}.

Notons pour conclure que ces différents types de mobilisations ne rencontrent pas sur le terrain l'adhésion des habitants d'origine migrante d'après les acteurs reggiens. Il ne fait pas de doute que les associations liées à la pratique de l'islam sont régulièrement invitées aux processus participatifs et peuvent prétendre à représenter une partie de la communauté musulmane pratiquante, et qui est essentiellement d'origine migrante. Les autres fractions des habitants migrants, diversement répartis entre de nombreux pays d'origine, et dans des secteurs d'activité plus ou moins spécialisés par filière d'immigration⁴⁶³, avec un ancrage local récent, ne sont pas inscrits dans les engagements cités plus haut. A cet état de fait, la circonscription tente de remédier en proposant force événements basés sur l'idée du « vivre-ensemble », de la diversité des cultures, sollicitant ainsi les habitants migrants par

⁴⁶³Il est ainsi souvent dit à Reggio que les indiens « sont très forts pour s'occuper des vaches », que le commerce local « est tenu par les chinois », et que « les femmes roumaines sont des gardes-malades ». Sans ajouter aucune foi aux « qualités » qui seraient propres à chaque type d'immigration pour occuper un « type » d'emploi, on peut supposer que ces propos (très répandus) sont *a minima* issus du constat d'une plus forte représentation d'une communauté dans un type d'emploi, et que certaines « filières d'emploi » recouvrent – imparfaitement – certaines des filières de migration.

une identité qui leur est attribuée, celle de leur origine. Cette inadéquation entre des mobilisations issues d'une hybridation des mouvements sociaux passés, et des populations « électrons libres », arrivées récemment est une piste d'analyse des mutations de la participation habitante à Santa Croce. Par ailleurs, les populations migrantes font souvent partie des groupes sociaux qui disposent de moins de ressources (économiques, relationnelles...) et qu'elles gagneraient donc à bénéficier des dispositifs d'entraide : elles partagent une situation de précarité avec les populations qui étaient le cœur des œuvres de la paroisse ou de l'entraide ouvrière autrefois. A ceci près qu'elles ne sont pas réunies par une communauté d'emploi (l'usine) ou de foi. On a là une piste d'explication sur une faille du processus qui a amené à la création du Bici-bus : fortement inspiré de l'idée de subsidiarité, la méthodologie d'*agenda 21* n'a cependant pas pu pallier une évidence : les fractions de la population qui ont à ce jour le plus besoin de soutien à Santa Croce sont précisément celles qui ne sont pas organisées, puisqu'elles viennent d'arriver et n'intéressent ni les partis politiques, ni les syndicats, étant dispersées dans des milieux très divers et n'ayant de commun que leur caractère d' « étrangers ». De sorte que le dispositif mis en œuvre *via* la participation très complète et diversifiée des différents types de mobilisations locales « rate » une fraction de la population qui est précisément la plus représentée parmi les enfants du Bici-bus.

Texte 22: Entretien de Raimondo Menotti (RM) sur le rôle de la paroisse dans la participation reggienne.

ER Une question qui est venue d'un parent. Comment cela fonctionne dans les quartiers plus ruraux qu'au centre : la paroisse y un rôle ou ça n'a rien à voir ?

RM Si, cela a à voir. Ça a même un rôle très important dans le sens que à Mazzensatico et à Gavassa, dans une autre circonscription, où la participation est plus faible, cela fonctionnait parce que la paroisse s'était investie.

RP A Gavazza et à Mazzensatio c'est un peu comme Don Camillo et Peppone, tu vois ?

RM Ça me fait penser à quelque chose dans la zone sud. Il y avait un facilitateur, dans le centre. Il s'agissait de quelques rues dont il fallait décider comment les requalifier. IL y a eu trois rencontres au siège de la paroisse qui se trouve sur la rue Umberto I. Et je dois dire que de le faire dans ce lieu, cela nous a malgré tout garanti une certaine participation. Probablement que nous ne l'aurions pas eue si nous nous étions réunis au siège de la circonscription. A mon avis la paroisse joue encore un certain rôle. Parce que les autres lieux d'agrégation traditionnels, comme le siège du parti ou le cercle ARCI... Enfin, les cercles ARCI fonctionnent encore dans les zones rurales, mais dans les centres sociaux, ce sont toujours des populations âgées par contre. J'ai l'impression, Rosalia, que la couche des « jeunes », nous l'avons attrapée par la paroisse. Et par l'intermédiaire des

écoles. Nous, dans la sixième circonscription, nous avons eu des personnes jeunes parce que nous avons fait l'assemblée dans les écoles, vraiment dans la salle de cours. Et nous avons fait tourner l'information par l'intermédiaire des maîtresses. Ça, c'est l'autre canal qui paie.

(...)

Notre logique est que la paroisse est un porteur d'intérêt (stakeholder) comme tous les autres, et pour cette raison, cela me convient si la paroisse aide à faire venir les gens, et puis elle participe comme tous les autres sur la base de la proposition. Nous préférons que le jeu soit joué devant tous. Plutôt qu'il y ait une discussion avec l'adjoint pour obtenir des choses en sous-main. Parce que, autrement, si tu dis « non, prenons une position très laïque, aucune confession religieuse ne participe a ce type de parcours participatifs » : malgré tout, ils existent et ils sont des porteurs d'intérêt vu que les choses sont faites ouvertement pas « entre quatre yeux » et que tu n'as pas de contrôle sur les intérêts qu'elles portent. (...)

RM Pour moi, (rire de Rosalia)... je ne l'ai jamais pensé dans cette optique ! Parce que pour moi le Bici-bus et le Pedi-bus sont deux expériences qu'on définit comme de la citoyenneté active. Ou bien de subsidiarité horizontale. C'est-à-dire des formes de gestions de service par l'intermédiaire des citoyens. Simplement, les citoyens s'auto-organisent pour gérer des choses que l'administration, seule, ne serait pas capable de gérer.

Texte 23: Entretien d'Alessia Lustrini (AL) sur le rôle de la paroisse dans la vie sociale de Santa Croce

ER Toi, quels sont tes souvenirs du quartier, de quand tu étais petite ?

AL Moi, quand j'étais petite, il m'a tellement plu. Il y avait beaucoup d'espaces verts où nous pouvions jouer. Puis nous allions toujours en balade à vélo, seule, quand j'étais petite. Mais aussi avec mes autres amies parce que c'est un quartier très tranquille, où il y avait beaucoup de vert, avec l'école où il y avait le passage piéton, et la paroisse. C'était un

quartier très uni, tout le monde se connaissait et j'en ai un très beau souvenir, vraiment.

ER Et la paroisse, aujourd'hui, fait encore des choses dans ce genre.

AL Oui oui, en effet, elle en fait beaucoup mais franchement je ne sais pas t'en dire plus parce que maintenant je n'y vais pas. Mais ils font sûrement des initiatives, comme à Don Bosco.

ER Don Bosco, c'est celle qui est près des Reggiane

AL Voilà, avec tous les terrains de foot.

c) Quels critères pour distinguer les profils participatifs selon les territoires ?

Ce que ces corrélations permettent d'affirmer, ce n'est pas la proposition suivante : « la vitalité associative italienne donne vie à des projets participatifs d'un type mixte : auto-géré avec l'aide de la mairie ». Par contre, au regard des références évoquées par les acteurs, on peut identifier le critère suivant : « l'existence d'un réseau associatif diversifié peut influencer sur le type de projets participatifs mis en œuvre par l'institution » d'une part, et, d'autre part, « à Reggio, les mouvements ouvriers et paroissiaux connaissent aujourd'hui des prolongements divers, caractérisés par une grande diversité d'associations, aux objectifs et aux types d'interventions très diversifiés ». De même, le fait qu'une mairie ait été communiste ne préjuge pas d'une participation de type « discursive » et frontale. En revanche, le fait que l'organisation d'une municipalité communiste ait eu pour corrélat l'animation de plusieurs activités prolongeant ses idéaux sociaux, et ce pendant plusieurs décennies, a une influence sur l'univers de sens local dans lequel se situent les projet participatifs.

Ainsi, nous pouvons dégager des critères, qui participent du type de démocratie participative pratiqué, mais qui ne sont ni spécifiques au quartier ni des idéaux-types nationaux. Ils peuvent en revanche se combiner entre eux, s'allier à d'autres facteurs explicatifs, et peuvent enfin avoir des effets divergents selon le territoire. Comme facteurs inférant le type de dispositif, il me semble donc opportun de retenir l'existence de variables liées à l'environnement politique et à l'histoire des mouvements sociaux sur les terrains. On retiendra notamment :

- l'existence d'un mouvement lié aux revendications de la classe ouvrière, et la permanence de structures « satellites », organisant divers pans de la société micro-locale.
- l'existence de mouvements « alternatifs », se situant en dehors de l'échiquier politique représentatif, tournés vers la mise en pratique d'une alternative et professant une idéologie de vie urbaine différente, notamment sur la question de l'individu, de l'écologie, de la place des enfants...
- l'activité d'une paroisse (la présence d'un parti chrétien peut avoir le même rôle) et la mise en pratique d'une entraide locale, notamment concernant la prise en charge des enfants

- la nature des épisodes revendicatifs, liés à l'obtention d'un droit, d'un service ou à son exercice : ont-ils consisté à chercher à obtenir quelque chose d'un pouvoir local, ou ont-ils directement mis en œuvre ce qu'ils en attendaient ?

Ces différents facteurs influent d'une part sur le degré de diversité des acteurs, sur les ressources locales matérielles et « mythiques » dont ils disposent pour constituer leurs pratiques. Leur occurrence peut être particulièrement importante dans le contexte des quartiers périphériques. Ils constituent, dès lors, des facteurs d'apparition des dispositifs autant que des facteurs explicatifs des divergences. Celles-ci s'articulent sur le fond de réalités nationales différentes, dont les mouvements sociaux ont pu connaître des similarités. Si des tendances nationales sont identifiables – Église, parti Vert, parti communiste – celles-ci prennent des visages contrastés sur un plan local. Celui-ci autorise difficilement à élaborer des modèles nationaux. La comparaison permet de dégager des facteurs de différenciation, liés à des contextes locaux. Ces facteurs sont davantage préhensibles à l'examen d'expériences très diversifiées, consistant à identifier peu à peu des ingrédients, participant de la formation d'un certain type d'expériences participative sans constituer des éléments fixes de modèles nationaux. Un facteur, interne à la diversité et au rôle des acteurs, me semble néanmoins discriminant et fortement relatif au contexte national : le rôle des élus, corrélé au type d'histoire nationale et à la formation de l'État-nation. Je vais ainsi approfondir la place de cet acteur politique sur chacun des terrains afin d'identifier les modalités de ce déterminant national.

3) Les élus : des acteurs au rôle discriminant entre les expériences participatives

La place des élus m'a semblé être un critère discriminant entre les différentes expériences participatives. Pour m'arrêter sur l'évocation du rôle des élus, et ce qu'on peut en déduire sur les relations entre démocratie participative et démocratie représentative, j'aborderai la question sous un angle chronologique.

La différenciation du rôle des élus entre les trois terrains est d'abord sur un plan temporel : à quel moment l'élu apparaît-il dans le récit de l'expérience participative ? Lors du débat qui préside à la réalisation de l'expérience ou du projet (s'il constitue en lui-même l'expérience comme dans le cas dionysien) ? Lors de la réalisation de

l'expérience ? A terme, une fois l'expérience achevée, ou quand des conclusions peuvent en être tirées ?

(1) Sémard : le symbole et la légitimité de l'intérêt général

Le politique apparaît davantage dans l'expérience dionysienne. Dans les processus territorialisés de Saint-Denis, le politique est incarnée par l' élu de quartier. Souvent nommé au singulier, ils sont pourtant plusieurs : sous le précédent mandat, ils étaient deux Jean-Pierre Mariault et Patrick Braouezec, et depuis 2008, Marianne Berry les a rejoints. Pour tous les quartiers, un élu « référent » dirige l'équipe politique du quartier. A Sémard, il s'agit de Jean-Pierre Mariault, seul maire-adjoint des trois élus. Les équipes d'élus sont généralement composées selon deux critères : une diversité d'approche politique pour permettre de toucher le plus d'habitants possibles, et un choix préférentiel d'élus habitant le quartier. Aucun élu du conseil municipal n'habite à Sémard, ce qui est assez significatif de la « cote » de ce quartier. Jean-Pierre Mariault est donc l'adjoint, d'appartenance Mouvement des Citoyens ; il est positionné à des places de confiance au sein de la majorité (élu au finance jusqu'en 2008, puis élu au personnel à partir de 2008). Au sein de la majorité, il apparaît comme un élu plus « classique », entretenant une distance volontaire avec l'administration, à l'inverse du reste de l'équipe qui s'inscrit souvent dans des rapports affectifs⁴⁶⁴. Patrick Braouezec, présent dans l'équipe du quartier, est parallèlement très occupé par son mandat de député et la présidence de la communauté d'agglomération : sa nomination au quartier Sémard peut s'interpréter comme la volonté de ne pas « laisser » le quartier à un adjoint minoritaire au conseil municipal, mais surtout comme un symbole de potentialisation politique pour un quartier qui se distingue régulièrement par les scores électoraux qu'y fait l'extrême-droite et dont les habitants se déclarent « oubliés » des élus. Marianne Berry, conseillère municipale à qui le quartier Sémard a été attribué lors du dernier mandat, en 2008, est une militante ancienne sur la ville et très active pour la confédération nationale du logement. Elle est notamment reconnue dans le milieu des amicales de locataires et siège comme administratrice chez le bailleur Plaine Commune Habitat. Pour plusieurs habitants, elle est aussi une figure locale du parti communiste⁴⁶⁵. Les deux élus les plus présents dans le quartier Sémard, Jean-Pierre Mariault et

464 Son symbole le plus répandu étant la « bise de Patrick Braouezec » : l'ancien maire de Saint-Denis, aujourd'hui président de la communauté d'agglomération et conseiller municipal de Saint-Denis, fait systématiquement la bise aux femmes qu'il salue : administratives, habitantes, élues... Cette pratique est devenue une « marque de fabrique », symbole de l'humanisme de l'équipe municipale, de son ancrage sur le terrain, et est imitée par de nombreux élus.

465 Notamment pour l'amicale des locataires et l'un des habitants souvent présent aux groupes de travail, M. Bernard Jungfrau, qui font fréquemment référence à Marianne Berry quand ils évoquent les actions entreprises par le PCF.

Marianne Berry font part de deux conceptions très différentes du rôle de l' élu de quartier :

« Je suis en effet d'un courant de pensée politique qui interroge le degré de représentativité des outils de démocratie participative. (...) Pour l' élu, cela représente une antenne. Cela lui permet de connaître davantage le vécu des habitants. On ne peut pas faire de la politique comme dans un sous-marin, à l'aveugle. Je suis de l'avis que si on décide dans un bureau entre l' élu et les techniciens, on se plantera. Si on décide dans un bureau entre l' élu et les techniciens, et qu' on a l'avis, même d' un seul habitant, on se plantera peut-être, seulement peut-être. Quand tel ou tel habitant demande quelque chose en réunion, le rôle de l' élu est de « gratter » pour comprendre ce qu' il y a derrière. Je prends l' exemple des places de parking : j' entends la demande de places de parking, qui vient souvent et peut venir de plusieurs habitants. Mais en tant qu' élu, je dois regarder d' abord sur quoi la municipalité a été élue, et ce n' est pas pour faire des places de parking partout. Quand j' entends : « on a fait tel aménagement car les habitants l' ont demandé », je pense que c' est une manifestation de la crise de la démocratie. Mais je reconnais une certaine expertise aux habitants, qui est utile à l' élu.

ER : Quel est le rôle de l' élu dans ces instances ?

JPM: L' élu a avant tout un rôle d' écoute, et il doit prendre la décision, après. Face aux demandes, il doit savoir si c' est là-dessus qu' est orienté le mandat. Puis il a un travail de conviction à mener, par exemple pour expliquer son choix. Il ne doit pas prendre que des décisions de confort : dire oui est toujours plus confortable.

ER : Dans le cadre d' un groupe de travail, quel est le rôle de l' élu ?

JPM: Je n' y suis pas allé souvent.

ER : Pour ceux auxquels vous avez participé.

JPM : Dans le groupe de travail, le rôle de l' élu est différent car il y a moins de hiérarchie, il est assis avec les habitants, socialement au même niveau. Sur les aménagements, les décorations, on peut avoir une discussion et que je dise à Ghyslaine que personnellement je mettrai davantage des roses que des pivoines, et si elle pense autre chose, on en discute, en complicité. Je ne pense pas que le rôle d' un élu, au quotidien, soit d' être proche des habitants. Et je trouve même cela inquiétant. On n' est pas proche des gens parce qu' on a serré 14 mains ou embrassé trois personnes. Je ne supporte pas la tradition de Patrick Braouezec d' embrasser toujours tout le monde. Je n' attends pas d' un élu qu' il soit proche de moi, mais plutôt qu' il soit en haut et qu' il fasse son travail, c' est-à-dire qu' il entende ma demande, et celle des autres, et qu' il décide pour l' intérêt général. »

Cette posture sur la proximité est *a priori* différente de celle de Marianne Berry, initialement militante associative, partisane du « terrain », et se qui se réfère fréquemment à « ce que les gens lui ont dit ». Quand une réunion est prévue, elle prévient ainsi les personnes qu'elle connaît sur le quartier, comme M. Jungfrau, pour les inciter à venir.

Malgré cette différence d'approche théorique, leur pratique en tant qu' élu de quartier est assez comparable, notamment durant les groupes de travail. A chaque entretien, j' ai posé la question du rôle des élus dans les groupes de travail, je n' ai récolté que peu de réponses claires des habitants et techniciens. A l' origine, il

s'agissait d'espaces qui n'étaient pas toujours « pilotés » par un élu, et beaucoup se sont tenus sans élu de quartier : cela représentait notamment une facilité en terme d'organisation puisque les *agenda* des élus de quartier sont souvent beaucoup plus contraints que ceux des techniciens ; en outre, c'était aussi en accord avec la posture de l'élu référent durant le précédent mandat. A partir de 2008, l'habitude a été prise de coordonner ces groupes selon la présence d'un élu : avec une équipe étoffée par la venue de Marianne Berry, il était désormais plus facile de s'accorder avec leurs disponibilités. De plus, quelques expériences malheureuses de rumeurs postérieures aux réunions m'incitaient à « me couvrir » en m'attachant l'autorité finalement compétente en matière de décision. Cette évolution explique en partie les hésitations des différents acteurs sur le rôle des élus dans les groupes de travail. Quelques groupes de travail se sont donc finalement tenus en présence d'une élue, Marianne Berry. Celle-ci, contrairement à mes attentes, s'est appliquée à se tenir en retrait, en position d'écoute, rejoignant en cela la posture énoncée par Jean-Pierre Mariault.

De sorte que l'élu au sein du groupe de travail observe une place de l'ordre du symbolique, « bénissant » le processus, et constituant la garantie d'un bon fonctionnement ultérieur.

Quelle est la présence physique de l'élu dans la suite du processus ? Elle est infime. L'effectuation du projet discuté avec les habitants, les indications que l'administration retire de cette consultation des habitants sont intégrées à la réflexion urbanistique. Celle-ci doit recevoir la validation des élus pour devenir effective, *via* une réunion annuelle passant en revue les différents aspects du projet urbain, ou bien par une « note d'information » soumise au bureau municipal, le cercle restreint des adjoints au maire. Une fois la réalisation effectuée, les élus retrouvent une place importante puisqu'ils sont généralement « en première ligne » pour recevoir les commentaires des usagers et habitants lors d'une réunion publique régulière qu'ils animent, la démarche quartier. Ils sont éventuellement visibles également lorsqu'une inauguration est réalisée, mais des élus de rang « supérieur », comme le maire, les élus du conseil général, y sont souvent plus visibles (ils y font notamment les discours).

Formellement, les élus sont donc présents au début du processus, au milieu et à la fin. Il y est régulièrement fait référence pour chaque étape nécessitant une

« validation politique », sésame de la réalisation. Néanmoins, pour les habitants, les référents réguliers au cours des groupes de travail sont les techniciens : ceux de l'administration, et ceux des cabinets d'architectes ou de paysagisme : ceux-ci sont identifiés, leurs noms sont connus, et ils sont accessibles car souvent présents sur le quartier. L'élu occupe ainsi une place symbolique forte, prolongée par son bras armé, l'administration. Celles-ci tire sa légitimité – parfois très élevée – de l'évocation fréquente et respectueuse des « élus »⁴⁶⁶.

Il faut enfin souligner une particularité importante de la situation française, reposant dans le double statut des élus de la démocratie représentative : ils sont conjointement élus du peuple et représentant de l'État (le maire est ainsi premier magistrat de la commune). Cette ambiguïté touche bien sûr au cœur les expériences participatives, lorsqu'elles sont amenées à contrecarrer l'ordre établi.

(2) Santa Croce : la médiation infra-locale

Quelle est donc la place des élus italiens dans le projet Bici-bus ? Lors du processus d'*agenda* 21, les élus sont relativement présents, et notamment les conseillers de circonscription⁴⁶⁷. Par la suite, le Bici-bus ne requiert pas la présence des élus : les référents administratifs travaillent au service municipal du « plan mobilité – nouvelles idées en circulation ». Cependant, la présidente de la circonscription, en tant que mère d'élève, y participe et fait « ses tours » en vélo, comme les autres parents. En outre, elle offre une oreille attentive à l'institutrice qui manifeste le dysfonctionnement du Pedi-bus à l'école Collodi : les parents des enfants étant peu nombreux à participer, ainsi des bénévoles de la circonscription viennent pallier ce manque pour réaliser les « tours » de Pedi-bus avec les enfants. La présidente de circonscription semble être l'interlocutrice lorsque la présence de bénévoles est nécessaire : elle joue le rôle d'une instance de proximité facilitatrice. Ce rôle rappelle des missions qui sont confiées en France à des postes administratifs (médiateurs, chargés de mission politique de la ville...). Or, la particularité des circonscriptions est de disposer d'une administration extrêmement réduite (une secrétaire et un gardien, outre les services « dédiés » comme les ludothèques etc...) : ces missions de « lien » entre société civile et Bici-bus sont donc assurées en l'occurrence par la présidente. Le politique est enfin présent à

⁴⁶⁶Cette évocation prend parfois un tour magico-religieux, quand l'évocation de l'« élu » et de son pouvoir rappelle une terminologie mystique, imprégnée de monothéiste (le peuple élu etc...)

⁴⁶⁷Ils sont mentionnés sur les listes de présence des groupes de travail de l'*agenda* 21

l'aboutissement du processus. Le maire de Reggio a en effet utilisé à plusieurs reprises le projet Bici-bus dans sa communication électorale⁴⁶⁸. L'acteur politique est donc présent d'une façon différente à la situation dionysienne : plus actif « dans les faits » il ne semble pas dépositaire de la même puissance symbolique. Le fait que le processus soit suivi au niveau de la circonscription est l'une des raisons de cette différence : les élus du conseil municipal adoptent une posture plus surplombante, sont davantage rémunérés, etc... L'utilisation *marketing* du Bici-bus, a priori, est d'ailleurs de leur fait. Paradoxalement, la participation agissante du politique au processus est liée au caractère mixte de l'expérience et à la diversité d'acteurs en jeu : l' élu y joue un rôle parmi d'autres, ni plus ni moins, à la hauteur de ses capacités concrètes.

(3) *Kottbusser Tor : l'absence, ou la médiation supra-locale*

A Kreuzberg, l' élu référent de l'arrondissement est celui qui siège au *management* de quartier. D'après les services, il ne semble pas systématiquement présent lors des conseils de quartier. Certains ironisent même sur la faible prise en charge politique des problématiques qui sont posées. Une fois le vote organisé, les projets se déroulent sans présence politique : c'est notamment le cas d'Idefix. Finalement, le politique « réapparaît » dans les récits des acteurs lorsque la *Bürgerinitiative* est fondée contre la *Druckraum*. Le maire d'arrondissement fait alors des déclarations pour expliquer la démarche et défendre l'idée qu'une nouvelle *Druckraum* doit être ouverte ailleurs. D'après les propos de Niels, il semble apparaître comme un soutien pour l'initiative, jouant davantage un rôle de conciliation vis-à-vis des habitants qui forment la *Bürgerinitiative*. Rappelons également que le « scandale » à l'origine de la *Bürgerinitiative* provient d'une *interview* de l'adjoint à la sécurité réalisée sur fond de consommation de drogue. La connotation politique du scandale est donc présente dès son origine. Ainsi, le politique semble dans l'expérience de Kottbusser Tor intervenir dès lors qu'il existe un point de blocage, mais non comme garant du processus. C'est donc l'expérience où les élus apparaissent les plus éloignés de l'expérience participative. Leur évocation est nettement associée à d'autres sphères d'intervention : la participation locale, ainsi, ne semble pas être du ressort du politique, hormis sous ses versants « médiatisés ».

468 Cf par exemple : pp 5-7 in **Comune di Reggio Emilia**, 2009, *Reggio comune – Città delle persone* n°1, janvier-février 2009, Comune di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 30 p.

(4) Synthèse et typologie selon le rôle des élus

Ces différentes interventions peuvent se caractériser sous forme du tableau suivant :

Étape de l'expérience	Type d'intervention de l' élu	Groupe de travail de Sémard	Bici-bus de Santa Croce	Idefix à Kottbusser Tor
amont	procédurale	X		X
	symbolique	X	X	
	médiation			
	communication			
pendant	procédurale	X		
	symbolique	X		
	médiation		X	
	communication			
aval	procédurale	X		
	symbolique	X		
	médiation			X
	communication	X	X	

Tableau 7: Typologie des interventions du politique dans les expériences participatives Bici-bus, Idefix, Groupe de travail

J'ai souhaité distinguer trois phases dans chaque expérience : l'amont désigne le moment de délibération, ou, dans le cas du groupe de travail, le moment de rencontre du groupe. Le « pendant » désigne l'expérience en elle-même pour le Bici-bus et Idefix, et l'exécution des décisions du groupe de travail à Sémard. L' « aval » est composé des conséquences de ces expériences.

Par ailleurs, au sein de chacune de ces étapes, j'ai distingué quatre formes d'intervention du politique qui ressortent des expériences étudiées.

- La dimension procédurale relève de la « validation » politique, qui fonde en droit le processus.
- La dimension symbolique renvoie à la présence d'un élu afin de légitimer un processus, lui donner du poids, sans qu'il ait nécessairement à manifester publiquement un avis.
- La « médiation » désigne les interventions d'élus destinées à faire dialoguer plusieurs parties, qu'il s'agisse de fractions opposées de la population, de l'administration et des habitants, ou encore de sphères sociales qui ne se

connaissent pas (le Bici-bus et les volontaires par exemple).

– Enfin, la communication fait référence à l'exploitation de l'expérience en terme de *marketing* politique : prise de parole publique, communication médiatique, usage électoral, etc...

Que fait apparaître ce classement entre les différentes présences politiques ? D'abord, un degré, de Sémard vers Kreuzberg : une présence plus fréquente et diversifiée du politique dans le dispositif français que dans le dispositif allemand, Santa Croce demeurant à l'entre-deux.

L'expérience française se distingue par une occurrence forte de la dimension procédurale et symbolique. La médiation, en revanche, est davantage l'apanage du politique à Santa Croce, durant le processus, et du politique à Kottbusser Tor pour gérer l'aval du processus, à savoir le conflit qui en découle. On distingue ainsi des tendances qui différencient ces trois terrains. Conformément à ce qu'on en attendrait, la présence du politique – et de son administration – est importante à Sémard. Cette présence « procédurale » et « symbolique » révèle une place essentielle de l'État, qui confère une légitimité symbolique à l'expérience participative, confirmée par une légitimité en droit, par l'intermédiaire de l'élu. Cette dimension est absente des autres dispositifs ; elle renvoie au statut de l'intérêt général en France où cette notion demeure fondamentale ; la démocratie représentative confie la garantie de la souveraineté populaire aux élus. Elle est enfin l'un des arguments contre des processus participatifs considérés comme favorables aux particularismes ou sensibles au processus NIMBY (*Not in my Backyard*). Le cas de Sémard se distingue par le statut de l'acteur administratif. Celui-ci, qui n'est pas mentionné dans le tableau, fait corps avec la présence de l'élu, et est présent à toutes les étapes du projet, contrairement aux expériences Bici-bus et Idefix, où l'administration n'intervient qu'au début et éventuellement pour accompagner le fonctionnement, ponctuellement en cas de besoin. Cette identification de l'administration avec la fonction symbolique et légale rencontre le statut de l'État en France, indiqué ci-avant. Elle est aussi liée à la forme du projet : lors d'un débat portant sur des aménagements, le répondant de l'administration est fortement nécessaire pour livrer des éléments d'information aux habitants. Cet investissement symbolique fort de l'administration est donc en rapport avec son caractère discursif.

A l'extrême inverse, les élus sont très peu évoqués par les acteurs berlinois. Il se

peut que la place des élus me soit apparue de manière minimisée du fait de mon approche plus ciblée, et surtout, centrée sur le projet « concret ». Il reste néanmoins qu'ils sont très peu évoqués par les acteurs, hormis au sujet de la phase de conflit qui caractérise l'aval du projet. L'élu de l'arrondissement joue alors un rôle de médiateur, tentant de concilier les deux partis (« pro » et « contre »-*Druckraum*). C'est une autre facette, une autre interprétation du sens de l'intérêt général : ici l'élu fabrique l'intérêt général au gré des initiatives d'habitants, godillant en quelque sorte entre leurs différentes mises en œuvre contradictoires⁴⁶⁹. Le niveau atteint par les antagonismes est, de ce fait, bien plus exprimé. On pourrait penser dans la situation dionysienne que la présence de l'élu d'un bout à l'autre contribue à orienter le propos, à brider l'expression des habitants. Pourtant lors du groupe de travail à Sémard, l'élu ne dit presque rien, ce qui est relaté dans plusieurs entretiens. Au fil des réunions, j'ai pourtant noté une différence entre les groupes de travail avec et sans élus : en l'absence d'un élu, les propos sont plus libres et, souvent, plus agressifs. Plusieurs techniciens apprécient d'ailleurs la présence de l'élu pour cela, parce que cela « cadre » le comportement des habitants⁴⁷⁰. Bien sûr, en cadrant la parole, par une seule présence symbolique, celle-ci s'en trouve de fait orientée. Les conflits s'expriment moins ouvertement.

A Reggio, le rôle de la présidente de circonscription semble se situer sur le plan de l'écoute et de la proximité : la rencontre des différents acteurs a pour fonction de renseigner l'élue sur ce qui se déroule sur le quartier, de maintenir le lien avec ses différents acteurs. N'étant pas directement en charge du fonctionnement du Bici-bus, il semble qu'elle est davantage présente en facilitatrice lorsqu'il manque un accompagnateur, pour mettre les personnes en réseau, qu'en tant qu'élu « garant » d'une légitimité de l'expérience. C'est probablement lié au statut d'élu de circonscription^{471xxxii} et à la taille de Reggio, plus réduite que dans les autres cas.

469Le *management* de quartier l'exprime en terme de « niveaux » : certains conflits doivent se régler au « niveau politique ». Le *management* de quartier gère le quotidien, ce qui n'engage ni polémique ni complications excessives, et laisse au politique les situations plus intriquées. : « ER Y a-t-il des discussion et des projets sur le problème de la « scène » de drogue ? FB IL y en a toujours sur certains petits projets. Fixpunkt est au coin de la rue, au-dessus d'Idefix, la salle d'injection est dans le quartier. Mais il y a beaucoup de demandes pour discuter de ce thème. Mais de toute façon le management de quartier ne peut absolument pas résoudre cela... au niveau local. C'est un thème qui doit être résolu au niveau politique. Le bureau d'arrondissement reçoit beaucoup de demandes des participants pour faire quelque chose avec ça. »

470 Stéphanie Rocher décrit ainsi le rapport des habitants à l'élu : « Nous n'échapperons pas aux moments conflictuels, à la façon dont les habitants se saisissent des moments de rencontre avec les élus. Il me semble qu'ils sont un peu plus respectueux des élus : mine de rien, il y a une position sociale des élus qui fait qu'on ne parle pas de la même façon à un élu qu'à un technicien. C'est vrai que des fois nous nous en prenons plein la figure. Il faut recadrer. Mais il y a parfois aussi des exaspérations légitimes. »

471Ainsi, les circonscriptions semblent relativement peu associées au processus, dans le processus classique de mise en place : « GF Nous avons proposé aux écoles et les écoles l'ont proposé directement aux citoyens... je ne sais pas, Rosalia ? C'étaient les écoles qui ont... ? La ville a parlé directement aux écoles sans intermédiaires comme les circonscriptions. En revanche, quant il a fallu faire la signalisation au sol, nous avons dit aux circonscriptions ce que nous étions en train de faire parce qu'ils disaient « qu'est-ce qui est écrit : « Bici-bus » » ? (...) Par ailleurs, il y a quelques mois nous avons fait une réunion avec les présidents de circonscription pour leur demander de l'aide pour les bénévoles. »

Ce focus sur le statut de l'acteur politique dans les expériences participatives fait apparaître qu'il s'agit effectivement d'un facteur de différenciation entre les expériences participatives. Le statut de l'élu est en relation avec la place de l'intérêt général au sein de chaque État, au niveau d'autonomie (et donc au type) de chaque expérience participative, à la conception locale du rôle dévolu à l'État et notamment à son administration. Ces facteurs, variables selon les contextes locaux, croisent un facteur d'ordre national qui constitue un facteur de différenciation géographique : l'État, issu de la démocratie représentative, dans sa double composante politique et administrative joue en effet un rôle très différent dans sa relation avec la démocratie participative. Ainsi, l'existence d'une structure politico-administrative infra-locale en Italie dévolue aux processus participatifs à une présence politique en ultra-proximité : cette spécificité est liée à l'héritage des circonscriptions, particulièrement sensible dans une ville moyenne, avant l'actuelle réforme qui va probablement conduire à éloigner celles-ci des citoyens.

L'approche française, bien que tenante de la participation territorialisée à Saint-Denis, tient davantage de la déconcentration du pouvoir central, qui garde symboliquement et légalement une forte emprise sur l'expérience, et s'installe dès lors dans une relation duale, voire frontale, avec les habitants inclus dans l'expérience. Ces formes d'État, déconcentré ou décentralisé semblent moins à l'œuvre en Allemagne, où le processus décisionnel et la part symbolique de la démocratie participative rencontrent moins souvent et moins fortement les représentants de la démocratie représentative. Sans doute faut-il y voir autant le rôle d'une réelle appréhension « pragmatique » du sens de la mobilisation habitante que l'influence des difficultés économiques rencontrées par le *Land* berlinois. Ces dernières ont une nécessaire influence sur la crédibilité de l'État à s'« immiscer » dans les processus participatifs. Cette dimension économique entre en effet fortement en jeu dans l'évolution des modes de gouvernance locale, comme déterminant sous-jacent ou à l'inverse revendiqué. L'approche économique concerne de manière diverse mais partagée les expériences participatives présentées dans cette étude, et je reviendrai donc par la suite sur ses impacts méthodologiques.

La question de la place de la démocratie représentative vis-à-vis des processus participatifs constitue donc un critère permettant de différencier des tendances entre les expériences participatives, selon la place qu'y occupent les élus. Cependant, elle peut aussi être abordée différemment, comme un point de convergence de ces territoires périphériques européens : la relation entre participation et représentation dans les quartiers périphériques renvoie en effet à l'articulation entre pouvoir politique et émergence de mouvements sociaux. On a ainsi pu voir en quoi ceux-ci pouvaient croiser d'actuelles pratiques participatives, dans les récits comme dans les pratiques.

Plus avant, il est utile de questionner le lien entre des revendications politiques issues de classes populaires et la pratique de la démocratie participative dans les quartiers périphériques. D'ordinaire, cette mise en relation n'est évoquée qu'ironiquement (le retour des soviets...) ou pour questionner le rapport entre les actuelles municipalités communistes et les pratiques participatives. Je postule à rebours qu'au-delà de correspondances actuelles, il existe une forme d'essence commune entre certaines approches de la participation et l'émergence de mouvements ouvriers organisés au XIX^{ème} siècle. Je souhaite par cette mise en regard parvenir à questionner la nature politique des expériences participatives en banlieue et, en délaissant leur forme, interroger et qualifier ainsi leur nature démocratique.

B) Politique et démocratie participative en périphérie : retrouver le lien

1) De la relation complexe entre socialisme et démocratie participative en périphérie

a) L'application de la théorie de la justice de John Rawls à l'analyse géographique de la démocratie participative en périphérie

(1) Expliquer l'absence de références aux mouvements ouvriers dans le discours des acteurs

Cette évocation locale de mouvement sociaux antérieurs m'amène donc à une lecture historique de la démocratie participative. Au cours des entretiens, l'absence d'évocation des mouvements socialistes antérieurs a constitué un résultat, de par leur absence autant que s'ils avaient été mentionnés. Les acteurs ont généralement manifesté de la surprise ou de l'incompréhension quand je leur proposais une grille explicative des expériences participatives à partir des mouvements ouvriers. Sur le moment, cette « résistance » du terrain qui remettait en cause mes hypothèses initiales m'est apparue comme un signe positif : le terrain ne se « pliait » pas à mes hypothèses de départ.

Néanmoins, cette absence de références explicites aux mouvements socialistes me semble à présent avoir une autre signification que la seule inadéquation du réel à la théorie. Je postule en effet qu'il existe des éléments de comparaison entre les prémices du socialisme et l'émergence des expériences de démocratie participative dans les quartiers périphériques. Je vais brièvement tenter de démontrer la nature de ces résonances. Auparavant, je me demanderai comment interpréter le « refus » des acteurs, tous pays confondus, de voir une relation établie entre les mouvements ouvriers et les expériences participatives ?

J'avance ici deux hypothèses explicatives :

– premièrement, la terminologie employée pour désigner les processus participatifs est conjointement floue (son objet, ses procédures, ses limites, sont

mouvants) et figée : l'emploi du terme « participatif » définit ainsi un champ qui se définit pour les acteurs par la négative⁴⁷². Le champ du « participatif » n'est pas politique, pas partisan, pas ancien, et apporte peu de transformations sociales. Tous éléments qui, quelle que soit la posture politique de l'interlocuteur, sont à l'opposé d'une définition des mouvements ouvriers et des prémices du socialisme. Ce constat renvoie également à l'analyse préalable sur ce qui est ou n'est pas participatif : l'analyse des processus avec une grille centrée sur l'échec conduit aussi à inhiber toute comparaison avec d'autres expériences ou mouvements, notamment s'ils ont connu une certaine longévité, un impact national etc... ainsi, le terme se caractérise par le flou de ce qu'il désigne, mais colporte un univers de sens nettement éloigné de celui des mouvements socialistes. Les dispositifs participatifs sont en outre fortement identifiés à la municipalité, tandis que les mouvements ouvriers jouissent d'une forte image d'indépendance vis-à-vis de l'État. Ajoutons enfin que cet héritage politique socialiste est davantage revendiqué aujourd'hui par des mouvements ou partis d'extrême-gauche, or cette fraction politique est souvent l'une des plus critiques au sein des partis de gauche sur les expériences de démocratie participative ; les tenants de ces mouvements sont donc peu enclins à proposer cette comparaison.

– deuxièmement, dans la continuité de la première hypothèse, les acteurs de la démocratie participative au niveau local tiennent fortement au caractère a-politique affiché de ces expériences. Pour les administratifs et les politiques, cela permet d'encourager la population de tous bords à participer, et d'éviter l'accusation d'instrumentalisation politique des dispositifs. Pour les habitants, il s'agit de légitimer leur place au sein des expériences : s'ils se positionnent politiquement, ils décrédibilisent leur prise de position, considérée comme partisane, et non comme le fruit d'un « bon sens », d'un « savoir d'usage » localisé. Ce refus de la référence politique se situe aussi dans l'affirmation forte que la démocratie participative est pertinente au niveau local. L'évocation de mouvements politiques, y compris anciens mais dont l'héritage est encore porté politiquement par certains partis de gauche, apparaît ainsi comme une tentative de « monter » le niveau de la participation à un niveau supra-local. Or cette tentative ne rencontre souvent pas l'adhésion des acteurs de ces expériences.

Dès lors, je déduis de l'absence d'évocation des mouvements ouvriers non qu'il n'y a aucune relation à faire entre ceux-ci et des expériences participatives locales,

472 Sur le rôle de ce qui est ou n'est pas de la démocratie participative, cf II-II

mais plutôt que les caractères que les acteurs leur attribuent ne les autorisent pas à y voir un autre sens que des actions éphémères, locales, sans objectif politique. A rebours, mon hypothèse est donc que la démocratie participative est une réactivation de pratiques ou de concepts qui se sont régulièrement trouvés au croisement entre démocratie et socialisme.

Pour aborder cette question, j'emprunterai deux chemins convergents : l'un sera de rappeler comment les questions de démocratie dans les quartiers périphériques peuvent croiser les questions d'inégalités, d'injustice et d'oppression. Ce lien une fois établi, j'examinerai en quoi ces phénomènes, qui font l'objet de la naissance du mouvement socialiste, permettent d'identifier des éléments de comparaison entre ces mouvements sociaux et politiques et des expériences participatives, locales, limitées dans le temps.

(2) La démocratie face aux injustices spatiales des territoires périphériques

Je ferai d'abord référence aux réflexions menées par John Rawles sur la justice sociale, et m'inspirerai de l'application éclairante qui en est proposée par Bernard Bret⁴⁷³ pour la géographie.

John Rawles propose une théorie contractualiste⁴⁷⁴ et libérale de la démocratie. Selon lui, les inégalités sont inhérentes à la société, et acceptables à certaines conditions :

« Les inégalités sociales et économiques doivent satisfaire à deux conditions :

- elles doivent être liées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous dans des conditions d'égalité équitable des chances et

- elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus désavantagés de la société »⁴⁷⁵.

Dès lors, il ne convient pas de lutter à leur rencontre. En revanche, lorsqu'elles sont à l'origine d'injustices sociales, il est nécessaire de s'attaquer à ces dernières, notamment par la recherche du *maximin* :

« Se trouve ainsi énoncé un principe fondamental du système rawlsien : faire que ceux

473 Bret B., 2009, « Interpréter les inégalités socio-spatiales à la lumière de la Théorie de la Justice de John Rawls », pp 16-34 in Dufaux F., Gervais-Lambony P., « Justice... spatiale ! », *Annales de Géographie*, n° 665-666, 2009, Armand Colin, Paris

474 Bernard Bret explicite ainsi ce principe rawlsien du contrat : « La philosophie morale de John Rawls s'inscrit dans la tradition des théories du contrat social. Sans prétendre ici en faire une présentation, il est nécessaire d'en rappeler en quelques mots les principes majeurs pour comprendre ensuite tout le profit que la géographie peut en tirer. Il s'agit d'énoncer les termes du contrat, c'est-à-dire les règles de la vie en commun de partenaires sociaux qui ont des intérêts convergents — chacun a besoin des autres — et des intérêts divergents — chacun est en compétition avec les autres : répartir les avantages et les charges de la coopération sociale est ainsi la tâche majeure de la philosophie morale et politique. » Cf p 18 in Bret B., 2009, id supra

475cf p 30 in Rawls J., [1993]1995, *Libéralisme politique*, PUF, 450 p.

qui ont le moins aient le plus possible, c'est-à-dire le maximin, la maximisation du minimum. John Rawls parle donc de la justice comme équité, c'est-à-dire d'une justice qui ne se confond pas avec l'égalitarisme, mais qui vise à l'optimisation des inégalités au bénéfice des plus pauvres. Il y a là un vaste champ de réflexion ouvert sur l'efficacité sociale des inégalités, et notamment des inégalités territoriales, puisque le raisonnement laisse ouverte l'hypothèse selon laquelle certaines inégalités peuvent améliorer le sort de tous plus que ne le ferait l'égalitarisme. »⁴⁷⁶

Cette approche conduit à des développements dans des champs divers (économique, aménagement...) mais éclaire également l'analyse de la démocratie. La démocratie y est présentée comme une modalité de mise en discussion collective du *maximin* : permettant notamment l'association de différents partenaires ou citoyens à égalité, malgré leurs différences⁴⁷⁷.

Cette théorie comporte par ailleurs une application territoriale : Bernard Bret l'applique ainsi à une réinterprétation de la relation entre centre et périphérie, renouvelant ainsi l'approche dominant-dominé qui en est souvent proposée. L'aménagement est selon lui la discipline chargée de définir le *maximin* sur un plan territorial :

« Toute configuration centre-périphérie est dans une dynamique qui renforce le dispositif, ou l'atténue, voire le renverse, mécanisme qui s'exprime alors par l'émergence de nouveaux centres aux dépens d'anciens qui périssent. L'organisation du territoire résultant de la dynamique sociale, inversement, la dynamique du territoire réagit sur les faits sociaux, réaction positive qui consolide les positions existantes ou réaction négative qui les ébranle. Cette différenciation spatiale est bien une inégalité. Certains points attirent les flux d'hommes, de produits et de capitaux ; ils sont érigés en centres parce qu'ils concentrent les pouvoirs décisionnels et parce que les populations qui y résident, par un effet de lieu, y jouissent de conditions de vie plus favorables qu'ailleurs en termes de niveaux de revenu, de marché du travail, d'accès aux services publics et privés. D'autres territoires qui se définissent par antithèse assurent en moyenne à leurs résidents des perspectives de vie moins favorables : ce sont les périphéries, dans la dépendance des précédents. »⁴⁷⁸

L'application territoriale de la théorie de John Rawls apparaît donc doublement précieuse dans la perspective d'une étude des quartiers périphériques sous un angle démocratique, puisqu'elle permet d'interpréter la relation entre démocratie et injustice sociale, et la relation entre centre-périphérie et aménagement.

476 p 18 in **Bret B.**, 2009, id supra

477 Selon Bernard Bret, John Rawls interpréterait ainsi le débat démocratique : « Pas plus qu'elle ne se prononce pour une économie de marché ou pour une économie collectiviste, la théorie de la justice ne dit pas que la centralisation serait préférable à la décentralisation, ou l'inverse, ou que tel système électoral serait plus équitable que tel autre car la mise en œuvre des principes universels ne fait pas l'impasse sur les contraintes de l'exercice du pouvoir ni sur les traditions culturelles des lieux et des hommes. L'important est que les modalités de la mise en œuvre soient en conformité avec les principes universels. Pour y parvenir, ou au moins s'en rapprocher, il n'est d'autre voie que le débat démocratique, procédure qui contient en elle-même la vertu de considérer chaque partenaire social, en tant qu'être rationnel, égal à chaque autre, et qui, partant, assure à chacun les bases sociales de l'estime de soi. C'est en quoi John Rawls énonce, et il insiste sur cette précision, une théorie politique de la justice. » p 31 in **Bret B.**, 2009, id supra

478 Cf p 21 in **Bret B.**, 2009, id supra

(3) La démocratie participative : outil de lutte contre l'oppression des territoires périphériques

Cela conduit à caractériser plus précisément ce qui constitue une injustice sociale, qu'elle se décline territorialement ou pas. Frédéric Dufaux et Philippe Gervais-Lambony proposent une typologie des types d'oppression qui constituent les phénomènes d'injustice. Une forme d'oppression concernerait ainsi particulièrement cette étude parce qu'elles traitent de la question démocratique : l'« absence de pouvoir » :

«(ou exclusion de la prise de décision). Elle désigne l'oppression de ceux qui, indépendamment des questions de redistribution économique, sont exclus de toute prise de décision, soit sur leur lieu de travail, soit dans leur espace de vie en général.⁴⁷⁹ ».

L'"exploitation" est également une forme qui traite de la question démocratique, en désignant notamment l'exclusion des processus de décision, en lien avec une situation économique. Elle pourrait nous concerner ici, notamment à l'examen des couches de populations dont font partie les catégories "latérisées", qui ne sont pas dans des positions très favorables vis-à-vis de l'emploi (notamment à Kottbusser Tor et Sébard).

Ces auteurs proposent donc une vision renouvelée de l'analyse des inégalités socio-économiques et de leur traduction spatiale. Dès lors, comment cette grille de lecture s'applique-t-elle au phénomène démocratique dans les quartiers périphériques, et en particulier sous sa forme participative ? Sans employer textuellement l'expression de « justice spatiale », mon analyse des quartiers périphériques part de l'hypothèse qu'ils sont soumis à une oppression spécifique, qui interroge de manière cruciale la démocratie qui y est pratiquée : d'une part, cette oppression est liée aux conséquences des caractéristiques socio-démographiques de leurs habitants sur leur accès à la décision ; d'autre part, elle est liée à la répartition des bénéfices du développement des métropoles, conférant souvent plus

479 Selon la distinction opérée par ces auteurs entre les approches de la justice, je m'intéresse à la dimension *procédurale* de cette justice sociale, en m'attachant davantage aux représentations et aux identités qu'elle suppose, le tout sur un plan géographique. Je citerai ainsi ce court extrait qui permet de situer la géographie dans ce paysage théorique : « *D'autre part elle [la notion de justice spatiale] est fondamentalement fédératrice pour la discipline puisqu'aucun des « courants » scientifiques qui la composent n'est exclu des débats qu'elle ouvre. Selon l'approche adoptée sur la question, soit l'on est conduit à se poser des questions sur des distributions spatiales (de biens, de services, de personnes...) parce que l'on choisit une définition redistributive de la justice, soit l'on est conduit à se poser des questions de représentations de l'espace, d'identités (territoriales ou non), de pratiques, parce que l'on choisit de réfléchir sur la dimension procédurale de la justice. En d'autres termes, se trouvent mobilisées et éventuellement associées des approches relevant plutôt de l'analyse spatiale et des approches relevant plutôt de la géographie des représentations ou de la géographie culturelle. Cette convergence se fait à travers une réflexion sur les modalités de la prise de décision politique et sur les politiques conduites pour assurer de meilleures distributions spatiales. Ce champ de réflexion large peut bien sûr entrer dans les catégories de la « géographie sociale » telle qu'elle s'est développée en France, mais en acceptant d'utiliser la notion de justice spatiale et pas seulement celle d'inégalités sociales celle-ci pourrait s'ouvrir un arrière-plan théorique tout différent et à notre avis enrichissant.* » p 6 (dans le texte) p 8 (en note) in **Dufaux F., Gervais-Lambony P.**, 2009, « Justice... spatiale ! », pages 3-15, in *Annales de Géographie*, n 665-666, 2009, Armand Colin, Paris

directement les nuisances que la redistribution des bénéfices aux quartiers périphériques. M'attachant à des expériences participatives dans ces territoires, je cherche donc à cerner la nature double de cette oppression, sociale, et territoriale : l'une relève des formes de la démocratie dans le contexte d'une recherche du *maximin* pour et par des habitants ; l'autre des injustices territoriales entre centre et périphérie et de leur nécessaire conséquence sur les conditions de vie des habitants des quartiers périphériques habitant des territoires davantage sujets aux nuisances rejetées par les centres :

– Ainsi, comment ces expériences s'inscrivent-elles vis-à-vis des oppressions que subissent les habitants des quartiers périphériques ? La participation au débat démocratique menant à la recherche concertée du *maximin* est réduite du fait de leur appartenance majoritaire à des classes sociales « opprimées » qui conditionne un accès réduit à la prise de décision. L'occurrence particulière des expériences participatives au sein de ces territoires peut être comprise comme une tentative pour réduire cette forme d'oppression en renouvelant l'exercice démocratique. C'est dans cette perspective que je proposerai une mise en regard de ce mouvement avec l'émergence du socialisme. Cette comparaison permettra en retour d'interroger la nature « ultra-libérale » qui préside à la fabrique de ces injustices et dont l'orientation est souvent reprochée aux dispositifs participatifs, par exemple par P. Gervais-Lambony et F. Dufaux :

« Il se trouve que la mise en place de formes de gouvernance participative (allant dans le sens d'une justice procédurale) a été souvent concomitante d'une augmentation des inégalités sociales, d'une diminution des redistributions de ressources, et donc d'un recul des formes de « justice structurelle ». L'appel à une plus grande justice procédurale peut se présenter comme une forme de résistance aux dogmes néolibéraux qui orientent les politiques urbaines mais ne pas l'être dans les faits. D'ailleurs, les mouvements sociaux ou associations locales de résidents ont-ils la capacité d'aller au-delà de victoires locales, certes cruciales pour ceux qui les mènent, mais peu aptes à réorienter les priorités politiques à de plus vastes échelles ? »⁴⁸⁰

– D'autre part, comment ces expériences participatives participent d'une politique d'aménagement du territoire cherchant à contribuer ou pas à un mode de gestion démocratique des injustices territoriales, gérant ainsi l'inégalité entre centre et périphérie (par l'aménagement des nuisances urbaines, par le ciblage de politiques de « rattrapage », par l'animation de politiques de développement local « spécifique ») ? Ce questionnement, tout à fait conséquent pour le sujet qui nous occupe, est davantage développé dans un second temps, en interrogeant les

480 Cf p 12-13 in Dufaux F., Gervais-Lambony P., 2009, id supra.

modalités de « ciblage » de ces territoires et le rôle des expériences participatives dans la « gestion » d'une forme d'altérité qui vient à caractériser ces périphéries et leurs habitants.

b) Dialogue entre socialisme et démocratie participative

Le premier questionnement m'amène à un retour sur d'autres théories politiques qui dialoguent avec la démocratie participative : il s'agit donc des différents courants qui composent l'émergence du socialisme. J'ai évoqué d'une manière générale le mouvement ouvrier jusqu'ici : il s'agit ici de s'intéresser à l'une de ses formes spécifiques, la constitution du mouvement socialiste, conduisant notamment à la création de partis, d'abord se réclamant du socialisme, puis, pour certains, du communisme. Je citerai ainsi quelques-unes des tensions qui traversent la formation du socialisme au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle pour les mettre en regard d'interrogations actuelles sur la démocratie participative. De même que l'opération précédente qui consistait à chercher des traces de références sur la participation dans les discours d'acteurs, il s'agit de voir les correspondances entre les objectifs généraux qui sont assignés à la démocratie participative et d'autres épisodes de l'histoire démocratique. Ce rappel est bref, et essentiellement centré sur le socialisme, eu égard au positionnement particulier de ce mouvement et aux motivations affichées des différents épisodes révolutionnaires qui ont marqué son histoire. La tradition politique des exécutifs municipaux de deux des terrains d'étude, proche des partis héritiers de ces mouvements (PC et DS), est aussi à l'origine de la réflexion sur la nécessité d'effectuer ce « focus ». Notons cependant qu'une étude du rôle des mouvements chrétiens, libéraux, et conservateurs sur l'idée de participation serait sans aucun doute riche d'enseignements⁴⁸¹.

(1) La tension entre socialisme et démocratie

Sous des formes diverses, le courant socialiste pose au XIX^{ème} siècle, la question de

481 Pour mémoire, les propositions gaullistes en matière de participation et celles du PSU sont ainsi fondatrices de l'approche de la démocratie participative en France depuis l'après-guerre. Évelyne Cohen décrit ainsi ces positionnements : « *Le projet de « participation » recouvre un large éventail de positions, de celles des gaullistes qui, de façon traditionnelle, ont toujours souhaité favoriser les relations directes entre l'exécutif et la société, à celles des membres du PSU ou des Cahiers de Mai qui portent l'idéal de l'autogestion. (p 23) Il [De Gaulle] pointe le besoin de « rénovation » de la France, sa nécessaire adaptation aux nécessités du monde moderne, et l'introduction du principe de la « participation aux responsabilités professionnelles ». La participation, telle que le général de Gaulle la conçoit, serait une réponse globale au malaise de la société car elle ne se limiterait pas aux entreprises, mais associerait les étudiants à la gestion des universités, et l'ensemble du peuple français à la construction d'un nouvel ordre social, économique et politique. Le projet de participation est présent dans la pensée du général de Gaulle depuis 1940. Il a trouvé ses premiers terrains d'application dans la politique paysanne menée dans les années 1960. Le projet gaulliste consiste, à l'heure où la société française connaît un besoin de restructuration et de modernisation, à promouvoir une économie concertée.* » (p 21) Cf **Cohen E.**, 2008, « L'ombre portée de Mai 68 en politique. Démocratie et participation », p. 19-28 in *Vingtième siècle* 2008/2, N° 98, Presses de Science Po, Paris

la résolution des problématiques sociales qui touchent les ouvriers, puis, celle de leur accès au pouvoir, pour parvenir à résoudre les précédentes. Il adopte à sa naissance un désintérêt affiché pour les questions politiques, au seul bénéfice des questions sociales : Elie Halévy qualifie ainsi les prémices du socialisme d'« organisateur et hiérarchique » en l'opposant à un socialisme démocratique qui lui est postérieur. Cette fusion entre l'idéal démocratique et socialiste se fait donc progressivement. Cet antagonisme initial est imputable à l'émergence du socialisme au sein des milieux de travail, notamment ouvriers, et à la disjonction forte existant alors entre le monde politique (conservateur dans sa majorité) et la réalité sociale vécue par les couches sociales populaires. La question sociale recouvrait alors la durée du travail, le travail des enfants, la question du droit d'association pour les ouvriers... La question politique portée par les premiers radicaux ou les précurseurs du socialisme se concentrait par exemple sur l'obtention du suffrage universel. Cette division traverse par exemple la formation du mouvement socialiste en Angleterre qui peut se diviser de manière simpliste entre chartistes (favorables au suffrage universel) et partisans de Robert Owen (donnant priorité aux avancées sociales). Le désintérêt pour la sphère politique apparaît donc comme une forme de désaveu des tentatives pour intégrer la structure politique traditionnelle. Cette disjonction traverse la jeunesse du mouvement ouvrier prenant des formes variées, entre les tenants d'une action politique, par exemple en faveur de la démocratie (comme Marx) et les supporters d'autres types d'actions, considérées comme plus directement sociale, avec des actions considérées plus efficaces comme la grève⁴⁸², l'action syndicale, dont les tenants sont les syndicalistes révolutionnaires⁴⁸³...

(2) *Le prolongement de la division entre socialisme étatiste et socialisme coopératif : expériences discursives ou opérationnelles*

Cette tension fait écho à la distinction qui traverse les expériences participatives : comme vu précédemment, la question de l'opérationnalité ou du caractère discursif des expériences constituent un élément de forte différenciation. Elle recoupe à mon sens la tension entre action et délibération, action économique ou participation politique pour emprunter le vocable de l'époque. Ainsi, l'impulsion démocratique qui traverse les expériences participatives peut consister à la mise en scène d'une interpellation du politique par l'organisation de moments de concertation formalisés,

482Ainsi, Bakounine, fondateur du courant proche de l'anarchisme, est un fervent défenseur de la grève générale.

483Jacques Rancière caractérise ainsi cette relation entre mouvement social et démocratie : « La démocratie représentative peut sembler aujourd'hui un pléonasme. Mais cela a d'abord été un oxymore. » cf Rancière J., 2005, id supra.

ou encore prendre corps au travers d'un projet géré de façon plus ou moins indépendante de l'administration locale. Dans un cas, la prise en compte des besoins et attentes des populations des quartiers périphériques se fait indirectement, par la sollicitation du pouvoir en place ; dans l'autre elle consiste à une mise en œuvre directe de l'amélioration souhaitée.

Cette interrogation est prolongée par la division entre les tenants des coopératives et les socialistes étatistes. Les premiers, comme Buchez, proposent de substituer à l'État des fonctionnements coopératistes (soit de production, soit de consommation)⁴⁸⁴. Ils y voient le moyen de supprimer l'État et de maîtriser également le système économique, sans astreindre l'ouvrier à un revenu à peine suffisant pour entretenir sa force de travail et se reproduire. Parmi les tenants des coopératives, notons qu'il existe un mouvement chrétien, animé par Buchez dans les années 1830 : il défend une continuité entre catholicisme et socialisme. Les socialistes étatistes comme Louis Blanc au début des années 1840 s'attachent davantage au suffrage universel, et à l'obtention des réformes sociales par la voie parlementaire ; ils se positionnent finalement en faveur de la révolution compte tenu de la situation politique.

Là aussi, les attentes divergentes de ces tendances du mouvement socialiste rappellent les divisions identifiables au sein des expériences participatives : doivent-elles aller jusqu'à l'auto-organisation ou sont-elles parties intégrantes du système politico-administratif existant ? Représentent-elles une alternative au fonctionnement de la société en cours ou s'inscrivent-elles dans une réforme progressive de celui-ci, de l'intérieur ? Enfin, sont-elles liées à une nécessaire échelle locale et définie, comme les structures imaginées par les socialistes anti-étatistes ou coopératistes, ou bien relèvent-elles de tout type de gouvernement, jouant le rôle d'une modalité d'interpellation de la sphère décisionnelle, qu'elle soit locale ou nationale ?

(3) *Unité et diversité du mouvement socialiste versus unité et disparité des sens donnés à la démocratie participative*

Bien d'autres thématiques traversent la construction du mouvement ouvrier en Europe, mais deux d'entre elles sont encore éclairantes pour appréhender différentes facettes de la démocratie participative.

⁴⁸⁴Un premier mouvement en ce sens est notamment initié par Robert Owen en Angleterre, entre 1825 et 1845. Lassalle, en Allemagne, est pour sa part très favorable aux coopératives de production ainsi qu'à l'État : il est par exemple favorable à ce que l'État les subventionne. Enfin, le mouvement anti-étatiste des fouriéristes, ou des proudhoniens, proposant des visions totalisantes, socialistes et d'échelle restreinte d'un mode de vie collectif dont l'un des exemples demeure le phalanstère.

En premier lieu, le mouvement socialiste est régulièrement confronté à la question de l'unité ou de la multiplicité de ses fractions : par exemple, lors de la fondation des internationales en 1864, Marx s'emploie à structurer en fédérations et sections une seule assemblée décentralisée, constituant ainsi un parti ouvrier transnational⁴⁸⁵. L'enjeu de la multiplicité recouvre parfois celui de la constitution des États-Nations, contemporaine de la formation des mouvements ouvriers à la fin du XIX^{ème} siècle. Le socialisme anarchisant de Bakounine, plus respectueux des particularismes nationaux, résiste ainsi davantage aux questions d'identité nationale posées à l'Internationale.

Cette tension entre unité et diversité d'un mouvement visant à l'accroissement du pouvoir des ouvriers et l'amélioration de leurs conditions de vie fait écho aux questionnements relatifs à la fluidité du concept de démocratie participative : est-il nécessaire de lui assigner une forme, une procédure, des limites claires et définies pour garantir ses effets ? Ou bien, sa diversité relève-t-elle de son essence même, expérimentale, localisée, conjoncturelle ? Une unité européenne sur les principes et attendus procéduraux de la démocratie participative est-elle compatible avec l'objectif de sa déclinaison qui nous intéresse ici : renforcer l'accès des habitants des quartiers périphériques à la décision sur le devenir de leur territoire ? A l'inverse, l'extrême diversité des expériences localisées, mise en exergue dans cette recherche, affaiblit-elle la crédibilité des propositions venues des expériences participatives ?

(4) *Tentation autoritaire ; ou, la participation sans la démocratie.*

En second lieu, les formes d'action, et notamment la place des actions violentes est un autre fil rouge de certaines fractions du mouvement ouvrier. Ces actions traversent notamment l'anarcho-syndicalisme, les épisodes révolutionnaires, le positionnement vis-à-vis de la guerre de 1914-1918, et les prolongements totalitaires qui ont pu se réclamer du socialisme, en Russie par exemple. Ce rapport à la société considérée comme le support de la nécessaire réalisation de l'idée socialiste, dialogue étroitement avec le fascisme ou le totalitarisme⁴⁸⁶. L'installation du

485 Cette recherche d'unité se caractérise par exemple en 1871 par l'injonction aux sections socialistes de ne pas se démarquer par des noms particuliers, ce qui vise selon Elie Halévy la fédération jurassienne bakouniniste (p 216 in Halévy E., 1974, *Histoire du socialisme européen*, Tel Gallimard, Paris, 408 p.)

486 Je m'inspire de la définition du totalitarisme donnée par Hannah Arendt, et de la distinction qu'elle opère entre fascisme (mouvement de masse, nationaliste, intégré à l'État existant malgré un parti unique) et le totalitarisme. : « *Par opposition à ces deux régimes, autoritaires et tyranniques, l'image adéquate du gouvernement et de l'organisation totalitaires me paraît être la structure de l'oignon, au centre du quel, dans une sorte d'espace vide, est situé le chef ; quoi qu'il fasse – qu'il intègre le corps politique comme dans une hiérarchie autoritaire, ou qu'il opprime ses sujets, comme un tyran -, il le fait de l'intérieur et non de l'extérieur ou du dessus. Toutes les parties, extraordinairement multiples, du mouvement : les organisations de sympathisants,*

socialisme au pouvoir y a comme corrélat l'emploi de la force et de la violence, et l'organisation de la société autour de l'idée socialiste, selon des structures spécifiques, tournées vers la jeunesse, les femmes, la culture, etc... Dans les dérives totalitaires, c'est précisément ces formes d'encadrements totaux qui confèrent le caractère totalitaire : ainsi, les rayons de Doriot⁴⁸⁷ et les faisceaux du parti socialiste italien, devenu par la suite le parti fasciste, comportent la même idée d'un prolongement de l'idée socialiste dans différentes franges de la société, et de manière organisée, partant d'un noyau central qui détient la « vérité ».

Cette dernière tension permet d'interroger efficacement les différentes tendances « autoritaires » que peut comporter la participation. Ce qui différencie les expériences participatives d'une organisation plus complète et localisée, d'un État décentralisé à l'extrême, voire de formes de socialisation des services (poussées sous la forme des *soviet*), repose probablement sur le manque d'unité, de structure, de procédure commune, et l'objectif de gain démocratique, de réduction des injustices sociales que comportent les expériences participatives. Les détournements autoritaires ou violents des idéaux socialistes sont utiles à mettre en regard des expériences participatives pour demeurer vigilant sur le sens de celles-ci : n'est pas de la démocratie participative toute forme de participation, spontanée ou non ; n'en font pas partie nombre d'actions collectives, qui s'en différencient par leur objectif initial qui est sans doute participatif, mais pas démocratique. J'entends ici le terme « démocratique » au sens d'un idéal visant à permettre l'accroissement de la situation sociale et du pouvoir politique des couches de la population qui en sont les plus éloignées. Une action collective peut ainsi viser à l'obtention d'un service sans pour autant avoir pour objectif d'améliorer la situation de personnes extérieures au cercle d'intérêt du collectif⁴⁸⁸. Au sein des expériences qui contribuent à transformer le territoire et sa gestion, il convient donc de s'interroger sans cesse sur leur nature démocratique : relèvent-elles ou non d'une recherche pour résoudre les oppressions et accroître le pouvoir des classes les plus dominées ? Si tel n'est pas le cas, peuvent-elles se réclamer d'une forme démocratique ? Si ces dérives totalitaires semblent bien éloignées des groupes de travail, elles sont cependant essentielles à

les diverses associations professionnelles, les membres du parti, la bureaucratie du parti, les formations d'élite et les polices, sont reliées de telle manière que chacune constitue la façade dans une direction, et le centre dans l'autre, autrement dit joue le rôle du monde extérieur normal pour une strate, et le rôle de l'extrémisme radical pour l'autre. » p 131-132 in **Arendt** H., [1954]1972, *La crise de la culture*, Gallimard, Folio essais, Paris, 380 p. Pour une approche du fascisme, cf **Arendt**, H., 1982, *Les origines du totalitarisme*, Points, Politique, Paris, 348 p.

487 Sous Doriot, l'expression « *Une seule classe ouvrière, une seule CGT, un seul parti ouvrier* » est ainsi employée.

488 Cette nuance conduit donc à considérer prudemment toute forme d'action collective : sans y appliquer une suspicion systématique d'inspiration républicaine, voyant dans tout lobby un risque de contournement de l'intérêt général, il convient d'interroger systématiquement le sens donné à la participation, pour en ausculter les intentionnalités et la portée démocratique.

mentionner car elles constituent une sorte de « démon » de la question de la participation. A l'origine de l'emploi du terme de participation en France, le régime soviétique a pu être évoqué. C'est par exemple évoqué par Jean-Pierre Mariault, l' élu du quartier Sémard, à propos du dispositif de Saint-Denis :

« Historiquement, cette histoire de démocratie participative est politique. C'est inspiré de ce qui se passait à Porto Alegre au Brésil où les structures municipales au Brésil sont très différentes de la France où le Maire embauche directement les fonctionnaires pour « faire tourner la boutique ». Finalement, il n'y a rien... un maire, et c'est tout. En France il y a un maire et des conseillers municipaux, heureusement. Donc, sachant cela, certains élus de gauche au Brésil, du parti des travailleurs, le parti de Lula, ont voulu avoir des relais dans la population, du type comités de quartier ; cela se fait beaucoup en Amérique du Sud : au Venezuela, il y a des comités de quartier. Et puis, disons ce qui est, dans les régimes communistes, vous avez ce qui est proche de des comités de quartier : les comités de surveillance, comme à Cuba. Je suis amateur de romans policiers chinois et il y a des comités de quartier en Chine. Mais cette idée là est arrivée par l'intermédiaire de Patrick Braouezec, pas seulement, mais notamment parce qu'en fait son parti politique était en panne d'inspiration et ça c'était une excellente idée pour relancer la machine, dans l'espoir de se faire réélire. Cela a croisé cette logique strictement politique. C'était sous Berthelot mais je crois que Braouezec était déjà premier adjoint ou il allait lui succéder dans les mois qui ont suivi : j'ai parlé de Berthelot mais c'est Braouezec qui était derrière tout cela. Et ça a croisé cette idée qu'on ne comprenait plus bien ce qui se passait dans le pays et le peuple profond ; il fallait se recréer des relais qui n'existaient plus parce que le PC n'existait plus, parce que les réseaux associatifs n'existaient plus et les curés ne marchaient pas plus. Donc c'est peut-être l'idée aussi de recréer du service public mais je ne pense pas que ça ait été l'idée première. Aujourd'hui on en profite certainement, bien évidemment, ça a créé une certaine dynamique, il ne faut pas le nier, mais l'idée première était à mon avis beaucoup plus triviale. »

Ce « spectre » constitue un argument fréquent pour dénigrer les dispositifs participatifs, leur reprochant leur volonté totalisante (pour les domaines concernés et la population), localiste, et fonctionnant sur d'autres bases que celle de la représentation, parée dans ces discours de toutes les qualités démocratiques⁴⁸⁹.

(5) Le patronage

A défaut d'atteindre ces excès totalitaires, la présence de socialistes aux exécutifs de mairies, comme à Saint-Denis ou à Reggio a eu pour effet l'émergence de nombreuses structures coopératives ou associatives visant – selon le point de vue⁴⁹⁰ – à aider ou encadrer les couches populaires dans les différents pans de leur vie

489 Citons par exemple les propos de Jean-Marie Le Pen, responsable du Front national, auxquels Y. Sintomer fait référence pour faire état des critiques traditionnelles de la démocratie participative : « l'idée [des jurys citoyens] doit à l'évidence être combattue car « ce n'est pas en court-circuitant la démocratie représentative par des « jurys citoyens », autrement dit des soviets, que l'on peut réhabiliter la politique » extrait de *Novo Press* 25 octobre 2006. Des représentants de l'UMP s'associent d'ailleurs à cette assimilation : « A l'assemblée nationale, le député de l'UMP Marc-Philippe Daubresse demande : s'agit-il de « mettre en place des tribunaux populaires à la Pol Pot ou à la Mao Tse-toung ? », cf pp 9-10 in Sintomer Y., 2007, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, « Cahiers libres », Paris, 177 p.

490 On peut ainsi souligner l'une des contradictions des reproches faits au communisme municipal. Ainsi, on ironise souvent sur l'« encadrement » que prenaient en charge les différentes associations ou services sociaux (UFF, CNL, centres de loisirs...). Cette évocation semble faire référence à une forme d'autorité qui s'insinuerait dans tous les pans de la société, et chercherait ainsi à les contrôler. Cette approche rentre selon moi en contradiction avec certaines théories de la démocratie participative qui voient dans les « relais habitants » et dans l'adhésion d'associations locales au processus une garantie pour la teneur démocratique des expériences participatives. De sorte que la population serait sujette à une injonction contradictoire : celle de se structurer en associations et de dégager ainsi des représentants informels (les « relais ») tout en se maintenant en dehors de toute organisation supra-locale ou d'idéologie pouvant croiser les fidélités de certains partis.

quotidienne (consommation, habitat, sport, loisirs des enfants...) : le concept de patronage municipal a même été évoqué comme pendant du patronage religieux⁴⁹¹. Cette constitution d'une société socialiste débute pour Saint-Denis dans l'entre-deux guerres. Son fonctionnement assure aux élus en place une très grande proximité avec leurs administrés.

Ces éléments me conduisent à des conclusions légèrement différentes de l'interprétation souvent proposée à la fréquente diffusion de la démocratie participative au sein des municipalités communistes. Je me réfère notamment au récent article d'Héloïse Nez et Julien Talpin sur cette question :

« Alors que les expériences participatives se multiplient depuis une quinzaine d'années en Europe, au point de constituer « le nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux 2008), un nombre non négligeable d'entre elles est issu de collectivités communistes, en dépit du déclin quantitatif de celles-ci. Les dispositifs participatifs initiés par des élus communistes sont largement surreprésentés dans le champ de la démocratie participative en Europe en général, et en France en particulier : parmi les douze expériences de budget participatif (BP) recensées dans l'Hexagone en 2005, huit ont été mises en place par des élus communistes, dont cinq en Île-de-France (Sintomer, Herzberg et Röcke 2008). Si les budgets participatifs restent minoritaires dans l'ensemble des collectivités gérées par le Parti communiste français (PCF), la démocratie participative semble s'inscrire dans différentes tentatives de rénovation du projet communiste, notamment dans les communes populaires de l'ancienne « banlieue rouge » de Paris (...).L'expérience brésilienne est mobilisée par les élus communistes car elle incarne l'idée que la participation permet au peuple de peser sur les décisions, par la construction d'un mouvement politique. Cette approche qu'on peut qualifier de « mouvementiste » est toutefois en contradiction avec le développement essentiellement descendant (top down) des processus participatifs. »⁴⁹²

On voit donc la volonté du parti communiste de répondre à deux défis : l'abstention croissante que subit le système électoral local dans les anciennes banlieues ouvrières qui constituent souvent ses bastions ; le renouvellement d'une base militante suite à l'effritement consécutif à la chute du régime soviétique et de la baisse généralisée du nombre d'adhérents aux partis politiques. Ces deux facteurs ne sont pas à négliger effectivement. Néanmoins, à cette approche pragmatique et stratégique de l'occurrence de la démocratie participative dans les quartiers périphériques « tenus » par des mairies communistes, je propose une vision plus essentialiste, issue de la comparaison européenne.

(6) *Conclusion. Les mouvements socialistes et la démocratie participative : non un héritage direct, mais des ambitions communes et des questionnements apparentés.*

Les racines des partis issus du mouvement socialiste et les dynamiques à l'origine

491p 335 in Brunet J.-P., 1980, id supra

492 Cf p 97-100 in Nez H., Talpin J., 2010, id supra

des projets de démocratie participative partagent de nombreux points communs, qui se rassemblent autour de la question posée au début de ce développement : « comment opposer des formes d'action politique aux oppressions vécues par les habitants des quartiers périphériques? ».

La recherche, parfois tâtonnante d'une participation plus aisée de tout-un-chacun à la vie politique s'inscrit donc dans la droite ligne des objectifs des mouvements socialistes du XIX^{ème} siècle et du premier XX^{ème} siècle. Les formes qu'elle emprunte sont aujourd'hui aussi variables qu'hier : coopératives, actions « économiques » plutôt que politiques, privilégiant les questions sociales aux questions politiques, ou, à l'inverse, l'obtention d'un droit politique pour faire progresser les questions sociales : toutes ces bifurcations du mouvement ouvrier européen recouvrent des questionnements contemporains présents dans la démocratie participative et ont pour colonne vertébrale la tentative de remédier aux injustices sociales. Si les terrains reggien et dionysien s'inscrivent aisément dans cette référence aux débuts du socialisme, puisqu'ils en présentent les attributs et pendant longtemps la direction politique, la démonstration est moins aisée dans le cas de Kreuzberg. En effet, les mouvements APO ne se réclament pas du socialisme. Cependant, les relisant à la lumière des différentes tensions qui traversent la construction du socialisme, il semble évident que des questionnements leur sont communs : être dedans ou dehors du système politique ; privilégier les enjeux sociaux avant les enjeux politiques ; choisir une voie coopérative voire autogestionnaire ou une voie plus étatique.

Un élément de réponse se dessine donc à la question : pourquoi la démocratie participative dans les quartiers périphériques ?

- il s'y pose plus qu'ailleurs la question des injustices sociales et spatiales, caractérisant ces territoires. Pour pallier les injustices comme l'exploitation ou l'absence de pouvoir, ils constituent des cadres territoriaux privilégiés de mise en œuvre de dispositifs tentant de faire accéder leurs habitants à plus de pouvoir.
- ils sont gouvernés pour certains par des partis qui héritent des interrogations sur les modalités de réduction de ces injustices. Ils constituent ainsi le prolongement naturel du questionnement politique fondateur de ces mouvements.

Une ultime digression me conduira à tenter une interprétation générale de la tentative participative d'un point de vue politique. Dans ce but, je ferai référence à la représentation proposée par Michel Foucault des différents modes de « gouvernement des autres », soit l'organisation coercitive destinée à gérer les fous, les malades, les étudiants... Ce « pas-de-côté » ouvre à une réflexion sur le pouvoir tout en abordant la question de sa matérialité. Elle permet d'aborder l'administration d'un territoire, sous l'angle de la légitimité du pouvoir qui y est exercé, et en interrogeant le principe de la coercition appliquée à des « autres », qui constitueront l'objet du développement suivant.

2) Le panoptique et la démocratie participative : décentrer la relation entre participation et injustices

La description du panoptique n'a à première vue aucun rapport avec l'objet de cette recherche. Pourtant, elle y est contigüe par plusieurs de ses bords, invitant ainsi à regarder la question de la participation en périphérie d'un autre œil. Elle permet d'aborder la difficile question du « gouvernement des autres », auquel participe selon moi la démocratie participative en périphérie. Je reviendrai par la suite sur la place des autres, et l'enjeu de ce gouvernement. Si le système de gouvernement décrit par Michel Foucault relève de la coercition, il permet d'aborder de front la brutalité inhérente à la question du pouvoir. Ainsi, il questionne utilement l'organisation de cette brutalité, en analysant le mécanisme de la coercition, et surtout son point nodal. Dès lors, ce bref pas-de-côté sera ici utile pour décentrer la question de l'enjeu de la démocratie participative vis-à-vis des injustices sociales, et des interprétations politiques anciennes ou plus récentes d'un tel enjeu ; ce décentrement nous permettra ainsi d'analyser à la suite les expériences de démocratie participative au cœur même du système de gouvernement, et tout particulièrement dans son ambition de gérer les « autres ».

a) Gouverner les « autres » avec le panoptique

Avant d'aborder le fonctionnement du panoptique, Michel Foucault évoque les dispositifs inventés pour maîtriser les épidémies de peste : un dispositif de territorialisation, des autorités référentes pour chaque territoire, et des règles strictes visant à limiter la contagion (couvre-feu...). Dans cette organisation, le pouvoir est très visible, palpable, et presque fragile par son caractère évident. Michel Foucault y

confronte alors le système du panoptique. Voici la description que Michel Foucault en donne :

« A la périphérie un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau ; le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment ; elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant exactement sur la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. (...) La foule, masse compacte, lieu d'échanges multiples, individualités qui se fondent, effet collectif, est abolie au profit d'une collection d'individualités séparées. (...) De là, l'effet majeur du Panoptique : induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir (...) Un assujettissement réel naît mécaniquement d'une relation fictive. De sorte qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des moyens de force pour contraindre le condamné à la bonne conduite, le fou au calme, l'ouvrier au travail, l'écolier à l'application, le malade à l'observation des ordonnances. »⁴⁹³

Le pouvoir est donc conforté sur les individus présents dans les cellules puisqu'il est susceptible d'être effectif à tout moment. Ainsi, c'est moins la position centrale qui potentialise l'individu situé dans la tour centrale, que le fait qu'il sait ce que les autres ignorent (ce qu'ils font, et quand il regarde). Cette organisation est une illustration des théories de Michel Foucault sur l'identité qu'ont le savoir et le pouvoir⁴⁹⁴. Contrairement à l'organisation territorialisée du pouvoir pour limiter l'épidémie de peste, « qui repose essentiellement sur la violence de la coercition, la position de pouvoir est conférée dans le panoptique par la position de sachant, d'une part, et par la conscience de chaque « enfermé » de cette inégalité de savoir. Cette représentation qui rappelle l'omniscience du *Big Brother* de George Orwell est cependant réinterrogée par un prolongement de cette métaphore : et si la colonne était transparente, donnant à tout être extérieur la possibilité de contrôler par la vue la personne située à l'intérieur, le détenteur du pouvoir⁴⁹⁵. Qu'en déduire pour la participation ? Une vision disciplinaire et totalisante des dispositifs participatifs ?

493Cf pp 523-526 in **Foucault M.**, 2004, *Philosophie, Anthologie*, Gallimard, Folio, Essais, Paris, 944 p. Extrait pp 228-243 de **Foucault M.**, 1975, *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Gallimard, Tel, Paris, 360 p.

494Michel Foucault, étudiant les ressorts de la tragédie grecque et les relations qui s'y nouent entre savoir et pouvoir indique ainsi : « Derrière tout savoir, derrière toute connaissance, ce qui est en jeu, c'est une lutte de pouvoir ». p448 in **Foucault M.**, 2004, *Philosophie, Anthologie*, Gallimard, Folio, Essais, Paris, 944 p. Extrait pp 1421-1456 de **Foucault M.**, 1994, *Dits et écrits*, 1954-1975, tome I, Gallimard, Quarto, Paris, 864 p.

495 Cette transparence est évoquée par Michel Foucault : « Il est capable (...) de constituer un mécanisme mixte dans lequel les relations de pouvoir (et de savoir) peuvent s'ajuster exactement, et jusque dans le détail, aux processus qu'il faut contrôler. (...) Bref, il fait en sorte que l'exercice du pouvoir ne s'ajoute pas de l'extérieur, comme une contrainte rigide ou comme une pesanteur, sur les fonctions qu'il investit, mais qu'il soit en elles assez subtilement présent pour accroître leur efficacité en augmentant lui-même ses propres prises. (...) L'aménagement de cette machine est tel que sa fermeture n'exclut pas une présence permanente de l'extérieur : on a vu que n'importe qui peut venir exercer dans la tour centrale les fonctions de surveillance, et que ce faisant, il peut deviner la manière dont la surveillance s'exerce. (...) Ce panoptique (...) permet aussi à tout le monde de venir surveiller le moindre surveillant. La machine à voir était une sorte de chambre noire où épier les individus ; elle devient un édifice transparent où l'exercice du pouvoir est contrôlable par la société entière ». pp 532-534 in **Foucault M.**, 2004, *Philosophie, Anthologie*, Gallimard, Folio, Essais, Paris, 944 p. Extrait pp 228 243 de **Foucault M.**, 1975, *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Gallimard, Tel, Paris, 360 p.

b) L'ouverture de la tour centrale du panoptique

Ce que Michel Foucault ouvre comme perspective pour cette analyse avec le panoptique, c'est la possibilité d'une modélisation continue du pouvoir, localisée, et éventuellement déterritorialisée.

La majoration productive du pouvoir ne peut être assurée que si d'une part il a la possibilité de s'exercer de manière continue dans les soubassements de la société, jusqu'à son grain le plus fin, et si, d'autre part, il fonctionne en dehors de ces formes soudaines, violentes, discontinues, qui sont liées à l'exercice de la souveraineté.⁴⁹⁶

Fondé sur la connaissance partagée de l'existence d'un savoir exclusif, cette inégalité évite de devenir injustice en ce qu'elle est réversible (la position du « sachant » pouvant être occupée par des observateurs extérieurs) et qu'elle a vocation à organiser une micro-société délimitée par les limites physiques du panoptique.

Dans l'application proposée par Michel Foucault, cette organisation a des applications disciplinaires. Il s'agit cependant d'une métaphore du gouvernement. Ce mode de gouvernement reposerait donc sur une forte intériorisation par chacun des gouvernés du sentiment d'être dirigé par un individu qui dispose d'un savoir supérieur du fait de sa position; à ce sentiment s'ajoute la conscience que ce savoir est contrôlé (quiconque peut le remplacer dans la tour transparente) ; enfin, ce savoir est lié à une posture de sachant dans un dispositif voué à apporter cette connaissance, mais il n'est pas astreint à une territorialité, et ne tire pas sa légitimité de son regard surplombant sur un territoire délimité, comme dans les quartiers astreints à la lutte contre la peste. Il est interne à la société qu'il gouverne. Son caractère continu évoque la permanente réactivation des dispositifs participatifs qui constituent tour-à-tour une remise en cause, une veille du fonctionnement démocratique de l'action publique.

Cette approche de la question du gouvernement questionne donc simultanément la légitimité du pouvoir, la place du pouvoir conféré par le savoir au sein d'un système de gouvernement, la continuité de la coercition. Tous ces aspects interrogent la démocratie, comme évoqué au début de cette partie, et raisonnent tout particulièrement pour les expériences participatives : s'agit-il de formes de veille permanente, interrogeant en continu l'individu (symbolique) de la tour centrale ? S'agit-il de moyens pour rendre cette tour transparente, en partageant davantage le

⁴⁹⁶P 534 in in Foucault M., 2004, *Philosophie, Anthologie*, Gallimard, Folio, Essais, Paris, 944 p. Extrait pp 228 243 de Foucault M., 1975, *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Gallimard, Tel, Paris, 360 p.

savoir ? Les expériences participatives sont-elles enfin en elles-même un mode de gouvernement des « autres », une coercition organisée, à une échelle locale ?

Dès lors, qu'est-ce qui prime lors de l'élaboration des expériences participatives étudiées ici ? S'agit-il d'abord d'un mode de gouvernement comme un autre, destiné à améliorer la gestion d'espaces et de populations tantôt vus comme plus problématiques, tantôt comme ayant plus de besoins aux vues des inégalités socio-spatiales dont ils font l'objet ? Dans cette optique, le Bici-bus s'apparenterait par exemple à un dispositif de régulation des tensions liées à l'importante place de la voiture en périphérie. Ces expériences (Idefix, Bici-bus, le groupe de travail) constitueraient ainsi l'un des rouages du panoptique, visant à améliorer son fonctionnement. Cette approche s'apparente notamment aux théories de la bonne gouvernance, supposant ainsi des espaces de régulation, de négociation au sein d'un système de gouvernement complexe.

A l'inverse, les expériences participatives peuvent aussi être perçues comme en partie extérieures au panoptique, au système de gouvernement. Leur dynamique provenant en partie d'acteurs extérieurs au champ institutionnel, il s'agirait d'y voir l'une des formes du contrôle pesant sur la personne située au cœur de la tour centrale transparente. Ainsi, il ne s'agirait pas d'un renversement des légitimités assises au sein du panoptique — il ne s'agit pas de prétendre que les fous, les malades, les élèves observés par le panoptique prendraient le pouvoir — mais plutôt de voir les modalités de contrôle du pouvoir exercé depuis la tour transparente. La différenciation entre les projets opérationnels et discursifs pourrait sembler recouper cette alternative : les projets concrets aident à gérer le quotidien tandis que les instances discursives exercent un contrôle démocratique sur les représentants issus de la démocratie représentative.

La distinction, là encore, présente le risque d'être trop simpliste : chaque expérience représente un rouage d'un dispositif participatif, qui a vocation à faire partie du fonctionnement global du système de gouvernement, notamment à l'échelle micro-locale. L'institution attend de chacun qu'il remplisse un certain nombre de missions qui ont vocation à rencontrer l'intérêt général tel qu'elle l'a défini et qu'elle poursuit. Néanmoins, toutes trois, par leur capacité à transformer leur environnement et la dynamique collective locale, présentent aussi une autonomie du système de gouvernement. C'est le cas y compris pour le groupe de travail qui fait pourtant figure

de l'instance la plus organisée par l'institution elle-même : les habitants participent à la transformation du parc central, de manière directe dans le groupe de travail en changeant le point de vue des techniciens, ou indirect lorsqu'ils créent des interférences dans le processus participatif.

Dès lors, ces expériences participatives font apparaître leur complexité : elles participent d'un mode de gouvernement, y compris dans sa dimension coercitive et dans la définition de pratiques "autres" que cela implique, mais elles y participent aussi en constituant des témoins de ce mode de gouvernement, extérieurs à la tour transparente.

Cette théorie symbolique de l'organisation du pouvoir n'a pas vocation à s'appliquer strictement à une modélisation des expériences participatives. Cependant, elle est ici utile pour clore cette réflexion sur le lien spécifique entre cette forme politique et la périphérie. J'ai abordé en amont la relation dissymétrique de ces expériences avec l'opérationnalité, pour conclure que ce critère ne constituait pas un caractère discriminatoire des phénomènes participatifs. J'ai constaté que la variété des acteurs de la participation faisait écho aux mouvements sociaux qui ont traversé ces trois États-nations. Le lien entre des territoires qui ont besoin, plus qu'ailleurs, de démocratie parce qu'ils sont l'objet d'oppressions spécifiques et le fil rouge que les mouvements socialistes entretiennent avec cet idéal a pu être analysé. La métaphore du panoptique rend compte de la nécessité du gouvernement, de sa possible diversité (chaque cellule composant des individualités disparates), et du sens à donner au pouvoir : ancré dans la société-même, continu dans son effectivité mais temporaire dans son porteur, fondé par une position et un savoir davantage que par des instruments de coercition. Ce pouvoir tel que le décrit Michel Foucault rappelle autant les objectifs de la démocratie représentative que ceux de la démocratie participative. Il conduit à penser les expériences participatives non comme des processus déclinés de la démocratie représentative, des prolongements qui en combleraient les failles, mais plutôt comme une autre façon de mettre en œuvre le pouvoir et de poursuivre l'objectif démocratique.

Ce second chapitre a donc répondu à la question "pourquoi la démocratie participative dans les quartiers périphériques ?" en se concentrant sur le caractère périphérique comme un facteur déclenchant des aspirations démocratiques qui ne peuvent être seulement "prises en charge" par la démocratie représentative. Le chapitre suivant s'attachera toujours à répondre à cette même question, en changeant d'angle pour son questionnement. Ces quartiers sont des espaces de grande hétérogénéité sociale, qui sont moins pourvus que d'autres de divers services ou aménités ; en outre, ils sont pointés par l'institution comme nécessitant une intervention particulière, générant ainsi les dispositifs qui conduisent à l'émergence des expériences participatives, notamment. Par conséquent, je chercherai d'abord à

démontrer que l'altérité, le caractère "autre", constitue un facteur déclenchant de la participation, en particulier en périphérie. A l'échelle micro-locale, il peut s'agir d'une pratique "autre", différente, d'un voisin, d'un groupe de riverain, générant un conflit entre des groupes sociaux. L'expérience participative apparaît alors comme un espace de mise en débat de cette altérité. Mais l'altérité est aussi pensée à l'échelle macro-locale, par l'institution : en effet, le ciblage de ces quartiers périphériques (générant les dispositifs participatifs) s'appuie sur la construction d'un discours institutionnel, notamment statistique, tendant à montrer leur caractère spécifique. Au cours de cette analyse, j'aborderai aussi la question de l'échelle de ces expériences : ainsi, la problématique "pourquoi la participation "là" ? " peut aussi être entendue au sens de "pourquoi la participation à cette échelle ?". Je déduirai ainsi du rôle de l'altérité et du conflit micro-local l'importance de l'espace intermédiaire comme enjeu de participation et de négociation. Enfin, cette analyse s'achèvera par une approche de thématiques connexes : ainsi, y a-t-il de la démocratie participative "là" parce qu'"on" y souhaite également de la "cohésion sociale" ? La participation apparaît ainsi comme une méthodologie, préconisée pour répondre à certains objectifs des politiques de gestion des quartiers périphériques. Ce dernier aspect me permettra d'aborder certaines des raisons qui conduisent fréquemment à une condamnation sans appel des expériences participatives ; il sera aussi l'occasion de renouer avec le cadre le plus fréquent des expériences participatives, les projets d'aménagement ou de gestion urbaine, et d'interroger ainsi leur relation privilégiée avec la participation des habitants.

TROISIEME CHAPITRE

La démarche participative et les "autres". L'altérité comme facteur déclencheur de la participation.

L'un des questionnements sous-jacent à la pratique de la démocratie participative en banlieue est : pourquoi cette forme d'action politique prend-elle effet "là" ? Puisqu'elle se rencontre ailleurs, dans d'autres contextes, je formulerais autrement : pourquoi, dans les quartiers périphériques, le pan de l'action politique consacré ouvertement à la résolution des "problèmes" se double-t-il toujours d'une approche participative ? Pour être un peu simplificatrice : pourquoi le politique estime-t-il que la gestion des quartiers périphériques nécessite de faire participer leurs habitants, et non — comme dans bien d'autres lieux — un seul surcroît de moyens et d'action publique ? Pourquoi, en somme veut-on qu'"ils" — les habitants de ces quartiers — participent ?

De ce soupçon d'un postulat originel peu bienveillant — ne souhaite-t-on pas les voir participer comme un signe de leur bonne volonté, juste retour des efforts (immérités ?) de la nation améliorer leur vie — j'ai cherché à dénouer les attendus de cette sorte de réflexe participatif qui anime les administrations et la sphère politique européenne lorsqu'elle se tourne vers la gestion de ces quartiers, et de leurs habitants. Cela m'a conduit à tenter de cerner les déclencheurs des expériences participatives.

Pour les appréhender pleinement, il est nécessaire d'effectuer un balancement entre deux échelles.

- A l'échelle micro-géographique, du quartier, je chercherai à identifier en quoi les objets de la participation tendent à définir, de manière sous-jacente, et par l'œuvre d'un décalage de sens, des pratiques "autres". Celles-ci sont initialement l'objet de la participation, en réaction à leur caractère dérangentant ou hors-norme. Il s'agira de voir dans quelle mesure ce décalage s'étend de la participation en réaction à la pratique "autre", à la participation contre la place occupée par les "autres".

- A l'échelle macro-géographique du quartier dans le contexte de l'agglomération, j'analyserai la construction statistique conduisant l'institution à identifier ces quartiers périphériques comme des quartiers "autres". En comprenant ce qui attire le regard de l'institution, j'espère ainsi comprendre les raisons de l'emploi de la participation. En outre, il s'agira de voir en quoi il y a coïncidence entre l'altérité micro et l'altérité

macro.

Ces propos me conduiront à analyser la place du conflit micro-local dans le processus participatif, puis, à l'examen de l'échelle de ceux-ci : l'espace intermédiaire, infra-quartier, apparaît comme un échelon particulier, enjeu de négociations entre différentes fractions de population. Je me demanderai ainsi dans quelle mesure l'espace intermédiaire est une échelle privilégiée pour les expériences participatives.

Cette approche de l'altérité conduira ce raisonnement à aborder une injonction souvent connexe à celle de la participation : il s'agit de la cohésion sociale. J'aborderai les attendus de cet idéal, et ses liens avec l'altérité à l'échelle micro-locale. Enfin, cette approche de la cohésion sociale sera replacée dans un contexte institutionnel spécifique, le développement récent des approches par projet, qui conduisent à aborder la démocratie participative comme une méthodologie, plus que comme un objectif.

I. Altérité et ségrégation : quelle relation à la démocratie participative ?

Pourquoi parler de l'autre dans une recherche sur la démocratie participative ? Pour débiter ce chapitre sur l'altérité, il convient de préciser ce qu'on entendra par les termes suivants : « autre », « norme » et « latérisation ». Et avant cette opération de clarification, cet extrait de Jorge Luis Borges cité par Michel Foucault⁴⁹⁷ servira d'envoi à ces précisions terminologiques.

« Ce livre a son lieu de naissance dans un texte de Borges. Dans le rire qui secoue à sa lecture toutes les familiarités de la pensée - de la nôtre : de celle qui a notre âge et notre géographie -, ébranlant toutes les surfaces ordonnées et tous les plans qui assagissent pour nous le foisonnement des êtres, faisant vaciller et inquiétant pour longtemps notre pratique millénaire du Même et de l'Autre. Ce texte cite une « certaine encyclopédie chinoise » où il est écrit que les animaux se divisent en : a) appartenant à l'Empereur, b) embaumés, c) apprivoisés, d) cochons de lait, e) sirènes, f) fabuleux, g) chiens en liberté, h) inclus dans la présente classification, i) qui s'agitent comme des fous, j) innombrables, k) dessinés avec un pinceau très fin en poils de chameau, l) et cætera, m) qui viennent de casser la cruche, n) qui de loin semblent des mouches ». Dans l'émerveillement de cette taxinomie, ce qu'on rejoint d'un bond, ce qui, à la faveur de l'apologue, nous est indiqué comme le charme exotique d'une autre pensée, c'est la limite de la nôtre : l'impossibilité nue de penser cela. »

Qu'est-il donc impossible de penser, et de quelle impossibilité s'agit-il ? Ce texte ouvre la possibilité de penser l'absurde de l'altérité : tout est « autre », et la classification ouvre la possibilité de tenter de comprendre cela. L'absurde de cette taxinomie nous renvoie à la nécessité de caractériser nettement ce qui est ceci, ou cela : que certains animaux puissent « s'agiter comme des fous » et d'autres être « inclus dans la présente classification », implique une définition des catégories plus poreuse qu'on ne le croirait à l'origine. Le processus de création d'une catégorie d'« autres⁴⁹⁸ » m'intéressera donc ici, sans préjuger si cette altérité recouvre d'emblée des questions de domination ou de hiérarchie entre des groupes ou des entités territoriales⁴⁹⁹.

Je m'intéresserai au rôle de l'altérité au sein du processus qui conduit des expériences participatives à transformer l'espace. Lors des entretiens que j'ai menés au sein des trois terrains, j'ai été amenée à m'intéresser à la rationalité que formulent

497p 7 in Foucault M., 1966, *Les Mots et les choses*, Gallimard, Tel, Paris, 404 p.

498D'après le dictionnaire étymologique Le Robert, les termes suivants appartiennent à la même racine qu'« autre » : aliéner, altruisme, allégorie, altercation selon que l'on choisit davantage le sens grec d'*allélôn* « les uns les autres » qui comporte l'idée d'une réciprocité, ou celle du latin *alius*, « différent, autre parmi plusieurs ». p 28 in Picoche J., 1992, *Dictionnaire étymologique du français*, Dictionnaires Le Robert les usuels, Paris, 619 p.

499Christine Delphy indique ainsi : « La division se construit en même temps que la hiérarchisation et non pas avant. (...) La problématique de l'Autre comme explication du sexisme, du racisme, de l'homophobie ou de toute autre hiérarchie sociale non seulement ne marche pas, mais suppose déjà l'existence de cette hiérarchie » p 7 et p 10 in Delphy C., 2008, *Classer, dominer, qui sont les « autres » ?*, La fabrique éditions, Paris, 227 p.

les acteurs, et à la mettre en regard avec leur posture au sein de l'expérience participative concernée (en tant qu'habitants, associatifs, élus ou professionnels). Ces rationalités dessinent chacune un fil d'Ariane qui permet de suivre sur chaque terrain la construction d'une définition (ténue) de pratiques considérées comme étant la norme et, en négatif, celles qui sont « hors -norme », que j'appelle ici « autres »⁵⁰⁰.

Bien sûr, le processus amenant un individu à justifier ou expliciter ses pratiques par la construction de catégories, et notamment de catégories positives (dans les normes) ou négatives (en dehors des normes) n'est pas propre aux personnes pratiquant des expériences participatives. Elle est à la base de toute production de rationalité, au risque, sinon, de verser dans un relativisme infini. Cependant, l'emploi de la catégorie « autre » (présentée négativement) est suffisamment récurrente dans les entretiens issus des trois terrains pour m'amener à m'interroger ainsi : *en quoi l'expérience participative intervient dans cette construction d'une altérité ou, à l'inverse, comment la construction d'un/de plusieurs « autre(s) » provoque la démarche des individus « normaux » qui participent aux processus de démocratie participative ?*

En outre, l'idée d'« autre » désigne ici plusieurs objets⁵⁰¹, au gré des définitions données par les acteurs : il peut s'agir d'une personne ou d'un groupe de personnes, qui sont « autres », en tant qu'individu, pour leur essence. Ce sera, selon les terrains et les acteurs, des toxico-dépendants, des migrants, des jeunes... Mais il peut aussi s'agir d'une pratique « autre » quand celle-ci n'est pas – encore – identifiée à un groupe d'individus ; ainsi une pratique « autre » peut être : garer sa voiture au mauvais endroit, faire du bruit le soir sous des fenêtres, salir les espaces de jeux. Enfin, on verra par la suite comment cela peut caractériser des territoires, et les construire en tant que « quartiers », quand les institutions les définissent comme des quartiers « autres » au regard de leur urbanisme, de leurs caractéristiques socio-démographiques... Cette idée d'« autre » est définie par rapport à ce qu'on appellera la « norme » mais qui pourrait aussi s'appeler la « moyenne » en statistique ou la

500Il s'agit donc de voir d'un point de vue géographique, et au travers des expériences participatives la mise en pratique du processus décrit par S. de Beauvoir : « ce n'est pas l'Autre qui se définissant comme Autre définit l'Un : il est posé comme Autre par l'Un se posant comme Un. Mais pour que le retournement de l'Autre à l'Un ne s'opère pas, il faut qu'il se soumette à ce point de vue étranger » p 20 in **Beauvoir S.**, 1949, *Le deuxième sexe, Faits et mythes*, Folio, Essais, Gallimard, 408 p.

501Je me réfère ici à la définition proposée dans la notice « altérité » d'Angelo Turco : « L'individu peut être considéré ou bien en tant qu'individu-sujet, alors sont altérité se configure géographiquement en un (des) lieux. Ou bien il peut être pensé en tant qu'individu-acteur social interagissant, alors l'altérité s'organise, selon les différents auteurs, comme espace public, structure de légitimité, agencement socialement différencié des lieux (« sociotropie »). D'autres approches conçoivent l'altérité dans une logique de « territorialisation » : elle procéderait de la rationalité par laquelle l'autre, à partir d'un milieu naturel donné, construit un environnement, certifiant ainsi son existence par celle d'un lieu qui lui est consubstantiel, l'ailleurs ». Cf p 59 in **Levy J., Lussault M.**, 2003, id supra

pratique majoritaire⁵⁰². Tel groupe d'individus est considéré comme « autre » parce que son essence, sa pratique, ou son lieu d'habitat semblent très éloignés par rapport à la moyenne. Si l'on s'imagine la représentation de la norme par une droite médiane, la pratique « autre » apparaît comme « déviée » : l'« autre », pour suivre l'analogie employée par Howard S. Becker⁵⁰³, suit le chemin de la droite qui excède ou décline par rapport à la droite médiane.

Pour désigner la pratique qui consiste de la part d'acteurs à définir des « autres », j'emploierai parfois le terme « latériser ». La latérite est le sol lessivé, issu de l'érosion chimique qui n'y laisse que des oxydes de fer ou d'aluminium. La latérisation est ce processus de transformation d'un sol constitué de nombreux composants à l'origine. La transformation d'un individu, d'une pratique spatiale, d'un lieu en « autre » sera comparée à une latérisation⁵⁰⁴ symbolique en ce qu'il ne subsiste que quelques oxydes (de fer ou d'aluminium) au terme de l'érosion : ces oxydes sont les traits « autres », éventuellement disqualifiés par les enquêtés, et qui demeurent saillants au travers d'un discours caractérisant cette altérité, à qui l'on a ôté sa complexité « naturelle ».

Je vais en premier lieu tenter d'analyser pourquoi cette question de l'autre m'est d'abord apparue négligeable dans cette recherche, puis en quoi elle en constitue finalement un filtre pour comprendre les expériences de démocratie participative en Europe. dans les exemples retenus. Mon hypothèse est la suivante : aussi éloignée qu'elle paraisse de l'objet d'étude, l'altérité est en rapport avec la transformation du territoire impliquée par les expériences participatives. Elle intervient à plusieurs moments de cette transformation :

- la gestion de cette altérité par les pouvoirs publics peut être un déclencheur de l'expérience participative qui mène à la transformation territoriale (je reviendrai par la suite sur l'idée de la gestion par l'urbain d'une altérité sociale)
- l'altérité peut aussi influencer sur le déroulé du processus de participation, en tant qu'outil pour les participants, se fondant ainsi comme référents de la norme ;

502Au sens de l'opposition majorité/minorité, qui ne désigne pas une domination par le nombre qui constitue la majorité mais plutôt une domination par une accumulation du pouvoir (sous des formes diverses) dont la minorité est partiellement privée.

503Le terme de « déviance » est employé ici au sens proposé par Howard S. Becker qui s'oppose à une conception qui « définit la déviance comme la transgression d'une norme acceptée d'un commun accord. Elle [cette conception] entreprend ensuite de caractériser ceux qui transgressent les normes ». Cela néglige à son sens « le fait central en matière de déviance, à savoir que celle-ci est créée par la société » ; « je considérerai la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme » pp 32-33 in **Becker** S. H., 1985, id supra

504Cf article « Latérite », p 296 in **Brunet** R. (dir.), **Ferras** R., **Théry** H., [1992 revue]1993, id supra

- la gestion de cette « altérité » peut être un objectif « masqué » des transformations territoriales en jeu dans les expériences participatives étudiées.

A) Éluder l'autre : origine de la question de l'altérité

Auto-géographie de mon altérité.

Pour bien saisir en quoi la participation dans les quartiers périphériques est liée à la construction sociale de l'altérité, il est nécessaire de revenir sur la construction préalable de cette recherche et de parler, à la première personne – de mes errements de chercheuse. La question de l'« autre » a constitué un des questionnements sous-jacents de cette recherche, de son début à son aboutissement, d'abord comme élément déclencheur, puis comme moteur invisible et enfin en tant qu'élément explicatif des composants de la démocratie participative dans les quartiers périphériques. Retrouver la question de l'altérité au terme de cette recherche revient donc à comprendre la tension d'origine qui m'a conduite à ces questionnements.

Des lectures relatives au traitement des « minorités », au féminisme⁵⁰⁵, à la marge ou à la déviance⁵⁰⁶, à l'histoire des politiques migratoires⁵⁰⁷ m'ont accompagnée durant tous mes travaux, alimentant des questionnements persistants sur ces thématiques que je résume aujourd'hui sous le vocable d'« altérité ». Cela, sans que j'exploite ces analyses pour ce travail, orienté à l'origine sur une approche très « géographisante » de la participation puisqu'elle est appliquée à des questions relatives aux projets urbains et à la gestion urbaine. Ces deux univers de sens semblaient soigneusement éviter de se répondre dans cette recherche : le mécanisme de la participation d'un côté, les processus de discrimination, de domination ou d'exclusion de l'autre. Lors de l'exploitation des données issues des différents terrains, mais tout spécialement du terrain italien, la récurrence de la construction d'un altérité par les personnes que j'ai enquêtées m'a donc prise au dépourvu au premier abord .

Je reviendrai d'abord sur la situation initiale qui m'a conduite à cette recherche. Quand j'ai séjourné six mois à Reggio Emilia, j'habitais le quartier de Santa Croce. Il s'agit de Santa Croce *interna* (*intra-muros*), le quartier « mère » du Santa Croce *externa* qui constitue le terrain italien de cette recherche. D'après Antonio Canovi⁵⁰⁸,

505 Delphy C., 2008, *L'ennemi principal 2, Penser le genre*, Nouvelles questions féministes, Paris, 386 p.

506 Cf notamment sur la déviance Becker S. H., 1985, id supra et, sur la marge Werner J.-F., 1993, id supra

507 Noiriel G., 2001, *État, Nation, Immigration*, Gallimard, Folio Histoire, Paris, 590 p.

508 Canovi A., Reggiani L., 2007, *Un' esplorazione geostorica nel territorio della circoscrizione VII, Centro Documentazione Storica di Villa Cougnet, Laboratorio geostorico Tempo Presente*, Comune di Reggio Emilia, 148 p. et également entretien

Santa Croce *interna* est identifié au XX^{ème} siècle à un quartier malfamé, de prostitution. Dans la périphérie interne au centre historique de Reggio Emilia, il s'agit d'un de rares quartiers à avoir échappé aux mesures de résorption de l'insalubrité. Aujourd'hui, c'est l'un des quartiers d'accueil des migrants à Reggio⁵⁰⁹ avec un phénomène de sur-occupation des logements dans les rues Roma et ses perpendiculaires qui rejoignent la place Vallisneri. Lorsque je séjournais à Reggio, la place de ces habitants étrangers m'intéressait alors d'autant plus que je me trouvais également dans une situation de migration. De ce fait, je fréquentais les mêmes *phone center* pour appeler au pays à peu de frais, je fréquentais les mêmes épicerie africaines pour trouver de la nourriture exotique en Italie, je paressais dans les mêmes parcs urbains le dimanche parce que ni eux (les autres migrants) ni moi n'avions de voiture ou de résidence secondaire pour fuir la ville vers les collines de l'Apennin. Leur migration semblait moins temporaire, moins confortable et plus contrainte que la mienne mais nous vivions néanmoins dans une communauté – relative – de situation. Celle-ci me rendait attentive aux projets de Reggiens qui s'intéressaient aux migrants. Et ce, d'autant plus qu'elles étaient rares, malgré un engagement répandu des Reggiens de mon entourage professionnel dans l'altermondialisme ou la solidarité internationale. De ce fait, pour le Reggiens « moyen », Santa Croce *interna* évoquait plus les scènes de rixes relatées par les gazettes locales que la situation sociale contrainte de ses habitants.

Les rares initiatives qui concernaient ces habitants étrangers et dont j'ai pu avoir connaissance se déroulaient au nom de la « participation ». Par exemple, en 2005, une programmation cinématographique au cinéma Cristallo⁵¹⁰ associait des personnes de différentes « communautés » au choix de films de leur pays, et les projetait avec un sous-titrage en italien. En somme, il apparaissait que la situation des habitants migrants, souvent pointés en tant qu'« autres »⁵¹¹ par les médias ou les discours des Reggiens, n'intéressait qu'à condition qu'ils se plient à une injonction de participation. J'hésitais alors entre y reconnaître un intérêt réel pour ces personnes ou y voir une supercherie, « lot de consolation » d'un statut déqualifié pour les habitants migrants, agents indispensables mais indésirables de la

réalisé avec Antonio Canovi le 15 janvier 2006

50924% de la population de la circonscription I (correspondant au centre-ville) n'a pas la nationalité italienne. Ces habitants étrangers représentent 16% de la population étrangère de l'ensemble de la ville, et 8% de la population totale de Reggio Emilia.

510Le cinéma Cristallo se situait dans la rue Ferrari, une perpendiculaire de la via Roma. Ce cinéma avait la particularité de dépendre du couvent de l'ordre des Capucins voisin. Cette (discrète) appartenance religieuse n'est pas anodine au regard de la rareté des projets initiés en faveur des migrants.

511En l'occurrence, dans les discours des médias ou des Reggiens que j'ai pu rencontrer, l'altérité des migrants était définie par leur dangerosité, leurs pratiques culinaires exotiques, leur faible maîtrise de l'italien, leur manque de ressources financières, et leur résidence dans des appartements surpeuplés.

croissance nord-italienne. De plus, ces projets participatifs se doublent d'un discours sur la « cohésion sociale » ; à l'époque, cela me paraissait incongru : quel rapport y avait-il entre des projets participatifs et la cohésion sociale ? En outre, j'assimilais la démocratie participative à son application à des projets urbains, du fait de ma pratique professionnelle⁵¹². Les questions de cohésion sociale ne me semblaient donc pas avoir de rapport évident avec la participation. Dès lors, l'envie de mener une recherche sur la démocratie participative se formula ainsi : « comment se fait-il donc que dans les quartiers périphériques italiens, où se trouvent ces habitants migrants, la démocratie participative semble être la forme de politique publique la plus prisée pour aborder la question du déficit de cohésion sociale, la question de l'altérité et de sa gestion ? ». Reformulée autrement, pour l'adapter aux trois terrains, la question devint ainsi : « comment expliquer que la démocratie participative une constante des politiques publiques appliquées aux quartiers périphériques européens, caractérisés par leur population « autre », et pour lesquels on souhaite davantage de « cohésion sociale » ? ».

Cette expérience de familiarité avec l'« autre » rappelle les injonctions de Claude Lévi-Strauss⁵¹³ sur les nécessités de devenir étranger à sa propre culture pour approcher ses invariants. Elle a constitué pour moi le point de départ de cette recherche. représenter également une sorte de garantie pour résister à l'attrait de l'« étrange » : pour reprendre Howard S. Becker⁵¹⁴, être proche des catégories «déviantes» étudiées peut permettre de d'éviter la fascination comme la survalorisation des pratiques considérées comme étrangères par un groupe majoritaire. Le fait d'avoir été « autre », au moins au sein du terrain reggien, me semble être un atout en ce sens.

Comme indiqué précédemment, j'ai pourtant concentré à l'origine mes recherches sur la dimension territoriale de l'effectivité de la participation, en négligeant le filtre constitué par la question de l'altérité. Comme un rêve dont on se remémore enfin l'élément déclencheur, ces retrouvailles avec l'« autre » m'ont donc logiquement

512Je travaillais alors dans une coopérative d'urbanisme pour réaliser des plans stratégiques d'urbanisme sur un mode participatif.

513Tzvetan Todorov cite ainsi Claude Lévi-Strauss : « *Pour parvenir à s'accepter dans les autres, but que l'ethnologue assigne à la connaissance de l'homme, il faut d'abord se refuser en soi* » (p 48 in Lévi-Strauss C., 1973, *Anthropologie structurale deux*, Plon, Paris, 451 p.). Ou encore « *Les expériences acquises au cours du travail ethnologique (...) dépouillent nos usages de cette évidence que le fait de n'en point connaître d'autres – ou d'en avoir une connaissance partielle et tendancieuse – suffit à leur prêter* » Cf p 349 in Lévi-Strauss C., [1955]1965, *Tristes Tropiques*, Plon, Paris, 490 p. Extraits cités pp 122-123 in Todorov T., 1989, *Nous et les autres, La réflexion française sur la diversité humaine*, Essais, Points Seuil, Paris, 538 p.

514Howard S. Becker résume ainsi sa démarche : « *Nous ne devons pas les considérer comme quelque chose de particulier, de dépravé ou, par une sorte de magie comme quelque chose de supérieur aux autres formes de comportements.(...) Peut-être la meilleure précaution entre ces deux extrêmes réside-t-elle dans un contact étroit avec les gens que nous étudions* » cf p 198 in Becker S. H., 1985, id supra

conduite à réfléchir aux raisons de mon aveuglement sur l'aspect central de cette question dans les processus de démocratie participative. Pourquoi, finalement, avoir négligé cet aspect en me concentrant sur la dimension territoriale des objets que j'étudiais ?

B) Approche géographique de la démocratie participative dans les quartiers périphériques

1) Analyser l'altérité territoriale : quel corpus scientifique ?

L'une des premières raisons du décentrement progressif de l'objet initial de ma recherche est sans doute d'ordre épistémologique.

Les questions d'« altérité » peuvent se manifester au travers des phénomènes de minorités, notamment territoriales⁵¹⁵. Les individus « autres » et leurs pratiques sont dans ce cas étudiés comme un groupe occupant à des titres divers une place mineure au sein de la société, du fait de certaines de ses caractéristiques (origine, genre, âge...). Comme il m'a été donné de voir dans une recherche antérieure⁵¹⁶, la géographie française s'intéresse moins que ses consœurs anglo-saxonnes aux minorités⁵¹⁷, qu'elles soient économiques, culturelles, ou de genre... Par conséquent, l'approche par les minorités n'est pas une évidence quand on s'est nourri de littérature géographique française. Les approches de la géographie sociale constituent encore l'une des meilleures entrées de la discipline sur cette question⁵¹⁸.

Les analyses géographiques portant sur des questions de domination (qu'impliquent nécessairement les questions de minorités) appliquées au territoire ont été davantage développées par des auteurs marxistes ou tiers-mondistes, le plus souvent à des échelles « macro »⁵¹⁹. A ce propos, la filiation de la géographie avec « l'art de faire la guerre »⁵²⁰, implique sans doute que la question de la domination –

515La « minorité territoriale » peut se définir ainsi : « Groupe considéré comme suffisamment différent du reste de la population au sein d'un État pour bénéficier ou se prévaloir d'un statut territorial spécial, ou au contraire le subir contre son gré », Notice de Georges Prévelakis, p 621 in Levy J., Lussault M., 2003, id supra.

516Roche E., 2003, *Territoires marginaux, territoires d'autonomie : les femmes seules des quartiers de Wemtenga et Taabtenga à Ouagadougou*, dir. J.-L. Chaléard, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, Paris, 235 p.

517Sur la géographe anglo-saxonne et le traitement spatial de la question des minorités, cf notamment Staszak J.F., Collignon B., Chivallon C., 2001, *Géographies anglo-saxonnes : tendances contemporaines*, Mappemonde, Belin, Paris 313 p., et Harvey D., 2008 [DL], *Géographie de la domination*, Penser/Croiser, Les prairies ordinaires, Paris, 118 p.

518 Cf « [...] Ce qui est premier en géographie sociale, c'est la société et non l'espace. Ce sont les mécanismes, les processus sociaux et sociétaux, le jeu des acteurs publics ou privés de toutes espèces. Si l'on ne cherche pas la société au départ, on ne la trouve pas à l'arrivée [...]. Le moteur, la clé, c'est la société. L'espace est toujours second et si l'on commence par lui, on risque de ne pas comprendre. Mais il est bien évident que l'espace à son tour rend bien compte de tout un jeu de variations qui renforcent ou atténuent les décalages et les tensions entre société locale et société globale ». p 13 in Rochefort R., 1982, "Réflexions liminaires sur la géographie sociale", Actes du Colloque de Lyon (1983), *Géographie Sociale*, 14-16 octobre 1982, éd. Daniel Noin, Paris. on peut aussi s'inspirer des travaux de Raymonde Séchet : Séchet R., 2006, «Du "rôle de l'espace" aux théories de "l'acteur" (aller-retour). La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux», pp. 193-210 in Séchet R., Veschambre V. (dir.), 2006, *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Presses Universitaires de Rennes, Géographie sociale, Rennes, 400 p.

519Par exemple en géographie du développement : cf l'ouvrage « classique » d'Yves Lacoste : Lacoste Y., 1965, *Géographie du sous-développement*, PUF, Paris, 284 p.

520Cf Lacoste Y., 1976, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, F. Maspero, Paris, 187 p.

et donc de la définition d'un « autre » à dominer – soit au cœur de cette discipline. En France, cet angle d'analyse semble cependant privilégié à des échelles macro ou métropolitaines, mais plus rarement à l'échelle micro du quartier. On peut à ce sujet s'inspirer des propos de Michel Bussi⁵²¹ sur la relation complexe entre géographie et démocratie. Une approche de type marxiste, partant de l'idée que les « autres » seraient dominés, trouve par conséquent peu de ressources dans des modèles de géopolitique d'échelle macro pour analyser l'échelon local.

Enfin, pour approcher la question de l'altérité par son angle territorial, à savoir le caractère « autre » que comportent les quartiers périphériques, ou « banlieues », les sources géographiques sont là-aussi orientées sur des analyses des mesures de la ségrégation, dans un contexte métropolitain notamment. Il est d'ailleurs intéressant de constater à ce titre la filiation de la géographie française avec l'école de Chicago, notamment pour ses approches macro et systémiques des métropoles. A la différence de la sociologie et de l'anthropologie, les géographes abordent souvent la question des « banlieues » sous un angle relatif à leur environnement, notamment par l'étude de la ségrégation⁵²², et non comme un terrain d'étude « en soi »⁵²³ cadre de pratiques spatiales à des échelles micro-locales. L'altérité des territoires que j'étudie, difficilement réductible à des indicateurs statistiques, nécessitait donc le secours d'autres sciences sociales que la géographie pour être analysée, comme l'anthropologie ou la sociologie urbaine.

Mon appartenance disciplinaire m'outillait donc incomplètement pour cerner l'objet qui m'intéressait, la rencontre entre l'altérité et les projets de démocratie participative. La stricte exploitation des travaux de géographes ou d'urbanistes m'a conduite dans un premier temps à me concentrer sur des objets territoriaux et à négliger le point de

521« Lorsque les géographes s'intéressent au fait politique, ils le font le plus souvent en mettant l'accent sur les structures géographiques parfois qualifiées de « lourdes ». (...) Ce n'est pas ici simplement la difficulté d'une géographie du politique à s'extraire de la maille de l'État qui est soulignée, mais plus généralement sa répugnance à reconnaître les « citoyennetés » ou les « civilités » individuelles ou collectives, comme des facteurs influençant l'espace politique. » pp 265-266 in **Bussi M.**, 2001, « Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement », pp 265-272, in *Géocarrefour* 76-3/2001, Assoc. des amis de la R.G.L., Lyon

522D'après **Levy J.**, **Lussault M.**, 2003, la ségrégation se définit comme un « processus de séparation spatiale tranchée des groupes sociaux qui se manifestent dans la constitution d'aires marquées par une faible diversité sociale, des limites nettes entre ces espaces et ceux qui les jouxtent et les englobent, une légitimation sociale, par une partie des acteurs au moins, de ce processus et de cet état. » p 830. D'après cette définition, une aire ségréguée doit conjointement comporter une « faible diversité sociétale absolue ou/et relative », « l'existence et la pérennisation d'une « discontinuité externe » » marquant la limite de l'espace ségrégué et enfin, la valorisation de la part des acteurs sociaux de « la mise à distance d'autres acteurs et/ou d'autres objets sociétaux ». Je me référerai au terme de ségrégation dans ce texte en m'appuyant davantage sur cette définition de Roger Brunet, qui y voit pour sa part un « processus (et son résultat) de division sociale et spatiale d'une société en unités distinctes. (...) La ségrégation implique à la fois un mouvement de rejet, d'exclusion, qui peut même prendre des formes « légales » ; et un mouvement d'agrégation, qui réunit les semblables. Sans aller toujours jusqu'à des formes extrêmes, la ségrégation est partout, et fait la différenciation des quartiers selon les revenus, les modes de vie. » p 450 in **Brunet R.** (dir.), **Ferras R.**, **Théry H.**, [1992]1993, *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française, Dynamiques du territoire, Montpellier-Paris, 518 p.

523Notons dans cette optique les travaux d'Yves Lacoste, et d'Hervé Vieillard-Baron : **Lacoste Y.**, 2006, *Ghettos américains, banlieues françaises*, Hérodote n°122, La Découverte, Paris, 234 p. et de **Vieillard-Baron H.**, 2001, *Les banlieues, des singularités françaises aux réalités mondiales*, Hachette, Paris, 287 p.

départ de cette recherche.

2) Deux échelles pertinentes d'analyse géographique : ségrégation à l'échelle macro, altérité pour l'échelle micro.

Souhaitant aborder mon questionnement initial – la raison du développement de processus de démocratie participative dans les quartiers périphériques — sous un angle géographique, j'ai concentré dans un premier temps mon analyse sur les caractéristiques spatiales des objets étudiés : en quoi la participation est appliquée à des phénomènes territoriaux, quels sont les territoires où l'on participe, etc... Il apparaît cependant qu'il est essentiel de cerner également les aspects sociaux et symboliques de la participation sur le territoire et que ceux-ci se manifestent tout particulièrement par la formulation d'une altérité. Je traiterai donc ici de l'altérité en considérant d'abord le point de vue des acteurs pour déterminer quelles sont les catégories d'individus ou les pratiques latérisées, c'est-à-dire qu'ils considèrent comme « autre », notamment au regard de leurs pratiques spatiales⁵²⁴. Cette analyse se circonscrira au sein des quartiers de mes terrains de recherche. Il sera donné à la comparaison trois modes de construction de l'altérité définie au niveau micro-local, par les acteurs rencontrés : celui de Santa Croce, celui de Kottbusser Tor, et celui de Sémard. Il sera analysé comme, au sein de chaque terrain, se forme cette définition de pratiques « autres » et de groupes d'individus « autres »⁵²⁵. La pertinence de cette définition ne sera pas mise en perspective d'un poids global de cette altérité au sein du contexte urbain macro, mais fera en revanche l'objet d'une confrontation avec les données statistiques disponibles au niveau de l'agglomération. Autrement dit, je ne chercherai pas à savoir si le quartier Kottbusser Tor, par exemple, est effectivement « autre » aux vues de personnes extérieures au quartier, d'après son fort taux de toxico-dépendants parmi les passants. Je m'en tiendrai au point de vue des acteurs sur cette question.

En revanche, dans un second temps, je confronterai leur perception aux statistiques démographiques produites par les institutions locales. Ainsi, je confronterai la rationalité des acteurs avec celle de l'institution. Je tenterai par

524On adoptera ainsi le point de vue de nombreux géographes, bien résumé par Georg Simmel dans ses « Digressions sur l'étranger » proposant de voir dans les relations spatiales la condition et le symbole des relations humaines. Cf **Simmel G.**, [1908]2004, « Digressions sur L'étranger » pp 53-60 in **Grafmeyer Y., Joseph I.**, [1979]2004, id supra

525Je m'appuierai ici sur la proposition de Marc Dumont qui indique que les situations spatiales « correspondent à des moments de convergence d'activités sociales à travers lesquelles des objets spatiaux apparaissent constitués en enjeu de débats, permettant notamment d'observer à partir de l'espace, la circulation de valeurs sociales ». p 195 in **Dumont M.**, « Le skateboard de places en places : l'institutionnalisation locale d'une pratique informelle en milieu urbain », pp 199-211 in **Hossard N., Jarvin M.**, 2005, « C'est ma ville », *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, *Dossiers Sciences Humaines et sociales*, L'Harmattan, Paris, 284 p.

exemple de savoir si l'identification comme « autres » des toxico-dépendants par les acteurs locaux rencontrés correspond à une catégorie statistique mise en avant par l'institution parce que cette population est particulièrement « examinée ». . Quand les enquêtés disent qu'il y a « beaucoup » de toxico-dépendants, en terme quantitatif, est-ce que l'institution le dit aussi ? Cela me conduira également à analyser les critères ayant conduit à cibler les quartiers qui constituent mes terrains de recherche pour certaines politiques « spécifiques » (Objectif 2, Soziale Stadt, politique de la ville etc...). Je m'interrogerai sur les passerelles existant ou non entre ces différents critères, selon le pays. Puis j'examinerai si ces critères rencontrent ou non les catégories « autres » qui seront ressorties de l'analyse proposée ci-dessus. Ainsi, je me demanderai si l'on peut dire que ces quartiers « ciblés » sont « autres » par rapport au reste de la ville du point de vue des catégories et des critères, et dans quelle mesure le développement de démarches participatives ayant le territoire comme objet a un rapport avec cette altérité. Cette analyse se nourrira des travaux sur la ségrégation, afin d'analyser en quoi le phénomène de ciblage des quartiers, et l'octroi de politiques publiques spécifiques, participent d'une logique ségrégative⁵²⁶.

Au vu de cette double ambition, la géographie demeure un outil adéquat pour analyser ce processus. Il convient de ne pas s'en tenir à son héritage urbain pour exploiter tous les apports de la géographie sociale et des géographies anglo-saxonnes appliquées aux minorités, à savoir s'interroger sur « qui est où », « qui domine qui », « quelle puissance symbolique est liée aux usages territoriaux », « quels sont les différents espaces vécus, perçus », etc... C'est donc un double regard géographique qui est ici proposé. A l'échelle micro, il s'agit de comparer pour comprendre en quoi des expériences participatives ayant des objets liés à la transformation du territoire ont en fait comme origine et aboutissement le traitement de l'altérité qui organise les relations (et éventuellement les conflits) de groupes d'individus fréquentant le quartier. Cet usage du concept d'altérité a vocation à corriger la « presbytie » qui affecte un premier regard géographique, qui perçoit mieux de loin, à l'échelle macro, que de près, à l'échelle micro, les phénomènes d'exclusion, de marge, de minorité. A l'échelle macro, il s'agit de comprendre pourquoi les quartiers ciblés par les politiques publiques comme étant « autres » deviennent les objets privilégiés de démarches participatives territorialisées. Cette analyse a vocation à proposer une correction à un regard trop ethno-centré sur les

⁵²⁶Gallissot R., Moulin B., 1995, *Les quartiers de la ségrégation. Tiers-monde ou quart-monde ?*, coll. « Hommes et sociétés », Karthala, Institut Maghreb-Europe, Paris, Saint-Denis, 323 p.

questions de « ciblage » de quartiers périphériques : la notion de ségrégation nous permet ainsi de discerner les contours communs de ces quartiers périphériques « prioritaires »⁵²⁷.

527Au sens des quartiers ciblés, dits « prioritaires », par la politique de la ville ou par Soziale Stadt.

C) L'omniprésence de la question « ethnique » dans les analyses sur la banlieue et la démocratie participative : élargir par l'altérité.

L'altérité est abordée par d'autres sciences sociales que la géographie pour aborder la thématique de la démocratie participative : il est ici proposé de voir comment. Cependant, ces interprétations de l'altérité sont souvent restrictives et permettent difficilement d'alimenter la présente démonstration : ainsi, j'aborderai également les réserves à avoir concernant l'usage de cet apport pour analyser les terrains de cette recherche.

1) L'approche des sciences politiques : ghettos et banlieues comme lieux emblématiques de l'altérité

J'ai débuté cette analyse du facteur d'altérité dans les processus de démocratie participative par la mise au jour du rôle de l'apport de la géographie sur les questions de minorités et d'altérité. La seconde raison de cet aveuglement tient au traitement de la banlieue par les sciences politiques en France. Elle est souvent abordée sous l'angle de l'origine de ses habitants et de l'analyse de la « relégation » dont font l'objet ces quartiers. Il est ainsi défendu par Jacques Donzelot que les pays anglo-saxons prennent la question de l'*empowerment* des populations migrantes davantage à bras le corps que la France : le terme de « ghetto », employé pour désigner les banlieues françaises, tend ainsi à assimiler la situation des banlieues françaises aux quartiers des *inner-cities* (centre-ville) américaines, souvent centrales et homogènes par leur population issue des « minorités » nord-américaines (afro-américains, latino-américains, asiatiques...). Or, non seulement l'analyse de la situation et le parallèle qui lui est apposé semblent erronés si l'on suit les analyses de Loïc Wacquant⁵²⁸, mais surtout les conclusions et prescriptions auxquelles certains auteurs aboutissent me semblent contestables.

Une fois le constat posé — il est observé dans certains lieux la présence d'une

⁵²⁸Wacquant L., 2007, *Parias urbains, ghetto, banlieues, État*, La Découverte, Cahiers libres, Sciences humaines et sociales, Paris, 331 p., voir notamment p 146 : « Cité et ghetto sont le legs de trajectoires urbaines et relèvent de critères de classification et de formes de « triage » social disparates : celui-ci s'effectue prioritairement sur la base de l'origine de classe (modulée par l'appartenance ou l'apparence ethnique) dans le premier cas, de l'appartenance ethnoraciale à un groupe historiquement paria (indifféremment de la position de classe) dans le second ».

population homogène, cette homogénéité étant considérée d'un point de vue « ethnique » avant d'y voir une communauté de situations sociales — la prescription proposée en conclusion consiste à disperser cette population pour que ces territoires n'existent plus⁵²⁹. Il s'agit donc d'une préconisation de résolution seulement urbanistique d'un problème social complexe (auquel l'urbain prend une maigre part). L'une des applications techniques de ces conclusions théoriques est constituée par les projets dits de « rénovation urbaine », déclinés par des démolitions de bâtiments dans les quartiers d'habitat social (ANRU) ou par des processus de « résorption d'habitat insalubre » dans les quartiers anciens. Cette approche trouve actuellement un écho favorable dans certains des milieux liés à la politique de la ville (ministères, agences de l'État, administrations locales comme Saint-Denis, agences d'urbanisme), et dans des grands médias⁵³⁰. Liant très étroitement les analyses de dispositifs participatifs avec des situations de quartiers de banlieue, cette littérature constitue l'un des *corpus* essentiels d'une recherche sur le sujet.

Les sciences politiques semblent donc prendre à bras le corps la question de l'altérité tant du point de vue de ces quartiers que de ses habitants. Pour simplifier, ces quartiers sont présentés comme « autres » du fait de leurs caractéristiques urbaines, notamment la proportion de logements sociaux ; leurs habitants le seraient également, du fait de leur composition majoritairement d'origine étrangère⁵³¹. Cette approche pose de nombreuses questions et semble en l'occurrence ne pas être adaptée, *a minima*, aux terrains étudiés ici. Mais surtout, le type d'altérité dont il est question n'est pas celui qui m'intéresse ici : bien sûr, dans certaines situations, comme à Santa Croce, les migrants sont identifiés comme des « autres » et le quartier se distingue de ses voisins par sa proportion de population étrangère. Mais il s'agit d'une des nombreuses modalités d'interprétation de l'idée d'altérité. D'autre

529«La politique de la ville a trop tenté de remédier aux zones en difficulté, «toutes choses restant égales par ailleurs, dans l'ensemble de l'univers urbain». L'action ciblée sur les «quartiers de la politique de la ville» a plus stigmatisé ceux-ci qu'elle n'a amélioré leur situation. La multiplication des zonages de toutes sortes s'est révélée plus nuisible qu'utile. Il convient, au contraire, de défaire ces zonages qui n'ont plus rien de fonctionnel, de réintroduire de la multifonctionnalité, de démultiplier la centralité dans l'ensemble du territoire urbain, d'inventer «une nouvelle urbanité» qui passe par un travail de reconstruction/démolition non pas d'un immeuble, ni même d'un quartier, mais d'aires urbaines plus larges de façon à y faire réapparaître des formes de convivialité incompatibles avec les formes actuelles de péri-urbanisation». p 140 in **Donzelot J. Mevel C., Wyvekens A.**, 2003, id supra

530Article du journal *Le Monde* 25 septembre 2009 intitulé «Banlieues, le modèle communautaire», et dans *Le Monde* du 8 février 2010 «Repenser la politique de la Ville» de Jacques Donzelot.

531Ce postulat est notamment défendu par Jacques Donzelot, paraphrasant puis citant le rapport de Jean-Pierre Sueur (p 163) s'exprime ainsi : «la ségrégation n'a pas cessé de s'accroître dans le domaine de l'habitat comme dans celui de l'éducation. les violences urbaines et l'insécurité ont augmenté en égale proportion. la ghettoisation gagne également, si l'on considère «la multiplication des secteurs où le caractère discriminant de la population est essentiellement ethnique et menace le modèle républicain, en engendrant le risque d'une montée des communautarismes.»» puis «[les inégalités spatiales] réapparaissent dans les années quatre-vingt avec l'ethnisation des banlieues et obligent, si l'on veut recréer un ensemble conforme à l'idéal républicain, à «refaire la ville.»» p 139 puis p 148 in **Donzelot J. Mevel C., Wyvekens A.**, 2003, id supra. Citation de Jean-Pierre Sueur : **Sueur J.-P.**, 1998, *Demain la ville, Rapport présenté au Ministre de l'emploi et de la solidarité*, La Documentation Française, Paris, 2 vol, 230 p., 621 p.

part, contrairement à ces approches de science politique, je souhaite en premier lieu comprendre du point de vue des acteurs ce qui constitue la spécificité de leur quartier, s'il y en a une, et les caractéristiques des « autres » qui entrent en jeu dans le processus de participation. Il ne s'agit pas d'une altérité « vue du haut », mais bien de celle construite par les acteurs (habitants, professionnels...). Outre que ceci explique l'usage limité que j'ai pu faire de ces analyses de science politique, il s'agit aussi d'éléments d'explication sur la méfiance que j'ai pu entretenir longtemps pour une approche plus « sociale » des questions de périphérie. Je me suis d'abord concentrée sur des objets territoriaux parce que leur exploitation me semblait moins risquée que celle de données purement sociales qui se retrouvent souvent utilisées pour des conclusions que je ne partage pas dans la littérature de science politique.

2) **L'approche politico-administrative : le lien social des « autres » et la relégitimation**

Le "lien social" est une autre des figures imposées des discours politiques ou administratifs sur la démocratie participative. L'idée qui y est avancée est que la démocratie participative serait un facteur de renforcement du lien social entre les habitants. Cette injonction à plus de lien social semble répondre au présupposé que les habitants des quartiers périphériques souffriraient d'un défaut d'ouverture vers l'extérieur, une sorte de « ghetto intérieur », notamment en ce qui concerne les jeunes hommes⁵³². L'idée du lien me semble intéressante et riche de présupposés : en « participant », l'individu est amené à s'agréger aux autres, ne serait-ce que par le biais des réunions publiques. Par la délibération et la confrontation des points de vue au cours des délibérations publiques, il va contribuer à la formation collective d'un nouveau point de vue⁵³³. A la solitude, attribuée à la montée de l'individualisme de nos sociétés développées libérales, répondrait le collectif, le lien social, qui peut prendre forme par la démocratie participative.

Il est significatif que cette idée de lien social soit évoquée de façon privilégiée dans les quartiers périphériques, notamment où habitent des personnes d'origine migrantes⁵³⁴. L'invocation du « lien social » traduit à mon sens la prise de conscience

⁵³²Cette expression, "ghetto intérieur" a été employée par Jacques Donzelot au sujet des jeunes hommes habitant en banlieue lors des Rencontres de la DIV le 28 mai 2008, salle Laroque, "Désenclavement, Mobilité, transports, un enjeu prioritaire pour les quartiers". Cf DIV, 2008, *Désenclavement, Mobilité, transports, un enjeu prioritaire pour les quartiers*, DIV, Saint-Denis, 94 p. Cf http://i.ville.gouv.fr/download_file/2840/4126/desenclavement-mobilite-transports-un-enjeu-prioritaire-pour-les-quartiers-dossier-du-participant-de-la-rencontre-div-du-28-mai-2008

⁵³³Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, Gestion de proximité et démocratie représentative. Une perspective comparative, La Découverte, Paris, 314 p.

⁵³⁴Il est en effet peu fréquent d'entendre parler de la nécessité d'un lien social plus affirmé sur le parvis de la Défense, pourtant

qu'il y a des « autres ». Ceux-ci, du fait de leur altérité, ont des pratiques différentes. Ces pratiques peuvent avoir des implications territoriales : types de déplacements, modes d'occupation de l'espace public différents de ceux qui sont assimilés à la norme. Cette différence peut se manifester autour de micro-conflits. L'altérité en question est souvent ramenée à l'origine géographique et culturelle des individus. Cependant, elle peut s'appliquer à des identités variées : le manque de ressources financières ou symboliques, l'exercice de pratiques en marge (consommation de stupéfiants), l'appartenance à une classe d'âge ou à un genre (souvent masculin) jugés « dangereux », l'arrivée récente sur un territoire... Par conséquent, le discours politico-administratif m'a également conduite à être méfiante sur les attendus de la prise en compte de l'altérité dans les projets de démocratie participative : s'agissait-il de fabriquer du lien social pour mieux réduire cette altérité ?

Par ailleurs, cette approche concernant l'exercice de la démocratie participative en banlieue attribue souvent la naissance de ces processus à une recherche de « relégitimation » du politique⁵³⁵. Le politique, suite à différents scandales financiers (Crédit Lyonnais, emplois fictifs de la mairie de Paris...) et à la désagrégation de relais politiques traditionnels (syndicats, associations de locataires, parti...) chercherait à se relégitimer en retrouvant un lien avec le local, la proximité avec les habitants. De là découlent nombre d'interrogations pour les chercheurs qui travaillent sur la nature de la démocratie participative : ils s'intéressent notamment à la sincérité de ces démarches : s'agit-il d'une illusion de proximité gouvernants-gouvernés, d'une délégation de pouvoir sur les questions de peu d'envergure (la gestion...) ? Ces approches nous renseignent sur des pratiques existantes. Cependant, il ressort des situations que j'ai pu analyser une question de fond concernant le partage du pouvoir. Or celle-ci ne peut se réduire à l'exercice du pouvoir politique dans le strict cadre de la démocratie représentative. Le fait que l'électorat d'un quartier populaire soit un peu moins abstentionniste aux élections une fois des processus de démocratie participative engagés est une seule des facettes de la prise de pouvoir par la population⁵³⁶. Ainsi, dans les projets participatifs étudiés ici, la question du partage du pouvoir touche des domaines variés : les modèles parentaux en vigueur et les morales qui y sont associées (qui décide, et comment, de quelle façon les enfants doivent avoir accès à l'espace public ?), l'accessibilité des processus

lieu de passage impersonnel et tout à fait représentatif d'une société « globalisée »

535Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, id supra

536En outre, dans le contexte de quartiers qui comportent une fraction de leur population de nationalité étrangère, qui n'ont donc pas accès au vote à l'échelon supra-local (et local pour les migrants extra-communautaires), la nature du lien politique se pose particulièrement dans le contexte d'un régime de démocratie représentative.

administratifs (comment est organisée l'administration pour donner accès ou non à des prestations destinées au public ?), la défense de formes « autres » de pratiques de la ville (d'un droit à la ville, même pour les toxico-dépendants, en tenant compte de leurs pratiques).

C'est en ce sens qu'il est fécond d'envisager la question de la démocratie participative davantage en terme de pouvoir « pris » ou « à prendre », c'est-à-dire de résultats, que d'intentions — réelles ou non — de partager le pouvoir, et d'échecs éventuels de ces délégations de pouvoirs. L'analyse portera plutôt sur le résultat analysé, la démocratisation, les effets de l'accès des « autres » à la décision (politique, économique, sociale). La méthode comparative semble ici féconde pour permettre de faire émerger les catégories utilisées par les différents acteurs : la catégorie d'« autre » semble en effet commune aux discours des acteurs sur les trois terrains⁵³⁷.

Le « problème » semble souvent posé ainsi : « pourquoi « les autres » ne participent-ils pas à la vie politique et ne jouent-ils pas le jeu démocratique qui leur permettrait d'accéder au pouvoir ? Comment les y conduire ? » Or, il me semble qu'à l'aune des expériences antérieures de démocratie participative⁵³⁸, on peut précisément comprendre celles-ci et les processus actuels comme des tentatives d'inscrire de la diversité dans la démocratie. La démocratie participative semble une voie propice à rechercher des formes démocratiques « adaptées » contre, ou en complément d'une démocratie représentative systématique, uniforme (au sens d'identique quels que soient les territoires), généralisée (à tous les citoyens, c'est à dire à tous les « ayant le droit de vote »)⁵³⁹. C'est ainsi que peut se lire l'expérience d'Idefix : comment donner accès à un marché du travail aux toxico-dépendants, compte-tenu de leur fragilisation engendrée par la consommation de stupéfiants ? Comment gérer un territoire qui est le théâtre d'une coexistence difficile entre usagers et habitants « *lambda* » ? La fondation d'une structure d'insertion, apte à « nettoyer » le territoire des traces de la consommation de drogue, et l'ouverture d'une salle de consommation sont des exemples de cette adaptation des processus démocratiques aux personnes présentes sur un territoire micro-local.

537Howard S. Becker nous rappelle aussi que la définition des normes est une question de nature politique, ce qui conforte l'idée d'une relation entre la définition de l'altérité et des formes politiques comme la démocratie participative. Ainsi, la comparaison du processus de construction de la catégorie d'« autre » entre les trois terrains européen nous permet d'aborder les présupposés politiques des formes prises par les expériences participatives. Cf Becker H., 1985, id supra.

538Vues dans le chapitre précédent : le *Haüserkampf*, les avancées sociales amenées par l'UDI etc...

539Cf Rosanvallon P., 2006, id supra.

Par conséquent, les approches courantes de la démocratie participative ne répondent qu'en partie aux besoins d'analyser le rôle de l'altérité dans les processus de démocratie participative. En effet, approcher la démocratie participative par l'altérité n'est pas seulement l'occasion de voir la place des « autres » et de ceux qui définissent ces « autres », cela nous permet aussi de voir en quoi le résultat des processus fait évoluer les rapports de pouvoir des uns et des autres dans le concret des situations.

La question de l'altérité est donc centrale pour cette recherche, bien qu'elle ne me soit pas apparue telle à l'origine, et ce pour les nombreuses raisons citées plus haut, qui ont contribué à m'éloigner de ce questionnement initial, soit par « fidélité » épistémologique à la géographie, soit parce que d'autres univers scientifiques ou techniques (les sciences politiques, la sociologie ou le discours politico-administratif) investissent le champ auquel l'altérité appartient dans un sens trop restrictif pour l'appliquer aux expériences participatives étudiées ici.

L'altérité traverse la définition des terrains de recherche périphériques, le choix des expériences participatives étudiées, et enfin l'objet central, la démocratie participative. Afin d'aborder en quoi la définition de l'altérité est génératrice d'expériences participatives sur la question du territoire, je m'attacherai à en décrire la construction au travers des propos des acteurs. Cela m'amènera à confronter ensuite ces constructions avec la rationalité produite par l'institution concernant les quartiers étudiés.

Après cette analyse des outils conceptuels à notre disposition pour analyser les processus de démocratie participative à l'œuvre à Reggio, Berlin et Saint-Denis, il s'agira ensuite d'appliquer ce critère d'altérité à l'étude des différents cas. En quoi constitue-t-il une entrée commune aux trois expériences européennes ? Comment intervient-il au cours du processus, tant du point de vue de son émergence que de ses conséquences territoriales ? Pour reprendre l'expression de Véronique de Rudder, en quoi l'altérité est-elle précédée de l'inégalité, en quoi sa fabrication relève-t-elle d'un processus de discrimination⁵⁴⁰ ? En outre, dans quelle mesure cette approche de l'altérité est-elle génératrice de conflits micro-locaux et, à rebours, ceux-ci ne sont-ils pas à l'origine des expériences participatives ?

540 **De Rudder V.**, 1995, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace ? Éléments de réflexion sur les relations interethniques », pp 11-30 in **Gallissot R., Moulin B.**, 1995, *Les quartiers de la ségrégation. Tiers-Monde ou Quart-Monde*, Hommes et Sociétés, Karthala, Institut Maghreb-Europe, Paris Saint-Denis, 323 p.

II. L'"autre" dans les groupes de travail, Idefix, et le Bici-bus. Participation et fabrication de l'altérité dans les discours et pratiques.

A) La question de l' « autre » à Reggio : celui qui ne fait pas de vélo... mais qui est-il ?

1) Introduction

C'est d'abord dans les entretiens concernant le projet Bici-bus que la définition d'une population « autre », m'est apparue dans le discours des acteurs. Il en était question comme des personnes qui ne participaient pas comme il aurait fallu.

En l'occurrence, la population « autre » correspond à la population migrante. Elle apparaît dans les discours des acteurs sur deux modes : le premier sur la participation au dispositif. Les bénévoles accompagnateurs regrettent que les parents migrants ne se proposent pas comme accompagnateurs alors qu'ils bénéficient du « service » du Bici-bus pour ramener leurs enfants. A ce titre, il leur est également reproché de ne pas accompagner leurs enfants jusqu'à l'école comme l'exige la jurisprudence (selon les enseignants). Cette convention sociale est étayée par une loi récente à savoir que les enfants doivent être confiés à un adulte référent à la sortie de l'école et ne peuvent rentrer seuls à leur domicile. A ce titre, les migrants, qualifiés de « *clandestins* »⁵⁴¹ quand ils sont sans-papiers, ne répondent donc pas aux obligations légales quand ils laissent leurs enfants aller et venir depuis l'école sans un adulte à leur côté. Ce constat est décliné sur le registre de l'évaluation de la part de membres de l'administration ou d'élus : ils indiquent ainsi⁵⁴² que le Bici-bus ne « fonctionne » pas dans certains quartiers. En examinant quels groupes scolaires sont concernés, il s'agit parfois de ceux où la proportion d'enfants étrangers est importante. Ce constat de demi-échec formulé par l'administration ne s'accompagne pas d'une analyse des raisons des dysfonctionnements du Bici-bus, les difficultés pour trouver des accompagnateurs existant également dans des écoles

⁵⁴¹La législation et les contrôles de police se sont notablement durcis entre 2006 et 2010 vis-à-vis des étrangers dits « sans-papiers » en France. L'appellation « clandestini » me semble explicite d'une perception très négative de ce phénomène migratoire par les médias et la population italienne. L'une des conséquences de ce durcissement de la situation des « sans-papiers » italiens est leur accès plus difficile à l'espace public, par peur d'être contrôlés, arrêtés, puis envoyés à l'étranger.

⁵⁴²Ce point de vue est présent dans les entretiens de Raimondo Menotti, Giancarlo Ferrari, Sandra Fontanesi, Rosalia Pellegrini

où les enfants étrangers ne sont pas particulièrement nombreux. Le temps de travail de l'administration semble consacré en priorité à la mise en place la plus généralisée de ce « service participatif » que représente le Bici-bus.

2) La construction de l'altérité par le Bici-bus : les habitants et les professionnels

Dans les entretiens menés à Reggio, la construction d'une altérité révélée par le projet participatif désigne très clairement les parents qui ne participent pas (n'accompagnent pas le convoi d'enfants) et se trouvent être les migrants. L'approche est différente selon que les acteurs sont les accompagnateurs habitants ou les membres de l'institution. Plusieurs habitants attribuent les manquements des parents migrants à un manque de savoir-faire, d'attention ou d'intégration. A l'inverse, quelques professionnels n'adhèrent pas à l'analyse d'un moins bon fonctionnement lié au nombre et aux défaillances des familles migrantes, et citent des dispositifs pour mieux partager le projet avec ces habitants. Par exemple, le service mobilité de la mairie fait traduire en arabe un tract invitant à accompagner le Bici-bus, afin d'élargir le nombre de parents potentiellement accompagnateurs du Bici-bus.

A Reggio Emilia, dans le cadre des discussions sur le Bici-bus, deux discours coexistent donc et contribuent à définir une forme d'altérité.

Il y a en premier lieu le discours des habitants participant au Bici-bus, ou des protagonistes proches du terrain. Celui-ci désigne et stigmatise la pratique des parents qui n'accompagnent pas le Bici-bus. Les parents désignés ne sont pas de ceux qui viennent en voiture récupérer leur enfant (qui sont pourtant les premiers visés par le dispositif qui a pour objectif de réduire la circulation automobile). Il ne s'agit pas non plus des « mamans »⁵⁴³ qui sont pourtant à la sortie de l'école bien avant les autres parents et entretiennent entre elles des discussions au fil de chaque sortie d'école. Les parents qui sont désignés à plusieurs reprises par les acteurs habitants ou bénévoles ont en commun d'être étrangers. Ils sont qualifiés dans les entretiens et discussions informelles d'«*extra-communitari*» (extra-Union Européenne), d'«*immigrati*» (immigrés), «*di colore*» (de couleur). Il leur est essentiellement reproché de ne pas accompagner leurs enfants à l'école, de ne pas participer au Bici-bus, de manquer de courtoisie et de ponctualité. Selon les acteurs,

⁵⁴³Le mot « mamans » ou « *mamme* » est très utilisé à Reggio comme à Saint-Denis. Je l'emploie donc en tant que catégorie « indigène » désignant les parents à la sortie de l'école, généralement plutôt des mères.

ces « mauvais » comportements sont alternativement attribués à l'origine « culturelle » de ces parents, à leur supposé manque d' « ouverture », d'esprit « collectif » ou d'attention pour leurs enfants.

L'institutrice de l'école Collodi de Santa Croce présente ainsi la situation :

« Nous cherchons à les investir mais c'est un peu comme si ce n'était vraiment pas leur culture. Au sens où nous avons des enfants qui viennent de différents pays du monde. Pour cela, ils viennent seuls à l'école. Beaucoup sont de Centre-Afrique, beaucoup aussi sont chinois. Il se trouve que nous demandons aux parents de venir chercher leurs enfants à l'école. Et ça, c'est très difficile à comprendre pour eux. Parce qu'après tout, les enfants [peuvent] se déplacer seuls. Et en plus il est très difficile de faire comprendre à ces personnes que si tu veux profiter d'un service comme le Bici-bus ou le Pedi-bus qui te permet de venir à l'école, d'une certaine façon, cela est rendu possible parce qu'il y a des bénévoles, et que toi aussi tu dois y prendre part. ^{xxxiii} »

Une élue reprend ainsi les propos de l'institutrice durant le même entretien :

« Nous avons le problème que les parents extra-communautaires ne sont pas ponctuels, ne pensent pas que leur enfant doit être accompagné à l'école, ou qu'on doit aller le chercher, donc c'est rare que l'un d'eux participe [répondre favorablement à la demande de participation au Bici-bus] ^{xxxiv} »

Cette analyse se double du constat de la présence migrante en croissance pour Francesco :

« En peu de temps il y a eu en effet beaucoup d'extra-communautaires. C'est une chose qui n'existait pas avant : jusqu'à 1988 ou 1989, il n'y en avait pas. Cela date de ces dernières années. Il y en a beaucoup, donc par conséquent, il n'y a pas eu d'intégration. C'est à dire que les gens n'ont pas réussi à s'intégrer ; simplement, beaucoup se sont installés dans cette zone, ici, donc dans peu de temps cela ressemblera à un ghetto. Et puis c'est bien normal [qu'ils s'installent à proximité les uns des autres] ! ^{xxxv} »

Le déplacement suivant est donc à l'œuvre :

Pratique problématique "autre"	Mobilisation	Résultat	Pratique problématique	Définition d'un nouvel "autre"
Les parents accompagnent leurs enfants à l'école en voiture et perturbent la circulation	Des parents et instituteurs, avec la commune, mettent en place le Bici-bus pour accompagner les enfants	Le système rencontre une demande : beaucoup d'enfants y participent, notamment des enfants d'origine étrangère	Face au manque d'accompagnateurs, les parents migrants sont ceux qui sont considérés comme défaillants : ils ne sont pas présents sur les trajets.	Les parents migrants sont vus comme défaillants vis-à-vis de leur enfant et du collectif.

Tableau 8: Décalage à Santa Croce (1) : la perturbation de la circulation devant l'école conduit à la définition d'un "autre", les parents migrants parce qu'ils ne participent pas.

Les autres personnes enquêtées, comme les agents de la mairie, postulent qu'il y

a effectivement des pratiques différentes de la part d'une fraction des familles bénéficiant du Bici-bus. D'après eux, cela tient à ce qu'ils ne savent pas faire de la bicyclette ou n'en ont pas, qu'ils n'ont pas accès aux informations écrites en italien, qu'ils ne font pas partie des noyaux traditionnels de participation (paroisses, cercles ARCI, cellule du parti *Democrazia di Sinistra...*), ou parce que la démarche de participer à un service ne serait pas dans leur culture. En accompagnant le Pedi-bus de la Collodi, j'observe que les enfants d'origine étrangère (désignés ainsi par l'accompagnateur, Franchetto) représentent environ la moitié des enfants accompagnés. Giancarlo Ferrari, consultant à la mairie de Reggio Emilia, décrit ainsi sa stratégie pour les écoles où peu de parents participent :

« Il y a des situations où ils ne parviennent pas à assurer les «tours» [les allers-retours de Bici-bus à l'école de Mancasale]. Dans le monde de l'immigration, beaucoup d'adultes ne savent pas aller à bicyclette. Nous sommes en train d'organiser un cours pour adulte. Nous devons le faire avec 10 femmes arabes voilées. ^{xxxvi} »

Le raisonnement est ici différent, et convient davantage à une logique de *management* de projet⁵⁴⁴ :

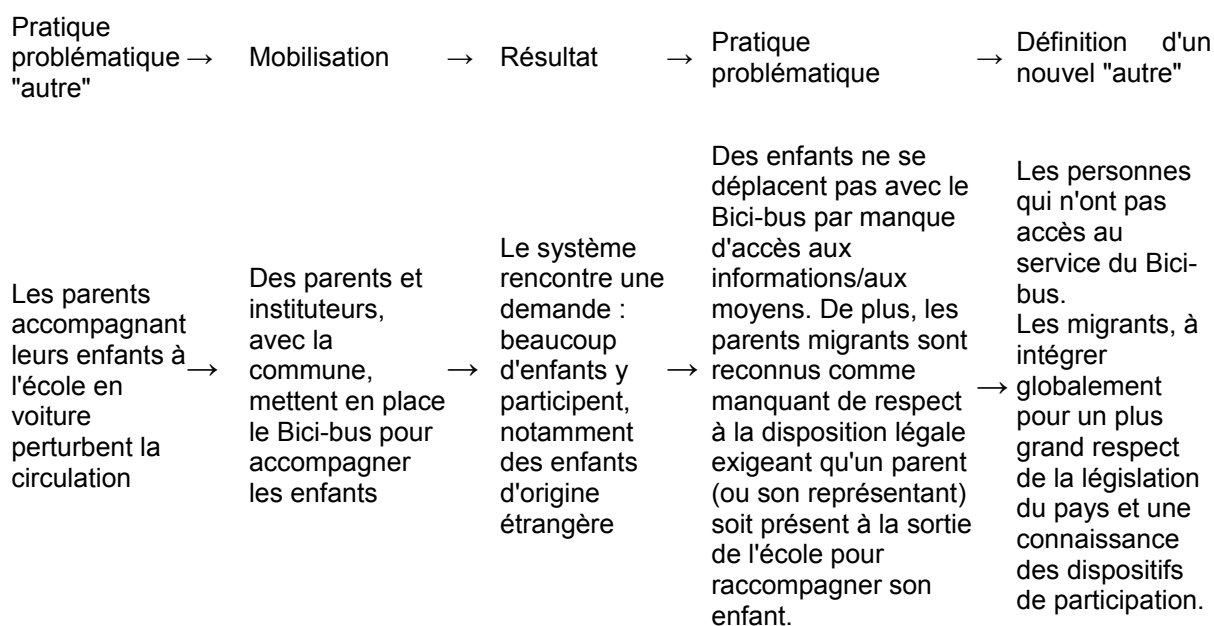


Tableau 9: Décalage à Santa Croce (2) : la perturbation de la circulation devant l'école conduit à la définition d'un "autre", les parents migrants, parce qu'ils ne viennent pas chercher leurs enfants et ne sont pas familiers du Bici-bus.

Pour caractériser géographiquement la question, on pourrait synthétiser ainsi :

⁵⁴⁴Le fonctionnement par « projet » auquel l'administration est fortement incitée, notamment par le biais des appels de fonds européen qui invitent à suivre la rationalité suivante : « buts, objectifs, moyens » et se soumettre à une évaluation indiquant « les forces et les faiblesses ». Ces méthodologies, au travers des discours des personnes de l'administration que j'ai rencontré sont apparues comme très partagées entre les trois terrains européens.

Pratique du territoire avant : problématique	→	Pratique du territoire après : problématique
Des voitures stationnement massivement dans la rue de l'école		Des parents ne sont pas au bon moment au bon endroit, à la sortie de l'école.

Tableau 10: Décalage à Santa Croce (3) : les "autres" ne sont pas au bon endroit

3) Des espaces de négociation *in situ*

Il est notable que dans un cas comme dans l'autre, et quelle que soit l'intensité du rejet qui est traduit par la définition de ces pratiques «autres», des interactions ont lieu, qui transforment de part et d'autre les pratiques. Ainsi, de la part de l'administration, des réflexions sont menées par Giancarlo Ferrari, délégué par Tutt'in Bici auprès de la mairie, pour traduire le dépliant d'information ; un jeu comme le jeu de l'oie des «*miglia verdi*»⁵⁴⁵ est inventé par Sandra Fontanesi, responsable du service environnement à la mairie de Reggio, pour valoriser les enfants qui viennent à pied (même seuls) ; de nouveaux canaux de participation sont envisagés pour rencontrer les habitants qui ne sont pas touchés par les relais traditionnels que constituent la paroisse ou le cercle ARCI, par exemple en dialoguant avec les représentants de communautés, notamment musulmane. Giancarlo Ferrari explique ainsi :

«Malheureusement cela dépend en grande partie de la sensibilisation des enseignants. Et cela dépend du rôle des enseignants. C'est aussi le cas parce qu'il n'y a pas des étrangers dans une seule école. Ici, au centre historique [quartier du centre-ville de Reggio Emilia], nous avons essayé avec une mère arabe qui s'est offerte pour traduire le tract en arabe. Nous l'avons traduit en arabe et distribué mais personne n'a adhéré. Il y a probablement à beaucoup travailler. Alors que dans la circonscription de Rosalia, les enfants extra-communautaires adhèrent nombreux au Pedi-bus ou au Bici-bus mais au centre historique nous n'y sommes jamais parvenus.»^{xxxvii}»

Du côté des acteurs « bénévoles », il y a « la Miranda » qui va chercher à domicile une des enfants, pour éviter à sa mère de l'accompagner jusqu'à l'arrêt du Bici-bus. Il y a aussi des relations de cordialité qui se sont installées avec la mère étrangère de l'une des enfant participantes, dont Franchetto, un bénévole, dit qu'elle salue désormais les accompagnateurs, ce qui n'était pas le cas auparavant. Franchetto (F), explique ainsi la situation :

«ER Je me demandais si le Bici-bus pouvait s'apparenter à une forme d'agrégation [de lien social]

F : Ah certainement. La jeune fille que j'ai accompagné jusqu'ici, tant qu'elle allait à l'école avec sa mère, elle passait avec elle et ne saluait même pas. Quand elle a

⁵⁴⁵Le jeu de l'oie des Miglia Verdi consiste à accumuler des «points» à chaque «bonne pratique» (tri des déchets, emploi d'un mode de transport doux) pour l'environnement. Il est adapté selon les classes d'âge. Chaque école cumule ses points et celle qui en récolte le plus gagne le jeu. Ce jeu de l'oie a donc vocation à accroître les pratiques dites «durables».

commencé à venir avec le Bici-bus, en peu de temps, sa mère s'est mise à dire bonjour. Et la jeune fille s'est ouverte [aux autres]. D'après moi, cela [le Bici-bus y] aide beaucoup.

ER : D'après vous, le fait que les parents travaillent ou pas a une influence sur le fait de participer au Bici-bus ? J'imagine que si j'avais un enfant et que je travaillais, je ne pourrais pas être à l'heure [à la sortie de l'école].

F : Oui, beaucoup travaillent. Mais beaucoup ne font rien et il leur manque même la volonté de faire. Particulièrement ceux de couleur. Ils n'ont pas la volonté. Je ne sais pas quelle est leur habitude. Aucune [parente d'élève] n'est jamais venue ! Ce matin, nous avons attendu une enfant qui arrivait...

ER : Et elle était accompagnée de "la Miranda".

F : [D'ordinaire] C'est sa mère qui l'accompagne jusqu'à la rue, la fait traverser, et puis qui la regarde. Nous lui avons dit : «pourquoi ne viens-tu pas avec nous ?». Non, elle roule pour son propre compte. Elle ne vient pas avec nous. La raison ? Nous la lui avons demandée. Elle ne répond même pas !

ER : Et le travail est un obstacle ?

F : Oui, pour beaucoup, c'est un obstacle.»^{xxxviii}

Cette intervention de Franchetto fait d'ailleurs écho à la rencontre d'une parente d'élève de l'école Collodi. J'ai eu l'occasion de faire un bref entretien avec elle un samedi matin. Elle tenait le guidon d'un vélo à la sortie de l'école de Santa Croce. J'attendais alors le Bici-bus par erreur car il n'était pas prévu de trajet le samedi matin, et surtout le Pedi-bus avait continué durant l'hiver, mais pas le Bici-bus. Cette parente d'élève d'origine africaine m'explique alors que le Bici-bus n'a pas lieu ce matin-là : elle en connaissait les horaires et jours de fonctionnement. Quand je lui ai demandé, aux vues de son vélo, si elles y participait, elle m'a expliqué que ses horaires de travail ne le lui permettaient pas. Elle et le père de son enfant « jonglaient » déjà avec des horaires de travail décalés (la nuit et le matin) pour parvenir à être à la sortie de l'école à l'heure. Cet échange, parmi d'autre, permet donc d'affiner les composantes de cette altérité, qui n'est pas seulement liée à une question d'origine migrante, mais aussi de pratiques liées à l'occupation de certains emplois. Cela peut rappeler l'analyse de Jean-Claude Chamboredon⁵⁴⁶ :

⁵⁴⁶Selon Jacques Brun, s'inspirant des travaux de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire, la proximité des groupes sociaux différents (et donc la mixité sociale) peut conduire à accroître la conscience des différences sociales et susciter des tensions. Cf Brun J., 2008, «La ségrégation urbaine : état de la question en France vers le début des années 1990 », pp 15-43 in Jaillet M., 2008, *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, Recherches n°180 La Documentation Française, PUCA, Paris et cf Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », pp 3-33 in *Revue française de sociologie*, vol 11, n°1 (janv-mars 1970), OPHRYS, Association Revue Française de sociologie, Paris

« Compréndrait-on le paradoxe apparent par lequel les membres des groupes favorisés, qui affirment plus souvent que les autres le manque de solidarité entre les habitants, sont les plus nombreux à s'intégrer dans un réseau d'échange de services, cependant que les ouvriers et employés entrent plus rarement dans ce type de relations si l'on ne voyait que, pour ces derniers groupes, l'échange de services est beaucoup plus qu'une convention de commodité entre voisins et suppose une solidarité profonde, fondée sur la complicité, l'identité de condition et l'interconnaissance ».

Cette approche nous sera utile également pour analyser le discours des acteurs « habitants » à Saint-Denis : la question des réseaux de solidarité est en effet présente dans les discours sur la participation car elle est liée à l'idée de s'investir pour les autres et la collectivité en tant qu'individu, sans prendre de responsabilités particulières.

Enfin, Franchetto me fait part des épisodes douloureux que des enfants ont vécu. Il les a appris par les discussions quotidiennes avec les enfants et m'en fait part à l'occasion de la litanie d'une des enfants qui répète « je ne veux pas grandir^{xxxix} » en sautant au cou de tous les adultes présents pour obtenir des marques de tendresse et d'attention. Franchetto, au-delà de ses préventions, a donc approché par la discussion de la réalité parfois violente des parcours migratoires de ses voisins⁵⁴⁷.

547Cet exemple peut faire également écho à l'analyse de Christine Lelévrier et Béatrice Guigou au sujet de la résidentialisation : elles font état des changements sociaux attendus par ces aménagements spatiaux, et notamment de l'impact sur la perception de l'éducation des enfants. En effet, dans un espace semi-privatif comme celui d'un immeuble résidentialisé, les différences d'éducation des enfants (et notamment leur usage de l'espace public) sont d'après elles mises davantage en avant. De même, il me semble qu'à une échelle locale comme celle du quartier Santa Croce, où des projets tentent de renforcer le « lien social », les variantes d'éducation des enfants (et notamment s'ils vont seuls à l'école ou pas) peut devenir un point d'achoppement entre les individus. Cf **Lelévrier C., Guigou B.**, « Les incertitudes de la résidentialisation. Transformation des espaces et régulation des usages. » pp 51-68 in **Haumont B., Morel A.**, (dir), 2005, *La société des voisins*, coll. Ethnologie de la France, Cahier 21, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la culture, Édition de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 334 p.

B) Le bruyant à Saint-Denis : le bruit et l'odeur ?

1) Une définition plus délicate : le basculement du quartier

La question de l'«autre» à Sémard est à la fois plus simple et plus complexe qu'à Santa Croce. Comme à Reggio, il y a la construction de la part des interlocuteurs d'une catégorie «autre», associée à des changements survenus dans le quartier. Selon les personnes, cette catégorie est résumée par l'arrivée de populations considérées comme nouvelles.

Cette population est nouvelle à des titres divers, et ne désigne pas toujours les mêmes habitants selon les personnes que j'ai pu rencontrer : il peut s'agir de populations immigrées arrivées récemment en France (dites «primo-arrivantes»), de populations issues de l'immigration postérieure à la seconde guerre mondiale (notamment originaire du maghreb) qui se distingue du peuplement ancien de Dionysiens d'origine bretonne⁵⁴⁸ et des strates de migrations antérieures (belge, italienne, espagnole...). Il peut enfin s'agir des «jeunes» : les anciens enfants du quartier qui ont grandi, ou les jeunes arrivés récemment avec leur famille.

Si la définition de l'altérité à Sémard semble donc à première vue plus complexe qu'à Santa Croce, les conséquences attribuées à cette altérité sont moins diffuses : les «jeunes» et les «d'origine étrangère» sont considérés comme «autres» parce qu'on les suppose à l'origine des dysfonctionnements de la vie sociale du quartier (nuisances sonores, désolidarisation, délinquance etc...). Cette situation fait écho à l'analyse de Loïc Wacquant⁵⁴⁹ :

« Dans la ceinture rouge parisienne, par contraste, l'opposition dominante ne dresse pas les Français « de souche » contre les immigrés mais les jeunes de la cité contre tous les autres. Bien que la concentration des étrangers, et notamment des familles d'origine nord-africaine, se soit accrue dans les grands ensembles de la Ceinture rouge depuis la fin de l'immigration légale en 1974, les banlieues ouvrières françaises sont des univers hautement hétérogènes dans lequel les catégories ethnoraciales sont dotées d'une efficacité sociale limitée. »

Comme vu lors de la présentation du quartier et le sentiment des acteurs relatif à son décrochage, la manifestation de ces «autres» sert dans plusieurs discours à déterminer un «avant» et un «après». L'«avant» est le moment d'une entraide, d'une

⁵⁴⁸Praxis-Daune, 2003, id supra

⁵⁴⁹Cf p 190 in Wacquant L. 2007, id supra.

«solidarité», de manifestations publiques d'un «lien social» (les fêtes de quartier).

L'«après» est défini par l'isolement, la crainte, les désagréments liés aux nuisances sonores (et donc à une vie sociale «autre» que celle considérée positivement). Ces discours doivent être analysés à l'aune de deux éléments : le premier est que les habitants rencontrés, ont vécu cet «avant» au moment de leur vie d'adulte «mûr» (entre 35 et 50 ans), et vivent l'«après» de façon contemporaine à leur retraite ou, notamment pour Ouria Aït, suite à une étape de vie qui a perturbé la phase heureuse de ses 40-50 ans. On peut donc supposer que ces discours sont également marqués par le vieillissement et l'isolement propre à ces habitants⁵⁵⁰.

Bernard Florent (BF), habitant, s'exprime ainsi sur ce sujet :

Texte 24: Le changement de population selon Bernard Florent

«BF Je suis arrivé avant les démolitions, bien avant qu'ils démolissent le petit Sémard.

ER Et comment cela s'est passé ?

BF Les démolitions ?

ER Oui, tout le changement, parce que cela a

dû être un sacré chamboulement !

BF Disons, mais c'est mon avis personnel, je pense que le changement a été fait quand ils ont démolit le petit Sémard. Le changement a commencé à se faire. Je pense. Parce qu'il y eu une mutation de la population : on a amené des gens d'ailleurs, on en a remis d'autres, il y en a qui sont partis, il y en a qui sont revenus. Voilà, quoi.»

Second élément, ces discours sur un désenchantement du quartier sont également paraphrasés par les professionnels ou l' élu de quartier, éventuellement pour les contredire. Ainsi, l'hypothèse d'un passé radieux est démentie volontairement et assez radicalement par l' élu du quartier et la chef de projet ANRU aux vues de la situation sociologique du quartier, examinée pour l'un par les ménages relogés dans le cadre des commissions d'attribution de logement (où cet élu siégeait auparavant) et pour l'autre par l'étude des données statistiques, notamment du recensement.

L' élu du quartier parle ainsi de Sémard, Jean-Pierre Marialt :

⁵⁵⁰On peut aussi y reconnaître l'analyse réalisée par Michel Wieworka dans Gallissot R., Moulin B., 1995 quand il propose une lecture des trajectoires croisées, entre ménages d'origine française avec une condition « descendante », et ménages d'origine immigrée accédant au logement social (cf p 48 in Wieworka M., 1995, « Destruction du tissu industriel, destruction urbaine et montée du racisme » pp 45-50 de Gallissot R., Moulin B., 1995, id supra

Texte 25: Les réseaux d'entraide à Sémard : ne pas magnifier le passé selon Jean-Pierre Mariault

«Il y a eu une période plus active, quand le père de la dame qui a lancé Comme un Poisson dans l'eau était président de l'amicale [Jean-Paul Virolles]. Il y a eu une vie de cité, des réseaux d'entraide : mais justement, les réseaux d'entraide existent quand les gens sont dans la difficulté ! Les difficultés de la vie

de quartier ne viennent pas de là, ou pas seulement de là, mais aussi d'une politique de peuplement. Il y a eu une dégringolade du quartier, que j'ai bien vu quand j'étais élu au logement. Pendant un temps, les familles qui avaient le moins de ressources étaient systématiquement logées à [la cité] Barbusse ou à [la cité] Sémard, car c'étaient les seuls logements auxquels ils avaient accès financièrement. Les ménages plus aisés sont soit partis, soit les gens âgés sont décédés, ou ils ont vieilli...»

Par conséquent, la vision «habitante» et la vision «institutionnelle» se rejoignent sur le principe d'une dégradation de la situation sociale du quartier : leur désaccord porte sur le moment du «basculement» du quartier, non sur les facteurs de celui-ci.

2) Deux «autres»

Ainsi, la population identifiée comme source de difficultés est désignée par son origine étrangère ou par ses faibles moyens. Les «jeunes» constituent une «cristallisation»⁵⁵¹ de la seconde catégorie : en effet, beaucoup de jeunes adultes sont en dehors de cadres traditionnels, à savoir le parcours scolaire ou professionnel, ce qui a pour conséquence d'en faire les premières populations concernées par l'insécurité, notamment financière. Je souscris à ce titre à l'analyse de Catherine Neveu⁵⁵² :

« En usant d'un terme générationnel, la catégorie de « jeunes » permet d'éviter de se confronter avec la question embarrassante de l'ethnicité et/ou de l'ethnisation de cette fraction de la population française. En effet, les jeunes adultes roulaisiens (ou d'ailleurs) ne sont pas « jeunes » en fonction de particularités locales (ni même on l'a vu à raison de leur âge effectif), mais au regard d'une difficulté générale de la société française et de son « modèle » de citoyenneté à penser cette dernière dans la pluralité et non dans la conformité ».

L'analyse de François Dubet⁵⁵³ sur les « jeunes de banlieue» est également

551Par « cristallisation », j'entends ici une simplification qui résulte d'une agrégation de qualités qui sont attribuées aux «jeunes». Ainsi, ils condensent dans cette optique de nombreux « défauts » : ils ont peu de capacité financière et donc peu d'indépendance, sont potentiellement turbulents, ont des pratiques considérées comme déviantes (consommation de drogue douce ou d'alcool sur l'espace public), ont des pratiques de sociabilités de groupe sur l'espace public, sont peu mobiles car peu d'entre eux occupent un emploi fixe... ces différents caractères, qui peuvent concerner certains groupes d'habitants, sont donc réunis implicitement pour qualifier les « jeunes », ainsi devenus des « cristaux » de la plupart des « grains » qui sont les sources de nuisances potentielles sur le quartier. Ce terme a donc vocation à signifier combien la constitution de ce groupe dans les discours relève d'une construction caricaturale et subjectivement négative d'une catégorie sociale. Ce processus rejoint la latérisation évoquée plus haut.

552Cf p 216 in Neveu C., 2003, *Citoyenneté et espace public, Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, Presses Universitaires du Septentrion, le regard sociologique, Villeneuve d'Ascq, 246 p.

553Cette situation est ainsi décrite par François Dubet : « Socialement marginalisé, cet acteur l'est beaucoup moins sur le registre culturel et impose l'idée d'un sujet défini par l'éthique de la quête d'une «personnalité» ou d'une anomie. (...) Il

adéquate pour décrire la situation et les pratiques de quelques jeunes adultes sur ce quartier (et le quartier voisin) qui restent sur l'espace public durant la nuit, en groupe (sur les bancs à l'arrière de la cité Henaff, sur le parvis de l'école Pierre Sépard...). Ces regroupements rassemblent rarement plus de dix «jeunes», et s'accompagnent éventuellement de consommation d'alcool, et parfois de bruit lié aux discussions. Placées dans un autre contexte (dans le centre-ville de Reggio Emilia par exemple), ces pratiques seraient peut-être considérées comme des témoins de vie sociale positive de la jeunesse du quartier. Elles sont ici perçues comme la source de désagréments importants. La catégorie «jeune» est également employée par les professionnels, qui empruntent aux habitants leurs catégories («jeunes» notamment) : ils les mettent à distance ou les critiquent (faisant par exemple le geste des mains consistant à mettre entre guillemets un mot), tout en les intégrant à leurs raisonnements qui président aux stratégies d'aménagement sur le quartier (notamment en anticipant les réactions sur les aménagements qui pourraient «attirer des jeunes»)⁵⁵⁴.

Stéphanie Rocher (SR), urbaniste, spécialisée dans la rénovation ANRU du quartier Sépard, décrit ainsi les groupes de travail :

participe d'une mutation sans pouvoir être, pour autant, considéré comme le porteur d'un mouvement social». p 367 in **Dubet F.**, 1987, La galère : jeunes en survie, Mouvements, Fayard, Paris, 503 p.

⁵⁵⁴Cette pratique évoque l'analyse de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire : « *Moins prévenus que les sociologues qui s'obstinent à voir dans le rapprochement spatial des classes sociales les prémices et la garantie d'un rapprochement social, les habitants des grands ensembles thématisent pourtant le rapport à cette situation exceptionnelle de coexistence, même si, le plus souvent, c'est par le recours à des pré-notions. Le mélange des classes sociales dénoncé comme promiscuité ou loué comme rapprochement est souvent le thème explicite des déclarations sur le grand ensemble. Des que l'on dépasse l'opinion générale sur un problème d'urbanisme, les réponses impliquent toujours la référence au contexte social, les sujets se situant par rapport aux autres groupes non seulement dans l'instant mais encore dans leurs chances d'avenir. Les attitudes à l'égard du grand ensemble expriment donc la convenance sociale que les habitants reconnaissent au rapprochement spatial de groupes différents. En se prononçant sur le grand ensemble, ils se prononcent en fait sur la distance réelle qu'ils aperçoivent entre leur groupe et les autres groupes dont ils ont été artificiellement rapprochés.* » (p 18 in **Chamboredon J.-C. Lemaire M.**, 1970, id supra

Texte 26: La description des groupes de travail par Stéphanie Rocher

«SR Il y a souvent la question des bancs... Les gens sont contents d'avoir du mobilier urbain sur lequel ils peuvent s'asseoir. Le problème est la portée d'un aménagement : on envisage toujours l'usage intéressant qui en est fait, mais on envisage aussi toujours le pire. Ce n'est pas forcément ce qui va se passer. Ce qui est dommage, c'est que comme on envisage un détournement de l'usage, on se prive de cet usage. C'est parfois un peu compliqué. (...) Sur les bancs, les usages... On parlait tout à l'heure du fait que le projet urbain ne résout pas les problèmes sociaux, les problèmes de chômage, les problèmes de délinquance : on crée des projets sur lesquels il y a des attentes de régulation sociale. Nous pouvons y participer par la fameuse prévention situationnelle : par exemple en mettant de l'éclairage, des bancs éloignés des habitations... des éléments de l'urbain peuvent essayer de conditionner les usages

mais je pense qu'il faut arrêter les formules incantatoires. (...)

ER Au cours du groupe de travail, ou à la suite de celui-ci, quel est le rôle de l'élu ?

SR Il y a un recadrage. Puisque nous parlions de la question des bancs, je me rappelle de l'intervention de Marianne Berry [élue du quartier Sémard] : je pense que c'est bien que les élus disent quand cela dérape un peu. Car, même si on parle de consultation, j'ai déjà entendu beaucoup de propos racistes, de propos intolérants sur les jeunes, ou sur la « case jeune ». Il y a parfois un durcissement de positionnement qui fait suite à un mauvais vécu de l'arrivée de nouveaux habitants, arrivés depuis peu et moins intégrés dans le quartier, issus de vagues d'immigration. Il n'y a parfois pas de passerelles entre les deux [phénomènes] mais ils [les autres habitants] font quand même la corrélation. Le fait de ne pas mettre de bancs pour les jeunes — et de ce fait de ne pas en mettre pour les vieux —, est un raccourci un peu « raide ». »

Le second groupe «flou» et considéré comme «autre» évoqué par Stéphanie Rocher est constitué d'un agrégat de caractéristiques, suffisamment indistinctes pour pouvoir désigner à peu près tout «gêneur» : il s'agit en priorité des personnes migrantes (plutôt récemment arrivées), ou d'habitants caractérisés par un «déclassement» social (faiblesse des revenus, situation psychique instable, hébergement par des parents)⁵⁵⁵. L'altérité à Sémard a donc une définition mouvante mais est néanmoins présente, ses deux critères de définition étant donc les nuisances liées à une vie nocturne, et un déclassement social.

3) L'exemple du terrain de foot

Pour cerner en quoi cette altérité se formalise autour d'un groupe de travail, je propose de revenir de nouveau ici sur l'épisode qui avait initialement conduit à la construction du « stade jaune ». Il permet d'étudier l'altérité des « jeunes ». Dans l'imaginaire collectif des acteurs, le «stade jaune» est né de la participation des «jeunes». Bernard Florent, sympathisant de l'amicale, une fois notre entretien terminé (et mon enregistreur éteint) me raconte ce processus, et le rôle qu'il y a joué

⁵⁵⁵Si on se réfère à François Dubet, c'est bien la question du déclassement social qui est en jeu dans la définition du groupe social marginalisé : « La violence, une délinquance accrue et imprévisible, la toxicomanie, le chômage endémique, l'intolérance à l'égard des immigrés, contribuant à créer une image noire. (...) Il ne s'agit plus des ratés de la prospérité, mais de jeunes mettant en cause les espérances mêmes de la prospérité au moment où celle-ci disparaît » p 409 in Dubet F., 1987, id supra

il y a une dizaine d'années : une réunion devait se tenir sur le devenir l'espace devenu le «stade jaune» par la suite. Il a donc dit à des «jeunes» qu'ils devaient s'y rendre, tout en moquant leur manque de courage pour venir aux «réunions» (groupes de travail organisés par la ville). Certains jeunes sont finalement venus à la rencontre. Pour Bernard Florent, les jeunes ont donc obtenu leur terrain de sport grâce à lui et à l'amicale des locataires. La conclusion de cet épisode est que les jeunes ont obtenu de la ville un terrain de sport avec un sol synthétique ; la contrepartie de cet aménagement est qu'ils prennent en charge l'entretien du «stade jaune» avec une machine d'entretien *ad hoc* qui leur est confiée par Martine Devert, en charge de la construction et de la gestion de ce type d'équipement dans les cités de Saint-Denis.

Cet exemple ayant été largement abordé dans le second chapitre, je ne reviendrai ici que sur le discours des acteurs contribuant à la latérisation des «jeunes» et sur le processus de décalage à l'œuvre.

Les arguments des techniciens sur la nécessité du repositionnement du terrain de foot rejoignent ceux exprimés par les habitants lors de la réunion, qui les expriment néanmoins de façon à la fois plus sensible (voire vindicative) et étayée d'exemples issus du vécu dans le quartier. Florence May, urbaniste, spécialisée dans les projets ANRU à Saint-Denis, résume ainsi la situation :

Texte 27: Le positionnement du terrain de foot selon Florence May

Le positionnement du terrain de sport a également été revu suite à des réflexions d'habitants : il était initialement prévu au pied d'Henaff. Les propos en groupe de travail sur les nuisances sonores nous ont incité à lui

préférer l'emplacement sur le parc central, dans l'idée d'une programmation du parc central en tant qu'espace fédérateur avec un maximum d'équipements de loisirs, afin que tout le monde s'y retrouve. C'est pour cela que le terrain de sport a vu sa taille réduite afin de laisser de la place à une pelouse.

Sur un parc en triangle de taille restreinte, le positionnement fait apparaître que les nuisances seront identiques mais le refus de sa présence «sous les fenêtres» demeure (et les fenêtres varient selon les interlocuteurs du groupe de travail).



Illustration 31: Photo de la maquette soumise en groupe de travail (Bureau de paysagisme Sophie Renzo). Le terrain de foot est représenté sous forme d'ovale à son emplacement adopté après concertation.

Un des éléments d'interférence au processus, comme vu précédemment, est constitué par l'appel téléphonique d'un jeune homme. Le lendemain de cette séance, je reçois un appel d'un homme qui a une voix jeune, et qui m'exprime sa colère que le terrain de foot soit démoli prochainement. Les propos sont assez menaçants, et j'entends derrière la voix d'autres voix, qui semblent être celles de l'amicale des locataires, qui était présente aux différents groupes de travail. J'indique au téléphone que le positionnement est désormais décidé, suite aux groupes de travail et propose au jeune homme que l'on se rencontre l'après-midi même car je « fais une permanence »⁵⁵⁶ sur le quartier. Il m'annonce qu'il viendra pour « qu'on s'explique ». Finalement, il ne viendra pas à la rencontre, située au pied du deuxième immeuble destiné à être démoli. Une minute après son coup de fil, la présidente de l'amicale, Ghyslaine Franne, m'appelle, sans faire référence à l'appel du jeune homme et me fait part du désaccord de l'amicale avec la démolition du terrain car l'amicale défend « nos jeunes ». La personne de l'amicale qui était présente en groupes de travail n'avait pas exprimé ce point de vue, mais seulement des regrets, et avait participé à la réflexion du repositionnement⁵⁵⁷.

Hélène Bergen (HB) relate ainsi l'épisode du terrain de sport, qui constitue un

556Il s'agit de séances réalisées avec les urbanistes en charge du projet de rénovation urbaine à la communauté d'agglomération ou chez le bailleur social du quartier, Stéphanie Rocher, Julie Volans et Hélène Bergen : nous installons des tables en plein air au pied des bâtiments ou à la sortie d'équipements publics du quartier pour discuter du projet urbain (et de tout ce dont ils veulent parler par ailleurs) avec les passants. Ces moments permettent de « toucher » davantage d'habitants que dans les instances du type « réunions » et sont un lieu privilégié d'information pour les techniciens du « projet urbain » sur le ressenti des habitants.

557En décembre de la même année, au cours de l'entretien destiné à ce travail, Ghyslaine Franne fait référence à l'appel du jeune homme en question, dont elle avait feint préalablement de ne pas avoir connaissance, et qui était manifestement encouragé (voire galvanisé !) par l'amicale des locataires lors de son appel.

exemple d'objet ayant été soumis à la concertation pour les professionnels du projet urbain et suscitant une inquiétude avant même l'usage qui pourrait en être fait par les «jeunes».

Texte 28: L'inquiétude inexprimée relative au positionnement du terrain de foot. Entretien d'Hélène Bergen.

ER (...) As-tu l'impression que dans les groupes de travail généraux sur le projet urbain il y a des choses qui ont évolué aussi ? (...)

HB Oui, récemment, le terrain de foot : il avait été changé de place et tout d'un coup on m'annonce qu'il a été remis là où il était puisque les locataires n'étaient pas d'accord. Ce matin j'ai retrouvé le mail que j'avais envoyé, précisant : « la gardienne de

l'immeuble Sémard est inquiète pour le terrain de sport, pouvez-vous me préciser où il se trouvera exactement ». personne ne m'a jamais répondu. Mais j'apprends ensuite que le positionnement du terrain de foot a changé puisque les locataires vont être mécontents, ce qui a été déduit de mon petit mail. Mais je trouve cela normal.

ER C'est-à-dire ?

HB C'est normal que ça change, et que ça change encore et ainsi de suite, même si ça avait été validé, cela a été remis en discussion.

4) Le décalage

Comment interpréter ces échanges ? D'un point de vue méthodologique, on pourrait conclure à une faillite du processus de participation puisque, non seulement les deux groupes de travail ont porté sur le même objet, mais en plus des «jeunes» n'étaient pas présents et se manifestent (qu'ils y soient poussés par d'autres habitants ou non) hors des cadres prévus, de manière assez agressive, constituant ainsi les interférences évoquées précédemment. Le processus n'a par exemple pas permis d'aboutir — malgré des propositions en ce sens — à organiser un accompagnement social de la mise en place du nouveau terrain pour permettre une entente sur la question de ses pratiques, des horaires possibles etc...

On peut néanmoins aborder la question sous un autre angle : en effet, la question des jeux a été abordée très diversement lors du second groupe de travail. Les participants semblaient tous concernés par le sujet, à un titre ou à un autre (leurs enfants, petits-enfants, enfants de voisins les pratiquent les jeux pour enfants), tandis que le city-stade est présenté comme un mal nécessaire, mais extérieur. Dès lors, le débat s'organise autour de la gestion de cette nuisance. En cela, on peut estimer que le débat se décale ainsi :

Pratique problématique (autre)	Mobilisation	Résultat	Pratique problématique	Définition d'un nouvel autre
Un immeuble doit être construit à la place du "stade jaune" pour reloger les habitants du bâtiment démol	La mairie et la communauté d'agglomération mettent en place un groupe de travail à destination des habitants pour traiter la question	Les habitants viennent, souhaitent un nouveau terrain de sport, le city-stade	Le positionnement proposé ne convient pas par crainte des nuisances sonores liées aux usages nocturnes du city-stade	La pratique des «jeunes» sur ce terrain de sport est problématique aux yeux des habitants présents

Tableau 11: Processus de décalage à Sémard (1) : de la démolition du "stade jaune" à la pratique nocturne du foot

Pour caractériser géographiquement la question, on pourrait synthétiser ainsi :

Pratique du territoire avant : problématique	Pratique du territoire après : problématique
Le terrain de sport est voué à ne plus exister	Il n'y a pas de bonne nouvelle place pour le terrain : les «jeunes» sont soupçonnés par avance d'être au mauvais endroit au mauvais moment

Tableau 12: Processus de décalage à Sémard (2) : d'une évolution du territoire au soupçon envers la pratique spatiale des «jeunes»

L'«autre» en l'occurrence est constitué des «jeunes», dont la pratique «décalée» par rapport à l'usage majoritaire⁵⁵⁸ que font la plupart des adultes de l'espace public n'est pas souhaitée par les habitants qui sont présents au groupe de travail.

En l'occurrence, les «jeunes» en question font l'objet de statistiques, qui font partie des indicateurs définissant les zones de la politique de la ville : l'un des indicateurs est le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans. Il y a 28,7% de moins de 19 ans dans ce quartier, dont 31,3% des actifs sont au chômage entre 15 et 24 ans et 20,9% entre 25 et 29 ans en 1999⁵⁵⁹ (ces taux étaient respectivement de 20,4 et 14,7% en 1990, et sont donc en augmentation, alors que la population reste constante). Au cours des discussions informelles que j'ai pu avoir avec différents

⁵⁵⁸Par opposition à l'usage fait par les "minorités", notamment les "jeunes", ayant moins de capital social

⁵⁵⁹Statistiques INSEE 1999. C'est aussi le quartier de Saint-Denis en politique de la ville avec le plus grand nombre de 19-24 ans bénéficiaires de la CMUC en 2007. Ce pourcentage doit être pris comme un taux de chômage, c'est à dire un nombre de chômeurs rapportés au nombre d'actifs. En nombre absolu, on dénombre 68 chômeurs entre 15 et 24 ans et 68 chômeurs entre 25 et 29 ans, ce qui représente 32% du nombre de chômeurs du quartier en 1999 et 37,1% des 19-25 ans ont des études en cours en 1999. Il est essentiel de pondérer le taux de chômage des jeunes au taux de scolarisation et à leur part relative : en effet, le taux d'actifs étant plus faible chez les jeunes sous l'effet de la scolarisation, prendre le taux de chômage « brut » sans le pondérer d'autres indicateurs, peut induire en erreur sur le poids réel des jeunes au chômage. Plus le nombre de jeunes scolarisés est important, plus le taux d'actifs est faible, et plus le taux de chômage (nombre de chômeurs rapporté au nombre d'actif) a une base réduite. Le seul taux de chômage des jeunes peut ainsi conduire à une caricature sans se fonder sur une situation de difficultés réelles par ailleurs. Ex : sur 100 jeunes, soit 70 scolarisés, 30 actifs, dont 15 qui travaillent et 15 au chômage, le taux de chômage sera de 50% alors que le nombre de chômeurs rapporté au nombre de jeunes sera de 15%. Cf « Indicateurs clés pour les quartiers de la politique de la ville » : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/uu.asp?req=11&uu=93851> et aussi : <http://sig.ville.gouv.fr/Synthese/1193120>

jeunes adultes du quartier (entre 18 et 35 ans), ou d'échanges avec des acteurs du quartier (comme les éducateurs de rue ou le service jeunesse), il est ressorti que le «glissement» des horaires est l'une de leurs pratiques courantes : ils se lèvent en fin de matinée et se couchent au milieu de la nuit. Bien sûr, cela peut être mis en lien avec l'absence de cadre (scolaire, professionnel) incitant à des horaires de journée «classiques»⁵⁶⁰. Nous chercherons à identifier par la suite si l'«autre» des habitants est donc identique à l'«autre» qui conduit à définir le quartier Sémard comme un quartier prioritaire de la politique de la ville. Et c'est enfin la question des territoires de ces «autres» qui est mise en débat au sein des groupes de travail. Ainsi, le groupe de travail, en posant une question d'aménagement — «où installe-t-on le terrain de foot ?» — a été l'occasion d'aborder la question de pratiques du territoire — «ce que font les jeunes sur le terrain de foot ?» — et, finalement, d'exprimer pour les habitants présents au groupe de travail leur crainte relative à un groupe, «les jeunes», identifié comme une source de nuisances diverses.

560Ce terme a néanmoins peu de sens compte-tenu du nombre d'habitants qui travaillent de nuit

C) Seringues et balançoires à Kottbusser Tor

1) Éviter de trouver des seringues dans l'escalier

Comme dans l'exemple dionysien, la définition de l'«autre» est double dans l'exemple de Kottbusser Tor. Le quartier de Kreuzberg doit sa réputation à la société en marge qui y a résidé après la construction du mur de Berlin. Les migrants (notamment turcs) qui alimente les industries voisines en main-d'oeuvre y croisent alors des artistes, ainsi que les communautés alternatives⁵⁶¹. La rencontre de ces deux populations s'explique en partie par les loyers bas liés à l'état dégradé du bâti et par la faible attractivité de ce quartier de front, en bordure du mur de Berlin. Le caractère cosmopolite de cette composition sociale des années 1980 est demeuré ; quant au côté alternatif, il a trouvé un débouché politique avec la montée en puissance du parti Vert («*die Grünen*») qui obtient à Kreuzberg des scores très élevés. Le développement à la station de métro (*U-Bahn*) Kottbusser Tor d'un trafic de drogue et de sa consommation sur l'espace public constitue également un héritage⁵⁶² détourné de la scène alternative de ce quartier.

Martin Düsphohl (MD) raconte ainsi l'évolution des pratiques^{xi} :

Texte 29: L'"arrivée" du deal et des toxico-dépendants selon Martin Düsphohl

«Après on n'a plus pu laisser ouvertes les portes des appartements. Ici [au musée], on doit fermer. La drogue a fait de gros dégâts dans cette phase euphorique du début, après le mouvement étudiant. C'était un état de relative tolérance de fractions de la société qui

étaient en marge (...). Cela semble rester stable. Les gens vieillissent. Les toxicomanes, les junkies sont pour la plupart allemands. Les dealers sont africains, turcs. Beaucoup de choses [des projets pour eux] ont déjà été faites. Nous avons vu [arriver] à Kottbusser Tor les bus [Mobilix, les soins ambulants pour les toxico-dépendants]. La «scène» [de drogue] est devenue plus petite mais elle est encore très présente.»

Si le trafic est particulièrement localisé dans les souterrains et le parvis de la station de métro Kottbusser Tor, la consommation — d'héroïne notamment⁵⁶³ — a une géographie plus diffuse : les usagers de drogue sont en recherche de lieux

561Comme la Regendbodenfabrik, située près du Landwehrkanal, toute proche de Kottbusser Tor vers le sud, et qui rassemble un cinéma associatif, des locations de vélo, une auberge de jeunesse, une crèche... Cette communauté s'est implantée à la place d'une ancienne usine (*Fabrik* en allemand).

562Dans les années 1970, il n'existait pas de « scène ouverte » d'héroïne à Kottbusser Tor. Celle-ci s'est développée à partir du milieu des années 1980 d'après Martin Düsphohl et le Musée d'histoire e Kreuzberg.

563D'après les salariés d'Idex

tranquilles, avec peu de passage, qui permettent un repos après la prise. Les parkings souterrains, les cages d'escaliers, les espaces verts et les terrains de jeux sont donc particulièrement investis par ces usages du fait de la tranquillité qu'ils offrent.



Horst Wiessner, président d'une amicale de locataires du Neue Kreuzberg Zentrum, a été à l'origine d'un projet pour permettre aux toxico-dépendants de consommer dans des lieux apaisés, et d'éviter ainsi le désagrément pour les habitants de croiser ces usagers, par exemple dans leur cage d'escalier. Ce souhait rencontre alors le projet de l'association Fixpunkt, qui accompagne les toxico-dépendants. A la suite, Idefix, Ska et les Mobilix-busses sont mis en place.

Dans les rapports d'évaluation du *management* de quartier en 2004, il apparaît que la question de la drogue, et le soutien aux actions de Fixpunkt (Idefix, *Druckraum*) qui y sont corrélées, sont centrales dans son activité. Lorsque je rencontre l'équipe nouvellement arrivée du *management* de quartier en novembre 2008, ce thème semble cependant largement passé au second plan.

Durant l'entretien avec les «*managers*» de quartier (salarisées du *management* de quartier), *Frau* Bohnen (FB) et *Frau* Maulstadt (FM), l'échange a lieu en ces termes prudents au sujet d'Idefix :

Texte 30: La colère des riverains à l'installation de Fixpunkt selon Frau Bohnen (FB) et Frau Maulstadt

«ER Je vois Idefix mercredi. La salle de consommation à côté était un projet du monsieur décédé récemment [Horst Wiessner] : y a-t-il un lien entre les deux projets ?

FB : Je ne sais pas ! Pour bien comprendre il faut voir qu'il y a une participation des habitants pour et contre la «scène ouverte». Pour Fixpunkt, les riverains ont dit «pas ici s'il vous

plaît, y-a-t-il un autre [endroit]... !?»

FM : L'année dernière ils ont fait un petit projet pour Noël, et ont distribué de petits sacs pour ramasser les crottes de chien. Le bureau de l'arrondissement s'occupe de ce thème. Il y a eu un rendez-vous avec les commerçants à la mairie d'arrondissement. Je n'en sais pas plus sur Fixpunkt... (...) Pour revenir sur ce sujet, on peut dire que les avis sur les drogues sont très controversés et que cela est conflictuel dans le quartier.»

Au bureau d'arrondissement en charge du *management* de quartier, le *Bezirk*, il m'est indiqué qu'il s'agit d'une question politique, voire, dit incidemment par une salariée qui est de passage dans le bureau, que de toute façon les drogués «embêtent» tout le monde et qu'il ne s'agit donc pas de soutenir cette «participation-là». Ainsi, les projets d'Idefix qui sont soutenus en 2008 sont de petite envergure, l'association dépendant désormais essentiellement des subventions européennes et de ce que la politique de la ville en France nomme «le droit commun», à savoir les subventions de la direction de la santé de l'arrondissement de Friedrichshain-Kreuzberg.

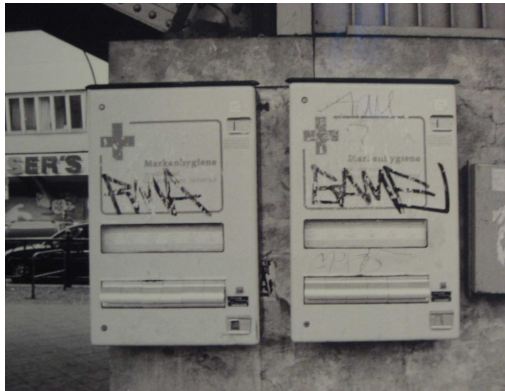


Illustration 34: Photo des distributeurs de seringues issue de la collection du Kreuzberg Museum.

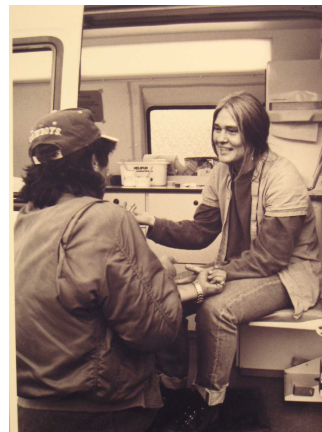


Illustration 33: Photo des soins donnés à bord des Mobilix-Busses issue de la collection du Kreuzberg Museum.

Quel est donc l'objectif d'Idefix ? A l'origine, éviter aux riverains de trouver les seringues que les toxico-dépendants ont laissé derrière eux dans les cages

d'escaliers ou sur les espaces de jeux pour enfants, tout en leur proposant des voies de réinsertion.

2) Chasser la *Druckraum* de Kottbusser Tor

Cette association exerce donc depuis 2002, aidée depuis 2004 par la *Druckraum* qui constitue une sorte d'«avant-poste» pour les travailleurs sociaux qui peuvent ainsi orienter des consommateurs vers Idefix. Or en 2009, le contexte de leur intervention s'est vu perturbé par la *Bürgerinitiative*. Celle-ci a été déclenchée par l'intervention d'un personnage politique est intervenu à la télévision depuis la station Kottbusser Tor. Sur les images, à dessein ou non, étaient filmés des personnes en train de consommer ce qui semble être des stupéfiants. Cette coïncidence a servi de support à une campagne médiatique très importante contre la drogue à Kreuzberg (cf encadré^{xi}). Elle a abouti à la fondation de la *Bürgerinitiative* contre la présence des toxico-dépendants à Kottbusser Tor, au motif de la protection des enfants. Bien sûr, par ricochet, cette campagne est aussi dirigée à l'encontre de Fixpunkt, accusé de faire venir davantage de toxicodépendants en leur offrant des conditions d'hygiène ou de consommation décentes : sont ainsi visés les bus échangeant les seringues et dispensant des soins ou des boissons chaudes à la station de métro, tout comme la *Druckraum*.

Texte 31: Exemples de titres des journaux sur durant la campagne "Drogenfreies Kreuzberg"

- *BZ* titre le 13 mars 2009 « Razzia anti-drogue à Kottbusser Tor »
- *Taz* titre le 17 mars 2009 « La scène de drogue Kottbusser Tor ; la colère des migrants »
- *Das Bild* titre le 1er septembre 2009 « Enfin cela doit s'arrêter avec la saleté et la misère, la mendicité et l'agression. La police va chasser

les *dealers* de Kotti [surnom de Kottbusser Tor]»

- *Das Tagesspiegel* titre le 1er février 2009 : « La rage contre la scène de drogue à Kottbusser Tor grandit »
- *Das Bild* titre le 9 février 2009 : « Kotti devient un salon pour les toxicos ! En dessous du métro aérien, les *junkies* doivent se piquer dans des bungalows »
- Rundfunk Berlin-Brandenburg online titre le 11 mars 2009 : «La politique de drogue ratée : polémique sur les junkies à Kottbusser Tor»

D'après le personnel d'Idefix (Jens et Nicole), cette *Bürgerinitiative* intitulée « Kottbusser Tor sans drogue ! » (« *Drogenfreies* Kottbusser Tor») est dirigée par des personnes qui se présentent comme des «parents», et qui sont originaires de la communauté turque. Outre la réprobation que suscite cette action pour les salariés permanents d'Idefix, un sentiment d'injustice est également latent : les «parents» qui

conduisent cette *Bürgerinitiative* sont d'origine turque, or selon les salariés d'Idefix, ce sont précisément des jeunes adultes issus de la communauté turque qui sont à l'origine du trafic (cf entretien de Martin Düspohl)⁵⁶⁴. Par conséquent, l'argument de la protection des enfants devait s'appliquer selon eux par un regard plus sévère sur les pratiques de les propres enfants de la communauté turque. D'après Niels Nielsen, le directeur d'Idefix, les personnes à l'origine de la *Bürgerinitiative* sont aussi issues du Conseil de quartier (*Quartiersrat*), qui sont pour les deux-tiers d'entre eux habitants de la même maison, une ancienne «prise de guerre» des occupations des combats des années 1970, le *Haüserkampf*. De plus, d'après lui, ils sont tous affiliés au parti SPD, parti concurrent des Verts. Les Verts dirigeant l'arrondissement, le SPD tente de «noyauter» la structure de participation locale pour les détrôner. Les habitants serviraient donc les intérêts du SPD qui a en charge la région (*Land*) de Berlin, le programme Soziale Stadt et les structures des *management* de quartier. C'est donc un jeu de poupées gigognes complexe qui est en cours. Ironiquement, Niels m'indique que les anciens libertaires ont «bien changé». Ainsi, ils sont devenus suffisamment conformistes pour institutionnaliser leur participation, l'inscrire dans des stratégies politiques et surtout, la diriger à l'encontre de l'esprit de départ des luttes des années 1970 qui visaient notamment à conserver un logement et une place pour chacun, quel que soit son statut social.

A ces éléments, il est nécessaire d'ajouter que le quartier de Kreuzberg, et le micro-quartier Kottbusser Tor depuis peu en particulier, est en cours de mutation. La *manager* de quartier décrit ainsi la situation :

«Frau Bohnen : Pour les habitants, cela est aussi très négatif pour les logements. La clientèle a changé aussi : c'est bien, c'est central... les prix grimpent !^{xlii} »

Les acteurs locaux que j'ai rencontré rapportent effectivement qu'une hausse des loyers est à l'œuvre : on peut en déduire que les pans «en marge» de la société sont d'autant plus menacés que les logements qui leur sont accessibles se font rares. En somme, on peut percevoir l'apparition de la *Bürgerinitiative* comme un aboutissement d'une pression foncière qui conduit à opposer deux fractions marginalisées de la société de Kottbusser Tor.

⁵⁶⁴Howard S. Becker évoque cette réciprocité des catégories de déviance : « du point de vue de la personne étiquetée comme déviante, les « étrangers » peuvent être les gens qui instituent les normes qu'elle a été déclarée coupable d'avoir transgressé » p 38 in Becker H. S., 1963, id supra. Le projet Idefix est précisément intéressant parce qu'il met en coprésence plusieurs catégories d'"étrangers", d'"autres".

Or, cet affrontement se fonde non seulement sur la construction d'une altérité («qui est l'"autre"», comment légitimer sa propre catégorisation) et par un argumentaire territorial (« qui doit être où », « qui peut être où »). En cela, il est utile d'analyser le décalage à l'œuvre puis les ressorts géographiques.

Pratique problématique (autre)	Mobilisation	Résultat	Pratique problématique	Définition d'un nouvel autre
Des seringues se trouvent dans des lieux où elles sont considérées comme gênantes	→ Une amicale des locataires et une association organisent la mobilisation pour nettoyer les espaces via le <i>management</i> de quartier	→ Les espaces sont nettoyés, les activités de l'association perdurent	→ Le trafic et la consommation perdurent	Ce ne sont plus les seringues qui sont identifiées comme problématiques, ce sont les toxico-dépendants

Tableau 13: Processus de décalage à Kottbusser Tor (1) : des seringues dérangeant à la gêne provoquée par les toxico-dépendants

Pour caractériser géographiquement la question, on pourrait synthétiser ainsi :

Pratique du territoire avant : problématique	→	Pratique du territoire après : problématique
Des seringues sont là où la majorité ne souhaiterait pas les voir (notion de danger)	→	Les toxico-dépendants se réunissent pour accéder du trafic et aux services existants (Mobilix-bus et Druckraum)

Tableau 14: Processus de décalage à Kottbusser Tor (2) : des seringues au mauvais endroit aux toxico-dépendants au mauvais endroit

Le décalage affecte donc deux éléments : la pratique jugée comme différente et devient la marque de l'«autre», et le passage du «lieu» de la pratique à la «personne» qui est à l'origine de cette pratique.

D) La pratique du décalage

1) Double processus de glissement : d'une altérité à l'autre et du territoire aux personnes

Dans les trois situations étudiées ci-dessus, il y a donc un double mouvement de latérisation/altérisation : l'un conduit à définir plus précisément l'objet de la gêne, et ce faisant, de passer d'une identification des pratiques territoriales « autres » à la stigmatisation des personnes qui sont à l'origine de ces pratiques, et deviennent, par glissement, les « autres ». L'objet de la gêne se déterritorialise et devient une personnalisation de l'«autre». Le territoire est en effet encore l'espace commun, à «soi» et aux «autres» : tout se passe comme si la déterritorialisation de l'objet de la gêne permettait de nier ce qu'on pourrait appeler le droit des « autres » au territoire, leur accès à l'espace public commun. C'est en ce sens qu'on peut reprendre l'idée de latérisation : l'«autre» est simplifié à l'extrême, figé dans un l'aspect saillant de son altérité. Il n'est plus question que de sa pratique différente. C'est cette latérisation qui permet d'attribuer à l' « autre » une plus complète altérité.

D'après ces trois exemples, que peut-on conclure sur le rôle de l'altérité dans le processus des expériences participatives européennes étudiées ? En premier lieu, que la latérisation/altérisation en est l'une des conditions nécessaires. C'est en effet sur la base de la définition d'une pratique «autre» que les projets participatifs sont ici engagés. En l'occurrence, il s'agit d'une pratique territoriale, qui engendre donc un projet d'aménagement ou de gestion du territoire. Au travers des trois expériences participatives, on peut conclure que le processus participatif constitue l'occasion de transformer la formalisation de l'altérité territoriale en altérité liée à un groupe. Il y a donc un décalage à l'œuvre durant le projet, depuis la pratique incriminée comme «autre» vers le groupe «autre» en charge de cette pratique. En cela, on pourrait supposer que les espaces de participation constituent en l'occurrence des lieux de légitimation des catégories amenées ainsi à définir la norme. Dans le contexte de forte tension foncière et médiatique à Kottbusser Tor, ces catégories amenées à définir la norme rencontre un certain succès, au vu de la fermeture de la *Druckraum*. Le positionnement des «adultes» intégrés» est plus ambigu à Sémard, générant un

discours double de dénonciation/défense des intérêts et pratiques des « jeunes ». Enfin à Reggio, le projet est précisément l'occasion d'une rencontre des « autres » avec le groupe « participant », engendrant ainsi des passerelles entre les différentes rationalités pratiques et identités. Cet aspect est d'ailleurs commun aux trois exemples et peut donc constituer un appui pour identifier un mode européen de participation.

2) Le processus participatif comme outil de latérisation

Néanmoins, dans les exemples proposés, on a pu voir que le processus de latérisation n'est pas unilatéral : plusieurs légitimités, contribuant à définir plusieurs normes et, de là, d'altérité vis-à-vis de cette norme, s'opposent. En ce sens, il est intéressant de voir en quoi les expériences participatives contribuent à construire le discours de la norme, celui qui est légitime pour déterminer ce qui est « autre ».

Ainsi, dans le cas de Kottbusser Tor, il y a deux légitimités qui s'affrontent : celle des partenaires historiques du *management* de quartier, Horst Wiessner, Niels Nielsen d'Idefix d'une part, et la légitimité issue du vote des membres du jury du *Quartiersfond* à l'origine de l'association d'autre part.

Les premiers proposent un compromis par leur projet. La mise en danger d'enfants par l'abondance de seringues usagées sur les espaces de jeux n'est pas tolérable, l'accompagnement des toxico-dépendants vers une sortie de la « scène » ouverte peut permettre de réduire cette nuisance. Il s'agit d'une légitimité portée par des idéaux de santé, notamment de santé mentale, en partie héritée des tenants de l'anti-psychiatrie.

La seconde légitimité est celle de la sécurité. Elle est portée par des habitants qui portent trois différences vis-à-vis des précédents :

- ils n'empruntent pas seulement les voies proposées par l'institution pour « participer » (fondation d'une *Bürgerinitiative* à l'appui) mais utilisent aussi le poids des interférences participatives étudiées précédemment ;
- ils revendiquent la sûreté de leurs enfants et portent une logique sécuritaire et familiale ;
- leurs *leaders* font partie de l'un des groupes sociaux les plus touchés par la

pauvreté dans le quartier, désigné à plusieurs reprises par les acteurs comme le groupe d'origine des *dealers* à Kottbusser Tor.

La construction de la «norme» et donc de l'«altérité» est liée aussi aux processus de participation à l'œuvre. Le groupe qui parvient à utiliser l'expérience de démocratie participative remporte la légitimité et impose sa définition de l'altérité.

Dans l'exemple du groupe de travail dionysien qui traite de l'aménagement du parc central et du devenir du «stade jaune», la question de la construction de légitimité est précisément un enjeu problématique pour les habitants présents : ainsi, Bernard Florent, qui participe pourtant aux deux groupes de travail, pose les termes du débat au début du second groupe comme s'il n'était au courant de rien. Notamment, il s'étonne que la «stade jaune» soit démoli, alors même que cette démolition a été annoncée dans les précédents groupes de travail, et déjà discutée. A la suite de ceux-ci, lors d'un échange téléphonique avec l'amicale dont Bernard Florent est sympathisant (qui suit de quelques minutes celui avec le «jeune en colère»), la présidente de l'amicale me fait part avec emphase de leur souci que les «jeunes» aient leur place et du soutien de l'amicale des locataires auprès de ces «jeunes» utilisateurs du terrain, qu'ils incitent à lancer une pétition.

Certains participants au groupe balancent donc entre deux tentatives de construction d'une légitimité : celle de la défense de la tranquillité du quartier, et celle de la défense des intérêts du terrain et de «nos jeunes». Cet épisode étaye le fait que le groupe de travail, en si petit nombre que se déroule la concertation, est un lieu de construction de légitimité, et surtout, qu'il s'agit d'un lieu décisionnel. En effet, l'appréhension concernant les effets du groupe de travail, et la crainte des habitants présents que des gens du quartier les en rendent co-responsables rendent les participants au groupe de travail prudents, voire contradictoires dans leurs attentes, traduisant ainsi l'importance des débats à l'oeuvre dans cette instance.

E) Gérer et négocier l'altérité par la démocratie participative : le pas-de-côté territorial

Une hypothèse de départ pour traiter des relations entre démocratie participative et conflit pourrait être que les conflits sont un des pré-requis des processus de démocratie participative. Par conflit, j'entends ici une expression (parlée, factuelle, symbolique...) d'un antagonisme collectif, opposant — ou mettant en évidence — les divergences de plusieurs groupes d'individus⁵⁶⁵. Il est tout particulièrement question ici de conflits relatifs au territoire, à sa pratique et son usage sous leurs dehors les plus banals et quotidiens. Ainsi, les désagréments ressentis par certains individus du fait de la présence d'automobiles stationnées à un endroit particulier, et l'expression de ce désagrément est un exemple de ce qui sera désigné par conflit « micro-local ». Les conflits micro-locaux sont amplifiés lorsqu'ils rencontrent des volontés politiques d'aménagement du territoire ou des politiques de démocratie participative, visant à mettre à jour les attentes des citoyens. Je s'inspire ici de l'analyse menée par Henri Lefebvre concernant l'espace public :

«Le niveau M (mixte, médiateur ou intermédiaire) c'est le niveau spécifiquement urbain. C'est celui de «la ville», dans l'acception courante du terme. Supposons que la pensée opère en prélevant (en enlevant) sur le plan d'une ville (assez grande pour que cette abstraction ait un sens) d'un côté ce qui relève du niveau global, de l'Etat et de la société à savoir les édifices tels que ministères, préfectures, cathédrales – et, de l'autre côté, ce qui dépend du niveau P, les immeubles privés. Il restera sur le plan un domaine bâti et non bâti : rues, places, avenues, édifices publics tels que les mairies les églises paroissiales, les écoles etc.»⁵⁶⁶

Selon la lecture de Henri Lefebvre que fait Christian Moley, ce niveau est le lieu des affrontements de stratégies, celles, globales dépendant du niveau «planifié», et celles du niveau P, le privé, l'habiter⁵⁶⁷.

1) Des conflits d'usage du territoire au projet participatif

Je tenterai ici de montrer quels sont les liens entre ces trois expériences participatives et un conflit territorial initial.

565J'adopte ici l'hypothèse formulée par Véronique De Rudder selon laquelle l'imputation d'une altérité par un groupe à un autre groupe conduit à nier le rapport social de ces deux entités, et, de là, engendre un rapport conflictuel. Cf De Rudder V., 1995, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace » pp 13-30 in Gallissot R., Moulin B., 1995, id supra.

566P 109 in Lefebvre H., 1970, *La révolution urbaine*, Gallimard collection «Idées», Paris, 255 p. Notons en outre que cette citation ne s'applique pas aux « incursions » de l'État dans le local, notamment via le financement des projets ANRU.

567P 46 in Moley C., 2005, « « Espace intermédiaire », généalogie d'un discours », pp 37 – 47 in Haumont B., Morel A., 2005, id supra.

« Qu'est-ce qui est où » est ici central dans le processus de concertation, déjà orienté à l'origine sur des questions d'aménagement. Bien sûr, ce « qu'est-ce qui est où? » est recouvert par la question des usages : « que fait-on », « où », et « quand/à quelle heure ».

A Saint-Denis, la question se pose en ces termes : où joue-t-on au foot, à quelle heure, à combien de personnes ? Où et quand veut-on dormir, être isolé du monde extérieur, être au calme (comme dans les logements des immeubles voisins) ? Le conflit territorial est ici aussi au cœur de l'expérience de participation habitante et c'est parce qu'il existait déjà avant les travaux qu'il a été mis à l'« ordre du jour » de groupes de travail.

Le projet d'Idefix tente aussi de répondre à ce conflit — là-aussi — micro-territorial : « qu'est-ce qui se fait où ? ». L'objectif est de résoudre ou d'apaiser la contradiction de ces deux interprétations d'un même espace. La réponse passe par un projet d'insertion dont l'un des volets consiste à réinsérer des toxico-dépendants par le biais d'un travail associatif à vocation sanitaire et sociale, entretenir les espaces verts et les jeux du quartier en les « nettoyant » des seringues usagées. L'objectif affiché ici est de concilier les deux usages (usage normal du jeu et usage considéré comme déviant) et de permettre cette double fonctionnalité des espaces publics. Cela, bien sûr, non sans procéder à d'autres actions à vocation sociale en direction des toxico-dépendants pour les accompagner vers une réduction de leur consommation de cocaïne ou d'héroïne afin, dans l'idéal, de limiter l'usage « déviant » sur les espaces de jeux.

Enfin, le conflit d'où émerge le Bici-bus est également une interprétation divergente de l'usage qui doit être fait de l'espace public, et ce sur deux plans différents. D'une part dans la rue de l'école : il y a conflit entre les parents qui accompagnent les enfants à l'école en voiture, et un autre groupe, constitué de riverains et d'acteurs locaux souhaitant promouvoir le développement durable, qui considèrent que le trafic doit être apaisé dans cette rue. Le second conflit territorial, sous-jacent au Bici-bus, concerne les modalités d'accès des enfants à l'espace public : les acteurs du Bici-bus conditionnent leur accès à l'accompagnement des enfants par leur parents ou par le Bici-bus, impliquant par là-même la présence des parents dans le dispositif. Les parents migrants, sans pour autant l'exprimer, ont une pratique du territoire qui permet aux enfants de se déplacer seuls dans le quartier, de venir avec le Bici-bus, sans pour autant en devenir accompagnateurs.

Ces trois exemples sont très différents au regard des enjeux soulevés par le conflit territorial, l'approche participative est cependant similaire : à des usages divergents, conflictuels, d'un même espace, répond la mise en place d'un dispositif participatif (soit *ad hoc*, soit inclu dans une politique participative plus large) visant à mettre en débat ces deux pratiques et à concilier leurs objectifs⁵⁶⁸. Dans les trois cas, la pratique considérée comme « gênante », est rarement représentée par des acteurs dans les instances institutionnelles de participation (peu de « jeunes », peu de toxico-dépendants par exemple). La « conciliation » des deux usages se construit donc par dialogue plus ou moins interposé entre les deux (ou trois) partis concernés par les différents usages. La discussion à l'origine technique (faut-il ou non barrer la route aux voitures à l'heure de sortie des écoles, éclairer ou non le terrain de foot la nuit, conserver des espaces de jeux partout dans le quartier, y compris dans ses « marges ») aborde finalement des questions qui ont trait à l'identité des groupes pratiquant chaque usage à l'origine des nuisances. Cela rejoint en partie l'analyse de Christine Lelévrier et Béatrice Guigou sur la résidentialisation : selon ces auteurs, les effets d'une résidentialisation sont incertains, voire négatifs lorsqu'elle s'accompagne d'une absence de lieu d'échange des points de vue sur les pratiques sur les espaces

568Ces exemples rappellent l'analyse de S. Tissot : « ce modèle repose sur une méthode d'analyse et sur un diagnostic qui légitiment un certain type d'action publique. En se focalisant sur les handicaps dont sont affectés des territoires précis, unifiés sous une catégorie générique, il conforte l'idée d'une nécessaire territorialisation des politiques publiques. (...) Mais c'est aussi sur la base d'une certaine légitimité théorique que celle-ci va s'engager dans une action rabattue sur la mise en œuvre de « projets » avec les habitants, visant à refonder le « lien social » plutôt qu'à transformer en profondeur la vie dans les quartiers populaires. Et c'est aussi forts du postulat d'un effacement des rapports sociaux conflictuels dans les sociétés d'aujourd'hui que les animateurs de la politique de la ville vont progressivement écarter de leur appel à la « citoyenneté » toute dimension trop contestataire, et ainsi décevoir les espoirs suscités par la politique annoncée de participation des habitants. » p 71 in Tissot S., 2005, id supra.

collectifs résidentiels. C'est également le point de vue de A. Van Eyck⁵⁶⁹, pour qui établir l'« entre-deux » permet de réconcilier des « polarités conflictuelles », prévoir le lieu où elles peuvent se confronter. »⁵⁷⁰ Ainsi, l'expérience participative constitue cet espace d'échange de points de vue.

2) Aborder les tensions sociales par des « pas-de-côtés » territoriaux.

Au cours de l'enquête auprès des acteurs « participants » dans les quartiers étudiés, il est apparu que des conflits micro-territoriaux existaient, masqués par un argumentaire souvent concret : trop de voitures dans une rue, trop de seringues sur un terrain de jeux, trop de bruit la nuit sur un terrain de sport. Ces conflits et tensions ont fait l'objet des expériences participatives, amenant une résolution ou, au moins, une mise au jour de tensions liées à des usages différenciés d'un même territoire. Fin de l'histoire ? Est-ce là le seul résultat et la seule fin de la démocratie participative en l'occurrence ?

Il est probable qu'elle ait ici un effet inattendu : en mettant au débat les usages que chacun fait du territoire, elle est l'instrument de révélation de tensions sociales existantes. Qui est où à quel moment prend finalement autant d'importance et suscite une participation plus complexe (de second ordre) que qu'est-ce qui est où et dérange... On peut y reconnaître l'analyse de M. Dumont :

« Ce qui se réalise au cours de ce moment de conflit, c'est la définition même du statut de la place et plus largement une procédure de stabilisation spatiale d'un ordre social localisé, faisant ainsi de l'épisode une situation politique »⁵⁷¹.

Le cas berlinois en est bien sûr le cas le plus évident à ce titre : la présence des toxico-dépendants dérange tout autant les habitants des immeubles que les témoins de leur présence, les seringues. D'après les salariés d'Idefix, la *Bürgerinitiative* créée à l'hiver 2009 par des parents d'origine turcs qui motivent leur action par la protection de leurs enfants. Les toxico-dépendants que j'ai pu rencontrer sont majoritairement allemands ou originaires des pays de l'Est. En outre, les consommateurs ne sont pas du quartier. Comme vu précédemment, les *dealers* sont souvent assimilés à la

569Cité par C. Secci et E. Thibault, p 31 in « Espace intermédiaire. Formation de cette notion chez les architectes », pp 23-35 in Haumont B., Morel A., (dir), 2005, id supra. Cette intervention de Van Eyck A., est tirée de « is architecture going to reconville basic values ? » in O. Newman, New Frontiers in Architecture, CIAM '59 in Otterlo; Arbeitsgruppe für die Gestaltung soziologischer und visueller Zusammenhänge, Dokumente der modernen Architektur ; 1, Karl Krämer Verlag, Stuttgart, 224 p.

570Et cela rejoint également l'analyse d'H.Thomas qui décrit l'occupation de l'espace public, défini comme un espace accessible, comme le fruit d'une négociation ; ainsi, sa pratique résulte « des apprentissages réciproques et plaide pour le développement d'un territoire cognitif, attentif à l'altérité ».

571P 206 in Dumont M., 2005, Le skateboard de places en places : l'institutionnalisation locale d'une pratique informelle en milieu urbain », pp 199-211 in Haumont B., Morel A., (dir), 2005, id supra

communauté turque ou maghrébine, notamment implantée à Kreuzberg Le conflit de «qu'est-ce qui est où » qui se concrétisait par une gestion spécifique des espaces de jeux et des parcs se cristallise donc en « qui est où »: les enfants sur les espaces de jeux ou dans la rue et les toxico-dépendants aussi. Il me semble notable que ce soient les deux catégories de population du quartier qui sont considérées comme marginalisées, bien que pour des raisons différentes, qui s' « affrontent » au travers de ces expériences participatives.

Ainsi, en arrière-fond d'une expérience participative, on discerne ici la question de la « place » (au sens symbolique) de populations qui peinent plus que d'autres à la trouver ou à l'obtenir. Dans l'exemple de Saint-Denis, il est évident que le postulat de départ est à l'encontre d'un usage « déviant » du terrain de sport. Son usage occasionnel en après-midi est souhaité par les habitants présents en groupe de travail. Ils redoutent en revanche son usage nocturne, bruyant, dérangeant. A aucun moment durant le processus de concertation, l'idée d'une rencontre et d'une régulation anticipée par la discussion avec les principaux intéressés n'est adoptée. L'échange reste au stade de la crainte et se matérialise par le fait que le terrain est "promené" sur la maquette sans lui trouver une place idéale. Au cours des entretiens avec les habitants, il ressort très fortement de la part des plus âgés l'impression d'un déclassement du quartier : un « avant » où aurait existé du lien entre les habitants, de la régulation, de l'entre-aide, est opposé à un « aujourd'hui » où les relations entre les habitants sont anonymes, indifférentes voire irrespectueuses ou dangereuses. Ici, le débat relatif à la place du terrain de sport revêt donc d'autres enjeux, comme la place des jeunes adultes dans le quartier, et en particulier de ceux qui sont présents sur l'espace public la nuit, en lien supposé par mes interlocuteurs avec l'absence de contraintes horaires en journée (déscolarisation ou absence d'emploi en cause). Ici aussi on peut avancer l'hypothèse que le conflit micro-territorial et l'expérience participative qui y est corrélée contribuent à mettre au jour les tensions liées à un groupe social en marge. Ici, le marqueur de sa marginalité est la jeunesse, associée à des indicateurs de précarité. Il recouvre assez l'imaginaire médiatique attaché aux « banlieues » en France, qui fait de ces jeunes habitants les symboles du déclassement de ces quartiers. Cet exemple me permet d'ailleurs de souligner combien l'émergence de ces tensions sociales — utilisant les conflits micro-territoriaux comme « passeurs » — a à voir avec le caractère périphérique de ces quartiers. Ces tensions découlent directement des caractéristiques liées à leur statut

périphérique⁵⁷².

Enfin, le « décalage » de la problématique apparaît également au travers de l'expérience du Bici-bus. Dans un quartier accueillant des populations diverses au sein d'un pays démocratique, il est inévitable, voire souhaitable, que des pratiques antagonistes existent sur un même espace. Que des populations ayant des pratiques différentes soient amenées à s'opposer est déjà plus problématique si cet affrontement ne connaît ni cadre ni limites. C'est en ce sens que le « décalage » que les projets participatifs permettent d'opérer me semble intéressant à étudier. Ainsi, au cours des entretiens à Reggio Emilia, le thème abordé par tous mes interlocuteurs n'a pas été la circulation mais l'augmentation de la part de migrants au sein de la population du quartier : en juin 2007, ils représentent environ 16% de la population contre 11,5% en 2004⁵⁷³. Les accompagnateurs ou acteurs du Bici-bus exprimaient en effet leur regret voire leur rancœur que les parents migrants ne participent pas au Bici-bus bien que leurs enfants en bénéficient. Une tension réelle autour de l'immigration existe en Italie du Nord depuis plusieurs années. A Reggio Emilia, elle s'est récemment accrue, alimentée par la médiatisation de discours xénophobes⁵⁷⁴. Les dispositifs participatifs imaginés pour aborder cette question, le groupe de travail de l'*agenda 21* sur le lien social, les fêtes interculturelles ne suffisent pas, bien sûr, à « régler le problème ». Ils sont d'ailleurs généralement mis en œuvre par les habitants pour qui cette question ne représente pas un obstacle à leur socialisation. En revanche, le Bici-bus, pensé pour résoudre une question « urbaine » de développement durable, donne l'occasion d'aborder de façon « décalée » d'aborder cette question épineuse et de lui trouver des micro-résolutions progressives (participation occasionnelle d'un parent migrant, discussion informelle avec un autre dont la fille participe...).

Les expériences participatives étudiées ici ont leur origine dans une tension liée à des usages difficilement compatibles du territoire : dès lors, elles constituent souvent

572Territoires comportant de fortes nuisances, contraintes, et avec une proportion plus importante que le reste de l'agglomération de populations considérées comme « fragiles ». Je m'inspire ici des réflexions d'Henri Lefebvre : « *L'ordre urbain contient et dissimule un désordre fondamental. La grande ville n'est que vices, pollutions, maladie (mentale, morale, sociale). L'aliénation urbaine enveloppe et perpétue toutes les aliénations. En elle, par elle, la ségrégation se généralise : par classe, par quartier, par profession, par âge, par ethnie, par sexe. Foule et solitude. L'espace y devient rare.* » p 124 et « *Le phénomène et l'espace urbains ne sont pas seulement projection des rapports sociaux mais lieu et terrain où des stratégies s'affrontent* » p 117 in Lefebvre H., 1970, La révolution urbaine, Gallimard collection « Idées », Paris, 255 p.

573Données issues de Iori V. e Guarniero B., juin 2007, Strumenti n°13, *Così cambiano le famiglie, Comune di Reggio Emilia*, Osservatorio permanente sulle famiglie, Cavriago, 82 p. et Iori V., Guarniero B., 2004, « Strumenti » N°10, *Conoscere le circoscrizione, Popolazione, famiglie e servizi*, Comune di Reggio Emilia, Osservatorio Permanente sulle famiglie, La Pieve Poligrafica Editore, Villa Verucchio, 175 p.

574Ainsi, dans les articles de la Gazzetta di Reggio qui rapportent des faits de délinquance, l'origine étrangère du suspect est systématiquement mentionnée de façon précise. Dans le cas de faits commis par des Reggiens, cette précision est beaucoup moins insistante.

des tentatives de régulation de ces conflits micro-territoriaux. Ceux-ci sont ici liés aux caractéristiques des quartiers où ils se déroulent : ils sont l'une des conséquences de leur caractère périphérique. C'est là une des raisons du développement privilégié des processus participatifs dans ces quartiers de la périphérie des villes en Europe. L'organisation de projets participatifs au sujet des conflits territoriaux contribue finalement à mettre au jour des tensions entre différents groupes sociaux. Elle se cristallise souvent autour de la définition d'une pratique « autre ». Le débat peut conduire à stigmatiser les « autres », les habitants les plus en marge ou ayant des usages considérés comme « gênants » par d'autres, au sein de ces quartiers périphériques. Ces habitants font souvent partie des groupes qui distinguent les quartiers périphériques d'après les statistiques des programmes nationaux (Soziale Stadt, politique de la ville...) : jeunes, bénéficiaires de l'aide sociale, étrangers...

Une fois mises à jour les origines complexes de la participation locale, je m'interroge si cette réponse participative à un conflit territorial cantonne ou non sa résolution à une réponse seulement spatiale. Autrement dit, une fois mis en place le projet participatif, ce dérivatif territorial permet peut-être d'autres modes de régulation, plus souples, notamment par la discussion, au conflit « réel ». Dès lors, comment comprendre les réponses territoriales apportées : moins de voitures, moins de seringues, moins de terrains de foot... S'agit-il d'une erreur de scénario ? Selon ces trois exemples européens, il est donc possible de « trianguler »⁵⁷⁵ les processus participatifs au regard de contextes nationaux différents, et d'un cadre local commun, celui des quartiers périphériques. La dimension périphérique est donc fondamentale dans cette construction qui lie démocratie participative, conflit territorial et tensions sociales, et ce, quel que soit l'objet initial de la participation des habitants. Au regard des exemples divers de « solutions » participatives proposées, ce dialogue décalé, ancré sur des questions de gestion urbaine, médiatise des débats souvent moins maîtrisés sur des questions de pratiques sociales. Il leur donne également une issue possible : « faire », « gérer » et évaluer la solution technique proposée au problème social. Ainsi, les « pas-de-côté » territoriaux permettent d'approcher le social de façon certes détournée, mais non moins réelle. Ce faisant, ils font progressivement évoluer les pratiques politiques et techniques.

575 Pour reprendre l'expression de Loïc Wacquant dans son ouvrage Wacquant L., 2005, id supra

Ce processus conduit donc à conforter l'idée émise suite aux entretiens des acteurs de ces projets : la participation sur des questions de territoire fait resurgir les catégories de population désignées par ces indicateurs. C'est le résultat du «déplacement» d'une question urbaine à une question sociale. Le «pas-de-côté» territorial permet d'aborder des questions d'antagonismes sociaux de façon détournée et – peut-être – plus apaisée. Ainsi, à Sémard, la participation sur le positionnement du terrain de foot fait émerger la catégorie «jeune provoquant des nuisances sonores» qui se recoupe pour l'institution avec la catégorie «jeune précaire déscolarisé et/ou chômeur». Le processus participatif jouerait donc un rôle de révélateur, d'espace de rencontre entre la rationalité institutionnelle qui a conduit à cibler et délimiter ces quartiers, et la rationalité des habitants participants, qui identifient les sources de «nuisances» avec certains groupes sociaux. La démocratie participative appliquée aux territoires périphériques – ces quartiers qui ont «plus de» ou «moins de» — constituerait donc une forme de mode de gestion des antagonismes sociaux. Elle permettrait une expression décalée de cette altérité par le biais de questionnements urbains (de gestion ou d'aménagement).

Après l'examen de cette pratique de décalage multiple (de la pratique à la personne "autre", d'une pratique "territoriale" à un "savoir-être" social) commune aux trois exemples, il apparaît que l'altérité joue effectivement un rôle moteur au démarrage du processus de participation, comme un catalyseur. Il semble également que ce catalyseur influence le processus de manière détournée, et que l'altérité n'est pas abordée frontalement durant l'expérience participative, excepté dans l'exemple berlinois. Les questions de gestion urbaine apparaissent dans ces exemples comme étant des dérivatifs permettant d'éviter l'approche frontale des antagonismes entre les groupes sociaux. La tenue des groupes de travail a également un effet sur la caractérisation de cette altérité : elle peut contribuer à faire évoluer les relations entre des groupes sociaux qui s'identifient comme étant différents avant l'expérience participative. Ces éléments d'analyse sont propres à l'échelle micro-locale. Il convient dès lors d'examiner à une échelle plus macro en quoi l'altérité constitue un critère de définition des territoires de participation, d'une part, et si la définition de cette altérité rencontre celle des acteurs de terrain et des habitants.

II. Pratique et approche de la ségrégation par l'institution : la construction de territoires de la participation.

A) Relever la construction des quartiers d'après les éléments statistiques « très » publics.

J'ai précédemment examiné en quoi l'altérité entre en ligne de compte dans l'émergence des expériences participatives relatives à la gestion du territoire. Dès lors, en quoi la définition de territoires de la participation, d'espaces micro-locaux dédiés à la démocratie participative est-elle traversée par la question de l'altérité, et en quoi cela rencontre, ou pas, les questions évoquées précédemment sur la définition de l'altérité par les acteurs eux-mêmes ?

Les trois expériences considérées ont en commun de se dérouler au sein d'espaces délimités. Elles ne sont pas forcément propres à ces découpages (ainsi, des groupes de travail existent ailleurs à Saint-Denis, et un Bici-bus ailleurs également à Reggio Emilia). Néanmoins, il ne s'agit pas de quartiers « comme les autres », car ils ont été à un moment définis, délimités. Cette étape de territorialisation est liée dans les trois cas à un dispositif qui met au centre la démocratie participative. Ainsi, les démarches quartiers, au nombre de quatorze, sont créées par la mairie de Saint-Denis pour rapprocher les élus des habitants. Pour être plus précise, ces « quartiers » ne sont pas des territoires *ad hoc*, créés pour les expériences étudiées ici. En revanche, les trois expériences participatives se développent à partir de dispositifs participatifs territorialisés (*agenda 21*, *management* de quartier, démarche quartier), qui ont donc contribué à délimiter des territoires pour les besoins d'une politique de démocratie participative. Pour cette partie, je m'appuie sur les statistiques "accessibles" et "très publiques". "Très publiques" désigne les statistiques disponibles sans condition d'accès, par exemple sur internet. Elles relèvent de ce que l'institution montre. "Accessible" désigne les statistiques que l'institution laisse voir, par exemple lorsqu'on demande des informations par quartiers à la municipalité.

Texte 32: De l'utilité de la notion de ségrégation pour aborder les questions d'altérité.

En suivant l'analyse de Jacques Brun qui distingue deux usages du terme ségrégation, j'utiliserai ici ce terme dans sa première acception : en tant que processus et état de différenciation d'espaces occupés, habités, par des groupes sociaux différents. Il est parfois aussi compris comme la conséquence de ce processus, à commencer par les problèmes politiques et sociaux qu'il peut être amené à poser.

La situation de ségrégation a plusieurs conséquences, et notamment l'accès inégalitaire et réduit aux services urbains pour l'un des groupes sociaux. Cette approche est notamment celle de la géographie marxiste. Ainsi, l'idée de ségrégation rejoint celle d'altérité si l'on suit le raisonnement de Véronique de Rudder pour qui l'altérité est « fabriquée » comme une étrangeté indépassable qui a pour origine des inégalités.

Cette notion, particulièrement riche, souffre également de son ambiguïté : elle désigne souvent conjointement la distance sociale et la distance spatiale entre les groupes sociaux. Dans le cas présent, la distance spatiale des quartiers étudiés ayant été démontrée dans le premier chapitre par l'examen de leur caractère périphérique, je m'attacherai dans cette partie à analyser les conditions, notamment statistiques, de la distance sociale de ces quartiers.

Jacques Brun note d'ailleurs à ce sujet que la construction statistique influence nécessairement sur la mesure de la ségrégation. Dès lors, le choix d'examiner et de comparer des données quantitatives récoltées à l'échelon des quartiers étudiés

présente le risque de la tautologie : en examinant ces quartiers comme "différents" et "autres", ils apparaissent effectivement "différents" et "autres". Néanmoins, malgré ce danger tautologique, il apparaît utile de mettre en perspective ces données quantitatives relatives à des quartiers "ciblés" et d'analyser ainsi comme leur caractère ségrégué est mis en avant par institution pour étayer des dispositifs de ciblage.

Dans le même sens, Jacques Brun indique aussi que l'attention portée sur l'ensemble des différences plus ou moins profondes et sérieuses qui affecteraient les quartiers périphériques oriente leur étude vers l'interprétation d'autant de signes de « problèmes » qui toucheraient ces territoires ségrégués.

Sur la question de l'échelle d'étude, Jacques Brun alerte également sur la difficulté d'appliquer le terme de ségrégation à l'échelle micro-géographique, compte-tenu qu'il est porteur de l'idée de distance spatiale. Il sera ici employé davantage dans le cadre de la construction institutionnelle, qui se construit à l'échelon du quartier, mais examine généralement l'échelle de l'agglomération. Pour parler des relations dans le quartier, j'emploierai le terme d'altérité, pour signifier conjointement l'idée de distance sociale et de proximité géographique.

Cf p 13 et 16 in **Brun J.**, 2008, «La ségrégation urbaine : état de la question en France vers le début des années 1990 », pp 15-43 in **Jaillet M.**, 2008, *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, Recherches n°180 La Documentation Française, PUCA, Paris. Cf aussi : V. **De Rudder** « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace » pp 13-30 in **Gallissot R., Moulin B.**, 1995, id supra.

1) Quels sont les fondements des découpages des quartiers de participation ?

La question posée à ce processus de territorialisation est donc : quels en sont les fondements, les critères ?

Cette question en ouvre une autre, qui différencie chaque contexte. En effet, le cas berlinois est le plus simple : le découpage du *management* de quartier est dédié

aux activités de celui-ci, et notamment l'attribution des fonds du budget participatif (*Quartiersfond*) du conseil de quartier (*Quartiersrat*). En revanche, la situation est plus complexe à Reggio Emilia et Saint-Denis.

A Reggio, deux découpages sont à prendre en compte : celui de l'*agenda* 21, qui cible Santa Croce au sein de la septième circonscription. Sur ce territoire, l'autre découpage relatif à la participation des habitants est celui du maillage des circonscriptions. En ce sens, la septième circonscription, et Santa Croce en son sein, ne constituent pas des quartiers « comme les autres », puisqu'ils ont fait partie du processus d'*agenda* 21 local de Santa Croce, contrairement au reste de la ville. Cependant, le ciblage du territoire, aux vues des archives et échanges avec les acteurs municipaux, semble davantage relever du déclenchement que représentait un fort antagonisme entre riverains et présidence de la circonscription à l'époque. En somme, ce ciblage ne vient pas du constat d'indicateurs sociaux particuliers, mais plutôt d'une situation de conflit. Le processus d'*agenda* 21 sur cette échelle territoriale amène les groupes de travail à se pencher sur des thématiques directement liées aux caractéristiques qui ressortent des indicateurs sociaux à Santa Croce : notamment, la place des migrants dans le quartier.

Dans le cas de Saint-Denis, deux découpages se superposent. Celui des démarches quartiers, qui est issu d'un mélange d'histoire locale, de découpages d'îlots IRIS, de stratégies d'unité territoriale entre Est et Ouest, et de secteurs scolaires. Le découpage de la démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer relève d'une homogénéité urbaine car c'est un quartier composé uniquement de logement social. La portion du quartier qui englobe les cités Guynemer et Double Couronne à l'est pour correspondre au secteur scolaire. Ces éléments conduisent à une certaine homogénéité sociale : jusqu'à la construction de la cité Logitransport (achevée en 2006), il n'y avait que du logement social à Sémard. A ce découpage municipal se superpose le territoire défini par la politique de la ville, via le projet de rénovation urbaine. Il s'agit du secteur Sémard, qui exclue les cités Delaune et Guynemer. Par rapport à la démarche quartier, il est centré sur le secteur en rénovation urbaine. Enfin, l'observatoire dédié au suivi des territoires ciblés par la politique de la ville, l'ONZUS (Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles), adopte lui aussi un découpage à l'îlot IRIS (dont l'agrégation conduit au découpage de la démarche quartier comme vu précédemment) mais n'en prend qu'un en considération. Il propose aussi des statistiques sur Sémard en tant que territoire dit « prioritaire » car

en zone de rénovation urbaine. Pour synthétiser, on dispose donc sur Sémard, en tant que « grand public » (ne disposant pas d'accès spécifique à des statistiques internes, mais de l'accès aux documents publics), de davantage d'indicateurs statistiques sur la « zone » du projet urbain Sémard parce qu'elle est identifiée comme un territoire prioritaire. Ce zonage, s'il a vocation à mettre en œuvre prioritairement la rénovation urbaine, a vocation à inciter à la mise en œuvre de dispositifs d'« accompagnement » de ce projet urbain, au premier rang desquels la concertation relative au projet, au sein de laquelle s'insère le groupe de travail qui nous intéresse ici. Par conséquent, le zonage de la politique de la ville n'a pas été mis en œuvre pour les dispositifs participatifs, mais les implique nécessairement.

2) Le lien entre territorialisation et indicateurs statistiques des quartiers définis

Il convient dès lors d'analyser le lien existant entre la construction administrative de ces territoires et les indicateurs statistiques à la disposition du public. Je m'intéresse volontairement aux statistiques "très publiques" et "accessibles", qui sont facilement à la disposition du public.

Comment s'obtiennent les données statistiques sur chacun des quartiers ?

- Dans le cas du *management* de quartier de Zentrum Kreuzberg-Oranienstrasse où se trouve Kottbusser Tor, une page internet⁵⁷⁶ récapitule des indicateurs statistiques. L'analyse des diagnostics et rapports d'activité du *management* de quartier qui sont en ligne sur le site internet permet également d'obtenir davantage de données quantitatives⁵⁷⁷.
- Dans le cas de la septième circonscription, la municipalité dispose d'un outil statistique et de registres annuels publics fournissant des données quantitatives à l'échelle de la circonscription et du quartier Santa Croce⁵⁷⁸. Ces données sont disponibles sur demande à la circonscription ou auprès du service de la statistique municipale.

576Site du *management* de quartier Kottbusser Tor – Oranienstrasse : <http://www.qm-zentrumkreuzberg.de/qm/>

577Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, 2008, *Kurzcharakteristika der Gebiets – und Sozialstruktur QM Gebiet Zentrum Kreuzberg/Oranienstrasse*, Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, Berlin, 3 p. ; Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, 2008, *QM Zentrum Kreuzberg/Oranienstrasse. Schwerpunkte 2007-2008. Ein Überblick*, Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, Berlin, 2 p.; Beer I., Musch R., 2002, *Stadtteile mit besonderem entwicklungsbedarf – die soziale Stadt. Modellgebiet Kottbusser Tor*, Berlin, Kreuzberg, endbericht im Rahmen der PVO, 176 p.

578Comune di Reggio Emilia – Ufficio Statistica, 2007, *Reggio 2006*, Comune di Reggio Emilia, 16 p. ; Iori V., Guarniero B., 2004, *Conoscere le circoscrizioni, Popolazione, famiglie e servizi*, « Strumenti » N°10, Comune di Reggio Emilia, Osservatorio Permanente sulle famiglie, La Pieve Poligrafica Editore, Villa Verucchio, 175 p.

- Pour le quartier Sémard, il existe deux sources de données : sur le site de l'ONZUS, se trouvent des statistiques relatives aux indicateurs de la politique de la ville⁵⁷⁹. Par ailleurs, le service des études locales de la mairie, en charge du traitement du recensement, met à disposition les données INSEE sous forme de rapports⁵⁸⁰.

Précisons que ces indicateurs sont construits tantôt pour le territoire en tant que quartier « ciblé » (par exemple dans le cas du *management* de quartier), tantôt au même titre que d'autres quartiers (ainsi toutes les démarches quartiers font l'objet d'un traitement statistique identiques).

De là, j'ai souhaité comparer les données statistiques «très publiques» et «accessibles» sur chacun des quartiers. Non seulement pour comparer ces trois quartiers d'un point de vue socio-démographique, mais aussi du point de vue de la construction statistique qui accompagne ces découpages territoriaux. En effet, elles permettent de voir en quoi ces quartiers « de participation » sont le reflet d'une construction statistique : pourquoi ces quartiers sont choisis plutôt que d'autres, et surtout, quels sont les arguments statistiques employés ? Que regarde le statisticien quand il se penche sur ces quartiers ? Que ne regarde-t-il pas ?

Ce regard sur la construction statistique de ces territoires, qui s'allie par ailleurs à une construction urbaine, doit permettre d'identifier si ces quartiers sont pointés ou pas comme « autres », au-delà de l'existence de dispositifs spécifiques de participation. Ce questionnement doit permettre de réfuter ou de confirmer l'hypothèse selon laquelle les expériences de démocratie participative en Europe peuvent avoir comme territoires privilégiés des quartiers périphériques, des quartiers « autres ». Bien sûr, ces constructions statistiques posent un certain nombre de difficultés d'adéquation entre les territoires étudiés et les délimitations des zones considérées pour les statistiques.

Le décalage le plus notable est celui de la circonscription VII, qui a un territoire bien plus vaste que celui de Santa Croce. Les autres « fractions », villages composant cette circonscription, ont en outre une sociologie assez différente de Santa Croce, compte-tenu qu'ils n'ont pas le même passé ouvrier et que l'habitat rural s'y est développé depuis plusieurs années. Cependant, Santa Croce est la

579Références du système d'information géographique de l'ONZUS, où des informations sur Sémard sont disponibles : <http://sig.ville.gouv.fr/Synthese/1193120>

580Ville de Saint Denis, Direction générale, Secteur des Études locales, novembre 2000, *Recensement de la population, Les premières grandes tendances à l'échelle communale*, Saint-Denis, 32 p.

« fraction » (le sous-quartier composant la circonscription) la plus importante : avec 4224 habitants, elle représente 27 % des habitants de la 7ème circonscription qui comprend 13 636 habitants. La fraction que l'office statistique municipal désigne comme étant « Santa Croce » ne correspond d'ailleurs pas tout à fait à la fraction « Santa Croce » délimitée pour l'*agenda* 21. Il y a un différentiel d'environ 2400 habitants en plus (pour le Santa Croce de l'office statistique), qui modifie essentiellement la part de résidents étrangers en la faisant chuter à 19,3% (toujours pour le Santa Croce de l'office statistique). Les rues intégrées dans ce second découpage, situées à l'ouest de la via Veneri jusqu'à la voie ferrée, la zone dite du « tribunal », présentent de l'habitat plus récent, habité par des populations relativement plus âgées et souvent de nationalité italienne⁵⁸¹.

Pour Saint-Denis, il existe un décalage entre les statistiques de l'ONZUS, calculées sur la base des secteurs IRIS, et celles de la municipalité, issues de l'agrégation de plusieurs secteurs IRIS (au moins deux) pour parvenir au découpage de la démarche quartier.

Enfin, à Berlin, je me suis appuyée sur les statistiques du *management* de quartier accessibles sur leur site internet. Bien d'autres auraient été disponibles, mais elles correspondaient à l'ancien découpage du *management* de quartier, qui n'aurait donc pas correspondu à l'actuelle configuration, avec un décalage de plusieurs rues, densément peuplées, qui modifie donc sensiblement le sens de ces données quantitatives.

Pour nos trois exemples, il sera donc nécessaire de ne pas se contenter de la seule statistique « très publique », pour aller rechercher les statistiques de Santa Croce et celles de la démarche quartier qui sont seulement «accessibles ». Les données statistiques présentées sur le site du *management* de quartier concernant Zentrum-Kreuzberg-Oranienstrasse, et les statistiques du quartier Sémard sur le site de l'ONZUS relèvent des données « très publique ». Dans le cas de la circonscription VII, les statistiques sont également aisément «accessibles ». En revanche pour obtenir un « zoom » sur Santa Croce, c'est légèrement plus complexe, l'essentiel se trouve dans un rapport de synthèse des rencontres sur le territoire⁵⁸², qui détaille par

581Avec le nouveau découpage des circonscriptions, mis en œuvre en 2009, Santa Croce correspond à une part encore plus faible du nombre d'habitants de la circonscription puisque la circonscription Nord-Est comprend 54 923 habitants. Auparavant, il y avait 13 636 habitants dans la circonscription VII. Par conséquent, le poids démographique de Santa Croce chute de 31% à 8%.

582Rapporto di sintesi. Incontri nel territorio. Un'esperienza di democrazia partecipativa. Novembre 2007. Il est aussi intéressant pour l'approche ici présente que ce soit lors d'un rapport de rencontres participatives que les données par quartier soient précisées.

quartiers ou fractions les statistiques locales, sur les mêmes champs que ceux de la circonscription, excepté concernant les données relatives au taux d'activité, au taux de moins de 18 ans, et de ménages de plus de 5 personnes. Enfin, dans le cas de Sémard, il est facile, en demandant le registre des données INSEE par démarche quartier (soit correspondant à deux îlots IRIS pour Sémard), d'en observer les spécificités. Simplement, ces registres sont moins simple d'accès qu'une page internet (ils sont consultables sur demande), mais la construction statistique existe.

Une dernière prudence est nécessaire à l'égard de ce corpus : en effet, le statisticien hérite des outils que l'État met à sa disposition pour connaître la population⁵⁸³. Or, que ce soit en Allemagne ou en Italie, un outil demeure une mine pour les chercheurs : l'*Anmeldung* en Allemagne, l'*Anagrafa* et la *registrazione* en Italie. Ces outils sont notamment à l'origine de statistiques très précises sur les taux et origines de résidents étrangers. La nature et les modalités des outils statistiques nationaux comporte beaucoup d'implications (est-ce un enregistrement volontaire, une obligation ; est-ce que cela a lieu en mairie, au poste de police etc...) et doit être considéré comme une construction, qui contribue à façonner le type de données recueillies. Néanmoins, cela une fois précisé, il semble toujours aussi pertinent de s'attacher à regarder ce que le statisticien public (y compris le statisticien « municipal ») donne à voir de ces quartiers, ce qu'il regarde, ce qu'il ne regarde pas. Dans le cas berlinois, les statistiques du *management* de quartier sont produites pour le dispositif participatif. En revanche, les statistiques de la circonscription (et donc de Santa Croce), de la démarche quartier, découlent du découpage adopté, mais ne sont pas fonction du dispositif existant. Enfin, les statistiques de l'ONZUS correspondent à un périmètre resserré autour du projet urbain, qui est plus particulièrement à l'origine des groupes de travail, ciblés sur la fraction « Sémard » du territoire de la démarche quartier « Sémard-Delaune-Guynemer ».

Cette analyse a donc le double objectif de comparer les données statistiques relatives aux territoires étudiés, et de s'interroger sur les modalités de la construction de ces territoires participatifs, relativement à ce que donne à voir cet appareil statistique.

583 On peut aussi souscrire au rappel fait par Howard S. Becker (1985, p 217) selon lequel les dossiers statistiques ne sont pas des « données » mais bien le fruit du travail de personnes qui ont leurs centres d'intérêts et répondent à des attentes vis-à-vis de ces matériaux.

B) Quelle analyse statistique des quartiers de participation

La première question que l'on peut poser à ces données statistiques est donc d'observer ce qu'elles ont de commun ou de différent entre les trois terrains. A première vue, peu d'indicateurs sont communs aux trois : le nombre d'habitants, la proportion de personnes âgées sont renseignées. Si l'on étend l'analyse aux chiffres «accessibles» avec les tableaux démographiques disponibles, le taux de mineurs de moins de 18 ans également comparable. Maigre butin, donc.

Quels sont les indicateurs communs à au moins deux des terrains :

- le pourcentage de migrants dans la population, à Santa Croce⁵⁸⁴ et à Kottbusser Tor ;
- le taux de chômage et la part de bénéficiaires de l'aide sociale sont communs à Sémard (dans les statistiques de l'ONZUS) et Kottbusser Tor.
- Enfin, les statistiques sur la part de ménages de plus de 5 personnes sont communs à la Santa Croce⁵⁸⁵ et à Sémard.

2) Qu'est-ce qui intéresse (ou pas) le statisticien ?

Les indicateurs⁵⁸⁶ qui intéressent le statisticien ou, à l'inverse, qu'il délaisse, sont un autre indice du regard porté par l'institution sur ces quartiers « ciblés ».

Ainsi, les grandes familles (ménages de plus de 5 personnes) n'intéressent pas le statisticien à Kottbusser Tor. Le taux de chômage et l'aide sociale ne sont pas présentés à Santa Croce, ce qui semble en cohérence d'une part avec le faible taux de chômage en Emilie-Romagne et le système d'aide social défaillant de l'Italie. Enfin, le taux d'immigrés n'est pas non plus étudié à Sémard : les données concernant le nombre d'étrangers (et leur nationalité) ne sont pas disponibles dans ces documents à cette échelle micro-locale, mais elles existent à l'échelle de la ville. Des données sur l'origine des habitants (nationalités des parents, nationalité avant naturalisation etc...) sont par conséquent également indisponibles à l'échelle du quartier (et leur pertinence fait débat parmi les démographes).

⁵⁸⁴Ils représentent 30% de la population de 4224 habitants à Santa Croce.

⁵⁸⁵Il y a 7% de familles de plus de 5 personnes à Santa Croce d'après le service de statistiques de la municipalité de Reggio Emilia.

⁵⁸⁶

L'ONZUS s'intéresse en outre principalement au chômage et à ses caractéristiques pour les populations jeunes. A l'inverse, à Kottbusser Tor, le taux de chômage, de bénéficiaires de l'aide sociale, la réussite des jeunes et la question de la nationalité des habitants semblent faire partie du profil du quartier. A Santa Croce, le statisticien s'intéresse à des indicateurs de nature plus familiale comme l'âge, la composition familiale et aussi la nationalité des habitants.

Une prudence doit cependant nuancer ce tableau : premièrement, tout ce qui est regardé, éventuellement même avec attention, n'est pas nécessairement mentionné dans les statistiques facilement accessibles. Ainsi, ces trois quartiers relèvent de l'objectif II de l'union européenne et les principaux indicateurs de celui-ci y sont mentionnés : le taux de ce chômage, le niveau de pauvreté, le niveau d'éducation sont mis en avant dans l'une ou l'autre des feuilles statistiques. En revanche, aucune ne mentionne le taux de délinquance. Or il semble très probable qu'il fasse l'objet d'une attention particulière par les pouvoirs publics. Il y a donc une différence entre les statistiques «accessibles» et «très publiques», et celles qui sont utilisées par l'institution, mais pas nécessairement vulgarisées.

3) Quels résultats à la comparaison des indicateurs entre les trois quartiers ?

Une fois ces vigilances et aveuglements statistiques identifiés, il reste à analyser ces données à trois égards :

- les comparer pour identifier les différences ou ressemblances entre ces trois quartiers : quelles catégories statistiques « ressortent » de la comparaison des données quantitatives des trois quartiers ?
- les mettre en perspective du contexte urbain de chacun des quartiers périphériques concernés : dans quelle mesure apparaissent-ils « autres » vis-à-vis du reste de la ville au travers de leur représentation statistique ?

- identifier en quoi les spécificités de chaque quartier, et leur poids relatif dans leur agglomération, peuvent être mis en rapport avec l' « altérité » qui émerge du discours des acteurs : y a-t-il correspondance entre les catégories de populations stigmatisées comme « autres » par les acteurs et les catégories statistiques « sous *monitoring* » ? Y a-t-il un lien avec une spécificité de ces quartiers périphériques vis-à-vis de leur environnement urbain ?

Lorsque je compare les statistiques des trois quartiers entre elles, des catégories sont plus « saillantes » que d'autres lorsqu'elles ont un poids relatif plus important dans un quartier que dans l'autre. Sémard se distingue des deux autres quartiers par sa part particulièrement forte de jeunes, de personnes âgées, son faible taux d'activité (qui influe sur son taux de chômage), et, au sein des actifs, la part importante de chômeurs de longue durée, et de jeunes chômeurs. Kottbusser Tor se caractérise par l'importance du taux de bénéficiaires de l'aide sociale, de migrants, et de jeunes sans diplôme. A cet égard, Santa Croce présente un profil intermédiaire, se rapprochant de Kottbusser Tor pour le taux d'habitants migrants et de jeunes, et de Sémard pour le taux de personnes âgées.

Plus que cette comparaison qui fait les frais du peu de comparabilité des indicateurs utilisés entre chaque pays, il est intéressant de regarder en quoi ces quartiers se distinguent de leur environnement, ou de leur moyenne communale.

Ainsi, Kottbusser Tor se démarque par son taux d'habitants étrangers (« *nicht deutscher herkunft* », pas d'origine allemande) plus élevé que celui de l'arrondissement de Kreuzberg et de Berlin, mais aussi au sein des autres *Quartiersmanagement*, il est le troisième sur une liste de 29 *Quartiersmanagement*⁵⁸⁷. Il a en revanche un taux de bénéficiaires de l'aide sociale comparable aux autres quartiers « prioritaires », bien que plus élevé de près de 20 points que la moyenne de l'arrondissement de Friedrischain-Kreuzberg.

Sémard se démarque des autres quartiers de la ville de Saint-Denis sur le plan du revenu fiscal médian de référence : ses habitants figurent parmi les plus petits revenus de la ville, avec ceux d'autres quartiers en politique de la ville comme Floréal et Franc-Moisin, ou des nouveaux quartiers qui comportent de l'habitat dégradé, comme la Plaine. Il comporte également l'un des plus fort taux de chômeurs de longue durée de la ville.

⁵⁸⁷Après les *management* de quartier berlinois de Ganghoferstrasse avec un taux de 50,3% et Donaustrasse Nord avec un taux de 60,4%

Enfin, la circonscription VII, où se trouve Santa Croce, est la deuxième en terme de pourcentage de population migrante, et le quartier de Santa Croce dépasse le taux de la circonscription en la matière. Il s'agit donc d'un des quartiers avec la plus forte concentration de population étrangère de Reggio.

L'examen qui précède, donnant à voir une analyse des caractéristiques des populations des quartiers périphériques étudiés, pourrait être taxé du « préjugé substantialiste » dénoncé par Jean-Claude Chamboredon :

« Certaines études, inspirées par l'intention de critiquer l'opinion commune qui attribue à des caractéristiques de la population des grands ensembles les diverses manifestations anomiques qu'on y observe, font disparaître la spécificité du peuplement de ces unités d'habitation parce qu'elles partagent le préjugé substantialiste des opinions qu'elles entreprennent de mettre à l'épreuve, préjugé selon lequel les habitants des grands ensembles auraient, en tant que tels, des propriétés particulières : reposant sur des comparaisons de moyennes, ces études peuvent seulement constater que, en moyenne, les habitants des grands ensembles ne sont pas très différents de la moyenne de la population française ou de la moyenne de la population française urbaine, ou encore de la moyenne de la population habitant des immeubles neufs, bref ne sont pas très différents du français moyen. »⁵⁸⁸

Tout en gardant comme garantie ce soupçon à l'encontre des études sur les habitants des grands ensembles, il s'agit de s'en tenir au questionnement suivant : que regarde-t-on quand on examine ces quartiers périphériques à l'aune d'outils statistiques ; qu'est-ce que ceux-ci font ressortir quand on les met sommairement en regard entre eux, et avec leur environnement urbain ; en quoi ces conclusions peuvent-elles être mises en regard du discours des acteurs sur les populations de ces mêmes quartiers. Ainsi, le propos ne consiste pas à prouver ou infirmer une spécificité de ces quartiers — qui relève comme vu précédemment de facteurs divers, et notamment de servitudes urbaines – mais plutôt à mettre en regard la construction institutionnelle de cette spécificité – nommée ailleurs « altérité » — et les représentations qui ont cours sur cette altérité.

4) Vigilance statistique sur les quartiers de participation

Ces trois quartiers figurent donc au sein des territoires « sous vigilance » statistique (c'est-à-dire qui font l'objet d'une production statistique assez importante et régulièrement mise à jour). Dans le cas de Kottbusser Tor et de Sémard, ces

588p 3 in Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970, id supra.

données sont même accessibles par internet en passant par un site qui répertorie les quartiers « avec une intervention forte » pour l'Allemagne, ou dits « prioritaires » pour la France. Ce sont d'ailleurs les sites des institutions de Soziale Stadt ou de la politique de la ville. Le cas de Santa Croce est légèrement différent, en ce qu'il n'est pas distingué des autres quartiers, autrement que par son découpage pour l'agenda 21. Santa Croce n'est pas non plus particulièrement repéré dans le discours des acteurs publics, hormis qu'il s'agit du quartier qui a fait l'objet de l'*agenda* 21 local avant la mise en œuvre de l'*agenda* 21 communal (l'*agenda* 21 local concernait d'ailleurs toute la circonscription, en ciblant chacune de ses fractions).

L'une des interrogations est de savoir de la poule et de l'œuf, qui a le primat : ces statistiques sont-elles disponibles du fait de ces ciblage et du fonctionnement normal des offices statistiques communaux, ou le ciblage fait-il suite à ce que ces statistiques ont laissé voir de ces territoires ? Cette question trouverait toute sa place dans un travail sur le lien entre politiques de lutte contre la ségrégation et démographie, mais n'est pas ici notre objet.

En revanche, il peut être éclairant d'analyser les correspondances, ou non, entre, d'une part, les indicateurs fournis sur ces quartiers qui dégagent des catégories de population plus « auscultées », ou avec un poids relatif plus important que dans le reste des agglomérations, et d'autre part les propos des acteurs de terrain qui identifient des catégories de population « autres ».

Ces constructions statistiques permettent d'interroger dans quelle mesure des dispositifs spécifiques, territorialisés, sont mis en place pour répondre à des situations de ségrégation de certains quartiers. J'entends ici le terme de ségrégation au sens d'un état d'inégalité territoriale constituant un terrain favorable à l'inégalité entre les habitants de ces quartiers et des quartiers voisins. Le fait que ces territoires se distinguent de leur environnement urbain, à l'échelle locale ou régionale, est un indicateur que leurs habitants rencontrent un faisceau de difficultés. Pris dans leur globalité, ces quartiers ont les caractéristiques de quartiers ségrégués, porteurs de davantage de contraintes urbaines et de facteurs de marginalisation sociale. C'est donc en tant que quartiers périphériques ségrégués que ceux-ci font l'objet d'un « ciblage » : en ce sens, ils font donc l'objet de politiques elles-mêmes discriminées, au sens de la discrimination positive. Cependant, il ne s'agit pas ici d'accréditer l'idée que ces quartiers ont réellement une composition sociale différente de leur

environnement urbain, mais plutôt d'étudier ce que l'institution (municipale, fédérale...) met en avant comme argumentaire statistique conduisant à cibler ces quartiers. Je rejoins ainsi cette autre affirmation de Jean-Claude Chamboredon selon laquelle les critères construisant ces populations en tant que groupe différencié sont tout aussi importants que la nature même de cette différenciation. Son analyse, centrée sur les habitants des grands ensembles, apparaît valide également pour les quartiers périphériques « ciblés » comme ceux ici étudiés. La question posée n'est donc pas : « pourquoi ces quartiers ont-ils ces caractéristiques communes ? » Mais plutôt : « comment expliquer que les politiques participatives ciblant ces quartiers périphériques s'appuient sur des données socio-démographiques destinées à prouver leur caractère ségrégué ? ». Cela renvoie en France à l'apparition dans les années 1980 de la politique de la ville et de la production scientifique qui l'a accompagnée. Selon Sylvie Tissot⁵⁸⁹, cette production scientifique s'est orientée vers la recherche d'indices d'exclusion, changeant ainsi de paradigme : les traces de la domination ont été dès lors moins recherchées que celles de l'exclusion.

589 Tissot S., 2005, « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des « quartiers sensibles » » pp 123-178 in *La ville des savants*, Genèses 60, septembre 2005, Belin, Paris.

D) Quelle relation entre indicateurs statistiques et discours des acteurs sur l'altérité ? L'œuvre du décalage

1) « Visibilité statistique » et types d'expériences participatives

Au premier abord, il y a effectivement une correspondance entre la « visibilité statistique » et les expériences participatives semble avéré.

Ainsi, Kottbusser Tor est le théâtre d'un projet vers les toxico-dépendants, tout en étant un quartier avec un fort taux de bénéficiaires de l'aide sociale, et la *Bürgerinitiative* qui semble opposer des familles migrantes aux toxico-dépendants et associations du champ sanitaire fait écho au taux exceptionnel de personnes étrangères ou d'origine étrangère.

A Sémard, le projet de concertation sur le « city-stade », et les antagonismes qu'il fait ressortir sont fidèles à l'image d'un quartier où le nombre de jeunes chômeurs est important, et où beaucoup d'habitants ont de faibles moyens, invitant à penser que des pratiques en marge des temporalités traditionnelles peuvent se développer.

Enfin, le fort taux de migrants de Santa Croce, associé à un taux de jeunes mineurs assez important en comparaison des autres circonscriptions, fait également écho à la situation qui émerge du Bici-bus.

Que conclure de ces correspondances plus ou moins convaincantes ?

En premier lieu, un décalage. En effet, on pourrait s'attendre à ce que les projets participatifs initiés dans ces territoires concernent directement la « problématique » à l'origine de leur ciblage, ou à tout le moins la population qui rend ces territoires spécifiques. Des actions de ce type peuvent éventuellement émerger : ce sont les actions dites de cohésion sociale à Santa Croce, d'alphabétisation à Kottbusser Tor. Ceci dit, il semble intéressant de voir comment des actions qui semblent en premier lieu éloignées de ces problématiques sont conduites à les aborder néanmoins.

Dans le cas de Kottbusser Tor, Idefix comporte le double objectif d'accompagner la réinsertion de toxico-dépendants, en plus de rendre leur présence plus supportable pour les riverains et contribuant au nettoyage des seringues usagées. En revanche,

dans le cas du Bici-bus, le point de départ du projet est la régulation d'un trafic automobile associée à des objectifs environnementaux et éventuellement pédagogiques. Les données statistiques caractérisant le quartier sont à première vue sans rapport avec le projet. De même, la question du positionnement d'un nouveau terrain de sport à Sémard, abordée avec les participants du groupe de travail, dont les plus jeunes sont cinquantenaires, répond d'abord à des objectifs de programmation urbaine.

Le processus de décalage défini précédemment, conduit pourtant chacun de ces projets de gestion à aborder peu à peu frontalement les questions sociales qui se posent sur le quartier, et traite à terme des mêmes spécificités que les profils statistiques de ces territoires.

Pour prendre un contre-exemple : dans le cadre du projet urbain ANRU Sémard, il n'y a pas de projet participatif qui associe les adolescents sur la question de l'emploi. *Idem* dans le cas de Santa Croce, les projets sur la cohésion sociale semblent requérir une participation forcée à l'échange sans parvenir à toucher le cœur de la problématique de rejet de ces populations.

Les indicateurs statistiques relatifs au caractère ségrégué et les discours des acteurs concordent donc. Cependant, lors des entretiens, il est notable que la question de cette altérité émerge davantage lors des échanges portant sur le quartier et son évolution, que sur les dispositifs participatifs. Cela peut indiquer que le discours sur l'altérité se greffe davantage sur l'idée de « quartier », qui donne davantage de prise à une image immobile et intangible de l'appartenance territoriale.

2) Des indicateurs déclencheurs de territorialisation ou de ciblage

Cela nous conduit à l'hypothèse suivante. Ces indicateurs statistiques servent effectivement de déclencheurs d'une politique conduisant à cibler ces quartiers, ou, à tout le moins, servent d'argument pour étayer une politique de ciblage qui reposerait sur d'autres indicateurs ou critères (notamment urbains : l'homogénéité d'un type d'habitat par exemple, ou le rôle des coupures urbaines). Cependant, une fois les processus enclenchés, ces indicateurs sociaux semblent plus ou moins disparaître pour laisser place à des indicateurs urbains comme l'état des logements, le nombre d'aires de jeux, l'état du stationnement, en tout cas à Reggio et à Saint-Denis. Ces

questions urbaines font alors l'objet de l'expérience participative, conduisant à une forte prégnance de l'urbain dans les thématiques abordées par la participation. Dans le cas de Kreuzberg, malgré la prise en compte de la problématique de toxicodépendance, il n'est pas neutre que ce projet repose sur un argumentaire lié à la propreté du quartier, garantissant sans doute par là l'«acceptabilité» du projet. Fixpunkt est d'ailleurs amené à partir suite à la *Bürgerinitiative*, contrairement à Idefix, qui peut davantage arguer qu'il rend service à tout le quartier.

Les gouvernements mettent en place des appareils statistiques pour gérer leur territoire : cette approche est néanmoins modulée selon le type d'espace concerné, et le questionnement politique qui y est appliqué. On a ainsi pu voir l'approche institutionnelle destinée à étayer le ciblage des quartiers périphériques. Celle-ci s'appuie notamment sur l'analyse statistique des proportions de certaines populations, identifiées comme "autres". Leur nombre ou leur poids relatif conduit, parmi d'autres critères, au ciblage de ces quartiers, et au développement d'une action publique spécifique, qui s'accompagne notamment, en l'occurrence, de dispositifs participatifs.

L'altérité à l'échelle macro est donc une des données des quartiers périphériques ici étudiés, et elle se base sur l'identification d'un poids relatif de catégories de populations considérées comme "autres". Celles-ci varient selon l'Etat considéré : la France ausculte davantage sa jeunesse, l'Italie ses étrangers, l'Allemagne ses étrangers et ses populations pauvres, par exemple. Ces catégories sous "*monitoring*" rencontrent en partie celles qui sont partie prenante dans les expériences participatives analysées à l'échelle micro.

Après ce détour macro, j'aborderai ici la question de l'échelle des expériences, toujours en cherchant à répondre à la question "pourquoi ces expériences ont-elles lieu "là" ?" L'échelle de la participation est une thématique vaste, qui rencontre aussi la question des objets de la participation. Je l'aborderai ici dans la continuité de l'analyse sur l'altérité en étudiant en quoi les conflits micro-locaux qui prennent corps autour de la stigmatisation de pratiques "autres" sont liés à l'espace intermédiaire. En quoi l'espace intermédiaire est-il une échelle propice à la participation ? Constitue-t-il une échelle de négociation particulière entre des formes d'altérité ?

III. L'échelle du voisinage : lieu de négociation de l'altérité par la démocratie participative ?

A) L'espace intermédiaire du quartier : le lieu des conventions de voisinage

1) Qu'est-ce que l'espace intermédiaire.

Ces analyses nous conduisent à nous intéresser particulièrement à la tension qui traverse le quartier en tant qu'espace intermédiaire. En effet, tant dans les discours des acteurs que dans l'outil statistique, l'échelle employée est bien celle du quartier. Au-delà de ce niveau d'analyse qui pourrait être le produit du cadre donné à l'enquête, la pratique des espaces intermédiaires est ici l'objet des expériences participatives. Moins que l'échelle ici en jeu, c'est donc plus le type d'espaces concernés qui relie ces trois projets. Or, c'est dans la rencontre entre ce type d'espace et les interactions qui s'y déroulent, en tant que projections de rapports sociaux, que la démocratie participative apparaît comme un outil de gestion spécifique.

Il convient donc de définir ce qu'est l'espace intermédiaire et d'analyser en quoi, dans les situations considérées, il entretient un lien spécifique avec la démocratie participative.

Il s'agit de l'espace intermédiaire entre l'intime du logement et l'espace public de la ville, ou l'espace anonyme de la rue. R.A. Woods décrit ainsi le voisinage :

« la forme la plus satisfaisante et la plus éclairante du prolongement de la personnalité, de l'entrelacs et du réseau complexe d'interactions entre personnes ; une unité sociale dont nous pouvons dire à juste titre qu'elle fonctionne comme un esprit collectif tant est claire la définition de son profil, sa cohérence intrinsèque et ses réactions à fleur de peau »⁵⁹⁰

L'espace intermédiaire est à la fois seuil et espace public. Il ne se conçoit qu'à

590 cité p 236 par R. D. McKenzie, 1921, « Le voisinage, une étude de la vie locale à Columbus, Ohio », pp 213-254 in Grafmeyer Y., Joseph I., 2004 (1979 revue), cf supra. Référence originelle de l'article : R.A. Woods, 1914, « The Neighborhood in Social Reconstruction », pp. 577-591 in *The American Journal of Sociology*, Vol. 19, No. 5 Mars 1914, ed The University of Chicago Press, Chicago

l'échelle micro-locale, celle du quartier. Il est l'espace où l'on connaît au moins de vue quelques voisins, avec qui l'on partage les mêmes équipements et services. L'espace de l'intime est le territoire des décisions domestiques, la gestion de la ville et de l'espace public est en revanche confiée aux pouvoirs publics, et notamment l'échelon municipal. Entre ces deux pôles, l'espace du quartier peut apparaître comme transitoire, et les formes de décision qui y président aussi⁵⁹¹. En tant qu'espace « seuil », il est aussi le lieu des relations primaires : l'ouïe, la vue, le toucher et l'odorat rentrent dans le jeu des relations de voisinage. L'intervention d'un voisin sur cet espace intermédiaire peut influencer sur la vie dans le logement mitoyen : s'il parle un peu fort, s'il cuisine de façon odorante, l'habitant du logement mitoyen est directement touché, dans son espace privé, par une « intrusion » de cet espace public proche. La conception de ces espaces — la rue ou la placette en pied d'immeuble — renvoie à l'objectif ainsi décrit par Christian Moley :

*« prévoir des espaces de transition entre l'intérieur et l'extérieur, comme un prolongement du foyer (balcons, terrasses) (...) » ce qui constitue aussi « une augmentation de la surface du logement »*⁵⁹².

C'est au titre de de statut intermédiaire, et aux vues des projets de gestion micro-locale observés ici qu'on s'interrogera si ces espaces ne font pas l'objet de processus décisionnels spécifiques, et de formes politiques *ad hoc*. Cette spécificité serait en rapport avec la nécessité d'une négociation propre aux décisions concernant ces espaces, et au besoin de définir collectivement les « limites d'usages »⁵⁹³. Bien sûr, l'essentiel des décisions relève des pouvoirs publics, comme dans l'ensemble de l'espace public (qui est, *de facto*, une agrégation de quartiers) : ainsi, les poubelles sont ramassées par les éboueurs municipaux, la voirie entretenue par la communauté d'agglomération, les écoles organisées par l'éducation nationale. Mais certains aspects de cette gestion ne font-ils pas appel à un entre-deux, entre l'intime et le public, relevant ainsi d'un mélange complexe de contrôle social, de fonctionnements tacites et de conformité approximative avec la législation ? Cela nous conduit à réinterroger la proposition de R.E.Park :

591p 89 in R. E. Park, La ville, propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain, pp 83-130 in Grafmeyer Y., Joseph I., 2004 (1979 revue), *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, Champs, Paris, 378 p.

592p 45 in Moley C., 2005, « Espace intermédiaire », généalogie d'un discours, pp 37-47 in Haumont B., Morel A., (dir), 2005, id supra

593Je me réfère ici au caractère spécifique de l'espace intermédiaire, en tant qu'espace « malléable » par ses habitants : « dans cette conception, les dispositifs spatiaux sont conçus pour que l'habitant, selon ses pratiques quotidiennes, culturelles et sociales, ait une marge d'action dans l'appropriation des limites matérielles en définissant d'autres limites, les « limites d'usages », pp 33 in Secci C., Thibault E., « Espace intermédiaire. Formation de cette notion chez les architectes », pp 23-35 in Haumont B., Morel A., (dir), 2005, id supra

« La proximité et les contacts de voisinage sont la base des formes les plus simples et les plus élémentaires d'association auxquelles nous avons affaire dans l'organisation de la vie urbaine. Les intérêts locaux et les associations entretiennent un attachement local, de sorte que, dans un système qui fait de la résidence la base de la participation aux affaires publiques, le voisinage devient la base du contrôle politique ».

Cette question du contrôle politique n'est-elle pas une entrée pertinente pour analyser les expériences participatives des quartiers périphériques ?

Le contrôle politique renvoie également à une autre dimension du voisinage, celle de sa dimension d'espace intersticiel. En tant qu'espace qui n'est défini ni par son caractère très privé, ni pour son caractère très public, mais comme une sorte d'entre-deux ; il peut sembler être un espace «vide». Certains auteurs observent qu'il est l'espace où la seule activité légitime est de passer, de ne pas s'attarder, exception faite des enfants qui s'y rendent pour jouer. La notion d'espace vide est très féconde car elle indique aussi un espace qui manque de destination d'usage, et qui est donc libre d'être imaginé ou de connaître des pratiques diversifiées. Dès lors, ces types d'espaces, en jeu dans les projets examinés à Reggio, Kreuzberg et Sémard, sont-ils des supports privilégiés de participation ? Comme espace libre, seraient-ils l'espace idéal de la négociation ?

L'espace vide n'a pas toujours été interprété comme un espace à négocier : il a aussi pu être perçu, voire imaginé, comme un espace potentiel de rencontre. A ce titre, comment penser cette évolution de la destination des espaces intermédiaires, oscillant entre espaces de rencontre et espaces de passage ?

2) L'espace intermédiaire en jeu sur ces terrains

Dans les cas présentés précédemment, les questions abordées relèvent de cette échelle. Les interactions entre les habitants relèvent aussi des relations de voisinage. Par «relations de voisinage», j'entends ce qui porte sur la gestion du bruit à l'extérieur, de l'agencement des usages de chacun, la gestion des «frottements» au sein d'une communauté de voisinage qui ne s'est pas choisie, mais vit «ensemble» (ou en tout cas «à côté») au quotidien. Ces règles, qui se situent entre des lois et des conventions sociales, régissent le champ très riche en appellations du «vivre ensemble», de la «cohésion sociale», du «bon voisinage», des «incivilités»...

Ainsi, le trajet des enfants scolarisés est un trajet de proximité, qui peut se réaliser à pied, et met en jeu des relations de voisinage, d'interconnaissance entre les parents, l'enseignant-e de l'école et les adultes du quartier. Son organisation, tant

dans sa pratique que sa perception, inclut le fonctionnement d'un système de voisinage. Lorsque des parents amènent massivement leurs enfants à l'école en voiture, cela touche directement l'environnement de vie des riverains de l'école. C'est pourquoi le fonctionnement qui consistait à ce que tous les parents conduisent leur enfant à l'école en voiture pouvait avoir un impact fort sur le voisinage immédiat de l'école (nuisances sonores, olfactives, difficultés de circulation pour les riverains, etc...). De même, le fait que des adultes bénévoles du quartier accompagnent les enfants se croise avec le fait que ces accompagnateurs, comme «la Miranda», sont potentiellement des voisins, avec des relations de proximité sociale, d'entraide qui peuvent les accompagner. Dans cet exemple, le voisinage et ses règles (comment doit-on aller chercher des enfants à l'école) a des implications bénignes.

En revanche, dans la situation berlinoise, l'impact des relations de voisinage est différent : ainsi, le projet Idefix a notamment pour but de réguler un désaccord entre des pratiques affectant l'espace restreint, les cages d'escalier. En l'occurrence, la consommation de stupéfiant n'est pas autorisée, et encore moins sur la voie publique. *A priori*, elle ne relève pas d'une zone d'ombre entre loi et convention. Cependant, un ensemble de données de contexte (le fait que le trafic n'est pas arrêté par les forces de police, le fait que le suivi médical des toxico-dépendant ne peut être imposé etc...) implique que la législation ne suffit pas comme seul référent concernant ce qui peut ou pas se dérouler sur cet espace public qui constitue l'espace du voisinage, et donc du quartier.

De même, dans le cas des nuisances sonores potentielles liées au city-stade à Sémard : en principe, le tapage nocturne est répréhensible, et une réponse des techniciens en groupe de travail pourrait être qu'en cas de nuisances sonores, la police sera susceptible d'intervenir pour réguler le problème. Cependant, dans le cas de Saint-Denis, les habitants présents comme les techniciens savent que la police nationale, et à plus forte raison la police municipale (qui ne travaille qu'en journée) interviennent extrêmement rarement lors des appels des Dionysiens, en particulier la nuit et quelque soit la gravité du signalement : cela est notamment dû à un manque d'effectif. Outre ce problème, les interlocuteurs qui sont autour de la table ne sont *a priori* pas favorable à l'intervention d'une force de régulation extérieure : il semble admis qu'il «faut que jeunesse se passe», pour reprendre l'expression répandue, que les «jeunes» concernés sont en partie victimes d'un marché de l'emploi très défavorable ; Et, enfin, qu'ils ne pensent pas à mal quand ils dérangent le voisinage.

En somme, pour les participants, l'alternative se situe entre «gérer» la nuisance entre habitants (riverains et «jeunes»), ou l'éviter en n'implantant pas le terrain, mais la perspective de compter sur un rappel à la loi n'est pas envisagée par les participants.

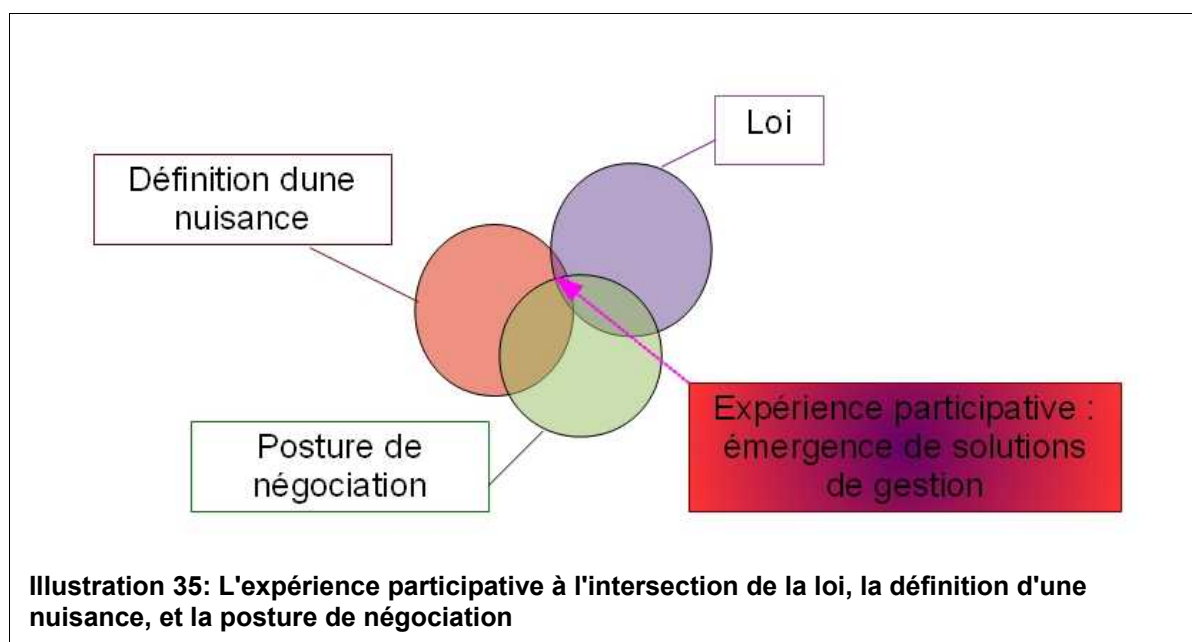
B) La négociation à l'échelle de l'espace intermédiaire

3) Gestion des pratiques spatiales sur l'espace intermédiaire.

Les trois projets auxquels on s'intéresse concernent donc la gestion à l'échelle micro-locale (*ex ante* ou *ex post*) d'une pratique spatiale générant des nuisances. Cette gestion articule des composants complexes qui se situent entre :

- la connaissance partagée et informulée de la loi (les parents doivent venir chercher les enfants à l'école à Reggio, la consommation de stupéfiants est interdite sur la voie publique à Berlin, le tapage nocturne est interdit à Saint-Denis) ;
- la volonté de trouver une issue favorable aux différentes parties (position de négociation)
- la définition d'une nuisance par une fraction de la population, présente dans l'instance de débat (cette fraction se positionnant comme n'étant pas elle-même à l'origine de dysfonctionnement ou nuisance, et, à ce titre, apparaissant légitime pour définir norme et pratique «autre»)

Ce qu'on pourrait résumer sous la forme du schéma ci-dessous :



Les expériences participatives (Idefix, Bici-bus, groupes de travail) constituent l'espace de rencontre entre ces différentes tensions. Elles sont aussi des espaces de rencontre au sens propre, entre différents acteurs, différents «voisins». Dans aucun des cas, elles ne constituent une solution en tant que telle : chacune des nuisances va persister, plus ou moins, mais elle sera en partie «gérée» d'un point de vue spatial (amoindrie ou déplacée), et aussi d'un point de vue social : dans le cas du terrain de sport par exemple, il y a une différence notable entre le groupe de travail et les discussions qui y ont lieu avec plus ou moins d'ouverture et de tolérance, et, par exemple, le choix qui consisterait à poser des morceaux de verre brisé sur le terrain pour qu'il ne soit plus utilisé⁵⁹⁴, ou à refuser purement et simplement la réinstallation du terrain de sport. Ce projet constitue donc un espace de négociation entre «voisins».

4) Le pouvoir des présents ?

A ce titre, il est intéressant d'observer que la rencontre n'a pas nécessairement lieu physiquement. Ainsi, les toxico-dépendants sont absents à la création de l'équipe d'Idefix, les «jeunes» ne viennent pas au groupe de travail, et les parents adeptes de la voiture ne font pas partie des accompagnateurs du Bici-bus (qui ne sont d'ailleurs pas des parents mais des bénévoles).

A ce titre, on pourrait penser que ces expériences participatives de gestion des nuisances sont des lieux d'affirmation de pouvoir pour certaines catégories de population, notamment celles qui souhaitent passer par une forme publique d'affirmation de leurs attentes, qui sont à l'aise dans les instances de discussion en public, et éventuellement qui sont les plus intégrées et ne craignent pas à ce titre d'être mises en cause comme étant à la source de nuisances⁵⁹⁵. Dans cette hypothèse, les projets étudiés ici figureraient au rang des outils diversifiés (vote, appel au média, montage d'associations...) dont disposent les fractions les plus aisées des quartiers périphériques pour «mettre au pas» les fractions plus en marge ou faire avancer leur propre intérêt. On pourrait effectivement lire ces projets en ce

594A la cité Double Couronne, voisine de Sémard et qui fait partie de la démarche quartier Sémard-Double Couronne-Guynemer, des personnes mettent régulièrement des tessons de verre sur le terrain de foot. Celui-ci est par ailleurs connu pour occasionner un certain nombre de nuisances : bruit des joueurs le soir, bris des fenêtres de véhicules voisins avec le ballon... La pose de « pièges » sur le terrain s'apparente donc à un mode de « résolution » de ces nuisances, sans discussion, et de manière offensive, qui vise à empêcher les jeunes joueurs de pratiquer le foot à cet endroit.

595Cf **Bacqué** M.-H., **Rey** H., **Sintomer** Y., 2005, *Gestion de proximité et démocratie représentative. Une perspective comparative*, La Découverte, Paris, 314 p.

sens : les «jeunes» ne sont pas présents au groupe de travail ; les parents migrants, stigmatisés par les bénévoles, ne participent pas au Bici-bus ; les toxico-dépendants sont les indésirables qu'on cherche à insérer pour moins les voir sur l'espace public (ce qui est un argument invoqué à plusieurs reprises par Niels Nielsen).

Cependant, des indices plaident dans le sens contraire : ces projets constituent en réalité des instances de délibération à l'échelle du voisinage, soit une échelle intermédiaire entre le cercle familial et le conseil municipal. Ainsi, dans les trois cas, les intérêts du groupe identifié comme étant à la source de la nuisance ne sont jamais réellement limités. La négociation, virtuelle puisque les porteurs des rationalités opposés ne sont pas présents, n'aboutit pas à une négation des intérêts adverses, mais à une adaptation de ceux-ci à différentes contraintes. Il est clair en revanche que l'absence de ces groupes «autres» dans les instances conduit à une simplification du débat sur la nature de la nuisance : il est admis par les personnes présentes au groupe de travail mobilité de l'agenda 21 de Reggio qu'il s'agit de la présence des voitures, et non de l'absence de parking par exemple. En quelque sorte, la prise de pouvoir qui consiste à qualifier la nuisance se situe en amont du projet. L'expérience s'inscrit dans ce contexte et, en l'occurrence, ne semble pas conduire à une limitation des pratiques du groupe «autres», mais plutôt à l'organisation de sa coexistence avec les autres pratiques par la création d'alternatives ou l'aménagement de «poches de négociations».

5) L' « échelle du quartier » et la démocratie participative : un lieu privilégié de mise en débat des pratiques spatiales

Le rôle de la négociation dans ces expériences participatives conduit à postuler que l'échelle du quartier entretient des relations tout à fait spécifique avec les expériences participatives : celles-ci, en ouvrant -sous la forme du débat ou de situations pragmatiques- la possibilité de confronter des pratiques spatiales divergentes ou contradictoires, pointées comme nuisibles, permettent l'élaboration de «règles communes» au sein de l'unité de voisinage, de l'espace du quartier. Il s'agirait de définir les «limites d'usage» évoquées par Claudio Secci et Estelle Thibault, et déduites des marges d'action dont disposent les habitants, au-delà de l'appropriation des limites matérielles.⁵⁹⁶ Les expériences participatives représentent une sorte de troisième voie entre le rappel à la loi et l'affrontement pur et simple

⁵⁹⁶Cité par Claudio Secci et Estelle Thibault, p 31 in « Espace intermédiaire. Formation de cette notion chez les architectes », pp 23-35 in Haumont B., Morel A., (dir), 2005, id supra

entre les groupes sociaux.

Accompagnés de plus ou moins près par les institutions publiques selon les terrains (avec, aux deux extrêmes de l'accompagnement, Kreuzberg et Sémard), cet espace de négociation des usages de l'espace public s'adapte particulièrement à cette échelle du quartier, et dans le cadre des quartiers périphériques. Les participants partagent l'idée qu'une nuisance existe (ou est à venir), et s'accordent donc sur un constat commun d'une problématique à résoudre, pour qu'ils soient conduits à participer à cet espace de négociation. Bien sûr, les conflits de voisinage ne sont pas propres aux quartiers ségrégués. Cependant, les quartiers périphériques sont des terreaux privilégiés pour de tels oppositions de par leur conception urbaine (souvent contrainte⁵⁹⁷, très délimitée ou découpée, en situation de mutation urbaine), leur composition socio-démographique (leur populations font part plus qu'ailleurs d'un certain nombre de difficultés économiques, sociales, politiques, sanitaires...) : il est à supposer que les pratiques spatiales comportent davantage de potentiel de nuisance lorsque la situation géographique est contrainte (contrairement à certains espaces ruraux par exemple) et la mobilité sociale et géographique entravée (contrairement à certains quartiers centraux où les habitants ont davantage d'opportunités de déménagement en cas de besoin). L'analyse de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire apparaît ici très riche sur la question du voisinage : on leur doit ainsi les idées suivantes : tout d'abord le voisinage des grands ensembles⁵⁹⁸ est formé de catégories sociales qui « *d'ordinaire, ne voisinent que dans les statistiques* »⁵⁹⁹. En prenant cette analyse au pied de la lettre, cela induit que ces espaces sont davantage sujet à des oppositions de valeurs et de styles de vie de populations très différentes ; il est par conséquent essentiel de se demander quelles sont les normes dominantes sur l'espace public, et de quel groupe social elles sont le reflet. Ce qui amène ces auteurs à conclure cette relation entre hétérogénéité des groupes sociaux en grands ensembles et type de relations de voisinage :

« De même, c'est par la faiblesse de l'interconnaissance, liée à l'hétérogénéité des groupes sociaux, et non pas par les particularités de la

597H. Lefebvre dit ainsi : « *La grande ville n'a qu'un problème : le nombre. Dans son cadre s'établir nécessairement une société de masses, donc la violence et la répression permanentes. Que penser de l'opposition « ville-campagne » ? qu'elle est insurmontable, et que les interactions deviennent catastrophiques. (...) L'ordre urbain contient et dissimule un désordre fondamental. La grande ville n'est que vices, pollutions, maladie (mentale, morale, sociale). L'aliénation urbaine enveloppe et perpétue toutes les aliénations.* » (p 124 in Lefebvre H., 1970, id supra). Sans souscrire à cette vision catastrophiste, on peut y voir une analyse des contraintes et dysfonctionnements de l'agglomération urbaine.

598Comme précédemment, cette analyse me semble adéquate dans le cas des quartiers périphériques

599P 5 in Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970, id supra

disposition à communiquer, qu'il faut expliquer le rapport au voisinage. Le voisinage rappelle avec qui le grand ensemble oblige à cohabiter. S'il n'est plus l'aire de relations privilégiées, s'il disparaît comme espace qualifié et socialement marqué médiatisant l'opposition du monde extérieur et du monde familial, c'est que la condition essentielle de l'existence de relations de voisinage et d'un voisinage est l'homogénéité sociale de la population.»⁶⁰⁰

Cette analyse me conduit à supposer que les questions de conflit de voisinage connaissent d'autant plus d'acuité dans le contexte des quartiers périphériques, que leur population est fortement hétérogène. Dès lors, les dispositifs participatifs voués à «gérer» ces conflits y trouveraient un terrain fertile.

En ce sens, la démocratie participative trouverait d'autant plus sa place dans des espaces locaux (des quartiers), où la «norme» est à définir que dans des quartiers d'homogénéité sociale. Contrairement au portrait de «ghetto» parfois fait, les quartiers périphériques sont des lieux d'hétérogénéité sociale forte, notamment liée au fait qu'ils sont rarement des quartiers «choisis». Quand on peut choisir son lieu de résidence, on choisit éventuellement d'être proche de ses pairs, de ceux avec qui l'on partage des conventions sociales. Les quartiers de logement social en France sont peuplés selon des règles d'attribution qui laissent moins de choix aux habitants que dans le parc privé. A Santa Croce et Kottbusser Tor, la dévalorisation de ces quartiers invite à penser que les personnes qui y logent sont présents d'après des critères de cherté du logement, davantage que par choix, si l'on écarte le récent et massif phénomène de gentrification de Kreuzberg. Ces zones d'hétérogénéité contrainte rassemblent des populations qui n'ont de commun que la faiblesse de leurs moyens.

Quel est le lien avec la démocratie participative ?

Le premier est du ressort de ce qui suscite participation : pourquoi participe-t-on plutôt sur quelque chose que sur autre chose ? Que nomme-t-on «démocratie participative»? D'ordinaire, on n'appelle pas démocratie participative une campagne du mouvement du planning familial en faveur du maintien du droit à l'avortement, alors même qu'il s'agit d'une expression populaire, organisée, dirigée vers une action des pouvoirs publics. On entend, et dans cette recherche également, le champ du local, voire du micro-local. Il s'agit donc d'une participation, d'une réaction d'habitants à un phénomène et une échelle locale. On a vu précédemment que cette participation se tournait plus aisément vers des phénomènes urbains que sociaux, du

600P 14 n Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970, id supra

moins dans les cas italiens et français. Mais ne peut-on pas pousser plus loin l'hypothèse en avançant que la participation concerne le domaine du «en bas de chez soi» parce qu'elle en est la forme politique appropriée, d'une part, et parce qu'elle est le moyen d'une expression de la norme sociale qui ne figure pas dans le code civil⁶⁰¹ ?

La démocratie participative ne s'appliquerait jamais aussi bien qu'à des échelles restreintes, où la norme reste à définir collectivement, par la négociation, la discussion collective. Les déclencheurs de ces discussions sont dès lors des conflits d'usage, d'autant plus présents que tenant lieu d'espaces de frottement entre des pratiques différentes.

6) Quartier et contrôle social

Ces relations de voisinage ont connu de nombreuses modalités de contrôle et des modes de régulation divers. Du gardien garant de l'ordre social⁶⁰² entre les résidents dans les grands ensembles, à la place des partis politiques et amicales de locataires comme défenseurs et «guides» des habitants, au rôle nouveau de l'habitant des ensembles «résidentialisés» entourés d'espaces semi-privatifs : le rôle de l'habitant dans son voisinage n'a cessé d'évoluer, au gré de la place reconnue ou accordée aux pauvres et aux groupes marginalisés dans l'habitat collectif. Cette conception a connu des mutations, en phase avec les changements de posture politique sur la question sociale⁶⁰³. Des interprétations différentes de problématiques similaires sont à ce sujet à l'oeuvre sur les trois quartiers selon leur histoire micro-locale. Ainsi, Georges Picot⁶⁰⁴, cité par Christian Moley en 1899, proscrit les «parties communes sombres» et précise que «les plans seront conçus dans le but d'éviter toute rencontre entre les locataires»⁶⁰⁵. Christian Moley note ainsi que la question des espaces intermédiaires, initialement concentrée sur la cour, se déplace vers la rue, avec la croissance des exigences en matière d'hygiénisme, d'aération etc... qui

601Cet « en bas-de-chez-soi » correspondrait donc au « seuil » comme lieu de mise en tension des oppositions, comme le définit **Van Eyck** A., 1961, « Is architecture going to reconcile basic values ? » in **Newman** O., 1961, *New frontiers in architecture : CIAM in Otterlo 1959*, Stuttgart, Karl Krämer Verlag, cité p 31 par **Secci** C., **Thibault** E., 2005, id supra

602Ouria Ait et Ghyslaine Franne font toutes deux allusion dans leurs entretiens aux amendes qu'elles ont reçu des gardiens il y a plusieurs dizaine d'années : dans un cas pour tapage nocturne à l'arrière des bâtiments (pour une fête bretonne) et dans l'autre pour avoir marché sur une pelouse. Elles insistent d'ailleurs sur le fait qu'il s'agit d'une "autre époque".

603Cette analyse rejoint conjointement celle de **Chamboredon** J.-C. et **Lemaire** M., 1970 id supra, qui voient dans la construction des grands ensembles l'ambition originelle de faire disparaître une société de classe ; et l'analyse de **Tissot** S. quand elle fait le constat du changement de paradigme dans les recherches sur les « banlieues », passant de la « domination », à l'exclusion », et évacuant ce faisant la question de la lutte des classes (**Tissot** S., 2005, id supra)

604Georges Picot est l'un des fondateurs de la société des Habitations Bon Marché. Un passage porte d'ailleurs son nom dans le quartier voisin de Sémard.

605p 41 in **Moley** C., 2005, « Espace intermédiaire », généalogie d'un discours», pp 37-47 in **Haumont** B., **Morel** A., (dir), 2005, id supra

plaident en faveur des «espaces libres publics»⁶⁰⁶. Ce sont d'ailleurs ces mêmes critères qui président en partie à la volonté politique de démolir les *Mietkasernen* de Kreuzberg. Christian Moley souligne d'ailleurs les présupposés politiques des principes urbanistiques favorisant l'espace public : les espaces propices aux regroupements le sont aussi pour la politisation — notamment socialiste — des ouvriers habitants des logements sociaux. Cela rejoint également les analyses que Christine Lelévrier et Béatrice Guigou peuvent faire de la résidentialisation, en tant qu'instrument d'une double stratégie pour les bailleurs, villes et concepteurs : ces dispositifs ont autant pour but de normaliser des pratiques («éviter des rassemblements») que de «favoriser une appropriation de la résidence par les locataires pour qu'ils puissent eux-mêmes en contrôler collectivement les usages»⁶⁰⁷. D'après Claudio Secci et Estelle Thibault, cette évolution recouvrerait la perception du locataire comme porteur d'un comportement à corriger à un rôle d'acteur qui transforme son environnement⁶⁰⁸.

Il est notable que cette conception de l'espace intermédiaire est conjointement récente et «banlieuso-centrée». A ce titre, la définition négociée des «limites d'usages» par les habitants est héritée de longues hésitations des penseurs des quartiers d'habitat populaire. Le curseur semble actuellement positionné sur une version peu coercitive avec un contrôle social qui se veut délégué aux habitants. Il rencontre également des stratégies de recul des pouvoirs publics et de «rationalisation» de leurs moyens impliquant souvent moins de présence sur l'espace public⁶⁰⁹. Mais ce processus de négociation fait aussi écho à l'histoire de la démocratie participative, proposition tangeante de nombreuses sphères (autogestion, libéralisme, démocratie parlementaire). En effet, depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'aujourd'hui, la gestion des quartiers populaires est une source d'interrogations récurrente pour les Etats. Cette gestion a tenté de répondre à des objectifs successifs et contradictoires, oscillant entre l'incitation à l'auto-organisation collective et au contraire l'individualisation de l'habitant pour éviter toute politisation à tendance révolutionnaire⁶¹⁰.

606P 43 in **Moley C.**, 2005, « Espace intermédiaire », généalogie d'un discours», pp 37-47 in **Haumont B., Morel A.**, (dir), 2005, id supra

607P 51 in **Lelévrier C., Guigou B.**, 2005, « Les incertitudes de la résidentialisation. Transformation des espaces et régulation des usages », pp 51-68 in **Haumont B., Morel A.**, (dir), 2005, id supra

608P 33 in **C. Secci et E. Thibault**, in « Espace intermédiaire. Formation de cette notion chez les architectes », pp 23-35 in **Haumont B., Morel A.**, (dir), 2005, id supra

609Par exemple, entre 2000 et 2005 à Sémard, la Caisse d'Allocation Familiale a cessé ses permanences sur le quartier, et le bailleur a également déménagé son agence pour ne laisser que des loges pour les gardiens.

610Ces objectifs rencontrent aussi deux idéologies du logement social concurrentes. Soit il est considéré comme un mal nécessaire, soit comme un instrument de modernité.

La relation entre la gestion des espaces intermédiaires des quartiers populaires et les expériences participatives s'inscrit donc dans un *continuum* de théories et politiques urbanistiques. Compte-tenu des épisodes précédents de ce *continuum* – comme la période hygiéniste ou celle, plus autoritaire, de la toute-puissance du gardien d'immeuble – je me demande si cette évolution n'est pas le signe d'une émancipation des habitants de ces quartiers et de la reconnaissance (partielle) de leur capacité à harmoniser collectivement et de manière autonome les pratiques sociales.

Pour achever cette démonstration, je reviendrai à un angle plus étroit : la place de la démocratie participative dans les politiques de gestion des quartiers périphériques. On a pu voir que l'espace intermédiaire constitue une échelle privilégiée de participation puisqu'il est un lieu de négociation des pratiques, un espace "flou" dans sa destination, et qui se prête donc facilement à des interprétations divergentes. Or, cette négociation constitue précisément l'un des enjeux des politiques de gestion des quartiers périphériques. Celles-ci s'articulent notamment autour de deux injonctions souvent conjointes : celle de la "cohésion sociale" et celle du "projet".

J'aborderai successivement ces deux objectifs annoncés des politiques publiques appliquées aux territoires périphériques étudiés ici. la cohésion sociale dialogue avec le concept de mixité : j'interrogerai ainsi les attendus de ces deux notions et leur relation à la démocratie participative. L'apparition du "projet", notamment en aménagement, s'est faite concomitamment avec le développement croissant de l'injonction participative. Dans quelle mesure le développement de ces objectifs assignés à l'action publique dialogue avec les ambitions démocratiques des expériences participatives ?

IV. Quelques hypothèses explicatives du rôle central de l'altérité dans les processus participatifs relatifs au territoire

A) L'enjeu de la cohésion sociale et de la « mixité » : « Gérer les quartiers » par l'expression et la production de la norme

Pourquoi s'attacher à ces expressions d'une altérité à l'échelle micro-territoriale ? C'est en partie en réponse aux impératifs de «cohésion sociale» qui sont souvent joint à ceux de «participation habitante». Qu'entend-on, finalement, par «cohésion sociale», si ce n'est que la société fasse corps, soit unie, et sans doute, par là, qu'elle s'appuie sur ses points communs⁶¹¹ ? En déroulant un fil logique, les injonctions à la cohésion ou au lien social s'adressent à une société parcellisée ; c'est donc cet éclatement qu'on cherche à restreindre en requérant du lien entre les individus.

A ce titre, il est notable que les institutions en charge de la démocratie participative soient aussi en charge des festivités de quartier (fêtes de quartier à Saint-Denis, Quatiersfest à Kottbusser Tor, *mille strade* à Santa Croce) qui rassemblent les différents acteurs locaux, avec une valorisation de leur savoir-faire dans une diversité «encadrée» (spectacles de danses africaines/indiennes etc, cuisine du monde, etc...).

Si on adopte l'échelle du quartier, pour agrandir la vision micro-locale précédemment adoptée dans les exemples, les processus de démocratie participative ont pour but de construire avec les habitants qui y adhèrent une norme commune, acceptable pour l'institution comme pour les habitants. Ils ont aussi pour but de construire les lieux qu'évoquent architectes et urbanistes cités au cours de cette analyse comme lieu de « négociation des identités », d'« expression des conflits dans l'entre-deux », pour reprendre certaines des expressions courant dans

⁶¹¹V. de Rudder qualifie les tentatives de réduction de la différence socio-spatiale de « projet utopique totalitaire d'homogénéité et d'indifférenciation » ; celui-ci aurait pour origine le souhait d'écrasement des conflits liés aux identités, qui s'en trouveraient de ce fait annihilées. Cf De Rudder V., 1995, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace » pp 13-30 in Gallissot R., Moulin B., 1995, id supra.

la littérature dédiée à ce sujet⁶¹².

Il est à première vue assez paradoxal qu'une pratique politique qui laisse *a priori* toute sa place à la diversité des opinions, sans enjeux de représentation, ait comme finalité institutionnelle de construire un sens commun sur l'opinion «normée» et surtout sur ce qui est nuisible.

Deux conclusions sont dès lors possibles : soit on considère que cette construction collective d'une norme via des questionnements sur des problèmes quotidiens de gestion du territoire (le terrain de foot, l'entretien des espaces verts, la circulation automobile) est un moyen pour l'institution de normaliser les pratiques, en renforçant des positions considérées comme majoritaires (celles qui définissent la norme).

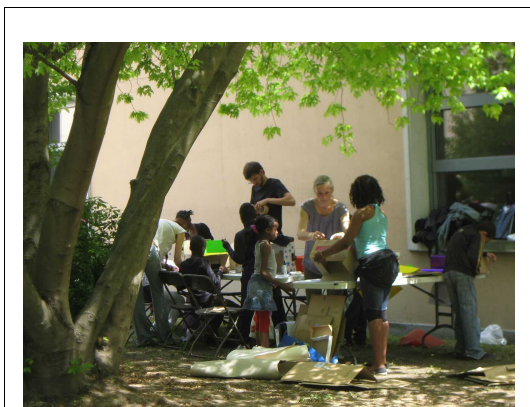


Illustration 36: Photos de fêtes de quartier à Sémard (2)



Texte 33: Photos de fêtes de quartier à Sémard (1)

Soit on estime que c'est précisément cette mise en débat sur des objets «décalsés» qui permet de parler des fondements de cette cohésion sociale et sa potentielle remise en cause. En parlant de manière détournée des «vrais» problèmes, la cohésion est sans doute davantage détournée qu'en mettant à l'ordre du jour, de manière brutale, la question «du bruit des jeunes chômeurs dans le quartier».

Cette question renvoie finalement au sens de cette cohésion que les acteurs des différentes échelles appellent de leurs vœux. Je postule qu'elle est liée à la recherche d'une définition de norme sociale publique. Dans les cas de conflit cités

⁶¹²Et notamment les travaux de C. Lelévrier et B. Guigou qui font apparaître la difficile gestion des espaces intermédiaires en l'absence de « lieu institutionnel ou formalisé » voué à la confrontation et la négociation des différents points de vue relatifs à leur pratique. (cf p 67 in Lelévrier C., Guigou B., 2005 id supra.

plus haut, ce qui est mis en discussion est finalement une norme sociale : ce que l'on peut faire ou pas sur l'espace public. Cette norme se situe au carrefour de plusieurs facteurs de production : elle est une conjugaison de dispositif juridique (ce que l'on a le droit ou pas de faire) et d'une norme sociale : ce qu'il est convenu que l'on peut faire ou pas. Cette dernière est à mon sens l'objet réel de l'incantation à la cohésion sociale, et l'un des objectifs « masqués » des appels à la démocratie participative. L'« ordre social localisé », défini plus haut, est politique en cela : ce qui est en jeu par l'évocation des conflits lors des démarches participatives, c'est effectivement cet espace de négociation que constitue la norme sociale. Les appels réguliers à la cohésion sociale apparaissent ainsi comme des appels à la régulation.

Rappelons quelques situations où la cohésion sociale est évoquée. Il en est notamment question à l'occasion de festivités : à Santa Croce, une fête multiculturelle est évoquée. À Sémard, la fête annuelle est un enjeu controversé parmi les services. À Kottbusser Tor, des fêtes de quartier sont aussi régulièrement annoncées. Dans les trois cas, l'administration joue un rôle similaire à celui de la démarche participative : initiatrice ou accompagnatrice logistique de la démarche. Plusieurs injonctions circulent pour l'organisation de ces fêtes : elles doivent relever de l'initiative locale, être intergénérationnelles et mettre en jeu des budgets restreints. Par ailleurs, elles s'insèrent dans des échelons territoriaux identiques à ceux de la participation, et, à ce titre, sont suivies par les mêmes administrations que celles en charge de la démocratie participative. Elles comportent néanmoins des différences formelles, notamment sur la place de ladite administration dans l'organisation de la fête. L'un des objectifs énoncés de ces festivités est de favoriser l'interconnaissance entre les habitants, en attribuant à celle-ci la capacité de créer du lien social et, de là, de la cohésion sociale. Ce registre du lien et de la cohésion est questionnant : que doit-on en comprendre ? Il évoque conjointement un univers de village, où l'interconnaissance s'opposerait à la solitude, et supposerait de l'entraide liée à une petite communauté. Il évoque aussi la « tenue », l'organisation, le fait de « faire corps » : faire corps, c'est être « solidaire » (dans le sens de l'entraide, mais aussi de l'attachement réciproque, comme les pièces solidaires dans un mécanisme). C'est aussi s'administrer une discipline collective. Ces disciplines collectives, auparavant, étaient notamment pris en charge par de forts déterminants sociaux comme la religion, les associations encadrant différents aspects de la vie sociale, et les

différentes pressions qui émanaient de l'interconnaissance des uns avec les autres (on pense ainsi au rôle que pouvait jouer la réputation, puissant facteur d'interdit). Cette interconnaissance est bien sûr moins forte en ville, du fait d'un nombre d'interactions sociales multipliées et diversifiées, d'une disjonction croissante entre lieu de vie et lieu de travail, et d'un éventail plus grand de possibilités et d'occasion de déplacements que dans un village rural de l'après-guerre, qui semble constituer un « modèle » de lien social. En outre, on peut rejoindre l'analyse sous-jacente de ces appels à la cohésion sociale en supposant que celle-ci pose davantage question dans des contextes sociaux plus touchés par la précarité. Notons à ce titre qu'il est plus incongru d'appeler à la cohésion sociale dans un arrondissement aisé de Paris ou au centre-ville de Milan, que dans un quartier périphérique. Le lien social dont il s'agit ici est donc bien la « cohésion sociale des pauvres ». Elle renvoie donc, dans le meilleur des cas, au besoin d'entraide spécifique aux territoires ayant une concentration de populations précaires plus importante, mais elle renvoie aussi à l'idée qu'il serait nécessaire d'élaborer une cohésion entre des fractions disparates de la société (rencontrant potentiellement des discriminations diverses) réunies sur un même territoire pour organiser cette « co-présence ». L'organisation de celle-ci prend une connotation nettement ethnique dans le cas de Reggio, qui centre l'interconnaissance sur la question des origines différentes. En revanche à Saint-Denis, la place des «jeunes», semble y être mise en avant.

Si la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale relevant des fêtes de quartier semble donc relever d'une recherche d'« organisation » collective, son croisement avec l'emploi de la démocratie participative ouvre une fenêtre plus claire sur ses attendus. En effet, le moment du débat participatif ne constitue-t-il pas une tentative de mise en débat collective, de reconstitution d'une norme autrefois déterminée par des forces sociales considérées comme légitime ? Si l'objectif est celui-ci, ne s'agit-il pas d'un glissement : des fonctions autrefois dévolues aux partis, à la paroisse, aux associations ou coopératives seraient placées entre les mains des espaces de participation. A des organisations idéologiquement identifiées, on substituerait une instance ouverte de discussion de ces normes, puis de leur application. Cette hypothèse rejoint celle d'Yves Chalas selon laquelle la participation ferait suite au déficit des idéologies. Prenant acte du déficit d'adhésion à des partis politiques, organisations collectives, religieuses, la démocratie participative offrirait ainsi un cadre ouvert, une sorte d'ovni politique, ouvert à la participation de chacun pour discuter de bases politiques communes.

C'est en effet ce qui frappe dans l'approche proposée souvent pour la cohésion sociale et le lien social : comme la démocratie participative, elle ne relèverait pas d'une conception politique particulière, émergeant au simple bon-sens du vivre-ensemble. Je postule à l'inverse qu'elle sous-tend un idéal politique conjointement audacieux et frôlant le l'auto-négation : il s'agit bien de « gérer » les quartiers périphériques, traversés par des contradictions plus évidentes qu'ailleurs du fait de leur contexte urbain et social. Il s'agit de redéfinir collectivement ces normes sociales, sans s'en remettre à des sphères intermédiaires. Dans le même temps, cet « abandon » présente le risque de ne pas proposer de direction à cette redéfinition des normes sociales. C'est en cela que cet exercice est assez vertigineux : il peut signifier tout autant un exercice démocratique complet comme une issue laissée aux pulsions les plus excluantes de la société. L'impératif délibératif comme celui de cohésion sociale sont troublants en ce qu'ils ne proposent pas d'interprétation aisée d'un point de vue politique. Il est difficile de les analyser avec une grille traditionnelle, conservateurs-réformateurs...

Cette difficulté renvoie à deux phénomènes liés à la démocratie participative, à l'œuvre sur ces quartiers : l'un a trait à l'injonction de « tenir » les quartiers périphériques, et aux présupposés de cette injonction pour des municipalités ayant connu des épisodes proto-révolutionnaires, une fois la décentralisation d'un certain

nombre de décisions effectuée. L'autre est lié à l'expérimentation de nouvelles méthodologies dans les quartiers périphériques, comportant la démocratie participative comme outil.

Sur ces trois quartiers, la question de la sécurité est récurrente, et abordée différemment par l'autorité locale décentralisée, l'autorité « centrale » (occupant une place diverse), les habitants et les médias. Cette question est en rapport avec la participation car elle contribue à la construction du caractère « autre » du quartier, d'une part, et qu'elle entretient des relations complexes avec l'émergence de projets plus « anodins » (qui peuvent à première vue ne pas leur être lié). Ainsi, la construction démontrée plus haut du caractère « autre » de ces quartiers repose aussi sur le présupposé qu'ils sont sujets plus qu'ailleurs à des faits de violence, de nature diverse : violence symbolique liée aux revenus plus faibles, aux situations de désinsertion, violence matérielle liée aux faits de délinquance. Une partie des politiques tournées vers ces quartiers ont vocation à gérer ces faits de délinquance. C'est notamment le cas des dispositifs « anti-été-chauds », des caméras disposées près de la gare à Reggio et des éducateurs qui y sont employés, des attendus explicites du *management* de quartier à Kottbusser Tor. D'autre part, les médias s'attachent à former de ces quartiers une image sulfureuse de territoires dangereux. Il en ressort que l'injonction à la cohésion sociale semble un écho de l'impératif étatique de « tenir » ces quartiers. Dans le cas de la France, cette injonction sonne étonnamment après le processus de décentralisation. Il semble qu'après avoir livré des compétences aux communes, l'état enjoignent les communes de limiter les éclats : compte-tenu des compétences décentralisées (notamment l'urbanisme), il serait aujourd'hui difficile de s'insurger contre une gestion étatique de phénomènes locaux, contrairement à la situation il y a quelques années encore. Dès lors, les collectivités semblent faire face seules aux conséquences de politiques nationales, qu'elles aient pour conséquence d'accroître les inégalités et la précarité, ou – ce qui va dans le même sens – de désarmer les collectivités face à l'accroissement de ces problématiques.

Cela renvoie aux deuxième mode de gestion de ces quartiers périphériques, tous inspirés de l'idée de bonne gouvernance dont il semble essentiel de dire ici un mot. Les quartiers périphériques font l'objet de méthodologies de l'action publiques souvent innovantes, du fait de leur mutabilité. Ainsi, y sont expérimentées de

nombreuses méthodologies, relevant du *New Public Management*. Ces méthodologies ont en commun d'accompagner une mutation de l'action publique, et de s'inscrire dans les objectifs de bonne gouvernance. Parmi les attendus méthodologiques, figure la participation des usagers concernés. Ainsi, la démocratie participative y est ramenée à une méthode et non à un objectif. Je désigne par le terme méthodologie les processus suivants : ANRU, GUP, *agenda 21*... Ces dispositifs se caractérisent par une méthodologie dite de projet, confrontant des objectifs à des résultats, proposant des indicateurs de réussite et fonctionnant par compte-rendus visibles et accessibles. Ils sont traversés par l'idée de modernisation de l'administration, et l'objectif de rationaliser les coûts. Ces procédures conduisent à « percuter » le fonctionnement traditionnel de l'administration, le projet subordonnant un certain nombre de moyens « fléchés ». Parmi la « valise » d'outils à la disposition des administrations qui mettent en œuvre ces projets, se trouve la participation des usagers et habitants concernés. Le principe retenu étant que leur association permet un meilleur fonctionnement du projet envisagé (ce qui peut au demeurant être vérifié). Le projet reggien et le projet dionysien s'inscrivent dans ces méthodologies tout en émergeant à une sorte de tradition locale. Le cas de Kottbusser Tor émerge aussi à ces méthodes qui sont promues par l'union européenne, même si la tradition locale est particulièrement vive sur la question.

On cerne donc ici une tension particulière entre un objectif politique de renouvellement du sens collectif à l'échelle d'un quartier, et une méthodologie comportant des objectifs clairs, que la participation constitue un moyen d'atteindre.

Ce sont donc deux conceptions divergentes du sens à donner aux expériences participatives, et deux conditions d'émergence qui peuvent être concomitantes, peuvent avoir un contexte privilégié avec les quartiers périphériques et des objets communs. L'une est une tentative politique d'aborder la question démocratique en contournant la représentation, et réfléchissant aux sources de l'idéal démocratique et – éventuellement socialiste en tentant de redresser un idéal social. L'autre, est une forme d'action publique, caractérisée par un enchevêtrement des échelles décisionnelles, qui subordonne la question de la participation à l'exécution du projet.

Cette distinction n'est cependant pas si tranchée, et les deux tentatives peuvent exister conjointement. Il ne s'agit pas de dire que les méthodologies de projet excluent la démocratie. En revanche, il s'agit de questionner le réel potentiel

démocratique de dispositifs qui s'en réclament, dans le contexte d'une perturbation du fonctionnement traditionnel du bras armé de la démocratie représentative. La méthodologie de projet présente l'avantage de perturber le fonctionnement traditionnel de l'administration.

Les projets participatifs étudiés ici ont leur origine dans une tension liée à des usages contradictoires du territoire : ces expériences constituent souvent des tentatives de régulation de ces conflits micro-territoriaux. Ceux-ci sont ici liés aux caractéristiques des quartiers où ils se déroulent : ils sont l'une des conséquences de leur caractère périphérique. C'est là une des raisons du développement privilégié des processus participatifs dans ces quartiers de la périphérie des villes en Europe. L'organisation de projets participatifs au sujet des conflits territoriaux contribue finalement à mettre au jour des tensions entre différents groupes sociaux. Le débat peut conduire à stigmatiser les habitants les plus en marge ou ayant des usages considérés comme « gênants » par d'autres, au sein de ces quartiers périphériques. Ces habitants font souvent partie des groupes qui caractérisent les quartiers périphériques d'après les statistiques des programmes nationaux (Soziale Stadt, politique de la ville...) : jeunes, bénéficiaires de l'aide sociale, étrangers...

Une fois mises à jour les origines complexes de la participation locale, il convient de se demander si cette réponse participative à un conflit territorial cantonne ou non sa résolution à une réponse seulement spatiale. Autrement dit, une fois mis en place le projet participatif, le conflit « réel » trouve peut-être avec ce dérivatif territorial, d'autres modes de régulation, plus souples, notamment par la discussion. Dès lors, comment comprendre les réponses territoriales apportées : moins de voitures, moins de seringues, moins de terrains de foot... S'agit-il d'une erreur de scénario ? Selon ces trois exemples européens, il est donc possible de « trianguler »⁶¹³ les processus participatifs au regard de contextes nationaux différents, et d'un cadre local commun, celui des quartiers périphériques. Il est donc apparu que la dimension périphérique est fondamentale dans cette construction qui lie démocratie participative, conflit territorial et tensions sociales, et ce quelque soit l'objet initial de la participation des

⁶¹³Pour reprendre l'expression de Loïc Wacquant dans son ouvrage **Wacquant L.**, 2005, *Parias urbains : ghetto banlieues, Etat, La découverte*Découverte, Paris, 331 p.

habitants. Au regard des exemples divers de « solutions » participatives proposées, ce dialogue décalé, ancré sur des questions de gestion urbaine, médiatise des débats souvent moins maîtrisés sur des questions de pratiques sociales. Il leur donne également une issue possible : « faire », « gérer » et évaluer la solution technique proposée au problème social. Ainsi, les « pas de côté » territoriaux permettent d'approcher le social de façon certes détournée, mais non moins réelle. Ce faisant, ils font progressivement évoluer les pratiques politiques et techniques.

B) Gérer la périphérie par la participation

La participation est à la jonction de trois notions contemporaines de l'action publique : la cohésion sociale, la gouvernance, le projet. Celles-ci ont en commun d'être relativement récentes, d'être partagées à un niveau européen, voir mondial. Elles sont traversées par la recherche d'outils d'intervention sur la complexité, d'un renouvellement de l'action publique en rupture avec la planification autoritaire, et s'accommodent dans des systèmes politico-économiques d'État-providence promouvant le néo-libéralisme, et sont souvent appliquées à l'analyse des contextes urbains métropolitains.

1) La cohésion sociale en réponse à l'altérité sociale

L'enjeu de la cohésion sociale est un fil rouge des dispositifs participatifs des trois quartiers. Elle n'est pas nécessairement évoquée directement dans le cadre des expériences participatives mais constitue une référence récurrente dans les discours et surtout les documents administratifs. La «cohésion sociale» recouvre l'idée que la société fasse corps, soit unie, et sans doute, par là, qu'elle s'appuie sur ses points communs.

La thématique de la cohésion sociale⁶¹⁴ apparaît formellement dans les documents présidant aux dispositifs participatifs qui servent de cadre aux terrains étudiés ici.

Ainsi, dans l'*agenda 21* de Santa Croce, sur les trois groupes de travail, l'un est dédié à la cohésion sociale, et l'autre à l'identité future du quartier : ces deux thématiques sont tellement proches que les groupes fusionnent rapidement. Le groupe de travail identifie comme une problématique le constat suivant : «*La forte immigration externe et interne (manque de moments de rencontre et d'agrégation avec les « locaux »*»^{xliii}. Les effets mentionnés concernent notamment le « vivre-

⁶¹⁴Le terme de cohésion sociale évoque en premier lieu une notion traversant les origines de la sociologie : « Le vocable fait référence à un concept sociologique employé dans le premier tiers du XX^{ème} siècle par l'école durkheimienne, notamment par Marcel Mauss et Paul Huvelin. (...) La cohésion sociale est présentée comme une « équation d'équilibre » entre les membres de sociétés marquées par l'individualisme et l'organisation rationnelle. Le concept est proche, voire redondant avec celui de « solidarité organique », employé par É. Durkheim. Par la suite, M. Mauss se servira du concept de cohésion sociale pour spécifier les relations de réciprocité marquées par le don. Vue sous cet angle, la solidarité est plutôt définie par le fait de donner à ceux qui n'ont pas de moyens, comme le prône la doctrine solidariste. D'une certaine manière, les riches, pour être solidaires, se sentent tenus de rembourser une dette aux pauvres. On voit alors une différence entre la cohésion sociale, qui serait un échange réciproque entre des membres d'une société, et la solidarité, qui serait une façon de résorber une inégalité socio-économique. » (cf **Vulbeau A.**, 2010, « Cohésion sociale et politique sociale. Comment fabriquer une politique sociale ? », p 17 in *Comment fabriquer une politique sociale ?*, Informations sociales, Contrepoint, 2010/1, n° 157, CNAF, Paris) Cette approche fait apparaître la cohésion sociale sous l'angle du contrat, plus éloigné de l'idée de justice sociale que la notion de solidarité.

ensemble » et l'apparition d'une défiance envers les étrangers. Dans le même ordre d'idée, à Kottbusser Tor, le rapport annuel du *management* de quartier fait état de la nécessité de développer des projets et fêtes pour améliorer la connaissance entre les cultures et faciliter ainsi la vie de voisinage. La cohésion sociale figure enfin à Saint-Denis dans le contrat d'action communal (programme pour la mandature 2008-2014) : elle demeure l'un des arguments principaux pour mener des actions intergénérationnelles, des animations sur l'espace public, ou des fêtes de quartier. Ces dernières sont généralement prises en charge par le service dédié à la démocratie participative

La cohésion sociale⁶¹⁵ est un des objectifs assignés aux dispositifs participatifs où s'insèrent les terrains de cette recherche. Elle y a vocation à améliorer l'inter-compréhension, supposée défaillante, entre des groupes sociaux différents⁶¹⁶ : à l'examen plus précis des attendus, les groupes « locaux/étrangers » et « personnes âgées/jeunes » sont particulièrement visés. Elle s'accompagne d'autres injonctions : combattre la solitude urbaine (notamment pour les personnes âgées et les femmes migrantes) ; améliorer les relations de voisinage ; valoriser l'identité locale ; organiser des moments conviviaux. La cohésion sociale apparaît comme l'une des injonctions des approches contemporaines⁶¹⁷ de l'action publique. S'agit-il d'une notion simplement passe-partout, intégrée dans les dispositifs dans une logique d'assimilation à un lexique obligatoire, ou bien d'un « quasi-concept » -pour reprendre l'expression de Paul Bernard- désignant des notions variables, mais néanmoins liées à la question de la démocratie participative ? Cette dernière hypothèse, plus stimulante, amène à s'interroger sur la nature de cette notion « cachée » par la cohésion sociale, est sur son éventuel caractère commun sur les trois terrains.

615Notons en outre que la "politique de cohésion" constitue l'un des volets de la politique européenne, notamment à l'origine du FSE.

616En cela, le postulat qui y préside rappelle l'analyse de Jacques Brun, faisant l'historique des approches de la ségrégation, et rappelant que le différentiel (entre un quartier ségrégué et son entourage, mais aussi entre une catégorie de population et une autre) est souvent abordé en tant que problème, avant même que sa dimension problématique ne soit interrogée. Dans le même ordre d'idée, le problème que constitue le fait que des groupes sociaux cohabitent sans interactions régulières est l'objet de l'injonction à la cohésion, et n'est pas interrogé dans ses fondements : pourquoi est-ce un problème ? Est-on sûr que les méfaits qu'on lui attribue (solitude, violence, etc...) ne découlent pas d'autres facteurs ?

617Je suis ici l'analyse de Jane Jenson, citée par Paul Bernard, qui caractérise ainsi la naissance de l'idée de cohésion sociale : « Jane Jenson analyse, dans *Les contours de la cohésion sociale* (1998a), le rôle que joue cette notion émergente dans le discours politique actuel, tel qu'il s'exprime entre autres à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ou au Club de Rome, en passant par le Commissariat au plan français et l'Initiative de recherche sur les politiques publiques du gouvernement canadien. Elle soutient que la cohésion sociale sert, pour l'essentiel, de cache-misère devant des inégalités sociales grandissantes ». cf p 47 in p Bernard P., 1999, « *La cohésion sociale : Critique dialectique d'un quasi-concept* », pp. 47-59 in *Lien social et Politiques*, n° 41, Montréal, cf <http://id.erudit.org/iderudit/005057ar>

a) Les fêtes de quartier

Les fêtes de quartier sont un exemple significatif de cette alliance entre participation et cohésion sociale. Dans les trois quartiers, les institutions en charge de la démocratie participative sont aussi en charge de festivités locales (fêtes de quartier à Saint-Denis, *Quatiersfest* (fête de quartier) à Kottbusser Tor, *mille strade per giocare* (mille rues pour jouer) à Santa Croce) qui rassemblent les différents acteurs, notamment habitants. Outre la bonne entente et l'ambiance conviviale, l'accent est souvent mis sur la valorisation des savoir-faire (culinaires...) et des signes folklorisants de diversité culturelle souvent « suggérée » (spectacles de danse africaine/orientale etc...).

Dans les trois cas, l'administration joue un rôle similaire à celui de la démarche participative : initiatrice ou accompagnatrice logistique de la démarche. Plusieurs injonctions circulent pour l'organisation de ces fêtes : elles doivent relever de l'initiative locale, être intergénérationnelles et coûter peu d'argent public. L'un des objectifs est de favoriser l'interconnaissance entre les habitants, censée générer du lien social et, de là, de la cohésion sociale. Par ailleurs, ces fêtes s'insèrent dans des échelons territoriaux identiques à ceux des dispositifs participatifs, et, à ce titre, sont suivies par les mêmes administrations que les dispositifs participatifs.

Ce registre du lien et de la cohésion est questionnant : que doit-on en comprendre ? Il évoque conjointement un univers de village, où la communauté s'opposerait à la solitude, s'entre-aiderait (c'est d'ailleurs à cet imaginaire que font référence Ouria et Ghyslaine quand elles évoquent le Sémard d'antan). Il évoque aussi l'organisation, le fait de « faire corps » et d'être « solidaire » (dans le sens de l'entre-aide, mais aussi de l'attachement réciproque, comme les pièces solidaires dans un mécanisme). C'est aussi s'administrer une discipline collective⁶¹⁸. Celle-ci était auparavant prescrite par des forces sociales comme la religion, les associations encadrant différents aspects de la vie sociale, et les différentes pressions qui émanaient d'une micro-société interdépendante (on pense ainsi au rôle que pouvait jouer la réputation, puissant facteur d'interdit). En ville, l'anonymat prévaut car les interactions sociales sont multiples, la disjonction entre lieu de vie et lieu de travail est croissante, et l'éventail des modes et possibilités de déplacements est plus étendu. Les forces sociales

⁶¹⁸Cet attendu rappelle celui de la mixité sociale : mise en présence spatiale de catégories sociales qui ne se sont pas côtoyées spontanément. V. de Rudder qualifie les tentatives de réduction de la différence socio-spatiale de « projet utopique totalitaire d'homogénéité et d'indifférenciation » ; celui-ci aurait pour origine le souhait d'écrasement des conflits liés aux identités, qui s'en trouveraient de ce fait annihilées. Cf **De Rudder V.**, 1995, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace » pp 13-30 in **Gallissot R., Moulin B.**, 1995, id supra.

évoquées précédemment, religion, parti, associations, ont aujourd'hui moins d'adhérents, et leurs préceptes sont dès lors moins efficaces. Recréer de la cohésion sociale par des fêtes doit donc d'abord s'entendre comme recréer un espace local où la discussion est possible. Elle a aussi vocation à lutter contre l'anonymat, qui serait davantage facteur d'incompréhensions, et, de là, de conflit.

Ces différents fils qui semblent partir de la « pelote » cohésion sociale me conduisent à souscrire à la classification proposée par Jane Jenson et reprise par Paul Bernard pour caractériser les registres recouverts par l'idée de cohésion sociale :

« 1 - Appartenance/isolement : la cohésion sociale signifie partage des valeurs, sentiment de faire partie d'une même communauté.

2- Insertion/exclusion : la cohésion sociale suppose une capacité de marché largement partagée, notamment par rapport au marché du travail.

3- Participation/passivité : la cohésion sociale appelle une implication dans la gestion des affaires publiques, dans des partenariats et dans le tiers secteur, par opposition au désenchantement politique.

4- Reconnaissance/rejet : la cohésion sociale désigne le pluralisme non seulement comme fait, mais aussi comme vertu, c'est-à-dire la tolérance des différences.

5- Légitimité/illégitimité : la cohésion sociale suppose le maintien des institutions publiques et privées qui agissent comme médiateurs des conflits. »⁶¹⁹

A ces cinq registres, Paul Bernard ajoute un sixième : celui de l'égalité/inégalité qui lui semble sous-tendre la notion d'insertion/exclusion. En remettant cette analyse dans le contexte spécifique de la périphérie, la question de la cohésion sociale apparaît comme quasi- particulièrement adapté pour désigner un ensemble d'inégalités, allant des inégalités de revenus, aux inégalités territoriales. Ainsi, cela permet d'expliquer pourquoi la cohésion sociale est plus rarement évoquée dans un quartier central, arrondissement aisé de Paris ou centre-ville de Milan. L'apparition de la notion de cohésion territoriale, dans les instances européennes, fait d'ailleurs le lien entre l'idée de cohésion sociale et de lutte contre la ségrégation à une échelle supra-locale⁶²⁰. De manière simpliste, on pourrait conclure que le lien social

⁶¹⁹Pp 16-17 in **Bernard P.**, 1999, id supra.

⁶²⁰« Si les deux notions [cohésion sociale et territoriale] référaient initialement l'une à la recherche d'un équilibre sociétal et au fonctionnement de la société, l'autre à la réduction des déséquilibres spatiaux, elles sont souvent étroitement liées comme deux processus inextricables où le renoncement à l'un, entraînerait la remise en cause de l'autre. L'une et l'autre se légitiment dans la lutte contre les inégalités spatiales et les formes d'exclusion, et contre la ségrégation des populations liée à une mobilité accrue. L'accroissement des inégalités de revenus est ainsi perçu comme un indicateur de fragilité de la cohésion sociale et territoriale ; les processus de paupérisation sont présentés comme « une préoccupation pour l'aménagement des territoires, voire une menace pour la cohésion territoriale dans la mesure où l'objectif de bien-être social est une composante essentielle d'un développement durable des territoires » (DIACT, 2008) ». p 85-86 in **Bertrand N.** et **Peyrache-Gadeau V.**, Introduction. « Cohésion sociale et cohérence territoriale, quel cadre de réflexions pour l'aménagement et le développement », p. 85-91 in Géographie Économie Société 2009/2, Vol. 11, Lavoisier, Paris.

convoqué par les dispositifs relève de la « cohésion sociale des pauvres ». Elle renvoie, dans le meilleur des cas, au besoin d'entraide spécifique aux territoires ayant une concentration de populations précaires plus importante, mais elle renvoie aussi à l'idée qu'il serait nécessaire d'élaborer une cohésion entre des fractions disparates de la société réunies sur un même territoire pour organiser cette « co-présence ». Je souscris donc à cette proposition de Paul Bernard :

« le quasi-concept de cohésion sociale joue un rôle ambigu : il cristallise la pensée de ceux qui refusent de voir dans le marché la solution à tous les problèmes, mais en même temps, il risque de détourner notre attention d'une composante essentielle de l'ordre social démocratique, l'égalité. »⁶²¹

La cohésion sociale, reposant sur la connaissance réciproque, serait donc un facteur de régulation et une garantie d'apaisement des conflits⁶²², qui sont attribués à une mauvaise compréhension des différences de chacun⁶²³. De sorte que la cohésion sociale occuperait l'autre bout de la chaîne du conflit, dont une des fins est la résolution par la mise en débat participative de l'altérité. La régulation ne proviendrait pas seulement de la création d'un espace localisé et familier de mise en débat, elle est appelée, en amont, par la redéfinition d'une norme collective.

b) Gérer par la cohésion sociale, remplacer les anciens réseaux, tenir les quartiers

L'analyse précédente a montré que les expériences de démocratie participative contribuent à construire les lieux de « négociation des identités », d'« expression des conflits dans l'entre-deux », pour reprendre des expressions de la littérature dédiée aux territoires du voisinage⁶²⁴. Ce faisant, ces lieux sont aussi des espaces d'élaboration d'une norme commune, acceptable pour l'institution comme pour les habitants. Il semble paradoxal que la démocratie participative, en tant que pratique

621P 21 in **Bernard P.**, 1999, id supra

622Apport de l'ouvrage de **Gallissot R., Moulin B.**, 1995, sur la détermination du lien entre altérité et ségrégation. L'inégalité tendrait à précéder la « fabrication » de l'altérité.

623On peut s'interroger sur l'interprétation des causes de ces conflits : l'invocation de la cohésion sociale les fait apparaître comme des conséquences d'une régulation défailante, liée à l'anonymat, au manque de lien social. Néanmoins, si la cohésion sociale – à supposer que cet état de fait puisse se manifester – peut être facteur de régulation, il est surprenant de ne pas interroger les causes de ces conflits micro-locaux. L'injonction à la cohésion sociale devient dans ce contexte l'invocation d'un principe moral, d'une valeur, plus qu'un principe explicatif de l'émergence des conflits. Je poursuis ici les analyses de Paul Bernard, toujours à l'aune de Jane Jenson : « J'ai déjà largement fait état de la thèse de Jane Jenson, selon qui l'insistance actuelle sur la cohésion sociale comme moyen de contrebalancer le néolibéralisme conduit souvent à passer sous silence la question des inégalités : l'État est enjoint de promouvoir le consensus autour de valeurs, plutôt que de résoudre les conflits d'intérêts (1998a : 11). (...) Jenson insiste beaucoup, à cet égard, sur la justesse de l'intuition de Raymond Breton, Jeffrey Reitz et Victor Valentine (1980), selon lesquels ce qui compte pour la cohésion sociale, c'est moins le partage de valeurs communes que la présence d'institutions publiques aptes à gérer adéquatement les conflits sociaux¹⁰. En d'autres termes, il y a valeurs et valeurs : certaines fondent ces institutions de gestion des conflits et elles doivent donc faire large consensus, sans que leur application ne cesse toutefois de faire objet de débats; d'autres valeurs n'ont pas ce statut central, et une société libre et démocratique doit laisser les individus et les groupes les choisir et en poursuivre le cours comme ils l'entendent. » (p 11 puis 14 in **Bernard P.**, 1999, id supra)

624Et notamment les travaux de C. Lelévrier et B. Guigou qui font apparaître la difficile gestion des espaces intermédiaires en l'absence de « lieu institutionnel ou formalisé » voué à la confrontation et la négociation des différents points de vue relatifs à leur pratique. (cf p 67 in **Lelévrier C., Guigou B.**, 2005 id supra.

politique consacrée à l'expression de la diversité des opinions ait comme finalité de construire un sens commun : il convient donc d'interroger cette relation. Dans les conflits cités plus haut, l'un des enjeux est l'imposition d'une norme : ce que l'on peut faire ou pas sur l'espace public. Cette norme est la conjugaison d'une norme juridique (ce que l'on a le droit ou pas de faire) et d'une norme sociale (ce qu'il est convenu que l'on peut faire ou pas). Le fait de conforter de cette dernière est l'un des objectifs « masqués » des appels à la démocratie participative.

Lors des expériences étudiées, l'« ordre social localisé »⁶²⁵, se constitue au fil des conflits liés à la gestion de l'altérité : c'est effectivement dans cet espace de négociation que la norme sociale se constitue. Dès lors, l'appel à la cohésion sociale dans le cadre des dispositifs participatifs n'aurait-il pas pour effet de normaliser les pratiques, tout en renforçant des positions majoritaires.

Selon cette hypothèse, le moment du débat participatif constituerait une mise en débat collective de la norme qui était déterminée auparavant par des forces sociales identifiées (Parti, syndicats, Église...) ? Si l'objectif est celui-ci, ne s'agit-il pas d'un glissement : la fonction régulatrice des partis, de la paroisse, des associations ou coopératives seraient désormais définies – entre autre – dans les espaces de participation. A des organisations idéologiquement identifiées, on substituerait une instance ouverte de discussion de ces normes, puis de leur application. Cette hypothèse rejoint celle d'Yves Chalas⁶²⁶ selon laquelle la participation ferait suite au déficit des idéologies. Prenant acte du déficit d'adhésion à des partis politiques, organisations collectives, religieuses, la démocratie participative offrirait ainsi un cadre ouvert, une sorte d'« OVNI » politique, ouvert à la participation de chacun pour discuter de bases politiques communes⁶²⁷.

Au sein des trois dispositifs participatifs, la « norme » semble parfois avoir évolué au cours du temps et des débats. Ainsi, dans le cas de Kottbusser Tor, la question de la toxico-dépendance connaît deux « tendances » au sein des positionnements des acteurs habitants, associatifs ou professionnels. Certains l'abordent sous l'angle de la prévention, et argumentent pour une prise en charge améliorée du point de vue de la santé, des espaces pour consommer. D'autres, font valoir le sentiment d'insécurité

625Rappel : cf P 206 in Dumont M., 2005, id supra

626Chalas Y., « La pensée faible comme refondation de l'action publique » pp 41-54 in Zepf M. (dir.), 2004, id supra

627Je n'aborde pas l'hypothèse selon laquelle l'institution légitimerait la norme « majoritaire » par l'instrumentalisation des espaces de participation : outre qu'il ne s'agit pas de l'objet ici traité (cela concerne le processus participatif), la démonstration sur les interférences participatives me semble avoir permis d'éclairer combien le jeu d'acteurs pouvait être complexe dans et hors de l'espace participatif, déjouant par avance toute tentative consciente et aboutie pour instrumentaliser ces espaces dans des visées conservatrices ou élitistes.

lié au trafic et à la consommation dans les espaces publics et attendent notamment une intervention policière. Ces deux approches définissent chacune des postures normatives différentes. L'une des conséquences pratiques de l'élaboration publico-discursive de cette norme est l'orientation du vote du conseil de quartier. Dans les années 2000, celui-ci a soutenu le projet Idefix, qui défend plutôt une posture intégratrice. Plus récemment, le *management* de quartier fait état de la demande récurrente des conseillers de quartier d'aborder le sujet sous un angle sécuritaire, et la *Bürgerinitiative* se constitue pour réclamer des forces de police. Il semble donc que la posture ainsi définie ait glissé progressivement vers une approche coercitive.

Les débats conduisant à cette définition de la norme (ou du bon sens) s'articulent souvent sur la question des enfants. Discuter de ce qui doit ou pas être fait n'est pas une chose évidente dans le contexte d'un espace de discussion qui n'est pas initialement dédié à cela mais plutôt d'améliorer l'action publique, et ce d'autant plus dans une société urbaine basée sur l'individu et son libre-arbitre. De ce fait, la défense des valeurs passe fréquemment par l'évocation du groupe social qui « subit » les normes sans pouvoir les édicter : les enfants. Sur ce sujet, les participants s'autorisent à donner des avis : l'enfant apparaît comme une figure garante de l'intentionnalité pure et généreuse du participant. Dans l'exemple de Kottbusser Tor, la *Bürgerinitiative* se fonde sur le principe d'une association de pères, défendant leurs enfants des dangers de la scène ouverte. Cet argumentaire paraît plus généreux qu'une manifestation qui serait uniquement demandeuse de forces de police. L'évocation des enfants semble en l'occurrence légitimer l'argumentation en faveur de l'approche coercitive.

Comme le laissent entendre certains acteurs, sur la démocratie participative, la cohésion sociale semble à première vue échapper au politique : elle émergerait au simple bon-sens du « vivre-ensemble ». Je postule à l'inverse qu'elle sous-tend un idéal politique : il s'agit bien de gérer les périphéries, traversées par des contradictions plus évidentes qu'ailleurs du fait de leur contexte urbain et social. L'abandon au débat public de la construction normative porte le risque de ne pas proposer de direction et de bornes à cette redéfinition des normes sociales. Cet exercice est donc vertigineux : il peut varier de l'exercice démocratique complet (redéfinir collectivement des normes de vie commune, de manière juste et équitable) à une tribune laissée aux membres de les plus à même d'imposer « leur norme ». Le dispositif participatif, et ses interférences, en mettant en scène des oppositions de

valeurs débouchant finalement sur une expérience, contribuent donc à faire valoir une norme. Selon les rapports de force en jeu, celle-ci est de nature plus ou moins démocratique, au sens de porteuse de justice sociale. Le travail (au cours du débat public) d'élaboration de cette norme, qui vaut aussi pour sa diffusion, est un facteur de « cohésion sociale » : il détermine les bases sur lesquelles la micro-société locale sera amenée à coexister. Dès lors, cette cohésion sociale renvoie à l'acceptation collective de normes définies -entre autre- lors des dispositifs participatifs. Néanmoins, la force de cohésion est bien sûr relative à la diffusion de cette norme, limitée par l'effectif des participants aux processus participatifs, à la potentialité coercitive de cette norme, et enfin à son partage entre des acteurs.

Cela renvoie à l'injonction de « tenir » les quartiers périphériques, et aux présupposés de cette injonction pour des municipalités ayant connu des épisodes proto-révolutionnaires, une fois la décentralisation d'un certain nombre de décisions effectuée⁶²⁸.

2) La participation comme méthodologie des nouveaux modes de gouvernance

La démocratie participative se trouve à l'intersection de plusieurs approches de l'action publique dont l'appellation est relativement récente : il s'agit de la gouvernance, du *new public management* et du projet. Ces trois approches ont à voir avec le champ de l'action publique et de l'administration, et d'autres formes de pouvoirs, le monde économique, la société civile.

628 On peut en outre se référer aux préventions exprimées par Gervais Lambony et Frédéric Dufaux : "Il se trouve que la mise en place de formes de gouvernance participative (allant dans le sens d'une justice procédurale) a été souvent concomitante d'une augmentation des inégalités sociales, d'une diminution des redistributions de ressources, et donc d'un recul des formes de « justice structurelle ». L'appel à une plus grande justice procédurale peut se présenter comme une forme de résistance aux dogmes néolibéraux qui orientent les politiques urbaines mais ne pas l'être dans les faits. D'ailleurs, les mouvements sociaux ou associations locales de résidents ont-ils la capacité d'aller au-delà de victoires locales, certes cruciales pour ceux qui les mènent, mais peu aptes à réorienter les priorités politiques à de plus vastes échelles ? (...) la territorialisation peut même au contraire être vue comme une dérive de la démocratie participative, ce que des auteurs anglophones ont qualifié de « local trap » (Purcell, 2006). (...) La rhétorique, et parfois la pratique, de la démocratie participative (et donc de la justice procédurale), sont souvent utilisées pour justifier la territorialisation des politiques publiques, c'est-à-dire le traitement différencié des espaces. Ceci semble parfaitement répondre à la fois aux attentes exprimées par Iris Marion Young de reconnaissance des « différences » entre groupes sociaux et à celle de John Rawls dont la théorie de la justice admet tout à fait des « inégalités » de traitement dans la mesure où elles se font au bénéfice des plus faibles. On peut même y voir une reconnaissance du « droit à la ville » appelé de ses vœux par Henri Lefebvre (1968), auteur tant invoqué par les géographes « postmodernes » anglophones. Le problème est que cette territorialisation des politiques publiques tout en répondant aux normes de la démocratie participative s'opère dans un cadre néolibéral plus ou moins marqué selon les contextes. L'objectif de croissance économique nécessite de définir des territoires de la croissance et de l'investissement dotés d'une gestion spécifique et d'outils exceptionnels. Il implique également et a contrario la relégation des problèmes sociaux dans des espaces rendus invisibles, dont il faut s'assurer, au moyen d'outils de gestion spécifiques, qu'ils ne débordent pas sur les territoires de la croissance (Bénit, Gervais-Lambony, 2003). De telles pratiques semblent incompatibles, au moins à court et moyen terme, avec les principes de la justice structurelle. Il peut donc tout à fait y avoir contradiction entre les formes de justice spatiale, et des contradictions entre échelles." cf p 12-13 in Dufaux F., Gervais-Lambony P., 2009, id supra

a) Ces trois quartiers émergent à un dispositif dérogatoire

La vogue récente de la démocratie participative a accompagné la mise en place de méthodologies d'origines variées, mais se réclamant généralement de l'idée de bonne gouvernance. Pour Patrick Le Galès, la gouvernance est :

« [la] prise en compte des conflits de pouvoir, du jeu des groupes sociaux, et des mécanismes de contrôles soit, en d'autres termes, la division particulière du travail entre le marché, les structures sociales et les structures politiques. L'idée de régulation y est déterminante : « on parlera de régulation lorsqu'on peut, par exemple, mettre en évidence des relations relativement stabilisées entre des acteurs, des groupes sociaux, qui permettent la répartition des ressources selon les normes et règles explicites ou implicites » C'est sans doute ce dernier aspect qui autorise son « utilisation idéologique (...) dans une perspective néo-libérale pour discréditer l'État, le gouvernement, voir le politique et la démocratie⁶²⁹ ».

Elles ont eu (ont encore) cours dans les ONG, dans le *management*, dans les méthodologies de projet (en environnement, en urbanisme, ...). Ces méthodologies véhiculent une idée de modernité, d'évolution des pratiques. Elles sont également imprégnées de la question des ressources, de l'efficacité, et du rôle de l'évaluation. Elles prennent souvent corps dans des contextes où l'organisation traditionnelle faisant défaut, de nouveaux modes d'actions sont proposés, pour faire évoluer une situation. Ces méthodologies portent un lexique spécifique : bonne gouvernance, proximité, concertation, lien social etc... Elles ont largement pénétré la sphère de l'action publique, notamment par le biais des financements « ciblés », par projets.

Je rejoins ainsi cette définition du projet urbain de Rachel Linossier et Virginie Jatton qui me semble instructive sur l'évolution de l'action publique au-delà du champ de l'urbanisme :

« Le mode de faire que tente de fédérer le vocable projet urbain relève d'une logique postmoderne de production de la ville, au sens où il se définit en opposition, voire en réaction, au productivisme et au fonctionnalisme afférent qui se sont imposés durant les années de croissance (les « Trente Glorieuses »). Pour les théoriciens, le vocable projet urbain s'est constitué comme renouvellement des méthodes d'élaboration des aménagements urbains. Les promoteurs du projet urbain ne visaient pas en soi une nouvelle conception de la ville, mais la prise en compte de l'existant en pensant à sa gestion (gestion de l'existant). Ainsi le projet urbain se présente comme une démarche issue de la pratique de l'urbanisme et non de sa conceptualisation, fruit d'un choix politique et culturel et non produit d'un modèle pseudo-scientifique légitimant des modes opérationnels singuliers »⁶³⁰.

Ces financements correspondent à des interventions renforcées de l'État, soutenant un projet spécifique et orientant ce faisant les politiques locales : des opérations de ce type ont pu exister après-guerre. Cette technique est également

629 Cf p 419, « Gouvernance », in Levy J., Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1034 p.

630 Cf p 19 in Linossier R., Jatton V., 2004, « Les récitants du projet urbain : territoires et temporalités » pp 19-30 in Zepf M. (dir.), 2004, *Concertier, gouverner et concevoir les espaces urbains*, Presses polytechniques et universitaires romandes, collection « Sciences appliquées de l'INSA Lyon », Lausanne, 175 p.

celle de l'Union Européenne, finançant par le biais d'appels à projets des programmes spécifiques. Ceux-ci ont largement contribué à la diffusion de ces lexiques et méthodologies dans les pays membres.

La participation est l'une des figures récurrentes de ces méthodologies. Elle y a pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'action, et son acceptabilité en associant les bénéficiaires à son élaboration. Le principe est simple : une action a plus de chance d'être bien accueillie, voire exploitée à bon escient par des usagers/habitants qui ne se voient pas imposer un programme, mais peuvent se prononcer en amont sur ses caractéristiques. Dans ces méthodologies qui incluent la participation comme étape d'élaboration d'un projet, l'opportunité de l'action, d'une part, sa dimension démocratique d'autre part, ne sont pas interrogées. L'opportunité est abordée en dehors du cadre participatif. Quant à sa dimension participative, elle n'est abordée qu'en cas de contestation, mais ne constitue pas un critère en soi. Il s'agit dès lors d'une participation fortement « bornée », dans ses attendus et dans le temps.

Regardons à cet aune les cadres dans lesquels s'inscrivent les trois expériences : à St Denis, le groupe de travail encourage la participation relative au projet ANRU. A Santa Croce, le projet est issu de l'*agenda* 21 local, dont les objectifs premiers sont issus des préceptes de la conférence de Rio et portent sur la durabilité. Malgré leur nature très large et englobante, ceux-ci définissent néanmoins un cadre et les *agenda*, et sont des processus fortement normés⁶³¹. Enfin, à Kottbusser Tor, le programme Soziale Stadt a vocation à amorcer un rééquilibrage pour des quartiers en décrochage : il est décliné sur des quartiers selon une méthodologie identique (diagnostic, rapports annuels, supports de communication communs, durée définie du programme pour chaque quartier).

b) Quelle place pour la participation dans ces dispositifs ?

L'insertion des expériences dans le cadre de « projets » a-t-elle un impact sur le type de participation pratiquée ? Ces projets donnent lieu à des formes d'action publique dérogatoires au droit commun. J'ai pu interpréter initialement cette mise en place de dispositifs comme une caractéristique des quartiers périphériques, mais elle peut aussi être entendue comme une réaction à une perception d'échec de l'action publique au quotidien. En dérogeant à au fonctionnement administratif, ces projets ont pour objectif d'accroître l'efficacité de l'action publique sur un champ ciblé et un

631 Voir le doc sur *agenda* 21

territoire défini. Ce statut dérogatoire suppose la mise à disposition de moyens supplémentaires, plus ou moins importants selon le cas. Chacun de ces projets est mis en place par une municipalité, avec la collaboration éventuelle d'autres échelons administratifs (la communauté d'agglomération à Saint-Denis par exemple).

Selon les cas, la participation est :

- un volet parmi d'autre du projet. Elle a vocation à y réagir, à l'améliorer
- un outil pour définir le projet
- un objectif, recoupant le précédent, amenant les gens à définir leurs propres projets.

La participation occupe donc une place plus ou moins centrale dans le projet, délimitant ainsi la sphère d'intervention des participants postés en commentateurs, inventeurs, acteurs... Dans le cas du groupe de travail, il s'agit d'un volet du projet d'aménagement : les groupes de travail sont censés améliorer la pertinence des aménagements. Dans le cas du Bici-bus, la participation constitue d'abord un outil, dans le cadre des groupes de travail, puis un objectif, afin de réaliser l'action. Dans le cas d'Idefix, la participation discursive, dans le cadre du *management* de quartier, est un outil pour orienter les fonds du quartier et ainsi développer certains projets. Mais elle constitue aussi un objectif, puisque cette participation est indispensable pour faire émerger les projets concrètement.

Quelle que soit cette posture, il est frappant de constater l'arsenal d'instruments d'évaluation que cette « mise en participation » génère. Comptes-rendus de rencontres, supports de communication annonçant les réunions, statistiques faisant état du nombre de personnes présentes, de leur nature et de leur évolution... cette précision contraste avec l'habituel flou entourant la « fabrique » de l'action publique dans d'autres domaines : il est rare en effet de trouver sur un site municipal le nombre de dossiers RMI traités, le nombre de mesures de protections de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'animateurs par colonie de vacances etc... Cette précision provient de la suspicion qui entoure la participation, autant que du cadre donné par le projet : rendre l'administration plus efficiente nécessite d'être démontré par des indicateurs.

Cette posture, dès lors, fait question. Qu'y a-t-il de commun entre l'idée de

démocratie participative et ces méthodologies, qui ont en commun d'orienter l'objet de la participation selon le sujet traité (projet d'aménagement, mobilité dans le quartier, consommation de drogue sur l'espace public...), et de devoir rendre compte de leur action ? Tout semble en effet devoir les opposer.

Ce questionnement touche à la controverse autour de l'idée de participation – que l'on a essayé de détailler plus haut – et de la constante remise en cause dont elle fait l'objet. En effet, la participation est souvent mise au service d'un nouveau mode d'action publique, dont elle apparaît comme l'un des développements les modernes et novateurs.

Le cas dionysien est le plus évident : il s'agit, lors des groupes de travail, de limiter la disjonction entre un projet technique, et les attendus de la population. Ce projet a été largement conçu au fil de réunions publiques avec les urbanistes, tentant de façonner un projet qui soit conforme aux attentes des habitants. Néanmoins, la densification urbaine qu'entraînent les reconstructions, vouées à reloger les ménages des barres démolies, les désagréments nombreux et divers qui accompagnent ces deux démolitions et les déménagements afférents, la hausse des loyers consécutive à la réhabilitation de deux barres de logements sociaux : tous ces choix urbanistiques figurent dans le B.A. BA du projet. Ils font partie de ce qui ne peut pas se discuter : cela dépend d'une économie générale du projet, d'une politique de mixité sociale, d'une obligation d'équilibre financier pour l'organisme de logements sociaux. Bien que très participatif, comparé à d'autres projets, la conception des choix fondamentaux demeure celle des élus, guidés par leurs techniciens, et fortement orientés par les financements de l'agence d'État, l'ANRU, conçue pour inciter à la « rénovation » des quartiers périphériques en amenant : « diversification » de l'habitat, rénovation du bâti, démolition, etc...

La situation est similaire dans les deux autres exemples. À Santa Croce, l'*agenda* 21 semble initialement ouvert puisqu'il est engagé dans le contexte d'un conflit local. Néanmoins, ce conflit intervient dans le contexte d'un vaste projet urbain, transformant peu à peu ce quartier ouvrier, parsemé d'usines, en quartier périphérique « contemporain », avec son centre intermodal accolé à la gare, ses nœuds de communication (en particulier de vastes ronds-points), ses équipements de loisirs liés à un usage supra-local et motorisé (les cinémas multiplex, les supermarchés). Il répond donc à une certaine conception du devenir des périphéries.

De sorte que l'atelier « cohésion sociale » et l'atelier « mobilité » de l'*agenda 21* mettent le doigt sur les caractères de cette mutation urbaine importante, qui contribue à modifier l'identité du quartier d'un point de vue urbain, et d'un point de vue social. Pourtant, la discussion se concentre sur des mesures correctrices, des aménagements ou des projets micro-locaux. La tenue de l'*agenda 21* confine finalement les réponses des habitants à des échelles micro-locales, alors même qu'ils subissent les effets d'un manque de justice spatiale.

A Kottbusser Tor, le « projet » du *management* de quartier est celui des trois qui affiche le plus clairement un objectif de mieux-être de ses habitants, de rééquilibrage social, tout en confiant un pouvoir décisionnel aux habitants membres du conseil de quartier. Pourtant, plusieurs acteurs associatifs locaux, actifs durant les premiers temps du *management* de quartier signifiaient sans fard leur amertume vis-à-vis des nouvelles orientations de celui-ci. A étudier de plus près les projets financés, il apparaît surtout une baisse drastique des enveloppes consacrées au *management* de quartier⁶³², impliquant de fait l'accroissement des « petits » projets, de moins grande ampleur que ce qu'ont pu représenter en leur temps l'installation du musée de Kreuzberg, du café de voisinage Kotti ou de Fixpunkt. Cette amertume relative au manque d'ambition du *management* de quartier rencontre les sous-entendus sur les appartenances « SPD » des membres du conseil de quartier. Luttant contre les nuisances liées à la toxico-dépendance, ces conseillers de quartiers, avec la *Bürgerinitiative* « bien pensante » seraient d'après *Niels* des acteurs de la gentrification. Cette analyse des acteurs gravitant autour du *management* de quartier confère à la participation le rôle de volet d'accompagnement d'une spéculation foncière active sur Kottbusser Tor. Elle propose des mesures en faveur de l'intégration des populations turques et des actions palliatives du manque de structures socio-éducatives pour les enfants et les adolescents.

Ce tableau bien noir des visées participatives terminerait mal des travaux résolument convaincus du bien-fondé de ces pratiques, et de leur effectivité dans les exemples considérés. Comment comprendre alors cette rencontre explosive entre idéologie modernisatrice et méthodologie participative ?

⁶³²Cette baisse est partiellement atténuée par la formation d'une enveloppe dédiée aux aménagements de voirie qui est discutée directement avec les services de l'arrondissement : cette enveloppe relève davantage d'une consultation sur les priorités de voirie que d'un budget mis à disposition.

c) La démocratie participative et les "projets"

Les quartiers périphériques font l'objet de méthodologies de l'action publique dites « innovantes », du fait de leur mutabilité. Ainsi, de nombreuses méthodologies y sont expérimentées⁶³³, relevant du *new public management*. Ces nouvelles formes d'action publique s'inscrivent dans des objectifs de bonne gouvernance. La participation des usagers concernés figure parmi les attendus méthodologiques. Ainsi, la démocratie participative y constitue une méthode et non un objectif ou même un idéal. Je rejoins ainsi l'analyse de R. Salais⁶³⁴ :

« Dans le New Public Management, sous des formes diverses, l'évaluation de la performance quantifiée se trouve internalisée, à la fois comme référence et comme objectif, dans le processus de l'action. Il s'ensuit une série de dérives potentielles, sinon déjà observables, de l'action publique. La principale dérivé est que les acteurs sont peu à peu convoqués et incités à un exercice nouveau qui consiste à chercher tous les moyens non pas d'améliorer les résultats des politiques engagées du point de vue de leurs objectifs fondamentaux, mais directement d'accroître la performance de ces politiques telles que mesurées par une batterie d'indicateurs. Le principe de ces technologies de gouvernance est le pilotage de l'action publique par la performance, telle que mesurée par un ensemble d'indicateurs, quantitatifs le plus souvent. (...) Son principal effet, sur lequel nous nous concentrons ici, est de conduire à une dérive de l'action publique. En bref, plutôt que de chercher une connaissance objective des faits de manière à mener des politiques réellement adéquates aux réalités et aux aspirations, l'action publique tend à être réorganisée autour d'un processus de fabrication rationnelle du chiffre. (...) L'enjeu n'est plus d'améliorer réellement les situations (ce réel étant constaté par des méthodes d'enquête et de recueil de données qui privilégient une connaissance véritable des situations de vie et de travail), mais d'obtenir la performance quantitative souhaitée, quelle qu'en soit la méthode. (p 135). Car la délégation de responsabilité au niveau local et au niveau des services opérationnels, ajoutée au fait d'être soumis soi-même à une évaluation de sa propre performance (délégation et évaluation sont des règles de base dans le New Public Management) conduit à ce que ces praticiens doivent assumer les conséquences d'un tel management (travail mal fait, moyens insuffisants, exclusion des cas les plus difficiles, dépersonnalisation) en contradiction avec leur éthique professionnelle.»

633Citons comme exemple de ces méthodologies la « gestion urbaine de proximité », qui est systématiquement prescrite en complément d'un projet ANRU, et a vocation à normer et améliorer l'entretien des quartiers pendant, et après la phase de rénovation urbaine. La mise en place de ces méthodes gestionnaires est suivie par les instances de l'ANRU, qui financent en partie l'ingénierie du projet. En revanche, celui-ci ne dispose pas de moyens destinés à améliorer en propre cette gestion. Le gain qualitatif de gestion doit donc provenir d'une meilleure organisation, qui doit seule suffire, et non de dépenses publiques supplémentaires. L'idéologie sous-tendue est donc qu'un gain d'efficacité de l'action publique est possible sans accroissement des coûts. Dans la pratique, dans le quartier Sémar, son application s'est avérée complètement infructueuse et inadaptée face à trois éléments : l'accroissement exponentiel des besoins (et des coûts) liés à l'entretien du quartier durant les travaux ; l'absence de renouvellement des machines du service propreté ; le manque d'une politique efficace de ressources humaines pour les agents du service en question, pour faire face à un absentéisme récurrent.

634Les principes du *New public management*, tels que définis par l'OCDE sont les suivants : décentralisation au profit d'unités gouvernementales et dévolution de responsabilités à des niveaux inférieurs du gouvernement (aux municipalités, par exemple) ; réexamen de ce que le gouvernement doit payer et faire, payer et ne pas faire, ni payer ni faire ; réduction du secteur public et privatisation d'activités ou création d'organes autonomes pour les réaliser ; prise en compte de manières moins coûteuses de rendre des services, telles que la sous-traitance, les mécanismes du marché et le paiement par l'utilisateur ; information du client, incluant des normes explicites de qualité pour le service public ; *benchmarking* et évaluation des résultats ; réformes destinées à simplifier la réglementation et à réduire ses coûts » Cf OCDE, Ministerial Symposium on the Future of Public Services, Paris, OCDE, March 1996 cité p 55 in Saravia E., 2003, « La réforme de l'état au Brésil : l'influence du *New Public Management* », p. 55-65 in *Revue française d'administration publique* 2003/1-2, N°105-106, Paris. On attribue également un sens plus étroit à cette expression, celui d'« une approche de la compréhension de la gouvernance moderne mettant l'accent sur la logique du contrat »6. En ce sens, la contractualisation en constitue le cœur » cf p 535 in Mendes J., "La réforme du système administratif Portugais : *New Public Management* ou État néo-wébérien ?", p. 533-553 in *Revue française d'administration publique* 2006/3, n° 119, ENA, Paris. Pour mettre en perspective l'apparition de cette notion, il faut considérer qu'« a émergé dès les années 1980, une conception de la modernisation de l'État qui a pris de l'ampleur jusqu'à devenir dominante dans les années 2000, conception reposant sur une stratégie modernisatrice unique : le transfert de normes et outils de gestion issus du secteur privé vers le secteur public. » p 40 in Berrebi-Hoffmann I. et Grémion P., "Élites intellectuelles et réforme de l'État. Esquisse en trois temps d'un déplacement d'expertise", pp. 39-59 *Cahiers internationaux de sociologie* 2009/1, 126, PUF, Paris.

Ces dispositifs se caractérisent par une méthodologie dite de projet, confrontant des objectifs à des résultats, proposant des indicateurs de réussite⁶³⁵ et fonctionnant par compte-rendus visibles et accessibles. Ils sont traversés par l'idée de modernisation de l'administration, et l'objectif de rationaliser les coûts. Ces procédures conduisent à « percuter » le fonctionnement traditionnel de l'administration, le projet étant accompagné d'un certain nombre de moyens « fléchés »⁶³⁶. Parmi la « valise » d'outils à la disposition des administrations qui mettent en œuvre ces projets, se trouve la participation des usagers et habitants concernés.

Ces modes de gouvernance sont à mettre en relation avec le contexte urbain voire métropolitain des quartiers considérés⁶³⁷. Cette nouvelle dimension de la ville conduit à l'émergence de nouveaux modes de gestion, ayant vocation à appréhender le caractère intriqué des compétences et contraintes qui régissent la ville. Ces modes de gestion, divers, sont assez bien caractérisés par la notion contemporaine de « projet ». L'urbanisme est l'un des champs qui a le plus développé cette notion et cette pratique de projet, théorisant les approches qui y sont accolées.

Ces modes de gouvernance ont aussi pour particularité de faire la synthèse de plusieurs échelons décisionnels. Le projet ANRU est exemplaire de cette condensation des échelons décisionnels, puisqu'y sont présents l'État (et ses agences déléguées), l'État déconcentré au niveau départemental, la région, éventuellement le département, et surtout, la communauté d'agglomération, la ville et ses adjoints « locaux » chargés du quartier. Cependant, l'*agenda 21* et le *management* de quartier font également l'objet de pilotages croisés entre l'échelon local et supra-local (circonscription et ville pour Reggio, arrondissement, ville et *Land* pour Berlin). Ces « synthèses » de pouvoirs ont plusieurs objectifs, dont celui de rendre les décisions cohérentes et ciblées, entre les différents niveaux décisionnels. En outre, selon le mode de pilotage adopté, et c'est le cas dans les trois cas, l'échelon local est en principe largement valorisé dans le processus, car c'est à lui

635 Cf pp 132 puis 137 Cf In **Salais R.**, 2010, « Usages et mésusages de l'argument statistique : le pilotage des politiques publiques par la performance » pp 129-147 in **Durand P.** (coord), 2010, *Évaluation des politiques publiques sanitaires et sociales Revue Française des Affaires sociales, La Documentation française, Paris.*

636 C'est-à-dire qui ne peuvent être utilisés que pour l'objectif assigné par l'organisme financeur.

637 La métropolisation contribue à transformer les modes de gouvernement de la démocratie représentative : ainsi, « la métropolisation est l'occasion d'une modernisation de la vie politique où, par une sorte de réalisme politique, par souci d'efficacité, la puissance publique se devrait d'être incertaine, hésitante, et donc modeste. » cf p 64 in **Guéranger D., Russeil S.**, 2004, « Métropolisation et transformation de l'action publique : essai d'analyse comparative », pp 61-70 in **Zepf M.**, 2004, id supra. Le projet urbain est l'une des approches développée pour aborder cette complexité, qui se prête davantage à la négociation entre partenaires impliqués dans la gouvernance de l'agglomération, qu'à l'affichage de convictions politiques. Cette analyse rejoint en partie celle d'Yves Chalas sur la "pensée faible". Cf **Chalas Y.**, 2004, « La pensée faible comme refondation de l'action publique », pp 41-53 in **Zepf M.**, 2004, id supra

qu'est reconnue la légitimité de connaître le terrain. Dès lors, la posture de compte-rendu est inhérente aux processus participatifs initiés dans ce cadre : en effet, la structure locale se trouve en position de rendre des comptes aux échelons supérieurs qui disposent des financements et valident dans ces processus la légitimité du local.

Ces formes de gouvernances « synthétiques » sont exemplaires de modes de gouvernance liés à la gestion de systèmes complexes comme les métropoles. Comme l'indiquent Linossier R. et Jatton V.⁶³⁸ dans le cas du projet urbain, plusieurs référents territoriaux se superposent, et le projet est caractérisé par le multipartenariat. De grands ensembles naturels, nécessitant une gestion précise des risques et de l'entretien de l'éco-système peuvent constituer des terrains privilégiés de ce type de gouvernance croisées. Les grandes villes, voire les métropoles, en sont un autre. Pourquoi ? Elles nécessitent en effet d'articuler les déplacements, les fonctions « ressources » (centre inter-modaux, centres d'approvisionnement comme les super-marchés etc...), et, parmi plein d'autres contraintes, la gestion des inégalités entre centres et périphéries. Les trois dispositifs étudiés ici sont voués à « gérer » ces inégalités, sous différents aspects (urbains, sociaux etc...) et à compenser les injustices ainsi générées.

Cette animation de dispositif pose plusieurs questions : quelle est la potentialité démocratique d'un dispositif multipartenarial ? Pour reprendre l'assertion de Linossier R. et Jatton V., toujours à propos du projet urbain: « L'appellation projet urbain demeure, mais ne correspond plus aux caractéristiques démocratiques et libérales liées à la notion : l'économique occupe une place prépondérante par rapport à la dimension sociale que la notion même de projet urbain se devrait d'impliquer. »⁶³⁹

L'ambition démocratique paraît réduite par le caractère corseté du cadre de la discussion. Cela rappelle le double sens du terme « concertation », qui désigne tantôt une association des habitants à la discussion en amont de la décision politique, tantôt celle de différents partenaires institutionnels ou économiques, comme dans une ZAC. Elle se trouve également réduite par le sens général donné à cette concertation : à la suite d'Yves Chalas, je postule que ces dispositifs relèvent de la « pensée faible », qu'il définit comme suit :

«L'utilisation, qui plus est première, du terme « pensée » dans le concept de pensée

⁶³⁸Linossier R., Jatton V., 2004, id supra

⁶³⁹p 23 in Linossier R., Jatton V., 2004, id supra

faible indique que l'action publique ne souffre pas de se retrouver aujourd'hui sans grands modèles de références traditionnels hérités du passé ou produits pour l'avenir (...). Affirmer le contraire, c'est non seulement ne pas voir que l'action publique affiche, revendique et cultive une culture de l'action qui entend se passer de lyrisme et de métaphysique (...) La pensée faible est d'abord une pensée autre. C'est une pensée neuve et innovante dans l'action publique. (...) La pensée faible est une stratégie pour l'action, mieux, la stratégie élaborée aujourd'hui par l'action animée du souci qui lui reste constant d'être efficace et responsable. Autrement dit, gérer, réguler, construire, faire avancer les projets, aboutir à des résultats, exigent aujourd'hui le recours à la stratégie de la pensée faible. »⁶⁴⁰

Ce concept de pensée faible qui semble tout à fait opérant pour aborder les dispositifs participatifs, conduit Yves Chalas, à postuler du caractère moins technocratique et plus politique de cette nouvelle ère de l'action publique. Ce refus de souscrire à des idéologies "repérées" est logiquement à l'origine d'une redéfinition des rôles entre champ technico-administratif et champ politique. Sa conjonction avec des pilotages multi-scalaires et multi-partenariaux apparaît comme un possible renforcement de l'approche technocratique, centrée sur les processus, voire les procédures, davantage que sur les objectifs initiaux du projet. Je souscris néanmoins aux déductions d'Yves Chalas car il apparaît qu'une absence affichée d'orientation politique, un gonflement de la complexité décisionnelle, et la tension des projets vers des critères d'efficacité de gestion, sont bien le fruit d'une réelle idéologie politique. Celle-ci, par son absence apparente, est plus discrète que les « grands récits » qui présidaient à l'action publique d'hier. Elle n'en est pas moins opérante, et d'autant plus qu'elle est assimilée⁶⁴¹ par les acteurs de différents champs (administratif, politique, habitants) comme l'approche légitime et responsable de l'action publique, garante des deniers publics.

3) Gérer l'altérité des quartiers par la participation

Outre cette appréhension métropolitaine du phénomène, il s'agit également de dispositifs qui s'insèrent dans un contexte économique de crise. Cette expression a *a priori* peu de sens : existe-t-il une évolution sociale sans qu'il soit question de crise ? Il faut donc définir ce que l'on entend ici par « crise ». La « crise » est, dans certains

⁶⁴⁰Cf Chalas Y., 2004, id supra

⁶⁴¹Cela nous renvoie à la question de l'établissement d'indicateurs et à leurs présupposés : « Toute batterie d'indicateurs sélectionne et construit les domaines supposés pertinents pour l'action publique à entreprendre dans le secteur considéré. En d'autres termes, cette batterie offre à l'avance une description du monde tel qu'il devrait être, de la manière dont il devrait fonctionner. Mais cette normativité n'est pas véritablement débattue, car elle est incorporée dans une matière hautement technique pour le profane (ainsi que pour l'homme politique ou le bureaucrate européen) : celle du choix des indicateurs, de leurs modalités de calcul, des sources statistiques utilisées pour les mesurer. Elle est de ce fait dissimulée. (...) En créant un environnement de procédures et de preuves, ce type de *management* politique entraîne (et de proche en proche, présuppose) une difficulté croissante à porter dans l'espace public un jugement sur les écarts à la norme, sur les dysfonctionnements et les dégâts sociaux, tout comme l'incapacité à articuler et à faire avancer des revendications à leur égard qui soient légitimes, car les faits sont déjà là. (...) On est tenté de caractériser le régime politique induit comme a-démocratique. La domination et la dépossession prennent une forme objective, car elles deviennent justifiées par des instruments techniques hors de tout soupçon, qui rendent difficile de monter une contestation politique (et encore plus une alternative crédible). » p 138-139 puis p 144-145 in Salais R., 2010, id supra

cas, financière : à Berlin comme à Saint-Denis, les ressources financières publiques sont présentées comme denrées rares. J'en veux pour preuve à Berlin la situation de faillite du Land, la révision des salaires des fonctionnaires, et les propos des fonctionnaires de l'arrondissement et du *management* de quartier qui se positionnent au cœur de cette alternative : accepter qu'il n'y ait plus de service collectif puisque la collectivité locale ne peut les assumer, ou les prendre en charge soi-même. A Sémard, cette « crise » se caractérise notamment par le retrait de certains services publics (la CAF, qui n'assure plus de permanences locales), la réduction du personnel de proximité (notamment chez le bailleur), la difficulté des agents municipaux locaux pour être remplacés en cas de maladie (c'est le cas des ATSEM, des animateurs). Cette crise des finances publiques est compensée de façon contrastée par l'effet d'aubaine que produit l'abondance des financements qui de l'ANRU, qui de Soziale Stadt. Ces financements, ciblant un certain type d'intervention sur le quartier, sont perçus comme des ressources disproportionnées, et mal réparties, par certains acteurs locaux, qui constatent que les services sociaux, par exemple périclitent.

Par crise, j'entends aussi la crise qui touche directement les habitants de ces quartiers. Dans les quartiers périphériques, habitent prioritairement des habitants dont les revenus sont plus bas que la moyenne de l'agglomération, et qui rencontrent un faisceau de difficultés, qui peuvent être économiques, sanitaires, etc... Dès lors, on pourrait nier le statut de « crise » à cette situation durable de difficultés socio-économiques rencontrées par les habitants de ces quartiers. Deux raisons me poussent néanmoins à l'employer. Pour l'explicitier, je m'appuierai sur l'exemple français. D'une part, la perception de cette situation d'inégalité me semble s'être modifiée d'abord dans les années 1980, puis plus récemment dans les années 2000. Elle a bien sûr été approfondie par la massification du chômage, touchant particulièrement la population ouvrière résidant en périphérie. Puis, au fil de l'apparition du parti du Front National d'une part, et de l'interprétation politique et médiatique qui a été donnée des différents événements violents qui se sont déroulés dans les « banlieues », elle s'est focalisée sur la question de l'intégration, et de la relation entre périphérie et habitants d'origine étrangère, particulièrement depuis les années 2000. D'autre part, le terme de « crise », s'il désigne un épisode limité dans le temps, rend aussi compte d'une notion de gravité du phénomène. L'ampleur de la situation de difficulté des habitants des quartiers périphériques me semble autoriser

le terme de « crise », non pour nier la gravité du phénomène dans les années 1950 ou 1980, mais pour en souligner l'acuité, pour des observateurs extérieurs mais surtout pour les gens eux-mêmes qui y résident et la subissent, qui en font part, sur des modes divers, régulièrement. Cette analyse, assez franco-centrée, s'applique aussi aux terrains allemands et italiens, sur des temporalités différentes. A Kottbusser Tor, la question du devenir des descendants de *Gastarbeiter*, qui n'ont toujours pas la nationalité, et font l'objet de discriminations au quotidien, et celle des possibilités de résorption des injustices dont ils pâtissent du fait de revenus, emplois, moins favorables est l'une des thématiques centrales du *management* de quartier. A Santa Croce, la question de la « crise » est autrement plus récente, mais tout aussi violente. L'arrivée de migrants « extra-communautaires » apparaît dans les registres statistiques communaux comme un événement fortement « monitoré » et dans les discours des habitants, comme un facteur radical d'évolution du quartier. D'après les données, il est à supposer que ces nouveaux habitants ne modifient pas la structure socio-économique du quartier, qui était déjà un quartier populaire, d'ouvriers. Cependant, la perception des habitants et de la municipalité est bien celle d'un changement.

Ces dispositifs dérogatoires, en gérant la « crise », que ce soit celle des fonds publics ou la crise « sociale » perçue par les acteurs locaux, ont donc un positionnement tout à fait particulier : il s'agit de modes de résolution, éphémères, engageant des moyens spécifiques et plus importants que le « droit commun ».

Ainsi, la situation de la participation dans ce contexte est particulièrement difficile à appréhender parce qu'elle se situe au sein du *continuum* suivant :

↓	Contexte libéral de croissance des injustices socio-spatiales
↓	Action publique reconnue défaillante dans ce contexte
↓	Mise en place d'un dispositif dérogatoire pour remédier aux injustices en question
↓	Dispositif conçu selon un principe d'efficacité : nécessaire résultat et amélioration. Principe d'amélioration de l'action publique défaillante
↓	Dispositif associant les différents pouvoirs : démocratiques ou non
↓	Au sein du dispositif, la participation
↓	Objet de la participation : les injustices socio-spatiales
↓	Place variable de la participation
↓	Obstacles : contrainte financière, technique, du réel social, des échelles
↓	Aboutissement d'amélioration relative de quelques situations.

Tableau 15: Continuum de la participation dans le cadre d'un dispositif dérogatoire

En somme, le fonctionnement général de la métropole, fondé sur une gestion d'inégalités socio-spatiales, tendrait à créer des espaces de micro-régulation locale. Cette micro-régulation, dans le cadre qui lui est prêté, ne peut en aucun cas atteindre les étapes précédentes, présidant à la situation nécessitant régulation. Un point de vue soupçonneux voudrait que cette limitation soit intentionnelle.

Je n'adhère pas à cette vision noire d'une participation instrumentalisée. D'abord parce que je ne souscris pas à une vision dépersonnalisée des politiques publiques : elles sont énoncées par des personnes, et mises en œuvre par d'autres personnes. Celles-ci, à les entendre, à les voir à l'œuvre, sont bien loin de ce machiavélisme. Elles sont souvent animées par une conviction qui se rapproche davantage de la foi dans une amélioration, une réduction des inégalités ; souvent, même, une réelle confiance et adhésion à l'idée que les habitants et usagers des périphéries savent mieux que d'autres ce qui est bon pour leur environnement.

Quel est donc l'engrenage qui manque ? Quels poussières grippent le mécanisme d'une réforme de fond engagée par la démocratie participative dans les quartiers périphériques ?

Commençons par les obstacles les plus évidents, ceux dont il est facile de convenir. Un premier pourrait se résumer par le terme de complexité⁶⁴². Les questions urbaines sont complexes, parce qu'elles engagent des technicités diverses et élevées, des sommes conséquentes, des temporalités longues. Cette analyse s'inspire fortement des projets urbains, mais s'applique à la mise en place d'un

⁶⁴² Le livre de Françoise Gerbaux a notamment fait date sur le sujet : **Gerbaux F.** (dir), 1999, Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité, Éditions de l'Aube, Paris, 192 p.

agenda 21, comme d'un *management* de quartier ayant vocation à limiter le décrochage du quartier : les attendus de ces dispositifs concernent des systèmes d'acteurs, de financements, de territorialités imbriquées. L'implication des usagers et des habitants pour penser ces vastes questions n'est pas une chose évidente, au-delà de toutes les nécessaires formations dont des participants peuvent bénéficier...

Deuxième obstacle, plus délicat, celui des échelles : les problématiques abordées dans ces dispositifs prennent corps, nécessairement, à une échelle locale, tout en relevant de dynamiques supra-locales. Ainsi, la répartition des logements sociaux en Ile de France, l'élaboration d'une politique sur la toxico-dépendance et le commerce de stupéfiants, les politiques migratoires ou de trafic automobile local sont des problématiques qui impactent très directement les expériences participatives étudiées, sans pour autant qu'un « saut » d'échelle soit possible. Cette réflexion amène celle des instances participatives aux échelons supérieurs (conférences de citoyens, conseil communautaire de Plaine Commune, etc, participation au plan de la mobilité à Reggio) : celles-ci sont souvent fortement spécialisées (la question des transports, celle de la santé, etc...) et suffisamment structurées pour empêcher toute interaction fluide et raisonnée avec les instances participatives « inférieures ». Elles sont en outre recoupées par les déficits démocratiques qui traversent certains échelons locaux ou supra-locaux, voire se renforcent : j'entends par là l'élection au suffrage indirect des conseillers des communautés d'agglomération en France (celles-ci étant généralement en charge de l'urbanisme), la réduction du nombre de circonscriptions à Reggio Emilia et l'élection indirecte des présidents, l'accroissement des « agences » para-publiques sans liens directs avec le suffrage universel (l'ANRU, l'ACSE, les structures locales de Soziale Stadt).

Dernier obstacle, majeur, celui de la réflexion de fond à accorder sur le sens de ces périphéries, d'une part, et le fonctionnement général des politiques publiques dans le contexte libéral. Cette question renvoie à la thématique déjà abordée du lien intrinsèque entre démocratie – périphérie – et injustice socio-spatiale. Mais elle renvoie aussi, plus concrètement au premier maillon de la chaîne logique édictée plus haut : le contexte de croissance de ces injustices socio-spatiales. Les dispositifs mis en œuvre à la suite d'un tel constat peuvent être fort bien intentionnés, ils n'en restent pas moins des dispositifs de « gestion » d'une politique plus générale. L'objectif de « mixité sociale » en est un exemple : cette appellation recouvre la recherche d'un mélange entre différentes classes sociales dans un quartier qui est

supposé homogène du point de vue d'une classe sociale dite « défavorisée » ; la réalisation de logements sociaux répondant à des dispositifs de financements divers, stratifiant les habitants selon des logements plus ou moins coûteux. Cette idée recouvre aussi parfois, chez certains interlocuteurs, le souhait de « mélanger » les « communautés », pour éviter une « ghettoïsation ». Cette injonction à la mixité n'a donc rien d'anodin, et porte une idéologie politique, un idéal de société qui n'est pas mis en question dans l'instance du groupe de travail.

En fait, elle l'est parfois. Ainsi, un groupe de travail sur le devenir du nord du quartier aborde la question de l'accession sociale. Galvanisés par l'amicale des locataires, les habitants présents tiennent alors un discours commun : l'accession sociale est préférable à l'accession « tout court » (dispositif d'accès à la propriété sans sécurisation pour les accédants, et présentant le double risque de faillite financière pour les personnes concernées, et de développement de copropriétés dégradées si les difficultés se généralisent). Mais, la priorité demeurent pour eux la construction de logements sociaux, voire très sociaux. Ce discours, absolument pas conforme aux objectifs du projet de rénovation urbaine, outille par la suite les techniciens pour promouvoir l'idée que de l'accession « très sociale » pourrait être envisagée. Il ne s'agit pas d'une prise en compte « brute » des attentes des habitants, mais d'un infléchissement notable de la réflexion sur ce micro-quartier, passant de l'injonction « promouvoir la mixité sociale par la diversification de l'habitat » à « répondre à la demande sociale de logements à bas coûts ». Une fois de plus, la porosité entre un fonctionnement apparemment étanche à toute intervention réelle des habitants, se voit contrecarrée par la réalité des infléchissements qu'induisent les discours des habitants.

Plusieurs politistes ont étudié en profondeur la question de l'insertion des dispositifs participatifs au sein des systèmes libéraux ou d'État-providence. Leurs typologies méritent d'être évoquées pour y répartir chacune des expériences.

Je précise que je ne souscris pas à la distinction opérée par les auteurs de la première typologie entre ces modèles et la démocratie participative. Ils relèvent tous à mon sens de formes de démocratie participative, que je considère moins d'un point de vue procédural (les citoyens ont-ils ou non une compétence décisionnelle⁶⁴³)

643« En France, le terme de démocratie participative en est venu à être employé pour qualifier la plupart des démarches associant d'une manière ou d'une autre des citoyens non élus au processus de prise de décision, même lorsqu'elles sont purement consultatives. La notion a cependant un usage plus précis, qu'il convient de privilégier pour éviter les confusions : elle désigne l'articulation des mécanismes classiques du gouvernement représentatif, où les représentants sont les seuls habilités à prendre des décisions, avec des procédures de démocratie directe où des habitants non élus (et leurs délégués soumis à un

qu'essentialiste (l'appelle-t-on démocratie participative ou pas). En outre, je ne cite ici que les types qui me semblent répondre aux situations locales que j'étudie.

		Typologie de Jobert			
		Troisième voie transatlantique ⁶⁴⁴	Modernisation tutélaire ⁶⁴⁵	Modèle intégrateur ⁶⁴⁶	Modèle néoconservateur ⁶⁴⁷
Typologie de Sintomer	Démocratie de proximité ⁶⁴⁸	Groupe de travail	Groupe de travail		
	Modernisation participative ⁶⁴⁹	Groupe de travail	Groupe de travail		
	Néo-corporatisme ⁶⁵⁰			Bici-bus	
	Développement communautaire ⁶⁵¹				Idefix

Tableau 16: Modèles de participation de B. Jobert et Y. Sintomer

Ces typologies sont opératoires pour distinguer les différents rapports possibles entre participation et État-providence libéral. Elles se prêtent à des combinaisons, permettant d'élaborer des types nuancés, complexes, en associant des tendances

mandat semi-impératif) se voient reconnaître une compétence décisionnelle ». p 39 p 38-39 in **Sintomer Y., Herzberg C., Röcke A.**, 2009, "Cartographie des modèles participatifs", pp 37-43 in **Sintomer Y.**, 2009, *La démocratie participative*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, Paris, 104 p.

644« Les troisièmes voies conduisent donc à une rencontre incertaine entre les préceptes de l'orthodoxie économique et l'affirmation d'un impératif moral de lutte contre la pauvreté, le tout opérant une marginalisation des partenaires sociaux de la modernisation. » p 35 in **Jobert B.**, 2009, « Modèles d'implication de la société civile », pp 33-36 in **Sintomer Y.**, 2009, *La démocratie participative*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, Paris, 104 p.

645« La démocratie sociale s'organise autour des protagonistes de la relation salariale, dont la généralisation paraît inéluctable. (...) La rhétorique de la société civile s'est constituée contre un modèle de modernisation tutélaire où l'alliance de l'État et des professions balisent strictement le jeu de la société civile. (...) Le modèle tutélaire vacille quand le doute s'introduit dans les vertus universelles du productivisme, et quand les grandes institutions socialisatrices – Églises, partis -perdent de leur aura et de leur emprise sur les populations ». pp 33-34 in **Jobert B.**, 2009, id supra

646« d'une part, il [l'État] intervient dans la formation même de la société civile, et, d'autre part, il assure l'ouverture de la sphère publique à des mouvements faiblement institutionnalisés ou organisés. » p 36 in **Jobert B.**, 2009, id supra

647« l'État, son système représentatif, ses groupes d'intérêt, sont à l'origine d'un dépérissement des institutions qui forment l'épine dorsale de la société – la famille, la religion, la patrie. Poussé par les mouvements pour l'affirmation des droits aux plus démunis, l'État-providence aurait multiplié les situations de dépendance vis-à-vis du *Welfare*, entraînant une passivité démoralisatrice de la population » p 34 in **Jobert B.**, 2009, id supra

648« Elle constitue une inflexion délibérative du républicanisme. (...) La démocratie de proximité n'est pas un instrument de justice sociale, même si elle peut garantir le maintien d'une certaine solidarité ». p 39 in **Sintomer Y., Herzberg C., Röcke A.**, 2009, id supra

649« l'État essaye de se moderniser pour regagner en efficacité et en légitimité et résister aux pression en faveur des privatisations. (...) la participation relève d'abord d'une bonne gestion, même si l'amélioration de celle-ci est censée déboucher sur une légitimité accrue des politiques publiques » p 40 in **Sintomer Y., Herzberg C., Röcke A.**, 2009, id supra

650« le gouvernement local s'affirme en organisant autour de lui la participation des groupes organisés (associations, syndicats de salariés et patronaux à, des secteurs sociaux (troisième âge, étrangers, etc...) et des diverses institutions locales. Il vise à permettre une large concertation avec les « forces qui comptent et tend ainsi vers un consensus social à travers une médiation des intérêts, des valeurs et des demandes de reconnaissance des différentes composantes de la société ». p 43 in **Sintomer Y., Herzberg C., Röcke A.**, 2009, id supra

651« la participation porte de façon fondamentale sur la phase de réalisation des projets, dans un contexte de dissociation entre l'administration municipale et un dispositif participatif fort, marqué par des dynamiques *bottom-up* et pas seulement *top-down*. » p 42 in **Sintomer Y., Herzberg C., Röcke A.**, 2009, id supra

parfois contradictoires, notamment dans le cas d'Idefix.

En revanche, elles ne sont pas fonctionnelles pour examiner la relation entre la situation périphérique et les apports des expériences participatives. Je propose de tenter de décliner sous la forme du rapport à une politique d'aménagement, au sens où l'aménagement aurait pour tâche la réduction des injustices liées aux inégalités socio-spatiales. Chacune de ces expériences vise à résoudre une problématique liée au caractère périphérique. Quels seraient les critères de cette modélisation ?

Type d'injustice	Action sur le bâti : dégradé, ancien, lié à de la construction d'habitat populaire	Régulation de la sphère publique sur la spéculation foncière	Aménagement « exploitant » les ressources en foncier disponible : accroissement des nuisances	Actions correctrices des aménagements nuisibles	Politique de « mixité sociale » (logement, commerce, écoles)	Entretien renforcé de l'espace public, investissement sur les jeux pour enfants	Mécanismes de gentrification
Sémard	++	+	—	++	++	++	+
Santa Croce	0	0	++	+	+	0	-
Kottbusser Tor	+(années 1980)	-	+(années 1980)		+	++	++

Tableau 17: Critères de modélisation des expériences participatives

Ces critères me permettent de désigner trois modèles de participation au territoire en périphérie :

- La gestion de périphérie par une amélioration « moyenne » intégrant les populations présentes, tentant de réduire les nuisances qu'ils subissent en périphérie. Ce type d'aménagement suppose une intervention lourde sur le bâti, la construction d'équipements publics (une maison de quartier), une régulation de la spéculation foncière par une politique de logement social (elle-même soumise à des contraintes d'équilibre), des aménagements « correcteurs » des facteurs de nuisance (mur anti-bruit, apaisement des circulations, réalisation d'un tramway). Ces actions « lourdes » s'accompagnent de la promotion de la mixité sociale, par le jeu de la diversité des loyers, d'un entretien accru des espaces publics dégradés. L'un des effets sociaux est de réduire l'offre de logements à bas coûts, et de limiter, à long terme, l'attribution des logements sociaux à des ménages à faibles revenus : ce faisant, le caractère populaire de cette périphérie est progressivement atténué puisque les ménages populaires sont orientés vers d'autres secteurs du bailleur. La

participation est sollicitée ici sur l'organisation générale du projet : le bâti, les espaces publics, le type de logement. Elle se fait néanmoins dans le cadre des contraintes techniques qui président aux actions urbanistiques, dans la limite des équilibres financiers prévus à l'origine du projet (et nécessitant notamment de prévoir un certain nombre de logements plus coûteux). Surtout, elle s'inscrit, dans le cadre de l'orientation générale du projet : réduire son caractère périphérique par une évolution du peuplement et de la qualité des logements. Elle est ainsi conforme aux modèles identifiés plus haut, à mi-chemin entre une tentative délibérative et une modernisation visant à gagner en efficacité, en accord avec « une orthodoxie économique ». Comme indiqué dans le modèle de « modernisation tutélaire », cette place dédiée à la participation rencontre des limites quand les modes de sociabilité traditionnels deviennent défaillants, dans le contexte d'une précarisation croissante.

- Gestion de la périphérie « exploitée » : dans ce mode d'aménagement, l'usage de l'espace périphérique à des fins d'urbanisation au service du centre se poursuit. Il exploite notamment les fortes potentialités d'un espace en marge de territoires ruraux, et disposant de vastes friches industrielles. Quelques actions correctrices sont initiées pour rendre supportable cet aménagement pour la population locale : apaisement des circulations, actions de cohésion sociale au niveau local, etc... poursuite de l'usage « profitable » de l'espace, et création de zones plus protégées, accompagnement par des mesures rectificatrices. La question de la mixité sociale, visant principalement les « extra-communautaires », s'installe progressivement dans le discours des acteurs locaux, notamment habitants. La participation des habitants est orientée sur les actions « correctrices » des aménagements et sur des projets de convivialité. Issue du néo-corporatisme, associant les forces sociales structurées pour parvenir à un consensus sur les mesures à prendre, elle dénote aussi partiellement le modèle intégrateur, notamment pour le rôle joué par l'administration dans le renforcement de la société civile, qui occupe une place importante dans les processus participatifs. Ce fonctionnement, néanmoins, ouvre la discussion sur un plan local, dans le sens d'une « gestion » des « nuisances exprimées », et non d'une réévaluation des conditions d'aménagement des périphéries reggiennes.

- Gestion de la périphérie « centrale » : la situation de Kottbusser Tor, proche du cœur de Berlin, confère un statut particulier à cette périphérie, soumise à de forts phénomènes de spéculation. Durant les années 1970, la politique d'aménagement visant à rentabiliser ce terrain, densifier les habitations, et implanter un

aménagement fortement nuisible (une rocade autoroutière) a été arrêtée par le *Haüserkampf*. Néanmoins, la gentrification est signalée par tous les acteurs du quartier, et la spéculation foncière entraîne une forte hausse de loyer. Dans ce contexte, l'administration promeut un entretien renforcé des espaces publics, une mixité sociale dans les écoles. La participation est ici orientée sur la gestion des phénomènes visibles de pauvreté. Si Idefix concerne les toxico-dépendants, les projets les plus récents issus du *management* de quartier se concentrent davantage sur les espaces de jeux des enfants et sur l'insertion des habitants « sans origine allemande »⁶⁵², généralement turcophones. L'échelle des projets, le mode très territorialisé, et les priorités définies par le *management* de quartier au terme du diagnostic social n'ouvrent pas la participation sur la question des prix du foncier, et mettent peu en relation la question de l'emploi avec les quartiers centraux voisins. Dans ce fonctionnement, l'initiative privée semble donc fortement encouragée, qu'elle soit de nature économique, et prépondérante dans les mécanismes fonciers, ou sociale, dans le domaine de l'aide à la personne. En cela, cette appréhension du caractère périphérique recouvre conjointement le modèle néo-conservateur, valorisant fortement des interventions alternatives à celles de l'État-providence, et le développement communautaire, passant par des actions participatives très détachées de l'administration.

Ces trois modes de participation à la gestion des périphéries font apparaître plusieurs points communs.

L'insertion de ces projets dans un dispositif participatif territorialisé pose une question d'échelle : la participation est tournée vers un objectif de réduction des injustices liées au caractère périphérique. Cependant, celui-ci est évidemment corrélé à une relation à un (ou des) centres (économiques, symboliques, géographiques...). Dès lors, penser la périphérie au travers de ses manifestations locales est nécessairement insuffisant. Sans postuler que les dispositifs locaux sont marqués par un manque de sincérité dans leurs objectifs, cela conduit néanmoins à s'interroger sur les possibilités de participation à des échelles supra-locales, sur la perméabilité des dispositifs locaux avec des dispositifs d'échelles « supérieures », et enfin sur la pertinence à construire un cadre à la démocratie participative sur une base territoriale, inopérant dès lors que des relations à l'échelle urbaine sont abordées.

652Pour reprendre la terminologie allemande « *nicht-deutscher-Herkunft* »

Ces expériences participatives s'inscrivent en outre au sein de politiques publiques, qui définissent des orientations sur le mode de gestion des périphéries. Ces trois exemples traduisent des gestions de nature « correctrice » par rapport aux désagréments subis par les périphéries. Dans deux des situations, elles conduisent à ou laissent le marché limiter progressivement l'accès du quartier aux ménages les plus populaires. Ce faisant, elles résorbent effectivement l'un des facteurs conduisant au caractère périphérique. A l'échelle métropolitaine, ces évolutions micro-locales contribuent à repousser aux nouvelles marges de la ville les ménages les plus précaires. Elles engendrent donc de nouvelles périphéries, généralement situées plus loin des centres de décision. Les collectivités sont amenées à gouverner leur territoire et les habitants qui y résident. Cependant, elles agissent dans un cadre général, la baisse des financements publics « classiques », au profit notamment des financements « ciblés », incitant à saisir des opportunités comme l'ANRU, un *agenda* 21 etc... Les offices HLM en France, interviennent également dans le contexte d'une réduction des aides à la construction de logements sociaux, engendrant une recherche accrue de l'équilibre financier. Dès lors, il semble difficile d'imputer aux seules administrations locales la responsabilité d'une politique d'aménagement des périphéries qui ne contribue qu'en apparence à rectifier les injustices dont elles font l'objet. De sorte que poser la question de la sincérité des dispositifs participatifs, instrumentalisés dans des visées néo-libérales, relève d'une erreur de perspective. Les expériences participatives relèvent de tentative de corrections, parfois fructueuses, dans le cadre de politique d'aménagement des périphéries. Cette participation s'insère dans un contexte politique général, qui est actuellement marqué par le néo-libéralisme, défavorable aux mesures sociales notamment. Sans doute que la participation constitue dans ce contexte un frein à une mise en œuvre plus radicale et moins sensible. Probablement qu'elle révèle aux opérateurs de ces programmes certaines des conséquences de ces projets d'aménagement et de gestion des périphéries. Une réforme de l'aménagement des périphéries, et, plus largement, des politiques publiques, relève néanmoins d'un autre champ, qui peut être participatif, mais relève davantage des idéaux du socialisme, et non de dispositifs administratifs territorialisés de participation.

On cerne donc ici une tension particulière entre un objectif politique de renouvellement du sens collectif à l'échelle d'un quartier, et une méthodologie comportant des objectifs clairs, que la participation constitue un moyen d'atteindre.

Ce sont donc deux conceptions divergentes du sens à donner aux expériences participatives, et deux conditions d'émergence qui peuvent être concomitantes, peuvent avoir un contexte privilégié avec les quartiers périphériques et des objets communs. L'une est une tentative politique d'aborder la question démocratique en contournant la représentation, et réfléchissant aux sources de l'idéal démocratique et – éventuellement socialiste en tentant de redresser un idéal social. L'autre, est une forme d'action publique, caractérisée par un enchevêtrement des échelles décisionnelles, qui subordonne la question de la participation à l'exécution du projet.

Cette distinction n'est cependant pas si tranchée, et les deux tentatives peuvent exister conjointement. Il ne s'agit pas de dire que les méthodologies de projet excluent la démocratie. En revanche, il s'agit de questionner le réel potentiel démocratique de dispositifs qui s'en réclament, dans le contexte d'une perturbation du fonctionnement traditionnel du bras armé de la démocratie représentative. La méthodologie de projet présente l'avantage de perturber le fonctionnement traditionnel de l'administration.

Il est donc apparu que l'altérité constitue un facteur déclencheur des expériences participatives. Ainsi, les quartiers périphériques sont assujettis davantage que les autres à cette forme politique du fait du type de conflits micro-locaux qui s'y déroulent : ils sont le fait de l'hétérogénéité sociale forte qui caractérise ces territoires, associée à des contraintes urbaines pesantes et des niveaux de services plus faibles que dans les espaces centraux. L'espace intermédiaire y est un enjeu de négociation entre des groupes sociaux hétérogènes, qui se côtoient au quotidien, et qui ne peuvent miser que sur cette aptitude à l'échange pour régler les différends qui se dégagent des usages divergents de l'espace public. Les expériences participatives constituent en cela des lieux de construction de la norme, pouvant conduire à stigmatiser les pratiques, et les individus qui ne sont pas présents dans ces arènes de discussion. Néanmoins, la démonstration a fait valoir combien les expériences constituent en elles-mêmes des espaces de négociation, davantage que d'exclusion en tant que telle des pratiques considérées comme "autres". A l'examen de la construction statistique qui conduit au ciblage de ces quartiers périphériques, il est également apparu que chaque État dispose de ses propres références, diagnostiquant différemment l'altérité territoriale. Néanmoins, certaines coïncidences sont apparues entre l'altérité identifiée par les acteurs et l'altérité telle qu'examinée par l'institution. Cette rencontre ne fonde pas la réalité d'une altérité d'un groupe social. En revanche, elle outille les acteurs locaux, renforcés dans leur démarche par une perception institutionnelle du caractère "autre" de ces quartiers. En particulier, en autorisant leur ciblage comme des quartiers qui comportent "plus" de population "autre" que les autres quartiers de l'agglomération, l'institution légitime la mise en place de dispositifs spécifiques, ceux-ci empruntant fréquemment la voie participative. L'une des approches institutionnelles des quartiers périphériques, connexe de l'approche participative, est celle par la cohésion sociale et du "projet" : abordées de manière incidente, j'ai montré combien ces injonctions sont désormais récurrentes en Europe pour "gérer" les quartiers périphériques. En cherchant des méthodes pour gérer les difficultés (ou l'altérité) de ces quartiers "autres", il est apparu que la démocratie participative figure régulièrement au rang de méthode,

parmi d'autres, pour améliorer cette gestion. Or, dans le second chapitre, on a pu voir que la démocratie participative est aussi porteuse de traces d'une ambition politique de réduction des injustices sociales. Dès lors, la réduction de cette ambition politique au rang de méthodologie administrative semble être l'une des causes des faillites relatives de certaines expériences de démocratie participative : enserrée dans une ambition gestionnaire, elle se trouve inévitablement vidée de son contenu. Les expériences étudiées ici montrent à mon sens de réelles capacités de mise en discussion des différends qui clivent les groupes sociaux des quartiers périphériques. En revanche, le cadre qui leur est consacré, et l'ambition qui y est placée, ne permettent pas dans tous les cas de faire apparaître la capacité de cette forme politique à interroger les fondements de la société. Cette difficulté, loin d'être liée à la forme de la démocratie participative, est un effet du cadre politique dans lequel évolue aujourd'hui l'action publique, et à la place consacrée aux injustices sociales. Conclure à l'inutilité voire au caractère peu sincère des expériences participatives est, dès lors, erroné : la remise en cause me semble devoir porter davantage sur l'ambition démocratique globale des sociétés européennes d'aujourd'hui.

Conclusion

En préalable de toute analyse des relations entre la démocratie participative et le territoire, il est donc apparu utile de balayer le doute sur la nature participative de ces expériences alors même que de nombreuses différences les distinguent. Cette diversité est d'ailleurs inhérente à la forme politique de la participation et constitue de ce fait un facteur de sa fragilité. Cela ramène à l'origine institutionnelle de la démocratie participative étudiée ici : est participation ce qui est dit comme tel par l'institution.

Le caractère divers de ces expériences permet en outre d'interroger différentes facettes de l'essence démocratique. En étudiant la marge de la démocratie, les pratiques participatives étant de peu de poids confrontées à l'assise de la démocratie représentative, on interroge ainsi le cœur de cette notion.

La démocratie participative a été interrogée ici pour sa place en marge de la démocratie. Je me suis intéressée en premier lieu sur la relation entre cette forme politique et un contexte géographique, les quartiers périphériques. J'ai postulé que la démocratie participative constitue une forme politique privilégiée dans ces territoires. Cette hypothèse m'a conduite à interroger l'historicité des mouvements sociaux de ces quartiers : qu'ont-ils de commun, de différent et dans quelle mesure constituent-ils un répertoire d'action pour des mouvements, aujourd'hui institutionnels ? Il est apparu à l'analyse qu'ils constituent une référence à géométrie variable, employée par les acteurs selon les besoins de leurs argumentaires. Ce répertoire se constitue comme un jeu de cartes (la carte alternative, la carte chrétienne, la carte du parti communiste...) que les acteurs mobilisent sous forme d'agencements complexes. Ces agencements de références aux mouvements sociaux font apparaître ou occultent certaines filiations selon les pratiques et les discours des acteurs : ainsi, le mouvement chrétien est absent du discours des acteurs dionysiens, alors même qu'il a représenté sur le quartier une force de mobilisation des populations. Il s'agit donc d'hybridations des références historiques aux mouvements sociaux qui modèlent les pratiques participatives contemporaines et le discours sur celles-ci. Les expériences participatives, ainsi, sont inscrites dans un continuum d'expression collectives, revendiquant sous diverses formes un accès au pouvoir et un surcroît démocratique

pour les quartiers étudiés et leurs habitants. Ce phénomène d'hybridation des références historiques, bien que commun sur les trois terrains, dégage des tendances différentes pour chacun des trois, qui ont été marqués diversement par les héritages des mobilisations passées : ainsi, chaque terrain fait apparaître des héritages dominants : l'alternative à Berlin, l'interaction du mouvement ouvrier et chrétien à Reggio, le communisme municipal à Saint-Denis. Ainsi, je n'aboutis ni à la conclusion qu'il existerait un type de participation meilleur ou plus fonctionnel qu'un autre, ni que la participation constituerait une forme démocratique inédite : la dimension historique de la démocratie participative apparaît constitutive des spécificités nationales et locales ; elle est également à l'origine de son ancrage puissant et complexe dans l'histoire mouvementée de la démocratie, prenant des chemins de traverse par rapport à l'institution et l'État, et s'y inscrivant à d'autres époques. À une comparaison terme à terme de dispositifs participatifs européens, cherchant à dégager un "meilleur modèle", j'ai donc cherché à opposer une analyse des facteurs conduisant, sur chaque territoire, à des formes différentes de participation. Ces éléments, sans dégager un déterminisme géographique qui déterminerait la participation, ont vocation à éclairer la nature de la relation entre territoire et démocratie participative.

Cette histoire locale des mouvements sociaux renvoie également au besoin démocratique particulier de ces territoires en tant qu'espaces d'expression des injustices socio-spatiales. Dans ce second chapitre, j'ai donc montré la relation effectivement spécifique entre cette forme politique -- la démocratie participative -- et ces territoires -- les quartiers périphériques -- notamment du point de vue de la construction historique de leur caractère périphérique, tant sur le plan urbain que social. J'ai également abouti à la conclusion que la diversité des formes participatives est liée à des héritages divers des mouvements sociaux antérieurs et, aussi, à une conception nationale différente du rôle du politique, de l'administration et de la société civile dans la participation, liée à l'historique de la formation de l'État-nation. La différence d'approche participative, discursive ou opérationnelle, est souvent pointée comme un critère de sincérité : les "projets" seraient plus participatifs, car plus directement visibles ; cette distinction doit donc être interprétée à la lumière du contexte historique et territorial d'une part, et selon le type de sujets (domaine technique ou domaine social) proposés à la participation d'autre part.

Dans le chapitre suivant, j'ai tenté d'interpréter la place du territoire dans le

déclenchement des expériences participatives et les liens qu'elles entretiennent avec les projets urbains ou de gestion urbaine. Il s'agissait de répondre à une interrogation initiale : pourquoi l'urbain, le territoire, le "en-bas-de-chez-soi" prend-il autant de place dans les processus de démocratie participative ? J'ai pu montrer comment expliquer la concentration des processus sur des phénomènes essentiellement territoriaux, de gestion ou d'aménagement, quand ce sont manifestement des questions sociales qui sont en jeu. Ainsi, dans le cadre des échanges liés aux expériences participatives, c'est davantage la question de "qui est où, et qui dérange" (les toxico-dépendants, les jeunes, les migrants) qui est posée de manière détournée que la question "qu'est-ce qui est où ? et dérange" (des voitures dans une rue, des seringues, un terrain de foot...). J'ai appelé "décalage" ce déplacement de la "vraie" question à la question abordée ouvertement lors des expériences.

Le processus de décalage à l'œuvre au travers des trois expériences participatives relève d'un processus de révélation : la participation sur la question urbaine ouvertement abordée "révèle" la question sociale, réel enjeu de la négociation. En ce sens, les expériences participatives jouent le rôle de révélateurs de micro-conflits ; elles contribuent ainsi à dégager des espaces de négociation, au sens symbolique et territorial. Ainsi, au reproche fréquent qui est opposé aux expériences participatives de relever d'enjeux limités et de ne parler que du "quotidien", peut être opposé le rôle fondamental que constitue la création d'espaces de débats micro-locaux, champ aujourd'hui déserté par les mouvements politiques. Derrière le fait urbain quotidien, dont le pouvoir de nuisance apparaît limité, voire négligeable, se cache donc l'enjeu de la coexistence de groupes aux pratiques différentes. Cet enjeu positivement conflictuel de la démocratie participative recoupe l'une de ses failles : j'ai ainsi abordé l'apparition d'"interférences", parallèles à l'expérience participative. Ces interventions qui ont lieu en dehors du processus participatif classique apparaissent comme des remise en cause de la légitimité des expériences participatives, à Kottbusser Tor et Sémard notamment. Or, leur caractère ouvertement conflictuel, et leur interaction avec les expériences démontre à l'inverse qu'un espace de débat est en formation. Ainsi, ces interférences apparaissent moins comme des indices d'une faillite de processus imparfaits, échouant dans la recherche du consensus ou de l'intégration des différents groupes de la population, que comme des signes d'une légitimité revendiquée et reconnue de l'expression collective pour intervenir à l'échelle locale.

Dès lors, la concentration des expériences participatives à l'échelle locale, et le rôle de la territorialisation dans l'élaboration des dispositifs participatifs institutionnels trouvent une source d'explication dans ce rôle déclencheur des conflits micro-locaux qui prennent place sur les espaces intermédiaires. Il semble que précisément, l'espace intermédiaire est effectivement en jeu au cœur des conflits et des négociations que la participation contribue à mettre au jour. En ce sens, l'espace micro-local est un territoire d'élection privilégié des processus participatifs. L'enjeu de la démocratie participative à des échelles intercommunales et supra-locales semble d'autant plus important que l'un des ancrages des pratiques participatives européennes est fortement situé à cette échelle micro-locale : comment penser la relation entre cette participation de l'ordre de la négociation de la coexistence de voisinage et la participation à un grand projet d'aménagement, par exemple, qui se confronte par exemple à la définition de l'intérêt général à l'échelle de plusieurs régions, comme étudié par Sandrine Rui ? Est-ce que le point commun réside dans la posture institutionnelle, relevant davantage de la "pensée faible"⁶⁵³ que de préconisations politico-techniques volontaristes ?

La territorialisation des dispositifs participatifs serait donc doublement justifiée : par la prise en compte de cette dimension micro-locale de la négociation d'une part ; par une caractérisation des territoires périphériques concernés conduisant à les considérer "autres" par un ensemble de données statistiques d'autre part. Cette formation des territoires de participation a fait apparaître combien leur construction est divergente dans son détail (les catégories de population appréhendées sont différentes) et convergente dans ses objectifs (identifier des quartiers comportant plus d'"autres" que les quartiers voisins). Cette pratique de ciblage des quartiers, commune aux pays européens, et encouragée par l'Union Européenne avec le dispositif de l'Objectif II, constitue un maillon essentiel de la mise en place de dispositifs "parallèles" à la démocratie représentative : ces quartiers, en étant identifiés comme différents, mais aussi comme problématiques eu égard aux statistiques qui y sont analysées, font l'objet d'une politique différente, "dérogatoire", de leur environnement urbain. L'expérimentation de formes politiques différentes est un corrélat méthodologique de cette approche gestionnaire du "problème" des quartiers périphériques. Malgré cela, le lien fort des formes participatives avec l'histoire de ces territoires, et leur légitimité eu égard à leurs attentes démocratiques,

653Cf **Chalas Y.**, « La pensée faible comme refondation de l'action publique » pp 41-54 in **Zepf M.** (dir.), 2004, id supra

contribue à donner corps à de réelles expériences participatives, qui ne se cantonnent pas toujours à des processus consensuels.

Plus largement, le rôle déclencheur de l'altérité dans les processus participatifs renvoie à la place de l'approche participative dans l'action publique contemporaine. D'abord, dans le contexte de l'injonction à la cohésion sociale : apparemment antinomique des conflits micro-locaux évoqués plus haut, la cohésion sociale est l'un des nouveaux lieux communs des politiques publiques du "mou", autrement dit du "social". S'accompagnent, voire se mêlant parfois à l'injonction à la démocratie participative, elle constitue une réinterprétation de la résolution de conflits cités plus haut, et une autre approche de la gestion de l'altérité. A cette approche du "mou", s'associe souvent une approche par le *new public management*, fortement imprégnée de l'idée de "projet" et de ses corrélats très pratiqués dans le domaine du "dur" (l'urbain, le technique) : l'évaluation, la transversalité, le caractère éphémère et territorialisé... Pour ces approches molles ou dures des politiques publiques de gestion des quartiers périphériques, la démocratie participative constitue une méthode parmi d'autres pour tendre à leur objectif. La réinterprétation des expériences de Bologne, de l'Alma-gare, de Kreuzberg, conduit ici à voir dans la participation un résolution de problématiques urbaines plutôt qu'un révélateur initial de dysfonctionnements ou de désaccords entre les projets de l'institution et les attentes des habitants.

On touche là à l'ambiguïté de la démocratie participative en tant que pratique émanant de l'institution. Sans pour autant "jeter le bébé avec l'eau du bain" – en bannissant ces dispositifs pour leur implication institutionnelle –, il semble utile de souligner que l'emploi – systématique – de la participation dans les dispositifs de gestion des quartiers périphériques, tout en constituant sans aucun doute une plus-value de ceux-ci, présente néanmoins le risque de vider de son ambition démocratique cette approche politique aux capacités transformatrices fortes. Ces différentes tendances de l'approche participative en Italie, en Allemagne et en France, sont concordantes et dessinent donc, outre des problématiques similaires, une approche européenne de la question de la participation. Gageons donc que le devenir des expériences participatives se jouera davantage à leurs deux extrémités, les institutions dans leur capacité à se transformer démocratiquement ou la population dans son désir de changer de démocratie, en exploitant le caractère divers, éphémère et expérimental de ces expériences, que dans leur

perfectionnement sous la forme de processus partagés, consensuels et similaires au sein de l'Union européenne.

Bibliographie thématique

Cette bibliographie s'organise de manière thématique, distinguant les ouvrages des articles, communications scientifiques, etc... Les sources ont été traitées en tant que littérature grise dans la rubrique "Rapports", par pays ou thématiques. Les premières rubriques sont thématiques, puis la bibliographie est classée par pas.

A. Démocratie participative, gouvernance, concertation

1) Ouvrages

ADELS, 2003, *Politique de la ville, Entre participation et pacification*, Territoires n°441, octobre 2003, ADELS, Paris, 40 p.

Amura S., 2003, *La città che partecipa. Guida al bilancio partecipativo e ai nuovi istituti di democrazia*, Ediesse, Nuovo Municipio, Roma, 178 p.

Artous A., Epsztajn D., Silberstein P., 2008, *La France des années 1968*, Syllepse, Paris, 901 p.

Atger C., 2000, *La concertation en aménagement, éléments méthodologiques*, CERTU, Lyon, Paris, 168 p.

Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, *Gestion de proximité et démocratie représentative. Une perspective comparative*, La Découverte, Paris, 314 p.

Baguenard J., Becet J.-M., 1995, *La démocratie locale*, PUF, Paris, 127 p.

Berndt M., 2001, *Glocal Governance Voraussetzungen und formen demokratischer Beteiligung im Zeichen der Globalisierung*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 237 p.

Bevort A., 2002, *Pour une démocratie participative*, Presses de Science Po, Paris, 129 p.

Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hériard-Dubreuil B., Lefebvre R., Revel M. (dir), 2007, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, Recherches, Paris, 407 p.

Braconnier C., Dormagen J.-Y., 2007, *La démocratie de l'abstention, aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Gallimard, Paris, 460 p.

Branki Y., Flores-Rojas D., Talleyrand D., 1995, *Des habitants rêvent au changement de leur quartier et réalisent une enquête participative. Grammont (La sablière) – Rouen Rive Gauche (Seine Maritime)*, MSDL, Paris, 51 p.

Coll, 1998, *Élections et géographie*, *Géographie sociale* n°7, mai 1998, Centre de publication Université Caen, Caen, 406 p.

CURAPP & CRAPS, 1999, *La Démocratie locale. Participation, représentation et espace public*, PUF, Paris, 424 p.

Donzelot J. Mevel C., Wyvekens A., 2003, *Faire société. La Politique de la ville aux États-Unis et en France*, Seuil, Paris, 266 p.

Donzelot J., Estèbe P., 1994, *L'État animateur, essai sur la Politique de la ville*, Esprit, Paris, 238 p.

Finley I. M., 1976, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Payot, Petite bibliothèque Payot, Paris, 182 p.

Gauchet M., 2002, *La démocratie contre elle-même*, Tel, Gallimard, Paris, 385 p.

Guggeberger B., 1980, *Bürgerinitiativen in der Parteien demokratie*, Kohlhammer, Stuttgart, 206 p.

Hamilton A., Jay J., Madison J., [1787-1788] 1988, *Le fédéraliste*, Economica, Études juridiques comparatives, Paris, 788 p.

Halévy E., 1974, *Histoire du socialisme européen*, Gallimard, Tel, Paris, 408 p.

Hatzfeld H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, PUR, ADELS, Essais, Rennes, 328 p.

Hauff V., 1980, *Bürgerinitiativen in der Gesellschaft. Argumente in der energiediskussion*, Neckar Verlag, Villingen-Schwenningen, 550 p.

- Bewegung*, Institut für Marxistische Studien und Forschungen, Frankfurt am Main, 135 p.
- Herzberg C.**, 2002, *Der Bürgerhaushalt von Porto Allegre ; Wie partizipative Demokratie zu politisch-administrativen Veränderungen führen kann*, Lit Verlag, Verlag für wissenschaftliche Literatur, Region - Nation - Europa, Münster, 149 p.
- Jouve B., Booth Ph.** (dir.), 2004, *Démocraties métropolitaines*, Presses de l'Université du Québec, Géographie contemporaine, Sainte-Foy, 335 p.
- Klages H., Daramus C., Masser K.**, 2008, *Bürgerbeteiligung durch lokale Bürgerpanels*, Sigma, Berlin, 111 p.
- Kriegel B.**, 1994, *Propos sur la démocratie, Essais sur un idéal politique*, Descartes et Cie, Paris, 131 p.
- Large D., Weth H.-U.**, 1992, *Politische Beteiligung im Sozialstaat*, Luchterhand, Berlin, 276 p.
- Le Galès P.**, 2003, *Le retour des villes européennes : sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Presses de Sciences Po, Paris, 454 p.
- Lévy J.**, 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques, Paris, 442 p.
- Matthöfer H.**, 1977, *Bürgerbeteiligung und Bürgerinitiativen, Argumente in der Energiediskussion*, Neckar Verlag, Baden Baden, 480 p.
- Neveu C., Carrel M., Ion J.**, 2009, *Les intermittences de la démocratie [Texte imprimé] : formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, PUCA, l'Harmattan, Logiques politiques, Paris, 310 p.
- Neveu C.**, 2007, *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, l'Harmattan, Logiques politiques, Paris, 396 p.
- Neveu C.**, 2000, « La citoyenneté et le local : un lien problématique ? Réflexions à partir de l'analyse de comités de quartier et d'associations de jeunes à Roubaix », pp. 505-516 in **Fievet C.** (dir.), 2000, *Invention et réinvention de la citoyenneté*, Aubertin, J. Sampsy, 719 p.
- Neveu C.** (dir.), 1999, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, l'Harmattan, Actualité sociale et politique, Paris, 308 p.
- Neveu C.**, 1999, « Quel(s) espace(s) public(s) pour "les habitants" ? Réflexions autour de l'expérience de Comités de quartier à Roubaix », pp. 347-365 in CRAPS-CURAPP, 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, 424 p.
- Neveu C.**, 1997, « Anthropologie de la citoyenneté », pp. 69-90 in **Abélès M. et Jeudy H.P.**(dir.), 1997, *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, Collection U, Paris, 282 p.
- Neveu C.**, 1993, *Communauté, Nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres*, Karthala, Paris, 399 p.
- Oudin J.**, 2003, *Une participation confisquée ? La démocratie participative et les associations de quartier de Franc-Moisin/Bel-Air de la ville de Saint-Denis*, Mémoire de recherche, dir. F. Bachelet, Science-Po-Lille, Lille, 136 p.
- Platone F., Rey H.**, 1989, « Le FN en terre communiste » pp 268-283 in **Mayer N., Perrineau P.**, (dir.), *Le Front National à découvert*, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, Paris, 368 p.
- Roche E.**, 2006, *La participation aux projets urbains dans les quartiers périphériques en France et en Italie. Le cas des quartiers de Santa Croce (Reggio Emilia, Italie) et de la Porte-de-Paris/Stade-de-France (Saint-Denis, France)*, Master Territoire Espace et Société, dir. Ozouf-Marignier Marie-Vic, EHESS, Paris, 168 p.
- Rosanvallon P.**, 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, Les livres du nouveau monde, Paris, 346 p.
- Rosanvallon P.**, 1995, *La Nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Seuil, Paris, 222 p.
- Rui S.**, 2004, *La démocratie en débat, Les citoyens face à l'action publique*, Armand Colin, Paris, 263 p.
- Schnapper D.**, 2002, *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Gallimard, Paris, 325 p.
- Simard L., Lepage L., Fourniau J-M. & al** (dir.), 2006, *Le débat public en apprentissage, Aménagement et environnement, Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises*, l'Harmattan, Villes et entreprises, 315 p.
- Sintomer Y., Herzberg C., Röcke A.**, 2008, *Les budgets participatifs en Europe. Des services publics au service public*, La Découverte, Recherches, Paris, 354 p.
- Sintomer Y.**, 2007, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, Cahiers libres, Paris, 177 p.

- Sintomer Y.**, 1999, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, La Découverte, Paris, 404 p.
- Tellier T.**, 2007, « L'exemple pionnier de l'Alma-Gare à Roubaix, de 1968 à 1990 » pp 696-707 in **Marec Y.** (dir.), 2007, *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^{ème} – fin XX^{ème} siècle)*, Creaphis, Grâne, Paris, 743 p.
- Touraine A.**, 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Fayard, Le livre de Poche, Biblio essais, Paris, 350 p.
- Touraine A., Wiewiorka A., Dubet F.**, 1984, *Le mouvement ouvrier*, Mouvement, Fayard, Paris, 428 p.
- Vetter A.**, 2008, *Erfolgsbedingungen lokaler Bürgerbeteiligung*, VS Verlag, Städte & Regionen in Europa, Wiesbaden, 240 p.
- Zampetti P.-L.**, 2002, *Partecipazione e democrazia completa. La nuova vera via*, Rubbettino, Soveria Mannelli, 134 p.
- Zepf M.** (dir.), 2004, *Concerter, gouverner et concevoir les espaces urbains*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Sciences appliquées de l'INSA Lyon, Lausanne, 175 p.

2) Articles

- Allemand S.**, 2004, « Débat public, mode d'emploi », pp 14-18 in *Sciences Humaines* n° 149, 2004, Auxerre
- Arab N.**, 2001, « La coproduction des opérations urbaines : coopération et conception », pp 57-81 in *Espaces et sociétés* n°105-106, *Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande*, 2001, Erès, Paris
- Bacqué M.-H., Sintomer Y., Querrien A., Lassave P.**, 2001, « Gestion de proximité et démocratie participative », pp 148-155 in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 90, 2001, SPPU, Paris
- Benattou M.**, 2003, « Agadir. Gestion urbaine, stratégies d'acteurs et rôle de la société civile : urbanisme opérationnel ou urbanisme de fait. Pratiques maghrébines de la ville », pp 37-58 in *Insaniyat* n° 22, 2003, Oran
- Billard G.**, 1999, « Gouvernement des villes et citoyenneté urbaine aux États-Unis » pp 184-187 in *L'Information géographique* n°4, oct 1999, Armand Colin, Paris
- Blanc M.**, 1999, « Participation des habitants et politique de la ville », pp 45-51 in *La question du logement social, Pensée plurielle* n°12, 2006/2, De Boeck Université, Paris-Louvain la Neuve
- Blanc M.**, 1995, « Politique de la ville et démocratie locale. La participation : une transaction le plus souvent différée », pp 98-106 in *Les Annales de la recherche urbaine* n°68-69, sept-déc 1995, SPPU, Paris
- Blatrix C.**, 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes d'action collective », pp 79-102 in *Politix*, vol 15, n°57/2002, Armand Colin, Paris
- Billan E.**, 2006, « La « démocratie participative » en « banlieue rouge ». Les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau mode d'action publique », pp. 53-74 in *Politix*, 2006/3, n° 75, Armand Colin, Paris
- Bonin M., Caron P.**, 2001, « Territoire, zonage et matérialisation graphique : recherche-action et apprentissage. Les territoires de la participation », pp 241-252 in *Revue de géographie de Lyon, Géocarrefour* n° 76 (3), 2001, Assoc. des amis de la R.G.L., Lyon
- Bourdin A.**, 1998, « Gouvernance, appartenance sociale et gestion des services urbains », pp 181-187 in *Les Annales de la recherche urbaine* n°80-81, décembre 1998, SPPU, Paris
- Boyer J.-C.**, 1998, « Milieu local et comportements électoraux en banlieue parisienne », pp 97-106 in *Géographie sociale* n°7, mai 1998, CNRS, Centre de Publication de l'Université de Caen, Caen
- Bussi M.**, 2001, « Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement », pp 265-272, in *Géocarrefour* 76-3/2001, Assoc. des amis de la R.G.L., Lyon
- Chalas Y.**, 2002, "L'imaginaire aménageur en mutation", *Le Moniteur* (rubrique Horizons), 7 décembre 2002, Le moniteur, Paris
- Chalas Y.**, 1998, "L'urbanisme : pensée faible et pensée pratique", *Revue Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 80-81, SPPU, Paris
- Chalas Y.**, "Le déclin du quartier", *Revue Urbanisme*, n°297, nov.-déc. 1997, Paris
- Chalas Y.**, 1992, "Les logiques de l'usage : besoin, désir et nostalgie d'être", *Espaces et Sociétés*, n°68, l'Harmattan, Paris
- Chalas Y.**, 1988, "La routine. Approche d'une dimension de la vie quotidienne à travers les pratiques

- d'habiter", pp.243-256 in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXXIV, PUF, Paris
- Chalas Y.**, 1982, "Mythe et parole habitante", pp.5-17 in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°17, 1982, SPPU, Paris
- Chevalier J.**, 1998, « Échelles géographiques et géographie des comportements électoraux » pp 19-24 in *Géographie sociale* n°7, mai 1998, CNRS, Centre de Publication de l'Université de Caen, Caen
- Chignier-Riboulon F., Amzert M.**, 2003, « Coproduction de l'urbain ou réification des figures de la concertation », pp 101-118 in *Villes et démocratie, Espaces et sociétés* n° 112, 2003, l'Harmattan, Paris
- Chignier-Riboulon F.**, 2001, « Les conseils de quartier, entre progrès de la démocratie participative et nouvelle territorialisation de l'action politique », pp 191-197 in *Géocarrefour* 76-3/2001, Assoc. des amis de la R.G.L., Lyon
- Cohen N.**, 2008, « L'ombre portée de Mai 68 en politique. Démocratie et participation », pp 19-28 *Vingtième siècle* 2008/2, n° 98, Presses de Science Po, Paris
- Dion S.**, 1984, « Les politiques municipales de concertation », pp 121-140 in *Sociologie du travail*, n°2/84, Seuil, Paris
- Donzelot J., Epstein R.**, 2006, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », pp 5-34 in *Forces et faiblesses de la participation, Revue Esprit*, juillet 2006, Paris
- Duvernois O.** (dir.), 1996, « Espace urbain, espace citoyen », pp 4-48 in *Territoires* n°370, septembre 1996, ADELS, Paris
- Garnier J-P.**, 2003, « Proximité spatiale et distance politique », pp 119-131 in *Ville et Démocratie, Espaces et Sociétés* n° 112 (n°1/2003), l'Harmattan, Paris
- Jobert B.**, 2009, « Modèles d'implication de la société civile », pp 33-36 in **Sintomer Y.**, 2009, *La démocratie participative*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, Paris, 104 p.
- Jobert A.**, 1988, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », pp 67-92 in *Politix* n° 42, 1988, Armand Colin, Paris
- Lacoste Y.**, 1990, « Démocratie et géopolitique », pp 3-8 in *Hérodote* n° 69/70, *Démocratie et géopolitique en France*, La Découverte, Paris
- Leloup F., Moyart L., Pecqueur B.**, 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », pp 321-331 in *Géographie, Économie et Société* n° 7, oct-déc 2005, Lavoisier, Paris
- Leterre P.**, 2003, « Société civile et société politique, représentation et participation dans la tradition française », pp 3-9 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, La Documentation Française, Cahiers français n°316, sept-oct 2003, Paris, 94 p.
- Lévy A.**, 2003, « La démocratie locale en France, enjeux et obstacles », pp 155-177 in *Ville et Démocratie, Espaces et Sociétés* n° 112 (n°1/2003), l'Harmattan, Paris
- Lévy J.**, 1998, « Géographie et politique », pp 13-18 in *Géographie sociale* n°7, mai 1998, CNRS, Centre de Publication de l'Université de Caen, Caen
- Le Bart C.**, 2003, « La citoyenneté locale », pp 58-62 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, La Documentation Française, Cahiers français n°316, sept-oct 2003, Paris, 94 p.
- Le Galès P.**, 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », pp 57-95 in *Revue française de science politique*, vol 45 n°1, février 1995, Presses de Science Po, Paris
- Luck S.**, 2008, « Entre contestation et participation. L'ambiguïté du rapport au vote des activistes de la gauche libertaire », pp 231-256 in *Revue française de science politique*, vol 58, n°2, avril 2008, Presses de Science Po, Paris
- Moreau-Desfarges P.**, 2003, « Les nouveaux espaces de la citoyenneté : vers une citoyenneté mondiale », pp 41-45 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté, Cahiers français* n°316, La Documentation Française, sept-oct 2003, Paris, 94 p.
- Mothé D.**, 2006, « La grande démocratie et la petite démocratie », pp 35-53 in *Forces et faiblesses de la participation, Revue Esprit*, juillet 2006, Paris
- Neveu C.**, 2009, « De l'habitant au citoyen », pp 29-32 in **Sintomer Y.**, 2009, *La démocratie participative*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, Paris, 104 p.
- Neveu C., Bertheleu H.**, 2005, « De "petits lieux du politique" ? Individus et collectifs dans des instances de "débat public" », pp 37-51 in *Espaces et Sociétés*, n° 123, décembre 2005, l'Harmattan, Paris
- Neveu C.**, 2004, « Démocratie locale : les sous-ensembles flous de la "participation" », pp 29-32 in *Pouvoirs Locaux*, n° 62/III, septembre 2004, Institut de la décentralisation, Paris

- Neveu C.**, 2004, « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », pp 89-101 in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 20, n° 3, MSHS, Poitiers
- Paquot T.** (dir.), 2005, « Les chemins de la démocratie » pp 41-82 in *Urbanisme* n° 342, mai-juin 2005, Paris
- Pecqueur B., Ternaux P.**, 2005, « Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale », pp 315-319 in *Géographie, Économie et Société* n° 7, oct-déc 2005, Lavoisier, Paris
- Plottu B.**, 2005, « Comment concilier débat public et décision rationnelle ? Vers une méthode d'évaluation démocratique », pp 355-372 in *Revue d'économie régionale et urbaine* n° 3, 2005, A. S. R. D. L. F., Bordeaux
- Rudolf F.**, 2003, « La participation au piège de l'enrôlement », pp 133-153 in *Ville et Démocratie, Espaces et Sociétés* n° 112 (n°1/2003), l'Harmattan, Paris
- Saravia E.**, 2003, « La réforme de l'état au Brésil : l'influence du *New Public Management* », p. 55-65 in *Revue française d'administration publique* 2003/1-2, N°105-106, La Documentation Française, Paris.
- Schnapper D.**, 2003, « Société civile et société politique : les valeurs de la citoyenneté dans l'État providence », pp 12-18 in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, La Documentation Française, Cahiers français n°316, sept-oct 2003, Paris, 94 p.
- Sintomer Y.**, 2009, *La démocratie participative*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, Paris, 104 p.
- Sintomer Y.**, 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », pp 115-133 in *Raisons politiques* 2008/03, n° 31, Presses de Science Po, Paris
- Sintomer Y., Bacqué M.-H.**, 2002, « Peut-on encore parler de quartiers populaires ? », pp 29-46 in *Espaces et sociétés*, 108-109, 2002/1-2, l'Harmattan, Paris
- Sintomer Y., Bacqué M.-H.**, 2002, « Gestion de proximité et démocratie participative », pp 148-155 in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, septembre 2001, 158, mai 2002, SPPU, Paris
- Sintomer Y., Bacqué M.-H.**, 2001, « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexion à partir des exemples de Saint-Denis et Aubervilliers », pp 217-249 in *Revue Française de Sociologie*, mai 2001, OPHRYS, Association Revue Française de sociologie, Paris
- Smith J.-L.**, 1998, « Clivages sociaux, partis politiques et constantes géographiques dans les comportements électoraux nationaux », pp 33 – 43 in *Géographie sociale* n°7, mai 1998, CNRS, Centre de Publication de l'Université de Caen, Caen
- Subra P.**, 2005, « A quoi et à qui sert le débat public ? Les pouvoirs locaux, l'eau, les territoires », pp 149-170 in *Hérodote* n° 110, 2005, La Découverte, Paris

3) Communications scientifiques

- Blondiaux L.**, 2004, « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique » Conférences de la Chaire MCD faite le 11 novembre 2004 . En ligne. <http://www.chaire-cd.ca>. (à paraître dans *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La Découverte, 2004)
- Chappoz Y., Girard V.**, 2002, « Projets de territoire, participation des citoyens et marketing territorial », Communication réalisée durant les 16^{èmes} journées nationales des IAE, à Paris 10-11 et 12 septembre 2002

4) Rapports

- Commission des communautés européennes**, 2001, *Gouvernance européenne, un livre blanc*, Commission des communautés européennes Bruxelles, 40 p.
- Faraldi L.**, 2006, *La participation des habitants et la démocratie locale*, DIV, Saint-Denis-La Plaine, 538 p.
- Kédadouche Z.**, 2003, *Rapport à Jean-Louis Borloo sur la participation des habitants au renouvellement urbain*, DIV, Saint-Denis, 11 p.
- Rui S.**, 2001, *Évaluer, débattre ou négocier l'utilité publique*, Rapport INRETS (240), Arcueil, 358 p.

5) Sites internet

Agenda 21 : site du Ministère de l'environnement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Alternative éducative : site du GFEN : <http://www.gfen.asso.fr/fr/historique>

Association de promotion de la démocratie participative (France) : <http://www.adels.org/>

Illustrations issues des affiches de mai 68 :

- « Je participe, tu participes, (...) ils profitent :
<http://chantsdeluttes.free.fr/mai68/images68/affiches/01a100/59.gif> ;
- « La participation, c'est pour mieux vous croquer mes enfants. Atelier populaire (ex EBA) » :
<http://chantsdeluttes.free.fr/mai68/images68/affiches/01a100/60.jpg>
- « La participation le nouvel opium du peuple. Comité d'initiative pour un mouvement révolutionnaire » : <http://chantsdeluttes.free.fr/mai68/images68/affiches/100a199/148.jpg>

Réseau de collectivités favorables à la démocratie participative (Italie) : site du Nuovo Municipio, <http://www.nuovomunicipio.org/documenti/contributi/allegrettifrieri.pdf>

B. Banlieue, périphérie, ségrégation, politique de la ville

1) Ouvrages

Aballea F., 1994, *Crise urbaine ou crise du discours sur la ville*, FORS-Recherche sociale, n°131, juillet-sept 1994, Fondation pour la recherche sociale, Paris, 63 p.

ADELS, 1995, *Professionnels du DSU : les médiateurs de la ville*, Territoires n°360, septembre 1995, ADELS, Paris, 79 p.

Agulhon M., 1992, « Le centre et la périphérie », pp 824-849 in **Nora P.**, 1997, *Les lieux de mémoire*, tome 3, vol I, Gallimard, Paris, 1034 p.

Althabe G., Légé B., Sélim M., 1993, *Urbanisme et réhabilitation symbolique : Ivry, Bologne, Amiens*, l'Harmattan, Paris, 297 p.

Anderson A., Vieillard-Baron H., 2000, *La politique de la ville, histoire et organisation*, ASH, Paris, 159 p.

Anderson A., 1998, *Politiques de la ville : de la zone au territoire*, Syros, Paris, 285 p.

Audouin J., Loubière A., 1996, *Les Banlieues*, Hachette, Paris, 79 p.

Baudin G. et Genestier Ph. (dir.), 2002, *Banlieues à problèmes - la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, La Documentation Française, Paris, 252 p.

Bastie J., 1965, *Croissance de la banlieue parisienne*, PUF, Paris, 624 p.

Bellanger E., 2004, *Administrer la "banlieue municipale" : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, Thèse de Doctorat, dir. Margairaz M. et Brunet J.-P., Paris VIII, Paris, 1514 p.

Body-Gendrot S., 1996, *Réagir dans les quartiers en crise : la dynamique américaine*, Ministère de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, DIV, Rapport de la French-American Foundation, La Documentation Française, Paris, 82 p.

Bonetti M., Conan M., Allen B., 1991, *Développement Social Urbain : stratégies et méthodes*, l'Harmattan, Paris, 271 p.

Brun J., Rhein C. (dir.), 1994, *La ségrégation dans la ville*, l'Harmattan, Habitat et sociétés, Paris, 258 p.

Caldiron G., 2005, *Banlieue, Vita e rivolta nelle periferie della metropoli*, Manifestolibri, Roma, 141 p.

Chaline C., 2003 (1997 revue), *Les Politiques de la ville*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 127 p.

Coing H., 1973, *Rénovation urbaine et changement social : l'îlot n°4 (Paris 13^{ème})*, Les éditions ouvrières, Paris, 304 p.

Coll., 1997, *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, L'Aube, La Tour d'Aigues, 349 p.

Damon J., 2004, *Quartiers sensibles et cohésion sociale, Problèmes politiques et sociaux*, n°906, la Documentation Française, Paris, 119 p.

Delarue J.-M., 1991, *Banlieues en difficulté, La relégation*, Paris, Syros, 223 p.

Donzelot J., Béhar D., Jaillet M.-C. et al., 2004, *La ville à trois vitesses. Gentrification, relégation, périurbanisation*, *Revue Esprit*, mars-avril 2004, Paris, 345 p.

Donzelot J. (dir.), 1991, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Esprit, Paris, 227 p.

- Dubet F., Lapeyronnie D.**, 1992, *Les Quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 245 p.
- Dubet F.**, 1987, *La galère : jeunes en survie*, Mouvements, Fayard, Paris, 503 p.
- Dufaux F., Fourcaut A., Skoutelsky R.**, 2003, *Faire l'histoire des grands ensembles : bibliographie 1950-1980*, ENS Editions, Lyon, 207 p.
- Dufaux F. et Fourcaut A.** (dir.), 2004 *Le monde des grands ensembles*, Creaphis, Paris, 251 p.
- Estèbe P.**, 2004, *L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville (1982-1999)*, l'Harmattan, Paris, 364 p.
- Estèbe P., Balme R.** (dir.), 1991, *Les nouvelles politiques locales*, Presses de Science Po, Paris, 486 p.
- Fourcaut A.** (dir.), 1996, *La ville divisée, les ségrégations urbaines en question. France XVIII^{ème} – XX^{ème} siècle*, CREAPHIS, Paris, 465 p.
- Fourcaut A.**, 1992, *Banlieue rouge : 1920-1960. Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Autrement, Paris, 293 p.
- Fourcaut A.**, 1986, *Bobigny, Banlieue rouge*, Les éditions ouvrières, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 15 p.
- Gallissot R., Moulin B.**, 1995, *Les quartiers de la ségrégation. Tiers-monde ou quart-monde ?*, Hommes et sociétés, Karthala, Institut Maghreb-Europe, Paris, Saint-Denis, 323 p.
- Grafmeyer Y., Joseph I.**, [1979 revue]2004, *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, Champs, Paris, 378 p.
- Habermas J.**, [1996]1998, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Fayard, Paris, 386 p.
- INHESJ**, 2002, *Quartiers sensibles ici et ailleurs. Les Cahiers de la Sécurité Intérieure n°49*, 2002, troisième trimestre 2002, IHESI, Paris, 221 p.
- Kirszbaum T.**, 2002, *Le traitement préférentiel des quartiers pauvres. Les grands projets de ville au miroir de l'expérience américaine des empowerment zones*, CEDOV, PUCA, Paris, 200 p.
- Lacoste Y.**, 2006, *Ghettos américains, banlieues françaises*, Hérodote n°122, La Découverte, Paris, 234 p.
- Lassave P., Quérrien A.**, 1995, *Politiques de la ville, recherches de terrains*, *Les Annales de la recherche urbaine*, n°68-69, sept-déc 1995, SPPU, Paris, 239 p.
- Lelévrier C.**, 2002, "Habitat et politique de la ville", pp. 220-224 in **Segaud M., Brun J., Driant J-C.** (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Armand Colin, Paris, 451 p.
- Lelévrier C., Philifert P. & al.**, 1999, *Regards sur la politique de la ville*, *Les Cahiers de l'IAURIF*, n°123, juin 1999, IAURIF, Paris, 256 p.
- Lepoutre D.**, 1997, *Cœur de banlieue, codes, rites et langages*, Odile Jacob, Paris, 459 p.
- Merlin P.**, 1998, *Les banlieues des villes françaises*, La Documentation Française, Paris, 210 p.
- Ribardièrre A.**, 2005, *Précarité sociale : quand les mailles s'en mêlent. Étude des découpages territoriaux de l'action sociale départementale et de la politique de la ville en Ile-de-France*, Thèse de doctorat, dir. Saint-Julien Th., Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, Paris, 462 p.
- Rouleau B.**, 1985, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris*, Seuil, Espacements, Paris, 379 p.
- Tissot S.**, 2007, *L'État et les quartiers, genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Liber, Paris, 300 p.
- Vieillard-Baron H.**, 2001, *Les banlieues, des singularités françaises aux réalités mondiales*, Hachette, Paris, 287 p.
- Vieillard-Baron H.**, 1996, *Banlieue, ghetto impossible*, L'Aube, La Tour-d'Aigues, 169 p.
- Wacquant L.**, 2007, *Parias urbains, ghetto, banlieues, État*, La Découverte, Cahiers libres, Sciences humaines et sociales, Paris, 331 p.

2) Articles

- Begag A.**, 2002, « Frontières géographiques et barrières sociales dans les quartiers de banlieue », pp 265-284 in *Annales de géographie* n° 625, mai-juin 2002, Armand Colin, Paris
- Belmessous H.**, 2005, « La mixité sociale : une idée vraiment généreuse ? », pp 44-45 in *Urbanisme*, n° 340, janv-fév 2005, Paris
- Bernard P.**, 1999, « La cohésion sociale : Critique dialectique d'un quasi-concept », pp. 47-59 in *Lien social et Politiques*, n° 41, Montréal, cf <http://id.erudit.org/iderudit/005057ar>
- Bier B., Poggi D.**, 2001, « Santé sociale et mentale des banlieues : autres regards, nouvelles pratiques, « soigner la banlieue » ? » pp 68-77 in *VEI-Enjeux* n° 126, 2001, CNDP-CRDP, Paris
- Blanc M.**, 2006, « Politique de la ville et Soziale Stadt, une comparaison franco-allemande », pp 45-51 in *La question du logement social*, Pensée plurielle n°12, 2006/2, De Boeck Université, Bruxelles
- Bret B.**, 2009, « Interpréter les inégalités socio-spatiales à la lumière de la Théorie de la Justice de John Rawls », pp. 16-34 in *Annales de Géographie*, n°665-666, 2009, Armand Colin, Paris
- Brun J.**, 2008, «La ségrégation urbaine : état de la question en France vers le début des années

1990 », pp 15-43 in **Jaillet M.**, 2008, *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, *Recherches* n°180 La Documentation Française, PUCA, Paris

Chamboredon J.-C., **Lemaire M.**, 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », pp 3-33 in *Revue française de sociologie*, vol 11, n°1 (janv-mars 1970), OPHRYS, Association Revue Française de sociologie, Paris

Davy A.-C., **Guigou B.** et **Sagot M.**, 2006, « Le défi de la cohésion urbaine en Europe : état des lieux et politiques publiques », *Note rapide : population modes-de-vies* n° 405 janvier 2006, IAURIF, DDHEGL, Paris, 6 p.

Dufaux F., **Gervais-Lambony P.**, 2009, « Justice... spatiale ! » pp. 3-15, in *Annales de Géographie*, n°665-666, 2009, Armand Colin, Paris

Estèbe P., **Donzelot J.**, 1993, « Le développement social urbain est-il une politique ? Les leçons de l'évaluation », pp 29-38 in *Regards sur l'actualité*, décembre 1993, La Documentation Française, Paris

Faraldi L., 2001, « L'abbé et le bidonville », pp 151-168 in **Bensa A.**, **Fabre D.** (dir.), 2001, *Une histoire à soi. Figurations du passé et localités*, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Mission du patrimoine ethnologique, Ethnologie de la France, cahier n°18, Paris

Fournand A., 2003, « Images d'une cité. Cartes mentales et représentations spatiales des adolescents de Garge-les-Gonesses », pp 537-550 in *Annales de géographie* n°633, sept-oct 2003, Armand Colin, Paris

François J.-C., 2005, « Les évolutions récentes de la division sociale de l'Espace francilien : observation des discontinuités structurelles par l'analyse discriminante », pp 193-206 in *L'Espace géographique* n° 3, juill-août-sept 2005, Belin, Paris

Girault F., **Bussi M.**, 2001, « Les organisations spatiales de la ségrégation urbaine, l'exemple des comportements électoraux », pp 152-164 in *L'Espace géographique* n°2, 2001, Belin, Paris

Jaillet M.-C., 2003, « La politique de la ville en France : histoire et bilan » pp 5-23 in *La Politique de la Ville, Regards sur l'actualité* n°296, 2003, La Documentation Française, Paris, 102 p.

Kirszbaum T., 2004, « Discours et pratiques de l'intégration des immigrés dans la période des GPV » pp 51-60 in les *Annales de la recherche urbaine* n° 97, déc 2004, SPPU, Paris

Kirszbaum T., 1999, « Les immigrés dans les politiques de l'habitat », pp 87-110 in *Sociétés contemporaines*, n°33-34, l'Harmattan, Paris

Lapeyronnie D., 1994, « De l'intégration à la ségrégation » pp 97-115 in **Roman J.** (dir.), *Ville, exclusion et citoyenneté, Entretiens de la ville II*, 1994, DIV, Esprit, Paris

Lelévrier C., 2004, « Que reste-t-il du projet social de la politique de la ville ? », pp 65-77 in *Revue Esprit*, n°303, mars-avril 2004, Paris

Lelévrier C., 2003, "Renouvellement urbain et cohésion sociale", pp 77-83 in *Pouvoirs locaux*, n°58, vol III/septembre 2003, La Documentation Française, Paris

Lelévrier C., 1997, "Politique de la ville : vingt ans de procédures et de débats", pp 2-16 in *Cahiers de l'Habitat*, n°17, avril 1997, IAURIF, Paris

Mamoghli M., 2002, « Facteurs de marginalisation sociale en Seine-et-Marne », pp 109-117 in *L'Espace géographique* n°2, 2001, Belin, Paris

Masclat O., 2005, « Du "bastion" au "ghetto". Le communisme municipal en butte à l'immigration », p. 10-26 in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, septembre, Seuil, Paris

Nez H., **Talpin J.**, 2010, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe-l'oeil ? », pp 97-115 in *Genèses* n°79, juin 2010, Belin, Paris.

Rhein C., **Elissade B.**, 2004, « La fragmentation sociale et urbaine en débats », pp 115-126 in *L'information géographique* n°2, juin 2004, Armand Colin, Paris

Rhein C., 2002, « Intégration sociale, intégration spatiale », pp 193-207 in *L'Espace géographique* n°3, 2002, Belin, Paris

Steck B., 1998, « L'exclusion ou le territoire du repli progressif » pp 66-71 in *L'Information géographique* n°2, 1998, Armand Colin, Paris

Tissot S., **Poupeau F.**, 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux » p. 5-9 in *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 159, septembre 2005, Seuil, Paris

Tissot S., 2005, « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des « quartiers sensibles » » pp 123-178 in *La ville des savants, Genèses* n°60, septembre 2005, Belin, Paris

Tissot S., 2005, « Une « discrimination informelle » ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM », p. 54-69 in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4, n°159, Seuil, Paris

Vieillard-Baron H., 2000, « Quartiers sensibles et politique de la ville : bilan d'une recherche » pp. 237-254 in *L'espace géographique*, n° 3, mars 2000, Belin, Paris.

Vulbeau A., 2010, « Cohésion sociale et politique sociale. Comment fabriquer une politique sociale ? », p 17 in Comment fabriquer une politique sociale ?, *Informations sociales, Contrepoint*, 2010/1, n° 157, CNAF, Paris

Wihitol C., Daoud Z., 1993, « Banlieues : intégration ou explosion ? », *Panoramiques* n°12, Corlet-Arléa, Condé-sur-Noireau/Paris, 216 p.

3) Rapports / textes officiels

Bartolone C., 1999, *Circulaire du ministre délégué à la Ville du 14-10-99 relative à la négociation des Contrats de ville 2000-2006* Cf : site i-ville : http://i.ville.gouv.fr/sfPropelFileAssoc/download/file_id/107

Cavallier G., 1999, *Rapport Cavallier, Renouvellement urbain et contrat de ville*, chapitre 1.3.1.3, DIV, Saint-Denis, Cf : http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/Cavallier_Participation.htm

DIV, 2008, *Désenclavement, Mobilité, transports, un enjeu prioritaire pour les quartiers*, DIV, Saint-Denis, 94 p. Cf http://i.ville.gouv.fr/download_file/2840/4126/desenclavement-mobilite-transports-un-enjeu-prioritaire-pour-les-quartiers-dossier-du-participant-de-la-rencontre-div-du-28-mai-2008

DIV, 2006, *Les contrats urbains de cohésion sociale. Guide méthodologique*, DIV, Saint-Denis, 18 p.

Dubedout H., 1983, *Ensemble refaire la ville, Rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, Les rapports officiels, La Documentation Française, Paris, 122 p.

Sueur J.-P., 1998, *Demain la ville, Rapport présenté au Ministre de l'emploi et de la solidarité*, La Documentation Française, Paris, 2 vol, 230 p., 621 p.

4) Communications scientifiques

Blanc M., 2006, « Territoires et travail social en France et en Allemagne », Communication aux secondes journées de la recherche sociale, Chaire de travail social du CNAM, Paris, 6 p.

5) Sites internet

Site du journal le Monde, rubrique société :

Site du secrétariat général à la ville (ancienne DIV) : i-ville plate-forme de documentation en ligne sur la politique de la ville et les politiques en direction des quartiers périphériques en Europe : <http://i.ville.gouv.fr/>

Site de l'insee, institut national de la statistique et des études économiques :

- Indicateurs clés pour les quartiers de la politique de la ville : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/uu.asp?reg=11&uu=93851>
- Indicateurs sur les quartiers en contrat urbain de cohésion sociale : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/xls/cucs/_Q_94.xls

Site de l'Union Européenne sur l'Objectif II (convergence) :

- cartographie des zonages européens de l'Objectif II : http://ec.europa.eu/regional_policy/atlas/italy/factsheets/pdf/fact_it_fr.pdf
- liste des communes concernées en France : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:123:0001:0288:FR:PDF>
- liste des communes concernées en Allemagne : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:066:0029:0064:DE:PDF>
- liste des communes concernées en Italie : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2001:129:0039:0046:IT:PDF>

Système d'Information Géographique de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles : <http://sig.ville.gouv.fr/Synthese/1193120>

C. Urbanisme, Aménagement, territoire et métropolisation

1) Ouvrages

Ascher F., 2004, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 109 p.

- Bagnasco A., Le Gales P.** (dir.), 1997, *Villes en Europe*, Paris, La Découverte, Recherches, 280 p.
- Bonetti M.**, 1998, *Les facteurs sous-tendant la conception des politiques et des projets urbains*, CSTB Ronéo, Paris, 56 p.
- Castells M.**, 1981, *La question urbaine*, F. Maspero, Fondation, Paris, 526 p.
- Castells M., Godrard F.**, 1974, *Monopolville*, EPHES-Mouton, Paris-La Haye, 496 p.
- Chalas Y.** (dir.), 2005, *L'imaginaire aménageur en mutation. Cadres et référents nouveaux de la pensée et de l'action urbanistiques. Contribution au débat*, L'Harmattan, La librairie des humanités, Paris, 340 p.
- Chalas Y.**, [2000]2003, *L'invention de la ville*, Éditions Anthropos/Economica, Paris, 199 p.
- Chalas Y.**, 1996, *Urbanité et périphérie. Connaissance et Reconnaissance des territoires contemporains*, Éditions du PCA, collection Recherches, 194 p.
- Chaline C.**, 1999, *La régénération urbaine*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 127 p.
- Choay F.**, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités; Une anthologie*, Seuil, Points Essais, Paris, 446 p.
- Di Biase C.** (dir.), 1989, *Nuova complessità e progetto per la città esistente*, Francoangeli, Milano, 192 p.
- Gaudin J.-P.**, 1993, *Les nouvelles politiques urbaines*, PUF Que sais-je ?, Paris, 127 p.
- Genestier P.**, 1996, *Vers un nouvel urbanisme*, La Documentation Française, Paris, 275 p.
- Ingallina P.**, 2000, *Le projet urbain*, PUF Que sais-je ?, Paris, 128 p.
- Lefebvre H.**, 1970, *La révolution urbaine*, Gallimard, Idées, Paris, 255 p.
- Le Galès P., Lequesne Ch.**, 1997, *Les paradoxes des régions en Europe*, La Découverte, Recherches, Paris, 302 p.
- Monod J.**, 2006, *L'aménagement du territoire*, PUF, Paris, 127 p.
- Novarina G. & al.**, 2000, « Conduite et négociation d'un projet d'urbanisme », pp 51-64 in **Soderstrom O., Cogato Lanza E., & al.**, 2000, *L'usage du projet*, Payot, Lausanne, 187 p.
- Ozouf-Marignier M.-V., Robic M.-C. (éd.)**, 2008, Lucien Gallois, Régions naturelles et noms de pays. Étude sur la région parisienne, Éditions du CTHS, Paris, 381 p.
- Ozouf-Marignier M.-V., Nordman D. et al.**, 1989, *Atlas de la Révolution française, vol. 4, Le territoire (1). Réalités et représentations*, Éd. de l'EHESS, Paris, 106 p.
- Ozouf-Marignier M.-V., Nordman D. et al.**, 1989, *Atlas de la Révolution française, vol. 5, Le territoire (2). Les limites administratives*, Éd. de l'EHESS, Paris, 125 p.
- Ozouf-Marignier M.-V.**, 1988, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII^{ème} siècle*, Édition de l'EHESS, Paris, 365 p.
- Roncayolo M.**, [1978 revue] 1997, *La ville et ses territoires*, Gallimard, Folio essais, Paris, 285 p.
- Rossi A.**, 1987 (2^{ème} édition), *L'architettura della città*, Città studi, Milano, 349 p.
- Toussaint Y. et Zimmermann M.**, 1998, *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, P. Mardaga, Architecture, Sprimont, 201 p.
- Vivre la ville : les enjeux du renouvellement urbain*, *Urbanisme*, n° 13 Hors-série, nov 1999, Paris, 70 p.
- Weber M.**, 1992, *La ville*, Aubier-Montaigne, RES Champs urbain, Paris, 218 p.

2) Articles

- Berrebi-Hoffmann I. et Grémion P.**, "Élites intellectuelles et réforme de l'État. Esquisse en trois temps d'un déplacement d'expertise", pp. 39-59 *Cahiers internationaux de sociologie* 2009/1, 126, PUF, Paris.
- Bertrand N., Peyrache-Gadeau V.**, Introduction. « Cohésion sociale et cohérence territoriale, quel cadre de réflexions pour l'aménagement et le développement ? », p. 85-91 in *Géographie Économie Société* 2009/2, Vol. 11, Lavoisier, Paris
- Bonneville M.**, 2004, « Les ambiguïté du renouvellement urbain en France » pp. 7-16 in *Les Annales de la recherche urbaine* n°97, déc 2004, SPPU, Paris
- Claval P.**, 2003, « Métropolisation et globalisation » pp 3–41 in *Géographie et cultures* n°48, hiver 2003, L'Harmattan, Paris
- D'Aquino P.**, 2002, « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », pp 3-23 in *l'Espace géographique* n°1, 2002, Belin, Paris

- Damamme D.** & al, 1995, « La ville objet politique, objet de politiques », pp 3-130 in *Revue française de Science politique*, volume 45 n°1, février 1995, Presses de Sciences Po, Paris
- Douzet F.**, 2001 « Pour une démarche nouvelle de géopolitique urbaine » pp 57-75 in *Hérodote* n° 101, 2001 (2), La Découverte, Paris
- Guérin-Pace F.**, 2003, « Vers une typologie des territoires urbains de proximité », pp 333-344 in *L'Espace géographique* n° 4, 2003, Belin, Paris
- Grumbach A.**, 1998, « La ville, processus et langage » pp 4 in *Projet urbain* n°15, décembre, DGUHC, Paris-La Défense
- Hoyaux A.-F.**, 2002, « La dérive du géographe. De la théorie à la rhétorique : où poser les limites de l'organisation à propos de l'aménagement du territoire », pp 380-394 in les *Annales de géographie* n° 626, juill-août 2002, Armand Colin, Paris
- Lacoste Y.**, 2001, « Géopolitique des grandes villes », pp 3-9 in *Géopolitique des Grandes villes, Hérodote* n° 101, 2001 (2), La Découverte, Paris
- Lévy J.**, 2004, « Penser et aménager la ville des grands territoires » in *Urbanisme* n°339, nov-déc 2004, Paris
- Lussault M.**, 1997, « Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine », pp 522-530 in *Annales de géographie*, n°597, sept-oct 1997, Armand Colin, Paris
- Lussier R.**, 1997, « Vers une nouvelle démarche d'administration du territoire. Le cheminement d'un praticien, les territoires dans l'œil de la postmodernité, pp 323-333 in *Les Cahiers de géographie du Québec*, n° 41 (114), 1997, Université Laval, Québec
- Mendes J.**, "La réforme du système administratif Portugais : *New Public Management* ou État néo-wébérien ?", p. 533-553 in *Revue française d'administration publique* 2006/3, n° 119, ENA, Paris
- Ozouf-Marignier M.-V.**, 1986, « Politique et géographie lors de la création des départements français (1789-1790) », pp 140-150 in *Hérodote*, 40, La Découverte Paris
- Ozouf-Marignier M.-V.**, 1984, « Territoire géométrique et centralité urbaine. Le découpage de la France en départements, 1789-1790 », pp 58-70 in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 22, avril, SPPU, Paris
- Ozouf-Marignier M.-V.**, 1997, « Administration, statistique, aménagement du territoire : l'itinéraire du préfet Chabrol de Volvic (1773-1843) », pp 19-39 in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 44-1, janvier-mars 1997, Belin, Paris
- Ozouf-Marignier M.-V.**, 1999, « Entre tradition et modernité : les Recherches statistiques sur la ville de Paris (1821) », pp 747-762 in *Cadastres et recensements dans les villes capitales*, Mélanges de l'École française de Rome, tome 111, 2, Rome
- Portzamparc Ch.**, 2004, « Faire tomber les barrières », pp 11-16 in *Diagonal*, n° 166, juillet-septembre 2004, METLTM DGUHC, Paris
- Roncayolo M.**, 1998, « Conceptions, structures matérielles, pratiques, Réflexions autour d'un projet urbain » pp59-68 in *Enquête n°4, La ville des sciences sociales*, EHESS, Paris
- Salais R.**, 2010, « Usages et mésusages de l'argument statistique : le pilotage des politiques publiques par la performance » pp 129-147 in **Durand P.** (coord), 2010, *Évaluation des politiques publiques sanitaires et sociales* *Revue Française des Affaires sociales*, La Documentation française, Paris.
- Saravia E.**, 2003, « La réforme de l'état au Brésil : l'influence du *New Public Management* », p. 55-65 in *Revue française d'administration publique* 2003/1-2, N°105-106, Paris.
- Sauvayre A., Vanoni D.**, 2005, « Les projets sociaux de territoires. Mieux articuler action sociale et politique de la ville », pp 4-80 in *Recherche sociale*, n° 174, 2005, FORS, Paris

3) Rapports / textes officiels

- Behar D.**, « La territorialisation, une tentative de régulation entre local et global », p 49-52 in **Ville de Saint Denis, Secteur des Études locales**, décembre 2005, *Saint-Denis au fur et à mesure*, N°46, Saint-Denis, 91 p.

D. Exclusion, marge, « altérité »

1) Ouvrages

- de Beauvoir S.**, 1949, *Le deuxième sexe, Faits et mythes*, Folio, Essais, Gallimard, 408 p.
- Becker S. H.**, 1985, *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 247 p.
- Bourdieu P.** (dir.), 1998, *La misère du monde*, Seuil, Paris, 1460 p.
- Bourdieu P., Passeron J.-C.**, 1964, *Les héritiers*, Mouton, Paris, 149 p.
- Delphy C.**, 2008, *Classer, dominer, qui sont les « autres »?*, La fabrique éditions, Paris, 227 p.
- Delphy C.**, 2008, *L'ennemi principal 2, Penser le genre*, Nouvelles questions féministes, Paris 386 p.
- Elias N., Scotson L. J.**, 1965, *Logiques de l'exclusion. Avant-propos de Michel Wieviorka*, Fayard, Paris, 278 p.
- Harvey D.**, 2008, *Géographie de la domination, Penser/Croiser, Les prairies ordinaires*, Paris, 118 p.
- Haumont B., Morel A.** (dir), 2005, *La société des voisins*, Édition de la Maison des sciences de l'homme, Ethnologie de la France, Cahier 21, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la culture, Paris, 334 p.
- Hossard N., Jarvin M.** (dir.), 2005, « C'est ma ville ! », *de l'appropriation et du détournement de l'espace public*, L'Harmattan, Dossiers Sciences humaines et sociales, Paris, 284 p.
- Noiriel G.**, 2001, *État, Nation, Immigration*, Gallimard, Folio Histoire, Paris, 590 p.
- Roche E.**, 2003, *Territoires marginaux, territoires d'autonomie : les femmes seules des quartiers de Wemtenga et Taabtenga à Ouagadougou*, dir. J.-L. Chaléard, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, Paris, 235 p.
- Simmel G.**, 2002, *Les pauvres*, PUF, Paris, 102 p.
- Staszak J.F., Collignon B., Chivallon C.**, 2001, *Géographies anglo-saxonnes : tendances contemporaines*, Belin, Mappemonde, Paris, 313 p.
- Todorov T.**, 1989, *Nous et les autres, La réflexion française sur la diversité humaine*, Essais, Point Seuil, Paris, 538 p.

2) Articles

- Gervais-Lambony P.**, 2004, « De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexion à partir d'exemples sud-africains », pp 469-488 in *Annales de géographie* n° 638-639, juill-août 2004, Armand Colin, Paris
- Guérin-Pace F., Ville I.**, 2005, « Interroger les identités : l'élaboration d'une enquête en France », pp 277-304 in *Population*, n° 3, INED, mai-juin 2005

E. Bibliographie sur l'Italie et Reggio Emilia

1) Ouvrages

- Amato F., Rossi U.**, 2003, Un sistema locale marginale tra cambiamento e continuità: il caso dei Quartieri spagnoli di Napoli » pp 13-46 in **Sommella R., Viganoni L.**, 2003, *Territori e progetti nel Mezzogiorno. Casi di studio per lo sviluppo locale*, vol 5, Baskerville, Bologna, 208 p.
- Bagnasco A.**, 1998, « Le trompe l'œil des régions en Italie », p. 149-163 in **Le Galès P., Lequesne Ch.**, *Les paradoxes des régions en Europe*, La Découverte, Paris, 302 p.
- Barbiani E., Conti G.**, 1979, *Politiques urbaines et luttes sociales à Bologne. Reconstruction, « miracle italien » et crise dans une « municipalité rouge »*, CSU, Paris, 440 p.
- Blanc-Chaléard M.-C.** (dir.), 2007, *Les petites Italies dans le monde*, PUR, Histoire, PU Rennes,

Rennes, 436 p.

Canovi A., Reggiani L., 2007, *Un' esplorazione geostorica nel territorio della circoscrizione 7, Centro Documentazione Storica di Villa Cougnet, Laboratorio geostorico Tempo Presente*, Comune di Reggio Emilia, 148 p.

Canovi A., Reggiani L., 2004, *Alle origini della Circoscrizione. Indagine storica sul decentramento amministrativo a Reggio Emilia*, Comune di Reggio Emilia, Istoreco, edizioni VF Centro grafico, Cavriago, 184 p.

Canovi A., Faraldi L., Tobaty A. (dir.), 2003, *Territoires en chemin, Les parcours sociaux de la modernité à Reggio Emilia et à Saint-Denis*, Archivio Osvaldo Piacentini, Comune di Reggio Emilia, Mairie de Saint-Denis, Reggio Emilia, Saint-Denis, 325 p.

Canovi, A., 1993, *La neve di Santa Croce : una festa per la città'*, Magic books, Reggio Emilia, 111 p.

Canovi, A., Mietto, M., Ruggerini M.G., 1990, *Nascita di una città : il territorio di Santa Croce : la storia, la memoria, le reggiane*, Angeli, Milano, 214 p.

Caponio T., Colombo A., 2005, *Stranieri in Italia, Migrazioni globali, integrazioni locali*, il Mulino, Bologna, 329 p.

Cervellati P. L. Scannavini R., 1981, *La nouvelle culture urbaine, Bologne face à son patrimoine*, Seuil, Paris, 187 p.

Clementi A., Perego F., 1990, *Europolis, La riqualificazione delle città in Europa, Volume I: Periferie oggi*, Editori Laterza, Roma, 614 p.

Colombo A. et Sciortino G. (2004) *Gli immigrati in Italia. Assimilati o esclusi: gli immigrati, gli Italiani, le politiche*, Bologna, Il Mulino, 132 p.

Diamanti I. & al., 1995, *l'Italie, une nation en suspens*, Complexe, Bruxelles, 159 p.

Galli della Loggia E., 1998, *L'identità italiana*, Il Mulino, Bologna, 171 p.

Gibelli M.-C., 2006, « L'étalement urbain en Italie entre Villetttopoli et délégitimation de l'urbanisme » pp 105-117 in **Berque A., Bonnin P. et Ghorra-Gobin C.** (dir.), *La ville insoutenable*, Belin, Mappemonde, Paris, 366 p.

Ingallina P., 1993, *Les politiques de réhabilitation et de reconquête des milieux intra-urbain. Le recupero en Italie, la réhabilitation en France*, Thèse de doctorat, Paris 1, Paris, 548 p.

Lazar M., Flores D'Arcais P., Galasso A. (dir.), 1989, *l'Italie derrière ses mythes*, *Esprit* n°157, décembre 1989, Paris, 155 p.

Millefiorini A., 2002, *La partecipazione politica in Italia. Impegno politico e azione collettiva negli anni ottanta e novanta*, Roma, Carocci, 234 p.

Muscara C., 1968, *Una regione per il programma*, Marsilio, Padova, 184 p.

Novarina G. (dir.), 2003, *Plan et projet : l'urbanisme en France et en Italie*, Anthropos, Economica, Paris, 233 p.

Paba G., 2003, *Movimenti urbani, Pratiche di costruzione sociale della città*, FrancoAngeli, Strumenti urbanistici, Milano, 125 p.

Pieroni O., Ziparo A., 2007, *Rete del nuovo municipio, Federalismo solidale e autogoverno meridiano*, Cantieri, Intra Moenia, Napoli, 336 p.

Pini I., 1993, *Campagne bolognesi : le radici agrarie di una metropoli medievale*, Le Lettere, Firenze, 287 p.

Procacci G., [1970 revue]1998, *Histoire des italiens*, Fayard, Paris, 473 p.

Rebecchini M., 2002, *Architetti italiani, 1930-1990*, Officina edizioni, Roma, 229 p.

Rivière D., Fraboulet D., 2006, *La ville sans bornes, la ville et ses bornes*, Nolin, Champs libres, Paris, 327 p.

Rivière D., 2004, *L'Italie, des régions à l'Europe*, Armand Colin, « U », Paris, 252 p.

Rivière D., 1996, *L'Italie et l'Europe, vues de Rome. Le chassé-croisé des politiques régionales*, L'Harmattan, Paris, 350p.

Sclavi M., Romano I., Guercio S. & al., 2002, *Avventure urbane. Progettare la città con gli abitanti*, Elèuthera, Milano, 248 p.

Schnapper D., 1971, *L'Italie Rouge et Noire : les modèles culturels de la vie quotidienne à Bologne*, Gallimard, Paris, 220 p.

Sgobbi S., 2003, *Trasformazioni urbane, mutamento sociale e politiche di piano. Il caso del quartiere di Santa Croce a Reggio Emilia*, Tesi di laurea, dir. Mazzoleni C., & Abbate G., Istituto universitario di architettura di Venezia, Venezia, 190 p.

Simeone N., Pont R., 2005, *La democrazia partecipativa. L'esperienza di Porto Alegre e i progetti di democrazia*, Alegre, Futuro Anteriore, Roma 174 p.

Tanter-Toubon A., 2007, « Bologne, le social entre modèle urbain et politique de services (1960-1990) », pp 667- 676 in **Marec Y.** (dir.), 2007, *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^{ème} – fin XX^{ème} siècle)*, Creaphis, Grâne, Paris, 743 p.

Tanter A., 1979, *Conservation sociale et culturalisme, La restauration du centre historique de Bologne*, Thèse de doctorat, dir. Roncayolo M., EHESS, Études urbaines, Paris, 302 p.

Vallat C. (dir.), 2004, *Autres vues d'Italie, regards géographiques sur un territoire*, l'Harmattan, Géographies en liberté, Paris, 417 p.

2) Articles

Allegretti G., Frieri F., 2007, *Meno politici, più partecipazione. Una reazione democratica ai tagli dei costi della politica e alla riduzione del prelievo fiscale*, ed. Nuovo municipio, 3p.

<http://www.nuovomunicipio.org/documenti/contributi/allegrettifrieri.pdf>

Allegretti G., Herzberg C., 2004, *Participatory budgets in Europe. Between efficiency and growing local democracy*, Transnational institute and the Centre for Democratic Policy-Making, 2004/5, Amsterdam, 24 p.

Balducci A., 2000, « Le nuove politiche della governance urbana » pp 7-15 in *Territorio n°13, Rivista quadrimestrale del Dipartimento di scienze del territorio*, Milano

Cohen J.-L., 1985, « Le détour par l'Italie », pp 23-34 in *Esprit n°12*, décembre 1985, Paris

Crainz G., 2008, « Les transformations de la société italienne », p. 103-113 in *Vingtième siècle* 2008/4, N° 100, Presses de Science Po, Paris

Cudia C., 2007, « Trasparenza amministrativa e pretesa del cittadino all'informazione », pp 99-154 in *Diritto Pubblico n°1*, janv-avril 2007, il Mulino, Bologna

Menozzi D., 2008, « Les métamorphoses du religieux dans l'Italie républicaine, » in *Vingtième siècle* 2008/4, N° 100, Presses de Science Po, Paris.

Novarina G., Pucci P., 2005, « Renouveau en France/Requalification en Italie », pp 83-92 in *Les Annales de la recherche urbaine n°97*, hiver 2005, SPPU, Paris

Portelli H., 1998, « La réforme de l'Etat : les avatars du projet constitutionnel (1948-1998) », pp 209-215 in **Lacoste, Y.** (dir.), *Italie. La question nationale, Hérodote n° 89*, 2e trimestre 1998, La Découverte, Paris

Regazzola T., 1999, « Micro-industrialisation et plein-emploi en Italie du Nord », pp 59-72 in *l'Espace géographique n°1*, 1999, Belin, Paris

Rusconi G. E., 1998, « Question nationale et question démocratique en Italie. Hypothèses pour un patriotisme républicain » pp 17- 37 in **Lacoste, Y.** (dir.), *Italie. La question nationale, Hérodote n° 89*, 2e trimestre 1998, La Découverte, Paris

Seronde-Babonaux A.-M., 1998, « Le comportement électoral en Italie », pp 297-305 in *Géographie sociale n°7*, mai 1998, CNRS, Centre de Publication de l'Université de Caen, Caen

3) Communications scientifiques

Allegretti U., 2007, «Una ricerca sulla democrazia partecipativa», intervention dans le cadre du colloque : *Partecipazione e nuove tecnologie della comunicazione* : un convegno della Regione Toscana - Dipartimento di Scienza della Politica e Sociologia della Facoltà di Scienze politiche dell'Università di Firenze 5-6 octobre 2007, 2 p., http://www.regione.toscana.it/regione/multimedia/RT/documents/1211815665417_allegretti_ricerca_de mo.pdf

Allegretti G., 2008, « La pianificazione condivisa in territori problematici », intervention du 02-04-08, dans le cadre du séminaire *Partecipazione e comunicazione nelle nuove forme del piano urbanistico 1-2 Aprile 2008*, Université de Cagliari, 22'53"

Allegretti U., 2008, « Democrazia partecipativa nella crisi della democrazia » intervention du 01-04-08 dans le cadre du séminaire *Partecipazione e comunicazione nelle nuove forme del piano urbanistico 1-2 Aprile 2008*, Université de Cagliari, 40'55"

Amato F., 2005, *L'Italie et les immigrés. Un exemple d'intégration implicite*, Site du FIG Saint-Dié : http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/amato/article.htm

Lecca M., 2008, « Partecipazione e sviluppo locale », intervention du 02-04-08, dans le cadre du séminaire *Partecipazione e comunicazione nelle nuove forme del piano urbanistico 1-2 Aprile 2008*, Université de Cagliari, 19'25"

Morisi M., 2008, « Il governo del territorio tra conflitto e partecipazione: il caso toscano », intervention

du 01-04-08, video n°03, dans le cadre du séminaire « Partecipazione e comunicazione nelle nuove forme del piano urbanistico 1-2 Aprile 2008 », Université de Cagliari, 34'26"

Pubusa A., 2008, « Democrazia partecipativa a livello locale », intervention du 01-04-08, video n°02 dans le cadre du séminaire *Partecipazione e comunicazione nelle nuove forme del piano urbanistico 1-2 Aprile 2008*, Université de Cagliari, 36:52

Vallat C., 2001, « Genèse et limites de la politique de l'habitat social en Italie : les grands ensembles à travers les exemples de Gênes, Milan, Rome et Naples », Université Paris XIII, Communication in *Les grands ensembles a l'épreuve du comparatisme : journée d'étude*, jeudi 25 octobre 2001, ENS-LSH, Lyon

4) Rapports, documents communaux, communication institutionnelle

Archivio Osvaldo Piacentini, *Dossier Santa Croce, Un percorso urbanistico e sociale*, Archivio Osvaldo Piacentini, Reggio Emilia, 164 p.

Centro di ricerca focus lab, 2003, *Agenda 21 del Quartiere, Piano di Azione e progetti pilota per la VII circoscrizione*, Comune di Reggio Emilia, 17 p.

Collectif, 2009, *Nouvelles Africa, Mensuel pour les communautés africaines n°3*, mars 2009, Rome, 23 p.

Comune di Reggio Emilia, 2009, *Re7 Circoscrizione, Comune di Reggio Emilia – RE città delle persone*, Reggio Emilia, 30 p.

Comune di Reggio Emilia, 2009, *Un bilancio con le tue idee. Il bilancio partecipativo a Reggio Emilia. Circoscrizione VI-VII-VIII. Ipotesi di proposte da accogliere*, Giunta, 21 janvier 2009, Comune di Reggio Emilia, Servizio Decentramento partecipazione e processi deliberativi, Reggio Emilia, 20 p.

Comune di Reggio Emilia, 2009, *Reggio comune – Città delle persone n°1*, janvier-février 2009, Comune di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 30 p.

Comune di Reggio Emilia, Circoscrizione VII, 2008, *Relazione al sindaco e al consigliocomunale, circoscrizione VII, anno 2007/2008, conferenza annuale di decentramento*, Comune di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 87 p.

Comune di Reggio Emilia, 2008, *Cantieri, opere pubbliche e manutenzioni nei quartieri 1, Cura delle città opere in comune*, Comune di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 4 p.

Comune di Reggio Emilia, 2008, *Reggio a pedali ; I servizi per la bicicletta*, Comune di Reggio Emilia – Assessorato mobilità, traffico- Infrastrutture, piano delle mobilità, nuove idee in corcolazione, Reggio Emilia, 9 p.

Comune di Reggio Emilia, 2008, *A scuola in bicibus e pedibus, zero inquinamento, tanto divertimento*, Comune di Reggio Emilia – Reggio Emilia in bici, Reggio Emilia, 6 p.

Comune di Reggio Emilia, 2008, *Andare a scuola a piedi o in bici fa bene in tutte le stagioni*, Comune di Reggio Emilia – Reggio Emilia in bici, Reggio Emilia, 6 p.

Comune di Reggio Emilia, 2008, *Biciplan 2008, Il piano ciclistico del comune*, Comune di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 91 p.

Comune di Reggio Emilia – Ufficio Statistica, 2007, *Reggio 2006*, Comune di Reggio Emilia, 16 p.

Comune di Reggio Emilia, 2007, *Piano della mobilità di area vasta di Reggio Emilia, Bozza del rapporto finale, documento sintetico*, novembre 2007, Comune di Reggio Emilia, 95 p.

Comune di Reggio Emilia, 2007, *Raccogliamo migliaia verdi*, comune di Padova – settore ambiente, comune di Reggio Emilia – Ufficio Reggio sostenibile -Inforambiente, Reggio Emilia, 35 p.

Comune di Reggio Emilia, Circoscrizione VII, 2007, *Rapporto di sintesi, Incontri nel territorio, Un'esperienza di democrazia partecipativa*, Novembre 2007, Comune di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 147 p.

Comune di Reggio Emilia, 2006, *A Reggio Emilia, andiamo a scuola in Bici-bus*, Comune di Reggio Emilia, Ufficio Reggio sostenibile-agenda 21, Reggio Emilia, 6 p.

Comune di Reggio Emilia 2005, *Un territoire en pleine mutation, VII^{ème} circonscription*, Comune di Reggio Emilia, 16 p.

Comune di Reggio Emilia, 2005, *Agenda 21, VII circoscrizione. Stato di avanzamento-attuazione al dicembre 2005 dei progetti previsti dal « piano d'azione e progetti pilota per la VII circoscrizione »*, Comune di Reggio Emilia, 7 p.

Comune di Reggio Emilia, 2003, *Agenda 21 di quartiere, Dai progetti alla loro realizzazione*, Comune

di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 1 p.

Comune Reggio Emilia, 2003, *Agenda 21 di Quartiere. Piano d'Azione e Progetti Pilota per la VII circoscrizione, Mobilità Coesione Sociale Identità Futura*, Le tue idee migliorano il Quartiere, Comune Reggio Emilia, Reggio Emilia, 11 p.

Comune di Reggio Emilia, 2003, *Agenda 21 di quartiere, VII circoscrizione, Piano d'azione e progetti pilota*, Comune di Reggio Emilia, 24 p.

Comune di Reggio Emilia, 2002, *Agenda 21, Reggio Emilia ; gruppi progetto di Agenda 21 locale « mobilità sostenibile e qualità dell'aria », Forum di monitoraggio*, 7 décembre 2002, Provincia di Reggio Emilia, Comune di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 24 p.

Cooperativa architetti e ingegneri di Reggio Emilia, 2005, *Avventura urbana e CAIRE per l'urbanistica partecipata*, CAIRE, Reggio Emilia, 52 p.

Cooperativa architetti e ingegneri di Reggio Emilia, 2004, *Per decidere come decidere. Considerazioni inattuali sull'esercizio della ragione pubblica a Reggio Emilia*, Diabasis, Reggio Emilia, 116 p.

FIAB, Bimbinbici, 2008, *I mille colori delle bici, la bici come simbolo per avvicinare le distanze fra i popoli*, FIAB, Bimbinbici, 1 p.

Iori V., Guarniero B., 2004, *Conoscere le circoscrizione, Popolazione, famiglie e servizi, « Strumenti » N°10*, Comune di Reggio Emilia, Osservatorio Permanente sulle famiglie, La Pieve Poligrafica Editore, Villa Verucchio, 175 p.

Pavarini R., Canovi A., 2007, *Intervention de Roberta Pavarini et Antonio Canovi – Le Centre de documentation historique de Villa Coughtet à Reggio Emilia : une micro-expérience de travail sur l'identité culturelle pour le désenclavement urbain*, 1 p.

Pavarini R., Canovi A., 2007, *Le centre de documentation historique de Villa Coughtet : une micro-expérience de travail pour le désenclavement urbain*, Comune di Reggio Emilia, 7 p.

Pavarini R., Canovi A., 2006, *Villa Coughtet e il Centro di Documentazione Storica*, traccia di presentazione per seminario Urbact, 3 p.

Regione Emilia Romagna, 2003, *Per un'educazione alla mobilità sostenibile, Guida per gli insegnanti*, Regione Emilia Romagna, UPI, ANCI, Bologna, 48 p.

5) Médias

Site d'un quotidien de Reggio Emilia :

- <http://gazzettadireggio.gelocal.it/>
- et tout particulièrement : Massenzatico, un paese in continua crescita, Gazzetta di Reggio 14/02/07 : gazzettadireggio.repubblica.it/stampa-articolo/14050586

6) Sites internet

Site législatif italien : <http://www.leggiitaliane.it/>

Site des résultats électoraux italien : [http://www.ilsussidiario.net/News/Emilia-](http://www.ilsussidiario.net/News/Emilia-Romagna/2010/3/30/RISULTATI-ELEZIONI-REGIONALI-2010-Emilia-Romagna-presidente-e-Liste-)

[Romagna/2010/3/30/RISULTATI-ELEZIONI-REGIONALI-2010-Emilia-Romagna-presidente-e-Liste-](http://www.ilsussidiario.net/News/Emilia-Romagna/2010/3/30/RISULTATI-ELEZIONI-REGIONALI-2010-Emilia-Romagna-presidente-e-Liste-)

[vince-Vasco-Errani-definitivi-/2/76241/](http://www.ilsussidiario.net/News/Emilia-Romagna/2010/3/30/RISULTATI-ELEZIONI-REGIONALI-2010-Emilia-Romagna-presidente-e-Liste-)

Site de la ville de Reggio Emilia : <http://www.municipio.re.it/>

>Site de la circonscription Nors-Est :

<http://www.municipio.re.it/sottositi/CircoscrizioneNordEst.nsf/PortletDocumentiGruppiID/7C01E6475F13266BC125760002B1EC2?opendocument>

>Site sur le Bici-bus, service de la mobilité :

- Présentation du projet Bici-Bus : http://mediatoo.comune.re.it:8129/2007_32_cittadino_competente_adsI0001.wmv
- Interview assessore alla mobilità : http://mediatoo.comune.re.it:8129/2007_32_cittadino_competente_adsI0002.wmv
- Interview parent accompagnant le Bici Bus : http://mediatoo.comune.re.it:8129/adsI_cittadino_competente_2008_4_3.wmv

>Site du service environnement et Agenda 21 :

<http://www.municipio.re.it/ambiente/infoamsito.nsf/E2EC4152A33648DBC1256EFC005C1A3A/6C249B751B1E95A5C1256FB20049F734?opendocument>

F. Bibliographie sur Saint-Denis

1) Ouvrages

- Bacqué M.-H., Fol S.**, 1997, *Le devenir des banlieues rouges*, l'Harmattan, Habitat et sociétés, Paris, 215 p.
- Bourderon R.** (dir.), 1997, *Histoire de Saint-Denis*, Éditions Privat, Toulouse, 383 p.
- Brunet J.-P.**, 1980, *Saint-Denis, la ville rouge*, Hachette, Paris, 455 p.
- Vidal J.-C. et Mouchel P.** (dir.), 1999, *Saint-Denis, La croisée des chemins*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 609 p.
- Vidal J.-C.**, « Le double héritage historique » pp 256-258 in **Vidal J.-C. et Mouchel P.** (dir.), 1999, *Saint-Denis, La croisée des chemins*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 609 p.

2) Articles

- Anfrrie S.**, 2005, *De la « ville rouge » à la « ville monde »*, in Socio-anthropologie, Ville Monde n°16-2005, référence : internet mis en ligne le 24 novembre 2006. URL : <http://socioanthropologie.revues.org/document439.html>
- Rousset-Deschamps M.**, 2003, « Système productif de la Plaine-Saint-Denis et développement du travail de service : une approche des mutations intra-métropolitaines parisiennes. » pp 237-250 in *L'information géographique* n° 3, sept 2003, Armand Colin, Paris

3) Rapports / Études

- Arcane AET**, 1985, *Dossier définitif Habitat et Vie Sociale, Introduction à une opération de quartier*, février 1985, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 10 p.
- Arcane-Architectes, OTH Habitation**, 1985, *Dossier définitif Habitat et Vie Sociale ; Cité Pierre Sépard*, Ville de Saint-Denis, avril 1985, Office municipal d'HLM, Saint-Denis, 68 p.
- Arcane-Architectes, OTH Habitation**, 1980, *Pré-dossier provisoire coté Pierre Sépard*, Ville de Saint-Denis, Office municipal d'HLM de la Ville, Saint-Denis, 62 p.
- Atelier Choiseul, Civilités, Equipe AMO**, 2005, *Atelier urbain n°3, Promenade plantée*, 5 juillet 2005, Plaine Commune, Saint-Denis Habitat, Ville de Saint-Denis – Démarche quartier, Saint-Denis, 18 p.
- Atelier Choiseul, Civilités, SCB Economie**, 2005, *Étude urbaine pour la restructuration du quartier Sépard à Saint-Denis*, juin 2005, Plaine Commune, Saint-Denis Habitat, Ville de Saint-Denis – Démarche quartier, Saint-Denis, 35 p.
- Atelier Choiseul, Civilités, Equipe AMO**, 2005, *Atelier urbain n°2, Déplacements, circulation, stationnement*, 14 juin 2005, Plaine Commune, Saint-Denis Habitat, Ville de Saint-Denis – Démarche quartier, 4 p.
- Atelier Choiseul, Civilités, Equipe AMO**, 2005, *Atelier urbain n°1, Déplacements, circulation, stationnement*, 31 mai 2005, Plaine Commune, Saint-Denis Habitat, Ville de Saint-Denis – Démarche quartier, 4 p.
- ATURBATEC**, 1986, *Rapport de synthèse des études effectuées sur la cité Pierre Sépard et des propositions de réaménagement*, juin 1986, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 15 p.
- Barraud J.-Y. (ALCPS)**, 1993, *Courrier du 18-10-1993 à Patrick Braouezec*, Amicale des Locataires de la Cité Pierre Sépard, Saint-Denis, 2 p.
- Barraud J.-Y. (ALCPS)**, 1992, *Tract ALCPS*, Amicale des Locataires de la Cité Pierre Sépard, Saint-Denis, 1 p.
- Cornuet J.-P.**, 1986, *Étude sur le quartier de Sépard*, Ville de Saint-Denis, Service de l'aménagement, Saint-Denis, 40 p.
- Dubreuil P., Prentout I., Tapsoba S.**, 1985, *Bilan-diagnostic des deux cités HLM de Saint-Denis. Cité Joliot-Curie et Cité Pierre Sépard*, dir. Henri G., DESS Urbanisme, Université Paris VIII, Logement Dyonisien, Saint-Denis, 37 p.

DVE, 1993, *Programme d'aménagement des espaces extérieurs de la cité Pierre Sépard*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 13 p.

Le Maux M., Leccia S., Olivier Y., Valadani C., 1996, *Étude sociologique sur la cité Pierre Sépard à Saint-Denis*, Maîtrise Urbam, dir. Dussart M., Université Paris X-Nanterre, Nanterre, 22 p.

ORGECO Rond-Point 93, 1991, *Enquête auprès des habitants de la cité Pierre Sépard*, Office HLM de Saint-Denis, novembre 1991, Saint-Denis, 45 p.

Plaine Commune Habitat, 2004, *Rapport au bureau*, 16 juin 2004, PCH, Saint-Denis, 8 p.

Praxis-Daune, 2003, *Les effets d'institution dans le quartier Sépard. Recherche relative à la construction de l'espace public dans les politiques publiques. Contrer l'érosion du politique dans la ville*. Rapport de la seconde phase, novembre 2003, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 25 p.

Praxis-Daune, 2003, *Étude-action pour l'élaboration d'un guide de ré-investissement dans les espaces publics des quartiers d'habitat social sensibles. Première esquisse de théorisation*, Ministère de l'Équipement des Transports, au Logement, Tourisme et Mer, PUCA, juin 2003, Paris, 19 p.

Praxis, 2002, *Le territoire de Sépard, un bout de ville de Saint-Denis. La différenciation entre espace public et espace commun. Construire les espaces publics des quartiers d'habitat nouveau dans les politiques publiques*, Rapport de la première phase de collecte de données, mars 2002, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 12 p.

Saint-Denis-Habitat, Ville-démarche quartier, 2003, *Rôles, perceptions du quartier et propositions des professionnels du quartier*, Saint-Denis-Habitat, Ville de Saint-Denis-démarche quartier, Saint-Denis, 17 p.

Saint-Denis-Habitat, 2002, *Diagnostic Sépard-Delaune*, Saint-Denis-Habitat, Saint-Denis, 37 p.

Saint-Denis-Habitat, Ville-démarche quartier, 2003, *Point d'étape sur la situation du quartier Sépard*, septembre 2003, Saint-Denis-Habitat, Ville de Saint-Denis-démarche quartier, Saint-Denis, 5 p.

Vignaud P., 2003, *Plan de référence, la consultation*, mars 2003, RVA-HER sociologue, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis-Habitat, 12 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2009, *Groupe de travail. Cœur de quartier, 6 mai 2009*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2009, *Groupe de travail. Place Sépard, 28 janvier 2009*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2008, *Groupe de travail. Gestion urbaine de proximité : Plan, 16 décembre 2008*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 1 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2008, *Groupe de travail. Nord du quartier Sépard, 26 novembre 2008*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2008, *Note pour préparer le groupe de travail. Voie Promenade, 1 juillet 2008*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2008, *Note pour le comité de pilotage, 18 février 2008*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 18 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2007, *Groupe de travail Maison de quartier, 30 décembre 2007*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2007, *Note sur la journée « marquage », septembre 2007*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 1 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2007, *Principes de concertation, 27 mars 2007*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2007, *Groupe de travail Parc central, 15 février 2007*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 5 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2007, *Groupe de travail Pottier-Timbaud, 2 février 2007*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2006, *Note pour le comité de pilotage, 12 décembre 2006*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2006, *Groupe de travail Hénaff, 6 novembre 2006*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 4 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2006, *Document sur la stratégie de développement local*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 1 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2005, *Point sur les dossiers du quartier Pierre Sépard*,

Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p.

Ville de Saint-Denis – Direction Générale, 2006, *Rapport d'actualité. Objet : pilotage des projets de rénovation urbaine de Saint-Denis*, 27 mars 2006, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 6 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier – Plaine Commune – Saint-Denis Habitat, Civilités, 2005, *Projet de journal quartier d'avenir n°1, La gazette de la rénovation urbaine*, octobre 2005 Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 4 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2005, *Compte-rendu démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer*, 28 juin 2005, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 4 p.

Ville de Saint Denis, Secteur des Etudes locales, décembre 2005, *Saint-Denis au fur et à mesure*, N°46, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 91 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2004, *Note : Organisation de la concertation dans le projet de quartier Sémard*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 1 p.

Ville de Saint-Denis – Direction Urbanisme, 2004, *Compte-rendu. Objet : Concertation sur le projet urbain, Réunion technique*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2004, *Compte-rendu du groupe de travail lien social*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 7 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2004, *Compte-rendu démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer*, 16 décembre 2004, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2004, *Rapport d'actualité*, 18 octobre 2004, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 4 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2004, *Compte-rendu démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer-Double Couronne*, 14 octobre 2004, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 5 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2004, *Compte-rendu démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer*, 22 juin 2004, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p.

Ville de Saint Denis, Secteur des Études locales, 2004, *Les « démarches quartier », Bilan 2002-2003, Enquêtes auprès des acteurs*, Saint-Denis, 311 p.

Ville de Saint Denis, Secteur des Études locales, novembre 2004, « L'action publique et la question des territoires », pp 6-41, in *Saint-Denis au fur et à mesure*, N°44, Saint-Denis, 112 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2003, *Compte-rendu de démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer du 21 octobre 2003*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2003, *Projet de renouvellement urbain du quartier Pierre Sémard. Éléments d'aide à la décision pour la réunion du 23-10-2003*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 1 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2003, *Compte-rendu démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer-Double Couronne*, 28 mai 2003, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 1 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2003, *Rapport d'actualité au bureau municipal. Orientation pour un renouveau du quartier Sémard*, 22 avril 2003, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 3 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2003, *Compte-rendu démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer*, 3 avril 2003, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2003, *Compte-rendu du groupe de travail espaces publics du 25 mars 2003*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 1 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2003, *Compte-rendu du groupe de travail lien social du 26 mars 2003*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 1 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2003, *Compte-rendu du collectif de professionnels*, 6 mars 2003, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint Denis – Secteur des Etudes locales, septembre 2003, *Comparatif socio-démographique des 14 territoires « Démarches Quartier »*, Saint-Denis, 62 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2002, *Démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer-Double Couronne 20 décembre 2002*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2002, *Démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer-Double Couronne 2 juillet 2002*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, 2002, *Compte-rendu de démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer-Double Couronne du mardi 16 avril 2002*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.

Ville de Saint-Denis - Secteur des Études Locales, 2002, *Données socio-démographiques 1990-*

- 1999, *Démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer*, Saint-Denis, Ville de Saint-Denis, 6 p.
- Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier**, 2001, *Compte-rendu de la réunion publique du 7 juin 2001*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 7 p.
- Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier**, 2000, *Compte-rendu de la réunion publique du jeudi 8 juin 2000*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 6 p.
- Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier, Olivier Roubieu**, 2000, *Lettre aux acteurs du quartier*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 1 p.
- Ville de Saint Denis, Direction générale, Secteur des Études locales**, novembre 2000, *Recensement de la population, Les premières grandes tendances à l'échelle communale*, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 32 p.
- Ville de Saint-Denis – Démarche Quartier**, 1998, *Compte-rendu réunion du 9 juin 1998, Objet : Logitransport*, 24 juin 1998, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis, 2 p.
- Ville de Saint-Denis – Direction Urbanisme**, 1995, *Note d'information au Bureau municipal*, 23 janvier 1995, 3 p.
- Ville de Saint-Denis – Direction Urbanisme**, 1994, *Réunion publique sur le projet urbain de Pierre Sémard*, 16 juin 1994, 2 p.
- Ville de Saint-Denis – Direction Urbanisme, Voirie Environnement**, 1994, *Compte-rendu du Bureau municipal*, 9 mai 1994, 10 p.
- Ville de Saint-Denis – Direction Urbanisme**, 1991, *Rapport au Bureau municipal*, 5 juin 1991, 8 p.

4) Sites internet

Site du bailleur social Plaine Commune Habitat : <http://www.oph-plainecommunehabitat.fr/notre-patrimoine/le-patrimoine-gere/saint-denis/pierre-semard.html>

Site de la communauté d'agglomération sur les projets ANRU : http://www.plainecommune.fr/page/p-405/art_id/

Site de la ville de Saint-Denis :

- les Démarches quartiers, ville de Saint-Denis : <http://www.ville-saint-denis.fr/pages/150-participer-a-la-vie-de-son-quartier.html>
- le projet ANRU du quartier Sémard

G. Bibliographie sur Kreuzberg, Berlin, l'Allemagne

1) Ouvrages

Almehasneh A., 2008, *Virtuelle Waldlandschaften - Instrument für forstliche partizipative Planung? Managementtheorien – Fallstudie Belchen*, Oesten G., Koch B., (dir), Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde der Fakultät für Forst- und Umweltwissenschaften der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, Freiburg im Breisgau, 234 p.

Altrock U., Kunze R., 2003, *Jahrbuch Stadterneuerung*, Institut für Stadt- und Regionalplanung der Technischen Universität Berlin, Berlin, 412 p.

Bernard H., 2006, *Paroles d'acteurs : participation des habitants au renouvellement urbain à Berlin*, PUCA, Recherches, Paris, 135 p.

Boyer J.-C., 2000, *Géographie humaine de l'Allemagne*, Armand Colin, « U », Paris, 224 p.

Berr A., *Nachts sind alle Katzen breit : Erzählungen aus Berlin-Kreuzberg*, SL Verlag, Kempten, 126 p.

Boie H., 2005, *Bürgerpartizipation und Stadtentwicklung ; Lokale Initiativen in Kairo*, Lit Verlag, Verlag für wissenschaftliche Literatur, Region - Nation – Europa, Münster, 99p.

Borgelt C., Jost R., 2007, *Friedrichshain-Kreuzberg : neues Bauen seit den Neunzigern*, : Stadtwandel Verlag D. Fuhrhop, Die Neuen Architekturführer, Berlin, 97 p.

Börsch-Supan H., & al., [1986 revue]1991, *Die Chronik Berlins*, Chronik Verlag, Dortmund, 640 p.

Brigouleix B., 2001, 1961-1989 *Berlin, les années du mur*, Tallandier, Raconter l'histoire, Paris, 217p.

- Carroué L., Oth V.**, 1997, *Atlas commenté*, Marketing SA – Ellipses, Paris, 224 p.
- Charpiot R.**, 2006, *Histoire de Berlin, Mémoires des nations*, Vuibert, Paris, 286p.
- Chod K., Schwenk H., Weißpflug H.**, 2003, *Berliner Bezirkslexikon*, FTS Berlin Verlag, Berlin, 560 p.
- Damette F., Gresillon B., Hauszerman H., Kohler D., Rouyer A.**, 1995, *Berlin-Paris*, Plan urbain Ministère de l'équipement et des transports, CNRS, Paris 149 p.
- Diemel C. P.**, 2002, *Die Planungszelle – Zur Praxis der Bürgerbeteiligung. Demokratie funkelt wieder*, FES Analyse, Bonn, 20 p.
- Dufaux F.**, 1998, « Berlin, la relance d'une métropole ? » pp 214-231 in **Rey V.** (dir.), *Les territoires centre-européens : dilemmes et défis*, La Découverte, Paris, 256 p.
- Duhem G., Gresillon B., Kohler D.**, 2000, *Paris-Berlin. Regards croisés*, Anthropos, Villes, Paris, 263 p.
- Düspohl M., Kreuzberg Museum**, 2009, *Kleine Kreuzberg Geschichte*, Berlin Story Verlag, Berlin, 160 p.
- François E., Westerholt E. G.**, 1988, *Berlin capitale, mythe, enjeu*, Presse universitaire de Nancy, Nancy, 168 p.
- Gresillon B.**, 2002, *Berlin, métropole culturelle*, Belin, Mappemonde, Paris, 352 p.
- Henschel J.**, 2006, *Der Fotograf der Wahrheit, Bilder aus Kreuzberg 1967-1988*, Kreuzberg Museum, Berlin Story Verlag, Berlin, 192 p.
- Hettich J.**, 2002, *Chancen und Grenzen internetgestützter Verfahren der Bürgerbeteiligung im Rahmen der Lokalen agenda 21*, Arbeitsbericht, Akademie für Technikfolgenabschätzung in Baden-Württemberg n° 164, sept 2002, Stuttgart, 66 p.
- Jacquier C.**, 2003, *Un dispositif de veille internationale sur les approches intégrées de développement urbain en Europe. Rapport de synthèse des politiques intégrées de développement urbain. Allemagne*, DIV, Institut d'études politiques de Grenoble, CNRS - UMR CERAT, Grenoble, Saint-Denis-La-Plaine, 41 p.
- Knemeyer F.-L.**, 1995, *Bürgerbeteiligung un kommunal politik. Eine einföhrung in die Mitwirkungsrechte von Bürgern auf kommunaler Ebene*, Olzog, München und Landsberg am Lech, 242 p.
- Koehl E.**, 2001, *Le management de quartier à Berlin*, DESS d'Urbanisme, IFU, CMB, M.-H. Bacqué & Y. Sintomer (dir.), Saint-Denis, Berlin, 123 p.
- Krägeloh U.**, 2001, *Kommunikationssystem zur politischen Beteiligung der Bürger/innen*, Diplomarbeit, Mihai N. Maser S. (dir), UGHS Wuppertal, Fachbereich 5 industrial design, Wuppertal, 78 p.
- Kreis A.**, 1998, *Bürgerbeteiligung in hessen - ein mittel gegen politikverdrossenheit ? Eine Bestandsaufnahme unter Berücksichtigung der Positionen der im Landtag vertretenen Parteien im August 1998 und ein Ausblick*, Neumann F. (dir), Justus-Liebig-Universität Gießen, Fachbereich Gesellschaftswissenschaften, Institut für Politikwissenschaft, Studienarbeit für das Hauptfach Politikwissenschaft, 27 p.
- Lacoste Y.** (dir.), 1993, *La question allemande*, Hérodote n°68, 1993, La Découverte, Paris, 189 p.
- Lacoste Y.** (dir.), 1983, *Géopolitiques allemandes*, Hérodote n°28, 1983, La Découverte, Paris, 154 p.
- Pape C., Freitag U. & al.**, 1987, *Topographischer atlas Berlin*, Dietrich Reimer Verlag, Berlin, 190 p.
- Queva C.**, 2007, *Entre territoires et réseaux : la requalification des espaces locaux en France et en Allemagne. Jeux d'acteurs, d'échelles et de projets*, Tome 1, Di Meo G. (dir.), Thèse de doctorat en géographie, Université de Bordeaux 3, UFR de Géographie, Laboratoire ADES-TEMPOS, UMR 5185 CNRS, Bordeaux, 466 p.
- Reitel F.**, 1996, *L'Allemagne, Espaces économie et société*, Nathan, fac géographie, Paris, 384 p.
- Rouyer A.**, 2001, « Berlin : une métropole au pied du Mur » pp 138-159 in **Jalabert G.** (coord.), *Portraits de grandes villes : Société - Pouvoirs - Territoires*, Presses Universitaires du Mirail, Villes et Territoires, Toulouse, 295 p.
- Sampels G.**, 1998, *Bürgerpartizipation in den neuen Länderverfassungen*, Berlin Verlag, Arno Spitz, Universitätsreihe Recht, Berlin, 215 p.
- Sandvoss H.-R.**, 1996, *Widerstand in Kreuzberg*, Gedenkstätte Deutscher Widerstand, Berlin, 288 p.
- Scherg C.**, 2005, *Hier bin ich Mensch Hier plan' ich mit ! Nachhaltige Stadtentwicklung mit Bürgerbeteiligung am Konkretenbeispiel block 25*, Verts W., Müller A. (dir.), Diplomarbeit Hochschule Nürtingen - Hochschule für Wirtschaft, Landwirtschaft und Landespflege, Nürtingen, 119 p.
- Stourdzé L.**, 2004, *La participation des habitants à la gestion locale du territoire et l'étude des*

dispositifs de démarches quartiers à Saint-Denis et de management de quartiers à Berlin, Thèse de doctorat dir. Bourdin A., Institut d'urbanisme Champs-sur-Marne, Champs-sur-Marne 135 p.

Szambien W., 2003, *Berlin : une ville en suspens*, Norma, Essais, Paris, 176 p.

Weil P., 2005 « Jus soli vs jus sanguinis, la fausse opposition des droits français et allemand », pp 187-209 in *Qu'est-ce qu'un français – la nationalité en comparaison et en pratique*, Gallimard, 646 p.

2) Articles

Berlin SO 36, 1981, „Erklärung der BI SO 36 », Bürgerinitiative SO 36, Berlin, 2 p.

<http://squat.net/archiv/berlin/12.12.80/1/IniSO36.html>

Coll., 1994, *La recherche sur la ville en Allemagne*, Actes des journées franco-allemandes du PIR Villes, 28-29 mars 1994, 1996, CNRS éditions, Cahiers internationaux PIR Villes, Paris, 185 p.

Fleury A., 2009, « Espaces publics et environnement dans les politiques urbaines à Paris et à Berlin », pp 522-542 in *Annales de géographie* n°669/sept-oct 2009, Armand-Colin, Paris

Gabriel O., Walter-Rogg M., 2006, « Citizen Initiatives and Citizen Referendums – The Consequences for Local Government Decision-Making Processes », *Deutsche Zeitschrift für Kommunalwissenschaften*, n°2, vol. 45, Difu, Berlin. Cf <http://www.difu.de/index.shtml?/publikationen/dfk/en/>

Gonthier C., 2001, « Berlin croise culture et urbanisme participatif » pp 12-17 in *Comme la ville* n°3, février-mars 2001, DIV, Paris

Gresillon B., 2001, « Berlin capitale en attente » pp 96-121 in *Hérodote* n°101, 2001/2, La Découverte, Paris

Häussermann H., 2004, « La grande ville sûre ? Pour une politique de l'espace public », pp. 121-125 *Les Annales de la recherche urbaine* n° 95, SPPU, Paris

Klages H., 2002, *Bürger und Kommunalverwaltung*, Deutsche Zeitschrift für Kommunalwissenschaften, n°2, vol 41, 2002, DIFU, Berlin. Cf

http://www.difu.de/index.shtml?/publikationen/dfk/en/02_2/02_2_klages.shtml

Klitscher J., « Der Häuserkampf in Kreuzberg », pp 150-154 in *Geschichte und Geschichten, Luisenstadt, Berlinische Monatsschrift Heft 6/2001*, Luisenstadt, Berlin, Cf : www.berlinische-monatsschrift.de <http://www.berlinische-monatsschrift.de/bms/bmstxt01/0106gesc.htm>

Kranepuhl S., Ziervogel D., 2007, *Mental Maps als Instrument der Bürgerbeteiligung ? Erfahrungen aus einem Pilotprojekt in Leipzig*, Hallesche Diskussionsbeiträge zur Wirtschafts- und Sozialgeographie, Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg, Institut für Geographie, AG Sozialgeographie, Halle, 28 p.

Schwarz G., 2002, « Bürgerbeteiligung in lokalen-agenda-21-prozessen, eine Bestandsaufnahme », *Diskussionspapier* N° 02 / 4, Novembre 2002, Fakultät für sozialwissenschaft, Ruhr-Universität, Bochum, 51p .

Schwengler B., 2005, « Le Clivage Électoral Catholique protestant Revisité, (France, Allemagne Fédérale, Suisse) », pp 381-413 in *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 3, juin 2005, Presses de Sciences Po., Paris

Wollmann H., 2002, *Die Bürgergemeinde - ihr Doppelcharakter als politische Kommune und (zivil-)gesellschaftliche Gemeinde*, Deutsche Zeitschrift für Kommunalwissenschaften, n°2, vol 41, 2002, Berlin, Cf : http://www.difu.de/index.shtml?/publikationen/dfk/en/02_2/02_2_klages.shtml

Wollmann H., 1999, « Le système local en Allemagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale », pp 104-116 in **CURAPP/CRAPS**, 1999, *La démocratie locale, représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, 424 p.

3) Communications scientifiques

Vieillard-Baron H., 2007, *Rénovation urbaine et stratégies d'action dans les quartiers sensibles en France et en Allemagne : approche comparative*, Communication dans le cadre du colloque « Pérennité urbaine – La ville par de-là ses métamorphoses », Université Paris X, 15 Mars 2007

4) Rapports / Études

Beer I., Musch R., 2002, Stadtteile mit besonderem entwicklungsbedarf – die soziale Stadt. Modellgebiet Kottbusser Tor, Berlin, Kreuzberg, endbericht im Rahmen der PvO, 176 p.

Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, 2008, *Finanzierung Quartiersmanagement*, Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, Berlin, 2 p.

- Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg**, 2008, *Auswahlkriterien Projekte, Quartiersmanagement*, Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, Berlin, 1 p.
- Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg**, 2008, *Kurzcharakteristika der Gebiets – und Sozialstruktur QM Gebiet Zentrum Kreuzberg/Oranienstrasse*, Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, Berlin, 3 p.
- Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg**, 2008, *QM Zentrum Kreuzberg/Oranienstrasse. Schwerpunkte 2007-2008. Ein Überblick*, Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, Berlin, 2 p.
- Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg**, 2002, *Quartiersfondsprojekte in den 17 Berliner Quartiersmanagementgebieten Zentrum Kreuzberg / Wassertor (Kottbusser Tor)*, Bezirk Friedrichshain-Kreuzberg, OT Kreuzberg, Berlin, 9 p. Cf : http://www.quartiersmanagement-berlin.de/fileadmin/content-media/Dokumentation/Quartiersfond/QM-Gebiet_Zentrum_Kreuzberg_Wassertorplatz.pdf
- Coll**, 1990, *Stadterneuerung Berlin : Erfahrungen Beispiele Perspektiven*, Senatsverwaltung für Bau- und Wohnungswesen, Berlin, 197 p.
- Délégation Interministérielle à la Ville**, 2006, *Séminaire franco-allemand Reims ,7 et 8 décembre 2006*, Les éditions de la DIV, Villes, Saint-Denis-La-Plaine, 55 p.
- DIFU**, 2002, *Report on the model area Berlin-Kreuzberg – Kottbusser Tor*, Translated from: Die Soziale Stadt. Eine erste Bilanz des Bund-Programms "Stadtteile mit besonderem Entwicklungsbedarf -Stadt", Difu , Berlin, Cf : <http://www.sozialestadt.de/en/veroeffentlichungen/chenbilanz/2-berlin-english.shtml>
- DIFU**, 2002, *Die Soziale Stadt – eine erste Bilanz des Bund-Länder-Programms „Stadtteile mit besonderem Entwicklungsbedarf – die soziale Stadt“*, DIFU, Berlin, 36 p.
- Forschungsgruppe an der Freien Universität Berlin**, 1973, « Zur Rolle und Funktion von Bürgerinitiativen in der Bundesrepublik und in West-Berlin – Analyse von 61 Bürgerinitiativen », pp 247-286 in *ZfParl* 1973/4, DVParl, Nomos Verlag, Baden Baden
- Franke T., Löhr R.-P.**, 2001, *Neighbourhood Management - A Key Instrument in Integrative Urban District Development*, Intervention dans le cadre de l' EURA-Conference, "Area-based initiatives in contemporary urban policy - innovations in city governance", Copenhagen, 17-19 Mai 2001, Difu, Berlin, 17 p.
- Häussermann H., Siebel W.**, 2001, *Soziale Integration und ethnische Schichtung - Zusammenhänge zwischen räumlicher und sozialer Integration*, Gutachten im Auftrag der Unabhängigen Kommission « Zuwanderung », Berlin/Oldenburger, 104 p.
- Koehl E., Sintomer Y.**, 2002, *Les jurys de citoyens berlinois, Rapport final pour la Délégation Interministérielle à la Ville*, Centre Marc Bloch, Berlin, 134 p.
- Idefix**, 2008, *Sachbericht 2007 ESF-Projekt Idefix Qualifizierung und Beschäftigung in den Bereichen Produktion und Dienstleistung*, Fixpunkt gGmbH, 15 p.
- Lecroart P., Palisse J.-P., Beltrando Y.**, 2009, „Initier des projets métropolitains : l'IBA, une pratique féconde“, *Note rapide*, n° 478 juin 2009, APUR IAURIF, Territoires, Paris, 4 p.
- Liebmann H., Glöckner B., Haller C., Schulz R.**, 2006, *Stadtumbau ost – stand und perspektiven ; erster statusbericht*, Bundesministeriums für Verkehr, Bau und Stadtentwicklung et Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung ; Bundestransferstelle Stadtumbau Ost beim Institut für Regionalentwicklung und Strukturplanung e.V. (IRS), Berlin, 88 p.
- Quartiersmanagement Zentrum-Kreuzberg/Oranienstrasse**, 2008, *Projekte 2008. Eine Auswahl*, Quartiersmanagement Zentrum-Kreuzberg/Oranienstrasse, Berlin, 6 p.
- Senatsverwaltung für Stadtentwicklung**, 2008, *Quartiersmanagement Berlin, der erste Quartiersrätekongress 2008 im Abgeordnetenhaus von Berlin*, Senatsverwaltung für Stadtentwicklung, Berlin, 15 p.
- Senatsverwaltung für Stadtentwicklung**, 2005, *Quartiersmanagement Kottbusser Tor*, Soziale Stadt, Senatsverwaltung für Stadtentwicklung, Quartiersmanagement Zentrum-Kreuzberg/Oranienstrasse, Bezirksamt Friedrichshain-Kreuzberg, Stiftung Sozialpädagogisches Institut Berlin, Berlin, 9 p.
- Senatsverwaltung für Stadtentwicklung**, 2004, *Der Quartiersfonds, Ein Berliner Modell der Bürgerbeteiligung*, Quartiersmanagement Zentrum-Kreuzberg/Oranienstrasse, Berlin, 97 p.
- Tiedmann V. Von**, 1980, *Bürgerbeteiligung bei der Stadterneuerung : Beispiel Strategien für Kreuzberg*, Bundesministerium für Raumordnung, Bauwesen und Städtebau, Bonn, 72 p.
- Wagner A.**, 2002, *Le congrès national du programme de renouvellement urbain « Soziale Stadt » à Berlin*, le 7 et 8 mai 2002, Rapport, Délégation Interministérielle à la Ville, Saint-Denis-La-Plaine, 16 p.
- Wagner A.**, 2002, *Le premier bilan du programme allemand de renouvellement urbain « Soziale Stadt » Une synthèse, le 7 et 8 mai 2002*, Rapport, Délégation Interministérielle à la Ville, Saint-Denis-La-Plaine, 13 p.

5) Sites internet

Site du management de quartier Kottbusser Tor – Oranienstrasse : <http://www.qm-zentrumkreuzberg.de/qm/>

Site du management de quartier, arrondissement de Friedrichshain-Kreuzberg :

- <http://www.quartiersmanagement-berlin.de/>
- <http://www.quartiersmanagement-berlin.de/Zentrum-Kreuzberg-Oranienstrasse.99.0.html>

Site de Soziale Stadt : <http://www.sozialestadt.de/programm/>

Site du journal du parlement allemand : <http://www.zparl.de/>

Site du Deutsche Institut Für Urbanistik : <http://www.difu.de/>

Site de la Constitution allemande : <http://www.gesetze-im-internet.de/>

Site du Bundestag pour les résultats électoraux :

http://www.bundeswahlleiter.de/en/bundestagswahlen/BTW_BUND_05/ergebnisse/wahlkreisergebnisse/111/wk084/wk_tabelle_84.html

Site de médias :

- BZ : <http://www.bz-berlin.de>
- Das Bild : <http://www.bild.de>
- Tagesspiegel : <http://www.tagesspiegel.de>
- Taz : <http://www.taz.de>
- Rundfunk Berlin-Brandenburg online : <http://www.rbb-online.de/>

6) Médias

Von Klaus Hartung, 2001, "Unternehmen Kreuzberg", 6p. In Die Zeit n°32 / 2001
www.zeit.de/2001/32/Unternehmen_Kreuzberg

La gazette de Berlin, n° 35, Le système électoral législatif : un vrai casse-tête, rubrique « politique », <http://www.lagazette.deberlin.de/5596.html>

Schmidt K., 1998, «Für eine gesunde Mischung im Kiez. Mit einem Quartiersmanager will Senator Strieder Problem – Gebiet in den Griff bekommen» in Berliner Zeitung, 2 octobre 1998 Cf <http://www.berlinonline.de/berliner-zeitung/archiv/.bin/dump.fcgi/1998/1002/lokales/0081/index.html>

H. Éléments généraux

1) Ouvrages

Amiot M., 1986, *Contre l'État, les sociologues*, EHESS, Paris, 304 p.

Arendt, H., 1982, *Les origines du totalitarisme*, Points, Politique, Paris, 348 p.

Arendt H., [1954]1972, *La crise de la culture*, Gallimard, Folio essais, Paris, 380 p.

Aristote, [384-322]1950, *Politique*, PUF, Paris, 243 p.

Bourdieu P., 2000, *Propos sur le champ politique*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 107 p.

Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 490 p.

Claval P., 2003, *Géographie culturelle : une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Colin, U géographie, Paris, 287 p.

Di Meo G., 1991, *L'Homme, la société, l'espace*, Anthropos, diff. Économica, Paris, 319 p.

Durkheim E., 1994 (réédition 1931), *De la division du travail social*, PUF, Quadrige, Paris, 416 p.

- Foucault M.**, 2004, *Philosophie, Anthologie*, Gallimard, Folio, Essais, Paris, 944 p.
- Foucault M.**, 1969, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 275 p.
- Foucault M.**, 1966, *Les Mots et les choses*, Gallimard, Tel, Paris, 404 p.
- Foucault M.**, 1975, *Surveiller et punir*, Gallimard, Tel, Paris, 360 p.
- Foucault M.**, 1994, *Dits et Écrits, 1954-1975*, tome I, Gallimard, Quarto, Paris, 864 p.
- Foucault M.**, 1994, *Dits et Écrits, 1976-1985*, tome II, Gallimard, Quarto, Paris, 848 p.
- Habermas J.**, [1992]1997, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Essais, Gallimard, Paris, 551 p.
- Habermas J.**, [1985]1990, *Écrits politiques*, Champs Flammarion, 346 p.
- Halbwachs M.**, 1970, *Morphologie sociale*, Armand Colin, U2 Sociologie, Paris, 938 p.
- Hobbes T.**, [1651]1999, *Leviathan. Traité de la manière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile.*, Dalloz, Paris, 780 p.
- Hobbes T.**, [1651]1976, *Leviathan*, Dent, Dutton, Londres, New York, 398 p.
- Hobbes, T.**, [1641]1981, *De cive*, Sirey, Paris, 393 p.
- Lacoste Y.**, 1976, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, F. Maspero, Paris, 187 p.
- Lacoste Y.**, 1965, *Géographie du sous-développement*, PUF, Paris, 284 p.
- Lefort C.** 1986, *Essais sur le politique*, Seuil, Paris, 331 p.
- Levi-Strauss C.**, 1973, *Anthropologie structurale deux*, Plon, Paris, 451 p.
- Levi-Strauss C.**, [1955]1965, *Tristes Tropiques*, Plon, Paris, 490 p.
- Marx K., Engels F.**, [1891]1966, *Critique des programmes de Gotha et d'Erfurt*, Éditions sociales, Paris, 158 p.
- Méda D.**, 1998, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Flammarion, Champs, Paris, 358 p.
- Platon**, [427-348]2004, *La République*, Flammarion, Paris, 801 p.
- Rancière J.**, 2005, *La haine de la démocratie*, La fabrique éditions, Paris, 106 p.
- Rancière J.**, 1998, *Aux bords du politique*, Gallimard, Folio-Essais, Paris, 263 p.
- Rousseau J.-J.**, [1761]1994, *Du contrat social*, Magnard, Paris, 415 p.
- Sieyes E.-J.**, [1789]1888, *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, Société d'histoire de la révolution française, Paris, 93 p.
- Spinoza B.**, [1670]1965, *Traité théologico-politique*, Garnier Flammarion, Paris, 380 p.
- Todorov T.**, 1968, *Qu'est ce que le structuralisme ?* Seuil, Points, Paris, 112 p.
- Weber M.**, [1947]1964, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, Pocket, Agora, Paris, 286 p.

I. Méthodologie & comparaison

1) Ouvrages

- Abélès M.**, 1993, « L'anthropologie à l'épreuve du local », pp 52-66 in Mabileau A. (dir.), 1993, *A la recherche du local*, l'Harmattan, Logiques politiques, Paris, 231 p.
- Agulhon M.**, 1979, *La République au village*, Seuil, Paris, 32 p.
- Cefaï D.**, 2003, *L'enquête de terrain*, La Découverte, Recherches, Paris, 615 p.
- Becker H. S.**, 2002, *Les ficelles du métier, Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, repères, Paris, 353 p.
- Bloch M.**, 1928, *Pour une histoire comparée des sociétés européennes*, pp 16-40 in **Bloch. M.**, [1928/1963] 1983, *Mélanges Historiques*, Éditions de l'EHESS, Paris Fleury , 1108 p.
- Detienne M.**, 2000, *Comparer l'Incomparable*, Seuil, La librairie du XX^{ème} siècle, Paris, 140 p.
- Favret-Saada J.**, 1977, *Les mots, la mort, les sorts*, Gallimard, Folio Essais, Paris, 443 p.
- Gervais-Lambony P.**, *De Lomé à Harare : le fait citadin : images et pratiques des villes africaines*, Karthala, IFRA, Paris, 472 p.
- Gosselin G.**, 1992, *Une éthique des sciences sociales, la limite et l'urgence*, l'Harmattan, Paris, 208

p.

Ozouf-Marignier M.-V., Baudelle G., Robic M.-C. (dir.), 2001, *Géographes en pratiques (1870-1945). Le terrain, le livre, la cité*, PUR, Rennes, 390 p.

Rawls J., [1993]1995, *Libéralisme politique*, PUF, 450 p.

Rawls J., 1987, *Théorie de la justice*, Empreintes, Seuil, Paris, 666 p.

Veyne P., 1976, *L'inventaire des différences*, Seuil, Paris, 61p.

Vigour C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales, Pratiques et méthodes*, La Découverte, Guides repères, Paris, 335 p.

Werner J.-F., 1993, *Marges Sexe et Drogues et Dakar, Enquête ethnographique*, Karthala, ORSTOM, Hommes et Sociétés, Paris, 292 p.

2) Articles

Green N. L., 1990, « Religion et ethnicité », pp 127-144 in *Annales HSS*, jan-fév 2002 n°1, Paris

Green N. L., 1990, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », pp 1335-1350 in *Annales ESC*, nov-déc 1990 n°6, Éditions de l'EHESS, Paris

Julien E., 2004, « Le comparatisme en histoire », p. 191-201 in *Hypothèses* 1/2004, Publications de la Sorbonne, Paris.

Morelle M., Ripoll F., 2009, « Les chercheur-es face aux injustices : enquête de terrain comme épreuve éthique », pp 157-168 in *Annales de géographie*, n°665-666, Armand Colin, Paris

Pinson G. et Sala Pala V., 2007, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », pp 555-597 in *Revue française de science politique*, 2007/5, Volume 57, Éditions de Science Po, Paris.

Prinoli C., 2004, « L'anthropologie palestinienne entre science et politique l'impossible neutralité du chercheur », pp 165-185 in *Anthropologie et sociétés* vol 28 n°3, Université Laval-Québec, Québec.

3) Communications scientifiques

Paxton R. O., 1994, *Les fascismes, essai d'histoire comparée*, XVI^{ème} conférence Marc Bloch, du 13 juin 1994, référence web : mis en ligne le 30 juin 2006. URL : <http://cmb.ehess.fr/document51.html>. Consulté le 13 août 2010.

Rochefort R., 1982, "Réflexions liminaires sur la géographie sociale", Actes du Colloque de Lyon (1983), *Géographie Sociale*, 14-16 octobre 1982, éd. Daniel Noin, Paris

Séchet R., 2006, «Du "rôle de l'espace" aux théories de "l'acteur" (aller-retour). La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux», pp. 193-210 in **Séchet R., Veschambre V.** (dir.), 2006, *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Presses Universitaires de Rennes, Géographie sociale, Rennes, 400 p.

4) Sites internet

Bibliothèque nationale allemande : <http://staatsbibliothek-berlin.de/>

CAIRN : *Revue de sciences humaines et sociales en texte intégral* : <http://www.cairn.info/>

SUDOC : *système universitaire de documentation* : <http://www.sudoc.abes.fr>

J. Dictionnaires

Akoun A., Ansart P., 1999, *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert, Paris, 587 p.

Beaujean A., 1990, *Le petit Littré, Dictionnaire de la langue française*, Le livre de poche, la pochothèque, Paris, 1945 p.

Brunet R. (dir.), **Ferras R., Théry H.**, [1992]1993, *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus - La Documentation Française, Dynamiques du territoire, Montpellier-Paris, 518 p.

Clari M. dir., 1999, *Dictionnaire Français-Italien, Italien-Français*, Dictionnaires Le Robert, Arnoldo Mondadori, Collins, « les pratiques », 429 p.

- Collectif**, 2006, *Le Petit Robert*, Le Robert, Paris, 2844 p.
- Lalande A.** 1996, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris.
- Levy J., Lussault M.**, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1034 p.
- Merlin P., Choay F.**, 2000, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, Paris, 902 p.
- Picoche J.**, 1992, *Dictionnaire étymologique du français*, Dictionnaires le Robert les usuels, Paris, 619 p.
- Raynaud Ph., Rials S.**, 1998, *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF, Grands dictionnaires, Paris, 800 p.
- Raynaud P et Rials S (dir.)**, 1996, *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF Paris, 776 p.
- Rey-Debove J., Rey A.**, 2009, *Le nouveau Petit Robert de la langue française*, le Robert, Paris, 2837 p.
- Rey-Debove J., Rey A.**, 1996, *Le nouveau Petit Robert*, Dictionnaire Le Robert, Paris, 2551 p.
- Schnorr V.**, 1999, Harrap's universal, Dictionnaire Français-Allemand/Allemand-Français, PONS, Edinburgh, Paris, Stuttgart, 771 p.
- Schubert K., Klein M.**, 2003, *Das Politiklexikon*, Dietz, Bonn: 328 p. Accessible en édition 2006 sur le site du Bundeszentrale für politische Bildung/bpb.de. Page : http://www.bpb.de/popup/popup_lemmata.html?guid=PW5H41 Bundeszentrale für politische Bildung/bpb.de. Lexicon. : http://www.bpb.de/popup/popup_lemmata.html?guid=PW5H41

K) Principaux textes de lois et textes officiels (ordre chronologique)

- La Charte de Leipzig du 25 novembre 2008 qui insiste sur la participation d'acteurs divers, et notamment les habitants.
- Loi régionale du 27 décembre 2007, n°69 « Normes sur la promotion de la participation à l'élaboration des politiques régionales et locales ». Toscane (Italie).
- Loi n° 244 du 24 décembre 2007 : « Dispositions pour la formation du budget annuel et pluriannuel de l'État » (Italie)
- Comune di Reggio Emilia**, 2003, *Statuto comunale, approvato il 26-09-2003*, Comune di Reggio Emilia, Reggio Emilia, 42 p.
- DIV**, 2006, *Les contrats urbains de cohésion sociale. Guide méthodologique*, DIV, Saint-Denis, 18 p.
- Loi organique n° 2003-705 du 1er août 2003 relative au référendum local
- Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République
- La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
- Ministère de l'Environnement, Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale**, Juillet 2002, *Agendas 21 locaux, l'expérience française*
- Constitution italienne, modification du titre V de la deuxième partie de la Constitution le 18 octobre 2001 (Italie)
- Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances
- Le livre blanc de la gouvernance européenne, en 2000.
- L'appel de Hanovre, réunissant des maires européens en 2000
- Décret législatif n°56 du 18 février 2000, Dispositions en matière de fédéralisme fiscal (Italie)
- Loi n° 2000-1208 dite loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 31 décembre 2000
- Loi n° 99-533 dite LOADDT du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
- Loi n° 59 dite « décrets Bassanini » du 15 mars 1997, relative à la réforme de l'administration publique et à la simplification administrative (Italie)
- Loi n°95-101 dite loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement
- Loi n°93-122 dite La loi Sapin du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la

transparence de la vie économique et des procédures publiques
Loi n°81 du 25 mars 1993 relative à l'élection des maires au suffrage universel direct (Italie)
Convention de Rio de juin 1992 : Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Loi n° 91-62 dite Loi d'orientation pour la Ville du 13 juillet 1991
Livre vert sur l'environnement urbain : communication de la Commission au Conseil et au Parlement, COM (90) 218, juin 1990
Lois n°142 du 8 juin 1990 relative à l'organisation des collectivités locales (Italie)
Loi n°241 du 7 août 1990 relative aux nouvelles normes en matière de procédures administratives et de droit d'accès aux documents administratifs reconnaissant l'autonomie des collectivités locales (Italie)
Loi 3 janvier 1986, dite « loi Littoral » sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral
Loi 11 juillet 1985 sur l'urbanisme au voisinage des aérodromes
Loi 9 janvier 1985, dite « loi Montagne » sur le développement et la protection de la montagne
La charte européenne des autonomies locales, en 1985, statue sur la décentralisation
Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la relative à la répartition de compétences entre les commune, les départements, les régions et l'État répartition des compétences
Loi n° 83-630 dite loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement
Loi n° 83-8 dite loi Defferre du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les commune, les départements, les régions et l'Etat
Lois n° 82-213 dite loi Defferre du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
Loi n° 278 de 1976, Règlement de la décentralisation (Italie)
Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature
Loi n° 72-6619 en 1972 portant création et organisation des régions
Municipio di Reggio Emilia, 1966, Regolamento di consigli di quartiere, ACRE, cl 15.1.1
Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, article 21
Constitution allemande, 1949

L) Sources des cartes

Atelier Choiseul, 2005, *Plan du projet urbain Sémard, projet ANRU*, Ville de Saint-Denis Plaine Commune, Saint-Denis
IGN, 2009, *Carte loisir Berlin*, 1:20 000, IGN, Vincennes
Studio FMB Bologna, 2005, *Piante di città 1:10 000*, Reggio nelle'Emilia, Eurocity, Bologna
Ville de Saint-Denis, 1998, *Plan projet Sémard « 1ere et 2ème phase », 1/2000 ème*, Ref archives 626 W1, Ville de Saint-Denis, Saint-Denis1 p.

EXTRAITS D'ENTRETIENS OU DE NOTES D'ENTRETIENS

iExtrait ouvrage Martin Düspohl : « *Durch den Bau der Mauer wurde Kreuzberg unvermittelt zum Stadtrandgebiet* »

iiExtrait ouvrage Martin Düspohl : « *In der Tat entstand in Kreuzberg SO 36 eine Subkultur aus Wohngemeinschaften, politischen Initiativen, Kollektivbetrieben (« alternative Ökonomie »), Frauengruppen, Selbsthilfe-einrichtungen und Kinderläden, die sich zwar einerseits von der bürgerlichen Gesellschaft abgrenzten, andererseits aber an danknüpftesten Ideale anknüpften : an die individuelle Verantwortung und das kollektive Engagement für das Gemeinwohl.* »

iiiEntretien Martin Düspohl : « *und haben dann großen Wohngemeinschaften wir sogar Druckräume... Sie haben auch sogar stark experimentiert mit Drogen auch mit LSD, mit Heroïn* »

ivDéfinition de la Bürgerinitiative : « *bezeichnet den (i.d.R.) parteiunabhängigen Zusammenschluss von Personen, die öffentlich gemeinsame Interessen und Ziele, meist bezogen auf ein Einzelprojekt, verfolgen. In D [Deutschland] existieren mehrere tausend B. [Bürgerinitiative], die zumeist an lokalen Brennpunkten insbesondere für den Umweltschutz tätig sind. In D entstanden die ersten B. Ende der 1960er Jahre.* »

vLes principes de la rénovation urbaine, Extrait ouvrage Martin Düspohl : 1. *Die Erneuerung muss mit den Bewohnern geplant und substanzerhaltend realisiert werden.* 2. *Planer, Bewohner und Gewerbetreibende sollen in Zielen und Erneuerungsmassnahmen übereinstimmen. Technische und soziale Planung müssen Hand in Hand gehen.* 3. *Die Eigenart Kreuzbergs soll erhalten, Vertrauen wiedergeweckt werden. Substanzbedrohende Bauschäden sind sofort zu beseitigen.* 4. *Behutsame Grundriss-Änderungen sollen neues Wohnen ermöglichen.* 5. *Erneuerung soll stufenweise erfolgen.* 6. *Der Bestand soll durch wenige Abrisse, Hofbegrünung und Fassadengestaltung verbessert werden.* 7. *Öffentliche Einrichtungen, Strassen, Plätze und Grünflächen sind bedarfsgerecht zu erneuern und zu ergänzen.* 8. *Beteiligung und materielle Rechte der Betroffenen bei der Sozialplanung müssen geregelt werden.* 9. *Alle Entscheidungen müssen offen gefunden und möglichst vor Ort diskutiert werden. Betroffenenvertretungen sind zu stärken.* 10. *Stadterneuerung braucht Vertrauen, feste Finanzzusagen und Gelder, die schnell und fallbezogen bereitstehen.*

viEntretien d'Antonella Zacconi (AZ) : « *AZ Prima quand ero ragazzina c'erano le suore, la parrocchia in fondo e li' era un punto d'incontro da noi ragazzi, indipendentemente dalla fede politica delle famiglie. Si andava li' per giocare, andavamo li' a stare insieme. Poi un'altro centro di aggregazione era li' vicino alla circostrazione, via bligny, dove c'era il circolo ricreativo del Pistelli. Dove li' andavano i ragazzi, soprattutto il marito che frequentava, che adesso non c'è più e che venuto qui al Pigall. Adesso c'è un punto di aggregazione. ER E' vicino di qua ? AZ Si si. ER Quando dici qui, dov'è ? AZ Sara' 500m dalla scuola è stato decentrato perché è stato costruito nuovo. Eravamo tutt'insieme... Potevi stare a giocare su strada, non c'erano problemi perché io ho 52 anni quindi ti parlo di 50 anni fa. ER Quindi le Reggiane erano... ? AZ Erano molto attive. Pero' non si poteva andare era una zona proibita per noi bambini, era molto isolata. Adesso è una zona molto costruita pero' allora era dalla zona della circostrazione dove c'è la zona media, via Cassalla. (...) Ci l'ho proibivano perché diventava pericoloso. C'era il mistero per noi.* »

viiEntretien Francesco (FP) : « *FP : Onestamente, posso dire le mie impressione ? (j'acquiesce) Da qua vicino il cambiamento è stato forte da quello che mi ricordo. Perché io ci abitavo trent'anni fa'. Era a punto una zona prevalentemente agricola. Si arrivava qua cominciava praticamente più o meno praticamente. Da via Adua cominciava la città. Il quartiere Santa Croce praticamente non lo conoscevo bene. So soltanto che era abitato adesso da molte persone comunque non di Reggio perché erano magari persone che erano venute lavorare qua da un'altra parte dalle reggiane dopo la guerra e che erano rimasti qua. Tante sono le persone venute da fuori di Reggio. Una fabbricchia militare e' quasi... cinque mila persona. E Reggio allora non aveva più di 40 000/50 000 abitanti. Era quasi 10% della popolazione. Dopo quindi questa zona è stata molto popolare e hanno mantenuto questa cosa qua il fatto che è il posto dove c'è forse molto nazionalità c'è stato il passaggio dagli meridionali... (...) FP A punto ad un altro tipo di migrazione problema legati quelle così qua, convivenza... integrazione. (...) In poco tempo c'è stato a punto molti extra-comunitari cosa che prima non c'era perché fino al 88 o 89 non c'è n'erano ; è una cosa proprio degli ultimi anni. Ci sono molto, quindi di conseguenza l'integrazione non è venuta... cioè la gente non è riuscita ad integrarsi semplicemente molto si sono stabiliti in questa zona qua quindi fra un po' sembra un ghetto in somma. E poi è normale. (...) Logicamente tu abiti vicino a persona che parlano una tua lingua... »*

viiiEntretien Alessia Lustrini (AL) : « *AL Quindi il problema adesso è che non ha più senso d'avere una fabbrica in un quartiere residenziale. Questo una volta era molto periferico adesso hanno costruito solo case quindi è diventato residenziale. Secondo me non ha più senso. Secondo me danno più disturbo. (...) ER (...) i tuoi amici alla scuola i loro genitori erano operai ? AL no perché le reggiane erano molto prima rispetto alla mia età. Quindi qua la maggior parte delle persone erano operai la maggior parte erano muratori perché prima Santa Croce era un quartiere d'immigrati, di stranieri, è un quartiere d'immigrati dal Sud. ER hé. AL e quindi per parte tutti lavorano nell'edilizia, quasi tutto. Pero' dei operai nelle reggiane come genitori ne ho conosciuto pochi. L'unica cosa ti direi è che nel tempo ho perso un po' il senso di sicurezza. ER ah si ? AL io lo perdo. ER Mi ricordo che tu giravi AL Certe cose non piacevoli. Anche la sera, tornando a casa ai piedi, con il buio, incontri quello che ti fa, ti dice qualcosa, girano. A me dispiace perché prima non era così, è un po' cambiato, ecco. ER quando mi dici questo, mi sembra che quando ne parlevamo prima non era così. Quindi è cambiato da 4 anni o è cambiato ? AL Era già così' pero' è cambiato ancora di più' in peggio sono cambiamenti che sono stati molto rapidi.* »

ixMatthöfer H., 1977 : « *Bürgerinitiativen stellen eine bürgerliche Form sachlich, zeitlich und sozial begrenzter kollektiver Selbstorganisationen zur unmittelbaren, öffentlichen Durchsetzung von Partizipation an Entscheidungsprozessen dar* »

xExtrait de Canovi A., Reggiani L., 2004 : « *Il consiglio di quartiere, attraverso la convocazione di assemblee della cittadinanza da tenersi periodicamente, riferisce sulla sua attività e discute i problemi e le aspirazioni della popolazione del quartiere e del comune.* »

xiEntretien d'Antonio Canovi, le 15-01-06 : « *Durante gli anni 1980 niente si passa. C'è la nascita di una città. Diviene un posto di vecchi, tranquillo. Dimenticano la politica. E' chiuso. Negli anni novanta invece il mondo ha girato. Gli immigrati arrivano e diviene un quartiere percepito come insicuro* »

xiiEntretien d'Antonio Canovi, le 15-01-06 : « *La settima circostrazione è politicamente unica. (...) S'è rotta l'appartenenza politica. (...) La Rosalia Pellegrini è della Democrazia Christiana, è giovanna. Il capogruppo dei DS è una ragazza di 23 anni. E' una cosa impensabile normalmente. E' successo qualcosa. (...) La scelta, in un certo modo, è di fare arrabbiare tutti : coinvolgere i cittadini senza controllo, non piace. Anche se ci sono dei punti non negoziabili : essere fuori del liberale, avere un punto di riferimento : gli azioni verso i più poveri non sono negoziabile.* »

xiii Comune Reggio Emilia, 2003, id supra : « Estendere l'esperienza di Ag21 ai quartieri; trovare risposte/miglioramenti concreti ai problemi esistenti nel quartiere ; superare conflitti e contrapposizioni per la ricerca di soluzioni negoziate migliorative ; sperimentare nuove forme di dialogo e di progettazione tra i diversi soggetti del territorio; stimolare una cittadinanza attiva, critica ma anche capace di impegni concreti e responsabilità condivise. »

xiv Entretien d'Antonella Zacconi : « Io ricordo fino agli anni 70 quando c'era il problema dell'inserimento dei primi disabili, le lotte, proprio, si vivevano queste cose con voglia e desiderio e la bianca e questa sono state contemporaneamente. ER Perché qua c'è stato questa questione dell'inserimento ? AZ Sì, i primi inserimenti erano sperimentale. Non questa ma la Cabianca che è lì a San Maurizio : l'edificio dove è iniziato la scuola a tempo pieno era prima l'edificio dove c'era i bambini disabili del Santis (...) Non è la scuola classica. Ha coinciso anche col periodo della legge 7-80... La legge dell'apertura del manichonio. ER Ok. AZ Erano gli anni con molto voglia di cambiamento. (...) Dal Bici-bus abbiamo parlato di tutto ! (rires) »

xv Entretien Frau Büspreck (FB) : (extrait de notes) « ER Genau über Idefix... Idefix : Dokument mit Erklärung Beispiele von Projekte in Kottbusser Tor... von Sozialstadt. Gemacht in Kottbusser Tor (elle appelle sa collègue). FB + collègue : Am anfang war es ein Projekt von Soziale Stadt. Stadtraum. Idefix gegründet und das war finanziert von Soziale Stadt. ER Finanzierung ? Finanzierung war bescheidet mit die Bewohner. FB + collègue : Damals Sie haben allein bescheiden. Bewohner böse gewesen. FB Heute hat es nicht mehr zu tun. Anders finanziert.

xvi Entretien Frau Maulstadt (FM) : (extrait de notes) ER Ich interessiere mich sehr über dieses Thema, weil dieser Projekt Idefix sehr original und innovative ist... Was interessiert mich sehr : welche Zusammenhang zwischen Bürgerbeteiligung und die Droguenszene existiert oder nicht. Das Projekt Idefix hat Zusammenhang mit QM [Quartiersmanagement] oder nicht ? FM : (sourir) Das ist eine Sache das muss ich noreinmal nachgucken. Ich meine das ist projekte, es gab, dass der QM hatte das wir gefordert hatten aber Idefix selber ist nicht mit Quartiersrat oder QM auf den das muss ich noreinmal nachgucken. Ich schreibe das auch. Ein ganz kleines Projekt wo Hundestadt am Oranienstrasse gebaut wurden... um ein... durch vertkottung. ER Verkrottung ? FM Die Hünde der Drogenabhängigen aushalten... unter der Hünden... antwortung soll... das ist ganz...

xvii Entretien Niels Nielsen : (extrait de notes) «Niels : Herr Wiessner, er hat positiv für uns mit Anwohner gewesen. Wenn die Anwohner beklagt haben er hat auch mit uns gemacht. Der hat Bescheid gemacht. Sehr aktiv früher. »

xviii Entretien de Raimondo Menotti (RM) : (transcription) ER Quindi questo voglio sapere per te come s'inserisce nei tutti progetti partecipativi della città. Com'è nato, come lo vedi tu. RM Il Bici-bus ? ER Sì, il Bici-bus. RM Bici-bus/Pedi-bus. No. Allora. Per me... (rires de Rosalia) non l'ho mai pensata in questa ottica ! Perché per me il Bici-bus e il Pedi-bus sono due sperienze che noi definiamo come cittadinanza attiva. Oppure di sussidiarietà orizzontale. Cioè forme di gestione di servizi tramite – sto parlando lentamente perché io di solito parlo molto veloce pero' – forme di gestione di servizi che vengono svolte tramite i cittadini. Semplicemente i cittadini si organizzano. Si auto-organizzano per gestire delle (Les mots incompris ou manquants sont remplacés par l'indication [mot manquant]) che l'amministrazione da sola non sarebbe in grado di gestire. Cos'è che facciamo ? Noi mettiamo a disposizione dei cittadini un insieme di organizzazione e di strumenti : i caschetti per la bicicletta, le piste ciclo-pedonali, queste cose per farsi che il Bici-bus o il Pedi-bus, sostanzialmente funziona efficacemente. Secondo me non c'è in questo servizio un passaggio vero proprio con quello che noi chiamiamo « strumento di democrazia partecipativa ». Io intendo una sperienza nella quale le persone e i cittadini entrano a decidere una parte delle politiche del comune e del ente pubblico. In generale. In questo caso mi sembra che non sia il passaggio sul come il comune fa' qualche cose. Non è che noi attraverso il Bici-bus o il Pedi-bus mettiamo in discussione il nostro piano della mobilità per esempio o i trasporti pubblici. Questo, secondo me, è un limite. Un limite specialmente perché noi dobbiamo fare un discorso. Due anni scorsi un percorso partecipativo per la pre-disposizione del piano urbano della mobilità. Piano urbano della mobilità contiene tutto, trasporto pubblico, piste ciclabile, parcheggi... A questo tipo di percorso partecipativo hanno fatto molto le associazioni ambientaliste e le associazioni imprenditoriale, realtà di secondo livello. I cittadini... (...) Stavo dicendo secondo me è mancato il coinvolgimento dei cittadini normali, comuni, non so'... : io, Raimondo Menotti ho due figli da portare a scuola in questo raggioamento complessivo che entro il fatto che non sono soltanto i miei figli ma anch'io posso andare a lavorare utilizzando i mezzi pubblici piuttosto che la macchina, non sono... è mancato il percorso partecipativo rivolto ai normali cittadini. Per il PUM sto dicendo. Secondo me il Bici-bus e il Pedi-bus potevano essere un ottimo aguancio. Perché se vai chiedere ai normali cittadini cosa pensa del PUM questo ti dice proprio troppo complicato. In fatti devi avere un rapporto con i cittadini perché senza una sperienza come quella poteva essere di grande aiuto secondo me. Per cui no, alla domanda la risposta è attualmente secondo me non è uno strumento di democrazia partecipativa. Potrebbe essere uno gancio per accedere a delle sperienze di questo tipo qua.

xix Entretien Franchetto (F) : (transcription) « F Io quando vado in centro ci vado ai piedi con due sottopassi, sono già in centro. E' un quartiere calma. C'è stato un periodo durante quale... anche se non ci sono mai stato un gran' cose ! ER Quando era questo periodo più complicato ? F Anni anni fa ! Si parlava delle persone pero' c'è un po' di... Come mai. Molti... Non sono razzista pero' è cambiato molto dal tempo della mosquee. Io abito quella casa lì e... Pero', tutto sommato non si sta male ! »

xx Entretien de Francesco (FP) : (transcription) ER Questo microquartiere qua ha una storia particolare ? FP Questo sì. ER Ne ho sentito parlare ma non so esattamente di che cosa si tratta. FP Sì. Questo qua è praticamente nato e stato costruito tutto da una cooperativa. ER Dalla gente della cooperativa ? FP : E' nato da 1904 credo più o meno. E' nato dai alloggi a basso costo per quelli che lavoravano all'interno delle Reggiane. La zona delle Reggiane. Quindi, era questo palazzo di fronte che è stato costruito il primo. C'era il nonno della Rosalia in questa cooperativa. E quindi questa cooperativa qua diciamo che ha sempre avuto lo scopo di dare residenza a basso costo, appartamenti dignitose, perché sono comunque belli, bé, diciamo, normali. ER Ma sono belli ! FP Pero' in realtà essendo una cooperativa privata, non è del comune, che lo fa. Perché esiste un'altra cosa che si chiama gli ACP che comunque è istituito per i alloggi popolari, che lavora al livello nazionale, e che gestisce le case popolare per lo Stato. Questo invece e' una cooperativa che si autogestisce, ha dovuto sul tempo una concessione sul terreno che gli stato dato dal comune se non mi ricordo male. Devono soltanto usarlo, anche mi sembra senza praticamente chiedere soldi. E loro praticamente avevano obbligo di gestirlo in questo modo qua. Quindi hanno iniziato a costruire e le abitazione per questi operai che venivano appunto dal meridionale, dovevano lavorare e trovare sistemazione a prezzi accettabili. Tutt'ore è così nel senso non sono più operai delle reggiane per' la cooperativa ha mantenuto la sua idea. E' una delle pochissima cooperativa che c'è così'. Non esistono praticamente più. Un appartamento così' che sia 80 metri quadrati con la cantina e il garage noi paghiamo secondo me 250 euros al mese. I prezzi a capo sono tre volte, più o meno. Noi abbiamo dei dipendenti che hanno relazione a Palermo e lì trovano case ma qua appartamenti costano 550 euro, al meno... quindi per un po' più grossi paghi al meno 600 euros.

xxi Entretien de Rosalia Pellegrini (RP) : (transcription) ER : la mia questione è veramente se ci sono legami (ho posto anche questa domanda agli genitori), si i reti operai siano un modo di gestire in autogestione e poi tutte le cose fatte oggi' sia a Reggio Children sia progetti tipo il Bici-bus. RP E' chiaro secondo me che la matrice culturale è la stessa. Cioè i nidi e le scuole dell'infanzia nascono a Reggio dalle donne che avevano combattuto nel dopoguerra. Quindi nell'immediato dopoguerra ci sono queste donne che si sono aggregate in un modo volontario e costruiscono le prime scuole dell'infanzia. La mia nonna faceva la cuoca per dire. ER Ah si ? Ok RP E quindi ci va con questo movimento che nasce dai cittadini. Che ipotizzano di riunirsi, di condividere... Ognuno portava qualcosa. Ci sono degli raconti spettacolari. Di fatto abbiamo fatto un iniziativa l'anno scorso

appunto dove si parlava dei primi [mot manquant] dell'UDI perchè c'è questa associazione. L'unione delle donne italiane che comincia a lavorare su questo tema : le donne devono andare a lavorare perché erano urbate nella città e le città chiedevano mano d'opera nell'industria proprio nelle Reggiane...quindi dovevano avere tempo per gestire anche figli. E quindi la nascita e lo sviluppo come dire, e la necessità, ma anche la voglia di mettersi davanti al canale lavorativo, l'esigenza di tenersi insieme la famiglia... fanno nascere questa cooperazione che nasce proprio dagli cittadini. Per creare dei luoghi dove questi bambini potessero stare e stare bene. Nascono le colonie anche... Dava anche l'opportunità che questi ragazzi nella misera nera, con la fame che c'era potevano essere nutriti bene e fare anche un mese di vacanze all'anno. Le portavano al mare. Secondo me è stato un'idea e un progetto che, di fatto, ha voluto dire molto proprio per la città. Cioè in più di questa coincidenza de l'essere qui presente da questo pedagogista Loris Malaguzzi che ha quindi plasmato con le sue teorie innovative

xxiiMartin Düsphohl (MD) : (extrait de notes)« Ich kann erinnern eine Geschichte von frühern siebziger Jahren Im 68 es war studente Revolte. Der Beginn von dem Experimentale Leben. Im 71 gibt es die ersten Kambiers in Kreuzberg. Alte Fabrik große gemeinsame Wohnschaften im Abriss Häuser, Fabrik Etage. Und haben dann großen Wohngemeinschaften gebildet, kommune Leben, dass haben wir sogar Druckräume... Sie haben auch sehr stark experimentiert mit Drogen auch mit LSD, mit Heroine und haben die Gefahr völlig unterschätzt in dieser Zeit und so 73/74 wurden die erste auch Kriminel beklaut wenn jetzt beschaffen musst Drogue für Geld und der Abhängig ist jedoch geklaut von seinen eigenen Wohngeossen Hauß. Und da ist es Breti gekommen von experimentelle und Alternative Kreuzberg Gesellschaft »

xxiiiEntretien Antonella Zacconi : (transcription) « Non saprei perché la speranza del oratorio Don Bosco è stata anche una speranza di aggregazione perché c'è stato una trasformazione da una parrocchia diciamo « classica » negli anni 70 sono arrivati salesiani... Adesso non mi ricordo nel ordine salesiani fanno capo San Giovanni Bosco. La prerogativa di quest'ordine di sacerdoti con San Giovanni Bosco : lui nel ottocento a Torino raccoglieva tutti ragazzi di strada li accoglieva e con l'occasione del oratorio cerchiava di sostenerli e farli uscire della strada. E' quindi l'aggregazione e il stare insieme come alternativa e mezzo per superare il malessere e i problemi dei ragazzi che non avevano niente. Questo è un po' la filosofia di quest'ordine. Hanno costruito questo grande oratorio dove c'è stato un notevole lavoro di avvicinamento verso i giovani non solo del quartiere ma di ragazzi di altre zone. Hanno avuto l'aiuto della circoscrizione per organizzare di gruppi educativi territoriali dove dei volontari di pomeriggio accoglievano i ragazzi con più difficoltà, seguivano i compiti ecc... ER C'è anche Alberto Pioppi tra questi, no ? OZ Yes. E quindi è stata un'occasione di aggregazione e di sostegno verso i più deboli. Non ci sono più. E di nuovo tornato alla curia. Ma questi gruppi continuano e sono presenti nel capo estivo. Accoglievano tantissimi ragazzi.

xxivEntretien de Martin Düsphohl : (MD) : (extrait de notes) MD (rires)... Die Kommunismus hatte sich hier selbst disqualifiziert. Heute... in dieser Situation, steht die Idee, : wir machen selbst eine Partei. Und das... ER Wir ? MD Die Bewegung von der Strasse. Die ausserparlamentarische Bewegung macht selbst eine Partei. Jetzt eine Partei aber diese Partei ist eine alternative Liste und das ehre ist da in Jahr... 1983, Jahre 1980 ist der höhe Punkt der Bewegung, ja ? ER Ja MD In dieser Jahre, drückt. ist der SPD Senat zurück also weil ja viele noch Anwahl und Baupolitik und... Sie müssen zurück treten alternative Liste kandidiert und kommt in Kreuzberg auf der [mot manquant] und bekommt 18%... Ich erinnere nicht aber als eine neue Partei war es natürlich eine grosse Erfolg... und ich darf... für eine politische verantwortlich stellen. Da gehen wir für welche spannend Abteilung wohl ihr die politische verantwortliche stellen und sie sagten „Bauenpolitik“ und dann wird, und das ist so teuer. Einer Geschäft in der Dresdner Strasse.. hat sie gesagt. Wir haben protestiert wenn die grosse Block gebaut wurde. (...) Einer von dieser Geschäftbesitzer eine Droguerie hatte der. Die Bewegung war vorgestalten von der alternativen Liste als ein Baustadtrat verantwortlich für die gesamte Baupolitik in Bezirk verstehen sie ? Der Mann der besetzt der Droguerie, er wurde Teil von der Bewegung. Er war nicht an der alternative Liste aber die alternative Liste darf Baustadtrat einsetzen... von Protest zur Verantwortung der Politik dann fragen die AL [Alternative Liste] sie für... Eben diese Droguisten kannst du das machen wir brauchen jetzt ein ? Werner Orlowsky, er war ein Mitglieder der Bewegung und die AL muß nun in die Verantwortung und hat niemand der jetzt im Rat sitzen kann, und haben sie ihm gefragt denn Droguisten du muß das machen, Baustadtrat. Und Orlowsky hat gesagt, das mache ich. Dicker Rathaus. Ganz behanmen. Schrecklich... Jetzt Revolution in Rathaus ! Das war jetzt 1981 von der SPD abriess Politik ein komplet Wechselhin zu der politik die Häuse stehen lassen und so weiter das hat Werner Orlowsky als politische vertreten und damit unbesetzt wir kann man es befragen... achtziger. ER : und die Beamtin oder Beamter waren ok ? MD Sie waren schokiert erst. Und nachher aber, sie haben acht Jahre lang aber hat er diese tätigkeit nachher zusammen also... es funktionierte, Erfolg auftrag. Toll zusammen. (...) ER Horst Wiessner er lebt auch hier ? (...) MD Er ist gestorben. Er hat sehr stark eingesetzt für die Drogenabhängigen auch mit der Druckraum. Dresdner Straße. ER Fixpunkt ? MD Ja genau Alle in die Haus führen [mot manquant] hier waren Treppenhäusern auch töter [mot manquant] alle hier in Kottbusser Tor. Und Herr Wiessner hat gesagt : « Wir wollen sie raus der Häuse haben auch die Leute nicht verdringen wir brauchen ein öffentlicher Druckraum. »

xxvEntretien Frau Maulstadt (FM) et Frau Bohnen (FB) : (extrait de notes) FM Manchmal kam auch klein teilige projekte Bau ZB eine Kindergarten (...) erschönerung am welchen Spiel alle Kindergarten ja gegenüber (...) etwas aufpulieren. ER Das ist entscheidet bei der Jury ? FB Ja aber ist es gemacht bei Bürger oder Bezirk F. Maulstadt es soll ein bißchen bei Bürger gemacht sein. Voraus nicht Eltern die ausgestezt damit auch eine Identifizazion damit entsteht. Eigener Bezug und Verantwortung. Es ist nicht nur von außen raus gesetzt entwickelt ER Auch für Spaziergang Kinder FM Spielplatz es ist auch gemacht in daher Vergangenheit vielleicht ein Eintrag gutes Beispiel auch von Partizipation den Wohnumfeld also es aber doch nicht entschieden aber es gibt das Wunsch von darüber ein Workshop zu machen mit Schülern über eine kollektive Gestaltung vorgeht und dann sollen sie die Bilder dabei entsteht aufwenden aufgebracht. (...) FB Selber gemacht « mein kleiner Bruder mein kleiner Schwester macht dabei ... respekt » !

xxviEntretien de Tatiana Pamprolini : (transcription) « la scuola di fatto non deve educare alla scuola ma è già la vita in se che si pratica »

xxvii Entretien de Francesco (FP) : (transcription) ER Mi puoi spiegare in riassunto perché non riesco a capire come funzionano i circoli, perché questo in Francia non esiste. FP : Non esiste ? ER No. Qui gestisce, i soldi da dove vengono... ? FP Allora esiste delle secondo me associazione culturale al livello nazionale. Per cui c'è l'ARCI che è la più famosa. Anche delle altre che onestamente non mi ricordo. ARCI è quella che primi gestisce tutti questi circoli. C'è n'è sono degli altri. L'ARCI è diciamo di sinistra. L'equivalente di associazione per le altre aree, centro destra... Quelle altre aree politiche. Allora funziona così viene fatta la ricerca all'ARCI di potere aprire un certo tipo di attività che puo essere di qualsiasi tipo : puo' essere attività sportiva, attività di circolo proprio ricreativo con bar e tutto quanto. C'è stata la caroline uno circolo ARCI che sembra una discoteca dove fanno concerti live. Ci sono : lei va al mafia. Anche lui è un circolo Arci, no... Lei lo fa all'aquario. Quello è un centro sociale, non ci entra niente, è un po' gestito da loro sono proprio abusivi. Hanno occupato il posto e poi il comune gli ha lasciato. Non pagano... Non so' come sono messi, ma sono più abusivo. Invece circoli ARCI sono regolari. Non possono avere attivi nel bilancio, essere positivi nel bilancio ER Non lucrativo FP Esatto, non sono a scopo di lucro communque non è che non lo possono avere attivo nel bilancio ma quello che hanno detto di guadagni lo dobbiamo reinvestire nelle attività del circolo per fare nuove attività, acquistare nuove cose. Perché alcuni non guadagno perché non possono guadagnare. Tipo le attività sportive. Pubblicità, per acquistare le magliette. Quelle tutte cose li' anche per andare avanti e indietro a giocare. Altre attività invece utile oppure loro hanno attività come dicevo corsi di cucina, corsi du ballo, corsi di lingue, fotografia, o attività di cabaret a sabato

sera' tutte queste cose qua che hanno dei guadagni. Alla fine devono servire comunque per la gestione del centro. ER Hanno tipo un aiuto del comune o... ? FP Dipende, il Pigall, la struttura l'ha costruita il comune pero' (...) Alcuni sono appoggiati a dei partiti ; praticamente era collegata ai DS e i DS hanno un finanziamento. L'ARCI da la gestione amministrative regolamenti, la parte burocratica e poi dopo. E poi hanno uno vantaggio è che non sono obbligati. Non hanno controlli fiscali. Non pagano le tasse. L'unica cosa all'interno dei circoli possono soltanto intrare le persone tesserate.

xxviiiEntretien d'Antonella Zacconi : (transcription) Prima quand'ero ragazzina c'erano le suore, la parrocchia in fondo e li' era un punto d'incontro da noi ragazzi, indipendentemente dalla fede politica delle famiglie. Si andava li' per giocare, andavamo li' a stare insieme. Poi un'altro centro di aggregazione era li' vicino alla circoscrizione, via Bligny, dove c'era il circolo ricreativo del Pistelli. Dove li' andavano i ragazzi, soprattutto il marito che frequentava, che adesso non c'è più e che venuto qui al Pigall. Adesso c'è un punto di aggregazione.

xxixEntretien de Rosalia Pellegrini (RP) : (transcription) Nasce anche di questo gruppo del Bici-bus che sensibilizza maggiormente le famiglie e i genitori che vogliono respirare un'aria pulita che sono legati anche magari a dei movimenti ambientalisti. C'è una fascia adesso in città di trent'anni quarantenni che riesce a mobilitarsi sui temi della salute, dell'ambiente. In molti luoghi. Pero' grazie a queste tematiche qua che non sono assolutamente politizzate se riscoperto un interesse per ragionare un po' di più sull'ambito urbanistico generale, quindi anche sulle ricadute che sono ambientale o que l'urbanistica puo' correggere o migliorare. Quindi il Bici-bus è di fatto un progetto che riesci a fare partecipare le persone e con il quale tu le puoi anche attirare dentro un percorso politico. Riguarda questo Gianfranco Gucci, dopo che ha cominciato questo progetto del Bici-bus che ha un certo protagonismo. Se lui che magari [mot manquant] non aveva fatto mai politica m'ha chiesto "quasi quasi mi piacerebbe fare il consigliere di circoscrizione". O fare il consiglio comunale. In pratica con il Bici-bus ti avvicini molto all'amministrazione comunale.

xxxEntretien Raimondo Menotti (RM), présence de Rosalia (RP) : (transcription) ER E' uscito di un genitore come lo dici funziona [mot manquant] quartiere più rurale che nel centro, ci entra il ruolo delle parrocchie o non fa niente. RM Ci entra. E quello che ci entra moltissimo nel senso che a Mazzensatico e Gavassa [mot manquant] nell'altra circoscrizione quella che partecipava meno la gente, funzionava perché si è mossa la parrocchia. RP A Gavazza [mot manquant] Mazzensatico è più come Don Camillo e Pepone capito ? RM Mi fa pensare ad una cosa nella zona sud. Facilitatore [mot manquant]... centro... Pezzo di viale per decidere come riqualificare, cioè come ricuperarlo si è fatto tre incontri nella sede della parrocchia che proprio sul viale Umberto I. E devo dire che farlo in quel luogo comunque ci ha garantito una certa partecipazione e una certa [mot manquant]. E' probabilmente non l'avremmo avuto se l'avessimo fatto nella sede della circoscrizione. Secondo me gioca ancora un certo ruolo la parrocchia. Perché gli altri luoghi di aggregazione tradizionale, cioè la sede del partito o il circolo ARCI comunque quello del circolo ARCI funziona ancora nelle zone rurali centro sociale sempre su popolazione anziane pero'. Ho l'impressione Rosalia che la fasce giovane noi l'abbiamo preso tramite le parrocchie. E tramite c'è le scuole. Noi nella sesta circoscrizione noi abbiamo avuto delle persone giovani perché abbiamo fatto l'assemblea nelle scuole proprio nelle aula scolastiche. E abbiamo fatto girare l'informazione tramite le maestre. Questo è l'altra canale che paga. (...) RM La nostra logica è che la parrocchia è portatore d'interesse come tutti gli altri per cui per me va bene se la parrocchia ci aiuta a fare venire la gente e poi partecipa come tutti gli altri sulla proposta. Preferiamo che il gioco venga fatto davanti a tutti. Piuttosto che si fa delle discussione con l'assessore per avere le robe sotto banco... Perché altrimenti se tu dici no, prendiamo una posizione molto laica, nessuna confessione religiosa : nessuna confessione partecipa a questo tipo percorso, poi loro esistano e sono portatori d'interesse visto che le robe vengono fatte a 4 occhi e non hai un controllo sull'interesse che è portato. (...) Per me... (rires de Rosalia) non l'ho mai pensata in questa ottica. Perché per me il Bici-bus e il "Pedi-bus sono due esperienze che noi definiamo come cittadinanza attiva. Oppure di sussidiarietà orizzontale. Cioè forme di gestioni di servizi tramite (...) forme di gestione di servizi che vengono svolte tramite i cittadini. Semplicemente i cittadini si organizzano. Si auto-organizzano per gestire delle [mot manquant] che l'amministrazione da sola non sarebbe in grado di gestire.

xxxiEntretien d'Alessia (AL) : (transcription) ER Tu, quali sono i ricordi del quartiere da quando tu eri piccola ? AL Io quando ero piccola m'ha piaciuto tantissimo. C'erano molti spazi verdi dove potevamo giocare. Poi andavamo sempre in giro in bicicletta da sola da quando ero piccola. Ma anche con le altre mie amiche perché è un quartiere tranquillissimo. Dove c'era molto verde poi la scuola faceva le righe la parrocchia era un quartiere molto unito, tutti si conoscevano e io c'è un bellissimo ricordo, proprio. ER E la parrocchia oggi' fa ancora delle cose di questo genere ? AL Si si in fatti ne fa molto pero' sinceramente non te lo so dire perché adesso non ci vado pero' sicuramente le iniziative le fa, come Don Bosco. ER Don Bosco è quella che è vicino alle Reggiane ? AL Brava con tutti campi da calcio.

xxxiiEntretien Giancarlo Ferrari (GF) : (transcription) GF Abbiamo proposto alle scuole e le scuole hanno proposto direttamente ai cittadini... Non so', Rosalia ? ... Sono state le scuole che hanno ... il comune ha parlato direttamente con le scuole senza che nessuno intermediari come le circoscrizione. Quando invece s'è trattato di fare i segnali per terra abbiamo detto alle circoscrizione che cosa stavamo facendo perché loro dicevano : "che co'è scritto « Bici-bus » ?" Devo dire che noi abbiamo fatto qualche mese fa' una riunione con i presidenti di circoscrizione per chiedergli aiuto per i volontari.

xxxiiiEntretien de l'institutrice de l'école Collodi : (transcription) « Cerchiamo di coinvolgerli ma un po' come se proprio non è la loro cultura, nel senso che abbiamo bambini che vengono da varie paese del mondo. E per [mot manquant] vengono da soli a scuola, molto da centr'africa, molti bambini anche cinesi anche il fatto che anche soli perché abbiamo il fatto che chiediamo agli genitori a venire ritirare i bambini a scuola. E questo per loro è molto difficile da capire. Perché poi i bambini viaggiano si da soli. E poi è già' molto difficile da fare capire a queste persone che se vuoi fruire da un servizio come il Bici-bus o come il pedibus che ti puo' permettere di venire a scuola perché ci sono volontari anche tu dovresti fare la tua parte, in qualche modo. »

xxxivEntretien d'une élue (transcription) : « Abbiamo il problema che i genitori extra-comunitari non hanno la puntualità, non pensano che il bambino deve essere a scuola accompagnato neanche ripreso e quindi e' difficile che qualcuno risponde. »

xxxvEntretien de Francesco (transcription) : « In poco tempo c'è stato a punto molti extra-comunitari cosa che prima non c'era perché fino al 88 o 89 non c'è n'erano ; è una cosa proprio degli ultimi anni. Ci sono molto, quindi di conseguenza l'integrazione non è venuta... cioè la gente non è riuscita ad integrarsi semplicemente molto si sono stabiliti in questa zona qua quindi fra un po' sembra un ghetto in somma. E poi è normale. »

xxxviEntretien de Giancarlo Ferrari (transcription) : Perché ci sono delle situazioni in cui non riescono a fare i turni. Nel mondo dell'immigrazione molti adulti non sanno andare a bicicletta. Noi stiamo facendo un corso per adulti. Doviamo farlo con 10 donne arabe col velo.

xxxviiEntretien de Giancarlo Ferrari (GF) : (transcription) « Purtroppo dipende in massima parte dalla sensibilizzazione degli insegnanti. L'è dipende del ruolo degli insegnanti. Anche perché dei stranieri non c'è in una scuola. Qui in centro storico abbiamo provato ad una madre araba che s'è offerta di tradurre il volentino in arabo. L'abbiamo tradotto in arabo e distribuito ma nessuno ha aderito probabilmente c'è ancora da lavorare molto. Mentre nella circoscrizione della Rosalia, i bambini extra-comunitari sono molti che aderiscono al Pedi-bus o al Bici-bus ma nel centro storico non ci siamo riusciti. »

xxxviiiEntretien de Franchetto (F) (transcription) : « ER Mi chiedevo se il Bici-bus si puo' vedere come una forma di aggregazione ? F Ah, senz'altra. La ragazzina che ho accompagnato fino ad adesso, fino che lei faceva la scuola con la sua madre, passava con la sua madre li' e non salutava nemeno. Lei quando ha iniziato da fare il Bici-bus, poca da volta, adesso la

sua madre saluta. Lei si è aperta. Secondo me aiuta molto. (...) ER Secondo Lei, il fatto che i genitori lavorano o no gioca per partecipare al Bici-bus. Immagino che se io ho il bambino e lavoro non ci posso essere all'orario. ER E era accompagnata della Miranda. F C'è la sua madre che l'accompagna fino alla strada, la fa' attraversare e poi la guarda. Lui abbiamo detto : « perché non vieni con noi ? » No, ci va per conto sua. Non viene con noi. Il motivo ? Lui abbiamo chiesto ! Non risponde nemmeno. ER E il lavoro è un ostacolo ? F Sì per molto è un ostacolo. »

xxxix *Non voglio crescere*

xi *Entretien de Martin Dühsophl (MD) (extrait de notes) : Dann könnte man die Wohnungs Türe niemer geoffnet laßen. Da muß man abschließen. Drogue hat eine sehr Schiff kaputt gemacht in diese sehr euphorische Anfangs Phase nach der Studenten Bewegung. Eine State vor der Toleranz relative von Anteile der Gesellschaft die am Rand (...). Es stimmt stabil geblieben. Die Leute werden älter. Die Abhängigen, Junkies, der sind für meistens deutsche. Die Dealer sind afrikaner, türken. Es wird sehr viel getan schon, wir haben gesehen in Kottbusser Tor also wie die Busses. Die Szene hier wird kleiner aber sie ist doch sehr present.*

xli > *BZ titre le 13 mars 2009 « Drogenrazzia in Kottbusser Tor »*

> *Taz titre le 17 mars 2009 « Drogenszene am Kottbusser Tor ; Der Zorn der Migranten » ;*

> *das Bild titre le 1er septembre 2009 « Endlich soll Schluss sein mit dem Dreck und Elend, der Bettel und der Aggression Polizei will Dealer vom Kotti vertreiben » ;*

> *Das Tagesspiegel titre le 1er février 2009 : « Wut auf Drogenszene am Kottbusser Tor wächst » ;*

> *Das Bild titre le 9 février 2009 : « Der Kotti wird zur Fixer-Stube ! Unter der Hochbahn sollen sich Junkies in eigenen Bungalows Drogen spritzen » ; **

> *Rundfunk Berlin-Brandenburg online titre le 11 mars 2009 : « Verfehlte Drogenpolitik - Streit um Junkies am Kottbusser Tor »*

xlii *Entretien de Frau Bohnen (extrait de notes) « Von die Bewohner sehr negative auch für die Wohnung. Die Klientele hat auch geändert : gut zentral... die Preise steigen. »*

xliii *Extrait du compte-rendu du groupe de travail de l'Agenda 21 local de Santa Croce : « Forte immigrazione esterna ed interna (mancanza di momenti di aggregazione e d'incontro con i locali) »*

ANNEXES

I. FICHE PERSONNAGE

A

SDG Ouria Aït (env 60 ans) : Habitante. Elle participe aux groupes de travail et démarche quartier sur le quartier Sémard. Entretien fait le 01/07/09.

KT Alice (env 30 ans) : Alice est professeur d'anglais à Idefix. Elle occupe le reste de son temps libre en tant que bénévole dans les bus Mobilix. Entretiens informels lors des journées passées à Idefix les 9-10/06/09.

B

SDG Mélanie Balineau (env 30 ans) : Technicienne, travaillant sur les chantiers d'espaces public sur le quartier Sémard. Elle participe notamment aux groupes de travail sur le positionnement du terrain de foot.

SDG Hélène Bergen (env 30 ans) : urbaniste spécialisée dans le renouvellement urbain sur Saint-Denis et le logement. Elle participe aux groupes de travail et démarches quartiers. Entretien fait le 22/06/09.

SDG Marianne Berry (env 60 ans) : Conseillère municipale déléguée au quartier Sémard. Militante de longue date, elle est dans l'équipe municipale depuis les élections de 2008. Elle est fortement impliquée en tant que présidente d'amicale de locataires dans un quartier voisin, administratrice de Plaine Commune Habitat, et militante communiste.

SDG Benjamin Binard (env 30 ans) : éducateur du club de prévention. Il participe au tournoi de foot qui marque la fin du « stade jaune ».

KT Frau Bohnen (env 30 ans) : Salariée du *management* de quartier. Elle est en charge des budgets du conseil de quartier les moins importants. Bien que j'ai pris rendez-vous avec elle, et qu'elle m'ait signifié que l'équipe avait très peu de temps, elle est accompagnée durant l'entretien de Frau Maulstadt. Elle est arrivée très peu de temps avant l'entretien au *management* de quartier, et le quitte peu de temps après. Entretien fait le 03/11/08.

SDG Patrick Braouezec (env 55 ans) : conseiller municipal délégué au quartier Sémard.

Président de la communauté d'agglomération et député de Seine-Saint-Denis. Il est particulièrement reconnu comme ancien maire de Saint-Denis, ayant notamment conduit l'un des courants rénovateurs du PCF.

KT Frau Būspreck (env 30 ans) : Salariée de l'arrondissement Friedrichshain-Kreuzberg en charge du suivi de plusieurs *management* de quartier, dont celui de Zentrum-Kreuzberg où se trouve le quartier de Kottbusser Tor. Entretien fait le 03/11/08.

C

SC Antonio Canovi (env 45 ans) : Historien, Antonio Canovi a écrit de nombreux livres sur l'histoire de Santa Croce, des circonscriptions à Reggio Emilia et sur les migrations en Italie. Il est également un acteur de Santa Croce, qui accompagne la réflexion de la circonscription, par exemple pour la réalisation d'un éco-musée. Entretien fait le 15-01-06

D

SDG Martine Devert (env 55 ans) : Responsable en charge de chantiers d'espaces publics et de l'entretien des espaces publics dans une grande partie du quartier Sémard. Entretien fait le 28/08/09.

KT Dieter (env 40 ans) : Salarié d'Idefix. Dieter participe aux « tournées » pour ramasser les seringues dans le quartier de Kottbusser Tor, en binôme avec Karl. Ancien toxico-dépendant, Dieter suit un traitement de substitution pour aider au sevrage. Entretiens informels lors du ramassage de seringues les 9-10/06/09.

KT Martin Dūspohl (env 50 ans) : Responsable du musée de Kreuzberg qui a bénéficié de fonds du *management* de quartier. Il a participé au mouvement *Haūserkampf* de la fin des années 1970 pour défendre le quartier de Kreuzberg contre la rénovation urbaine. Entretien fait le 31/10/08.

F

SC Giancarlo Ferrari : (env 60 ans) Membre actif et fondateur de l'association Tutt'in Bici, il est détaché à la mairie de Reggio Emilia pour mettre en place le Bici-bus. Militant actif de la cause des bicyclettes, il s'emploie à mettre en relation les écoles et parents d'élèves, à faire améliorer les pistes cyclables sur le trajet du Bici-bus, et à trouver des bénévoles lorsque les parents participent peu.

SDG Bernard Florent (env 65 ans) : Habitant du quartier Sémard, Bernard Florent participe aux groupes de travail, aux démarches quartiers. Entretien fait le 18/08/09.

SC Sandra Fontanesi (env 45 ans) Responsable du service environnement et Agenda 21 à la mairie de Reggio Emilia. Elle a notamment mis en place l'Agenda 21 local qui a présidé à l'élaboration du Bici-bus. Entretien fait le 23/03/09

SC Francesco (env 35 ans) : Il travaille dans une petite entreprise d'informatique. Il participe au Bici-bus en accompagnant ses deux enfants à l'école du quartier. Il est un ami d'enfance de Gianfranco Gucci. Entretien fait le 23/03/09.

SC Franchetto (env 60 ans) : Bénévole de la VII^{ème} circonscription, de la protection civile et de Tutt'in Bici, il accompagne le Pedi-bus de l'école Collodi. Il habite sur le

trajet du Pedi-bus et réside à Santa Croce depuis plusieurs dizaines d'années. Il a été ouvrier aux usines Reggiane. Entretien fait le 23/03/09.

SDG Ghyslaine Franne : (env 65 ans) Habitante de la cité Sémard, investie à l'amicale des locataires. Participe aux réunions publiques de démarche quartier, aux groupes de travail. Entretien fait le 22/12/09.

G

KT Gerard (env 40 ans) : Salarié d'Idefix depuis deux ans. Il est en charge de mettre des seringues neuves dans des paquets ; elles sont destinées à recharger les distributeurs. Il passe aussi beaucoup de temps à faire de l'informatique, pour son compte ou pour l'association. Ancien toxico-dépendant, Gerard suit un traitement de substitution pour aider au sevrage. Entretiens informels lors des journées passées à Idefix les 9-10/06/09.

SC Gianfranco Gucci : (env 35 ans) Parent d'élève de l'école San Prospero, il accompagne le Bici-bus dont il est le parent référent. Membre actif de la paroisse, il s'intéresse depuis peu à la politique depuis qu'il participe au Bici-bus.

H

SDG Jean d'Hermonville : (entre 25 et 30 ans) Éducateur du club de prévention. Arrivé sur le quartier au début de l'année 2009. Il participe au tournoi de foot qui marque la fin du « stade jaune ».

I

SDG Institutrice de l'école Collodi : (env 40 ans) Elle fait part des difficultés de fonctionnement du Bici-bus. Entretien fait le 23/03/09

J

KT Jens : (env 30 ans) Salarié permanent d'Idefix, en charge de missions administratives, il fait partie de l'équipe de direction. Ancien toxico-dépendant, Jens suit un traitement de substitution pour aider au sevrage. Entretiens informels lors des journées passées à Idefix les 9-10/06/09.

SDG Bernard Jungfrau : (env 55 ans) Habitant du quartier, militant au PC, assiste à quelques groupes de travail, syndicaliste membre du « CE » de la mairie.

K

KT Karl (env 40 ans) : Salarié d'Idefix. Karl participe aux « tournées » pour ramasser les seringues dans le quartier de Kottbusser Tor, en binôme avec Dieter. Ancien toxico-dépendant, Karl suit un traitement de substitution pour aider au sevrage. Il est arrivé à Berlin alors que l'Allemagne était encore divisée, pour bénéficier de l'exemption du service militaire qui y était possible pour les jeunes hommes. Entretiens informels lors du ramassage de seringues les 9-10/06/09.

SDG Karim Khimoun (env 40 ans) : Agent du service jeunesse dans le quartier Sémard.

KT Association Kotti (salariée) (env 40 ans) : Cette association propose des cours d'allemand, des cafés de voisinage, des moments de rencontre pour les femmes du quartier. Implantée depuis très longtemps à Kottbusser Tor, elle dispose d'une vision ancienne du dispositif du *management* de quartier qui a initialement soutenu l'association. Entretien fait le 09/06/09.

L

SC Alessia Lustrini (env 27 ans) : Jeune habitante de Santa Croce. Entretien fait le 23/03/09.

M

SDG Jean-Pierre Mariault (env 45 ans) : Élu de la démarche quartier Sémard. Entretien fait le 26/06/09.

KT Frau Maulstadt (env 45 ans) : Salariée du *management* de quartier. Elle est en charge des budgets du conseil de quartier les plus importants. Durant l'entretien, elle accompagne Frau Büspreck avec qui j'avais initialement pris rendez-vous, manifestement pour éviter tout « dérapage ». Elle est arrivée peu de temps avant l'entretien au *management* de quartier, et le quitte peu de temps après. Entretien fait le 03/11/08.

SDG Florence May (env 35 ans) : Urbaniste, spécialiste de la rénovation urbaine à Sémard. Entretien fait le 08/07/09.

SC Raimondo Menotti (env 40 ans) : Responsable de la démocratie participative et de la déconcentration à la commune de Reggio Emilia. Il organise les grands dispositifs de démocratie participative à l'échelle de la ville ou de certains quartiers (budget participatif, concertation sur le plan de la mobilité urbaine...). Il a également en charge, d'un point de vue administratif; d'organiser les relations avec les circonscriptions. Entretien fait le 23/03/09.

SC « la Miranda » (env 60 ans) : Bénévole, elle accompagne le Bici-bus/Pedi-bus de l'école Collodi de Santa Croce. Elle va parfois chercher l'une des petites filles du convoi jusque chez elle car elle s'est liée d'amitié avec sa famille ; en principe, les accompagnateurs attendent les enfants aux « arrêts » du Bici-bus/Pedi-bus mais ne vont pas chercher les enfants chez eux.

SDG Nora Mouradi (env 45 ans) : Habitante. Elle connaît beaucoup d'habitants et peut être considérée comme un « relais » des propos des habitants auprès de la municipalité. Entretien fait le 23/12/09.

N

KT Nicole (env 40 ans) : Salariée permanente d'Idefix. Nicole gère le fonctionnement de l'association au quotidien.

KT Niels Nielsen (env 40 ans) : Responsable d'Idefix. Niels travaille pour l'association Fixpunkt ; professionnel de la prévention de la toxico-dépendance, il a fondé l'association Idefix, a participé à l'installation de la salle d'injections (Druckraum), à celle des bus de prévention (Mobilix) sur la place de Kottbusser Tor. Entretien fait le 05/11/08.

O

KT Werner Orlowsky : commerçant (droguiste) de la Dresdner Strasse désigné par la liste alternative pour se présenter au Sénat de Berlin pour l'arrondissement de Kreuzberg.

P

SC Rosalia Pellegrini (env 30 ans) : Présidente de la VII^{ème} circonscription où se trouve Santa Croce, et désormais de la circonscription Nord-Est. Membre des DS, elle habite dans un ensemble de logements construits après-guerre sous forme coopérative par des membres de sa famille. Elle participe au Bici-bus en tant que parente d'élève. Entretien fait le 23/03/09.

SDG Yvette Planesa (env 65 ans) : Membre de l'amicale des locataires. Habitante de Sémard de longue date. Entretien fait le 22/12/09.

SC Tatiana Prampolini (env 45 ans) : Institutrice à l'école de Mancasale (collègue d'Ornella Zibordi). Participante active du Bici-bus (accompagnatrice) et promotrice de pédagogies alternatives, elle est aussi une proche de la circonscription avec qui elle réalise des projets de recherche appliquée. Entretien fait le 22/03/09.

R

SDG Elise Roche (env 30 ans) : En charge de la démarche quartier à la mairie de Saint-Denis. J'ai travaillé à Saint-Denis de 2006 à 2010. J'organise les réunions publiques de démarches quartiers, les groupes de travail et les permanences.

SDG Sophie Renzo (env 45 ans) : Paysagiste, responsable d'un bureau d'étude, et en charge du projet du parc central où se trouve notamment le terrain de foot. Elle prépare et assiste les groupes de travail.

SDG Stéphanie Rocher (env 30 ans) : Urbaniste, spécialiste de la rénovation urbaine. Elle participe aux groupes de travail, démarches quartiers. Entretien fait le 08/07/09.

V

SDG Jean-Paul Virolles (décédé) : Ancien président de l'amicale Pierre Sémard, sympathisant du PCF, père de la responsable de l'association « Coup de main » qui tenait le rôle d'une régie de quartier à Sémard, avant de faire faillite dans les années 2000.

SDG Julie Volans (env 30 ans) : Urbaniste, spécialiste d'aménagement. Elle participe à certaines étapes de concertation, et notamment des groupes de travail. Entretien fait le 08/07/09.

Z

SC Antonella Zacconi (env 45 ans) : Institutrice à l'école de Mancasale, elle a habité Santa Croce durant son enfance, et a participé à l'origine du Bici-bus et aux débats durant l'agenda 21. Entretien fait le 23/03/09.

II. TABLEAU DES SIGLES

	Vocabulaire allemand		Vocabulaire français		Vocabulaire italien	
A	APO : Ausserparlamentari- sche Opposition	Opposition Extra- parlementaire	ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, finance les projets de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	Agenda 21local	Processus participatif voué à orienter les pratiques à l'échelon local vers un développement plus durable.
			ACSE	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances, attribuant les fonds du contrat urbain de cohésion sociale	ARCI	Association fédérant des cercles d'agrégation.
B	Behutsame Stadterneuerung	Rénovation [urbaine] douce	Bailleur social	Propriétaire et gestionnaire de logements sociaux	Bici-bus	Projet d'accompagnement d'enfants à l'école à vélo.
	Beikonsume	Consommation parallèle (d'héroïne à côté de la Métadone)				
	Beteiligung	Participation				
	Bezirk	Arrondissement				
	Bürgerinitiative / BI	Initiative de citoyens				
C			Communauté d'agglomération	Structure intercommunale en charge, notamment, de l'aménagement et de l'entretien des espaces publics	Circonscription	Structure infra-communale, gestionnaire de certains service public, héritée des conseils de quartiers bolonais.
			CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale : financements aux associations des quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville.		
D	Demo	Manifestation	DGST	Direction générale des services techniques. Service de Plaine Commune en charge des travaux sur les espaces publics dans le cadre des projets urbains.	DC	Parti des démocrates chrétiens
	Druckraum	Salle d'injection/consommation de drogues	DSQ	Développement Social des Quartiers	DS	Parti des démocrates de gauche
E					Extra- communautari	Migrants originaires de pays situés en dehors de l'Union Européenne
F	Fixpunkt	Association de prévention pour les toxico-dépendants				
	Friedrichschain- Kreuzberg	Arrondissement où se trouve Kottbusser Tor				
G	Grüne	Les Verts (parti politique)	Groupes de travail	Instance de concertation initiée par la démarche quartier. De taille réduite, elle a vocation à permettre un travail approfondi sur une question précise.		
H	Häuserkampf	Combat pour les maisons : mouvement de défense contre la rénovation lourde	HVS	Habitat et Vie Sociale.		

I	Idefix	Association de réinsertion de toxico-dépendants, née de Fixpunkt				
K	Kottbusser Tor	Nom du quartier où se trouve Idefix				
L	Land/Länder	Régions formant l'État fédéral allemand				
M	Mobilix	Bus de prévention de la toxicomanie, initiés par Fixpunkt				
O			OPH	Office public d'Habitat (bailleur social)		
P			Permanences	Séances d'information sur le projet urbain. De façon informelle, les techniciens du projets de postent dans des lieux publics avec du matériel d'information.	Pedi-bus	Projet d'accompagnement d'enfants à l'école à pieds.
			Plaine Commune	Communauté d'agglomération où se trouve Saint-Denis	Province	Échelon supra-communal correspondant au département en France
			Plaine Commune Habitat (PCH)	Bailleur social de la Communauté d'agglomération Plaine Commune		
Q	Quartiersfond (QF 1/2/3)	Budget participatif, attribué par le conseil de quartier				
	Quartiersmanagement	Association/entreprise à laquelle est déléguée la gestion du Quartiersfond et l'animation du conseil de quartier				
	Quartiersrat	Conseil de quartier				
R			Réhabilitation	Rénovation d'un immeuble (amélioration de l'isolation, changement des ascenseurs, etc...)	Reggiane	Ensemble d'usines de Santa Croce
			Rénovation urbaine	Démolition d'un immeuble ou, selon le contexte, projet d'aménagement d'un quartier.		
S	Sanierung	Assainissement (démolition de logements insalubres)	Sémard	Quartier où sont organisés les groupes de travail	Santa Croce esterna	Quartier de Santa Croce situé dans la circonscription VII (aujourd'hui Nord-Est)
	Ska	Association gérant la salle d'injection/consommation	Sémard-Delaune-Guynemer	Nom de la démarche quartier où se trouve Sémard	Santa Croce interna	Quartier de Santa Croce « historique » situé dans le centre-ville de Reggio Emilia
	SPD	Parti socialiste allemand				
	Soziale Stadt	Programme ville sociale finançant les managements de quartier				
T					Tutt'nbici	Association de promotion de la bicyclette
U			UT Voirie	Unité territoriale en charge des travaux de voirie		
			UT espaces extérieurs des cités	Unité territoriale en charge des travaux de voirie dans les cités d'habitat social et d'une partie de leur entretien.		
V	Vergabebeirat	Conseil d'habitat attribuant le budget participatif				
Z	Zentrum Kreuzberg/Oranienstrasse	Nom du management de quartier où se trouve Kottbusser Tor et l'association Idefix				

III. PRINCIPAUX TEXTES DE LOIS ET TEXTES OFFICIELS ALLEMANDS, FRANÇAIS, ITALIENS, COMMUNAUTAIRES OU INTERNATIONALES RELATIFS À LA PARTICIPATION DE 1949 À 2008

Allemagne	Italie	France	Européen / International
<p><i>Pour l'Allemagne, la littérature scientifique que j'ai pu consulter ne faisait référence qu'à la constitution de 1949. Par conséquent, l'état de la législation est beaucoup plus restreint que pour l'Italie et la France.</i></p>	<p>Loi régionale du 27 décembre 2007, n°69 « Normes sur la promotion de la participation à l'élaboration des politiques régionales et locales ». Toscane</p> <p>Loi du 24 décembre 2007 n° 244 : « Dispositions pour la formation du budget annuel et pluriannuel de l'État »</p>		<p>La Charte de Leipzig du 25 novembre 2008 qui insiste sur la participation d'acteurs divers, et notamment les habitants.</p>

		<p>Loi organique du 1er août 2003 n° 2003-705 relative au référendum local</p> <p>Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 n° 2003-276 relative à l'organisation décentralisée de la République</p> <p>Loi du 27 février 2002 n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité. La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, institue la concertation sur les modalités des services publics : il s'agit d'abord à une échelle vaste la question de la gestion d'un territoire éventuellement intercommunal ou métropolitain. Cette loi élargit ce faisant la concertation obligatoire concernant les plans locaux</p>	
--	--	---	--

	<p>Constitution le 18 octobre 2001 relative aux autonomies locales . Modification du titre V de la deuxième partie de la constitution italienne</p> <p>Décret législatif du 18 février 2000, n°56, Dispositions en matière de fédéralisme fiscal. Dans les plus récentes lois</p>	<p>d'urbanisme (PLU) établis par la loi SRU du 31 décembre 2000 au domaine du social. Elle institue enfin les conseils de quartier pour les communes de plus de 80 000 habitants</p> <p>Loi organique du 1er août 2001 n° 2001-692 relative aux lois de finances</p> <p>Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 31 décembre 2000 n° 2000-1208 dite loi. Généralisation de la procédure d'enquête publique</p>	<p>Le livre blanc de la gouvernance européenne, en 2000. Il milite en faveur d'une meilleure appropriation des institutions européennes par ses citoyens. Il pose le principe d'efficacité de l'action publique <i>via</i> la participation, qui ne doit pas être à son sens l'institutionnalisation de la protestation. Enfin, il propose des standards minimum de</p>
--	---	--	--

	<p>d'urbanisme régionales (Lombardie et Toscane en 2005, Vénétie en 2004, Emilie-Romagne en 2000), se retrouvent des éléments et principes communs d'innovation, avec en particulier des références à l'activité de concertation institutionnelle et à de nouvelles formes d'implication et de participation des différents individus la définition des choix d'aménagement du territoire. Par exemple la loi de l'Emilie-Romagne prévoit à l'article 14 les occasions de concertation avec les associations économiques et sociales dans le but d'élaborer d'une manière partagée les objectifs et les choix stratégiques de l'aménagement.</p>	<p>pour les documents d'urbanisme : cela concerne notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU) qui succèdent au POS (Plan d'Occupation des Sols)</p> <p>Bartelone C., 1999, Circulaire du ministre délégué à la Ville du 14-10-99 relative à la négociation des Contrats de ville 2000- 2006, SCOP.D. N° 99015859. Les contrats de ville sont les documents contractuels entre les collectivités et l'État, relatifs aux financements d'une partie des crédits de la politique</p>	<p>consultation</p> <p>L'appel de Hanovre, réunissant des maires européens en 2000</p>
--	--	---	---

	<p>Loi du 15 mars 1997 n° 59 dite « décrets Bassanini » (Italie), relative à la réforme de l'administration publique et à la simplification administrative. Les « Décrets Bassanini en 1997, dits</p>	<p>de la ville. Ils comportent des mentions de la concertation qui doit présider à leur élaboration</p> <p>Loi du 25 juin 1999 n° 99-533 dite LOADDT d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire LOADDT. Loi dite « Voynet ». La LOADDT institue les conseils de développement des pays et des agglomérations : ceux-ci permettent d'aborder de manière concertée les nouvelles attributions de ces structures intercommunales. « Depuis 1999, avec la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire qui incite les agglomérations et les pays à élaborer des projets de</p>	
--	--	--	--

	<p>d' « autonomie des collectivités locales » modifient les pouvoirs locaux, renforcent le rôle des circonscriptions, héritières des comités de quartiers bolonais. Or, à cette occasion, ils renforcent leurs compétences politiques plutôt que techniques. Les compétences techniques demeurent donc de la compétence des échelons supérieurs de l'administration, ce qui heurte pour partie des démarches participatives.</p> <p>Loi du 25 mars 1993 n°81 relative à l'élection des maires au</p>	<p>développement faisant référence au chapitre 28 du programme Action 21 de Rio, l'élaboration d'<i>agenda</i> 21 est maintenant encouragée par des contrats entre l'État, les Régions, et les collectivités gestionnaires des agglomérations, des pays et des parcs naturels régionaux (.))⁶⁵⁴</p> <p>Loi du 2 février 1995 n°95-101 dite « loi Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement. La Commission Nationale du Débat Public, créée par la loi Barnier de 1995 est en charge de veiller à la bonne tenue de ces procédures de concertation</p>	
--	---	--	--

⁶⁵⁴Extrait de : « Les *agenda* 21 : « Agendas 21 locaux , l'expérience française », Ministère de l'Environnement , Direction des Études Économiques et de l'Évaluation Environnementale, Juillet 2002, sur le site : ecologie.gouv.fr.

	<p>suffrage universel direct</p> <p>Loi du 7 août 1990 n°241 relative aux nouvelles normes en matière de procédures administratives et de droit d'accès aux documents administratifs reconnaissant l'autonomie des collectivités locales</p> <p>Lois n°142 du 8 juin 1990 relative à l'organisation des collectivités locales</p>	<p>Loi du 29 janvier 1993 n°93-122 dite La loi Sapin relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.</p> <p>Loi du 13 juillet 1991 n° 91-62 dite loi d'orientation pour la ville, LOV. En 1991, la Loi d'orientation pour la ville impose aux communes des procédures de concertation pour tout projet susceptible de changer l'environnement des habitants</p>	<p>Charte d'Aalborg, 1994, en référence à la Conférence de Rio de 1992</p> <p>Convention de Rio de juin 1992 : convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</p> <p>Livre vert sur l'environnement urbain juin 1990 : communication de la Commission au Conseil et au Parlement, COM (90) 218,</p>
--	---	--	--

		<p>Loi du 3 janvier 1986, n° 86-2, dite « loi Littoral » sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral</p> <p>Loi du 11 juillet 1985, n°85-696 sur l'urbanisme au voisinage des aérodromes</p> <p>Loi du 9 janvier 1985, n° n°85-30 dite « loi Montagne » sur le développement et la protection de la montagne</p> <p>Loi du 22 juillet 1983 n° 83-663 relative à la répartition de compétences entre les commune, les départements, les régions et l'État répartition des compétences, dite loi de</p>	<p>La charte européenne des autonomies locales, en 1985, statue sur la décentralisation et sa nécessité au regard des possibilités de participation des habitants</p>
--	--	--	--

		<p>décentralisation</p> <p>Loi du 12 juillet 1983 n° 83-630 dite loi Bouchardeau relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement</p> <p>Loi du 7 janvier 1983 n° 83-8 dite loi Defferre relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État</p> <p>Loi du 2 mars 1982 n° 82-213 dite loi Defferre relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions - Loi n° 278 de 1976, Règlement de la décentralisation « Normes sur la décentralisation et la participation des citoyens à la gestion municipale</p>	
--	--	--	--

1949 Constitution allemande :
« L'art. 28, II, 3 de la Constitution Fédérale (Grundgesetz) de 1949 dit expressément que "dans les communes une assemblée directe peut se substituer à l'assemblée élue". Ainsi une brèche constitutionnelle est ouverte en faveur de la démocratie locale après la guerre et le nazisme. ». Cf également : Liberté d'association Art 9 Abs 1 GG. Liberté de réunion Art 8 Abs 1 GG. Liberté

Loi du 10 juillet 1976 n° 76-629
relative à la protection de la nature

Loi du 5 juillet 1972, n° 72-619
portant création et organisation des régions

Loi du 8 avril 1976, n° 278
« Normes sur la décentralisation de la participation des citoyens dans l'administration de la commune. »

penser et presse Art 5 Abs 1 GG.

Liberté pétition Art 17 GG

IV. GUIDE D'ENTRETIEN ALL-IT-FR

IDEFIX	BICIBUS	GRUPE DE TRAVAIL
Beschreibung des Projekts - Erklärung Können Sie mir das Projekt Idefix erklären ? - Ursprung / Struktur Was ist die Ursprung des Projekts ? (seiner Ursprung ?) Wer hat das Idee gehabt und entwickelt (das Land, das Quartiersmanagement oder ein Einwohner ?) - Finanzierung Ich hätte gern, daß Sie mir vorlegt, wie das Projekt geboren ist, daß heißt, von welchem Struktur die Finanzierung kommen >> Gibt es einer Teil vom Privat wie die Entscheidung / Beschluß gefasst ist ? Wieviel kostet es ?	Descrizione del progetto - Spiegazione Mi puo' spiegare il progetto Bicibus ? - Origine / Istituzione Qual'è sono le sue origine ? Com'è nato, com'è si è sviluppato ? Chi ha avuto l'idea del progetto ? Chi l'ha gestito, nel lato politico, amministrativo et pratico ? Qual'è il ruolo del assessorato alla mobilità ?	La description du projet - Description Comment décririez-vous les groupes de travail ? Fonctionnement – principes - Origine / portage Pourquoi avoir fait des groupes de travail ? Qui les a mis en place et pourquoi ? Quelle utilité ont-ils ? Qui y participe (habitants et institution) ? Quelle relation ont-ils avec les autres instances participatives ? Quelle place ont les élus / les habitants / les techniciens ?
Zusammenhang zwischen den Bereich und das Projekt - Ort Wie kann man erklären, daß dieses Projekt in diesem Ort/Quartier/Kiez sich entwickelt hat ? - Ort mit einer Geschichte / bekennt Was ist der Zusammenhang mit der Ort / Kreuzberg - Aktion über den Bereich Ich habe zu dem Internet Seite gelest/gesehen, daß Sie auch über Grünenlagen arbeiten. - Beschreibung Kreuzberg Wie können Sie mir diesen Bezirk beschreiben/dieses Stadtviertel/Kreuzberg ? - Thematik und Ort : Zusammenhang Was sind die Gründe/Warum gibt es eine spezifische Problematik von Drogensucht in diesem Quartier ? /	Qual'è il legame col territorio ? - Luogo Perchè questo progetto si è sviluppato a Santa Croce ? Quali sono i rapporti con i progetti di trasporti (la TAV, il CIM ecc.) ? Qual'è il contesto delle circolazione degli bambini nel quartiere di Santa Croce ? Di fronte agli altri quartieri, questo contesto è specifico ? - Relazione col processo di rinnovo del territorio / progetto territoriale Com'è s'è incrociato con il processo di <i>agenda 21</i> ? <i>E partito dagli abitanti o dal assessorato</i> ? Chi ha imaginato questa forma di risposta ? -Impatto sul territorio Qual'è in realtà l'impatto sur le territorio di questo progetto (traffico, piste ciclabile... ambiente, atmosfera) - Descrizione di Santa Croce	Le lien du projet au territoire - Le lieu Comment expliquer que ce projet se développe dans ce quartier précisément ? D'où vient le ciblage de cette action sur ce quartier, Sémard ? De quoi parle-t-on dans ces groupes de travail ? Quelle est la relation à l'ensemble du projet urbain ? - Le lieu dans son histoire Comment expliquer ce mode de participation pour ce type de territoire ? En gros, pourquoi est-on amené à faire de la participation dans ce type de territoires ? - Intervention sur le territoire Pourquoi les objets des groupes de travail portent sur le territoire ? Quels aspects du territoire sont mis en discussion ? En quoi les interventions concernent le territoire ?

Bezirk ?

Gibt es hier mehr Drogenabhängige oder ist es eine Thematik, die die Interesse in diesem Kiez trifft. Gibt es mehr Bürgerbeteiligung über den Bereich oder über die soziale Thematik ?

Com'è questo quartiere ?

- Legami tra partecipazione e territorio

Quali sono gli altri progetti partecipativi ? Hanno anche un rapporto col territorio ? Si concretizzano attraverso il territorio o attrezzamenti o progetti urbanistici ?

- Description

Pouvez-vous me décrire le quartier Sémar-Delaune-Guynemer ?

- Les processus de participation centrés sur le territoire et les autres.

Comment est abordée la question sociale dans ces groupes de travail ? Y a-t-il d'autres instances où sont traitées des questions plus sociales ?

Zusammenhang mit das Geschicht des Bezirks

Seiner Meinung nach, was ist die Zusammenhang zwischen der Häuserkampf in die achtziger/siebziger Jahre und dieser Einfall/diese Idee eines Projekts um Leute / Aussteiger, die am Rand der Gesellschaft ofte sind ?

Legame con la storia del territorio

Come spiegare l'origine di questo progetto in un quartiere con molto traffico automobile e rotture urbanistiche ?

Quale sono le relazione con Reggio Children ?

E con i movimenti delle Reggiane ?

Come spiegare la nascita di questo progetto di fronte agli vecchi reti comunisti, partigiani o parrocchiali (circoli ecc)

C'è una relazione da fare con gli vecchi reti operai ?

Qual'è stato il ruolo dell'associazione Tutt'in bici ? Da dove viene quest'associazione (reti ecologici ? politici ? alternativi ?)

Le lien avec l'histoire du territoire

Dans quelle filiation se placent les groupes de travail à Saint-Denis : par rapport à l'histoire de la ville (communiste...), par rapport au reste des dispositifs de démocratie participative, par rapport à la politique de la ville ?

Quelle histoire de la participation au territoire dans ce quartier de banlieue ?

Mauerfall und Projekt / die Peripherie / der Stadtrand

Origine de la périphérie

Comment Kreuzberg est devenu un quartier périphérique / marginalisé ? Aujourd'hui, peut-on dire que Kreuzberg est une périphérie ?

Le rôle du mur / des marges sociales

Können Sie mich beschreiben was der Mauerfall für den Quartier geändert hat ? Wie es das Alltagsleben von Kreuzberg geändert hat ? Zum Beispiel für die Personen, die am Rand der Gesellschaft waren ... ?

Periferie

Lei pensa che il contesto periferico partecipa della creazione di questo progetto ?

Le contexte de périphérie

Dans quelle mesure ces groupes de travail ont un rapport avec le caractère périphérique du quartier ? Avant, comment les enfants allaient-ils à l'école ?

Die Dauer des Projekts und die ökonomische Zwänge

- Dauern

Was ist der Zukunft dieses Betriebs / Eingliederungsbetrieb/integrationsbetrieb ?

- Finanzierung

Was ist heute der Zusammenhang mit dem Quartiersmanagement ? Wieviel Finanzierung gibt der QM ? Wieviel kommen aus anderen Geber ?

- Beschäftigen / Wieviel Leuten in das Projekt Wieviel Beschäftigen/Leute arbeiten in diesem Betrieb ?

>> Sind sie von Kreuzberg ?

>> Sind sie volle Stelle oder Teilzeitarbeit ?

Wieviel Zeit bleiben die Leute, die in diesem Betrieb zu arbeiten kommen ?

- Betätigungsfelder

Können Sie mir die verschiedenen Betätigungsfelder von Idefix beschreiben ?

Demokratie und Projekt

- Bürgerliche Beteiligung

Warum dann geht es um Demokratie mit diesem Projekt ? Warum kann man um eine bürgere Beteiligung zu sprechen ?

- Quartiersmanagement

Was sind die Zusammenhänge mit die Projekte des Quartiersmanagement, die die Bürger treiben zu helfen, an der Zukunft ihren Bezirk / ihrer Gesellschaft zu beteiligen ?

- Politik

Was ist denn die Rolle des Abgeordneten ? Der politische Welt ? Des politischen Bereichs ? Deren anderen Einwohner ? der Quartiers Manager ?

Durata e viabilità del progetto

- Durata

Quanto tempo deve durare il progetto ? Deve durare o è temporare ?

- Finanziamenti /costi

Da dove vengono i finanziamenti ? Per quale parte (Per la comunicazione, per la sistemazione della pista ciclabile) ? Per quanto ? Durante quale tempo ? A qual momento i finanziamenti per la pista ciclabile sono stati iscritti nel bilancio comunale? Qual'è la parte nel bilancio della circoscrizione ?

? Quanto costa ? anche indirettamente... Qual'è la posizione della circoscrizione ? Se ne ritira man mano a invece valorizza il suo apporto adesso che è conosciuto ?

- Genti coinvolti

Qual'è stato l'investimento in termine di mobilitazione, aggregazione (prima, durante et dopo l'inizio del progetto). Quanti bimbi sono coinvolti ?

Les gens qui participent, participent-ils à d'autres choses ? Les migrants y participent ?

Democrazia e progetto

- agenda 21 / democrazia partecipativa

Quel lien avec l'agenda 21 ? Come la decisione è stata presa ? Si può dire che è un progetto partecipativo ?

- Circoscrizione

Comment fonctionne la circonscription, quel rôle a-t-elle vis-à-vis de ce type de projet ?

- Politica

Qual'è il ruolo dei assessorati

- Ruolo dei bambini

I bambini hanno un posto / ruolo particolare in questo tipo di progetto ? Sono più fattori di mobilitazione ?

La durée / viabilité du projet et les contraintes économiques

- Durée

Combien de temps est-il prévu de mener des groupes de travail ? Y a-t-il une évolution au cours du temps entre les groupes (entre le passage des différents chargés de mission par exemple) ?

- Financement / coût

Combien coûtent-ils ? directement et indirectement.

- Impact économique

Comment peut-on évaluer l'impact économique ?

Qu'est-ce que ça change dans le projet ?

- Investissement humain / temps

Y a-t-il beaucoup de groupes de travail ? Qu'est ce que ça représente en terme de mobilisation des acteurs ? Est-ce une instance connue et reconnue (politiquement / par les habitants / par les partenaires) ?

La démocratie et ce projet

- Groupe de travail et démocratie

Quels rapport entretiennent ces groupes de travail avec la démocratie ? Peut-on dire que des prises de décision en groupe de travail sont démocratiques ? Finalement, pourquoi y aurait-il besoin de cette forme supplémentaire de démocratie ?

- Démarche quartier

Quel rôle de la démarche quartier par rapport à ces groupes de travail (médiation, création d'un espace puis non-intervention, apaisement des contestations... ?

- Politique

Quelle relation avec la démocratie représentative ? (les élus ont-ils des retours et les prennent-t-ils en compte ?)

Liens avec les organisations

politiques/syndicales/associatives

Le rapport entre les Verts / les alternatifs et les projets communistes/communautaires. Quelles relations entretenues avec le communisme à l'Est

Les échelles

Il faudrait comprendre le lien entre les différents échelons ? Sur Kreuzberg quel est le contexte politique ? Quel parti, quelle relation avec la mairie d'arrondissement ? Qui a quelle compétence (Land, État fédéral, mairie d'arrondissement, ville de Berlin, management de quartier) ?

Conséquences du projet participatif pour le territoire

Wie können Sie mir beschreiben die Änderung in dem Kiez, daß das Projekt gefolgt hat ?

Liens avec les organisations

politiques/syndicales/associatives

Il faudrait en savoir plus sur Reggio Children. Comment cela s'est développé avec l'UDI.

D'où vient l'association Tutt'in bici ? Quelle implication des cercles, paroisses, partis ?

Quelle appartenance politique de la circonscription ?

Quelle filiation au PC ? Aux mouvements écologistes / pro-européens / anti-américains occupants peut-être ?

Les échelles

Qui a quelle compétence (Circonscription, État, ville de Reggio, province, région) ? En particulier sur le plan des circulations.

Conséquences du projet participatif pour le territoire

Les circulations automobiles ont-elles changé ?

I rapporti sociali si sono riaffermati ? E' una partecipazione "che va" o che ha incontrato gli interessi del comune ?

Liens avec les organisations

politiques/syndicales/associatives

Il faudrait en savoir plus sur la participation à Saint-Denis avant les Démarches Quartiers ? Quelle place des syndicats, des amicales de locataires ? Quelle place de Doriot (maire issu du PC pendant la guerre, devenu partisan de l'Allemagne nazie) dans les représentations sur la participation ?

Les échelles

Il faut détailler le rôle des différentes échelles dans le projet et dans la concertation. Ex : le rôle de RFF dans le groupe de travail sur le mur anti-bruit.

Y a-t-il des positionnements différents vis-à-vis de la concertation. Dans quelle mesure cela influe-t-il sur le projet / sur la concertation. Est-ce propre à la concertation en matière d'urbanisme ?

Conséquences du projet participatif pour le territoire

Des changements dans le projet ont-ils été induits par les groupes de travail ? Lesquels ? Vous semblent-ils importants ?

V. DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR LE QUARTIER SÉMARD

A) Chronologie des acteurs (élus et chargés de mission) à Sémard :

Illustration 37: Historique des différents élus et chargés de mission sur le quartier Sémard depuis la création de la Démarche Quartier

Années	Chargés de mission/directeurs de quartier	Elus de quartier
2000	Olivier Roubleu	Aïan Dubessay
2001		Stéphane Feu
2002	Fatma Meahdjebia	
2003		
2004		
2005	Elise Roche	Jean-Pierre Marault
2006		
2007		
2008		
2009		
2010		

B) Tableau des données sur la mobilisation habitante à Sémard

TABLEAU DE DONNEES POUR LE GRAPHIQUE SUR LA MOBILISATION HABITANTE A SEMARD		
DATE	HABITANTS	TYPE REUNION
08/06/00	100	Démarche Quartier
16/04/2002	16	Réunion (nature non précisée)
02/07/2002	8	Réunion (nature non précisée)
03/04/2003	20	Démarche Quartier
28/05/2003	15	Démarche Quartier
22/06/2004	25	Démarche Quartier
14/10/2004	22	Réunion (nature non précisée)
16/12/2004	13	Démarche Quartier
28/06/2005	15	Démarche Quartier
01/10 ou 11/2005	60	Démarche Quartier
01/05/2006	30	Démarche Quartier
06/11/2006	7	Groupe de travail
15/02/2007	8	Groupe de travail
30/12/2007	11	Groupe de travail
26/11/2008	8	Groupe de travail
28/01/2009	5	Groupe de travail
06/05/2009	6	Groupe de travail

Tableau 18: Fréquentation des instances de participation à Sémard

C) Éléments sur la réforme des circonscriptions en Italie et à Reggio Emilia

Argumentaire repris sur le site de la ville de Reggio Emilia concernant la réduction du nombre de circonscriptions : « La réforme des circonscriptions et la réduction des 8 antérieures à 4 actuellement vient à la suite de la loi financière de 2008 qui permet aux communes avec une population comprise entre 100 000 et 250 000 habitants de supprimer les circonscriptions en les définissant comme facultatives. La ville de Reggio a choisi avec conviction de confirmer les circonscriptions – pour leur rôle important de médiation sociale, leur soin pour le territoire et le lien entre les institutions et les quartiers – mais en les redessinant sur la base de principes d'homogénéité et d'économie des ressources. Cette proposition tient en outre compte de l'obligation pour les circonscriptions, qu'elles soit créées ou maintenues, d'avoir une population moyenne de 30 000 habitants, en proportion de leur étendue territoriale. » Cf <http://www.municipio.re.it/Sottositi/Circonsrizioni.nsf/PortletDocumentiGruppiID/36DA9AFE0B58E946C12575F40039>

[25A8?opendocument&FT=P](#)

Explication de la réduction du nombre de circonscription sur le site de la ville de Reggio Emilia : La riforma delle Circonsrizioni e la riduzione dalle precedenti 8 alle attuali 4 è avvenuta a seguito della legge Finanziaria 2008, che consente ai Comuni con una popolazione compresa fra i 100mila e i 250mila abitanti di sopprimere le Circonsrizioni, definendole "facoltative". Il Comune di Reggio ha scelto con convinzione di confermare le Circonsrizioni – per il loro importante ruolo di mediazione sociale, cura del territorio e legame fra istituzioni e quartieri – ma ridisegnandole in base a principi di omogeneità e risparmio delle risorse. La proposta tiene altresì conto dell'obbligo per cui, se istituite o mantenute, le Circonsrizioni devono avere una popolazione media di 30mila abitanti, comunque in proporzione all'estensione territoriale.

Extrait de l'entretien de Raimondo Menotti, directeur du service décentralisation, sur la réforme des circonscriptions : « Comme l'a fait le gouvernement Prodi de centre gauche avec la loi de 2007, cela concerne seulement les villes de plus de 100 000 habitants. C'est une mauvaise loi, même si elle est de centre-gauche. De 100 000 à 250 000 habitants, les circonscriptions sont facultatives. Nous sommes dans cette tranche avec 165 000. C'est seulement pour les plus de 250 000 que c'est obligatoire alors qu'avant c'était pour les plus de 100 000 habitants. (...) Le passage s'est fait de 8 quartiers grands de 15 000 à 20 000 habitants à des quartiers qui ont en moyenne doublé de 30 000 à 50 000 habitants, donc cela devient plus compliqué. Pour ce qui concerne les problèmes spécifiques, nous ferons des parcours participatifs thématiques. Pour ceux-ci, l'interlocuteur principal doit être la circonscription et en particulier le président. C'est ça le « canal ». Ça c'est une méthode. L'autre est que sur le territoire de Rosalia, il y a 8 zones. Il faudrait voir s'il serait utile à Rosalia (ça marche aussi pour les autres circonscriptions) de faire un type de forum permanent ou de consultation comme il te [Rosalia] conviendrait, dans chacune des zones. Parce que la question est celle-ci les parcours traditionnels de participation dans les partis ont complètement sauté. »

Raimondo Menotti décrit ainsi les fonctions des circonscriptions : « Elles donnent leur avis sur les travaux qui concernent leur territoire. (...) Mais ce n'est pas contraignant. Donc la ville peut décider de faire autrement. La deuxième fonction qu'on les circonscriptions est gestionnaire. La ville peut leur donner la charge de faire des choses. La ville donne chaque année un budget aux circonscriptions pour les activités culturelles, éducatives, sportives etc... La troisième chose que la ville peut décentraliser des services communaux auprès des circonscriptions : l'anagrafe, la bibliothèque, les pôles de services sociaux, services qui dépendent de la structure centrale. »

Version italienne : Entretien de Raimondo Menotti : « E Quindi su questi temi probabilmente come l'ha fatto la legge in 2007 il governo Prodi di Centro Sinistra, adesso ci sono soltanto i comuni da 100 000 abitanti in su. – una legge del cazzo, anche se è di centrosinistra -(...). Cioè da 100 000 a 250 000 abitanti le circoscrizione sono facoltative. Noi siamo in questa fascia con 165 000. Solo sopra 250 000 sono obbligatori pria invece erano obbligatoria sopra 100 000. (...) Passaggio da 8 quartieri grandi da 15000 a 20 000 abitanti a 4 quartieri che avranno mediamente il doppio di 30 000 a 50 000 abitanti quindi divene molto più complicata. Per quanto riguarda il discorso dei problemi specifici le faremo percorsi partecipativi tematici. In cui l'interlocutore principale deve essere la circoscrizione e in particolare il presidente. (...) E' questo il canale. (...) Questo è un lavoro. L'altro è : nelle circoscrizione che hanno 4000 o 5000 abitanti va bene dire : " va bé, vediamo se è il caso di istituire delle consulte territoriali stabili.". Nel territorio della Rosalia, ci sono otto zone. Allora bisogna valutare se poi sarebbe utile alla Rosalia (va bene anche questo discorso per altre circoscrizione) di fare un tipo di forum permanente o consulto che come ti pare in ciascuna zona. Perché il discorso è questo : i percorsi tradizionali di partecipazione nei partiti sono completamente saltati. »

« Danno dei pareri su delle opere che riguardano il loro territorio. (...) Ma non è vincolante. Quindi il comune qua puo' decidere di fare diversamente. La seconda funzione che hanno le circoscrizione è di tipo gestionale. Il comune puo' dare loro il compito di fare delle cose. Il comune da ogni anno un budget per le circoscrizione. Per fare attività culturale, educative, sportive, ecc... La terza cosa è che il comune puo' decentrare presso le circoscrizione (mettere presso) degli uffici comunali : l'anagrafe, la biblioteca, i poli di servizi sociali che sono uffici che dipendono dalla struttura centrale. »

QUARTIER KOTTBUSSE TOR



Pays	Allemagne
Région	Berlin-Brandenburg
Ville	Berlin
Surface	32 ha
Nombre d'habitants	8789

	Rue	Equipement notable sur la limite		
		Intérieur KT	Ext KT	
Limites du quartier	Nord	Naunynstrasse	Jugendzentrum	
	Est	Heinrichplatz		
	Sud	U-Bahn (ligne de métro aérien), Mariannenstrasse, Kohlfurter Strasse	Kottbusser Brücke, Landwehrkanal, Kita, Sportshalle, Grundschule	Synagogue
	Ouest	Segitz Damm	Oranienplatz	Wassertorplatz

Ruptures historiques	Mur de Berlin
	Canal
	Douane

Equipements remarquables	Transport	Station de Métro aérien, Canal
	Culture	Kreuzberg Museum, Bibliothèque, Management de quartier
	Agrégation	Stadtteilzentrum Kotti, Jugend-und Kulturzentrum Naunynritze,

QUARTIER KOTTBUSSE TOR

IDEFIX



Dates de création	2001 Création Fixpunkt
	2003 Kunstuniversität : premier contrat de récolte de seringues
	2004 Bezirk
	2005 Mitte et Kreuzberg
	2007 SKA
Date de la délibération	2000 ou 2001
Lieu d'implantation	2001 NKZ à Skalitzer strasse puis Dresdenerstrasse
Lieu de rayonnement	Kreuzberg-Friedrichshain, Charlottenburg-Wilmersdorf, Mitte und Neukölln
Coût	22803, 62 euros du QM en 2002
Temporalité	4 collectes par semaine puis 2 par semaines
	Jours ouvrables
	Toute l'année

Acteurs impliqués	Entretiens réalisés	
Europe		
Soziale Stadt		
Land		
Arrondt de Kreuzberg-Friedrichshain	Frau Büssreck	Service du Management de quartier, arrondissement.
Management de quartier	Frau Maulstadt et Frau Bohnen	Management de quartier, Équipe locale
Idefix – Fixpunkt – Mobilix	Niels Nielsen	Responsable Idefix
	Nicole	Salariée permanente Idefix
	Jens	Salarié permanent Idefix
	Alice	Professeur d'anglais Idefix et bénévole à Mobilix
	Karl, Dieter	Salariés en insertion : récolte seringues
	Gerard	Salarié en insertion : formation internet
	Salariée association de quartier	Stadtteilzentrum Kotti
	Martin Düspohl	Responsable du Kreuzberg Museum
	Jugend-und Kulturzentrum Naunynritze	Centre d'accueil des jeunes du quartier

QUARTIER SANTA CROCE

PROJET BICI-BUS – PEDI-BUS



Date de création	2004	Expérimentation à Ballelli
	2005 ; 2007	Collodi Bici-bus, PEDI-bus
Date d'arrêt	2009	Collodi et Ballelli
Date de la délibération	2003	Agenda 21 local
Lieu du projet	Santa Croce : rues du parcours	
Temporalité PEDI-bus	Variable selon période : seulement le retour, ou plusieurs par jour	
	Jours scolaires ou seulement le jeudi	
	Du printemps à l'automne, ou toute l'année pour le PEDI-bus	

Acteurs impliqués	Entretiens	
Mairie	Sandra Fontanesi	Service agenda 21 et Reggio Sostenibile
	Raimondo Menotti	Directeur du Service de Décentralisation et Participation
Circonscription	Rosalia Pellegrini	Présidente circonscription VII
Association Tutt'in bici	Giancarlo Ferrari	Responsable du groupe école de la Fédération italienne des amis de la bicyclette (FIAB), Vice-président de Tutt'in bici-FIAB
Ecole Ballelli	Tatiana Prampolini	Institutrice école de Mancasale
	Antonella Zaconi	Institutrice école de Mancasale
Ecole Collodi	Institutrice école Collodi	Institutrice école de Santa Croce
Bénévole de la circonscription	Franchetto	Bénévole de la circonscription, membre de Tutt'in bici et Protection civile
Parents	Francesco, Gianfranco Gucci	Parents d'élèves à l'école San Prospero
Enfants		
	Alessia Lustrini	Habitante, via Veneri

QUARTIER SEMARD



Pays	France
Région	Ile de France, département de Seine-Saint-Denis
Ville	Saint-Denis
Surface	Environ 33 ha
Nombre d'habitants	4347

	Rue	Equipement notable sur la limite		
		Intérieur SDG	Ext SDG	
Limites du quartier	Nord	Limite communale de Pierrefitte,	Groupe scolaire Roger Sémat	
	Est	RN 1, Avenue Roger Sémat, rue Villa des Joncherolles	Stade Delaune	Paroisse des Joncherolles
	Sud	Avenue du colonel Fabien	L'Auberge	Le barrage
	Ouest	Voie de chemin de fer, frontière Epinay-sur-Seine		
Ruptures historiques	Le barrage et le fort de Double Couronne			
	La voie ferrée			
	Le stade			
Equipements remarquables	Transport	Voie de chemin de fer TGV, 2 routes nationales		
	Commerce	Site d'un futur hypermarché		
	Sport	Stade Delaune		
	Agrégation	Paroisse, Antenne jeunesse, 2 centres de loisirs, 2 locaux associatifs		
	Administration	Ecole, assistants sociaux		

QUARTIER SEMARD

GROUPE DE TRAVAIL ANRU



Date de création	2005	
Date de la délibération	2005	
Lieu d'implantation	Quartier Sémard	
Lieu de rayonnement	Quartier Sémard	
Coût	Terrain de foot (réalisation)	65 000 euros
	Maison de quartier (réalisation)	8 millions d'euros
Temporalité	2005-2012	

Acteurs impliqués	Entretiens réalisés	
Etat – ANRU		
Communauté d'agglomération Plaine Commune	Florence May	Chef de projet rénovation urbaine
	Stéphanie Rocher	Adjointe à la chef de projet rénovation urbaine
	Julie Volans	Chef de projet aménagement secteur Nord-Ouest
	Martine Devert	Responsable secteur cité de l'Unité territoriale Voirie
Plaine Commune habitat, bailleur social	Hélène Bergen	Chef de projet renouvellement urbain
Mairie de Saint-Denis	Jean-Pierre Mariault	Maire-Adjoint à la démarche quartier Sémard-Delaune-Guynemer
Habitants et associatifs participant au groupe de travail	Ghyslaine Fanne, Yvette Planesa, Christine Chinon	Membres de l'amicale des locataires
	Bernard Florent	Habitant
	Ouria Ait	Association groupe femme comme un poisson dans l'eau
	Nora Mouradi	Habitante